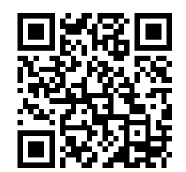
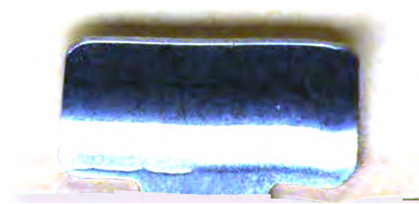





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

1887

EPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DU BOUDIOU, 13
—
PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82
—
1887

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 21 JANVIER 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Burel, Chatel, Chevreux, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Lecomte, Mangin, Ména, Mottet, Ohmer, Thouvenin, Voulot.

Excusés : MM. Ballande, Ganier et Retournard.

Avant l'ouverture de la séance, M. Lebrunt propose de voter des remercîments à M. Le Moyne, président sortant, pour son dévouement à la Société pendant les deux années qui viennent de s'écouler. La Société adopte cette proposition avec mention au procès-verbal, et décide que M. Le Moyne sera informé de cette décision.

Correspondance. — M. le Président a reçu, à l'occasion du nouvel an, les cartes de visite de MM. Gérard, de Grandprey, Guérin, Le Plé, et de Souhesmes.

La circulaire du Ministre de l'instruction publique du 11 janvier 1886, sur les assemblées générales de communautés d'habitants en France, est renvoyée aux deux Commissions réunies d'histoire et des sciences.

Lettre de M. Figarol, président de la Société pour l'essai des engrais chimiques, invitant M. le Président de la Société à la réunion générale et à la fête annuelles.

M. d'Arbois de Jubainville envoie une note imprimée sur le *Peronospora viticola*. Renvoi à la Commission d'agriculture.

La note de l'Académie de Metz intitulée « Enquête sur le moyen de connaître ce qui manque aux terres cultivables pour qu'elles aient le maximum de fertilité » est renvoyée à la Commission d'agriculture.

Lettre du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 23 décembre 1885 accordant une subvention de 125 fr. pour payer le solde des frais des fouilles entreprises à Grand par M. Voulot. M. Le Moyne a remercié M. le Ministre le lendemain, et avisé M. Voulot. La Société renouvelle ses remerciments à M. le Ministre.

M. Lebrunt signale dans le numéro de décembre 1885 du *Journal des Savants*, parmi les prix proposés par l'Académie des sciences : 1° le prix Montyon, de sept cents francs, à celui qui aura perfectionné ou inventé des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences ; 2° le prix Desmazières, de seize cents francs, à l'auteur du meilleur ou du plus utile écrit sur tout ou partie de la cryptogamie ; 3° enfin le prix Bréard, de cent mille francs, à celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau.

L'échange de nos publications avec celles de la Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap, demandé par cette Société, est décidé.

La Société a reçu les ouvrages suivants envoyés par leurs auteurs, membres de la Société : M. d'Arbois de Jubainville « le *Peronospora viticola* » ; Mgr Barbier de Montault « le Maître-autel de la collégiale de Saint-Léonard (Haute-Vienne) » et « Lettres testimoniales d'un évêque de Marseille » ; M. l'abbé Chapelier « Archéologie et épigraphie de l'église de Domjulien »; et « le R. P. Jean Bedel, sa vie et ses œuvres » ; M. Daguin « Flore de la Haute-Marne », publié en collaboration avec M. Aubriot. Cet ouvrage, sur l'importance duquel M. Haillant appelle l'attention de la Société, est renvoyé à M. Berher ; M. Germain « Anciennes cloches de Lorraine » et « le Passage du pape Eugène II à Lions-devant-Dun » ;

M. Maxe-Werly « Classification des monnaies gauloises »; M. Papier « Marques de potiers ». « Sur cinq inscriptions nouvelles découvertes dans les environs de Béjà (Tunisie), et « Commentaire sur dix-huit inscriptions nouvelles » ; M. Schumann « Les Vosges poétiques » et « Le Bourget » poésie. La Société renouvelle ses remercîments aux auteurs.

Renvoi à la Commission agricole : 1° d'un résumé fait par M. Delteil dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1885, 1er semestre, p. 101 à 107, d'un article de M. Grandeau intitulé « La production agricole en France, son présent et son avenir » ; 2° de la circulaire ministérielle sur les champs de démonstration et les champs d'études et de recherches.

Il est donné acte de la candidature de : 1° M. Thomas, ingénieur des ponts et chaussées à Epinal, présenté par MM. Lebrunt et Mangin ; 2° M. l'abbé Chapelier, curé à Jeanménil, par MM. Brenier et Lebrunt ; 3° M. Doley, Henry, fils, avocat à Epinal, par MM. Baradez et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

Commissions. — M. le Secrétaire perpétuel lit le compte rendu de la Commission administrative appelée à statuer sur les dépenses de 1885 et le budget de 1886. Adopté avec insertion au procès-verbal du budget 1886.

M. Mangin, trésorier, donne lecture d'un aperçu financier de la situation de la Société à ce jour. La Société en adopte les conclusions et elle vote des remercîments à M. Mottet, trésorier sortant, avec insertion au procès-verbal.

La Commission d'admission émettant un avis favorable aux candidatures de MM. Claudot, Petit et Schumann, la Société passe au vote et ces candidats sont élus à l'unanimité.

M. Voulot présente le mémoire des frais des fouilles faites à Trusey, avec quittances à l'appui. Renvoi à la Commission d'histoire, puis à la Commission administrative.

M. Haillant lit l'introduction à sa *Bibliographie vosgienne des années 1884 et 1885* et présente les fiches devant composer ce nouvel ouvrage. Renvoi à la Commission d'histoire.

Annexe au précédent procès-verbal.

BUDGET DE 1886

ADOPTÉ A LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1886.

Somme en caisse au 1er janvier 1886, sur laquelle il reste à payer quelques dépenses de l'exercice 1885. . . . 2,083 31

Recettes

1. Produit des cotisations, savoir 108 à 12 fr. et 20 à 5 fr.	1,396	»
2. Cotisations arriérées	»	
3. Subvention du Ministre de l'Agriculture	1,300	»
4. Subvention du Ministre de l'Instruction publique	»	
5. Subvention du Département	1,800	»
6. Revenu du legs Masson	51	»
7. Revenu du legs Claudel	21	95
8. Revenu du don Castel	43	»
9. Intérêts de caisse d'épargne	70	»
10. Recettes accidentelles	»	
TOTAL des Recettes	4,681	95

Dépenses

11. Impression des *Annales* de 1886, environ 23 f[lles].	1,000	»
12. Tirages à part : 50 exemplaires aux auteurs qui le demandent	100	»
13. Frais de bureau	500	»
14. Impressions diverses : lettres, convocations, bandes, affiches, etc.	200	»
15. Gage du garçon de salle	120	»
16. Gage du commissionnaire	120	»
17. Indemnité au copiste	60	»
18. Frais de recouvrement des cotisations	50	»
Report	2,150	»

A reporter. . .	2,150	»
19. Frais de la séance publique.	15	»
20. Dépenses de la Bibliothèque et reliures. . . .	100	»
21. Concours agricole. Primes du Gouvernement, primes de la Société, prix Claudel, frais de visite des fermes, etc.	1,500	»
22. Concours d'histoire et d'archéologie. Prix, fouilles.	200	»
23. Prix du concours littéraire.	100	»
24. Prix du concours artistique	100	»
25. Prix du concours scientifique et industriel . .	250	»
26. Abonnements de 1886, savoir :		

Journal d'Agriculture pratique. .	20 »	190	
Journal de l'Agriculture. . . .	20 »		
Revue scientifique et Revue bleue	50 »		
Revue archéologique	27 »		
Revue d'Alsace	14 »		
Journal du Ciel	6 »		
Annuaire des Vosges.	3 »		
Gazette des beaux-arts	50 »		190 »

27. Abonnement arriéré à la Gazette des Beaux-Arts.	50	»
28. Annuaire du Département, de 1886	3	»
29. Prix Castel. Prix bisannuel à décerner en 1886 à un garde	86	»
30. Prix Masson. Prix quinquennal à décerner en 1886.	300	»
31. Dépenses imprévues	50	»
Total des Dépenses.	5,094	»

RÉCAPITULATION

Total des dépenses.	5,094	»
Total des recettes	4,681	95
Excédent des dépenses	412	05

Nota. L'excédant des dépenses de cette année est dû aux articles suivants :

Prix Masson	300
Prix Castel.	86
Abonnements arriérés.	53
	439

L'avoir au 1er janvier étant.	2,083 31
Et l'excédant de dépenses étant	412 05
La prévision disponible au 31 décembre 1886 sera	1,671 26

La Société a adopté le présent budget à sa séance du 21 janvier 1886.

Le Secrétaire perpétuel,
N. Haillant.

Le Président,
Ch. Lebrunt.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Brenier, Burel, Chatel, Chevreux, Douliot, Garnier, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Lecomte, Mangin, Ména, Mottet, Ohmer, Retournard, Thouvenin.

Excusés : MM. Gazin, Goguel, Kampmann.

M. Le Moyne, Président sortant, remercie ses collègues de la reconnaissance qu'ils lui ont témoignée à la dernière séance, et se plait à rappeler leur dévouement et leur bienveillance.

La Société souscrit pour une somme de vingt francs au monument de Claude Gelée, à Nancy, en regrettant de ne pouvoir faire davantage et de ne pas voir le monument s'élever dans les Vosges.

M. Claudot remercie la Société de son élection.

M. Germain et M. Liégey remercient la Société de l'envoi des médailles qu'elle leur a décernées au dernier concours.

M. Leblanc renvoie, complété, son rapport sur la ferme-école du Beaufroy. La Société lui vote des remercîments.

M. Liégey envoie trois manuscrits, le premier intitulé *Extraits d'une vieille bible*, renvoi à la Commission scientifique ; le deuxième *Un peu d'agriculture* et le troisième *Accidents agricoles*. Remercîments et renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Merlin, membre titulaire, fait hommage de son *Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges pour* 1886. Des remercîments lui sont votés.

M. le Président du Comice agricole de Montdidier (Somme), informe la Société du centenaire de Parmentier, qui sera célébré sous les auspices de Montdidier et des cinq comices de la Somme. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Schumann remercie la Société de son élection et envoie sa photographie.

La Société des Agriculteurs de France envoie une circulaire relative à la réunion du 22 février. La Société a désigné MM. Leblanc, Lebeuf, Figarol et Félix Aubry.

M. le Président informe la Société de la conférence horticole et de la visite des jardins, qui seront faites le jeudi 25 février courant, par M. l'abbé Lefebvre, de Nancy, sous les auspices de la Société d'horticulture des Vosges.

Il est donné lecture de la candidature de M. Léon Louis, chef de division à la Préfecture, présenté par MM. Berher, Châtel, Chevreux et Haillant, et de M. Ducret, délégué de l'instruction publique à Bulgnéville, par MM. Renault et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

Parmi les ouvrages reçus, la Société remarque : un rapport de M. Bertrand, fait à l'Académie des sciences sur le *Journal du Ciel* de M. Vinot, d'Épinal ; la *Revue des travaux scientifiques*, tome V, nos 8 et 9 ; le *Complément du Nobiliaire de Dom Pelletier*, hommage de MM. Lepage et Germain ; le *Bulletin de*

la Société de Colmar ; l'*Enquête sur le Crédit agricole* faite par la Société d'agriculture de France ; les *Mémoires de la Société d'Archéologie de Nancy* ; les rapports de M. Colnenne dans le *Bulletin du Ministère de l'Agriculture*, n° 8 ; les ouvrages de M. l'abbé Chapelier : le *R. P. Jean Bedel* et *Archéologie et épigraphie de l'église de Domjulien.* »

Commissions. — M. Huot lit l'analyse d'un compte-rendu rédigé par M. Delteil sur les travaux et ouvrages de M. Grandeau, de Nancy. La Société en vote l'impression.

M. Chevreux propose l'insertion de la note sur « Quelques collectionneurs vosgiens au siècle dernier », par M. Benoît, après avis de M. Berher, membre de la Commission scientifique. Adopté. Il appelle l'attention de la Société sur un manuscrit du siècle dernier, appartenant à M. l'abbé Pierfitte, curé d'Ainvelle, et émet, au nom de la Commission le vœu de voir les anciennes archives des notaires transférées dans les dépôts publics. Enfin il propose de faire demander par la Société, au Ministère, un crédit pour solder les dépenses faites par M. Voulot dans le tumulus de Trusey. Adopté.

Commission d'admission. — Le rapport étant favorable à la candidature de MM. Doley, Thomas et Chapelier, il est procédé au vote. Les candidats, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres de la Société.

M. Le Moyne lit une analyse de l'ouvrage de M. Lallement, de Paris, intitulé *Histoire des enfants abandonnés*. Le rapporteur propose à la Société de lui renouveler ses remercîments et de l'informer de l'assentiment qu'elle donne à ses études et à ses propositions. La Société adopte ces conclusions et vote en outre l'impression de l'analyse de M. Le Moyne.

M. Burel rend compte du manuscrit de M. Liégey : *Un mot sur les remèdes d'autrefois et ceux d'aujourd'hui*. Le rapporteur propose des remercîments à l'auteur. Adopté.

SÉANCE DU 17 MARS 1886

Président : **M Lebrunt, Président.**

Secrétaire: **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Berher, Burel, Chatel, Chevreux, Claudot, Douliot, Ganier, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Lecomte, Le Moyne, Mangin, Ména, Mottet, Ohmer, Retournard, Thomas, Voulot.

Excusé : M. Baradez.

Correspondance. — M. l'abbé Chapelier et M. Thomas remercient la Société de leur élection. M. l'abbé Chapelier envoie un manuscrit intitulé *Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey*, qui est renvoyé à la Commission d'histoire et d'archéologie.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie une carte de délégué au Congrès de la Sorbonne, délivrée à notre collègue, M. Henry, de Neufchâteau, et une circulaire du 24 février 1886 relative à ce Congrès.

M. de Boureulle envoie un mémoire manuscrit intitulé *Souvenirs bretons et lorrains au temps de la Ligue*. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Liégey envoie une suite à ses *Observations et accidents agricoles*. Renvoi à la Commission agricole.

Parmi les documents reçus, M. le Président signale une lettre de notre collègue et compatriote, M. l'abbé Mougel, dans le *Bulletin n° 21 de l'Académie d'Hippone*, fascicule 3, au sujet d'une pierre dont cette Académie a publié un dessin dans son 20e bulletin ; 2° le travail de notre collègue, M. O. Terquem, intitulé : *Les Entomostracés ostracodes du système oolithique de la zône à ammonites de Fontoy (Moselle)*, dans le t. 4, 3e série, des *Mémoires de la Société géologique de France* ; et un article du docteur Collineau sur l'*écriture*, dans le numéro de janvier-février 1886 du *Bulletin mensuel de la Société pour l'instruction élémentaire*.

M. Voulot offre à la Société un exemplaire de la *Description de la collection de M. P. Charles Robert*, gr. in-8°, Paris 1886. Des remerciments sont votés à notre collègue.

Commissions. — 1. La Commission scientifique, par l'organe de M. Chatel, rapporteur, propose à la Société de remercier M. le docteur Liégey de l'envoi de son manuscrit intitulé: *Quelques extraits d'une vieille bible au double point de vue de la loi et de l'hygiène.* Adopté.

2. La Commission d'admission émettant un avis favorable aux candidatures de MM. Léon Louis, d'Epinal, et Ducret, Gustave, de Bulgnéville, la Société décide qu'elle passera au vote. Les candidats, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres de la Société.

M. le Président invite les Présidents des commissions à réunir les membres de ces commissions pour rédiger le programme des concours de 1886.

M. Gley a la parole pour la lecture d'une « Etude sur *Tibère*, tragédie de Marie-Joseph Chénier ». Cette lecture, écoutée avec attention, est accueillie par de vifs applaudissements. L'auteur en ayant demandé le renvoi à la Commission littéraire, en vue de l'impression, la Société accueille favorablement cette demande.

M. le Président lit ensuite un court article sur le daltonisme, emprunté à la dernière chronique de la *Gazette des Beaux-Arts*.

Vu l'heure avancée de la séance, la lecture du manuscrit de M. Chapelier, sur l'église de Coussey, est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**
Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Chatel, Chevreux, Garnier, Gazin, Gley (Émile), Gley (Gérard), Haillant, Huot, Kampmann,

LEBRUNT, LECOMTE, LE MOYNE, LOUIS, MÉNA, MOTTET, NOEL, OHMER, THOMAS.

Excusé : M. RETOURNARD.

En ouvrant la séance, M. le Président fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. Colnenne, directeur général des forêts, membre correspondant et ancien secrétaire-adjoint de la Société. Il est décidé qu'une lettre de condoléances sera adressée à M. Colnenne père, et que mention des très vifs regrets de la Société sera faite au procès-verbal.

Correspondance. — M. Léon Louis et M. Ducret remercient la Société de leur élection.

M. Français, directeur de la tombola organisée pour ériger à Nancy un monument à Claude le Lorrain, remercie la Société de sa participation à cette œuvre et envoie un numéro de cette tombola.

M. Liégey envoie les 5e, 6e et 7e fascicules de ses *Observations*. Renvoi à la Commission agricole.

Circulaire de la Société française d'archéologie relative au Congrès qui sera tenu cette année à Nantes, au mois de juillet prochain.

La Société d'Agriculture de la Haute-Garonne demande un exemplaire des *Annales* pour reconstituer sa bibliothèque détruite par un incendie. Il sera fait droit à cette demande dans les limites d'usage.

La Société d'Agriculture du département de la Loire restera inscrite sur la liste des Sociétés correspondantes.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale 1° la note de M. Maxe-Werly sur *Une fibule et un collier en or trouvés à Totainville* (Mémoires de la Société des antiquaires de France); 2° un article de Mgr Barbier de Montault, notre collègue, sur *Le grand sceau de Raoul du Fou,* dans les Mémoires de l'Académie de Rennes, 1884-1885 ; 3° l'ouvrage de M. Bastien, de Mirecourt, *Traité de lever des plans*, qui est renvoyé à l'examen de M. Thomas.

Le programme des Concours de 1886 est arrêté sur les propositions des diverses commissions, adoptées par la Société, et sera aussitôt livré à l'impression et distribué.

Commissions. — Commission administrative. Cette Commission propose de consacrer cette année les mille francs du budget ordinaire à continuer l'impression dans les *Annales* 1886 de la suite du *Dictionnaire d'un patois vosgien* de M. Haillant, et, pour terminer cette publication, de demander une subvention au Ministère. Adopté. Elle émet le vœu de voir déposer sur le bureau de temps à autre l'album contenant les photographies des membres de la Société.

Commission agricole. — Elle propose à la Société de voter une somme de 50 ou de 100 fr. à la Société de Girecourt pour l'aider à subvenir aux dépenses de voyage en Allemagne d'un ancien élève de l'École agronomique, pour y étudier la culture de la pomme de terre et la fabrication de la fécule. La Société, après avoir entendu les observations de MM. Ména, Lecomte, Ohmer et d'autres membres, vote une somme de 100 francs à prendre sur la réserve budgétaire.

Commission d'histoire. — Cette Commission propose l'impression : 1° des *Rapports sur les fouilles de Trusey*, par M. Voulot ; 2° des *Prisonniers de guerre espagnols à Épinal et à Neufchâteau en 1813*, par M. Benoît ; 3° des *Souvenirs bretons et lorrains du temps de la Ligue,* par M. de Boureulle ; 4° de l'*Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey,* par M. l'abbé Chapelier, en proposant de demander à l'auteur quelques modifications de détail et un dessin de la tour de l'église. Adopté. Elle propose aussi à la Société d'autoriser le Comité de rédaction de la nouvelle *Statistique générale des Vosges* à publier cet ouvrage sous les auspices de la Société. La Société adopte cette proposition, et M. Chevreux dépose sur le bureau les deux premières feuilles du *Dictionnaire des Communes des Vosges,* publié par MM. Chevreux et Léon Louis, et faisant partie de cet ouvrage. Des remerciments sont votés aux auteurs.

Commission littéraire. — Elle propose l'impression de l'*Étude sur Tibère*, tragédie de Marie-Joseph Chénier, par M. Gley, Gérard. Adopté.

Commission scientifique. — Elle propose le renvoi à la Commission d'agriculture de la note de M. d'Arbois de Jubainville sur la rouille des blés. Adopté.

M. Kampmann lit un rapport sur l'ouvrage de M. Aylies, *Les Associations du capital et du travail.* La Société, vu l'importance de ce rapport, en ordonne l'impression et décide que M. Aylies en sera avisé.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Garnier sur les pluies dans les Vosges. L'auteur demande lui-même le renvoi de cette lecture à la prochaine séance.

SÉANCE DU 20 MAI 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Burel, Chevreux, Claudot, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Lebrunt, Lecomte, Mangin, Ména, Mottet, Noel, Ohmer.

Excusés : MM. Le Moyne Retournard et Thomas.

Il est donné lecture des présentations de : 1° M. de Cardo, directeur des douanes à Epinal, numismate, par MM. Mangin et Lebrunt ; 2° de M. Guyot, inspecteur des forêts à Nancy, professeur de droit à l'école forestière, membre de l'Académie de Stanislas, auteur des *Forêts en Lorraine*, par MM. Burel, Claudot et Ména.

Correspondance. — M. Aylies adresse une lettre de remerciments pour le rapport fait sur son ouvrage relatif aux administrations et au personnel des chemins de fer.

M. Figarol remercie la Société de la subvention qu'elle a accordée pour le voyage d'un délégué agricole en Allemagne.

M. Lapicque et M. Figarol sont délégués au Concours régional de Sedan.

Des remercîments sont votés à M. Liégey pour l'envoi de nouveaux manuscrits, et leur examen est renvoyé à M. Berher.

M. Maxe-Werly adresse des remercîments pour l'envoi des *Annales* 1884 et 1885.

La Société vote des remercîments à M. Haillant pour l'hommage de sa *Flore populaire des Vosges*, couronnée du premier prix (médaille d'or unique) au concours de la Société nationale d'horticulture de France, et à M. Boucher de Molandon pour sa *Complainte orléanaise*. Ce dernier ouvrage est renvoyé à la Commission d'histoire et à la Commission des Beaux-Arts.

M. le Président signale parmi les ouvrages reçus les travaux de M. Dietz sur la pomme de terre et le climat du Ban-de-la-Roche, publiés dans le *Bulletin de la Société de la Basse-Alsace*, et la conférence de M. Figarol faite à Lunéville le 17 mars 1886, imprimée dans le *Bon Cultivateur*.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — *Commission administrative.* — L'impression du *Dictionnaire* de M. Haillant s'arrêtera cette année à la lettre P. Toutefois M. Haillant demande que la Société laisse continuer l'impression sans interruption pour l'année 1887, s'offrant même à faire l'avance des frais. Les dernières feuilles serviraient à la fois pour le tirage à part et les *Annales* 1887. Adopté.

La liste des ouvrages à insérer aux *Annales* 1886 est arrêtée.

Commission d'histoire. — M. Chevreux propose l'impression de la *Bibliographie vosgienne de l'année* 1884 *et de l'année* 1885, par M. Haillant, en invitant toutefois l'auteur à ne pas recueillir avec trop de soin certains articles de journaux, à remanier sur quelques points la classification adoptée, et à rejeter dans un appendice les œuvres d'auteurs vosgiens

n'ayant pas trait aux Vosges, et les ouvrages imprimés dans le département qui ne sont pas relatifs aux Vosges, ou ne sont pas l'œuvre d'auteurs vosgiens. Adopté par l'auteur et la Société.

M. Noël lit un rapport très détaillé sur le *Traité de lever de plans* par M. Bastien. La Société vote des remercîments à M. Noël, décide l'envoi de ce compte-rendu à la Commission scientifique chargée d'examiner l'instrument inventé par le même auteur, afin de préparer un rapport d'ensemble.

SÉANCE DU 17 JUIN 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire: **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Gley (Émile), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Lecomte, Le Moyne, Mangin, Ména, Mottet, Thomas.

Excusés : MM. Chatel, Garnier et Retournard.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai est lu et adopté.

Correspondance. — M. Liégey remercie la Société d'avoir voté l'impression de ses *Notes sur les poissons d'eau douce*. Il envoie de nouveaux manuscrits qui seront examinés par M. Ména.

La Société a reçu : 1° de M. l'abbé Chapelier : *Médailles du B. Pierre Fourrier* (renvoi à la Commission d'histoire) ; 2° de M. Grad *Notice sur Edouard Collomb* (1801-1875), renvoyée à M. Mougeot ; 3° Le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, dont quatre articles historiques et archéologiques sont signalés et renvoyés à la Commission d'histoire et d'archéologie ; 4° Les *Annales de la Société des sciences de Lyon*, n° de 1886, qui contiennent, p. 45, un article sur les musées et les écoles d'art industriel, par M. A. Léger, (signalé à M. Noël) ; 5° une publication de la Société languedocienne de géographie inti-

tulée : *Les Sociétés savantes et le Centenaire de 1789*, qui contient une allocution de M. Alex. Bertrand dont M. le Président donne lecture ; 6° Le *Manuel de langue néo-latine*, par M. Courtonne, qui est renvoyé à M. Le Moyne ; 7° La *Biographie de M. Meaume*, par M. Puton, renvoyée à M. Burel, et la *Notice sur feu M. Nicolas Vagner*, membre correspondant.

Des remercîments sont votés aux auteurs.

Commissions. — M. Berher donne un avis favorable à l'impression du manuscrit de M. A. Benoît intitulé : *Note sur quelques collectionneurs vosgiens.* Renvoi à la Commission administrative.

M. Le Moyne lit un rapport sur le manuscrit de M. Liégey, intitulé : *Accidents produits par des machines*, et propose de voter des remercîments à l'auteur. Adopté.

M. Thomas lit un compte-rendu du *Traité de lever de plans* par M. Bastien et propose de voter des remercîments à l'auteur et de déposer l'ouvrage dans sa bibliothèque. La Société adopte cette double proposition ; elle vote en outre l'insertion de ce compte-rendu au procès-verbal de la séance du jour, l'envoi à l'auteur d'une copie de cette analyse et des remercîments à M. Thomas. Elle prie M. Thomas de faire l'expérience pratique sur le terrain de la méthode et de l'instrument de M. Bastien pour la mettre à même de statuer à nouveau.

Commission d'admission. — M. Mottet donne lecture des rapports, tous deux favorables aux candidatures de M. de Cardo, directeur des douanes à Epinal et numismate, présenté par MM. Mangin et Lebrunt, et de M. Guyot, inspecteur des forêts, professeur de droit forestier à l'École nationale forestière, membre de l'Académie de Stanislas, présenté par MM. Burel, Claudot et Ména. Le vote ayant été unanime en faveur des candidats, M. le Président les proclame membres de la Société d'Emulation.

M. Méline, professeur au collège de Remiremont, est admis

à présenter à la Société sa *Carte en relief des Vosges* au 100,000e et à donner des explications sur ce travail, qui est renvoyé pour le Concours à la Commission des sciences, à laquelle la Société adjoint MM. Thomas, Gley (Gérard), Ohmer et Garnier.

Première annexe au procès-verbal du 17 juin 1886

« Messieurs,

« M. Bastien, ancien élève de l'Ecole centrale, professeur au collège de Mirecourt, vous a fait hommage de son *Traité de lever de plans, d'arpentage et de nivellement* à l'aide d'un instrument appelé Planchette-boussole dont il est l'inventeur.

« Notre honorable collègue, M. Noël, a examiné cet ouvrage et, dans un rapport très complet, indique les services qu'il peut rendre dans les écoles primaires, car on y trouve non seulement un très bon abrégé des connaissances géométriques nécessaires pour comprendre la théorie des levers de plans et des nivellements, mais encore des indications nettes et précises sur la pratique de ces opérations, ainsi que sur leur application à l'étude des utiles travaux de drainage et d'irrigation.

« M. Bastien a bien voulu nous apporter sa Planchette-boussole, la monter et nous donner, en présence de M. Noël, toutes les explications désirables au sujet de son maniement et de son usage. Nous avons constaté que cet instrument remplit le but que s'est proposé son inventeur, c'est-à-dire qu'il est simple, solide, portatif et permet de procéder, avec une exactitude suffisante, aux diverses opérations qui exigent ordinairement, pour chacune d'elles, un instrument spécial ; ses dispositions sont, en effet, assez habilement combinées pour que l'on puisse avoir, par une manœuvre convenable de l'une ou de plusieurs des parties, une équerre d'arpen-

teur, un graphomètre-boussole, une planchette, un niveau et, enfin, un éclimètre ou niveau de pente.

« L'appareil de M. Bastien serait donc utilement employé dans les écoles primaires pour donner aux enfants, mais surtout aux adultes, un enseignement qui leur permette, avec un peu d'habitude, de lever convenablement un parcellaire ou de tracer un drainage et même un chemin rural.

« Nous vous proposons, Messieurs, de remercier M. Bastien de son intéressante communication et de déposer son ouvrage à la bibliothèque de la Société.

« L.-C. THOMAS. »

Deuxième annexe au procès-verbal du 17 juin 1886.

M. le docteur Liégey, notre infatigable correspondant, nous a envoyé en deux fois (les 3 et 21 mars dernier) sept fascicules sur les accidents qu'il a eu l'occasion de soigner pendant sa longue carrière médicale à Gerbévillers, à Baccarat, à Rambervillers et enfin à Choisy-le-Roi où il réside actuellement.

Ces sept fascicules sont intitulés comme il suit :

1. *Accidents produits par les machines agricoles et industrielles*;

2. *Accidents produits par les animaux ;*

3. *Accidents produits par les armes à feu et les matières explosibles ;*

4. *Accidents produits par des chutes de voitures ou de lieux élevés ;*

5. *Accidents produits par l'eau ou par le froid ;*

6. *Accidents produits par l'insolation et la chaleur atmosphérique ;*

7. *Accidents produits par les émanations méphitiques.*

Chacun de ces fascicules se termine par des considérations générales fort intéressantes sur les moyens à employer pour diminuer le nombre des accidents de chaque espèce relatés dans les pages qui précèdent.

M. Liégey serait très heureux, dit-il dans sa lettre d'envoi, « si la Société d'Emulation pouvait accorder sa publication à une partie de ces travaux. » C'est une œuvre à la fois si étendue et si complexe qu'il nous paraît impossible de la publier tout entière, et tout aussi impossible de la scinder d'office et d'y faire nous-mêmes le choix des parties à retrancher. Ce sont d'ailleurs des questions trop spéciales pour pouvoir intéresser beaucoup de nos lecteurs.

Mais nous vous proposons :

1° De remercier chaleureusement M. le docteur Liégey d'avoir bien voulu faire notre Société dépositaire de tous les faits intéressants qu'il a recueillis et des nombreux mémoires qu'il a rédigés pendant sa longue carrière ;

2° De lui donner l'assurance que tous ces documents seront (comme il le demande) classés dans nos archives avec tous les soins qu'ils méritent, en place très apparente et au rang d'honneur, dans les cartons spéciaux qu'il a bien voulu nous envoyer à cet effet, où les médecins et les légistes, qui font ou feront partie de notre Société, seront heureux de les trouver et de pouvoir puiser des renseignements et des considérations utiles à leur profession et à leur art.

Epinal, le 17 juin 1886.

LE MOYNE.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Étaient présents : MM. BARADEZ, CHEVREUX, GARNIER, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LECOMTE, MANGIN, MÉNA, MOTTET, RETOURNARD et THOMAS.

La Société, consultée par M. le Ministre de l'Instruction publique, est d'avis de maintenir aux vacances de Pâques la date du Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

La circulaire du Syndicat central des Agriculteurs de France, 21, avenue de l'Opéra, est renvoyée et remise à la Commission d'agriculture.

La Société vote une somme de vingt francs comme souscription à une médaille commémorative qui sera frappée en l'honneur de M. Chevreul.

Une Commission spéciale, composée [de MM. Garnier, Ganier, Chevreux, Voulot et Ména recherchera les moyens les plus économiques pour l'insertion aux *Annales* d'une photographie de l'église de Coussey, qui sera annexée à l'ouvrage de M. l'abbé Chapelier.

M. Garnier fait hommage à la Société du « Compte-Rendu des observations météorologiques faites en 1885 et 1886. » De vifs remercîments sont adressés à l'auteur et l'ouvrage est renvoyé à la Commission scientifique.

Commission d'histoire. — M. Chevreux analyse la *Notice sur Martigny*, par M. Dubois, membre associé, et en propose l'impression. Adopté.

M. Liégey envoie trois manuscrits dont il est l'auteur : 1° « Quelques notes relatives à la médecine comparée » ; 2° « Note relative à la mort de Napoléon III » ; 3° Une grenouille à six pattes. »

M. Liégey offre à la bibliothèque de la Société un manuscrit in-folio du XVIIe siècle intitulé : « Recueil de recepts et de secrets ». Dans une lettre qui accompagne cet envoi, M. Liégey dit que ce manuscrit était depuis longtemps dans sa famille, mais qu'il est heureux de l'offrir à la bibliothèque de la Société. De vifs remercîments sont votés à M. Liégey pour sa générosité et une lettre lui sera adressée à cet effet.

M. Lepage fait hommage de sa publication intitulée : « Les

Seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein ». Des remerciments sont votés à l'auteur.

M. Benoît fait hommage de ses deux dernières publications intitulées : 1° « Le Buste de saint Adelphe, jadis à Neuviller ; » 2° « Une sépulture lorraine à Strasbourg avant 1870. »

M. Guyot remercie la Société de son admission, envoie sa photographie et sa biographie et quatre publications intitulées : 1° « Les villes neuves en Lorraine » ; 2° « L'église de Domjulien (Vosges), et la pierre tombale d'Antoine de Villé; » 3° « Le Lehm de Vergaville » ; 4° « Un Cercle à Metz au xve siècle, la Maison de Villefranche ». Des remerciments sont votés à l'auteur, et ses ouvrages sont renvoyés à la Commission d'histoire. M. Guyot sera prié d'envoyer son « Etude sur les assemblées de communautés d'habitants en Lorraine avant 1789. »

Il est donné lecture d'un compte-rendu des *Annales de la Société de l'année* 1885 publié dans la *Revue d'Alsace*, 2e trimestre 1886.

SÉANCE DU 19 AOUT 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M Gazin, Membre titulaire.**

Présents : MM. Baradez, de Cardo, Claudot, Ganier, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Gley (Emile), Huot, Lecomte, Ména, Retournard, Thomas, Voulot.

Excusés : MM. Haillant et Chatel.

La Société adresse ses félicitations à M. le Préfet des Vosges, à l'occasion de sa nomination d'officier de la Légion d'honneur.

Le dessin de l'église de Coussey sera adressé à part à tous ceux qui reçoivent les *Annales*.

Correspondance. — M. le Ministre de l'agriculture annonce qu'il accorde une subvention de 1,300 fr. avec affectation spéciale de 260 fr. à des expériences. La Commission d'agriculture a déjà eu connaissance de cette condition et s'occupe de rechercher des champs d'expériences.

Lettre d'invitation à la fête annuelle par M. le Président du Comice agricole de Remiremont. MM. Burel et Ména sont désignés pour représenter la Société.

Envoi du dernier fascicule et des tables de l'*Album Caranda*. Des remercîments sont votés à M. Frédéric Moreau père.

TRAVAUX DE M. LIÉGEY : *Influence du déboisement sur l'état moral des populations.* (Renvoi à M. Claudot) ; *Notes sur divers sujets de médecine.* (Renvoyés à M. le docteur Chevreuse). Des remercîments sont votés à M. le docteur Liégey pour ses nouveaux envois de manuscrits.

Il est donné acte de l'envoi des « Travaux des Conseils d'hygiène du département des Vosges en 1885. »

Organisation de la séance publique. — M. Baradez veut bien se charger de faire le discours d'usage. Les rapports des Commissions n'étant pas prêts, la fixation du jour est réservée.

M. Claudot lit une notice de M. Guyot, membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'Emulation, professeur à l'École forestière, sur les « Communautés d'habitants en Lorraine. » L'impression de cet ouvrage est votée en principe et le travail est envoyé en conséquence à la Commission administrative.

M. Guyot fait hommage de son ouvrage intitulé : *Les anciennes forêts de la Lorraine* : des remercîments seront adressés à M. Guyot ; il lui sera envoyé en échange de cet ouvrage les *Annales* de l'année 1885.

La Société décide aussi l'impression de la dernière partie du *Dictionnaire patois* de M. Haillant.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BARADEZ, BUREL, CHEVREUX, CLAUDOT, GANIER, GAZIN, GLEY (Gérard), HAILLANT, LEBRUNT, LE MOYNE, MANGIN, MÉNA, MOTTET, OHMER, THOMAS et VOULOT, membres titulaires ou libres, et M. le docteur CHEVREUSE, membre associé.

Excusé : M. CHATEL.

Le procès-verbal de la séance du mois de juillet est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des deux cents exemplaires des *Annales* 1886, destinés aux Sociétés correspondantes et remercie de l'envoi de cinq exemplaires destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes. Il demande aussi si la Société désire voir fixer à la Pentecôte la réunion annuelle des Sociétés des beaux-arts des départements. La Société se prononce pour le maintien de la date de Pâques.

M. le Préfet des Vosges informe la Société qu'elle pourra, comme par le passé, conserver la libre disposition de la subvention de l'Etat sans être tenue d'en réserver un cinquième à la création de champ de démonstration. Renvoi à la Commission agricole.

En réponse à une circulaire de M. le Préfet des Vosges, la Société propose, pour faire partie du Comité départemental de l'exposition universelle de 1889, MM. Burel, Chatel, Chevreux, Ganier, Figarol, Haillant, Kampmann et Le Moyne. Un exemplaire du Règlement général est envoyé par M. le Préfet.

La Société, invitée à la fête du Comice agricole d'Epinal et au banquet de Bruyères, a été représentée par M. Burel, membre titulaire et président de la Commission agricole.

M. Renault, membre associé, a également représenté la Société à la fête du Comice de Neufchâteau à Bulgnéville.

M. Ména, membre titulaire, secrétaire de la Commission agricole, a représenté la Société à la fête de Comice de Remiremont.

M. le Président signale les *Mémoires de l'Académie de Stanislas de l'année 1885*, et notamment l'étude du docteur Fournier, membre associé, sur la *Commune de La Bresse en Vosges*.

M. Bouvier envoie une brochure intitulée : *Les Animaux de la France, vertébrés*, 1re partie, et sollicite les observations de la Société. Renvoi à la Commission des sciences.

M. Durand fait hommage de sa *Géologie des Vosges* couronnée par la Société. Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Germain, membre correspondant, a déposé chez M. le Secrétaire perpétuel, pour être offertes en hommage à la Société, huit publications qui sont envoyées à la Commission d'histoire et dont voici les titres : *Tombe d'Isabelle de Musset* (2 fascic.) ; *la famille Fesseler ; le retable d'Hattonchatel ; la chapelle de dom Loupvent ; la croix de Laxou ; monuments funéraires de l'église de Saint-Mihiel*, et *l'église de Nubécourt*.

M. Haillant fait hommage d'un exemplaire du tirage à part de son *Dictionnaire phonétique et étymologique*, imprimé dans les *Annales* 1885 à 1887. Remercîments et dépôt à la Bibliothèque.

M. Liégey envoie copie de deux lettres sur la rage datées de 1851 et 1852 ; quelques notes publiées dans la *Tribune médicale* en 1871-1872 ; notes sur les crises et métastases ; trois cas curieux de folie chez des vosgiens ; sur le délire et l'hypocondrie pyrétriques ; une bulle de Pie VI sur la nomination du curé de Saulcy ; copie d'un sermon ou allocution sacerdotale au mariage de la sœur de son ami M. Buffault ; note sur des clients peu délicats ; aliénation mentale diathésique ; enfin un exemplaire du tirage à part de ses deux *Notes sur les*

poissons publiées dans les *Annales*. Remercîments et dépôt à la bibliothèque dans le carton de M. Liégey.

Les œuvres de M. Buffault sont renvoyées à l'examen de la Commission littéraire et des remercîments sont votés à M. Liégey et à M. Buffault.

M. Morand, membre correspondant, envoie « Les Hautes-Vosges comme station d'été, » extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*, 1876. Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Puton, membre correspondant, envoie une étude manuscrite sur « le sapin des Vosges » et en désire l'impression. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. O. Terquem, membre correspondant, envoie « les Foraminifères et les ostracodes du Fuller's Earth des environs de Varsovie », et « Foraminifères et ostracodes de l'Islande et du sud de la Norwège. » Remercîments et renvoi à la Commission des sciences.

Rapports. M. Le Moyne expose que les trois notes manuscrites du docteur Liégey renvoyées à son examen : 1° sur la médecine comparée ; 2° sur la mort de Napoléon III ; 3° sur une grenouille à six pattes ont déjà été publiées et ne présentent rien de particulier aux Vosges. Il y a lieu de se borner à remercier l'auteur et de joindre ces notes aux envois antérieurs de notre collègue. Adopté.

M Le Moyne fait aussi un rapport sur le *Manuel de langue néo-latine*. Il conseille de préférer l'étude des langues existantes. Adopté. La Société décide que ce rapport et le précédent seront annexés au procès-verbal.

M. Le Moyne donne encore lecture du rapport de la Commission des sciences sur les récompenses du concours 1886, dont les propositions sont adoptées.

M. le docteur Chevreuse, membre associé, donne de nouveaux détails sur son ouvrage manuscrit relatif à l'hygiène des campagnes, et dont l'examen a été confié M. Le Moyne. M. Chevreuse donne aussi des explications sur l'emploi de la conferve bulleuse en thérapeutique, et présente quelques aquarelles faites avec la couleur qu'il extrait des hannetons.

M. Baradez indique à grands traits l'objet du discours qu'il doit prononcer à la réunion annuelle ; il étudiera l'esprit vosgien dans la législation résultant de la *Coutume d'Épinal* de 1706.

La Commission d'histoire et d'archéologie, sur le rapport de M. Chevreux, propose à la Société d'allouer à la Commission une somme de 200 fr. pour les fouilles que M. Voulot doit faire à Martigny-les-Gerbonvaux. Adopté. La Commission propose aussi de décerner à M. Félix Bouvier le prix Masson, consistant en une somme de trois cents francs, pour son ouvrage *Les Vosges pendant la Révolution*. Adopté. Elle propose l'impression : 1° de la *Notice sur Martigny-les-Bains*, par M. Dubois ; 2° de l'ouvrage de M. Jouve sur *Le général Humbert en Irlande ;* 3° du travail de M. Desgodins de Souhesmes, intitulé *Les Orientaux*. Adopté.

M. Ganier, président de la Commission des Beaux-Arts, expose que cette commission a l'intention d'organiser une exposition artistique comprenant les œuvres des artistes et amateurs du département. La Commission n'ayant pas eu de récompenses à décerner cette année, ni de dépenses effectuées, a conservé intacte son allocation de 100 fr. Elle demande à la Société de l'autoriser à organiser cette exposition sous ses auspices, à affecter cette somme de 100 fr. à cette œuvre et à en fixer l'ouverture vers le 20 novembre, de façon à la faire coïncider avec la réunion annuelle. Elle prie aussi la Société d'adjoindre M. Voulot à cette Commission. Après l'échange de quelques observations, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

I. — *Annexes au Procès-verbal*

Messieurs,

Vous avez renvoyé à notre examen le *Manuel de la langue néo-latine*, créée par M. Courtonne, de Rouen, pour faire un langage commun à toutes les nations d'origine latine, et re-

commandée par la Société niçoise des sciences naturelles, historiques et géographiques.

Les rapports qui accompagnent ce *Manuel* tendent à prouver que cette nouvelle langue néo-latine est plus simple et plus facile à apprendre que le volapuk, créé dans le même but par M. Schleyer, de Constance, mais qui, au lieu d'emprunter ses radicaux exclusivement aux langues latines, les emprunte aussi, dans sa prétention de devenir un langage universel, aux diverses langues du Nord (allemand, anglais, etc.).

Nous croyons volontiers que le néo-latin est plus simple, plus facile à apprendre que le volapuk, mais vraiment ! est-il bien utile de créer une nouvelle langue lorsqu'il y en a déjà trop, et ne vaudrait-il pas mieux bien apprendre le vieux latin, qui est enseigné dans tous les collèges de l'Europe, et qui formait encore au siècle dernier une sorte de langue universelle pour tous les savants, les littérateurs et les philosophes, que d'apprendre le néo-latin, qui n'est et ne sera peut-être parlé par personne ?

Ne vaudrait-il pas mieux encore apprendre les langues qui sont parlées par 40 ou 50 millions d'hommes, comme l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le slave, que d'apprendre le néo-latin ou le volapuk ?

La formation de toutes pièces d'une langue universelle vulgaire nous paraît une utopie peu réalisable, qui peut séduire quelques esprits généreux, mais qui ne pénétrera jamais dans les masses, ni même chez les commerçants, car ceux-ci sont avant tout des hommes pratiques, qui apprennent volontiers les langues des peuples avec lesquels ils trafiquent, mais ne perdront jamais leur temps à apprendre une langue nouvelle, tant qu'elle ne sera pas parlée par plusieurs millions d'individus.

LE MOYNE.

II.

Les trois notes de M. le docteur Liégey que vous avez renvoyées en juin dernier à l'examen de votre Commission scientifique et qui sont intitulées :

La première : *Quelques notes relatives à la médecine comparée : ressemblance de la constitution médicale chez les animaux et chez l'homme ;* la deuxième : *Note relative à la mort de Napoléon III : n'a-t-il pas succombé à une fièvre pernicieuse ?* la troisième : *Tératologie ; une grenouille à six pattes ; citations diverses à propos de ce monstre,* ont déjà été publiées : la première, dans le *Bulletin de la Société de médecine pratique ;* la deuxième, dans le même *Bulletin* et dans la *Tribune médicale ;* la troisième, dans la *Tribune médicale.*

Elles ne peuvent guère intéresser que les médecins et ne présentent rien de particulier au département des Vosges. Nous sommes donc d'avis qu'il y a lieu de se borner à remercier M. le docteur Liégey de son nouvel envoi et de le joindre à nos archives aux envois antérieurs du même correspondant.

LE MOYNE.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BARADEZ, BUREL, DE CARDO, CHATEL, CLAUDOT, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, MANGIN, MOTTET.

Excusés : MM. CHEVREUX, GARNIER, OHMER, RETOURNARD, THOMAS et VOULOT,

Les procès-verbaux des séances des 19 août et 21 octobre sont lus et adoptés.

Correspondance. — La famille de M. Plassiard, membre correspondant, fait part du décès de notre collègue. La Société

exprime les regrets que lui cause la mort de M. Plassiard, qui a si souvent pris part aux travaux de la Société par ses rapports remarquables, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal, et qu'une lettre de condoléances sera adressée à la famille du défunt.

Circulaire de la Société des sciences de géographie de Port-au-Prince (Haïti), offrant l'échange de ses publications avec les *Annales*. Adopté.

M. Haillant, secétaire perpétuel, lit une lettre par laquelle il sollicite la souscription du Ministère de l'instruction publique à son *Dictionnaire phonétique et étymologique* et prie la Société d'apostiller sa demande. Adopté avec rappel de la subvention de 400 fr. qui a été accordée à la Société pour l'aider à supporter les frais d'impression de cet ouvrage.

MM. Guyot et Germain, membres correspondants, font hommage de leur publication sur *Paul Bernard, comte de Fontaine*. Remercîments et renvoi à la Commission d'histoire et d'archéologie.

Des remercîments sont tout particulièrement votés à l'administration du Musée Guimet, à propos de son important envoi contenant de nombreuses gravures.

M. Haillant présente l'ouvrage postume de M. Le Guillois, édité par M. Kienné, de Neufchâteau, et le recommande tout particulièrement à l'attention de la Société. Renvoi à la Commission littéraire.

M. Baradez lit le discours qu'il doit prononcer à la séance solennelle sur l'*Impôt des banalités à Épinal*. Cette lecture est vivement applaudie et M. le Président, au nom de la Société tout entière, adresse ses plus vifs remercîments à l'orateur.

Il est donné lecture du rapport de M. Voulot sur les fouilles de Martigny-les-Gerbonvaux et d'Autigny-la-Tour. Renvoi à la Commission d'histoire avec les pièces de dépenses.

La Commission littéraire émet un avis favorable à l'échange des publications de la Société avec les *Annales de l'Est*, qui vont être publiées par la Faculté des lettres de Nancy.

Il est donné acte de la candidature de l'abbé Didier-Laurent, directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims, présenté par MM. Chevreux, Gley (Gérard) et Mottet.

M. Burel lit un rapport fortement et longuement motivé sur l'étude manuscrite de M. Puton : *Le Sapin des Vosges*, et conclut à l'impression. Adopté et renvoi à la Commission administrative. Des remercîments sont votés à M. Burel pour son consciencieux rapport.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 1886

Président : **M Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BALLANDE, BARADEZ, CHATEL, CLAUDOT, GANIER, GAZIN, GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, MANGIN, MOTTET et THOMAS.

Excusés : MM. CHEVREUX et GARNIER.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre est lu et adopté.

Correspondance : M. le Préfet informe la Société qu'il accepte avec plaisir la présidence de la séance annuelle.

La parole est donnée à M. Ganier qui lit le compte-rendu de l'exposition des beaux-arts, dont il a eu l'initiative et énumère les récompenses du concours artistique. Les propositions sont adoptées et M. le Président propose de voter des remercîments au rapporteur et à la commission. Adopté. M. Gley fait observer que M. Ganier a omis volontairement de parler de lui dans son rapport; il ajoute que toute la Société a su apprécier le dévouement de M. Ganier à l'œuvre dont il a pris l'initiative, et le succès qui l'a couronnée. Il propose en conséquence à la Société de mentionner expressément au procès-verbal ses remercîments tout particuliers. Adopté. M. Ganier est très ému de la sympathie que lui

témoignent ses collègues et les remercie de leur collaboration dévouée et du grand honneur qu'ils lui ont fait en l'autorisant à ouvrir le Salon vosgien sous les auspices de la Société.

M. Gley lit ensuite le rapport du concours littéraire et propose le vote d'une médaille d'argent grand module à M. Schumann, pour ses *Vosges poétiques*. Adopté.

M. Mottet fait connaître que la Commission d'admission a émis un vote favorable à la candidature de M. l'abbé Didier-Laurent, directeur de l'école Saint-Joseph à Reims. M. le Président met cette candidature aux voix : le candidat est élu.

Il est donné lecture de la présentation de M. Clasquin, architecte départemental, signée par MM. Ballande, Chatel et Ganier. Renvoi à la Commission d'admission.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1886

Président : **M. Lebrunt, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Ballande, Baradez, Burel, Chatel, Chevreux, Claudot, Figarol, Ganier, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Lecomte, Le Moyne, Mangin, Ména, Mottet, Voulot.

Excusés : MM. Gley (Emile) et Thomas.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une circulaire du docteur Chervin, directeur de l'institution des bègues, à Paris, 82, avenue Victor Hugo, relative à une enquête sur le bégaiement. Renvoi au docteur Berher.

M. le Président signale au *Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire*, p. 251, la liste des récompenses accordées cette année aux instituteurs des Vosges.

M. Gley donne lecture d'une lettre de notre nouveau collègue, M. l'abbé Didier-Laurent, qui remercie la Société de son admission et donne d'intéressants détails sur plusieurs

documents concernant l'abbaye d'Etival. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Haillant présente de la part de M. Fliche, membre correspondant, quatre ouvrages intitulés : *La Flore de l'étage rhétien ; Substitution ancienne d'essences forestières aux environs de Nancy ; Flores tertiaires des environs de Mulhouse ; Étude de la nervation*. Renvoi à la Commission scientifique.

M. Haillant offre aussi au nom de M. François Bonnardot, membre correspondant, le *Glossaire-Index du Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, et fait observer que cet ouvrage, ayant obtenu le prix de philologie romane de l'Institut en 1880, cette haute récompense le dispense d'en faire ressortir le mérite. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Lebrunt signale l'envoi d'une étude de M. Lescuyer, membre correspondant, sur les *Etangs de Baudonvilliers*. Des remercîments sont votés à notre collègue. M. Lebrunt dépose aussi sur le bureau une publication du docteur Beugnies-Corbeau, de Saint-Michel (Aisne), intitulée : *Trois familles empoisonnées par les champignons*. Renvoi au docteur Mougeot.

Il est donné lecture des présentations de : 1° M. Ferry, Léopold, cultivateur et lauréat de la Société, à Corcieux, présenté par MM. Figarol et Lebrunt ; 2° M. Camille Martin, compositeur et professeur de musique, et lauréat de la Société, organiste à Charmes, présenté par MM. Tourey et Haillant ; 3° de M. Gaston de Golbéry, avocat, inspecteur d'assurances à Epinal, auteur de nombreuses publications vosgiennes, présenté par MM. Ganier et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Figarol, au nom de la Commission d'agriculture, propose à la Société de confier à M. Ferry, Léopold, la surveillance du champ de démonstration à Docelles, appartenant à M. Krantz ; au printemps, ce champ sera ensemencé d'avoines de diverses provenances. Il y aurait une indemnité de location à payer au fermier de M. Krantz, et la Société bénéficierait de la récolte. Adopté.

M. Ganier, au nom de la Commission artistique, expose que la Commission du Salon vosgien a l'intention d'organiser à l'Hôtel de la Poste, sous les auspices de la Société d'Emulation, une soirée littéraire et musicale, dont les bénéfices seraient consacrés à l'acquisition de tableaux qui seraient choisis ultérieurement. La Société n'aurait rien à débourser. Après quelques observations, la Société, confiante dans la Commission de l'exposition si bien dirigée jusqu'alors par son Président, M. Ganier, s'empresse d'accorder l'autorisation sollicitée.

Le budget présenté par M. Lebrunt pour 1887 est discuté et adopté.

M. Mottet, président de la Commission d'admission, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Clasquin, présenté par MM. Ballande, Chatel et Ganier. Il est procédé au vote, qui donne unanimité de boules blanches. M. Clasquin est proclamé membre libre.

Il est ensuite procédé au renouvellement des Commissions.

Annexe.

BUDGET DE 1887

ADOPTÉ A LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1886.

Somme en caisse au 1er janvier 1887, sur laquelle il reste à payer quelques dépenses de l'exercice de 1886.

Recettes

1. Produit des cotisations, savoir 112 à 12 fr. et 19 à 5 fr.	1,439	»
2. Intérêts de caisse d'épargne	60	»
3. Subvention du Ministre de l'Agriculture	1,300	»
4. Subvention du Ministre de l'Instruction publique	»	»
5. Subvention du Département	1,800	»
A reporter . .	4,599	»

Report... .	4,599	»
6. Revenu du legs Masson	51	»
7. Revenu du legs Claudel.	21	95
8. Revenu du don Castel	43	»
9. Recettes accidentelles	»	»
TOTAL des Recettes	4,714	95

Dépenses

10. Impression des *Annales* de 1887, environ 23 flles .	1,000	»
11. Tirages à part : 50 exemplaires aux auteurs qui le demandent.	100	»
12. Frais du bureau.	500	»
13. Impression diverses : lettres, convocations, bandes, affiches, etc.	150	»
14. Gage de garçon de salle.	120	»
15. Gage du commissionnaire.	120	»
16. Indemnité au copiste.	60	»
17. Frais de recouvrement des cotisations	50	»
18. Frais de la séance publique.	15	»
19. Dépenses de la bibliothèque et reliures	100	»
20. Concours agricole. Primes du Gouvernement, primes de la Société, prix Claudel, frais de visite des fermes, etc.	1,500	»
21. Concours d'histoire et d'archéologie. Prix, fouilles	200	»
22. Prix du concours littéraire . . , ...	100	»
23. Prix du concours artistique	100	»
24. Prix du concours scientifique et industriel . . .	250	»
25. Abonnements de 1887. savoir :		

Journal d'Agriculture pratique. .	20	»	182	
Revue scientifique et Revue bleue	50	»		
Revue archéologique	27	»		
Revue d'Alsace	14	»		
Journal du ciel	6	»		
Annuaire des Vosges.	3	»		
Gazette des Beaux-Arts	50	»		
Annales de l'Est	12	»		182 »

A reporter . . . 4.547 »

Report. .	4,547 »
26. Prix Castel. Prix bisannuel, à réserver . . .	43 »
27. Prix Masson. Prix quinquennal, à réserver . .	51 »
28. Dépenses imprévues	50 »
Total des dépenses	4,691 »

RÉCAPITULATION

Total des recettes	4,714 95
Total des dépenses	4,691 »
Excédent des recettes	23 95
L'avoir au 1er janvier étant de	1,737 74
La provision disponible au 31 décembre est prévue pour	1,761 69

La Société a adopté le présent budget à la séance du 16 décembre 1886.

Le Sécrétaire perpétuel,
N. Haillant.

Le Président,
Ch. Lebrunt.

Dons du Ministère de l'Instruction publique

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.— 1°— *Revue des travaux scientifiques ;* — 2° — *Bulletin historique et philologique ;* — 3° — *Bulletin archéologique.*

Journal des Savants.

Romania.

Le Cabinet historique.

Répertoire des travaux historique.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques, histoire et documents par Xavier Charmes. Trois vol. in-4°. Paris, imprimerie nationale, 1886.

Dons du Ministère de l'Agriculture

Bulletin du Ministère de l'Agriculture. — *Documents officiels, statistique, rapports, comptes-rendus de sessions en France et à l'étranger.*

Dons de la Préfecture

Publications du Conseil Général du département des Vosges.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation

Le Bon Cultivateur, publié à Nancy.

Le Cultivateur agenais.

Maître Jacques.

HAMET. — *L'Apiculteur.*

La Feuille des jeunes naturalistes.

LOUIS (Léon). — *Annuaire général des Vosges pour 1886,* 17me année. (Hommage de l'auteur).

MERLIN. — *Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges pour 1886,* 24e année, Durand, Epinal, 1886. (Hommage de l'auteur, membre titulaire).

ROUMEGUÈRE. — *Revue mycologique,* recueil trimestriel illustré, consacré à l'étude des champignons et des lichens. (Hommage de l'auteur, membre correspondant).

L'Industriel Vosgien, journal de Remiremont.

La Presse Vosgienne, journal de Mirecourt.

Et les publications des Sociétés savantes, dont la liste est ci-après, page XLVIII.

Ouvrages non périodiques

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — *Rapport au nom de la Commission voyageuse du Comice agricole de Neufchâteau.* Niort, 1886.

BASTIEN. — *Traité de lever de plans, d'arpentage et de nivellement.* Epinal, 1885. (Don de l'auteur).

BÉNOIT (A.) 1. *Le Buste de saint Adelphe à Neuviller.* — 2. *Une sépulture lorraine à Strasbourg avant 1870.*

BERNARD-MAILLARD. — *La Tapisserie ancienne et moderne.* Paris, 1886.

BEUGNIES-CORBEAU (Dr). — *Trois familles empoisonnées par les champignons.* Histoire thérapeutique, médicale et toxicologique. Vichy, 1886. (Don de l'auteur).

BONNARDOT (François). — 1. *Histoire générale de Paris.* — 2. *Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle.* — 3. *Le Livre des Métiers d'Etienne Boileau,* Glossaire-Index, par François Bonnardot, ancien élève de l'école des Chartes. Paris, imprimerie nationale, gr. in-4°, 1879. (Hommages de l'auteur, membre correspondant).

BOUCHER DE MOLANDON. — *Complainte orléanaise du XIIIe siècle, avec sa notation,* retrouvée par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne à Florence, gr. in-8°.

DE BOUREULLE. — *L'Alsace de la réforme,* in-8°.

BOUVIER (A.) — *Les animaux de la France. Vertébrés,* première partie, mammifères, 1886 (Hommage de l'auteur).

CHAMBRE DE COMMERCE DES VOSGES. — *Droits sur les maïs* ; rapport de M. Florion. Epinal, Fricotel, 1887.

CHAPELLIER (l'abbé Ch.) — *Médailles du bienheureux Pierre Fourier,* in-8°, Nancy, 1886.

COURTONNE. — *Manuel de langue néo-latine.*

DELLEY DE BLANCMESNIL (Le comte de). — *Notice sur quelques anciens titres*. Paris, 1866.

DELORME (P.) — 1. *Le* Palœophoneus nuncius *et la théorie de l'évolution*, 1885. — 2. *Des variations dans l'époque d'apparition des lépidoptères*, 1885.

DURAND (E.) — *Géologie des Vosges appliquée à l'agriculture*. 1886. (Hommage de l'auteur).

FICY (Pierre). — *La fortune de Roch Aubry*. Paris. (Don de l'auteur).

FLICHE. — 1. *Note sur la Flore de l'étage rhétien aux environs de Nancy*. — 2. *Note sur une substitution ancienne d'essences forestières aux environs de Nancy*. — 3. *Les Flores tertiaires des environs de Mulhouse*. — 4. *Notes pour servir à l'étude de la nervation*. — (Hommages de l'auteur, membre correspondant).

FOURNIER (A). — *La verrerie de Portieux*, origine, histoire. Nancy, 1886. (Hommage de l'auteur, membre associé).

GARNIER (Ad.) — *Commission météorologique du département des Vosges*. Compte-rendu des observations faites en 1885-1886, 2e année. Epinal, 1886. (Hommage de l'auteur, membre titulaire.)

GERMAIN (LÉON). — 1. *Tombe d'Isabelle de Musset, à Marville* ; Caen, 1886. — 2. *Recherches sur la famille Fesseler* ; Nancy, 1886. — 3. *Le retable d'Hattonchatel* ; Nancy, 1886. — 4. *La chapelle de Dom Loupvent* ; Nancy, 1886. — 5. *La croix de Laxou* ; Nancy, 1886. — 6. *La tombe d'Isabelle de Musset, femme de Gilles Ier de Buysleyden, à Marville* ; Nancy, 1886. — 7. *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel, à Saint-Mihiel* ; Bar-le-Duc, 1886. — 8. *L'église de Nubécourt et ses monuments funéraires* ; Nancy, 1886. — 9. *La famille Parspergaire*. — 10. *Anciens bénitiers lorrains*. — 11. *Le calice de saint Gérard*. — 12. *L'origine de Guillaume de Marcillat, peintre-verrier*. — 13. *La liturgie des décanats wallons*. — 14. *Les fondeurs de cloches lorrains*. — 15. *Les épitaphes de l'église d'Etain*. — 16. *Devises horaires lorraines*. — 17. Notes sur

l'*Ave Maria* en Lorraine. — (Hommages de l'auteur, membre correspondant).

GRAD (Ch.) — 1. *Edouard Collomb.* — 2. *Le curé Muller.* (Hommages de l'auteur, m. c.)

GUYOT (Ch.) — 1. *Les forêts lorraines*, Nancy, 1886. — 2. *Les villes neuves en Lorraine*, 1883. — 3. *L'église de Domjulien (Vosges), et la pierre tombale d'Antoine de Ville*, 1881. — 4. *Le Lehn de Vergaville*, 1886. — 5. *Un cercle à Metz au XVe siècle. La maison de Ville-Franche*, 1882. — 6. *Histoire d'un domaine rural en Lorraine*, 1887.

GUYOT (Ch.) et GERMAIN (L.) *Paul Bernard, comte de Fontaine.* Nancy, 1886. (Hommage des auteurs).

HAILLANT (N.) — 1. *Essai sur un patois vosgien, dictionnaire phonétique et alphabétique.* Epinal, 1886, in-8°. — 2. *Flore populaire des Vosges*, par N. Haillant, avoué, docteur en droit. Ouvrage couronné du premier prix (médaille d'or unique) au concours de la Société nationale d'horticulture de France (séance du 22 mai 1885), et publié dans le journal de cette Société. Paris et Epinal, in-8°. (Hommages de l'auteur, secrétaire perpétuel).

LE GUILLOIS. — *Le Chêne des Partisans, Episodes de la conquête de Lorraine par la France. Les deux sièges de La Mothe.* Neufchâteau, Kienné 1886, in-8°. (Hommage de l'éditeur).

LEPAGE (H.) — *Les seigneurs, le château, la Châtellenie de Turquesteim* 1886. (Hommage de l'auteur membre correspondant).

LUC (R.) — *Culture de la pomme de terre en Hollande et en Allemagne, et de son emploi en féculerie et en distillerie.*

MARCHAL. — *Description de la ville et de la forteresse de La Mothe.* Arcis-sur-Aube, 1886.

MAXE-WERLY. — 1. *Etude sur le tracé de la chaussée romaine entre Airola et Fines.* — 2. *Note sur quelques graffites découverts dans la région du Barrois.* — 3. *Sur les bornes anciennes et les monuments mégalithiques du Barrois.* — 4. *Fibule et collier en or trouvés à Totainville (Vosges).* — 5. *Moules en schiste ardoisier.* — 6. *Monnaies des Pétrocores.* — 7. *Monnaies*

dites « à la Croix ». — 8. *Chaussée romaine, deuxième partie.* — 9. *Extrait des procès-verbaux de la Société des Antiquaires de France,* séance du 3 juin 1885.— 10. *Antiquités découvertes à Naix (Meuse).*

MORAND (Dr J.-S.) — *Les Hautes Vosges comme station d'été.* Tours, 1886. (Hommage de l'auteur).

MOREAU (Frédéric). — 1. *Album Caranda* (suite), *Fouilles de Nampteuil-sous-Muret* (Aisne), *et fin de celles d'Aguisy*, 1885. — 2. *Table des principaux objets reproduits dans l'Album Caranda*. 1886. (Hommages de l'auteur).

PETIT (Th.) *Méthode abrégée de comptabilité,* 1886.

PIERRE. — *Géographie-Atlas du département des Vosges,* deuxième édition, Remiremont 1887.

PUTON (A.)— *M. Meaume, sa vie et ses œuvres,* in-8°. (Hommage de l'auteur, membre correspondant).

QUINTARD (Léopold). — *Description d'une trouvaille de monnaies messines des Xe et XIe siècles.* Nancy, 1886. (Hommage de l'auteur, membre associé).

SALMON (C. A.) *M. Lionnet, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, fondateur de l'Association philotechnique.* Paris, 1886.

TERQUEM (O.). — 1. *Fuller's. Mémoires de la Société géologique de France,* 3e série, tome IVe. — 2. *Des foraminifères et les ostracodes du Fuller's-Earth des environs de Varsovie,* grand in-4° avec dessins. — 3. *Les Entomostracés-ostracodes du système oolithique de la zône à ammonites Parkinsoni de Fontoy (Moselle).* Paris, 1885, in-4°.

TERQUEM (O.) et TERQUEM (Edmond). — *Extrait du Bulletin de la Société géologique de France. Foraminifères et ostracodes de l'Islande et du sud de la Norwège.* (Hommages de M. O. Terquem, membre correspondant).

Nicolas VAGNER, sa mort, ses funérailles... 1886. (Hommage de M. René Vagner).

MANUSCRITS

BENOIT (A.) — *Les prisonniers de guerre espagnols à Epinal et à Neufchâteau en 1813.*

DE BOUREULLE. — *Souvenirs bretons et lorrains du temps de la Ligue* (mars 1886).

CHAPELIER (l'abbé Ch.) — *Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey.*

DAVILLER (Dr). — *Quelques réflexions sur l'alcool et l'alcoolisme,* dédié à la Société d'Emulation des Vosges, 21 février 1887.

DESGODINS DE SOUHESMES. — *Vie et mœurs des Orientaux.*

GUYOT (Ch). — *Les Assemblées de communautés d'habitants en Lorraine, avant 1789.*

JOUVE (L.) — *Le général Humbert en Irlande. Récits des évènements de Killala, dans le comté de Mayo et les parties adjacentes, pendant l'invasion française en 1798, par un témoin oculaire (le Dr Stock),* traduit de l'anglais par L. Jouve, avec une carte.

Dr LIÉGEY. — 1. Copie d'un mémoire intitulé: *Quelques observations de fièvres apoplectiques, paralytiques.* — 2. *Cas de fièvre syncopale au début, délirante ensuite.* — 3. *De la ressemblance de certains phénomènes critiques observés dans les maladies nerveuses avec des symptômes d'une maladie suspecte.* — 4. *Enorme tuméfaction née d'une métastase d'aspect scorbutique et cancéreux.* — 5. *Cas remarquable de suette chronique scorbutique.* — 6. *Exposé des travaux de la Société des Sciences médicales de la Moselle.* — 7. *Un mot sur la fièvre péritonite.* — 8. *Quelques métastases déterminées par l'impressionnabilité morbide exagérée.* — 9. *Emploi efficace du collodion... dans un cas de péritonite imminente.* — 10. *Un mot sur l'influence nocive de la menstruation.* — 11. *Voyage dans les Vosges.* — 12. *Accidents pernicieux déterminés par les causes traumatiques.* — 13. *Quelques névroses convulsives.* — 14. *Deux cas heureux de pratique médicale.* — 15. *Nouveaux cas de fièvre éclamptique ou convulsive.* — 16. *Cas remarquable de tumeur céphalique congénitale.* — 17. *Observation d'un cas remarquable de tremblement cho-*

réique chez une fille de douze ans. — 18. *Quelques mots sur la maladie d'Eugène Sue.* — 19. *Guérison rapide d'une adénite strumeuse ancienne et ulcérée.* — 20. *Polype utérin.* — 21. *Quelques mots sur l'aliénation émanée de fièvres intermittentes et rémittentes.* — 22. *Recueil d'accidents variés, observés dans la Meurthe et les Vosges dans une longue carrière médicale.* Première partie : *Accidents plus ou moins graves résultant des machines industrielles et agricoles. Réflexions diverses et mesures paraissant devoir prévenir des accidents de ce genre,* daté février 1886. — 23. *Un peu d'agriculture et d'hygiène,* février 1886. — 24. *Quelques notes relatives à la médecine comparée.* — 25. *Note relative à la mort de Napoléon III.* — 26. *Une grenouille à six pattes.* — 27. Copie d'une note intitulée : *Haute utilité des préparations de quinquina dans la variole,* Note lue à l'Académie de médecine, le 5 juillet 1870, puis à la Société médicale d'Emulation de Paris, par le docteur Liégey, médecin à Choisy-le-Roi, mai 1886. — 28. *Supplément de la correspondance du docteur Liégey, avec la préfecture des Vosges au sujet de plusieurs épidémies observées dans les Vosges en 1852, 1854 etc.* Choisy-le-Roi (Seine), avril, 1886. — 29. Copie d'un article publié en 1870 dans la *Tribune médicale* et intitulé : *Variole et vaccin,* par le docteur Liégey, membre de plusieurs sociétés savantes, médecin à Choisy-le-Roi, mai 1886. Cet article porte le n° 132, avril sous ce titre : *Hygiène publique, variole et vaccin.* Le rédacteur en chef de ce journal était le docteur Marchal (de Calvi). — 30. Copie d'un premier rapport adressé en 1852, à M. le Préfet des Vosges, et relatif à une épidémie catarrhale, revêtant principalement la forme croupale chez les enfants, au village de Domptail (Vosges), par le Dr Liégey, alors médecin à Rambervillers. Choisy-le-Roi, avril 1886. — 31. Copie d'un second rapport relatif à une épidémie catarrhale typhique, revêtant principalement, chez les enfants, la forme croupale, épidémie précédée d'une épizootie offrant, chez les jeunes porcs,

principalement aussi, une forme analogue, au village de Domptail, en 1852, par le docteur Liégey, membre de la Société d'Emulation des Vosges, et d'autres Sociétés savantes, médecin à Choisy-le-Roi (Seine). Avril, 1886, Choisy-le-Roi, (Seine). — 32. Copie d'un rapport fait en 1852 à la Préfecture des Vosges, sur *Une épidémie catarrhale de diarrhée principalement et de dyssenterie* ayant régné au village de Bru, dans le mois d'octobre et de novembre 1842, par le docteur Liégey, alors médecin cantonal à Rambervillers. Choisy-le-Roi, avril 1886. — 33. Liste des articles publiés de 1898 à 1886 dans *Le Courrier médical* (57 numéros). — 34. Plusieurs notes principalement relatives aux accouchements. — 35 *La grève des médecins devant les magistrats et les honoraires médico-légaux.* — 36. Plusieurs notes principalement relatives aux fièvres catarrhales.— 37. Recueil des receptes pour prévenir et guérir toutes maladies, blessures et infirmitez humaines, et secrets pour la perfection, usage et contentement de l'homme très certaines et esprouuées, faict par Louis préuost S[r] de Beaulieu, gouuerneur de Dorgon, cappitaine de l'une des galleres du Roy, commandant les galleres de France en l'absence de M. le comte de Joigny, général d'Icelles. Divisé en huict liures. In-folio, 674 pp. (Dons de M. le D[r] Liégey, membre correspondant.

PUTON (A.) — *Le Sapin des Vosges,* étude d'estimation forestière.

SCHUMANN. — *A propos des « Vosges poétiques ».* Observations sur la poésie et la versification.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN

1. Société d'Emulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, à Bourg.

AISNE

2. Société académique de Laon.
3. Société académique des sciences, arts, et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.
5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.
6. Société régionale d'horticulture de Chauny.

ALPES-MARITIMES

7. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
8. Société niçoise des sciences naturelles, historiques et géographiques, à Nice.

ARDÈCHE

9. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche, à Privas.

AUBE

10. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.
11. Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes.
12. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE

13. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

14. Union des arts, à Marseille.

15. Société botanique et horticole de Provence, rue des Dominicains, 2, à Marseille.

CALVADOS

16. Société d'agriculture et de commerce à Caen.

17. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.

18. Société de médecine de Caen et du Calvados, à Caen.

19. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

20. Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, à Caen.

21. Société française d'archéologie, pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

22. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

23. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Bayeux.

CHARENTE-INFÉRIEURE

24. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

COTE-D'OR

25. Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

26. Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

27. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

28. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, à Beaune.



DEUX-SÈVRES

29. Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèves, à Niort.

DOUBS

30. Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.

31. Académie des sciences, belles-lettres et arts à Besançon.

32. Société d'Emulation de Montbéliard.

DROME

33. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

34. Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.

EURE

35. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

36. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

FINISTÈRE

37. Société académique de Brest.

GARD

38. Académie de Nîmes.

39. Société d'études des sciences naturelles, à Nîmes.

GIRONDE

40. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

41. Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.

42. Société d'horticulture de la Gironde, à Bordeaux.

HAUTE-GARONNE

43. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, à Toulouse.

44. Société d'histoire naturelle à Toulouse.

45. Société d'archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

46. Institut des provinces de France, à Toulouse.

47. Société académique hispano-portugaise, à Toulouse.

HAUTE-LOIRE

48. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

HAUTE-MARNE

49. Société historique et archéologique de Langres.

50. Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.

HAUTE-SAONE

51. Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

52. Société littéraire : *La Jeune Université*, à Lure.

HAUTE-VIENNE

53. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

HAUTES-ALPES

54. Société des études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires, à Gap.

HÉRAULT

55. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

56. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.

57. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

58. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE

59. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

60. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

JURA

61. Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

62. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

63. Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.

LOIRE

64. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFÉRIEURE

65. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.

LOIRET

66. Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (1884).

LOT-ET-GARONNE

67. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

68. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE

69. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
70. Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

MANCHE

71. Société académique de Cherbourg.

MARNE

72. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
73. Académie nationale de Reims.
74. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
75. Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay.

MAYENNE

76. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE

77. Académie de Stanislas, à Nancy.
78. Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
79. Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, à Nancy.
80. Société de médecine, à Nancy.
81. Société des sciences, à Nancy.
82. Société de géographie de l'Est, à Nancy.
83. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.
84. Société philotechnique, à Pont-à-Mousson.

MEUSE

85. Société du Musée, à Bar-le-Duc.
86. Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
87. Société philomatique, à Verdun.

NORD

88. Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

89. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

90. Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

91. Société d'Emulation de Cambrai.

92. Société d'histoire et de beaux-arts de Bergues.

OISE

93. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

94. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

95. Société historique de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

96. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

97. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

98. Société agricoie, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

99. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

100. Société linnéenne de Lyon.

101. Société des sciences industrielles de Lyon.

102. Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

103. Société d'études scientifiques de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

104. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Mâcon.

105. Société éduenne à Autun.

SARTHE

106. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

107. Société philotechnique du Maine, au Mans.

SAVOIE

108. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE

109. Académie française, quai Conti, 23.

110. Académie des inscriptions et belles-lettres

111. Académie des sciences.

112. Académie des beaux-arts.

113. Académie des sciences morales et politiques.

114. Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49.

115. Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18.

116. Société nationale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.

117. Société pour l'instruction élémentaire, rue du Fouarre, 14.

118. Société nationale des antiquaires de France, au Louvre.

119. Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

120. Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84.

121. Société nationale d'acclimation de France, hôtel Lauragais, rue de Lille, 41.

122. Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.

123. Société Franklin, rue Christine, 1.

124. Société des agriculteurs de France, rue Le Pelletier, 1.

125. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44.

126. Association philotechnique, rue Serpente, 24.

127. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 46.

128. Société d'instruction professionnelle horticole, boulevard de l'Hôpital, 34.

129. Société des jeunes naturalistes.

130. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné.

131. Athénée oriental, rue Royale Saint-Honoré, 6, Paris.

132. *Alliance française*, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, 2, rue Saint-Simon ; 215, boulevard Saint-Germain.

133. Société d'anthropologie, rue de l'École de Médecine.

134. Musée d'anthropologie, au Palais du Trocadéro.

135. Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro.

136. Société mycologique de France, 16, rue Monge, (anciennement à Bruyères, Vosges).

SEINE-INFÉRIEURE

137. Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.

138. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

139. Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

140. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

141. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE

142. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.

143. Société d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'arrondissement de Meaux.

144. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE-ET-OISE

145. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

146. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

147. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

SOMME

148. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

149. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

150. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

151. Société d'émulation d'Abbeville.

152. Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu.

TARN

153. Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN ET GARONNE

154. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR

155. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

156. Société littéraire, scientifique, et artistique d'Apt.
157. Académie du Var, à Toulon.

VIENNE

158. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
159. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VOSGES

160. Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, à Epinal.
161. Section vosgienne de la Société de géographie de l'Est, à Epinal.
162. Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
163. Comice agricole d'Epinal.
164. Comice agricole de Mirecourt.
165. Comice agricole de Neufchâteau.
166. Comice agricole de Rambervillers.
167. Comice agricole de Remiremont.
168. Comice agricole de Saint-Dié.
169. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.
170. Ligue de l'Enseignement à Epinal.
171. Comité de météorologie vosgienne, à Epinal.

YONNE

172. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
173. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE

174. Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger.

175. Société archéologique de la province de Constantine.

176. Académie d'Hippone, à Bône.

HAITI

177. Société de sciences et de géographie de Port-au-Prince.

ALSACE-LORRAINE

178. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

179. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

180. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

181. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

182. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

183. Société d'histoire naturelle de Colmar.

184. Société industrielle de Mulhouse.

Sociétés diverses

185. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

186. Société jurassienne d'émulation, à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

187. Institut géographique international à Berne (Suisse).

188. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

189. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). Literary and philosophical society, Manchester.

190. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, nos 11-12, à Catane (Sicile).

191. Smithsonian Institution, Washington.

192. Université royale de Norwège (Det kgel Norske Universited), à Christiana.

193. Institut Egyptien au Caire (Egypte).

194. Institut Royal Grand Ducal de Luxembourg.

Bibliothèques diverses et Périodiques

195. Bibliothèque administrative de la préfecture des Vosges.

196. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Mirecourt.

197. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Neufchâteau.

198. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Remiremont.

199. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Saint-Dié.

200. Bibliothèque de la ville d'Epinal.

201. Bibliothèque de la Mairie d'Epinal, (Archives de la ville d'Épinal.)

202. Bibliothèque du collège et de l'école industrielle de la ville d'Epinal.

203. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

204. Bibliothèque de la ville de Mirecourt.

205. Bibliothèque de la ville de Nancy.

206. Bibliothèque de la ville de Neufchâteau.

207. Bibliothèque de la ville de Rambervillers.

208. Bibliothèque de la ville de Remiremont.

209. Bibliothèque de la ville de Saint-Dié.

210-214. Bibliothèque des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

215. Bibliothèque du secrétariat du Conseil général des Vosges, à Epinal.

216, *Romania*, 67, rue Richelieu, à Paris.

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1886

Président d'honneur : **M. BŒGNER, Préfet des Vosges.**

Président : **M. LEBRUNT, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BALLANDE, BARADEZ, BERHER, BOEGNER, BUREL, DE CARDO, CHATEL, CHEVREUX, CLAUDOT, GANIER, GARNIER, GAZIN, GLEY Gérard, GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, MANGIN, MAUD'HEUX, MOTTET, OHMER, THÉVENOT, THOMAS, TOUREY et VOULOT, membros titulaires, libres ou correspondants.

Un grand nombre de dames, d'officiers en uniforme, de personnes notables de la ville et des environs, et de lauréats s'étaient empressés de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.

MM. BOUVIER, FLOT (EMILE), NOEL, SCHUMANN, et VANCASTER se font excuser.

M. le Préfet donne la parole à M, Baradez, qui nous fait connaître dans le discours d'ouverture l'impôt des banalités à Epinal. Ce discours est vivement applaudi. La parole est ensuite donnée à M. Figarol qui lit son rapport sur le concours agricole ; M. Chevreux sur le concours historique, M. Gley sur le concours littéraire, M. Le Moyne sur le concours scientifique et industriel et M. Ganier sur le concours artistique et l'exposition des Beaux-Arts. Ces lectures sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée toute entière. M. le

Préfet dit que M. Ganier a droit à une large part de gratitude et d'éloges, car il a non seulement été l'âme de l'exposition, mais l'artiste dont les œuvres ont contribué largement au succès du salon vosgien ; il ajoute que l'Administration n'a fait que son devoir en applaudissant à cette tentative de décentralisation artistique et que le succès qui couronne l'œuvre doit encourager la Société à continuer ses expositions.

M. Lebrunt remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu présider cette solennité ; il dit que la Société s'était déjà empressée de remercier M. Ganier de son zèle et de son dévouement et surtout de lui décerner les éloges qu'il a si bien mérités et qu'il est heureux de renouveler en public.

M. Haillant, secrétaire perpétuel, proclame ensuite les récompenses décernées cette année par la Société, puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 9 DÉCEMBRE 1886

Par M. BARADEZ

Membre titulaire de la Société.

MESSIEURS,

Jamais, je n'ai compris, aussi bien qu'aujourd'hui, l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans vos rangs, et je croirais manquer à tous mes devoirs, si je ne vous en exprimais publiquement toute ma reconnaissance.

Je sens, du reste, que je ne pourrai jamais m'acquitter de la dette que j'ai contractée envers vous, surtout quand je vois, qu'à mon égard, vous avez poussé la générosité jusqu'à être prodigues, puisque, à cette heure, c'est l'un des derniers arrivés, l'un des plus jeunes, qui est chargé de prononcer le discours d'usage.

Cette tâche eût été bien faite pour m'effrayer, si je n'eusse été assuré que vous me continueriez le crédit que vous m'avez si largement ouvert, et que je pouvais compter sur toute votre indulgence.

L'année dernière, vous avez entendu une voix, plus autorisée que la mienne, vous retracer les caractères distinctifs de l'esprit vosgien. Vous vous souvenez encore de ces accents éloquents que M. Gazin savait trouver pour vous faire partager l'affection du pays vosgien. Il vous disait, que la for-

mation de la grande patrie n'avait pas tué l'amour du sol natal ; qu'aujourd'hui comme autrefois, les Vosgiens répartis et confondus sur le territoire national, savaient partout et toujours se reconnaître et se retrouver. Il vous disait encore qu'il aimerait à voir, quelquefois, inaugurer vos travaux par la recherche de l'esprit vosgien, dans l'une quelconque de ses nombreuses manifestations.

J'ai pensé que je ne pourrais mieux faire que de suivre le conseil qui m'était ainsi donné, et, j'ai cru que la recherche, dans la législation locale, des traces de l'esprit vosgien, me permettrait de retenir votre attention pendant quelques instants et d'apporter, à mon tour, une pierre pour la construction de cet édifice, dont le plan a été si ingénieusement conçu par mon devancier.

Je ne voudrais pas, pourtant, vous effrayer, en vous laissant craindre, ne fût-ce qu'un instant, l'aridité d'un sujet trop spécial. J'ai compris que je devais, dans mon étude, m'attacher seulement à celles des institutions juridiques, qui, par leur nature, sont les plus générales, et s'appliquant à toutes les catégories d'une société, sont par cela même l'objet des incessantes préoccupations de chacun.

Obligé de me limiter quant au sujet, je me vois encore forcé de me restreindre quant à l'étendue de la période de l'histoire que je veux embrasser, car, s'il est vrai que l'esprit vosgien est encore bien vivant, ses manifestations ont été singulièrement amoindries dans le domaine législatif, depuis que la Révolution de 1789, de son souffle puissant renversant toutes les barrières, a proclamé l'unité de la loi, en même temps qu'elle consacrait l'unité du pays, dont elle réunissait et confondait les différentes provinces.

C'est donc de vos aïeux que je vais vous entretenir et rechercher quelles sont, dans le domaine politique et économique, les manifestations de l'esprit vosgien qu'il est facile d'y découvrir.

Toutefois, pour vous en faire bien comprendre l'impor-

tance et l'étendue, il m'est nécessaire, par un rapide retour sur l'état des populations au commencement du XVII[e] siècle, d'esquisser à larges traits ce qu'étaient les Vosgiens et ce qu'ils ont su devenir.

Personne n'ignore que l'un des impôts qui ont soulevé les plaintes les plus vives, sous l'ancien régime, est celui qui était désigné sous la dénomination générale de *banalité*, et les cahiers des états généraux contiennent la preuve évidente de l'impatience avec laquelle il était supporté. Le four banal, le moulin banal, la balance banale, ont laissé, pendant longtemps, d'assez tristes souvenirs dans l'esprit du peuple, pour mériter de vous occuper pendant quelques instants.

Recherchons donc rapidement ce qu'étaient les banalités et quelle en était l'origine ?

L'étymologie même du mot banal exprime une prohibition ; c'était, en effet, par un ban, *banno*, que le seigneur justicier proclamait l'arrêté qui frappait d'interdiction telle ou telle partie du territoire de ses vassaux. Aussi le même mot servait-il à désigner, à la fois, la publication de l'arrêté et la défense qu'il édictait. (1) — Ce droit de ban qui conférait ainsi aux seigneurs le pouvoir de proclamer des défenses par mesure de police, (par exemple le ban de vendange) s'étendit peu à peu, et ils en usèrent, dès lors, non plus uniquement dans l'intérêt public, mais pour défendre à toute personne l'exercice d'une faculté qu'ils se réservaient pour eux seuls. Ainsi détournée de sa signification primitive, la banalité consiste essentiellement dans la violation du droit de propriété, dont chacun est dépouillé et exproprié, sans aucune indemnité ; elle n'a manifestement pour cause et pour raison qu'un abus de pouvoir, dicté par l'intérêt privé de celui qui le commet, sans justification possible ; c'est une concession arrachée, mais non consentie par les populations qui la supportent.

(1) Championnière. Des banalités — n° 33.

Cuire à son four, moudre à son moulin, presser à son pressoir, peser à sa balance, chasser sur ses terres, tout cela est défendu. — Pourquoi ? — Parce que le seigneur justicier (1) s'est réservé pour lui le droit de chasse, parcequ'il a affermé ou inféodé un four, un moulin, un pressoir, une balance ; parce qu'il a décidé que ses vassaux seraient astreints à y recourir, moyennant redevance ; parce qu'il a fait proclamer, par un ban, que chacun y serait désormais contraint (2) sous une peine d'amende.

Cet abus eût encore été supportable si le service que chacun payait cher, avait toujours été bien rendu et le travail rapidement exécuté. Malheureusement il n'en était rien ; le seigneur surveillait peu le four, ou le moulin, ou le pressoir qu'il avait déclaré banal, et, le plus souvent, pourvu que les redevances rentrassent avec régularité, il s'inquiétait peu des services que ses vassaux en retiraient. Le Parlement avait, il est vrai, essayé d'enrayer les abus en posant comme règle de jurisprudence qu'une banalité n'était valable qu'autant qu'il y avait suffisance (3). Mais le moyen pour les vassaux pauvres de faire respecter leur droit ?— Essayaient-ils de se soustraire à l'obligation en s'adressant ailleurs qu'au four ou au moulin banal, ils étaient passibles d'une amende, et leur cas était précisément déféré à celui qui, ayant publié le ban, avait en même temps compétence exclusive pour en juger les infractions. Quant à résister par les voies légales, le pouvaient-ils ? Sans parler des dépenses et frais que ce moyen leur eût occasionnés, n'auraient-ils pas attiré sur eux le mécontentement de leur suzerain, avec tout son cortége de représailles ? Aussi en 1789, peut-on voir encore les habitants de maintes com-

(1) Tous les auteurs anciens présentent les banalités comme appartenant à la puissance justicière. Vº Bouteiller ; Chopin ; Bacquet ; Dumoulin.

(2) « En quelques lieux où il y a fours, moulins ou pressouers banaux on a accoutumé d'appeler et crier à haute voix, à cor et à cry, qu'on vienne au moulin ou au pressouer. » Bacquet. Des droits de justice, chap. 29, nº 38.

(3) Levasseur, Histoire des classes ouvrières. I. 29.

munes, exposer que souvent les eaux trop hautes ou trop basses, ne permettent pas de travailler au moulin banal, et que, pourtant, ils n'osent se dispenser d'y conduire leurs grains.

Un tel état de choses devait évidemment tendre à disparaître lorsque la puissance seigneuriale fut amoindrie, aussi vers la fin du XVI[e] siècle, plusieurs coutumes essayèrent-elles de restreindre autant que possible l'impôt des banalités (1), en ne reconnaissant comme légales que celles qui étaient établies par un titre ou aveu. Le remède était toutefois bien insuffisant, car le plus souvent les seigneurs avaient pu se procurer un titre d'apparence régulière, imposé à leurs vassaux, et en réalité les banalités subsistaient.

Néanmoins, il est intéressant de remarquer que la théorie assez répandue aujourd'hui, d'après laquelle, à l'origine, l'impôt des banalités n'avait rien d'arbitraire et n'était que la juste rémunération d'un service rendu, ne se fit jour que précisément après l'époque où plusieurs coutumes ne consacraient plus leur légitimité, que sous l'apparence d'une convention librement consentie. C'est alors que, dans un but facile à saisir, plusieures feudistes (2) essayèrent de soutenir

(1) V° notamment l'article 71 de la Coutume de Paris : « nul seigneur ne peut contraindre ses sujets d'aller au four, au moulin qu'il prétend bannal s'il n'en a titre valable, ou aveu, ou dénombrement ancien ; et n'est réputé titre valable, s'il n'est auparavant 25 ans. »

(2) Poquet de Livonière, traité des fiefs livre VI chap. VI écrivait en 1720 : « La plupart des auteurs regardent le droit de banalité comme un effet de la violence des seigneurs et de l'abus de leur autorité. Parce que cette opinion n'est fondée qu'en conjectures et vraisemblances et que, dans les choses douteuses, il est plus juste de présumer le bien que le mal, j'aime mieux croire que les banalités se sont établies par une espèce de convention entre les seigneurs et les sujets. Ceux-ci n'ayant pas le moyen ou ne voulant pas faire la dépense de bâtir des moulins, fours et pressoirs pour leur usage particulier, quelques seigneurs offrirent d'en construire de communs et de publics pour la commodité des gens de leur dépendance, mais aussi avec un privilège exclusif et prohibitif. »

Dans ce sens voir également : Lapoix Fréminville, pratique des droits seigneuriaux, tome II, page 391.

que la plupart des banalités n'étaient que le résultat de conventions entre les seigneurs et les sujets, conventions aux termes desquelles les premiers avaient consenti à construire des moulins et des fours qu'ils mettaient, moyennant redevance, à la disposition de leurs vassaux.

Cette explication ne peut évidemment être admise, car, avec cette théorie, comment expliquer le droit de chasse que les seigneurs se réservaient ? Peut-on dire que c'était pour le bien des populations, pour la commodité de leurs sujets, qu'ils conservaient, avec un soin jaloux, ces garennes dont le voisinage était ruineux pour la culture ? Comment encore expliquer, si tous les priviléges de la banalité dérivent de contrats librement consentis, cette étrange particularité que presque tous les jurisconsultes n'admirent jamais que les moulins à vent pussent être banaux, ni jouir des avantages qui y étaient attachés (1) ? —Ne doit-on pas en rechercher la raison dans ce fait, que ces moulins, désignés longtemps dans les titres sous le nom de « moulins turquois », connus seulement à la suite des croisades, ne furent importés d'Orient en France qu'au moment où la puissance seigneuriale était tellement anémiée, qu'elle ne pouvait plus imposer ni faire consacrer de nouveaux priviléges ?

Quoi qu'il en soit, du reste, du fondement des banalités et de leur origine, elles étaient depuis longtemps condamnées par l'opinion publique, qui réclamait l'abolition de ces priviléges, pesant encore sur les vilains comme un odieux vestige de l'oppression féodale. En effet, tant que les populations vivaient dispersées, possédant peu ou point de ressources, tant que les transactions commerciales étaient rares ou nulles, les habitants n'avaient pas songé à se procurer eux-mêmes tous les instruments qui leur étaient nécessaires, et s'étaient soumis sans trop se plaindre. Peu à peu, lorsque

(1) Vᵉ art. 72. de la Coutume de Paris. Ce texte exige un titre pour qu'un moulin à vent puisse être considéré comme banal ; un grand nombre de jurisconsultes n'admettent même pas, dans ce cas, la banalité.

les agglomérations d'habitants se furent développées, l'initiative individuelle tenta de se substituer à celle du seigneur, et notamment en ce qui concerne les balances, le petit commerçant ne tarda pas à se dire qu'il lui serait plus profitable de faire ses pesées lui-même, que de recourir à la balance banale, en acquittant un droit.

A partir de ce moment, aux yeux de tous, l'impôt de la banalité cessait d'être juste, parce qu'il ne constituait plus même l'apparence d'un service rendu ; ce n'était plus qu'une charge inutile. Aussi les plaintes les plus graves, les réclamations les plus vives, sont-elles faites contre l'existence de ces impôts, que les seigneurs se sont habitués à considérer comme un revenu régulier qu'ils entendent continuer à percevoir, et, ce n'est qu'en 1789, que cet abus disparaît d'une façon générale.

Pourtant, si un étranger était venu dans votre ville dès l'année 1400, il eût été étonné de voir qu'à Epinal les habitants n'étaient pas astreints à cette mesure vexatoire et pouvaient avoir, dans leur logis, les poids et balances nécessaires pour y peser toutes marchandises, jusqu'à concurrence de 100 livres ou au-dessous. Au delà de ce chiffre, ils étaient contraints de faire leurs pesées à la balance banale qui, établie dans une halle, construite près de la grande église (1), n'a été démolie qu'à l'époque de la Révolution, ou peu de temps après.

Ainsi, à aucune époque, les habitants d'Epinal ne furent assujettis à la balance banale pour toutes les pesées qu'ils avaient à faire, car jamais ils ne se laissèrent imposer cette obligation et, même en ce qui concerne les pesées supérieures à 100 livres, il est intéressant de considérer comment elle fut introduite. « En 1470, dit un historien (2), les bourgeois « d'Epinal, qui se trouvaient bien du gouvernement du duc « Nicolas, renoncèrent en sa faveur au droit qu'ils avaient

(1) Chanzy, Histoire d'Epinal.
Idem.

« toujours eu de se servir de leurs poids et balances. Ce « prince, qui ne voulut pas être en reste de générosité avec les « bourgeois, leur permit d'avoir chez eux les poids et les « balances qui leur étaient nécessaires pour peser leurs « marchandises jusqu'à concurrence de 100 livres. »

En 1605, la Coutume d'Epinal (1), homologuée par le duc de Lorraire Charles III, consacra à nouveau cette franchise, en même temps qu'elle déclara les bourgeois d'Epinal et des faubourgs exempts des banalités de four et de moulin. Ce texte législatif, qui pour les bourgeois de la ville et de ses faubourgs consacrait seulement un état de chose préexistant, étendait « par une grâce spéciale du duc, sur leur requête et supplication » la franchise des fours, aux mayeurs et habitants de tous les villages situés dans le ressort du bailliage d'Epinal. Quant aux moulins banaux, le duc se réservait d'en exempter plus tard les habitants du bailliage, s'il le jugeait convenable.

Ainsi, les uns, les bourgeois de la ville, ne se laissent jamais imposer les banalités, les autres, les habitants des communes du bailliage, parviennent à obtenir, dès l'année 1605, l'abolition à peu près complète d'un impôt que la Révolution trouva encore subsistant dans presque toutes les provinces.

N'y a-t-il pas de quoi vous enorgueillir ? — Vos ancêtres avaient donc su, grâce à leur patience et à leur résistance, conserver et obtenir des droits qui, pour les autres, ne furent qu'une des conséquences du renversement de l'ancienne société.

Ils nous ont donné ainsi à tous un utile enseignement, car il est plus vrai que jamais que les peuples ont les lois qu'ils ont su mériter. Dans un état despotique, le prince qui peut faire des lois ruineuses pour les populations, peut aussi, devançant les aspirations de ses peuples, leur léguer des lois

(1) Article IX de la Coutume.

qui soient de nature à assurer leur prospérité ; le mal comme le bien peuvent dépendre de lui. Dans un état populaire, la loi n'émanant plus d'un seul, mais des délégués de tous, doit nécessairement porter l'empreinte des tendances de la majorité du pays. Méditons donc ces paroles si profondes de Montesquieu (1) et répétons sans cesse avec lui : « dans un gouvernement populaire, il faut un ressort de plus que dans un état despotique, il faut la vertu. »

Que chaque citoyen s'efforce donc à devenir meilleur pour obtenir de meilleures lois, et, comme les anciens Spinaliens, sachons mériter et acquérir les libertés que nous réclamons.

Et maintenant, Messieurs, après l'histoire du passé, les souvenirs d'hier ; après vos ancêtres, vos aînés ; et j'arrive ainsi, naturellement, à vous entretenir des pertes cruelles que vous avez éprouvées, dans le cours de la dernière année.

M. Edouard Meaume depuis longtemps faisait partie de votre Société, et, sans froisser aucune susceptibilité, je crois pouvoir dire qu'il était un de ceux dont vous devez plus particulièrement vous honorer. Il était avocat à Nancy et juge suppléant au tribunal de cette ville, lorsqu'il fut appelé à la chaire de législation de l'Ecole forestière. Les brillantes qualités qui, déjà l'avaient fait distinguer au barreau, lui concilièrent dès les premiers jours les sympathies de ses auditeurs, qui se rappellent encore l'attrait que sa chaude parole sut toujours donner à l'enseignement du droit. Si grande était son activité que, non content de se consacrer à ses élèves, il écrivait de 1843 à 1846 le *Commentaire du Code forestier*, qui le signala à l'attention des jurisconsultes, et dont la réputation aujourd'hui encore est universelle. En même temps,

(1) Esprit des lois, liv. III, chap. III.

par une pratique constante d'avocat spécialiste et par un collaboration incessante à plusieurs recueils périodiques, il apprenait à connaître les variations de la jurisprudence, tandis que l'habitude de lutter contre des contradicteurs, lui permettait d'éviter le péril des affirmations trop absolues de la pure théorie. Le seul temps qu'il dérobait à ses travaux, il le consacrait à l'étude des questions d'histoire locale, dans lesquelles, comme partout ailleurs, il a su se créer une place honorable. Membre de nombreuses sociétés savantes, il a aussi été l'un des admirateurs les plus éclairés des artistes de l'ancienne Lorraine. Jusque dans son extrême vieillesse, il a dépensé ce qui lui restait de forces pour la continuation de ses chères études, donnant ainsi à tous, l'exemple de ce que peut une organisation d'élite, secondée par un travail opiniâtre.

Le vide laissé dans vos rangs par le décès de M. Colnenne vous a été doublement sensible, car ce deuil vous atteignait non-seulement comme collègues, mais encore comme concitoyens. Ailleurs, on a rappelé les qualités éminentes qui l'avaient conduit rapidement, à travers tous les degrés de la hiérarchie, au poste de Directeur général des Forêts. De son côté, en votre nom, avant que la tombe ne se soit refermée sur les dépouilles de votre regretté collègue, M. le président de la Société d'émulation a retracé la collaboration active et éclairée qu'il ne vous avait jamais ménagée. Qu'il me suffise donc, aujourd'hui, de rendre un suprême hommage à la mémoire de votre ancien secrétaire, et de montrer ainsi qu'après plusieurs mois, son souvenir est encore bien vivant dans vos cœurs !

La mort vous a encore enlevé M. Legrand de Saulle, médecin aliéniste distingué, qui s'est particulièrement adonné à l'étude des problèmes si délicats que soulève la recherche de la responsabilité morale.

A cette liste, hélas ! déjà trop longue, je dois encore ajouter plusieurs noms :

M. Vagner Nicolas, ancien professeur à l'École forestière, publiciste de talent, membre de l'Académie de Stanislas, et dont le souvenir est attaché à de nombreuses œuvres de charité.

M. Abert, inspecteur départemental de l'assistance publique de Seine-et-Marne, dont les travaux si intéressants sur les enfants assistés ont enrichi votre bibliothèque.

M. Laprevote, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, dont il était l'un des membres les plus érudits.

M. Lapaix, graveur héraldique, qui a su reconstituer et faire revivre l'armorial de la Lorraine.

M. Plassiard, ingénieur civil, qui, plusieurs fois, pendant ses séjours à Epinal, vous a prêté son concours dévoué dans l'étude des questions agricoles.

M. Lionnet, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.

Enfin M. Jutier, inspecteur général des ponts-et-chaussées.

Après avoir adressé, en votre nom, un dernier adieu à ceux que vous avez perdus, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue aux nouveaux sociétaires que vous vous êtes adjoints :

M. Guyot, inspecteur des forêts, professeur de droit à l'École forestière, membre de l'Académie de Stanislas, auteur de nombreux travaux historiques dont l'éloge n'est plus à faire, et qui, récemment, a écrit un important ouvrage sur les forêts lorraines avant 1789, sera pour vous d'un précieux concours et prendra une part active à vos travaux.

M. Léon Louis, chef de division à la préfecture des Vosges, auteur de l'annuaire départemental et de nombreuses publications sur la statistique, ne vous ménagera pas sa collaboration éclairée.

La liste des membres de la Société s'est encore augmentée des noms de :

M. Claudot, garde général des forêts, qui vous apportera

l'utile appoint de ses connaissances dans les questions agricoles et forestières.

M. Thomas, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, auteur de plusieurs mémoires justement appréciés et qui sera, pour vous, un auxiliaire actif, dans vos travaux scientifiques.

M. l'abbé Chapelier, auteur de plusieurs brochures remarquées sur des points historiques.

M. Doley fils, avocat, dont les débuts au barreau d'Epinal ont été couronnés d'un légitime succès.

M. de Cardo, savant numismate, directeur des douanes, dont la compétence spéciale vous sera d'un secours efficace dans l'étude des sujets économiques.

M. Schumann, ancien élève au collège de Bruyères, qui a chanté dans d'agréables poésies les beaux sites de vos montagnes.

M. Ducret, délégué cantonal à Bulgnéville, organisateur de nombreuses stations météorologiques.

Enfin M. Petit, propriétaire à Darney, plusieurs fois lauréat de vos concours.

Grâce à ces admissions, vous pouvez, vous le voyez, envisager l'avenir avec sécurité, car, vous êtes assurés que les derniers venus s'efforceront d'imiter les exemples qui leur ont été donnés, et que, comme leurs devanciers, ils sauront soutenir avec vaillance la réputation de votre société.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

Par M. FIGAROL.

MESSIEURS,

Il y a longtemps, à l'âge où l'on ne doute de rien et de so moins encore, j'avais rêvé d'écrire un gros livre. Je voulais entreprendre et mener à bien un traité des erreurs et des progrès de l'esprit humain et, comme à cet âge, on se croit en possession de la vérité absolue, je n'aurais pas été tendre pour les défaillances d'autrui. Le livre, Dieu en soit loué ! n'a jamais été écrit et l'âge qui m'a assagi, comme tout le monde, m'a ôté toute envie de le faire jamais. Je me rappelle toutefois un chapitre de mon livre qui aurait eu pour titre : les sots. J'y soutenais qu'on pouvait juger une époque par la définition qui s'y donnait du sot et que l'idée que l'on concevait de la sottise correspondait à l'idéal qu'on se faisait de l'esprit. J'y aurais pris comme exemple Malesherbes.

Vous vous rappelez que le maître de danse, aux leçons duquel les jeunes gens bien nés et destinés à approcher la cour allaient demander l'achèvement de leur éducation, quelque chose comme le baccalauréat d'aujourd'hui, que ce maître scrupuleux et digne avait renvoyé Malesherbes à son père, en disant qu'il ne serait jamais qu'un sot et qu'à la manière dont il marchait on ne pouvait raisonnablement songer à en faire qu'un homme d'église. Il ne se fit pas d'église, mais de robe, et donna à son esprit la culture à laquelle son corps se montrait rebelle. C'est peut-être à lui, c'est sans doute devant lui que dans un de ses soupers qui

réunissaient la fleur des gens d'esprit de son temps, Mme Geoffrin disait qu'un sot était une bête tout court, c'est-à-dire qui restait court, ne savait pas parler. Mais Malesherbes ne mettait pas tout le mérite de l'esprit dans le charme léger et fuyant de la conversation et, comme beaucoup de ses contemporains, il s'adonna aux sciences : en botanique, en physique, en agriculture, il fut plus qu'un amateur. Il aurait souri avec approbation à la boutade du médecin Darwin, le père du grand physiologiste anglais, qui vivait à peu près de son temps. Comme on lui demandait ce que c'était qu'un sot, le docteur anglais répliqua : c'est celui qui n'a jamais fait une expérience de sa vie. Vous le voyez, Messieurs, un seul homme avait vu de son vivant trois fois changer l'idéal de la perfection humaine. Marcel, le maître à danser, le mettait dans un corps adroit et des jambes agiles, Mme Geoffrin dans un esprit prompt et une langue alerte, Darwin dans l'observation et des yeux sachant voir.

Nous pouvons regretter la correction et l'élégance des manières de jadis ; en France, l'esprit proprement dit ne perdra jamais ses droits et saura toujours se faire sa place ; la méthode expérimentale nous a donné des savants qui font la gloire de notre temps et de notre pays et, pour ne citer que les vivants, M. Chevreul qui porte vaillamment le poids de ses cent ans qu'on fêtait naguère et M. Pasteur, dont le nom vivra toujours. Mais ces grands esprits n'ont pas seulement à leur suite une élite qui n'a jamais manqué : tout le monde semble marcher avec et derrière eux. La science n'est plus le monopole d'un petit nombre : tous, à des degrés divers, nous sommes enrôlés à son service, devenu obligatoire. D'un côté tous la recherchent, de l'autre elle s'est faite plus accessible. Du ciel nuageux de la théorie où elle se complaisait, elle est descendue pour marcher sur le terrain de la pratique. Tous les arts, toutes les industries ont eu besoin d'elle et à tous elle a prêté un concours utile.

La crise agricole que nous traversons n'aura pas été sans

fruit : elle aura fait entrer, dans ce grand courant d'observation scientifique, les cultivateurs qui ne s'y étaient pas tout d'abord laissé entraîner. C'est une rude école que la nécessité et plus que jamais la nécessité nous presse et nous force.

La Société d'Emulation n'a pas à se reprocher d'être restée étrangère ou indifférente au progrès nécessaire. Ai-je besoin de vous rappeler la conférence de M. Georges Ville et les champs d'expériences que sur sa demande vous aviez institués ? Le temps n'était pas encore mûr ; mais vous avez ainsi éveillé les esprits et rendu possible aujourd'hui ce qui était alors prématuré. Depuis, vous n'avez cessé de distinguer et d'encourager par vos récompenses les cultivateurs qui s'engageaient ou persévéraient dans la bonne voie. Aujourd'hui, la cause des engrais chimiques est gagnée, c'est-à-dire que l'évidence est faite et acceptée, et ce ne sont plus des champs d'expériences que l'administration vous engage à créer, mais des champs de démonstration, c'est-à-dire d'expériences qui réussissent toujours.

On ne trouvera nulle part de champs de démonstration mieux tenus, ni qui soient d'un meilleur et plus frappant exemple que ceux de M. Léopold Ferry, de Corcieux, auquel votre commission vous propose de décerner une médaille de vermeil et une prime de 400 francs.

M. Ferry n'est pas à proprement parler un cultivateur : il vivait de la culture des autres plutôt que de la sienne, et c'est l'intérêt même de son commerce qui l'a décidé à se mettre à l'œuvre. Il vendait des cendres et de la chaux pour engrais, quand il entendit parler des engrais chimiques. Il résolut d'étendre son commerce dans ce sens, mais il voulut s'assurer par lui-même de leur efficacité avant d'en vendre aux autres. Bon exemple de conscience et d'intérêt bien entendu. Ses premiers essais remontent à 1879. Il rencontra d'abord autour de lui l'incrédulité qui dans nos campagnes accueille le plus souvent les nouveautés ; mais la raillerie ne put tenir devant le succès et le succès a été éclatant.

A Corcieux, on ne cultivait que le seigle. M. Ferry abandonna le seigle pour le blé. Ce fut, Messieurs, une véritable surprise pour votre jury voyageur de voir, à cette altitude, dans la terre légère et pauvre de Rennegoutte, des champs de blé d'une végétation puissante, régulière, telle enfin que la récolte promise nous semblait devoir dépasser celle des meilleures terres à blé des arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau. Si les résultats n'ont pas tout à fait égalé les espérances, si un soleil trop ardent, si des brouillards inaccoutumés n'ont pas permis à tous les épis d'atteindre tout leur développement, une récolte qui varie de 1950 à 2250 kilogr. de blé et de 4250 à 5625 kilogr. de paille à l'hectare est encore digne d'être proposée comme un modèle de culture perfectionnée.

Des champs d'expériences où M. Ferry étudie les divers formules d'engrais sont joints à l'exploitation et ont donné cette année de 1550 à 3500 kilog. de blé et 2250 à 5950 kilog. de paille à l'hectare.

M. Ferry ne s'est pas contenté d'appliquer les engrais chimiques pour obtenir des récoltes magnifiques, il a importé directement d'Angleterre et d'Ecosse des blés à grands rendements. L'usage de ces blés rend indispensable l'emploi des engrais complémentaires : il sont fonction les uns des autres. La supériorité des blés améliorés ne consiste que dans la propriété qu'ils ont de supporter sans verse une plus forte fumure. Il ne faut pas plus introduire de blé à grands rendements, si on ne leur donne un surcroît d'engrais, que des animaux de grande race, si l'on n'augmente la dose et la qualité de la nourriture.

Aujourd'hui M. Ferry vend de l'engrais chimique et des semences de blés améliorés.

Le succès a été le même pour les avoines. Les engrais sur pommes de terre n'ont pas été aussi favorables.

La culture démonstrative de M. Ferry s'étend sur près de 18 hectares (17 hectares 74 ares).

Son exemple n'a pas été infructueux. Ses parents d'abord, ses voisins ensuite l'ont suivi et guidés par lui, tant à Corcieux que dans les communes prochaines, ils ont cultivé aux engrais chimiques plus de 20 hectares de blés améliorés : les ensemencements de cet automne porteront à près de cent hectares la surface emblavée.

Vous ne jugerez pas inutile, Messieurs, de consigner ici la formule qui semble à M. Ferry la mieux adaptée aux terres de Corcieux en même temps que la plus économique. Après une culture de pommes de terre qui laisse un solde d'azote non utilisé, il recommande pour blé :

400	kilogs	de superphosphate à 12 fr. . . .	48 fr.
300	—	de nitrade de soude à 32 — . . .	96 —
100	—	chlorure de potasse à 25 — . . .	25 —
100	—	plâtre	3 —
			172 fr.

Ce chiffre peut paraître élevé ; néanmoins, avec cette dépense en engrais, M. Ferry a déboursé pour un hectare, compris semence, engrais, labours, hersages, récolte, battage, location, assurance contre la grêle, etc. 462 fr. 50. La récolte moyenne a été de 2331 kilogs. de blé, qui ont été vendus à Corcieux à 23 fr. les cent kilogs, soit 536 fr. 15 : la paille, vendue à Corcieux 50 fr. les mille kilogs, a pour une récolte moyenne de 4502 kilogs donné 225 fr. 10 ; le prix total de la récolte est donc de 761 fr. 25 et laisse un bénéfice de 298 fr. 75.

Comparez ce compte à celui de la culture du seigle jusqu'ici pratiquée à Corcieux. En supposant une récolte de 2100 kils. de grain et de 3750 kilogs de paille, le bénéfice à l'hectare ne serait que de 121 fr.

Il semblerait, Messieurs, que la substitution du blé au seigle, grâce à l'emploi de l'engrais chimique, est chose aisée, et que les bénéfices sont désormais assurés.

Ici, Messieurs, il convient d'insister sur quelques détails

techniques, dont vous me pardonnerez l'aridité. S'il suffisait de labourer, comme on l'a fait de tout temps, de semer un grain même choisi, et de répandre l'engrais chimique, il n'y aurait pas grande difficulté. Mais comment, en ce cas, expliquer les trop nombreux échecs qui ont accompagné et retardé l'emploi des engrais chimiques ? Ce n'est pas seulement par le manque de soins donnés à l'engrais lui même, à la pulvérisation qu'il faut complète, au mélange qu'il faut homogène, à l'épandage qu'il faut régulier. On oublie trop souvent que la première condition du succès, c'est l'état d'ameublissement et de propreté du sol. Il faut un sol ameubli pour que sept ou huit hectolitres répandus sur une surface d'un hectare agissent uniformément, non-seulement sur toutes les parties de cette surface, mais pénètrent jusqu'aux racines qui y puisent la nourriture nécessaire à la plante ; il faut un sol nettoyé pour que les herbes adventices ne prennent pas le meilleur de l'engrais et n'étouffent pas le blé. Il ne suffit pas d'une propreté apparente : il faut que les grains des plantes nuisibles ne puissent lever, ou qu'une fois levées on les fasse disparaître. C'est là qu'est la difficulté, c'est la véritable cause de bien des échecs.

Pour la pénétration du sol par l'engrais, il est bien évident qu'une terre légère offre des facilités que ne peut donner une terre forte ; de ce côté, la terre de Corcieux est très favorable. Mais les herbes nuisibles y poussent avec une rapidité désespérante. Voici, après bien des expériences, la pratique adoptée par M. Ferry. Après une culture de pommes de terre qui a bien nettoyé le sol, à l'automne, en même temps que la semence de blé, il enterre à la herse 200 kilos de superphosphate de chaux, 100 kilos de chlorure de potassium et 100 kilos de nitrate de soude. A la fin de février ou u commencement de mars, au moment où la végétation se réveille, il répand et enterre par un passage du rouleau 100 kilos de superphosphate et 100 kilos de nitrate de soude ; au mois d'avril, il fait passer la herse à chaînons Puzenat sur le blé

qu'il nettoie, puis il répand le restant de l'engrais 100 kilos de superphosphate, 100 de nitrate de soude et 100 de plâtre. Si l'herbe se montre à nouveau, un nouveau passage de la herse la fait disparaître.

Ainsi, incorporer en quelque sorte l'engrais à la terre, fournir à la plante au fur et à mesure du besoin la dose qu'elle peut absorber, la défendre contre les végétations parasites, voilà par quels soins M. Ferry peut se croire assuré du succès qui, chez lui, a toujours été croissant. C'est un exemple qu'il est bon de mettre en lumière, aujourd'hui surtout. La chimie est en ce moment prépondérante. La composition chimique du sol, des fumiers, des plantes, occupe à bon droit les savants; pour nous, cultivateurs, il ne faut pas oublier que l'état physique du sol a une importance d'autant plus grande que nous lui aurons confié plus d'engrais, c'est à dire plus d'argent. Qui de nous n'a remarqué les bonnes récoltes obtenues par des manœuvres sur des terres maigrement fumées, mais bien travaillées? La culture intensive ne consiste pas seulement dans une fumure abondante, mais dans le travail de l'homme.

En entrant ainsi dans les détails circonstanciés de la pratique de M. Ferry, loin de moi la pensée d'imposer à ceux qui voudraient l'imiter, l'obligation de le copier en tout. Les procédés de culture et les formules d'engrais que j'ai indiqués conviennent à ses terres. Autre part, il pourrait y avoir exagération, ailleurs, au contraire, insuffisance. Plus on a approfondi l'étude des engrais chimiques, plus il est devenu évident que c'est au cultivateur de trouver la formule et le mode d'emploi qui conviennent à son terrain. C'est œuvre de temps, de patience et d'observation. Mais la patience est une vertu agricole, et, comme je le disais au début de ce trop long rapport, l'habitude de l'observation se répand tous les jours de plus en plus.

C'est encore la méthode expérimentale qui fait le mérite de M. Mer, de Longemer, auquel vous avez réservé la médaille de vermeil du *Prix Claudel*. VI

M. Mer appartient à l'administration forestière, à laquelle la Société d'émulation a toujours dû et doit encore aujourd'hui des collègues dont le concours dévoué a toujours été par elle estimé à son prix.

M. Mer est propriétaire du lac de Longemer, d'environ 10 hectares de bois et de 26 hectares de prés qui l'avoisinent et l'entourent. Entre ses mains, la ferme de Longemer, réputée la plus pauvre, est devenue la plus fertile de la région. Les prairies se composent en grande partie de terre rouge, débris de moraines : les parties voisines du lac, et en partie submergées lors des crues, sont tourbeuses.

Pour l'amélioration de ces dernières, des rigoles d'assainissement ont été établies et une couche de sable, en affermissant le sol, a permis aux herbes utiles de prendre le dessus. Un apport de chaux, de cendres non lessivées, a produit un bon effet. Mais c'est sur les terres provenant de moraines que M. Mer a surtout porté ses efforts. Il a mis ces terrains en culture et ne les a rendus à la prairie qu'après les avoir ainsi nivelés, débarrassés de blocs et de mauvaises herbes. Il a bien vite reconnu qu'à cette altitude, dans ce sol dépourvu de chaux et d'acide phosphorique, dans un climat où la période d'activité végétale est courte, aucune culture ne pouvait donner de résultats avantageux ; mais que la culture préalable était nécessaire à l'établissement de bonnes prairies. La terre rendue à la prairie, il fallait en conserver et même en accroître la fertilité.

Deux moyens se présentaient : acheter des engrais au dehors ou, par une nourriture intensive, faire produire aux animaux nourris sur le domaine un engrais plus abondant et plus riche. C'est à ce dernier parti qu'il crut devoir s'arrêter. (1) Une vache de 500 kilos de poids vivant consomme par an 5,000 kilos de foin renfermant 55 kilos d'azote et produit 2,000 litres de lait contenant 16 kilos d'azote. En sup-

(1) Extrait du Mémoire de M. Mer.

posant que cette vache n'ait pas augmenté de poids, il n'est rendu au sol chaque année par les déjections que 55 kilos moins 16 ou 39 kilos d'azote. Il en résulte que le sol s'appauvrit. Mais, qu'à la ration de foin on ajoute des tourteaux riches en azote, la différence est en faveur du sol. Ainsi, pour reprendre l'exemple ci-dessus, que l'on ajoute aux 5,000 kilos de foin 1,095 kilos de tourteaux et 865 kilos de son renfermant approximativement 73 kilos d'azote, le poids d'azote absorbé annuellement par une vache ainsi nourrie sera de 55 plus 73 ou 128 kilos. La quantité de lait produit est doublée : elle s'élève à 4,000 litres renfermant 32 kilos d'azote. Le poids d'azote rendu au sol est donc de 128 moins 32 ou 96 kilos, supérieur de 41 kilos à la quantité prélevée par les récoltes. Celles-ci ne peuvent donc que suivre une progression croissante chaque année. (1)

Votre Commission a été frappée, en effet, du bon état des prairies.

Naturellement M. Mer soigne ses fumiers et s'attache à ne rien perdre : j'aurais honte de l'en louer, mais il faut bien chaque année mettre cet exemple en lumière, puisque le progrès de ce côté est si lent à se produire.

C'est surtout sous forme de purin que le fumier est utilisé. En effet, la paille est chère à Gérardmer et M. Mer donne de la sciure de bois en litière à ses bêtes. Les matières solides sont également répandues sur les prairies.

Les vaches qu'après essais divers M. Mer juge les plus productives en lait. sont celles qu'il achète entre Neufchâteau, Tantonville et Nancy. Ces animaux sont d'assez forte taille, bonnes laitières quand on sait les choisir et faciles à mettre en graisse.

La ration journalière se compose de 13 kilos de foin, 3 kilos de tourteaux d'arachide et d'environ 2 kilos 500 de son. Les vaches ainsi richement nourries donnent, après velage,

(1) Extrait du Mémoire de M, Mer.

de 16 à 17 litres de lait, et une moyenne de 11 litres pour l'année entière. (1)

Même avec ce produit considérable, le double du produit ordinaire du pays, le prix de la nourriture est tel qu'il faut obtenir du litre de lait un prix assez élevé pour qu'il n'y ait pas de perte. Au début M. Mer faisait des fromages Munster qui, vendus au prix de 80 à 130 fr. les 100 kilos, faisaient ressortir le litre de lait à 0 fr. 125. Trouvant ce prix insuffisant, M. Mer se livra à la fabrication du beurre fin qu'il expédie à Paris, en colis postaux, et vend directement au consommateur au prix de 4 fr. le kilo. Le litre de lait rapporte ainsi 0,125 et il reste le lait écrémé.

Après des essais de vente de lait écrémé à Gérardmer qui, d'abord fructueux, ne purent être continués, le propriétaire de Longemer se décida à monter une porcherie.

La ration des porcs se compose de 4 litres de lait écrémé et de 1,800 gr. de maïs. L'augmentation journalière constatée est de 457 gr. de viande. (1) « Malgré le bas prix de la viande depuis deux ans, un porc rapporte ainsi 0 fr. 50 par jour, ce qui paie le litre de lait écrémé à 0 fr. 045 environ, soit avec le prix du beurre de 0,125 par litre, environ 0,17 par litre de lait. » C'est 0,05 par litre de plus que par la transformation en fromage gras du pays.

Votre Commission n'a pas pu s'assurer si la ferme de Longemer produisait à son propriétaire des bénéfices en rapport avec les fonds dépensés pour l'amélioration du domaine et que M. Mer estime à 56,000 fr., soit plus de 2,000 fr. par hectare, y compris bien entendu les bâtiments que nécessite une exploitation de cette importance. Mais ses membres ont été tous d'avis qu'entre les mains d'un cultivateur de métier, les dépenses auraient été moins fortes, les frais d'exploitation moins élevés et ils ont voulu reconnaître tout ce qu'avait d'utile un pareil exemple pour un pays où

(1) Extrait du rapport de M. Mer.

toute la culture est forcément bornée à la prairie, et où les produits de la laiterie sont les seuls qui fassent vivre la population agricole. Reprocher à M. Mer d'avoir été un peu vite en dépense, ce serait lui faire un crime d'avoir voulu trop bien faire. (1)

(1) Pour mettre la ferme de Longemer dans l'état actuel, il a été dépensé 60,000 fr. environ en y comprenant les aménagements divers de bâtiment (fosses à purin, étables, installation de laiterie et fromagerie, etc.) Dans cette somme doivent figurer pour une forte part les dépenses occasionnées par mon apprentissage de la pratique agricole, qui m'était complètement étrangère il y a 10 ans, et par les essais de tous genres auquels j'ai dû me livrer pour arriver à établir la méthode d'exploitation la plus appropriée aux conditions climatériques et économiques dans lesquelles je me trouvais placé. Les tâtonnements devaient être d'autant plus grands qu'aucun travail de sérieuse amélioration n'avait été tenté jusque là dans le pays. Il est certain qu'actuellement, grâce à l'expérience et aux connaissances acquises, le même résultat pourrait être obtenu à l'aide d'une dépense bien moindre.

Mais, même en tenant compte de toutes ces circonstances défavorables je ne crois pas que l'opération se soit réalisée par une perte. C'est ce qui ressort des considérations suivantes : Au début les 20 hectares de prairie rapportaient 300 quintaux de foin, ils en ont rapporté 1000 cette année, sans que la récolte de 1886 ait dépassé dans mes environs celle d'une année moyenne. Le rendement à l'hectare a été de 50 quintaux à Longemer, soit plus du triple de ce qu'il était jadis. Dans un ou deux ans, j'espère obtenir 60 quintaux. Les prés, en effet, presque partout de nouvelle formation, ne sont pas encore complètement garnis et la quantité d'azote que j'y introduis chaque année dépasse de beaucoup celle qui est prélevée. Or, l'hectare de pré produisant en moyenne dans le pays 35 quintaux se vend 3000 fr. Je ne crois pas être au-dessus de la vérité en estimant ceux de Longemer 4000 fr. à l'hectare, puisqu'ils produisent un tiers en plus. Leur valeur serait donc de 80,000 fr. Comme ils ne valaient guère que 20,000, la différence est donc de 60,000, c'est-à-dire qu'elle représente précisément le capital engagé. Or cette valeur, je le répète, est loin d'être à sa limite.

Dans cette estimation, je ne tiens pas compte de l'abaissement du prix de la terre qui a pu se produire depuis quelques années et pourra se produire encore, chose qu'il était impossible de prévoir il y a 10 ans. J'adopte les cours tels qu'ils existaient au début de mon opération. Du reste dans le canton de Gérardmer, il ont beaucoup moins fléchi que dans bien d'autres contrées et se relèveraient certainement par une utilisation mieux entendue du produit de laiterie.

Mais ce qu'on ne saurait trop louer, c'est le goût d'observation, les connaissances solides et étendues qui ont déterminé tous ces travaux, et je regrette de n'avoir pu citer tout entier le fort intéressant et fort complet mémoire qu'il nous a adressé.

Votre Commission vous propose de décerner à M. Noël, de Ban-sur-Meurthe une médaille d'argent et 50 francs pour amélioration de prairies et mise en culture de terrains improductifs.

Une médaille de bronze et 50 fr. à M. Vancaster pour ses ruches.

Une médaille de bronze et 50 fr. à M. Alexis Martin, au Bambois, commune de Nonville, arrondissement de Mirecourt, pour amélioration de prairies et reboisements.

Une médaille d'argent et 50 fr. à M. Marchand, Justin, de Darney, entré en 1857 au service de M. Mangin, Napoléon, et qui, depuis la mort de son maître, est resté sans interruption dans la famille Mangin, pour laquelle il s'est montré le modèle des serviteurs.

Vous avez, cette année, à attribuer le *Prix Castel* aux préposés forestiers qui vous sont désignés comme les plus dignes. Chaque année, vous éprouvez quelque difficulté à choisir entre les nombreux candidats qui vous sont proposés : cette fois, vous n'avez pu sortir d'embarras qu'en partageant le prix entre MM. Gerberon Joseph-Constant, garde mixte, et Dorry, Jean-Baptiste, garde forestier à Vexaincourt.

Votre Commission vous demande, en outre, une médaille d'argent et une prime de 30 fr. pour chacun des préposés Delagoutte, Emile, garde de 1re classe, et Bolle, Joseph-Eugène, brigadier, qui se sont signalés l'un et l'autre par leur activité et leur intelligence dans des travaux de reboisement.

Il ne reste plus à votre rapporteur qu'à vous remercier de la tâche que vous avez bien voulu lui confier presque sans interruption depuis cinq ans. J'ai pu visiter avec vous quatre

arrondissements du département des Vosges. Il est temps que je laisse à d'autres l'honneur de parler en votre nom. J'ai vu de près les efforts de nos populations agricoles ; j'ai beaucoup appris auprès d'elles et de vous ; je crois leur avoir rendu justice et leur avoir donné quelques conseils utiles. Un autre fera maintenant mieux à ma place, et d'autant mieux qu'il fera autrement. La variété dans la tradition, c'est l'avantage d'une Société comme la vôtre. En fait de progrès, le dernier mot n'est à personne ; mais il sied à des vétérans comme moi de laisser au moins l'avant-dernier aux plus jeunes.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

SUR LE CONCOURS DE 1886

Par M. Paul CHEVREUX

Messieurs,

La Commission d'histoire et d'archéologie de la Société d'Emulation n'a eu, pendant le cours de cette année, aucune récompense ordinaire, médaille ou mention honorable, à décerner. Cependant, plusieurs mémoires historiques d'une réelle importance lui ont été présentés; mais ces travaux, émanant de membres de la Société, et adressés en vue de l'insertion, ne pouvaient obtenir d'autre sanction que celle de figurer dans nos *Annales*. Votre rapporteur vous signalera surtout : « *Souvenirs lorrains et bretons du temps de la Ligue*, de M. de Boureulle ; — *les Prisonniers de guerre espagnols à Epinal et à Neufchâteau en* 1813, de M. Benoit ; — *Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey*, par M. l'abbé Chapelier. Ces ouvrages, qu'on nous a soumis au commencement de cette année, ont pu prendre place dans le volume de nos *Annales* paru au mois d'août dernier.

Depuis cette époque, d'autres mémoires intéressants sont venus solliciter l'attention de votre Comité d'histoire. M. Louis Jouve, sous-bibliothécaire à l'Arsenal, nous a adressé un important travail sur l'expédition du général Humbert en Irlande en 1798, sous ce titre : « *Récit des évènements de Killala*

dans le Comité de Mayo pendant l'invasion française en 1798, par le docteur Stock, évêque protestant de Killala. » La traduction de M. Jouve et la notice historique qui la précède seront lues avec intérêt dans nos *Annales*, d'abord parce qu'elles racontent un des épisodes les plus curieux et les moins connus de l'histoire militaire de la France pendant la Révolution, et ensuite, parce que le chef qui commandait cette poignée de soldats en Irlande, et qui fut célèbre dans les armées républicaines par son courage et sa beauté, est né à Saint-Nabord et appartient au département des Vosges. — Un autre de nos membres correspondants, M. des Godins de Souhesmes, a relevé, pour la Société, de curieuses *Notes sur les mœurs et coutumes de l'Orient*. L'auteur, publiciste distingué, après avoir habité l'Algérie, s'est fixé à Constantinople, et c'est de là qu'il nous adresse son travail, véritable bonne fortune pour nos *Annales* de l'an prochain. — Enfin, M. J. Dubois, conseiller d'arrondissement, déjà récompensé l'an dernier pour sa Notice sur la commune de Martigny-les-Bains, nous a demandé l'insertion de son mémoire dans l'une de nos prochaines publications. — Votre rapporteur ne peut que mentionner brièvement ces travaux, que vous aurez prochainement, Messieurs, le plaisir de lire en entier.

L'examen d'œuvres historiques ne constitue pas le seul objet des études de votre Commission : autant qu'elle le peut, elle s'efforce de consacrer une partie de ses ressources à des fouilles archéologiques. Cette année, comme l'an dernier, les recherches ont été dirigées par notre infatigable et savant collègue, M. Voulot, conservateur du Musée départemental. Elles ont porté sur les deux communes de Martigny-les-Gerbonvaux et d'Autigny-la-Tour. Si ces fouilles n'ont pas produit une récolte aussi abondante que celle de Chaumousey en 1885, elles ont fourni à notre collègue de précieuses indications. Sur le territoire de Martigny, non loin d'un tumulus déjà fouillé, il a relevé les vestiges de deux villas romaines, et à Autigny-la-Tour, il a reconnu l'existence d'une grande

nécropole celtique. Je dois me borner à indiquer en quelques mots le résultat de ces recherches : un rapport détaillé nous a été adressé par M. Voulot, rapport que nos *Annales* de l'an prochain contiendront *in-extenso*, et auquel je renvoie ceux qu'intéresse la science préhistorique.

Si la Commission n'a eu, en 1886, aucune récompense annuelle à décerner, elle a dû, en revanche, présenter à la Société ses propositions pour le prix quinquennal de 300 fr. fondé par M. Masson. A cette occasion, elle a pensé qu'il convenait d'exprimer de nouveau publiquement la reconnaissance de la Société envers le fondateur, en rappelant l'éloge que faisait de lui en 1861 l'un de nos plus dévoués collègues. M. Masson était vosgien, né à Rambervillers. Il fut successivement avocat et substitut à Epinal, substitut du procureur général en 1824, conseiller en 1831, président de chambre en 1848.» Il portait très haut la dignité de magistrat, il avait une grande indépendance de caractère, témoin le *Discours sur l'indépendance morale des juges*, qu'il prononçait à la séance solennelle de rentrée en 1827 et qui renferme des idées très libérales, peu en harmonie avec les idées officielles du temps. » Les paroles que je viens de citer, Messieurs, je les trouve dans le compte-rendu présenté à la séance publique de la Société le 12 décembre 1861 (il y a 25 ans) par le Secrétaire perpétuel d'alors, notre Président d'aujourd'hui, M. Lebrunt.

Après cet hommage rendu à la mémoire de M. Masson, je n'ai plus, Messieurs, qu'à proclamer le nom du lauréat de cette année, M. Félix Bouvier, auteur du beau livre que vous connaissez : « *Les Vosges pendant la Révolution.* »

Cet ouvrage, dont votre rapporteur vous a déjà parlé l'an dernier, et que je n'ai plus à louer en ce jour, renferme, vous le savez, Messieurs, l'histoire des évènements qui se sont passés dans les Vosges de 1789 à l'an VIII. Nous assistons au progrès rapide des idées nouvelles dans le pays, aux élections des députés aux États généraux, à la formation du départe-

ment ; nous admirons surtout l'héroïque défense de la République envahie, la Patrie en danger, la levée en masse, les treize bataillons de volontaires vosgiens marchant à l'ennemi, et l'hommage suprême rendu par la Convention : « *Les Vosges ont bien mérité de la Patrie.* »

Quant à l'esprit qui anime ces pages, il suffit, pour le mettre en lumière, de citer les paroles mêmes de l'historien : — « Ce livre, dit-il, n'est pas une œuvre de parti ; on y recon-« naîtra sans peine dans l'auteur un admirateur passionné « de la Révolution française, un de ses fils les plus fidèles et « les plus dévoués. Mais il n'aura jamais une parole de haine « pour ses adversaires et s'efforcera d'être juste envers tous. « Il ne perdra jamais de vue, malgré la différence des opi-« nions, que les hommes dont il raconte la vie sont avant « tout fils d'une commune mère, la patrie vosgienne..... Mon « seul désir, ajoute-t-il encore, c'est que ceux qui ont lu le « récit de ces patriotiques efforts aient senti, comme moi, « battre leur cœur d'attendrissement et d'admiration devant « tant de simplicité et de grandeur, et qu'à ce souvenir, ils « se trouvent plus fiers encore d'être Vosgiens. »

Je ne puis mieux terminer que par ces citations le rapport forcément bref de votre Commission d'histoire, convaincu, Messieurs, que vous apprécierez comme nous l'œuvre patriotique de M. Félix Bouvier, et que la haute récompense qui lui est décernée sera ratifiée par vos applaudissements.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

MESSIEURS,

Dans un temps où la poésie est devenue réaliste, c'est un plaisir de rencontrer des poètes sincères qui chantent simplement leurs joies ou leurs douleurs, pensant que l'expression d'un sentiment vrai, d'une franche émotion nous touchera plus que des effets d'harmonie ou de couleur péniblement cherchés, et artificieusement exécutés.

Je recommande à ce titre plusieurs pièces de mérite inégal, mais qui ont presque toutes ce mérite si rare de la sincérité.

M. G. Schoumann a adressé à la Société d'Emulation un volume de poésies, intitulé : *les Vosges poétiques*. Vous le voyez, Messieurs, le sujet est vosgien, l'auteur aussi est vosgien. L'ouvrage répond donc doublement au programme du concours littéraire.

M. Schoumann n'appartient à aucune école. Tantôt il sourit, tantôt il pleure ou regrette, tantôt il s'indigne, selon que son ciel est serein, que des nuages l'obscurcissent, ou que l'orage menace soit lui-même soit ceux qui lui sont chers. Cette bonne foi et cette candeur ne sont pas sans charme. Voulez-vous un échantillon de cette poésie intime ? Lisez le prologue ; voici quelques vers :

. . . .

Puisque mon luth, brisé par des chocs incessants,
Retrouve encor parfois d'harmonieux accents,
Et que, malgré les coups sanglants qui l'ont meurtrie,
Ma Muse, tressaillant au doux nom de patrie,

Sait refouler encor, dans mon sein frémissant,
Le cri qui s'en échappe, indigné, bondissant,
Pour asservir sa voix au joug du vers sonore,
Pour te chanter, ô France !... eh bien, je veux encore
Essayer si mes doigts, de ma lyre obéis,
Sauront en obtenir un chant pour mon pays,
Un hymne en votre honneur, ô Vosges bien aimées !
O Vosges qui, parmi vos brises parfumées,
Soufflant des souvenirs à nos cœurs rajeunis,
Semblez y réveiller tout un concert de nids !
Vosges, riant séjour où, parmi les buissons,
Les sapins agités d'harmonieux frissons,
L'or des genêts, l'émail des touffes de bruyère,
J'entrouvris, par un jour de printemps, la paupière
Aux éblouissements de l'horizon vermeil ;
Où mon âme, émergeant des vapeurs du sommeil,
But avec volupté les clartés du ciel bleu,
En s'épanouissant au soleil du bon Dieu . . . . . .

M. Schoumann a un véritable tempérament de poète ; il connaît à fond les lieux, les sites et les objets qu'il décrit, les personnages qu'il met en scène et le milieu dans lequel ils se meuvent. Ses jugements sur les choses, sur les diverses industries du pays et sur leurs produits, sur les travaux champêtres, dénotent un esprit sérieux et attentif. Des détails curieux ou peu connus ajoutent à l'importance et à l'agrément de ces descriptions. A ce point de vue, l'étude consacrée aux *Beautés naturelles* des Vosges, aux *Souvenirs d'enfance*, est particulièrement intéressante. Parmi ces morceaux, écoutez dix vers seulement du chant sur la *Vologne :*

A toi, belle Vologne, aux gracieux méandres,
A toi mes souvenirs, mes accents les plus tendres !
Vologne au bords fleuris, enchanteurs, où je vois
Encor la fraîche aulnaie, où j'aimais autrefois,

Mollement étendu, braver la canicule,
Ou poursuivre en courant la frêle libellule
Qui, suivant les hasards du vol brusque et changeant
De son aile moirée, allait, en voltigeant,
Boire, de fleur en fleur, la goutte de rosée
Dans son calice d'or par la nuit déposée !

. . . .

Et ce passage tiré des *Premiers essais lyriques* :

. . . .

Car je ne prétends pas à la gloire d'Orphée.
Ma Muse, paysanne à tête ébouriffée,
Ne sait point se parer de ces vains ornements
Qu'à l'antique Erato prodiguent ses amants,
Vieux cuistres, dont l'esprit gravement se torture
Pour nous peindre des champs qu'on ne voit qu'en peinture,
Des bergers pommadés qui portent des jabots,
Et du satin broché jusque sur leurs sabots.
Qu'un autre, follement émule de Pindare,
Dans un lyrisme froid et nuageux égare
Ses chants renouvelés des Grecs et des Latins ;
Qu'un autre à des récits de voyages lointains
Emprunte des détails, des couleurs, des usages
Disparates, qu'il plaque à ses faux paysages,
Au hasard de la rime, *et ab hoc et ab hâc !*
Je n'ai que faire, moi, de tout ce bric-à-brac.
Pourquoi te travestir, mon beau pays des Vosges,
Quand la réalité suffit à mes éloges ;
Quand, même pour atteindre à ta hauteur, je sens
Que mon aile fera des efforts impuissants ?
Je trouve à mon printemps une beauté suprême :
De tous ceux que j'ai vus, — et c'est pourquoi je l'aime, —
C'est le seul qui jamais ait fait battre mon cœur,
Le seul qui devant moi sache évoquer le chœur

Des souvenirs émus, des sentiments de flamme,
Le seul qui de bonheur ait parfumé mon âme !

. . . .

Nous pouvons ajouter que les difficultés et les angoisses de sa vie sont très bien racontées par l'auteur dans une préface un peu longue, à mon avis, et ce n'est pas un mince mérite que de savoir donner à de sérieux détails biographiques tout l'attrait d'une œuvre d'imagination.

Le temps me manque pour citer davantage, et je le regrette, car vous verriez, Messieurs, que ces accents familiers ne sont pas les seuls qu'on entende avec plaisir. Il y a telles pièces, comme *les Montagnes des Vosges* (chanson) et *la France* (chant patriotique), où l'amour du sol vosgien et de la patrie éclate en traits vigoureux.

La chanson: *Montagnes des Vosges*, a six strophes, je cite la première et la dernière :

O montagnes des Vosges,
Oui, vous serez toujours
L'objet de mes éloges,
L'objet de mes amours.
Non, rien n'égale, ô ma patrie,
Tes monts à la croupe arrondie,
Et tes grands bois mystérieux,
Tes frais vallons et leurs échos joyeux,

Ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah !

Mais déjà la nuit gagne
Le sommet du *ballon*,
C'est l'heure où la montagne
Rend son hôte au vallon.
Demain, quand renaitra l'aurore,
J'y reviendrai chanter encore,
O mon pays, ton gai séjour,

Que j'aimerai jusqu'à mon dernier jour.
Ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah !

Maintenant je détache trois strophes du chant patriotique : *la France :*

La France est la terre féconde
Où, sous le ciel de fructidor,
Mûrit, pour la coupe du monde,
La vigne aux flots de pourpre et d'or.
De ses raisins vermeils chaque grappe recèle,
Dans son liquide velouté,
Un rayon du bonheur, et couve une étincelle
De ta flamme, ô fraternité !

Amis, buvons donc ce bon vin de France,
Buvons ce nectar parfumé,
Enfant du pays bien aimé
Qui rend la force et bannit la souffrance,
Buvons, amis, ce noble vin de France !

La France est la terre vaillante
De l'héroique dévouement,
Jamais de sa main défaillante
Le fer n'est tombé lâchement.
Quand, trompant son espoir, la victoire infidèle,
Abandonna ses étendards,
Aussitôt elle vit se lever autour d'elle
Des Jeannes d'Arc et des Bayards.

Amis, buvons aux héros de la France,
Buvons ce nectar parfumé,
Enfant du pays bien aimé,
Qui rend la force et bannit la souffrance.
Buvons, amis, aux héros de la France !

La France est la terre bénie,
Où ton flambeau, Progrès divin,

Allume le feu du génie
Chez l'artiste et chez l'écrivain.
Lorsque dans ses forums, où l'éloquence gronde,
Tu retentis, ô Vérité,
Tes échos frémissants font passer sur le monde
Comme un souffle de liberté.

Amis, buvons aux gloires de la France,
Buvons ce nectar parfumé,
Enfant du pays bien-aimé,
Qui rend la force et bannit la souffrance.
Buvons, amis, aux gloires de la France !

Tout le monde ne ferait pas entendre de pareils accents. Il y a là du souffle, de l'énergie, un style fort comme la pensée même. *Les Vosges poétiques* contiennent plus que des promesses et méritent beaucoup plus que des encouragements. Le poète possède un instrument sonore au service d'idées nobles, de préoccupations élevées. Il ne chante pas uniquement pour chanter, mais pour verser le trop plein de ses émotions généreuses. En outre il est sincère. Sa lyre a plus d'une corde. Elle chante tout aussi bien les joies et les douleurs moins olympiennes, celles de la vingtième année. Je félicite M. Schoumann de se séparer des incompris, des désenchantés, des *décadents*, de chercher la lutte et de se dire que pour être un poète, il faut être un homme.

Je pourrais, si j'entrais dans le détail, noter certaines négligences de style, certaines insuffisances de rime, des comparaisons forcées. Si la forme est généralement pure, l'accent est parfois banal. Mais j'ai peur d'être injuste, et j'aime mieux louer le poète de la franchise de ses chants et de la sincérité constante de son émotion. Aussi la Commission littéraire a-t-elle été unanime pour vous proposer d'accorder à M. Schoumann, de Bruyères, une médaille d'argent grand module pour son ouvrage, *les Vosges poétiques*.

G. GLEY.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

SUR LES RÉCOMPENSES

Décernées en 1886

Par M. Ch. LE MOYNE

Vice-président de la Société

Messieurs,

Chargé de vous rendre compte des récompenses décernées par la Société sur la proposition de sa Commission des sciences et de l'industrie, ma tâche sera courte, car d'une part les demandes de récompenses ont été peu nombreuses, et d'autre part nos ressources annuelles, un peu en diminution, comme celles de beaucoup de budgets, nous ont obligés à restreindre aussi nos allocations.

Je commence par la plus importante.

M. Méline, professeur au collège de Remiremont, nous a présenté une carte en relief du département des Vosges, coulée en plâtre d'après un prototype en carton qui lui permet d'en mouler autant d'exemplaires qu'il lui en sera demandé. Ce relief est à l'échelle de 1/160000 pour les distances horizontales comme pour les verticales (1), et il

(1) Cette description est extraite d'un rapport spécial de notre collègue, M. Garnier, conducteur des ponts et chaussées, et cartographe éminent de notre pays.

mesure 90 centimètres de longueur sur 60 de largeur. L'auteur l'a entouré d'une petite plate-bande peinte en bleu clair qui représente le niveau de la mer par rapport au massif vosgien qui s'élève au-dessus à la hauteur voulue. Le tout est maintenu et consolidé par un large cadre en bois noir.

Les limites d'Etats, de départements, d'arrondissements et de cantons sont gravées sur le cadre et ressortent en noir; les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de cantons sont figurés par des circonférences peintes en rouge, de dimensions décroissantes qui forment relief sur le plâtre; les simples communes sont représentées par un gros point rouge, également en relief.

Des lignes brisées noires figurent les ouvrages de défense; les lacs, les étangs, les cours d'eau sont en bleu; les chemins de fer, en noir; les routes et les principaux chemins, en rouge. Les noms des départements, des communes, des cours d'eau, des principales élévations avec leurs altitudes, sont imprimés sur papier, en caractères différents, proportionnés à l'importance du sujet, et collés sur le plâtre à la place qui leur convient.

Comme vous voyez, toutes les indications nécessaires pour se reconnaître et pour voyager sur cette carte apparaissent clairement et sautent aux yeux, comme on dit vulgairement. C'est un grand mérite, car une carte confuse est aussi désagréable à consulter qu'un livre obscur ou mal imprimé est pénible à lire.

Après avoir décrit l'apparence extérieure de cette carte, voyons maintenant comment elle est faite.

M. Méline a employé la méthode de M. Bardlin, qui, comme on sait, consiste à coller les unes sur les autres des feuilles de carton qui ont une épaisseur égale à l'équidistance des courbes de niveau de la carte qu'on veut reproduire, et qui sont exactement découpées suivant ces courbes. On obtient

ainsi un relief à gradins dont on efface les aspérités pour lui donner un aspect plus semblable à celui de la nature.

M. Méline ayant pris la carte routière de M. Garnier à l'échelle de 1/160,000 pour base de son travail, a porté sur cette carte les courbes équidistantes de 50 mètres de la carte topographique des Vosges, et en a fait vingt-deux calques sur des cartons ayant une épaisseur de 3/10 de millimètre; puis il a découpé et collé soigneusement ces vingt-deux cartons les uns au-dessus des autres, exactement aux places marquées par les courbes successives, et il a ainsi obtenu un relief, non pas approximatif, mais géométriquement exact de toutes les hauteurs et de toutes les vallées des Vosges. Seulement, en raison de la faible échelle adoptée, le ballon de Guebwiller, le point le plus élevé de la chaîne (1426 mètres), n'a que 6 millimètres 1/2 de relief au-dessus de Thann (370 mètres). Le Honeck n'a que 3 millimètres 1/2 au-dessus du lac de Retournemer, et 1 millimètre 1/2 au-dessus du col de la Schlucht; la montagne d'Ormont, 3 millimètres 1/2 au-dessus de Saint-Dié.

Ces reliefs, déjà bien faibles dans la partie accidentée, diminuent rapidement en se rapprochant d'Epinal, et ils deviennent très peu sensibles dans toute la partie ouest de la carte. Le fort de Razimont, par exemple, qui domine cependant tout le pays environnant Epinal, n'est représenté que par un relief de 9/10 de millimètre (3 cartons) et la chaîne des monts Faucilles, bien que figurée par l'auteur aussi fidèlement que peuvent le permettre des courbes équidistantes de 50 mètres, s'élève à peine au-dessus des terrains environnants.

Cette représentation des hauteurs à la même échelle que le terrain est-elle un bien, est-elle un mal? Nos avis ont été partagés à ce sujet; mais tous nous avons été unanimes pour reconnaître le soin, le goût avec lesquels ce relief a été établi, l'intelligence et la patience que son auteur y a déployées, la somme énorme de travail qu'il a dû y consacrer; nous re-

commandons cette belle œuvre à toutes les personnes qui désirent se rendre un compte exact du relief de nos montagnes et de la vraie disposition des cols et des vallons ; et, pour en bien reconnaître le mérite, nous décernons à M. Méline la plus haute de nos récompenses, une médaille de vermeil grand module.

C'est la seule récompense que nous ayons à décerner à des œuvres scientifiques. Mais nous avons en outre accordé les récompenses suivantes aux ouvriers de fabriques qui se sont le plus distingués par leurs longs et bons services et par leur attachement à leur patron :

1° Une médaille d'argent et une prime de 30 fr. à M. Germain, Jérôme, né à Cornimont le 9 mai 1836, entré à la maison Georges Perrin à l'âge de dix ans, en 1846, comme apprenti, et devenu successivement bobineur, rattacheur, fileur et contre-maître toujours dans la même maison ;

2° Une médaille d'argent et une prime de 30 fr. à Nicolas Hingray, âgé de cinquante-cinq ans, entré à la manufacture Flageollet, à Vagney, en 1844, où il sert sans interruption depuis 42 ans ; père de 11 enfants, dont 6 vivants, qu'il a, nous dit-on, élevés très honorablement et ce n'était pas, dans sa position, une mince besogne ;

3° Une médaille d'argent et une prime de 30 fr. à Laheurte, Victor, âgé de 65 ans, ouvrier à la même usine depuis trente-quatre ans ; passé quelque temps contre-maître il a dû, par suite d'infirmités, reprendre ses fonctions plus modestes d'ouvrier tisseur, et il s'en acquitte de son mieux à la pleine satisfaction de ses patrons.

Nous avons dû, comme nous vous le disions plus haut, rejeter d'autres demandes, les unes faute de ressources financières, les autres parce que les candidats, tout méritants qu'ils fussent, n'avaient pas encore un nombre d'années de services comparable à celles des braves gens que nous venons de vous nommer ; mais, comme vous le disait l'année dernière notre président, M. Lebrunt, le défaut d'âge est un

défaut dont on se corrige facilement et volontiers, et nous espérons bien que nous verrons les candidats que nous avons ajournés atteindre le nombre d'années nécessaire pour obtenir nos récompenses ; nous les leurs accorderons alors avec le plus grand plaisir et vous vous joindrez à nous pour les féliciter tout à la fois, et d'avoir fourni une longue carrière, et de l'avoir bien remplie.

EXPOSITION

DES

BEAUX-ARTS

1886

RAPPORT DE LA COMMISSION

PAR

M. H. GANIER, Président

MESSIEURS,

Votre commission des Beaux-Arts est heureuse de pouvoir cette année vous présenter un rapport plus complet que celui des années précédentes, car, depuis le Concours régional de 1881, aucun évènement artistique ne s'était produit qui pût marquer dignement dans vos *Annales*, et nous permettre d'affirmer l'utilité de l'existence de la Section artistique.

Vous avez, Messieurs, dans une de vos dernières réunions mensuelles, approuvé notre rapport spécial dans lequel nous vous soumettions un projet d'exposition de peinture à organiser dans une des salles du Musée départemental des Vosges. Les artistes vosgiens et les œuvres vosgiennes étaient seuls appelés à participer à ce concours.

En donnant mission à votre section des Beaux-arts d'organiser cette exposition, vous l'avez autorisée à s'adjoindre, pour l'aider dans ses travaux, des amateurs amis des arts pris en dehors de notre Société.

C'est ainsi que nous avons pu, Messieurs, nous assurer le précieux concours de MM. Clasquin, Couturier, Granier, Jeandidier, Juillard et Deflin.

Votre Commission s'est constituée en une commission d'exposition, dont M. le Préfet des Vosges a bien voulu accep- la présidence d'honneur.

Nous nous sommes immédiatement mis à l'œuvre, et nous avons trouvé de tous côtés le plus bienveillant appui. M. le Préfet nous a autorisés à installer les œuvres d'art dans la salle Lagarde, dépendant du Musée départemental ; et, de plus, a bien voulu nous offrir la médaille de vermeil du salon. M. le Maire d'Epinal a mis gracieusement à notre disposition le matériel de fête de la ville.

Le Conseil municipal s'est empressé de nous témoigner également sa sympathie en votant, dans une de ses dernières séances, un crédit de 100 fr. dont nous avons cru devoir affecter une partie à une récompense à décerner en son nom, et destiné pour le surplus à couvrir les frais de l'exposition.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien, par l'organe de M. le Président, être auprès de M. le Préfet, de M. le Maire, et de l'Assemblée municipale l'interprète de nos sentiments de reconnaissance.

De tous les points du département, les artistes, les amateurs, les industriels ont répondu, au-delà de nos espérances, à l'appel que nous leur avions adressé en votre nom, et nous avons pu, en quelques jours, terminer notre tâche d'installation.

L'exposition des beaux-arts a été officiellement ouverte, sous la présidence de M. le Préfet, le dimanche 21 novembre 1886, et votre compagnie, ayant notre vénéré président à sa tête, a pu examiner et juger l'œuvre qu'elle nous avait donné mission d'exécuter.

Cette mission, Messieurs, n'est pas terminée, et pour remplir complètement notre mandat, nous inspirant des principes de votre compagnie, qui sont d'encourager par l'ému-

lation, nous croyons devoir soumettre à votre verdict des propositions de récompenses pareilles à celles que vous accordez, tous les ans, aux efforts artistiques, littéraires, agricoles et moraux qui se manifestent dans le département des Vosges.

En parcourant le Salon, vous avez pu, Messieurs, vous rendre un compte exact de ce que le département des Vosges a pu fournir d'œuvres d'art : peintures, aquarelles, sculptures, céramiques, tissus imprimés, ferronneries, meubles et objets décoratifs. Plus de 250 numéros figurent au catalogue de cette exposition, créée en quelques jours.

Cela doit vous faire bien augurer de l'avenir, et vous confirmer dans l'espérance qu'un prochain concours, préparé de plus longue main, permettra aux productions artistiques du département de se manifester plus abondantes et plus complètes encore.

Tous les exposants, Messieurs, méritent vos éloges et un encouragement; seule l'exiguité de nos ressources nous a brutalement arrêtés dans la confection de la trop courte liste des récompenses, sur lesquelles vous avez été appelés à statuer. Nous nous sommes donc bornés, dans la discussion des lauréats, aux artistes de profession qui, par leurs œuvres, ont plus particulièrement imposé leur candidature au choix de votre Commission, vous priant d'adresser en séance publique nos remerciments à tous les exposants, et surtout d'exprimer aux artistes amateurs, qui ont tout fait pour le succès du Salon d'Epinal, nos regrets de n'avoir pu les comprendre dans les nominations de ce concours. Un compte-rendu du Salon, qui paraitra incessamment, vous permettra, en analysant leurs travaux, de rendre public le juste tribut d'éloges auxquels ils ont droit. Et dès aujourd'hui, les nombreux visiteurs qui se pressent dans la salle Lagarde, ont hautement proclamé la valeur artistique de leurs œuvres.

Votre Commission a adopté, pour les récompenses à décerner, les classifications suivantes : Uue médaille de vermeil, offerte par M. le Préfet, et, pour chacune des divisions

de peinture, aquarelle, sculpture, arts décoratifs et arts industriels, un certain nombre de médailles et de mentions.

Nous avons été réunis à cet effet en Commission des beaux-arts, également appelés à nous prononcer sur une récompense à décerner à la 5e classe, musique. — Un seul candidat s'est présenté, et notre collègue, M. Tourey, ayant été chargé d'examiner ses titres, a rédigé le rapport suivant :

M. Camille Martin, organiste, professeur et compositeur de musique à Charmes, nous a envoyé un grand nombre de ses compositions pour le concours artistique, que chaque année la Société d'émulation offre aux artistes vosgiens.

Nous avons examiné quelques-unes de ses œuvres : 1° *Noblesse oblige*, fantaisie pour fanfare ; 2° *Le Diadème*, fantaisie pour fanfare ; 3° *Il n'est plus*, marche funèbre pour harmonie ; 4° *Douce vision*, pour piano ; 5° *Cinq chœurs à deux voix égales*, qui se chantent déjà dans toutes les écoles. Savoir : *Le Drapeau ; Le sonneur de clairon ; La Diane ; En avant* ; *Hymne à la France.*

Monsieur Martin est un compositeur fécond, un travailleur doué d'une grande imagination musicale.

Sa fantaisie *Le Diadème* est bien conçue, la mélodie en est franche et flatte agréablement ; l'harmonie y est bien adaptée, et l'orchestration bien comprise. Il en est de même pour sa fantaisie *Noblesse oblige ;* sa grande valse *Douce vision*, pour piano, est charmante, pleine de grâce, d'entrain, et très bien écrite pour cet instrument. Nous la recommandons à tous les pianistes. *Les cinq chœurs* qu'il a composés sur les paroles si patriotiques de Paul Déroulède feront certainement le tour de la France, car la mélodie en est simple et facile et surtout bien écrite pour des voix d'enfants.

Nous proposons pour ce jeune compositeur vosgien une médaille d'argent grand module.

La Commission des beaux-arts a, en conséquence, l'honneur de proposer à votre compagnie de ratifier ses conclusions, en accordant aux candidats les récompenses dont la nomenclature va suivre.

Nous n'avons pas fait figurer dans la liste des récompenses à accorder le nom d'exposants dont les œuvres sont hors de prix, leur qualité de membre de la Commission ne nous autorisant pas à leur donner une place que tous nos suffrages, et les vôtres, Messieurs, leur accordent certainement. De crainte de froisser leur modestie, le rapporteur de votre Commission ne vous parlera pas de leurs productions artistiques, mais il ne pourra taire leurs noms. Vous avez vu, goûté et admiré les toiles de MM. Ballande, Clasquin, Juillard.

Nos éloges et nos remercîments s'adresseront également à M. Granier, dont le zèle infatigable a énergiquement aidé à la réussite de notre modeste exposition ; à notre savant conservateur M Voulot, qui n'a pas hésité à quitter ses chères études pour prendre avec tant de dévouement sa part des fatigues quotidiennes d'une installation trop hâtive ; à MM. Couturier et Jeandidier, qui ont bien voulu nous aider de leur expérience et nous consacrer tout le temps que leurs nombreuses occupations leur laissaient libre ; à M. Déflin, qui, outre son exposition artistique, a mis tout son talent à orner notre salle d'exposition, et qui a participé dans une large mesure à nos travaux ; à MM. Bœringer, Zurcher et Kampmann, qui ont gracieusement mis à notre disposition les étoffes imprimées, les palmes, dont l'heureux arrangement embellit le portique de la salle d'exposition.

Nous vous prions également, Messieurs, de comprendre dans les éloges que vous adresserez à tous ceux qui ont travaillé à ce Salon vosgien de 1886, M. Muller Brunswich, chargé de l'entreprise des équipes d'installation, qui a déjà, en 1881, si heureusement dirigé les équipes de l'exposition des beaux-arts.

Nous ne pouvons oublier non plus nos modestes collaborateurs, les ouvriers Mayer, Nicolas, et Boernel qui ont fait toute la manutention de l'exposition avec intelligence, bonne volonté et adresse.

Enfin, Messieurs, il n'est plus en votre pouvoir de récompenser un jeune artiste spinalien, M. Gaillot, que la mort a enlevé si prématurément à l'affection des siens, il y a quelques jours à peine. Sa dernière pensée a été pour l'art qu'il aimait tant, et d'une main défaillante il a encore ébauché les deux aquarelles qui figurent à votre Salon.

Quant à nous tous, Messieurs, membres titulaires de la Commission des Beaux-arts de la Société d'émulation des Vosges, notre récompense est dans l'honneur que vous nous avez fait, en nous confiant le soin d'organiser votre exposition.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa Séance publique
et solennelle du 17 décembre 1886

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLES OUVERTS SPÉCIALEMENT, EN 1886, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1886, à la Société d'émulation, une allocation de treize cents francs, pour primes aux améliorations agricoles.

EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES

M. *Ferry*, Léopold, cultivateur à Corcieux, médaille de vermeil et prime de quatre cents francs.

M. *Mer*, Paul-Emile, propriétaire et cultivateur à Longemer (Gérardmer), médaille de vermeil. (Prix Claudel).

(1) Le concours *agricole* sera ouvert en 1887 dans l'arrondissement d'Epinal, en 1888 Neufchâteau, en 1889 Remiremont, en 1890 Mirecourt.

M. *Noel*, Jean-Baptiste, cultivateur à Ban-sur-Meurthe (Fraise), médaille d'argent et prime de cinquante francs.

M. *Vancaster*, apiculteur à Raon-l'Etape, médaille de bronze et prime de cinquante francs.

M. *Martin*, Alexis, cultivateur au Bambois, commune de Nonville, médaille de bronze et prime de cinquante francs pour améliorations de prairies et reboisemeuts.

M. *Marchand*, Justin, domestique à Darney, médaille d'argent et prime de cinquante francs pour bons services ruraux.

BONS SERVICES FORESTIERS

Prix Castel, partagé entre

M. *Dony*, Jean-Baptiste, garde forestier à Vexaincourt, (par Allarmont).

Et M. *Gerberon*, Joseph-Constant, garde mixte à Vouxey.

REBOISEMENTS

M. *Delagoutte*, Émile, garde de 1re classe à la maison forestière du Vainpré, commune de Vagney, médaille d'argent et prime de trente francs.

M. *Bolle*, Joseph-Eugène, brigadier forestier à Senones, médaille d'argent et prime de trente francs.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PRIX MASSON *(trois cents francs)*

M. *Bouvier*, Félix, sous-chef de bureau au Ministère des finances, 78, rue de Miromesnil, à Paris, pour son ouvrage : *Les Vosges pendant la Révolution*.

CONCOURS LITTÉRAIRE

M. *Schumann*, receveur buraliste au Bourget, (Seine), médaille d'argent grand module, pour sa publication : *Les Vosges poétiques*.

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL ET RÉCOMPENSES AUX OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE POUR BONS ET LONGS SERVICES

M. *Méline*, professeur au collège de Remiremont, médaille de vermeil pour sa carte en relief du département des Vosges.

M. *Germain*, Gérôme, contre-maître chez les héritiers Georges Perrin, à Cornimont, médaille d'argent et prime de trente francs.

M. *Hingray*, Nicolas, manœuvre à la manufacture Flageollet, à Vagney, médaille d'argent et prime de trente francs.

M. *Laheurte*, Victor, tisserand au même établissement, médaille d'argent et prime de trente francs.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DE L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

1re *Division.* — **Peintures et Aquarelles**

Médaille de vermeil, offerte par M. le Préfet. — M. *Destelles*, Paul, de Saint-Dié, élève de MM. de Mirbeck et Gratia, lauréat de plusieurs concours des Beaux-Arts. (Concours d'Epinal 1881.)

Médaille d'argent, grand module. Prix de la Ville. — M. *Rovel*, Henri, de Saint-Dié, élève de Cormois, lauréat de plusieurs concours des Beaux-Arts.

Médaille d'argent. — M. *Wittmann*, Ernest, de Saarrunion (Alsace-Lorraine), rue du Montet, 98, à Nancy.

Médaille d'argent. — M. *Jacquot*, Victor, de Remiremont, élève de Laemelin, lauréat du concours de 1881.

Médaille de bronze, grand module. — Mlle Léonie *de Bazelaire*, à Saint-Dié, élève de M. de Mirbeck, lauréat du concours de 1881.

Médaille de bronze, grand module. — M. *Waidmann*, Pierre, de Remiremont, élève de M. Français, lauréat à l'exposition de Versailles.

Médaille de bronze, grand module. — M. *Reinhart*, Jacques *(de Saint-Dié)*, né à Algosheim (Alsace).

Médaille de bronze, grand module. — M. A. *Renaudin*, artiste peintre, à Lunéville.

Médaille de bronze, grand module. — M. *Flot*, Louis, d'Epinal, élève à l'école des Beaux-Arts, Paris, élève de M. Gérôme.

2e *Division.* — **Sculpture**

Médaille d'argent, grand module. — Prix de la Commission des Beaux-Arts. — M. *Jacquot*, Charles, de Bains, sculpteur, élève à l'école des Beaux-Arts, Paris, élève de Falguières.

Médaille d'argent. — M. *Voulot*, Félix, d'Épinal, élève à l'école des Beaux-Arts et de M. Thomas.

3e *Division.* — **Arts décoratifs.**

1re Médaille d'argent, grand module. — M L. *Amann*, modeleur-dessinateur à Epinal.

Médaille de bronze, grand module. — M. Ed. *Palmer*, sculpteur dessinateur, à Epinal.

Médaille de bronze, grand module. — Mlle Marie *Marchand*, à Mirecourt, élève de M. Clasquin.

4e *Division.* — **Arts industriels**

1re Médaille d'argent, grand module. — M. *Miette*, Paul, fils, serrurier à Saint-Dié, lauréat de plusieurs concours industriels.

Médaille de bronze, grand module. — M. *Franck*, Victor, photographe à Saint-Dié, lauréat de plusieurs concours industriels.

Médaille de bronze, grand module. — M. *Ferry*, Raymond, céramiste à Saint-Dié, lauréat de plusieurs concours industriels.

Mention exceptionnelle. Chromo. — M. *Becker*, Arthur, lithographe chromiste à Epinal.

Mention exceptionnelle. Chromo. — M. *Quié*, Philippe, imprimeur chromiste à Epinal.

Mention exceptionnelle. Lithographie en noir. — M. *Malbrand*, lithographe à Epinal.

Mention exceptionnelle. Lithographie en noir. — M. *Quié*, Charles, imprimeur à Epinal.

5e *Division.* — **Musique**

1re Médaille d'argent, grand module. — M. *Martin*, Camille, organiste à Charmes, lauréat de plusieurs concours.

ESSAI

SUR UN

PATOIS VOSGIEN

(Uriménil, près Épinal)

DICTIONNAIRE

PHONÉTIQUE ET ÉTYMOLOGIQUE

TROISIÈME PARTIE

(Voir la deuxième partie, *Annales* 1886, pages 116 à 311.)

Q

Qoaite (kouè-t') adj. num. quatre. St-Amé *quoitte* Thiriat ; Les *Doc. Vosg.* III p. 91, donnent sans date : « aux quaitres, (sic !) gouverneurs de la ville d'Espinal ».

Qoait'lè (kouè-t'-lè) v. a. 1° partager, (une pomme p. ex. en quatre) 2° découper grossièrement en morceaux trop inégaux ; 3° terme de féculerie, pommes de terre mal râpées.

Qoaitohe (kouè-tô-h', ou hh') adj. num. quatorze. St-Amé *quètohhe* Th.

Qoaitôhième (kouè-tô-hiè-m') adj. quatorzième.

Quoitrième (kouè-tri-èm') adj. quatrième.

Qoaitrièm'mot (kouè-tri-è-m'-mo) adv. quatrièmement.

Qoaitron (kouè-tron) s. m. quarteron. Proverbe : *é n'faut m'tant d'bûrre pou fâre in qoaitron* : il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron, il faut le compte tout juste.

1. Quartier cité pour la locution technique *quartier ! bâyé quartier* à une pierre, une poutre, la retourner sur elle-même

pour la transporter, la travailler. Ventron a le verbe *quartela* faire rouler sur elle-même une pièce de bois équarrie.

2. QUARTIER, « quartier » proprement dit, comprenant l'ensemble des maisons agglomérées autour de l'église du village d'Uriménil : *montè au quartier, d'mourè on quartier*, aller dans cette partie du village, y demeurer.

QUATE-SOUS (kat'-sou) s. m. plur. (fam.) sein de la femme.

QUADRIYE (ka-dri-y') s. m. quadrille.

QUADRUPLÈ (koua-dru-plè) v. a. quadrupler. Orig. quadruple, commun au franç. et au patois.

QUALIFIÉ (kâ-li-fi-*é*) v. a. qualifier.

QUALITÈ (kâ-li-tè) s. fém. qualité.

QUARANTE s. fém. sorte de jeu aux cartes, ainsi nommé sans doute de la quantité de points à faire.

QUATRÉ-TEMPS (ka-tré-tan) s. m. quatre-temps.

QUATRÉ-VINGTIÈME (ka-tré-v*in*-tiè-m') adj. num. 80ᵉ.

QUATRÉ-VINGTS (ka-tré-v*in*) adj. num. 80.

1. QUÉ (k*é*) pron. rel. qui, que. Elidé : J. de Bl. *qu'estoit...*

2. QUÉ (k*é*) conj. que. Fort usité dans le sens de parce que *en' dis riè, qu'è t'on vourot* ne dis rien, parce qu'il t'en voudrait. D'autres fois, au lieu d'être elliptique, il est redondant : *in soulon qu' n'y on aivait poèt des porôyes* un ivrogne comme il n'y en avait point ; *fâs dinnè, quė j'té dis* agis ainsi, te dis-je ; *è paisseu d'ène rodou qu'è kibouleu tot lo monde* il passa d'une [telle] vitesse (roideur) qu'il renversa tout le monde ; *jémas ! qu'el ai v'nu grand !* jamais qu'il a grandi !

3. QUÉ' (ké') adj. des deux genres, quel, quelle.

1. QUÉQUE (kék') adj. des deux genres, quel que, quelle que, quels que, quelles que.

2. QUÉQUE (kè-k') adj. indéf. quelque.

QUÉ... QUÉ, loc. adv. quelque... que : *quė molin quė t'sâyes* quelque malin que tu soies ; souvent on supprime le second *quė* : *quė rèche saye-t-è* litt. quel riche soit-il.

QUEQUEFOÉS (ké-k'-fou*é*) adv. q q. fois.

QUÈ (kè) DÉ QUÈ (dé-kè) pron. conj. employé généralement

comme interrogatif, quoi : *què, qu'ost-ce qu'é n'y ai* quoi ? qu'y a-t-il ? *Dé què qu'é t'pôles* ? de quoi te parle-t-il ? Souvent *dé* est redondant : *j'on â dé d'trop* il ne donne alors aucune signification particulière au mot qu'il précède. Ille-et-Vil. *qua, quai, je ne sais quai* Decombe.

QUÉQU'UN, EINE (kè-*kun'*, èn') s. m. et f. des deux nombres, quelqu'un, une, quelques uns, unes. Ventron *quiquin.*

QUESTIONNÈ (kes-tio-nè) v. n. questionner.

QUIA (ai) loc. adv. à quia.

QUEUTÈ (keû-tè) v. a. queuter.

1. QUICHE (ki-ch') s. f. étincelle.

2. QUICHE (ki-ch') s. f. quiche. Corruption de l'all. *kuchen.*

QUICHÉ (ki-ch*é*) v. n. étinceler

QUIÉ (ki-é) s. m. vieux cheval, criquet.

QUINCAYER (k*in*-ka-y*é*) s. m. quincailler.

QUINCAYERIE (k*in*-ka-y'-ri) s. f quincaillerie.

QUINFAING (kein-fein) s. f. La Quinfaing, hameau de Hadol. Clefcy a « l'Etang de la Squinfaing ».

QUINQUET (k*in*-kè) et QUINQUET (kein-kè) s. m.

QUINQUIN (k*in*-k*in*) s. m. oncle ; fig. et fam. embarrassé, *m'wolai bé quinquin !* me voilà dans de beaux draps !

QUINQUINA a le premier *in* nasal.

QUINTE a l'*in* nasal ; on dit aussi *quinte* comme en franç.

QUINZE (k*in*-z', ou s') adj. num. quinze. Loc. *au bout d'quinze et d'qoaitôhe* peu souvent, irrégulièrement (litt. au bout de quinze ou de quatorze [jours]).

QUINZAINE à l'*in* nasal.

QUINZIÈME, même observation.

QUINZIÈM'MOT (k*in*-ziè-m'-mò) adv. quinzièmement.

QUITTÈ (ki-tè) v. a. quitter.

QU'NÔYE (k'nô-y') QUÉNÔYE (ké-nô-y' selon l'euphonie) s. f. quenouille. Suisse rom. *konollhe* Bridel. M. Adam le tire du dim. *colicula*, M. Littré de *conucula, colucula.* Lay, St-Remy, Autigny, Parcy *queloqne*, Dompierre *qu'rauye*, exemple curieux de changement de lettre déjà remarqué par M. Adam. Du Cange

ne donne que *colucula* et *conucula*, et le vx-fr. *coloigne* tiré du *Roman de la violette*. Savigny, dicton *l'ai des ètopes ai sai qu'nôye* il a du fil à retordre, des affaires difficiles à débrouiller.

Quoére (kuoué-r') s. n. chercher, quérir. Dial. bourg. *querre*, patois *quéri* Mignard. Arras *querr'* Mag. pitt. 1864 p. 261. Metz après 1280, *quairut* au part. passé Bonnardot, *Doc. dr. cout.* p. 20.

Quosi, quosimot (ko-zi, kô-si-mò) adv. quasi, presque, à peu près.

Quòte (kò-t') s. f. quête.

Quot'nè (kòt'-nè) v. a. quêter. Indic. prés. *jé quotène* etc.

Quot'nou, ouse (kot'-nou, oûs') s. m. quêteur, euse.

Quoue (kou) s. f. queue. Loc. *l'vè lai quoue* se dit de la bête à corne qui *oize*, ou du cheval qui s'emporte. Dev. *qu'ost-ce qu'on tire po lai quoue et qu'brât po les paittes? Lai coquotte.* St-Amé *quouye* Th. Val-d'Ajol a le v. *ecouèla* couper la queue et les subst. *couèlo, couèlatte* sans queue.

Quoue d'chaitte s. f. prêle des champs *Equisetum arvense* L. *Sp.* 1516. Vosg. vulg. *queue de chat* (Mougeot 225, 335). Ban de la R. *quoue d'chaette* ; Bru, Vagney *quoue dé chaitte*, Bertrimoutier *kowe de tchaitte*, Moussey *queue d'chatte*, Saales *cauèchéte* (mieux écrit *quô ai chaitte*).

Quoue d'joug (kou-d'jou), voy. *Joug*.

Quoue dé r'nad (kou-dé-r'nâ) s. f. amarante à queue *Amaranthus caudatus* L. Bertrimoutier *kow-de-r'nâl* ; Cleurie, Syndicat, Saint-Amé *quouie de r'nâ, quoue de réna*, Vexaincourt *quoue de r'nâ*.

Quoue d'holande voy. *Holande*.

Quou d'raitte (kou-d'rai-t') s. f. queue de rat ; tabatière à couvercle muni d'une lanière de cuir.

Quoue-lo-loup (kou-lo-lou) s. f. jeu enfantin, queue-le-leu ou queuleuleu, ou enfin queue-leu-leu. (1)

(1) La première « queue-le-leu » est la bonne forme ; mais les deux autres se rencontrent fréquemment chez maints auteurs.

R

Re. Beaucoup de verbes munis de ce préfixe nous auront échappé. Voyez du reste la même observation pour ceux munis du préfixe *de*.

Rabbi (ra-bi) et plus rare *rabbin* s. m. rabbin.

Racaye (ra-ka-y') s. f. racaille.

Racé (râ-sé) v. a. scier, débiter en planches ou madriers. Doubs et Jura *râsse, raisse, resse* f. scie, scie à refendre ; *râssie, ressie* scier, *râsson* sciure, *ressega, ressia, resia* scie (Dartois qui cite le langued. *ressega* scie et piémont. *ressia* scie, qu'il tire du lat. *secare* couper .

Rac'mic-mic s. m. terme enfantin désignant les ramoneurs.

Racoin (ra-koin) s. m. recoin. Bourges *recay* cachette Mignard, qui le rapproche de *receptum*.

Raçure (râ-sû-r') s. f. sciure des sagards. Orig. *Râcé*.

Rafalè, aye (ra-fa-lè, â-y') adj. rafalé, ée.

Rafe (râ-f') s. f. râfle, le plus haut numéro du tirage au sort, ou à une sorte de jeu de la fête du village : *é tireu lai râfe* ; *lai râfe ost ai Ruméni l'onnâye-ci*.

Rafié (râ-fié) v. a. râfler. M. Jouve, *Coup d'œil* p. 32 dit : « *Raffa* rafle, et *raffoua* râfler. Le vieux français disait raffer avec le même sens ; en basse latinité *reffare* (ce mot est dans la loi salique. Les étymologistes qui visent trop le latin partout voudraient tirer ces mots de *rapere* ; nous leur trouvons plus d'analogie avec les mots correspondants des idiomes germaniques : allem. *raffen*, anglo-saxon *riefen*, suédois *roffa* ». Voy. *Riffié* ci-dessous, que nous croyons de même origine. La Bresse *rafa, rifè* et *rofa* (nuances de signification) b.-lat. *reffare*, lat. *rapere*, all. *raffen* dérober, etc., tous mots congénères issus du même rad. *raf, rap*. X*** ms.

Ragot (ra-gô) sobr. masc. et nom de fam. M. Pétin donne : « sanglié dé dous ans, ragot ».

Rabachaige (ra-bâ-ché-j', ou ch') s. m. rabâchage.

RABACHÉ (ra-bâ-ché) RAIBACHÉ (rè-bâ-ché) v. a. rabâcher.

RABACHOU, OUSE (ra-bâ-chou, oûs') RAIBACHOU, OUSE (rè-bâ-chou, oûs') s. m. et f. rabâcheur, euse.

RAIBAIHHÉ (rè-bè-hhé) v. a. abaisser.

RAIBAIT (rè-bè) s. m. rabat.

RAIBAITTE (rè-bè-t') v. a. rabattre.

RAIBÉTIÉ (rè-bé-tié) v. a. abrutir, abêtir.

RAIBOSSÉ (rè-bò-sé) v. a. rallonger, remplacer pour partie. St-Amé *raibassé,* Le Tholy *rèbossi* Thiriat ; Yonne *ebasser* v. a. attacher les coursons de la vigne aux échalas JOISSIER.

RAIBOUGRI (rè-bou-gri) part. passé du verbe inusité *raibougri,* rabougri, ie.

RAIBRIQUÉ (rè-bri-kê) v. a. raboutir, faire de pièces et de morceaux de nature et de couleur différentes ; rapiécer tant bien que mal.

RAIBUSTÈ (rè-bus'-tè) Dounoux, v. a. rabrouer.

RAIBUTIÉ (rè-bu-tié) v. n. abuter de nouveau.

RAICCOÉHÉ (rè-koué-hé) v. a. apaiser, raccoiser.

RAICCOTUMÈ (rè-kô-tu-mè, s') v. réfl. se raccoutumer.

RAICCOUHHÉ (rè-kou-hhé) v. a. accourcir, recéper, raccourcir.

RAICCREUCHÉ (rè-kreu-ché) v. a. raccrocher.

RAICCREUPI (rè-kreu-pi) s', v. réfl. se raccroupir.

RAICCROC (rè-kró) s. m. raccroc.

RAICCUSÈ (rè-ku-zè) v. a. 1° moucharder ; 2° pris absol. rapporter, médire ; 3° v. réfl. s'accuser par maladresse. Orig. lat. *accusare,* déviation de signification. Vx-fr. *raccuser* ; cfr. le latin *recusare* et *recudere.* Landremont *rancuser* accuser ADAM, Gérardmer *rékisè* Jouve *Rec. Nouv.* Val-d'Ajol *requesa* dénoncer, rapporter, M. LAMBERT le tire de *recusare* réclamer contre, dans le sens de re-accusare.

RAICCUSE-POTOT (rè-kû-s'-pô-tò) s. m (enfantin), mouchard.

RAICCUSOU, OUSE (rè-ku-zou, oûs') s. m. mouchard, médisant.

RAICRIPOTÈ (rè-kri-po-tè) adj. qui est le part. passé du même verbe, 1° littér. à croupetons (orig. *re, ai* à, *et crope, creupe* croupe) 2° ratatiné : 3° recoquevillé.

RAICHOLANDÈ (rè-chô-lan-dè) v. a. rachalander.

RAICINE (rè-ci-n') s. f. racine.

LAI RAICINE, La Racine, hameau de Raon-aux-Bois.

RAIÇ'NÈYE, ÈRE (rè-s'-nè-y', ér') s. m. et f. pris adject. habitants de La Racine.

RAICUEUGNÉ (rè-keu-gné) v. n. se retirer, s'amoindrir; au fig. aliments qui perdent leur qualité; se dit surtout dans ce sens d'un repas préparé qui ne se mange pas à temps. M. Pétin traduit par raccornir, mais je doute que l'origine soit *couône* corne ; il est possible toutefois qu'il en puisse venir par un détour, par quelque dialecte voisin. Savigny *raicueugni ; encueugni* ce dernier signifie ratatiné, plissé en parlant des vêtements mouillés par la pluie, ou mal pliés; se dit encore des personnes dont les habits vont mal sont malpropres, et surtout des mains et du visage souillés, malpropres.

RAICH'TÈ (rèch'-tè) v. a. racheter.

RAICH'TOU, OUSE (rèch'-tou, oûs') s. racheteur, euse.

RAICH'VI (rèch'-vi) v. a. 1° terminer, achever; 2° v. réfl. *s'raich'vi* s'abîmer par un travail excessif, abréger ses jours. Vouxey *on n'put rèjui in ouvreige mau c'moci* on ne peut achever un ouvrage mal commencé.

RAICOAYÉ (rè-koua-yé) v. n. s'accroupir de nouveau.

RAICOLÈ (rè-kô-lè) v. a. racoler.

RAICONTAIGE (rè-kon-té-j', ou ch') s. m. racontage. Au Val-d'Ajol *rècontaige* signifie récit, historiette.

RAICÔTÈ (rè-kô-tè) v. a. appuyer de nouveau. Savigny *raicôtè* remettre en bon état un toit en laves qui a des gouttières, et le subst. *raicôtou* couvreur.

RAICONTÈ (rè-kon-tè) v. a. raconter.

RAIDÔS (rè-dô) s. m. pièce de prairie naturelle formée à proprement parler des deux parties adossées et inclinées légèrement, à l'instar d'un toit, au faite desquelles se trouve la *rôye* d'irrigation ; les eaux sont recueillies dans les *couhhes royes*; voy. *Rôye*. Savigny *raidô* arête d'un champ labouré par le genre de labour nommé *aidossé*, opposé à *fente* fendu.

Raidòsé (rè-dò-*zé*) v. a. 1° ramasser 2° fig. rosser. Le Tholy *rèdosi* Adam ; Epinal *radoser* ; Vouxey *odosselè* adosser et au fig. amasser, entasser pour devenir riche. Savigny *raidasé* ramasser, donner une semence, faucher ou fauciller proprement ; amasser du bien, de la fortune : *l'ont raidasé* ils ont grossi leur avoir.

Raidotè (rè-dó-tè) v. a. radoter.

Raidòtou, ouse (rè-dò-tou, oûs') s. radoteur, euse.

Raidouci (rè-dou-si) v. a. radoucir.

Raidrot (rè-drò) s. *masc.* adresse ; habileté ; politesse, convenance, bonnes manières : *ç'ai n'ai poét d'raidrot, woès* ! c'est un nigaud, un mal élevé, voyez-vous ?

Raifeulè (rè-feu-lè) v. n. s'affaiblir ; être abattu, perdre la tête. Le franç. a le part. passé *affalé* arrêté sur la côte, le verbe actif *affaler* abaisser, et le v. réfl. *s'affaler* s'échouer en parlant d'un navire, enfin le subst. *rafale* coup de vent, pénurie.

Raiffilè (rè-fi-lè) v. a. affiler, affiler de nouveau.

Raiffilotte (rè-fi-lò-t') s. *fém.* affiloir, petite pierre à aiguiser.

Raiffinè (rè-fi-nè) v. a. raffiner.

Raifistolè (rè-fis-tó-lè) v. a. rafistoler.

Raiffrohhé (rè-frò-hhé) v. a. rafraîchir.

Raige (ré-j', ou ch') s. f. rage.

Raiggrovè (s') v. réfl. revenir à la *charge*, insister, accentuer une occupation. Cpr. le fr. aggraver, qui n'a pas son correspondant exact dans notre patois.

Raigot (rè-gó) ragout (ra-gou) s. m. ragoût.

Raigotant, ante (rè-go-tan, ant') adj. ragoûtant.

Raigotè (ré-gó-tè) v. a. ragoûter.

Raigranse (rè-gran-z', ou s') s. f. rallonge. Gloss. mess. *raigrance*.

Raigranzé (rè-gran-*zé*) v. a. agrandir, allonger, prolonger *raigranzé ène mouôhon, in muhh, ène couôde* ; orig. *re* rédulplicatif et *grand*.

Raigréé (rè-gré-é) v. a. ragréer.

Raihhér (rè-hhér) v. a. rasseoir.

Raihheuye, eute (rè-hheu-y', eût') part. passé de *raihher* s'employant surtout au figuré : *é n'ost m'prot d'éte raihheuye* ce n'est pas de si tôt qu'il sera tranquille, qu'il sera mûr ; *pain raihheuye* pain rassis. Savigny *raihheuye* calme, froid, maître de lui.

Raihhuré (rè-hhû-ré) v. a. 1° rassurer ; 2° assurer de nouveau ; 3° rare, dans le sens technique de « réassurer » = s'assurer par précaution à une seconde compagnie.

Raijoutè (rè-jou-tè) v. a. ajouter.

Raijustè (rè-jus-tè) v. a. rajuster, ajuster.

Raikouè (rè-kouè) v. a. sauver ; peut-être vaut-il mieux écrire *rèkouè* ou *rècouè ?* on dit aussi *rècoûre* (rè-koû-r') v. a. rattraper, sauver, avoir la chance de conserver, de récupérer, de recouvrer. Ne tient-il pas à « *rescueure* adjuvare, servare, liberare, angl. *to rescue*, Gall. alias *rescorre* » donné par Du Cange ? En 1444... « Et a encore veu quant le prevost de la ville mectoit ou faisait mectre la main à un bourgeois de la ville, si cellui lequel estoit appréhendé crioit Franchise Ville, les bourgeois le *racowoient* pour savoir pour quelle raison le prevost l'avoit prins... » *Doc. Vosg.* III p. 168. En 1481... « Item on doit encore au wœlz, VII j. deniers pour les mesaiges que li maires *recourt*, » ibid. VII p. 84. Scheler « Recourre reprendre, retirer q.q. ch. d'entre les mains de ceux qui *l'emportent*. *Du BL*. *re-cutere* (= retro quatere), res capitas recuperare, eripere. Ce verbe par son étymologie emporte l'idée de faire lâcher prise en employant la force, en frappant ; du part. *recussus* (vx-fr. *recous* échappé, délivré), vient le subst. *recousse* (cpr. le vx-fr. *secourre* = succutere et son subst. *secousse*). La forme variée *rescoure* d'où *rescousse*, représente le type L. re-excutere. Voy. aussi *escousse* ». Val-d'Ajol *rècousse* s. f. *veni* ou *couorre ai lai recousse* venir, ou courir sauver les restes. « Par le sepolcre rescorre » Villehardouin. Don Jean François dit : « Recourre c'est sauver q.

qu'un ou q.q. ch. d'entre les mains de ceux qui l'enlèvent par force. Les bergers disent qu'ils ont *rècou* une brebis quand ils l'ont retirée de la gueule du loup ». LITTRÉ a le v. *recourre* 2 reprendre sur l'ennemi, et lui donne la même étym. que le subst. *recousse* ou *rescousse* (lat. *re* et *excutere* secouer et b.-lat. *recutere.)*

RAILL'MÈ (rèl'-mè) v. a. rallumer. La Bresse *railemè* rallumer et réverbérer, reluire X*** ms.

RAILLONGE (rè-lon-j', ou ch') s. f. allonge, rallonge.

RAIM (rain) s. m. (Dounoux) balai. Ventron *rain* rameau, menues branches pour balai. Orig. *ramus.*

RAIMAIGE (rè-mé-j') s. m. ramage.

RAIMAISSE (rè-mè-s') s. *fém.* amas ; n'est guère usité que dans la loc. *dè tote raimaisse* de toute provenance. Orig. *Re*... et *aimaissè*. Anc. fr. « *amasse* s. f. amas » GODEFROY ; « Voicy une petite amasse du recueil que j'ay faict de plusieurs mémoires... » *Doc. Vosg.* II p. 136. SCHELER a « *Ramasse* it. *ramazza* espèce de traîneau ou branchage, dériv. de *ramus*. D. ramasser, traîner dans une ramasse ».

RAIMAISSÉ (rè-mè-sè) v. a. amasser, ramasser; fig. fam. rosser. Bourg. *emassey* Littré ; *amaisser*, *amaiser* et *amasser* Dey.

RAIMAISSOU, OUSE (rè-mè-sou, oûs') s. m. et f. amasseur. *Raimaissou d'çondes* amasseur et marchand de cendres pour engrais.

RAIMAISSURE (rè-mè-sû-r') s. f. généralement employé au pluriel, chose ramassée de peu de valeur.

RAIMAYE (rè-mâ-y') s. f. ensemble de bardeaux protégeant un mur contre la rigueur. LITTRÉ ne donne pas ce sens au franç. *ramée*. Ventron *ramouoïe* ramée, cloison en planches.

RAIME (rè-m', *è* long) s. f. rame.

RAIMÈ (rè-mè, *è* long) v. a. ramer.

RAIMEINCI (rè-mein-si) RAIMEINCIÉ (rè-mein-sié) v. a. amincir.

RAIMETTI (rè-mè-ti) v. a. faire devenir *mette*. Voy. *Mette* 2.

RAIMIEURE (rè-mieû-r') v. a. donner le second labour du printemps pour préparer la plantation des pommes de

terre. Signifie-t-il proprement *ameublir ?* Franç. pop. local *rémier*.

Raimodè (rè-mò-dè) v. a. et v. n. ramender ; reprendre de l'embonpoint.

Raimoénè (rè-moué-nè) v. a. ramener.

1. Raine (rè-n') s. f. grenouille commune ou verte, *Rana esculenta* L. Bâle *rane* Bridel. St-Amé *rène* Th ; Ps. de Metz LXXVII, 50 *rainne* Bonnardot. Roman de la Rose *raine* grenouille rainette, v. 1392.

2. Raine (rè-n') s. f. grenouille rousse, *Rana temporaria* L. St-Amé *rène dė prá* Th.

3. Raine (rè-n') grenouille ponctuée, *Rana punctata* Daud.

Rainette (rè-net') s. f. raine verte, grenouille des buissons. *Rana arborea*, *Hyla viridis* (Math. *Zoologie* in *Stat. des Vosg.*) Synonyme de *saivaite* (voy. ce mot). Elle a aussi pour synonyme *Hyla arborea* Cuv. et s'appelle vulg. *radet* dans le Doubs Olivier *Faune* p. 114.

Raipahè (rè-pâ-*hé*) v. a. rapaiser.

Raipéc'tè (rè-pés'-tè) v. a. rapiécer. Le Tholy *répcie* renouer, rattacher ; La Bresse *raipwakhtéla* remettre des pièces, des lambeaux, des *pwakhtèles* à un habit X*** ms.

Raipiét'nè (rè-pié-t'-nè) v. a. remettre des pieds neufs, p. ex. à des bas ; fig. consolider le pied d'un mur.

Raiporié (rè-po-ri*é*) v. a. mettre de nouveau ses beaux habits, habiller à neuf.

Raipparié (rè-pâ-ri*é*) v. a. accoupler, rapparier.

Raippenre (rè-pan-r') v. a. rapprendre.

Raipp'lè (rè-p'lè) v. n. appeler; porter appel, assez rare; v. a. rappeler une classe pour l'instruction ou la mobilisation. Bourg. *aipelai* Littré.

Raippoutè (rè-pou-tè) v. a. rapporter, apporter. En 1367 *rappoutei* part. passé sing. masc. *Doc. Vosg.* V, p. 35, 2° pag.

Raippreuché (rè-preu-ch*é*) v. a. rapprocher.

Raipproprié (rè-pro-pri-*é*) v. a. rapproprier.

Rapprotè (rè-prò-tè) v. a. rapprêter.

Raip'tissié, sé (ré-p'ti-sié, *sé*) v. a. apetisser.

Rairogé (rè-rò-*jé*) v. a. arranger, réparer.

Raise (ré-z', ou s') adv. au ras, à ras. *Raise-târre* à ras de terre. *Côpè lai gueule raise-târre ai q.qu'un* fam. terrasser q.qu'un. Metz « l'un *arreiz* [à rez, au ras de la mesure] et l'autre à comble » Bonnardot *Doc. droit coutum.* p. 8 et note 7.

Raisè (rè-zè) v. a. raser. Fig. dont les dents commencent à s'user, à s'aplatir. Se dit notamment des animaux et fam. des personnes âgées.

Raiseuye (rè-zeu-y') s. m. rasoir.

Raisin (rè-*zin*) s. m. raisin. Leintrey *rèhin* Ad. Domgermain *râjin* ; Mortagne *raisi.* Fontenoy *raisi.* Voir au surplus notre *Flore populaire des Vosges*, Epinal, 1886, p. 49-50.

Raisonnabe (rè-so-nâ-b') adj. raisonnable.

Raisonnab'mot (rè-zo-nâ-b'-mò) adv. raisonnablement.

Raisonnè (rè-zó-nè) v. n. raisonner.

Raisonn'mot (rè-zó-n'-mò) s. m. raisonnement.

Raisonnou (rè-zó-nou, oûs') s. raisonneur, euse.

Raissaisi (rè-sè-zi) adj. des deux genres, rassasié, ée.

Raissaisi (rè-sè-zi) s. *masc.* satiété. *Maigé so raissaisi* manger son soûl.

Raissaisié (rè-sè-zi*é*) v. a. rassasier.

Raite (ré-t') raide (ré-d') s. m. côte rapide. Compar. l'adj. franç. *raide.*

Raitatinè (rè-tâ-ti-nè) ratatinè (ra-ta-ti-nè) adj. râtatiné, ée.

1. Raite (rè-t') s. f. rate.

2. Raite (rè-t') s. *fém.* rat, souris, *Mus musculus* L. St-Amé *rette* Th.

Raité (rè-té) s. m. rateau ; râtelier. Proverbe *quand é n'y ai pus rié on raitè, les chwaux s'baittot.* Scheler donne l'anç. fr. *rastel.* En 1269 *ratel, Doc. Vosg.* VII p. 31. En 1453 : « Et ly deussent la faulx, la forche et le ratel *id.* VIII p. 83. Vouxey *râtiè* ratisser, rendre la terre menue pour empêcher le dessèchement du sol. Metz, XIVe s. *restel* râteau à faner

Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 56 et note 5. Ille-et-Vil. *râté, râtel* Decombe.

Raiteure (rè-teû-r') s. f. ratière, souricière.

Raitote (rè-tò-t') s. f. fam. petite dent d'enfant. Comtois *rate, ratote* dent, petite dent Dartois, qui les tire du sanscr. *rad, radana* dent. Dompaire *ralottes* (sic !) dents p. 279 Ad.

Raittaiché (rè-tè-ché) v. a. rattacher.

Raite d'eauve (rè-t'-d'ô-v') s. f. rat d'eau *Arvicola amphibius* Geoff., *Mus amphibius* L. Le Doubs vulg. *rat d'eau* Olivier *Faune* p. 96.

Raitte des champs s. *fém.* campagnol, *Arvicola vulgaris* Desm. ; *Mus agrestis* L. St-Amé *rette des champs*, Le Doubs *rat des champs* Olivier p. 96.

Raite-voulante (rè-t'-vou-lan-t') chauve-souris, sans doute le *Vespertilis murinus* le plus commun dans notre région. St-Amé *rette volande* Th. Les Fourgs *rotot w'leusot* propr. souris volante Tissot ;

Raittolè (rè-tò-lè) v. a. réatteler.

Raittoquè (rè-tò-kè) v. a. attaquer de nouveau.

Raittropé (rè-trò-pè) v. a. rattrapper (à la marche, en course etc.)

Raivaige (rè-vé-j', ou ch') s. m. ravage.

Raivaigé (rè-vè-jé) v. a. ravager.

Raivancé (rè-van-cé) v. a. donner une nouvelle avance.

Raivaudè (rè-vô-dè) v. a. marchander, débattre un prix = franç. pop. vosg. *ravauder* hoc sensu ; les formes suivantes sont données par M. Adam : Allain *raivauder* malmener en paroles, Serres *rèvauder* réprimander, ne se rapproche pas de notre sens, mais plutôt du français *ravauder* dans les acceptions suivantes données par Littré 2° : maltraiter de paroles, 3° tenir des discours impertinents et hors de propos. Cpr. wallon *ravôdeu*, genév. et fr.-comt. *ravaudeur*..

Raivaudou, ouse (rè-vô-dou, oûse) s. ravaudeur, dans le sens du v. *Raivaudè*.

Raivaud'rie (rè-vô-dri) s. f. affaire, objet de fort peu de

valeur, de minime importance. Franç. *Ravauderie* 1° discours, ouvrage futile LITTRÉ.

RAIVIGOTÈ (rè-vi-gó-tè) v. a. ranimer, v. réfl. revenir à la vie.

RAIVITAYÉ (rè-vi-tâ-yé) v. a. ravitailler.

RAIVOLÈ (rè-vò-lè) v. a. ravaler.

RAIVOTTE (rè-vòt') et sans doute par corruption *R'laivotte* rengaine, conte, fable rabâchée et connue de tous. Epinal *ravotte* Adam. Orig. *ravauder* Littré. Il est très douteux que ce mot vienne de *ravauder* 1° ; voir toutefois LITTRÉ h. v°.

RAIV'SÈ (s') v. réfl. se raviser.

RAIV'SOTTE (rèv'-zòt) s. f. et RAIVISOTTE (rè-vi-zot') s. f. caprice, fantaisie! action de se raviser. Au fig. retour aux premières joies du mariage à un âge relativement avancé.

RAIVUHÉ (rè-vu-*hé*) et RAIUHÉ (rè-ü-*hé*) v. a. aiguiser. Wall. *awehi* Littré. Formation analogue à *maivu*, *maiü* mûr, de *maturus*. St-Amé *raivehi*, Le Tholy *raihoui* Th. ; Ventron *raivehé*.

RAIVUHOTTE (rè-vu-hót') s. f. pierre à aiguiser. Moyenmoutier *reimouhotte*. Cette commune a S^on B au cadastre un lieu dit « Aux Réguisettes » patois : *i reimouhottes*.

RAKIÉ (ra-kié) v. a. racler ; *râkiė ène chém'ndye* ramoner une cheminée. St-Amé *raca* Adam ; Ventron de même. *Raca* et *raquié* sont deux nuances très accentuées dans les montagnes X*** ms.

RAIWA (s') (rè-ouâ) v. réfl. se tirer d'affaire : *é n'pourrai j'mas s'raiwâ ; faut biė s'raiwâ.*

RAIWÉ (rè-oué) v. a. ravoir. Doublet du précédent.

RAKIESSE (ra-kiè-s') s. f. raclée.

RAKIOTTE (râ-kiòt') s. f. racloire ; râclure.

RAKIOU, OUSE (râ-kiou, oùs') s. racleur, euse. *Rakiou d'chém'ndye* ramoneur de cheminée.

RAMAYE (ra-mâ-y') s. f. marmaille.

RAMBIÉLÈS (ran-bié-lè) Rambervillers, canton. S. d. *Rambertivillare*, *Remberviller* Lep. 2 p. 392, col. 2 ; 1513 *Rambertum villare* carte de RINGMANN ; 1589 *Ramberviller*, carte d'ORTELIUS.

RAMBOUR (ran-bour) s. *masc.* espèce de pomme. Fontenoy a

le même mot. M. Thiriat, *Cleurie* p. 123, note, dit « le *Richard* est le rambourg ». Scheler : « rambour, espèce de pommes, anc. *rambures*; de Rambures, localité des environs d'Amiens. »

Ramè (râ-mè) v. n. solliciter à grands cris, constamment et d'une façon ennuyante.

Amina (ra-mi-nâ) s. m. solliciteur ennuyeux, qui n'est jamais content. Orig. subst. de *râminè*.

Raminè (ra-mi-nè) v. a. quémander, solliciter sans cesse et d'une façon ennuyeuse ; v. n. murmurer, se plaindre constamment. Cpr. Allain *raminer* songer, faire des projets Adam et le franç. *ruminer* dans son acception figurée et familière « penser, repenser à une chose » Littré.

Rampe (ran-p') s. m. lierre grimpant, *Hedera helix* L. Domgermain *rempâ* Ad. Cornimont *rample*, Eloyes *rample*, Gérardmer *rample*, Grandvillers *rampe de mohon* (maison), La Neuveville s/ M. *rampard* ; Padoux *rampe di bos*, Raon a/ B. *rample*, Raon-l'Et. *rampe*, St-Amé *rample* (s'applique aussi au *Polygonum Convolvulus* L. (Thiriat) ; orig. tient à *rampinè*. Voy. ce mot.

Rampinè (ran-pi-nè) v. n. grimper aux arbres. Bas-bret. *rampa* glisser en écartant les jambes (Legonidec).

Ran (ran) s. *fém.* réduit à porcs ou à moutons. Fillières *arant* Clesse. M. Jouve *Coup d'œil* p, 27 : « *Ran* est en patois un étable à porcs. Ce mot se trouve sous la forme *hranne* et *rhanne* dans le tit. 2 de la loi Salique ; mais une édition germanique donne la leçon *rhan*. On l'interprète en général dans le sens de troupeau de porcs, mais il donne lieu à une controverse qui n'est pas encore terminée. Un commentateur des termes de la loi Salique avait déjà fait remarquer que les campagnards *mettent les porcs en rhan* pour les engraisser, le mot français est féminin comme notre mot patois, qui pourrait très bien servir à expliquer un texte qui n'est pas encore éclairci ». Du Cange donne : « *Hranne* grex porcorum ; vox belgica ex *Hara* ».... « *Renne* pro grege »... *Rannen*

gregatim procurrere » aussi : « *Rhanne* coitus suum.... vel colostrum,.... Germanice *Rhan*... ». En 1464....« Le dit... Boussart a dit et exposé.... que le dit prevòst le fit adjourner audit Houuecourt par devant le maire pour ce qu'il s'estoit boutté en sa ran ung porc estranger avec que les siens au revenir des champs » *Doc. Vosg.* IV p. 163-164. Hte-Saône *haran, hairan* Dartois qui cite le lat. *hara*, le gr. *choiros*, le lat. *verres*, l'angl. *boar*, le sanscr. *varâha*. Pontarlier, Jura *ran* m. remise Dartois qui le rappr. du bas-breton *trank*. Val-d'Ajol « *eran* étable ; de *hara* lat. même sens ; on a dit vx-fr. *karan* toit à porcs » Lâmbert ms. Vouxey *éran* s. f. réduit à porcs.

Rance, adj. signifie surtout enroué.

Rancunou, ouse (ran-ku-nou, oûs') s. rancuneur, euse, rancunier, ère.

Rare adj. cité pour Lay St-Remy *râle* Ad. Gloss. mess. *ralle*.

Ratatouye (ra-ta-tou-y') s. f. ratatouille.

Raugmentè (rog-man-tè) v. n. et v. a. augmenter, hausser le prix, la valeur.

Rapè (râ-pè) v. a. raper, t. de féculerie ; au fig. ruiné, déconfit, et en parlant des choses, complètement usé. En Touraine il signifie prendre, saisir, Brachet *Vocab. tour*.

Rapou (râ-pou) s. m. râpeur, ouvrier à la rape.

Raquin (ra-kein) s. m. requin.

Rar'mot (râ-r'mò) adv. rarement.

Rar'tè (râr'tè) s. fém. rareté.

Ras (râ) s. m. rais (de roue).

Rationnè (ra-siò-nè) v. a. rationner.

Ravageô (ra-va-jô) sobr. masc.

Rave (râ-v') s. m. rêve.

Ravè (râ-vè) v. n. rêver.

Rayau (rè-yò) s. m. ados de champ, formé par des rayes de charrue successivement retournées du même côté le long du champ. Val-d'Ajol *rouiau* pour *reöiau*.

Ray' (râ-y') s. m. rail. Néol.

R'BACHÉ (r'bâ-ché) v. a. rebacher.

R'BAHÉ (r'bâ-*hé*) v. a. rebaiser.

R'BAIHHÉ (r'bè-hhé) v. a. rebaisser.

R'BAITTE (r'bè-t') v. a. rebattre un moulin, une faux ; fig. assaillir de sollicitations importunes : *é m'on ai aissez r'baittu les bròyes.*

R'BATI (r'-bâ-ti) v. a. rebâtir, reconstruire.

R'BAYÉ (r'-bè-yé) v. a. redonner, rebailler, v. n. correspondre, avoir son contre coup : *çai mé r'bâye dòs lai téte ;* retentir, faire écho :*ls't'aivôs ôyu, vais, comme çai r'bayait tòr.*

R'BELLÈ (r'-bè-lè) v. n. résister, reculer quand il faudrait avancer ; v. réfl. se regimber : *les biœufs-lai r'bellot* ces bœufs sont indociles.

R'BÉNI (r'-bé-ni) v. a. rebénir.

R'BIAIGE (r'-bi-è-j') s. m. (Hadol) lessivage ; fig. et fam. prendre plusieurs boissons l'une après l'autre dans le même verre.

R'BIANCHÉ (r'-bian-ché) v. a. 1° blanchir, 2° reblanchir.

R'BIANDOU (r'-bian-dou) s. f. reflet, éclat, p. ex. d'un incendie, du lever du soleil.

R'BIFFÈ (r'-bi-fè) v. a. rebiffer. Suisse rom. *rebiffâ* Bridel qui le tire du celt. *bev, bef,* vif, actif.

R'BÓCHÉ (r'-bô-ché) v. a. reboucher, rebondonner.

R'BOÉSÉ (r'-boué-*zé*) v. a. boiser, reboiser.

B'BOLÈ (r'-bó-lè) rouler (les yeux). Val-d'Ajol *rebola* regarder en ouvrant de grands yeux, semblables à des *bolles* (balles) ; se dit en mauvaise part... *E rebole mesé* beaucoup (*mesé* museau). Doubs, Hte-Saône, Jura, *rebeûllie, beûiller, beuillie* regarder de tous les yeux DARTOIS qui le tire de *bis-oculus* ; comtois forme urbaine *rebouler* rebondir (boule) manquer de courage DARTOIS ; bourg. on dit d'une personne étonnée *ai beuille* et *rebeuille* Mignard ; Les Fourgs *beuilli* Tissot.

R'BÔQUÈ (r'-bô-kè) (Hadol) v. a. riposter, répliquer.

R'BÔRD (r'bô-r') s. m. rebord.

R'BORDÈ (r'bor-dè) v. a. reborder.

R'BOPTIÉ (r'bò-tié) v. a. rebaptiser.

R'BOT'NÈ (r'bó-t'nè) v. a. reboutonner.

R'BOTTE (r'bôt') v. a. remettre.

R'BOUOCHÉ (r'bouò-ché) v. a. rebêcher, repiocher.

R'BOURRÈ (r'bou-rè) v. a. repousser, rebuter.

R'BOURS (ai) loc. adv. à rebours.

R'BOUSSÉ (r'bou-sé) v. a. repousser.

R'BRIDÈ (r'-bri-dè) v. a. rebrider (des sabots etc).

R'BRODÈ (r'bró-dè) v. a. rebroder.

R'BROYÉ (r'brò-yé) v. a. rebroyer. Vouxey *eurbroïe* ruminer, broyer à nouveau les aliments.

R'BREULÈ (r'breu-lè) v. a. rebruler, v. n. aussi.

R'BUT (r'bu) s. m. rebut.

R'BUTÈ (r'bu-tè) v. a. rebuter.

R'CACH'TÈ (r'kach'-tè) v. a. recacheter.

R'CAISÈ (r'kè-zè) v. a. déchirer de nouveau.

R'CALÈ (r'kâ-lè) v. a. recaler.

R'CARDÈ (r'-kar-dè) v. a. recarder.

R'CASSÈ (r'kâ-sè) v. a. recasser.

R'CÉDÈ (r'sé-dè) v. a. recéder.

R'CETTE (r'sè-t') s. f. recette.

R'CEVEUR (r'seu-veur) s. m. receveur.

R'CÉYÉ (r'sé-yé) v. a. refaucher, fauciller de nouveau.

R'CHAIGÉ (r'chè-jé) v. a. recharger, rempierrer (un chemin).

R'CHAINGE (r'chein-j', ou ch') s. m. rechange. Loc. adv. *ai r'chainge* tour à tour. Se dit notamment de deux ouvriers changeant alternativement de besogne. Vx-fr. *rechainge*.

R'CHAINGÉ (r'chain-jé) v. a. changer; v. réfl. pris absol. changer de linge, de vêtements; passer alternativement d'une besogne à l'autre, se dit notamment des ouvriers.

R'CHAUCHÉ (r'chô-ché) v. a. presser, fouler à nouveau.

R'CHAUSSÈ (r'chô-sé) v. a. réparer la pointe, la tête d'un outil, la rhabiller.

R'CHEIR (r'ché-r') v. n. retomber, faire une rechute.

R'CHÈVIÉ (r'chè-vié) v. a. recheviller.

R'CHUTE (r'chu-t') ERCHUTE (ér-chu-t') s. f. rechute.

R'CHONGÉ (r'chon-*jé*) v. n. songer à nouveau.

R'CINÈ (r'si-nè) v. n. collationner après la veillée surtout, après la messe de minuit. Rabelais a dit « Il n'est ressiner que de vignerons.... » Ventron *recine* s. f. collation du soir. Voy. *r'cinon* ci-dessous.

R'CINON (r'si-non) s. *masc.* collation après la veillée, notamment après la messe de minuit. Val-d'Ajol *recena* faire un second souper à la fin d'une veillée, le réveillon. On a dit *ceuer* pour manger, de *cœnare*. De là le fr. *cène* et le patois *recena*. Bescherelle donne *reciner* (recenare), goûter. LAMBERT ms. Le Bagnard *hhina* souper, CORNU qui le tire de *coenam*, et le verbe *hhéna* souper ; Comtois *recenion*, *recegnena* Dartois qui cite le suisse *pocenion* qu'il tire du lat. *post-cœnium*. Ramerupt *reciner* v. n. repas que l'on fait après la veillée ; Les Fourgs *r'ceunion* fém. goûter (TISSOT qui cite le vx-fr. *ressenion*, *ressiner*, *recye* qu'il tire du lat. *recœnare) ;* Fillières *recinaïe* Clesse ; Epinal *recine* Adam. Nous citons avec plaisir la description si poétique de M. Jouve : « Puis enfin le joyeux recinon où l'on faisait souvent succéder la gaudriole au commentaire religieux. Le vin blanc aux reflets d'or, la saucisse brûlante étalée en spirale sur un monstrueux plat de choux, les chandelles fumeuses laissant une ombre profonde dans la grande salle, les rires et les laisser aller de chaque convive, quel tableau pour un peintre ami comme Jordaëns des grosses réalités, et comme Rembrandt des pittoresques effets dans la nuit. » *Rec. nouv.* in *Mém. Soc. archéol. lorr.* 9e vol. Nancy 1867 p. 367.

R'CIRÉ (r'si-*ré*) v. a. cirer de nouveau.

R'COAICHÉ (r'kouè-*ché*) v. a. recouvrir ; recacher.

R'COAICHOU (r'kouè-chou) s. m. couvreur.

R'COIFFÈ (r'kouè-fè) v. a. recoiffer.

R'COQUÈ (r'sò-kè) v. a. recercler.

R'COS (r'kô) s. m. retour de la fête du village. Bourg. *recors* regain, revivre d'un pré, du lat. *recrescere*. Après les avoir fenés et recueillis les fruits, pour en icelle.... faire à leur

profit q.q. foins ou recors, Bellefontaine 1556. Dans le val de la Seille on nomme *recouraton* la seconde crême levée sur le lait DÉV. Franç. pop. vosg. *recours* ; Le Tholy *reco ;* Val-d'Ajol *recot* pour *recouot* de *recouèyre* ou peut-être *requoueyre* recourir.

R'COLLÈ (r'kó-lè) v. a. recoller.

R'COLTE (r'kol-t') s. f. récolte.

R'COLTÈ (r'kol-tè) v. a. récolter.

R'COMPENSE (r'kon-pan-s') s. f. récompense.

R'COMPENSÉ (r'kon-pan-sé) v. a. récompenser.

R'CONFORTÈ (r'kon-for-tè) v. a. reconforter.

R'CONSTRURE (r'kons'-trû-r') v. a. reconstruire.

R'CONTINUÉ (r'kon-ti-nu-é) v. a. continuer, reprendre son ouvrage.

R'CÔPÈ (r'kô-pè) v. a. recouper.

R'ÇÒPÈ (r'çò-pè) v. a. recéper, étêter. Fam. guillotiner. *Faurot cò bié li r'çòpè lai tête aussi, ai lèye, elle on mérite bién auch'tant.*

R'CÔRE (r'kô-r') v. n. recourir, dans le sens de courir à nouveau.

R'COUCHÉ (r'kou-ché) v. a. recoucher.

R'COUDÈ (r'kou-dè) v. a. enseigner, instruire. L'anc, fr. a *recorder*. M. Jouve donne Lunéville *recoudiè, Rec. nouv.*

R'COULÈ (r'kou-lè) v. a. recouler.

R'COURBÈ (r'kour-bè) v. a. recourber.

R'COUSE (r'koû-s', ou ss') v. a. recoudre.

R'COUVRÉMOT (r'koû-vré-mò) s. m. recouvrement.

R'COUZESSE (r'kou-zè-s') s. f. suture, cicatrice, balafre.

R'CRACHÉ (r'krâ-ché) v. a. recracher.

RÈCRAPI, ISSE (rè-krâ-pi, iss') adj. ratatiné, ridé, vieilli.

R'CRAUYÉ (r'krô-yé) v. a. crayer de nouveau.

R'CREUPI (r'kreu-pi) v. a. recrépir.

R'CREUSÈ (r'kreu-zè) v. a. recreuser.

R'CROHHE (r'krò-hh') v. n. recroître.

R'CRUE (r'kru) s. f. recrue.

R'CRUTÈ (r'kru-tè) v. a. recruter.

R'CRUT'MOT (r'krut'-mò) s. m. recrutement.

R'ÇU (r'su) s. m. reçu.

R'CULÈ (r'ku-lè) v. a. reculer. Dommartin-l-R. *récola* Richard.

R'CULONS (ai) r'ku-lon) adv. à reculons.

R'ÇURE (r'su-r') v. a. recevoir.

R'DANGUÈ (r'dan-ghè) v. n. vomir. St-Amé *r'nada*, qui appartient à un autre mot. La Bresse a *dérdangua* repousser bien loin, relancer çà et là avec violence et grand bruit.

R'DANSÉ (r'dan-sé) v. n. redanser.

R'DASSÉ (r'dâ-sé) v. réfl. se renverser en arrière.

R'DÈCOUSE (r'dè-hoû-s', ou ss') v. a. découdre de nouveau.

R'DÈFARE (r'dè-fâ-r') v. a. redéfaire.

R'DEHHONDE (r'dè-hhon-d, ou t') v. n. redescendre.

R'DÈJUNÈ (r'dè-ju-nè) v. n. redéjeuner.

R'DÈLIÉ (r'dè-lié et r'dè-li-é) v. a. délier de nouveau.

R'DÉMANDÈ (r'dé-man-dè) v. a. redemander.

R'DEUVAR (r'deu-vâr') rouvrir.

R'DÉV'NI (r'dé-v'-ni) v. n. redevenir.

R'DÈVEUDIÉ (r'dè-veû-dié) v. a. redévidor.

R'DINGOTE (r'din-gó-t') s. f. redingote.

R'DORÈ (r'dó-rè) v. a. redorer.

R'DOTÈ (r'dò-tè) v. a. renverser (proprement faire tomber à revers dos). La Bresse, Ventron *rèdola* renverser.

R'DOUBLÈ (r'dou-blè) v. n. et a. redoubler.

R'DOUÈ (r'dou-è) v. a. redevoir. Ce verbe est régulier. Il conserve comme le simple *douè* toutes ses syllabes et son thème. Il est donc régulièrement placé dans la première conjugaison. Voy. aussi nos observations au mot *Douè*.

RÈDREUMI (rè-dreu-mi) v. a. rendormir, v. n. aussi.

R'DROSSÉ (r'dró-sé) v. a. redresser. V. réfl. se rengorger, se gonfler : *é sé r'drosse comme in geau su in fié* il se redresse comme un coq sur un fumier ; ou *comme in bò su ène polotte* comme un crapaud sur la palette (du jeu d'enfants).

RÈBÉTIÉ (rè-bé-tié) v. a. abrutir, abêtir

Rèbaulè (rè-bô-lè) rambaulè (ran-bô-lè) ou rèbôlè, rembôlè v. a. remballer.

Rèbosse (rè-bòs') s. f. rallonge. Voy. *Raibosse* et le v. *Raibossé*.

Rébounè (rè-bou-nè) v. a. reborner.

Rèbouhhé (rè-bou-hhé) v. a. rembourser.

Rébraissé (rè-brè-sé) v. a. fam. embrasser chaudement et fréquemment ; supponere mulierem.

1. Réche (ré-ch' é bref) adj. des deux genres, riche.

2. Réche (ré-ch', é aigu et *long*) adj. rêche.

3. Réche (ré-ch' *é* long aussi) s. m. crible. Lure *rége* Dartois qui cite également le comtois *régie, redzi, rôgie* remuer, bourg. *rôgie, roje* ; Les Fourgs, *regeu, rejeu* sassoire, t. de charronnerie Tissot. Le Tholy *rège*, Allain *ringeot* Ad. Val-d'Ajol *rége* que M. Lambert tire de l'all. *'regen* mouvoir, remuer. Haute Alsace *riddere* subst. et verbe L. Rœsch.

Rèclamè (rè-klâ-mè) v. a. réclamer.

Rèchaissé (rè-chè-sé) v. a. rechasser ; secouer le sac ou tout autre ustensile pour tasser ce qu'on y verse.

Rèch'mot (ré-ch'-mò) adv. richement.

Rèchigné (rè-chi-gné) v. a. rechigner ; singer les actes et les paroles de q. qu'un ; à peu près synonyme de *rèyrégné*. M. L. Larchey ne l'indique pas, mais Littré le donne. Suisse rom. *rechein, recheun* s. m. rebuffade, affront, geste pour repousser, grimace de mauvaise humeur Bridel qui cite le vx-fr. *rechin*, rude, et le bas bret. *rech* chagrin.

Rècitè (rè-si-tè) v. a. réciter.

Recmè (rèk'-mè) v. a. rentamer.

Recmocé (rèk-mò-cé) v. a. recommencer.

Rècouéhé (rè-koué-*hé*) v. a. apaiser. Voy. *Raiccoéhé*. Le Tholy *rècohi*. Cpr. le thème *coéhé* = vx-fr. *coisier* ; bourg. *coûyai*, très usité dérivé de *coi*. Au pronominal : *s'coujai* = se taire : *couyeu-v'* taisez-vous, voulez-vous vous taire ?

Rècontrè (rè-kon-trè) v. a. rencontrer.

Rècoquyé (rè-kò-ki-*é*, ct kié) v. a. recoquiller.

Rècrapi, isse (rè-krâ-pi, is') adj. ridé, ratatiné, vieilli.

Rècreinché (rè-krain-ché) adj. diminué, rapetissé, retréci. Allain *rocrinciyie* Adam. Tient-il à *crainché* ?

Rècrîre (rè-kri-r') v. a. écrire ; pris absolument, donner de ses nouvelles. Q. q. fois écrire de nouveau. Cpr. le verbe « *rentrer* » usité par les soldats, pour « entrer ».

Rècuré (rè-kû-ré) v. a. écurer. Crémanvillers *kheurié* Thiriat. La Bresse, Ventron, *kheûrié*.

Rèdreumi (rè-dreu-mi) v. a. rendormir.

Rèduhhé (rè-du-hhé) v. a. endurcir, v. réfl. s'endurcir, devenir résistant à la fatigue, à la température.

Rédure (ré-dû-r') v. a. usité à l'infinitif seulement, réduire.

Réell'mot (ré-él'-mó) adv. réellement.

Rèfeulè (rè-feu-lè) v. n. être entourné, profondément abattu, ennuyé. Voy. ci-dessus *Raiffeulé*.

Rèfilè (rè-fi-lè) v. a. affiler, aiguiser.

Refilotte (rè-fi-lot') s. f. pierre à aiguiser ; fig. fam. miche de pain. Allain *raifilette* Adam.

Réflèchi (ré-flè-chi) v. n. réfléchir.

Rèfoncé (rè-fon-sé) v. a. renfoncer, enfoncer de nouveau ou plus avant.

Rèfonç'mot (rè-fons'-mò) s. m. renfoncement.

Rèforme (rè-form') s. f. réforme.

Rèformè (rè-for-mè) v. a. réformer.

Rèfounè (rè-fou-nè) v. a. enfourner de nouveau.

Rèfrôdié (rè-frô-dié) **rèfrôdi** (rè-frô-di) v. a. refroidir, faire refoidir. Usité aussi absol. dans le sens neutre.

Rèfrôdissement (rè-frô-dis'-mò) s. m. refoidissement.

Réfromè (ré-fro-mè) v. a. renfermer.

Rèfugié (rè-fu-jié) v. réfl. se réfugier.

Réfur (s') rè-fûr) v. réfl. se fier, s'en rapporter, compter sur. La Gruyère *xe refya* Cornu ; Suisse rom. *sè refiâ* Bridel.

Règaigé (rè-ghè-jé) v. a. réengager : *note Joson raigaigeu* Joseph s'est réengagé ; *j'aime bié meux règaigé* je préfère de beaucoup rester au service.

Règaig'mot (rè-ghè-mò) s. m. rengagement.

Régalè (rè-ga-lè) v. a. régaler.

Régè (re-jé) v. a. cribler. Orig. *rèje* ou *réche*. Vouxey *rogi* cribler, approprier (du blé). Savigny *régi* passer du blé au grand crible.

Régimot (ré-ji-mò) s. m. régiment.

Régle (ré-gl') s. f. règle.

Réglè (ré-glè) régler.

Réglémot (ré-glé-mò) s. m. règlement.

Règottion (rè-gó-tion et non sion) s. m. dernier lait, égout. Lons-le-Saulnier *regouta*, *ragoutelion*, *t'llon* le goûter, Dartois qui le tire du lat. *regustare* goûter de nouveau les aliments; bourg. *egôton* Mignard. Dicton : *Fiauve, fiauve, note chaitte paisse l'eauve, lo règottion c'ost pou note Joson.*

Règraihhé (rè-grè-hhé) v. a. refumer, rengraisser (une pièce de terre); v. n. redevenir gras, reprendre de l'embonpoint.

Règrulè, aye (rè-gru-lè, â-y') adj. transi de froid et grelottant au point d'en claquer des dents : *el ost tortot règrulè*. Savigny *règrulè : l'ast tot règrulè* il a froid à en claquer des dents.

Règrégné (rè-gré-gné) v. a. rechigner, grimacer q. qu'un. Voir *Grégné (les dots)*. La Suisse rom. fournit l'adjectif *regnegni, a* ridé, froncé, crispé, recoquillé, se dit aussi des personnes qui se ratatinent parce qu'elles ont froid Bridel. Elle a aussi le verbe *reingreindji* empirer, dont le sens se rapproche bien du nôtre ; Ramerupt, *regeingner* v. act. répondre à q. qu'un en le grimaçant Thévenot. Le synon. *rèchigné* a un sens gai, jovial, *règrégné* est toujours péjoratif, moqueur et dénote l'intention de fâcher la personne qui en est l'objet. Littré donne le subst. *Grigne*, qui se dit actuellement des inégalités du feutre, ou de fente en terme de boulangerie, le sens propre et originaire : action de montrer les dents, ne lui est pas resté. *Grigner les dents*, dit cet auteur, les montrer par humeur ou menace.

Règnégné, aye (rè-gré-gné, â-y') adj. 1° maussade, malplai-

sant, comme quelqu'un qu'on a *règrégné* ; 2° en parlant des choses, ridé. Orig. *re* et *grigne* cité v° *Règrégné*.

Règuernè (rè-gher-nè) v. a. rengréner, remettre du grain dans la trémie du moulin, engrener de nouveau une roue dans une autre, réembrever ; voy. *Aibreuvè*.

Regueus'nè (rè-gheu-z'-nè) v. a. repousser par de mauvaises ou rudes paroles. Le Tholy *réqueussené* Adam.

Régulier fait au féminin *réguliére*.

Réguliér'mot (ré-gu-lié-r'mò) adv. régulièrement.

Rehhaippè (rè-hhè-pè) v. n. s'échapper ; v. a. sauver par chance, à peu près synonyme en ce sens de *rècouè* : *on woilai co ùn dès rèhhaippès*.

Rehhaufié (rè-hhô-fié) v. a. réchauffer.

Rehhe (rè-hh') s. m. reste. Vouxey dicton : *quand on n'ai jèmâs rin de rèchte, on n'airai poet de poère pou lai so* (poire pour la soif).

Rehhormè (rè-hhor-mè) et **rehhormi** (rè-hhor-mi) v. a. épargner, ménager.

Rehhouè (rè-hhouè) v. a. essuyer, sans aucun sens de redoublement de l'action : *j'n'â m'in fi d'rehhouè* je n'ai pas un fil de sec : je suis trempé jusqu'au os. *E n'ost m'cò rehhouè dèyé les orôyes* fam. il est tout jeune encore. Vx-fr. *essuer*, de *é* privatif et séparatif, et *sudare*. La consonne *hh* s'est doublée en patois comme l'*s* en français. Dounoux *hhoué*, Le Tholy *hhouè* Ad. ; Gloss. mess. *hhouer* ; als. *rechure* sècher *Rev. d'Als.* 1884 p. 214. Bourg. *pain ressu*, qui n'a plus l'humidité, la vapeur de pain chaud, pain rassis, Bonnardot ms.

Reine-diaude (rè-n'-diô-d') s. f. reine-claude.

Reingé (rein-jé) v. n. ruminer. Ne se dit que des animaux faisant leur digestion, notamment des bêtes à cornes mâchonnant leur salive. Ventron *raindjé*. Val-d'Ajol *reinger*, *ier* ruminer M. Lambert le croit l'abrégé de *reingérer*. Jura *reindjiai* ruminer Bridel. Suisse rom. *rondji* (id.) et *raudzi*, *raudji*, *rudji*, Favrat. Berry *roninger*, *runger*, *roincer*, *roinger* ; norm. *runger* ; Nancy *ringer* ; Jura *roingi* Littré ; Les Fourgs,

roindzi ruminer Tissot qui cite le vx-fr. *ronger*, et le lat. *ruminare* et d'après Jaubert le berrich. *roûinger* ; St-Amé *rainji* Th. Le Tholy *reinyi* Ad. ; Yonne *roincher* v. n. ruminer en parlant des animaux Joissier.

Rèkipérè (rè-ki-pé-rè) v. a. récupérer. Vouxey *se recupèrè* v. p. s'empêcher de tomber, éviter une perte.

Rèlagi (rè-lâ-ji) v. a. élargir.

Rèmaingé (rè-main-jé) v. a. mettre un nouveau manche à un outil. Orig. *re* et *mainche*.

Rèmanance (rè-ma-nan-s') s. f. menus restes, choses de peu de valeur restant après une opération quelconque, déménagement, encan, construction, etc. etc. Jura *remanant*, *remenant* Dartois qui le tire de *remanere* rester ; Allain *raimainances* fascines Adam. Cpr. le franç. *remanent* anc. terme forestier, ce qui reste d'arbres qu'on abat Littré. Ps. de Metz, cantiq. II, 2 p. 410 *lou remenant* Bonnardot ; Roman de la Rose *le remanant* (reste) de France, v. 483.

Rembarquè (ran-bar-kè) v. a. rembarquer.

Rembarré (ran-bâ-rè) v. a. couper la parole à q. qu'un, le brusquer. Bourg. *rambarré* Mignard.

Reinette (rei-net') s. f. espèce de pomme. Fontenoy *renatte-vien*, *reinette-vin*, *reinette grige* reinette grise ; Vexaincourt *renette*, Gérardmer *renette grise*, *rènette blanche*, *rènette à cotes*, Saulxures *rènatte*.

Rèjaiv'lè (rè-jè-v'lè) v. a. enjaveler.

Rèjouissance a l'accent grave sur l'*è*.

Rèjoyi (rè-jo-yi) v. a. réjouir.

Rekeugné (rè-keû-gné) v. a. prendre de faux plis par suite de vétusté, se dit p. ex. d'une vieille étoffe. Se dit aussi d'un repas, d'un mets qu'on tarde trop à manger. La Bresse *èkeuni* se dit de la lessive qui ne veut pas, qui n'a pas voulu *prendre*, et même de la crême qui ne veut pas tourner en beurre, etc., c'est-à-dire de ce qui résiste à l'action à laquelle on la soumet X*** ms. Dompaire *encueugné* Adam Ventron *ècueuni* adj. mal blanchi (linge) ; anc. fr. *encugnier* battre en parlant

de la monnaie. En Lorraine *encueugné* se dit du linge sale qu'on laisse en tas dans le grenier sans l'étendre, et qui peut contracter q.q. altération GODEFROY. Ne serait-ce pas le même mot que le franç. *rencogner* avec des acceptions différentes, dérivées ou secondaires ? l'anc. fr. *encugner* frapper monnaie parait presque décisif : cpr. le fr. pop. *encogné* entassé dans un coin, et le franc. *encoignure*, *encognure*.

RÈKEUGNÈ, AYE (rè-keu-gn*é*, â-y') adj. ridé, vieilli, ratatiné. (part. passé tiré de *rèkeugné*).

REMBLAVÈ (ren-bla-vè) v. a. remblaver.

REMBLAYÉ (ran-blè-y*é*) v. a. remblayer.

REMBOÉTÈ (ran-boué-tè) v. a. remboîter.

REMBOURRÈ (ran-bou-rè) v. a. rembourrer.

RÈMÈHÉ (rè-mè-h*é*) v. a. calmer, apaiser; au part. passé déjà q.q. peu rassasié par un premier plat. Vient probablement de *mais* (lat. *magis*) plus.

REMEINCI (rè-mein-si) v. a. émincer.

RÈMOLOU (rè-mo-lou) s. m. émouleur.

RÈMÔRE (rè-mô-r') v. a. émoudre.

REMPAYÉ (ran-pa-y*é*) v. a. rempailler.

REMPAYOU, OUSE (ran-pa-you, oûs') s. rempailleur, euse.

REMPLI (ren-pli) v. a. remplir; on dit plutôt *motte piein*.

REMPÔT syn. de Rèpiot, v. ce mot.

REMPŒGNÉ (ran-poué-gn*é*) RÈ-POÉ-GNÉ (rè-poué-gn*é*) v. a. rempoigner.

REMPOUTÈ (ran-pou-tè) v. a. remporter.

RÉMY (ré-mi) prénom d'h. et nom de fam. Remy.

RENDOUBLÈ (ran-dou-blè) v. a. rendoubler.

RENDVIRE (ran-dvîr') et RANDUIRE (ran-duir') v. a. renduire.

RENFILÈ (ran-fi-lè) v. a. renfiler.

RENFONCÉ (ran-fon-s*é*) v. a. renfoncer, remettre un fond (à un tonneau, p. ex.)

RENFORCÉ (ran-for-s*é*) v. a. renforcer.

RENFÔRT (ran-fôr) s. m. renfort.

RENGAÎNÈ (ran-ghè-nè) v. n. engainer, rengainer.

RENHARDI (ran-har-di) v. a. peu commun, renhardir.

RENTIER fait au fém. *rentière*.

RENTORTIYÉ (ran-tor-ti-yé) v. a. rentortiller.

RENTOUNA, ATE (ouâte) adj. ou subst. formé de *rentoûnè* qui est oppressé, serré du nez.

RENTOUNÈ (ran-toû-nè) v. n. respiner péniblement, bruyamment ; être serré du nez.

RÉPARÈ (ré-pa-rè) v. a. réparer.

RÈPARTI (rè-par-ti) v. a. rare, répartir.

RÈPÉTAYÉ (rè-pé-tâ-yé) v. a. péjoratif, répéter sans cesse, réclamer instamment.

RÈPÉTÈ (rè-pé-tè) v. a. répéter.

RÈPÉTITION (rè-pé-ti-sion) s. f. répétition.

RÉPIAIÇANT (rè-piè-san) s. m. remplaçant militaire. Ce mot finira par disparaître avec l'idée qu'il représentait.

RÈPIAICÉ (rè-piè-sé) v. a. remplacer.

RÈPIAIÇ'MOT (rè-piè-s'-mô) s. m. remplacement.

RÉPIÉT'NÈ (rè-piet-nè) v. a. rempiéter.

RÈPIOT (rè-piò) s. m. REMPEAU (ran-pô) s. m. se dit du joueur qui abat autant de quilles que celui qui en avait d'abord le plus. La vraie forme est *rappeau* ; l'*n* nasal est adventice : d'où à l'origine rappel = réappel des mises pour sortir de l'indivision, par égalité de quilles abattues. *Rappeau* se dit en bourg. *rapiâ*, comme chateau *chaitiâ*, chapeau *chaipia*, BONNARDOT ms.

RÈPIT (rè-pi) s. m. répit.

RÈPLIQUE (rè-pli-k') s. f. réplique.

RÈPLIQUÈ (rè-pli-kè) v. n. répliquer.

R'PÔLIR (r'pô-lir) v. a. repolir.

RÈPONSE (rè-pon-s') s. f. réponse.

RÈPREUVÈ (rè-preu-vè) v. n. ressayer, éprouver de nouveau.

RÈPRIMANDE (rè-pri-man-d') s. f. réprimande.

RÈPRÒTÈ (rè-prò-tè) v. remprunter.

RÈPUBLICAIN (rè-pu-bli-kain) s. m. républicain.

RÈPUGNANCE s. f répugnance.

Rèpugné (rè-pu-gné) v. a. répugner.

Réputation (ré-pu-tâ-sion) s. f. réputation.

Rèquisition (rè-ki-zi-sion) s. f. réquisition.

Résèrvè (ré-zer-vè) v. a. réserver.

Résèrwoér (ré-zer-ouér) s. m. réservoir.

Résida (ré-zi-da) s. m. réséda odorant, ou cultivé *R. odorata* L. *résida sauvaige R. lutea L.* et *R. Luteola* L. Genre : La Bresse *ressèda*, Châtel *résida* ; Fontenoy *resida* ; Moyenmoutier *residan* curieuse nasalisation ; Padoux *resida*, Saint-Etienne *rossédo* : Saulxures *rèsséda* ; Raon-a-B. *resida*. Les suivants s'appliquent au reséda odorant : Cleurie, St-Amé et Synd. *rèsséda* Th. 118. Gerbamont *resséda* réséda blanc. *R. suffruticosa* L. Cleurie, St-Amé, et Synd. *resséda* Th. 118 qui n'accentue pas le premier *e* comme plus haut : les deux prononciations sont sans doute usitées ; du reste Gerbamont donne *resséda*.

Résistè (rè-zis'-tè) v. n. résister.

Rès'mocé (rès'-mò-sé) v. a. fournir des graines à nouveau ; fig. fournir à nouveau de mêmes provisions. *M'woilai co resmocé pou in momot, pou l'onndye-ci.*

Rèsolu, ue (rè-zò-lu) adj. résolu, ue.

Rèsolution (ré-zó-lu-sion) s. f. résolution.

Respectabe (rès-pek-tâ-b') adj. respectable.

Respectè (rès-pek'-tè) v. a. respecter.

Respédié (rés'-pé-dié) v. a. réexpédier.

Respédition (rés-pé-di-sion) s. f. réexpédition.

Respirè (rès-pi-rè) v. n. respirer.

Responsabe (rès-pon-sâ-b') adj. responsable.

Resseutot (rè-seu-tò) s. m. roitelet, *Regulus cristatus* Vieill. St-Amé *ra d'ouhé* Thiriat ; St-Amé *resseuta* troglodyte d'Europe *Troglodytes europaeus* Cuv. (Th.) ce genre suit le précédent dans la nomenclature adoptée par M. Mathieu, *Statist. des Vosges.*

Ressigneulet (rè-si-gneu-lè) s. m. rossignol. *Sylvia luscinia* L. *Erithaceus luscinia* Degl. Ille-et-Vil. *rossignolet* Decombe.

Ressogné (rè-sò-gné) v. a. renseigner.

Restaurè (res-tô-rè) v. a. restaurer.

Restitué (rés'-ti-tu-é) v. a. restituer.

Résultè (ré-zul-tè) v. a. résulter.

Résurrection, cité pour la locution fam. *ai lai résurrection des botons d'quètes* c.-à-d. jamais.

Rètabli (rè-tâ-bli) v. a. rétablir.

Rètamè (rè-ta-mè) v. a. étamer.

Réte (ré-t') v. n. rêtre, revenir, rentrer.

Rèterrè (rè-tè-rè) v. a. réenterrer, renterrer.

Rèteugné (rè-teû-nié) v. n. hésiter, aller à droite et à gauche. Le Doubs *rateuner* Beauquier.

Rètiaihhé (rè-tiè-hhé) v. a. éclaircir, réclaircir.

Rètièmé (rè-tié-mè) recueillir, réunir, rassembler. Saulxures *rètiamme* il réclame Thiriat *Kédales* p. 9 ; c'est le même mot que *réclamer* (par mouillement métamorphique) qui se prend aussi dans le sens de *clamer (clamare)* après quelqu'un pour le faire rejoindre. La Bresse *rètiama.*

Rètoboquè (rè-tò-bo-kè) v. a. rafistoler, réparer tant bien que mal. Vagney *rètabaqua.*

Rètortiyé (rè-tor-ti-yé) v. a. retortiller.

Rètouné (rè-toû-né') sobriq. masc. Hadol *rètoûné* étourneau.

Rètréyé (rè-tré-yé) v. a. rétriller.

Rètrocé (rè-trò-sé) v. a. et v. n. rétrécir.

Reuffri (reu-fri) et roffri (ró-fri) v. a. roffrir.

Reula (reu-là) sobr. masc. C'est le subst. du verbe *reûlè,* qui se dit du porc demandant à manger. Voy. *Reûlè.*

Reulè (reû-lè) v. n. grognement du porc qui a faim. Je ne sais si on peut rapprocher Le Tholy *rombè* gronder sourdement, cité par Adam.

Rèunion (rè-u-nion) s. f. réunion.

Rèussi (rè-u-si) v. n. réussir.

1. Reuti (reu-ti) v. a. rôtir, défectif. Je ne lui connais que l'infinitif et le part. prés. *reutant.* Anc. h. all. *rostjan* rôtir Littré v° *rôtir.*

2. Reuti s. m. rôti.

Reuton (reu-ton) s. m. beignet épais. Orig. *reuti.*

1. Reuye (reu-y') s. *masc.* rouille.

2. Reuye (reu-y') s. f. roue, *fâre lai reuye* t. enfantin, imiter la roue en marchant alternativement sur chacun des pieds et des mains écartés dans un même plan, le milieu du corps figurant le moyeu, les pieds et les mains les rais. Vagney *rieulle* ; Gl. mess. *rïeuye* ; Metz, vers 1300 *rueie* et *rueies* au plur. Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 25.

1. Reuyé (reu-yé) v. n. rouiller, pris absol.

2. Reuyé (reu-yé) v. a. nettoyer un plancher, pavé etc. avec l'extrémité d'une pelle que l'on presse fortement. Peut-on songer au comtois *reille*, *roille* s. m. soc de charrue Dartois qui tire ces vocables du langued. *rêlhio relha*, vx-fr. *reille* soc, reiller, labourer esp. *reja ?* Les Fourgs donnent aussi *reïller* labourer *faire des raïes* des sillons dans la terre, *cr'illeu* oreille de charrue. Il ne serait pas impossible toutefois que notre mot patois ne vint d'un fréquentatif ou diminutif tel que *radiculare*. M. Crovisier m'a donné *lo raie* lieu dit (Saales) : on appelle *raie*, me dit-il, l'instrument qui sert à retirer les braises du feu. En ce sens il se rapprocherait de notre *roubôle* voyez ce mot.

Reuyé (lo) reu-ie) Le Roullier, c^ne de Hadol, de Xertigny etc. Très fréquent dans nos Vosges. L'origine philologique et la signification littérale de ce mot devraient être réservées maintenant et reprises seulement et après le dépouillement des anciens noms dans les contrats, archives etc. Mais les correspondants consultés m'ont tous répondu dans le même sens, et ont donné la même signification au mot patois traduisant le nom français de ces hameaux. Je crois donc pouvant les reproduire ici, avec cette réserve toutefois que notre interprétation peut être modifiée par les documents jusqu'ici inconnus, dont nous parlons plus haut. Gérardmer a « Le Roullier patois *lo réi* où on fait rouir le lin (Thiriat ms.) id. F. « Le Roulier » pat. *lo reui* le rouissage (id.) La Forge « au

grand rouillier » patois *i grand reui* au grand rouissage (id) ; St-Amé « Les Rouheuils » pat. *las Rouheux* les rouissages (id.) Le Tholy B « le haut roulier » patois *lo haut reui, reuï* rouissage ou lieu où le foin tombe, étant trop aqueux et trop élevé. Voy. nos *Lieux dits* p. 260 (ou 15).

Révia, ade (ré-viâ, â-t') s. m. qui se plaint sans cesse, mécontent, difficile, aigri. Le Tholy : maître qui rapproche sans cesse à ses gens de ne pas économiser assez Adam. Orig. adj. subst. tiré de (l'inusité à Uriménil) *révié*, formé de *re* et *èvié* égaliser, compasser mettre bien *ève* égal ; vx-fr. *eive* égal, et *eiver* égaliser, aplanir, lat. *æquare* X*** ms.

Rèviquè (rè-vi-ké) v. a. 1° ranimer, faire revivre, 2° v. n. revivre. Metz ancien, *revequir* : « Cuides tu que li home mort doisse *revequir* et vivre encor ? » *Psautier de Metz*, XIVe s. tome II page... Anjou *revicker*.

Rèvoquè (rè-vo-kè) v. a. révoquer, destituer.

Rewohhé (rè-ouò-hhé) et r'wohhé (rouo-hhé) plus rare v. a. renverser. Voir ci-dessous *Rouohhé*.

Rèwoyé (ré-oué-yé) v. a. renvoyer.

Rèwòyé (rè-ouò-yé) v. a. éveiller, réveiller.

Rèwoye-maitin (rè-ouô-y'-mè-tin) s. m. euphorbe réveille-matin *Euphorbia helioscopia* L. *Sp.* 658. Vosg. vulg. réveil-matin Kirschleger II p. 42 Bainville *revauille-mettin*. Bru *raivoille-mètie* ; Châtel *revôye-maitin* ; Médonville *rèvoueille-mètin*, Ménil-en-X. *reveille-mètin*, Mortagne *rèvoïl-metin,* Raon-l'Etape, *revôye-métin,* Ville *rèvoye-mètin*.

R'fare (r'fâ-r') v. a. refaire, raccomoder ; v. réfl. se rétablir *é n'sé ieut m'erfâre*.

R'fate (r'fâ-t') s. f. économies, menus produits du ménage : œufs, beurre, poules etc. Vagney *r'fâte* produits de la fromagerie, Thiriat ; Le Tholy *refâte* revenu de la fromagerie Adam.

R'fiaittrè (r'fiè-trè) v. a. flatter de nouveau.

R'fieuri (r'fieû-ri) v. n. fleurir de nouveau.

R'filtrè (r'fil-trè) v. a. refiltrer.

R'fod (r'fô) s. m. refend.

1. R'FONDE (r'fon-d', ou t') v. a. refondre. Homophone de *r'fonde* refondre. Voy. ci-dessous.

2. R'FONDE (r'fon-d', ou t') v. a. refondre. Voy. la rem. ci-dessus.

R'FORNI (r'for-ni) v. a. refournir.

R'FORRÈ (r'fò-rè) v. a. referrer.

R'FOULÈ (r'fou-lè) v. a. refouler.

R'FOUÔCHÉ (r'fouô-ché) v. a. refâcher de nouveau.

R'FOURRÈ (r'fou-rè) v. a. fourrer de nouveau.

R'FOUYÉ (r'fou-yé) v. a. fouiller de nouveau.

R'FRAIN (r'frain) s. m. refrain.

R'FRIHÉ (fri-hé) v. a. refriser.

R'FRITÈ (r'fri-tè) v. a. refrire.

R'FROMÈ ('fiò-mè) v. a. refermer.

R'FUGE (r'fû-j' ou ch') s. m. refuge.

R'FUS (r'fu) s. m. refus.

R'FUSÈ (r'fu-zè) v. a. refuser.

R'GAIGNÉ (r'ghè-gné) v. a. regagner ; v. n. se diriger vers.

R'GARNI (r'gar-ni) v. a. regarnir.

R'GAZONNÉ (r'ga-zó-nè) v. a. regazonner.

R'GEOLÈ (r'jò-lè) v. n. regeler.

R'GIMBÈ (r'jin-bè) v. n. regimber.

R'GINGOT (r'gin-gó) s. *masc.* (rare) ruade. Dompaire *regingot* coup en retour ; *reginguer* ruer ADAM ; orig. *gingué*. Xertigny : « La Regingote » en pat. *lai r'gingotte* hameau.

R'GNAUD (r'gnô) s. m. 1° chat mâle ; 2° bûche, souche difficile à débiter ; masse de fer difficile à forger, etc. Proverbe : *Moènè zut chaitte ės r'gnauds* dicton analogue à celui-ci : « mener les poules pisser » se dit de celui qui est obligé de se chausser d'un sabot et d'un soulier. Villon a dit *Gd Testam.* En récompense, mareschal pour ferrer oës (oies) et canettes p. 92 éd. Jannet 1867.

R'GRAITTÈ (r'grè-tè) v. a. regratter.

R'GRETTABE (r'grè-tâ-b') adj. regrettable.

R'GRETTÈ (r'grè-tè) v. a. regretter.

R'GRIFFIÉ (r'gri-fié) v. a. regriller.

R'GRÉYÉ (r'gré-yé) v. a. regriller.

R'GRIMPÈ (r'grin-pè) v. n. regrimper.

R'GRETTÈ (r'grè-tè) v. a. regretter.

R'GUÉYÈ (r'ghé-ié) v. a. renvoyer la boule et redresser les quilles. Vx-fr. *requiller* ramasser, même racine, parait-il, que recueillir. L'origine est plutôt le pat. *guéc*. Cpr. du reste le fr. pop. *requiller*, *requilleur*.

R'GUÉYOU (r'ghé-iou) s. m. celui qui renvoye la boule et redresse les quilles.

R'GUICHÉ (r'ghi-ché) v. a. renvoyer vivement. Orig. *guiche*. Voy. ce mot. Allain *roguichie* rattrapper au vol AD.

RHAIBIYÉ (rè-bi-yé) v. a. t. techniq. endenter à nouveau un engrenage, un *rouot* p. ex. une paire de meules etc.

RHAIBIYOU (rè-bi-iou) s. m. rhabilleur ; se dit surtout de l'ouvrier s'occupant de remettre les meules de moulin en état.

RHAIBITUÉ (rè-bi-tu-é) v. a. rhabituer.

R'HAICHÉ (r'*h*è-ché) v. a. rehacher.

R'HAUSSE (r'*h*ô-s') rehausse (d'un panier d'abeilles p. ex.)

R'HAUSSÉ (r'hô-sé) v. a. rehausser, exhausser (un mur).

R'HÉBÉTÈ (ré-bé-tè) v. a. hébéter, abrutir.

RHEUMATISSE (reu-mâ-tis') RHOMATISSE (ro-ma-tis') s. m. rhumatisme.

RHIME (rî-m') s. fém. rhume.

R'HHAIPPÈ (r'hhè-pè) v. a. relâcher, laisser partir à nouveau.

R'HHAUWOÈ (r'hhô-ouè) v. a. laver de nouveau.

R'HH'MÈ-LÈ (r'hhmè-lè) RÈHHÉM'LÈ (rè-hhém'lè) v. a. ressemeler.

RHOMATISSE (rô-mâ-ti-s') s. m. rhumatisme. Meurthe et Vosges *romatrice* Dr Liégey *Souv. anecd.* p. 6.

R'HUMÈ (r'*h*u-mè) v. a. rehumer.

RIAUX (riô) Ruaux, commune. Noms anciens : s. d. « *Ruaux-les-Plombières*, *Rouaux* » Lep. 2 p. 438 col. 1, 170 ; *Ruaux* Jaillot ; on connait « les fous dé Riaux ». La malice populaire de notre région leur attribue toutes les folies que dans

d'autres pays on met sur le compte d'habitants des communes voisines, p. ex. Hymont (Vosges), Champlitte (Haute-Saône) etc. En somme ce sont les « craques » de tous les temps et de tous les pays. Il est inutile de faire observer que ces *folies* sont purement imaginaires.

RIBAN (ri-ban) s. m. ruban. Comtois *riban* Dartois qui le tire de *re* réduplicatif, et *band* lien, des langues germaniques. DU CANGE : « *riban* vitta, tænia, gall. ruban, angl. riband et *ribbon* » et plus bas : « *ribans... ribanus* ead. notione. Cornimont *riban d'amour* baldingère colorée *Baldingera colorata* F. der Wetter. Ille et Vil. *riban* Decombe.

RIBOTE (ri-bó-t') s. fam. légère ivresse.

RIBOTÈ (ri-bo-tè) v. n. fam. riboter.

RIC-AI-RAC (rik-è-rak) loc. adv. tout juste, à peine. Etym. le fr. *ric-à-rac* avec une exactitude rigoureuse. Ramerupt *ric-à-ric* Thévenot. Scheler donne *ric-à-rac* au pied de la lettre, avec une exactitude rigoureuse.

R'KÉNNOHHE (r'ké-nò-hh') v. a. reconnaître. M. JOUVE a *erknâhi* (Nouv. rec.) Le peuple l'emploie indifféremment dans le sens juridique de reconnaissance proprement dite d'enfant naturel, ou d'adoption.

R'KENN'HHANCE (r'kén'-hhans') s. f. reconnaissance.

RICANÈ (ri-kâ-nè) v. a. ricaner.

RICOCHÉ (ri-kó-ché) v. n. ricocher.

RIDANT (ri-dan) adj. ride, escarpé ; se dit surtout de l'eau : le s. m. franç. « rapide » traduit assez bien cette expression.

RIDAYE (ri-dâ-y') s. f. quantité de matière mise sous la *ride*.

RIDE (ri-d', ou t') s. f. pilon de chanvre, ou d'huilerie, ribe. Le comtois a *rube*, *ribe*, dim. *rubate*, *ribette*, *rebette*, f. pierre et moulin à fouler le chanvre DARTOIS, qui les tire du **rupa* pilon [lat. *rumpo* briser] et cite piém. *rubat*.

RIDÈ (ri-dè) v. a. 1° faire broyer sous la *ride*. Pris absol. se dit d'une voiture qui glisse de flanc sur un chemin ; en ce sens synon. de *bardè*. Ventron a *rittelè* qui semble un diminutif en la forme.

Ridiau (ri-diô) s. m. rideau. M. Adam le tire du m. h. all. *riden* plisser.

Ridiculisé (ri-di-ku-li-*zé*) v. a. rendre ridicule.

Rié (*rié*) **érié** (è-*rié*) s. m. rien. Val-d'Ajol *ren* (pron. *ran*), Xertigny *ró*, Dommartin-l-R. *ron* Richard ; Langres *ran*, als. *ran*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 215. Dicton : *qué n'aimaisse érié, n'ai rié*, et à Fontenoy : *qué n'aimaisse ro n'ai ro.*

Rifié (ri-*fié*) v. a. arracher brusquement : *rifié des mains* saisir vivement et violemment une chose dans les mains de q. qu'un. Romont *reffè* arracher les cápsules du lin au moyen de la *reffe*, instrument en forme de peigne placé verticalement dans un ban. (Note de M. Adam, de Romont). Val-d'Ajol *roffa* rafler, arracher : *roffa l'herbe* l'arracher à la main. Du Cange « *rieflare* per vim auferre, rapere, ex saxonico *riefian* spoliare, rapere, *raubare* nostris *dérober*. Nam vox formata ex *reaf* et *rief*, vestis, indumentum quæ et spolium et rapinam significat. Hinc Anglis *Rifling* populatio, nostris *Rafle* direptio ». Scheler : « *Riffer*, vieux verbe, égratigner, écorcher, cpr. le bavarois *riffen*, m. s. variété de l'all. *raffen*. Forme diminutive : *rifler* variété de rafler ; cpr. nha. *riffeln*, v. flam. *ryffelen*, angl. *rifle*. » L'adj. de Raon-aux-B. *roffoux, ouse*, qui se dit des mains rugueuses, éraflées s'y rattache sans doute.

Rifiotte (ri-fiò-t') s. f. 1° espèce de rateau pour pêcher, ou cueillir les *brinbelles* en masse ; 2° espèce de petite machine à bras pour battre le blé, d'introduction récente. Ce mot tient au verbe *rifié*. En outre il paraît bien un diminutif. Le thême n'est pas connu à Uriménil ; mais M. Thiriat donne St-Amé *riffe* s. f. machine à égrener le lin. Le Val-d'Ajol a *roffeuyre, roffatte* canette à longues dents propre à cueillir la brinbelle ; en suédois *roffa*, celt. *raffen*. Vagney a *reffe* copeaux très fins ; j'ai cité plus haut Romont *reffe*.

Rigôle (ri-*gó*-l') s. f. rigole.

Rigolè (ri-gó-lè) v. n. rigoler.

Rigolou (ri-gó-lou) s. m. rigoleur.

Rinçaye (*rin*-sâ-y') rincesse (*rin*-sè-s') s. f. volée de coups, rossée ; de *rinsé*. V. c. m.

Riô, rio (ri-ô fam. et enfantin) v. n. *fâre riô* frotter de l'index de la main droite sur celui de la gauche en répétant *riô*, *riô* dans le but de faire honte à quelqu'un. Remilly *fâr rigaga* Rolland. Orig. *riô* est un mot tronqué ; le vrai mot est *riote* et la locution est *fâre riote* faire chicane X*** ms.

Ripaye (ri-pa-y') s. f. ripaille.

Ripè, aye (ri-pè, â-y') adj. fam. ruiné, ée.

Ripostè (ri-pos-tè) v. n. riposter.

Riquè (ri-kè) v. a. frotter l'allumette pour l'enflammer. M. Jouve *Coup d'œil* p. 31 donne *riquè* déchirer, *riquesse* déchirure ; Ventron a le même *riquesse* et même sign. (*Valroff* ms.) Val d'Ajol *riqua* râcler, all. *streichen* rayer, râcler.

Riquesse (ri-kè-s') s. f. action de *riquè*. St-Amé *riquesse* masc. accroc, déchirure.

Riquiqui (ri-ki-ki) 1° cri de joie : Ri qui qui, tra la la ! c'est demain la fête ! etc. ; 2° mauvais petit vin.

Rire cité pour la cpr. *rire comme in biènheuroux* rire comme un bienheureux.

Risaye (ri-zâ-y') s. f. risée.

Risibe (ri-zi-b') adj. risible.

Risquabe (ris-kâ b' ou p') adj. risquable.

Risquè (ris-kè) v. n. et v. a. risquer.

Risqué-tout (ris-ké-tou) s. m. risque-tout.

Rivalisé (ri-vâ-li-*zé*) v. n. rivaliser.

Rivè (ri-vè) v. a. river.

Rivot (ri-vò) s. m. rivet ; nom de famille à Epinal.

Rivure cité pour l'acception : extrémité du clou fixant le fer à cheval.

R'jaugé (r'jô-*gé*) v. a. rejauger.

R'jèté (r'jé-*té*) v. a. rejeter.

R'jéton (r'jé-ton) s. m. rejeton.

R'joinde (r'join-d' ou t'). v. a. rejoindre ; pris absolument, aller rejoindre son régiment.

R'jolè (r'jò-lè) v. n. rebondir. Serait-ce le même que le franç. *rejaillir* ? Landremont *rejoller* plancher qui tremble ; Lay St-Remy *rejauler* rebondir Adam.

R'jonfié (r'jon-fié) v. n. se dit des eaux qui refluent ou débordent parce que leur cours est intercepté. La Bresse *rjonfa* regorger, *se rejonfa* se rengorger. Ramerupt *rejonfler* v. n. déborder, regonfler Thévenot ; bourg. *rejonflai* surabonder, regorger Mignard ; Yonne *rejonfler* v. n. sourdre jaillir Joissier ; doit se rattacher à *gonfler*, ou *jouflu*.

R'jouè (r'jou-è) v. a. rejouer une consommation p. ex. aux quilles etc. ; v. n. rejouer.

R'jugé (r'ju-jé) v. a. rejuger.

R'kémocé (rké-mò-sé) v. a. recommencer.

R'keure (r'keû-r') v. a. recuire.

R'keuyé (r'keu-yé) v. a. recueillir ; *fâre lai r'keuyotte* v. ce mot ci-dessous.

R'keuyotte (r'keu-yòt-t') s. f. seconde cueille des fruits, permise aux enfants et aux passants.

R'laché (r'lâ-ché) v. a. relâcher ; envoyer de nouveau le bétail à la pâture.

R'laivè (r'lè-vè) v. a. laver la vaisselle après le repas ; s'emploie absolument.

R'laivotte (r'lè-vòt') s. f. torchon pour laver la vaisselle etc. Vouxey *eurlèvotte*.

R'laivure (r'lè-vû-r') s. f. eau de vaisselle, de ménage.

R'lancé (r'lan-sé) v. a. relancer.

R'layé (r'lè-yé) v. a. relayer.

R'lére (r'lé-r') v. a. relire.

R'levè (r'leu-vè) v. a. 1° relever ; 2° remonter (une horloge, une montre) ; se dit aussi du prêtre bénissant les relevailles.

R'lié (r'li-é) v. a. relier.

R'ligieux, euse s. m. religieux, euse. Voy. *Abbé ;* n'est pas employé comme adjectif, on se sert de la périphrase *é n'ai poét dé r'ligion*.

R'limè (r'li-mè) v. a. relimer.

R'LINCÉ (r'*lin-sé*) RINCÉ (*rin-sé*) v. a. rincer : fig. fam. rosser de coups ; au passif être *trempé* par une averse. DU CANGE : « *resincerare* abluere. Gall. *rinser* velut alii scribunt *rincer*, angl. to rinse ». Cet auteur ne donne pas *relincerare*. Il y aurait eu là un changement de liquide *r* en *l*.

R'LINÇOTTE (r'l*in*-sòt') s. f. rincette. Orig. *r'linsé*. Epinal « *rinçonnette* » petite goutte prise après le café.

R'LINQUIÉ (r'l*in*-ki*é*) v. n. se dit des oiseaux qui abandonnent leur nid. Dicton : *E n'faut m'soffiè su les iœufs : on f'rot r'linquiè lo nid*. La Bresse *rléqui* (cpr. *rlique* relique) ; Le Tholy *reniqué* Adam. Orig. lat. *relinquere*.

R'LÔGE (r'l*ô*-j' ou ch') s. *masc.* horloge. Fr.-Comt. *relôge, relaûge* Dartois qui cite esp. cat. *ralotje*. Lusse *r'louge* Ad. Gloss. mess. *rlouge*.

R'LOCHÉ (r'lò-ch*é*) v. a. relècher.

R'LOGIER (r'lo-gi*é*) s. m. horloger.

R'LOUÈ (r'lou-è) v. a. relouer ; prendre ou donner de nouveau à bail.

R'LOUGÉ (r'lou-j*é*) v. a. reloger.

R'LUHANT (r'lu-han) adj. : reluisant, ante. Savigny, dicton : *r'luhant comme in s'lo* luisant comme un soleil, se dit des personnes ayant des habits flambant neufs, et aussi des enfants qui ont le visage bien lavé ; *r'luhant* est beaucoup plus usité que *luhant* ; ce dernier mot ne se dit que du soleil : *au s'lo luhant* au lever du soleil, ou bien en plein soleil.

R'LUQUÈ (r'lu-kè) v. a. regarder curieusement. Ramerupt *reluquer* v. a. habiller, regarder avec un air d'indiscrétion comment un autre est vêtu.

R'LURE (r'lû-r') v. n. briller, reluire.

R'MACHÉ (r'mâ-ch*é*) v. a. remâcher.

R'MAIGÉ (r'mé-j*é*) v. n. remanger.

R'MAIRIANT, ANTE, Hadol, bon à remarier.

R'MAIRIÈ (r'mè-ri-è) v. a. remarier ; v. réfl. se remarier.

R'MARCHÉ (r'mar-ch*é*) v. a. remarcher.

R'MARQUABE (r'mar-kâ-b') peu commun. adj. remarquable.

R'MARQUE (r'mar-k') s. f. remarque. *Ene joundye dė r'marque* un jour digne de mémoire, dont on se souvient à raison d'une circonstance plus ou moins importante.

R'MARQUÈ (r'mar-kè) v. a. remarquer.

R'MASTIQUÈ (r'mas-ti-kè) v. a. mastiquer de nouveau.

R'MÉDE (r'mé-d', ou t') s. m. remède.

R'MÉDIÉ (r'mé-di*é*) v. n. remédier.

R'MÉNAICÉ (r'mé-nè-s*é*) v. a. remenacer.

R'MERCIMOT (r'mer-si-mò) s. m. remerciment.

R'MÉR'MONT (r'mér'-mon) Remiremont, ville. En 1401 *Remeiremont*, *Doc. Vosg.* I p. 196 ; en 1513 *Romericus mons* Carte de Ringmann ; en 1533 *Remyeremont. Doc. Vosg.* V p. 45. 2[e] pagin.; en 1660 *Remiremont*, atlas de Du Val ; sous Louis XIV *Remiereront*, atlas de Beaulieu.

R'MEUBLÈ (r'meû-blè) v. a. remeubler.

R'MIHÉ (r'mi-*he*) v. a. remiser.

R'MIHE (r'mih', ou hh') s. f remise.

R'MOÉNÈ (r'moué-nè) v. a. remener.

R'MOLÈ (r'mò-lè) v. a. remêler.

R'MOÇNÈ (r'mòs'-nè) v. a. réparer un mur.

R'MONTÈ (r'mon-tè) v. a. et v. n. remonter.

R'MÔRDS (r'mó-r') s. m. remords.

R'MÔRE (r'mô-r') v. a. remoudre.

R'MOTTE (r'mò-t') v. a. remettre.

R'MOTRANCE (r'mó-tran-s') s. f. remontrance.

R'MOTRÉ (r'mó-trè) v. a. *remontrer* avertir, faire des remontrances, éduquer.

R'MOUCHÉ (r'mou-ch*é*) v. a. moucher de nouveau.

R'MOUÔNIÉ (r'mouô-ni*é*) v. a. remanier.

R'MOUÔDE (r'mouô-d' ou t') v. a. mordre de nouveau.

R'MOUÔYÉ (r'mouô-y*é*) v. a. reguérir.

R'MOUYÉ (r'mou-y*é*) v. a. remouiller.

R'MUANCE (r'mu-an-s') s. f. activité, zèle, empressement.

R'MUANT, ANTE (r'mu-an, ant') adj. remuant, ante.

R'MUÉ (r'mu-*é*) v. n. remuer. Cornimont a le subst. *r'muyon*

appliqué à la brize moyenne, *Briza media* L. allusion à sa panicule agitée par le moindre vent.

R'MUE-MÉNAIGE (r'mu-mé-né-j') s. m. remue-ménage.

R'NAD (r'nå) s. m. renard *Canis vulpes* L., *Vulpes vulgaris* Briss. St-Amé *r'nå* Thiriat.

R'NADÈ (r'nå-dè) v. n. renarder, vomir. Val d'Ajol *renedja*.

R'NAKIÉ (r'nå-kié) v. n. renoncer, refuser, abandonner ; rarement vomir, renarder. Fillières *renaquaïe* Clesse.

R'NAUWŒD (r'nô-ouè) Renauvoid, commune. En 1498 *Regnalwoid*, *Doc. Vosg.* VII p. 140 ; s. d. *Renevois*, *Renovois* Lep. II p. 429 col. 1.

R'NIFIÉ (r'ni-fié) v. n. renifler.

R'NIFIESSE (r'ni-fiè-s') s. f. reniflement, reniflerie.

R'NIFIOU, OUSE (r'ni-fiou, oûs') renifleur, euse.

R'NIOKÈ (r'niò-kè) v. n. donner un coup sec et vif. Ramerupt *næquelles* grands os maxillaires des animaux, *nacque* chercher à attraper avec les dents THÉVENOT ; Yonne *gniac* s. f. dent : un bon coup de *gniac* Joissier.

R'NOMMÈ (r'nó-mè) v. a. renommer.

R'NONCE (r'non-s') s. f. renonce.

R'NONCÉ (r'non-sé) v. a. renoncer.

R'NOTTIÉ (r'nò-tié) v. a. renettoyer.

R'NOUÈ (r'nou-è) v. a. renouer.

R'NOUESSE (r'nou-ès') s. f. cicatrice.

R'NOV'LÈ (r'nó-v'-lè) v. a. renouveler.

R'NOYÉ (r'nò-yé) v. a. nier, dénier, renier, refuser de reconnaitre : *ç'ost t'n èfant, tė n'sèrôs lo r'nòyé.* Ps. de Metz, cantiq. VI, 26 *renoieit* au part. passé, BONNARDOT.

1. Rò (rò) s. m. roi ; *les Ros* les Rois, l'Epiphanie ; *tiré les ros* tirer à qui sera roi ou reine à l'occasion de cette fête ; *fâre in ro*, au jeu de quilles : jouer à qui paiera toute la consommation. St-Amé *ra* Adam ; Ventron *ra*. La Bresse *ra* X*** ms. Prov. Fontenoy : *quand lo sleuil lût lo jo das Ros, lo meyot* (millet) *vient su las tols ;* Romont : *quand i pieut ès Ros, lo lin viet su las tols.*

2. Ro dans Haut-do-ro (Haut-du-Rang). Voy. *Haut-de-Ro.*

Rôblia (rô-bli-â) s. m. oublieur. Genèv. *oublieur* Littré.

Robliè (rô-bli-è) v. a. oublier. Châtel *roblie ;* Gircourt *robrié* ; Lay St-Remy *roblier*. Est-ce ici un cas d'*r* prosthétique comme M. Adam l'indique, ou n'est-ce qu'une application de la loi générale du redoublement même pour exprimer l'action simple ? La Bresse, Ventron *reuyè.*

Rôbliou, ouse (rô-bli-ou, oûs') adj. oublieux, euse.

Robot (rò-bó) s. m. rabot.

Robotè (rò-bó-tè) v. a. raboter.

Robotou, oux (ró-bó-tou, oûx) adj. raboteux.

Rôbotte (rô-bò-t') s. f. petite robe d'enfant, soutane et plus rarement toge d'avocat, avoué, huissier etc. St-Amé *robette* Thiriat. Le mot patois est de facture évidemment diminutive.

Ròbourè (rò-bou-rè) v. a. labourer. Celles, Luvigny, Vexaincourt *roboulè.*

Robourou (rò-bou-rou) s. m. laboureur, cultivateur. XVe s. « laboureur de terre » *Doc. vosg.* III p. 81.

Les Roches Bruot, Son de Cône : ainsi nommées de la grande quantité de bruyères dont elles sont entourées. Dogneville a un lieu dit : « La Haie-Brouot » ; La Cne de la Basse-Vaivre, Haute-Saône : « le moulin des Bruaux » ; Epinal a le nom de fam. *Brouaux* importé de la Meuse.

Ròd, rôde (rò, rôd') l'*ô* du fém. fermé et long, adj. raide, rigide. Ventron *ra.*

Rôdè (rô-dè) v. n. roder.

Rodou (rò-dou) s. f. raideur ; fig. impétuosité : *é paisseu d'ène rodou* il est passé avec une raideur.....

Rôdou, ouse (rô-dou, ous') s. rôdeur, euse.

Rôgné (rô-gné) v. a. rogner, couper ; v. n. grimouler, réclamer. En ce dernier sens M. Pétin donne le subst. *rongne* hargne, et la locut.: *qué quoué rongne* hargneux. XIe s. *rodogner, rodgner* Darmeste er *Romania,* 1872 p. 152. Comtois *rogner, rougnie* grommeler, bougonner Dartois, qui le tire de l'anglo-saxon *runiau* ; piémont. *rougne* gronder ; Doubs et Hte-Saône

rougnie gronder comme un chat, grommeler, se plaindre sans cesse, *rouanot* qui se lamente toujours et sans raison TISSOT qui cite d'après DARTOIS le bourg. *rouannd.* M. ADAM a Landremont *raouner* chercher.

RÔGNOUX, OUSE (rô-gnou, oûs') adj. rogneux. Prov. *Quand on viét paure, on viét rôgnoux* quand on vient pauvre on devient rogneux, chicaneur. La Gruyère *rônau-ja* Cornu. Dounoux *rôgna.*

ROÈNGÉ (rouen-jé) v. a. revancher.

RÔTÈ (rô-tè) v. a. ôter. Pagny *routei* Guill. Anc. fr. *rater* Littré v° *ratisser*, étym.

ROGATIONS cité pour les proverbes à Fontenoy : Quand è pieut lo premeil jou das Rogations, è put ai lai fenaison, lo second ai lai mochon, lo trojième ai lai vodoge. Si on somme lai chive aux Rogations, on lai tire ai genouillons. Lai biaie aux Rogations, lai bière ai lai mojon.

RÒGÉ (rò-jé) v. a. ranger.

RÔGNOTTE (rô-gno-t') s. f. rognure.

ROHON (ro-hon) s. f. raison.

1. ROHHÉ (ro-hhé) s. m. torrent, ravin. Ventron a *rohhe* averse. Bourg. *russel* s. m. rare, petit ruisseau... Lou russel de ladite fontaine DEY. On peut rapprocher *ruexel* de 1366 : « Et tan con dou ruixel de Massonruy [Maxonrupt ?] qui cour parmi l'encloistre... » *Doc. Vosg.* II p. 197. Gérardmer S°n A : « La feigne du noir Ruxel » en pat. *lai feigne do nar Richel*, les feignes du noir ruisseau ; depuis longtemps on ne dit plus *richel*, mais *ri* pour ruisseau THIRIAT ms. Patois messin du XVIe, — XVIIe s. *ri* = *ru*, ruisseau *di lè lo ri*, le long du ruisseau *(Lai Grausse Enwairaye messine)*. Gérardmer F « noir ruxel » patois *nor Rohhel* noir ruisseau (id.); nos mots patois peuvent correspondre au franc. *ruisseau*. Le *Psautier de Metz* XXII, 5 donne « *ruissel* » Bonnardot.

2. ROHHÉ (ró-hhé) v. a. rosser. Val-d'Ajol *rouhhier* M. Lambert le tire de l'all. *ruhren* frapper.

RÔLE (rô-l') s. m. rôle.

Rollè (rò-lè) v. n. raller ; v. réfl. s'en retourner. *La vie de St-Léger : ralet, ralat* 14 fx 15 f. G. Paris in *Romania* 1872 p. 309. En 1256... *s'en voelent raler* ils s'en iront franchement Lep. et Ch. *Stat. vosg.* p. 352, col. 1 ; en 1464 lequel porc s'en ralla le matin et fut laichiez pour raller chiez celui à qu'il estoit... *Doc. Vosg.* IV p. 164 ; Metz vers 1300 «... il puet *r'alleir* en son hosteit... » et « *ralleir* » Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 24, 26 et 27.

Rommoénè (ron-moué-nè) v. a. remmener.

Rompe (ron-p') v. a. rompre.

Roncin (ron-*sin*) s. m. roncin. Rehaupal, s. m. fromage cuit (Ad.) ; St-Amé *ronsin* fromage blanc cuit avec du lait et des œufs Thiriat ; Ventron *ronci* s. m. préparation culinaire dont le fromage était la base, vieux mot. Belfort *ronsin* gâteau fait avec du lait, des œufs et de la farine auxquels on ajoute presque toujours ou des raisins secs ou des cerises, ou des myrtilles etc ; dans ce cas le *ronsin* prend alors le nom du fruit que l'on y a mis et l'on dit un ronsin de cerises, de pommes etc. Courbis.

Ronde (ron-d' ou t') v. a. rendre.

Rondé (ron-dé) s. m. petit rond, habituellement de cuir *daivo in p'tit rondé d'keuye, lo cordonnier fat ène couriotte.* Du Cange : « 2 *rondellum* circulus orbiculus, Gall. un *rond*, un *cercle* ».

Rondié (ron-*dié*) v. n. danser la ronde, le rondeau. Le franc. n'a pas le verbe équivalent.

Rondlin (ron-d'*lin*) s. m. rondin. Le mot patois pourrait être un diminutif. Du Cange donne 1. *Rondellum* tignum rotundum.

1. Romd'mot (ron-d'-mò) s. m. rendement.

2. Rond'mòt (ron-d'mò) adv. rondement.

1. Rondo (ron-dò) s. m. rondeau.

2. Rondo (ron-dò) s. m. espèce de pomme d'un rouge assez vif et se conservant très longtemps.

3. Rondo (ron-dò) s. m. nom de bœuf.

Rondou (ron-dou) s. f. rondeur.

Rône (rô-n') s. f. querelle, noise. Le Doubs *rogne* Beauquier qui cite l'ital. *rogna*, et dit que l'expression *chercher rogne* a le même sens que « chercher des poux ».

Ròné (rò-né) s. m. ravin.

Ronfiou, ouse (ron-fiou, oûs') s. ronfleur, euse.

Ronge (ron-j') s. f. rangée ; ligne d'écriture ou d'impression. Yonne *ranche* s. f. rangée Joissier.

Ronhhe (ron-hh') s. f. ronce, genre *Rubus* notamment le *R. Idæus* dont les fruits sont appelés *moûles* (v. ce mot) et le *R. cæsius*. Devinette : *qui ost-ce qu'ost grand comme in coudré et qu'grène les dots comme in pouhhé ? Lai ronhhe*. Bainville *ronche*, Celles, Charmes *ronhe*, Châtel *ronhhe*, Cleurie, Synd. St-Amé *ronhhe* Thiriat, qui applique cette dénomination aussi aux *R. glandulosus* Bull. *R. Schleicheri* Weih. et Nées, *R. hirtus* Weih. et Nées, *R. nitidus* Weih. et Nées, mais pas au *R. fruticosus* L. ; Gérardmer *ronhhe* ; Fontenoy *eronche* ; Mortagne *ronxhe* (xh = hh), Moyenmoutier *ronhe* (*h* aspir.) Padoux *harte ronche* ; Raon-a-B., Raon-l'Et. *ronhhe*, Romont *ronhe* (tous les *Rubus*) ; Tranqueville *ronche*, Ville *ronche*.

Ronhhié (ron-hhié) ronhhé (ron-hhé) v. n. ronfler. Val-d'Ajol *roncher* ; XIIIe s. vos me ronchiez les l'oïe Littré h. v° ; XIVe s. *ronscher* id. v° *ronce ;* Martial a *rhonchus*, Plaute *rhonchissare ;* cfr. le gr. *rhogchos*, prov. *roncar* que donne M. G. Paris *Romania* 1872 p. 235. Baune, Montbéliard, Lure, Pontarlier *ronchâ* ronfler Dartois. Allain *ronchie* Ad. Latin *runchus* râle, grec *rhagchomai*, *rancare* rugir et le fr. *rauquer*. Du Cange : « 2 *Runcare* sonitum de naribus emittere, hispan. *roncar* ital. *ronfare* Gall. ronfler, Grec *rhegchein*, gloss. gr.-lat. *rhogchazô* runcino, *rhogchazei* runcinat, *rogchos* ronchus. »

Ronhhiesse (ron-hhiè-s') ronhhesse (ron-hhè-s') ronfiesse (fiè-s') s. *fém*. ronflement.

Ronsin (ron-*sin*) s. m. roussin, bidet. Les Fourgs *roncin* Tissot, qui cite l'all. *rosse*, le vx-fr. *roussin* et le b.-lat *roncinus* ; cpr. ital. *roncino* cheval de charge.

Roquye (ro-ki-y') s. f. roquille. Montbéliard *roquiller* boire beaucoup d'eau Beauquier.

Rosaire cité pour Hadol *rosâre.*

Rosaye (ro-zâ-y') s. f. rosée.

Rôse (rô-z' ou s') s. f. rose. Gerbépal *reuse. Rose d'ètang* nymphéa blanc *Nymphaea alba* L. *Sp.* 729. Vosg. vulg. *lis d'étang* Mougeot 157-317 ; *lys d'étang* Kirschleger p. 31. Dr Berher p. 103 ; Raon-a-B. *tulipe d'ètang.* Aux environs de Remiremont le nom *tulipe d'ètang* s'applique au nuphar nain, *Nuphar pumila* Sm., *N. vogesiaca* Huss. Trémonsey *rose des ètangs* Ville *rôse d'ètang. Rose do pape* rose trémière *Althaea rosea* Cuv.; Val-d'Ajol *rose popale,* La Neuveville-s.-M. *haute rôse,* s. f. Offroicourt *rose,* Cleurie Synd. St-Amé *haute rose* Th. 119.

Rose dé moè (rô-s'-dé-mouè) s. f. rose cultivée. Rosier, Bainville *rosï,* Brouvelieures *rosue,* Châtel *rosé,* Fontenoy *rouseil ;* Fraize *rosie* et *rhôsié,* Gérardmer *reusie* et *rosie,* Médonville *rhosiê.* La Neuveville-s-Ch. *rôzeille ;* La Neuveville-s-M. *rôsi ;* Padoux *rosieu,* Raon-l'Et. *rosieu.*

Ros'niote (roz'-niò-t'), prénom péjoratif, Rosalie. Curieuse correspondance de l'*n* patoise avec l'*l* origin.

Rosot (ro-zò) s. m. roseau commun *Phragmites communis* Trin. ; *Arundo Phragmites* L. *Sp.* 120. Bainville *rosé,* Dounoux *rósòl ;* Châtel *rosot ;* Fontenoy *rouseil :* La Neuveville-s-M. Offroicourt, Rouceux *rosé.*

Rossaye (ró-sâ-y') s. f. rossée. Le Doubs *rossée* grande pluie d'orage, Montbéliard *rocher* pleuvoir à verse Beauquier.

— Rosse, suffixe comme dans *cous'rosse, dans'rosse, covrosse, cossen'rosse,* correspondant à l'anc. fr. *resse ;* nous en avons traité dans notre *Grammaire* et autres *Essais.* Contentons-nous de rappeler qu'il désigne l'agent féminin.

1. Rossé (ró-sé) v. a. rouer de coups, rosser.

2. Rossé (ro-sé) adj. roux. Vx-fr. Un Walthere porte le surnom de « Roceil » ou « le Rousset » *Arch. des Vosges* chapit. de St-Dié p. 182 col. 1.

Rossou (rô-sou) s. f. rousseur ; *taiches dé rossou* lentilles.

Ross'peudéle (ros-peu-dé-l') s. f. verdière. Vagney « *rospédére* verdière » Pétin. M. Mathieu *Statist. Vosg.* I p. 52 donne

la dénomination de verdière au bruant jaune *Emberiza citrinella* L. ; c'est bien aussi cette dernière espèce que M. THIRIAT, *Cleurie* p. 142 désigne dans le patois de St-Amé *rosse Pédèle*, et du Tholy *jaune Bedèle*. Littré définit la verdière : verdière des près, proyer, et le mot proyer par espèce de bruant, emberize militaire (oiseaux granivores) et verdier par oiseau dont le plumage est vert *Loxia Chloris* L. M. Thiriat p. 142 cite aussi mais sans lui donner de nom patois le *Chlorospiza Chloris* Ch. Bonap. qui est aussi un verdier. L'origine philologique et la concordance scientifique nécessitent encore quelques recherches.

— ROT suffixe désignant l'agent masculin, comme dans *chaisserot*, *g'nétrot* etc. Voy. ces mots.

ROTÈ (ró-tè) v. a. roter.

RÔTÈ (rô-tè) v. a. ôter. Ventron *èrauta* v. enrouler, envelopper, ce dernier doit tenir à notre *érôtè* emballer. Val-d'Ajol *reôta* resserrer ; anc. fr. *roster* mettre de côté, réserver. Valenciennes *roster* Caffiaux.

ROTIN (ro-*tin*) s. m. gourdin, rotin.

ROTRÈ (rò-trè) v. n. rentrer ; v. a· remiser les denrées.

ROUCHOT (rou-chò) s. m. veste de dimanche, de cérémonie ; souvent ironique. Vouxey *reuchot*, Vic. *rocha* habit JOUVE *Rec. nouv*. Cpr. le franç. *rochet*, Berry *rochet* blouse, petit manteau, bourg. *rocho* blouse courte en grosse toile de vignerons MIGNARD, ital. *rocchetto*, all. *rock*. Metz *r'chat*. M. Adam me donne pour Romont : « *reuchot* habit, sorte de veste du temps passé, à grands pans, qui retombait presque sur les talons en se croisant comme l'extrémité des ailes du canard » M. SCHELER : « 1. *Rochet* it. *rocchetto* esp. *roquete*. Le primitif de ce substantif se trouve dans la forme latine *roccus* dans un capitulaire de Charlemagne. C'est le vha *roc* (aussi *hroch*), nord. *rockr*, all. mod. *roch* robe », d'où aussi *froc?* Haute-Saône *reüchot* (Mag. pittoresq. 1864 p. 262). Orig. même mot que *rochet* surplis à manches étroites, qui était jadis l'habit de ville réservé aux chanoines et aux prélats ; lat. *rochettum* X.*** ms.

1. ROUELLE (roué-l') s. f. roue de l'avant-train de la charrue ; les deux petites roues de la charrette. Dim. *de reuye*, mais tenant sans doute à une forme différente. Les Fourgs *ruélot* Tissot qui cite d'après Oberlin le lorr. *rouelle*. Du Cange : « *roella* rotula, Gall. *rouelle*.

2. ROUELLE (rou-él') s. f. ruelle.

ROUGE CHOQUANT (rou-j' ou ch', chò-kan) s. m. lamier pourpre *Lamium purpureum* L. *Sp*. 809. Vosg. vulg. ortie rouge MOUGEOT 102-302 ; BERHER 251 ; Ban-de-la-R. *savaidje outeie*, Vagney *roge eutie*.

ROUGEA, ATE (rou-jâ, ât') adj. rougeâtre.

ROUGEÔLE (rou-jô-l') s. f. rougeole.

ROUGEOT, OTTE (rou-jò, òt') s. m. et f. nom de bœuf, de vache de couleur rouge. Franç. pop. *rougeaud*, et le franç. *rouget*, nom de fam. *Rouget* (de l'Isle). Bourg. *Rougeat* ; St-Amé *rogeate* pour la vache THIRIAT; Hadol *rougie*, au fém.

ROUGES EAUVES (rou-j'-ôf') Les Rouges-Eaux, commune.

ROUGI (rou-ji) v. n. rougir.

ROUINCÉ (rou*in*-s*é*) v. n. ruer ; ne se dit que des chevaux. Le Tholy *revoinci* (s'appliquant à la vache) ; Vomécourt *rouinsier* Adam. La Bresse, Cornimont, Ventron *ruinqué* rebondir, agir, tourner lestement, peut fort bien être le même mot aussi, ou une variante.

ROUINCESSE (rou*in*-sè-s') s. f. ruade.

ROULAIGE (rou-lé-j') s. m. roulage.

ROULANT, ANTE (rou-lan, ant') subst. mendiant, marchand ambulant, nomade. Orig. *roulè* voyager ; v. ci-dessous.

ROULÈ (rou-lè) v. a. 1° rouler ; 2° fig. fam. *rosser* litt. et propr. rouler à terre ; 3° tromper, finasser, filouter ; 4° voyager.

ROULEAU s. m. instrument de culture ; ustensile de ménagère pour étendre la pâte.

ROULÉ (rou-lé) s. m. morceau de pâte en boule, dans lequel on a renfermé une pomme, une poire, que l'on fait cuire au four pour les enfants. Orig. *roulè* rouler (la pâte).



Roulesse (rou-lè-s') s. f. roulée, rossée.

Roulier (rou-lié) s. m. charretier. Orig. *roulè* voyager.

Roulotte (rou-lòt') s. f. roulette; *roulotte do g'neu* rotule du genou.

Rouôche (rouô-ch') adj. revêche. Lay St-Remy *rèche*, Landremont *reuhh* Adam; quid de l'angl. *rough ?*

Rouohhé (rouò-hhé) v. a. renverser. La Bresse *rèwauché* et *rvèkha ;* rappr. le Val-d'Ajol *rèvouoche* éboulement, bien que M. Lambert le tire de *revulsio* action d'arracher, et le v. *rèvouôcher* s'ébouler que le même auteur tire de *revellere.*

Rouôle (rouô-l') s. m. ustensile de bois pour tirer le grain, l'avoine etc., en avant du grand van ; *grand rouôle*, le même, mais plus long, pour le four. Bourg. *rôle* à four. St-Amé *rouale* Thiriat. Il est impossible que ce soit le même que *crôle* cité par Lepage *Stat. Vosg.* II p. 54, col. 1, et p. 133, col. 2, et 498, col. 2 signifiant tire-braise, pelle à feu. Voir notre *Glossaire vosgien.* Peut-être peut-on en rapprocher Vouxey *rauïeul* s. m. fourche, crochet à deux dents pour décharger le fumier.

Rouôyé (rouô-yé) v. a. remuer de font en comble, fouiller à fond. Le Tholy *revaui* Ad. Ventron *ervouoïé* bouleverser, mettre en désordre.

Routinier fait au fém. routiniére.

Rovon (rò-von) Raon-aux-Bois, commune. En 1401 *Rovon* prez de Romarimont, *Doc. vosg.* I p. 197 ; s. d. *Rapo* ad silvas ; *Ravon* aux Bois Lep. 2 p. 397 col. 2; 1704 *Basse Raon, Haute Raon* Jaillot.

Rox, rósse (ró, ros') adj. roux, rousse.

Royaige (rò-yé-j' ou ch') espèce de toile de ménage rayée de couleurs diverses.

Rôye (rô-y') s. f. raie ; *couhhe roye* petite roye servant d'égouttoir au pré ; *grande roye* roye principale. Bourg. *roie* lieu dit : « Es longues roies de Chambey, » commune de Demigny. Vouxey *roïure* s. f. petite raie ouverte dans les champs pour faire couler l'eau. Val-d'Ajol *reô* f. roye, rigole.

Landremont *raie ;* Picard *roie* Du Cange v° *reia*. Les anc. titres et même les contemporains, dans les Vosges, portent fréquemment « *roye* », qui se prononce *roi* (rouè).

1. ROYÉ (rò-yé) v. a. rayer. Fillières *raii* Clesse.

2. RÔYÉ (rô-yé ô long, qui le distingue de ròyé) v. a. arracher. Proverbe : *vaut mieux lâyé l'èfant mouchoux qué d'i rôyé lo nez* mieux vaut laisser l'enfant morveux que de lui arracher le nez. Landremont *raii* Adam ; La Bresse *rauyé fieu* faire sortir Adam. En 1481 « cy après sont les coulpes : premier : chemins aireis, bones rahiez, plaies ouvertes, paul fichiez...» *Doc. Vosg.* VII p. 86. Metz vers 1300 « bonnes *raieies* » bornes arrachées *Doc. dr. cout.* p. 22 et note 3. Orig. eradicare.

ROYIE (rò-yi) s. f. radis cultivé *Raphanus sativus* L. *Sp.* 935, *Brassica Rapa* L. (var. esculenta), *B. asperifolia* Lam. Autigny *reië* Ad. 365, La Baffe *rëies* id., Charmois-l'Org. *roye* id. 365 ; Circourt-s-M. *radisse ;* Deycimont *rëiei* id., Gérardmer *rëies*, Girecourt-les-V. *rayi* (id.) ; Grandvillers *rêië* ; Haillainville *roï* Ad. id. ; Houécourt *reye* Ad.; Luvigny *rèie* Ad.; Maconcourt *raye* id ; Mazelay *royi* id. Mortagne *réie*, Moyenmoutier *rêiie* Ad. 365 ; Moussey, La Neuveville-s-M. *roï*, Ortoncourt *roois*, Ad. Provenchères *ruoyu* id.; Ramonchamp *rèdis* id. ; Rehaupal *rèi* id. ; Rouceux *reil*, Rouges-Eaux *rayie* Ad. Ste-Barbe *rëie* id. St-Vallier *raï* id. Totainville *roïe*, Tranqueville *reil ;* Ventron *râli* Ad. Cpr. les diminutifs suivants : Badménil *rèvonette* Ad. ; Bru *ravonette*, Celles *ravouette*, Chatel *ravonette*, Saint-Amé a *rèveleuche R. raphanistrum* Thir. Voy. plus bas Cirey *rayie*, St-Vallier *raï* exemples du changement du *d* en *y* déjà remarqués par M. ADAM. Les noms suivants s'appliquent au radis proprement dit, vulg. petites raves, var. *radicula* DC. *Syst.* 2. p. 633, Bertrimoutier *revonnette*, Girecourt-les-V. *rayi* ; Mazelay *ravonets* masc. plur.; Médonville *ravonette ;* Ménil-en-X. *roïe*. Padoux *reis* ; St-Etienne *râtisse*, St-Vallier *râi* Ad. p. 45 ; les suivants au radis d'automne var. *niger* DC. *loc. cit.* (radis noir de LITTRÉ): Bainville-a-S. *roï*, Châtel *rèie*, Ménil-en-X. *rave*.

ROYÏE SAUVAIGE s. f. radis sauvage *R. Raphanistrum* L.

Sp. 935. Ban-de-la-R. *savedje rœtis*, Cleurie *reveleuche* Thiriat p. 74. La Forge *sauvège rèie ;* Gérardmer *sauvaige rèyie* ; Raon-a-B. *raiv'leuche*, Romont *rèii*, St-Etienne *rèvleuche*, Le Tholy *sauvège rëie*.

Royïe (rò-yi) s. f. espèce de pomme. Serait-ce une allusion à la forme de ce fruit qui se rapprocherait de celle de la grosse rave ? Hadol a le même mot.

R'pahhé (r'pâ-hh*é*) v. a. repercer, traverser.

R'paihhé (r'pè-hh*é*) et r'paihhe (r'pè-hh') v. a. donner à manger ; v. n. manger au gîte. Mainte traduction de l'Evangile donne « paissez mes agneaux, paissez mes brebis ». Doit tenir à *pascere*, mais à sens transitif. L'anc. fr. serait à rechercher pour cette acception et la formation.

R'paihè (r-pè-rè) v. a. reparer, parer.

R'pais (r'pè) s. m. repas.

R'paissè (r'pè-sè) v. a. repasser ; v. n. aussi : revenir au même chemin.

R'paissouse (r'pè-soû-z') s. f. repasseuse ; inusité au maculin.

R'paiti (r'pè-ti) v. n. repartir ; *r'paiti fieu* ressortir.

R'paivè (r'pè-vè) v. a. repaver.

R'pané (r'pâ-nè) v. a. rebalayer.

R'paraite (r'pa-rè-t') v. n. reparaitre.

R'parti (r'par-t') r'paiti (r'pè-ti) v. n. repartir.

R'pade (r'pâd') v. n. reperdre.

R'payé (r'pè-y*è*) v. a. repayer.

R'péç'tè (r'pé-s'-tè) v. a. rapiécer, rapiècceter, raccommoder. La Bresse, Cornimont, Ventron *rèpwakhtéla*. Anc. fr. *apieceter*, *appieceter* v. a. rapiècer Godefroy.

R'penre (r'pan-r') v. a. reprendre.

R'pére (r'pé-r') s. m. repère.

R'pésè (r'pé-zè) v. a. repeser.

R'peuplè (r'peu-plè) v. a. 1° peupler ; 2° repeupler.

R'piaicé (r'piè-s*é*) v. a. replacer.

R'piant (r'pian) r'pianton (r'pian-ton) s. m. plant.

R'piande (r'pian-d' ou t') v. a. replaindre.

R'PIANTÈ (r'piantè) v. a. replanter.

R'PIATIÉ (r'piâ-tie) v. a. replaider.

R'PIAYÉ (r'piâ-yé) v. a. regronder.

R'PIEURE (r'pieû-r') v. a. repleuvoir.

R'PIGÉ (r'pi-jé) v. a. fam. repiger.

R'PILÈ (r'pi-lè) v. a. repiler.

R'PINCÉ (r'pin-sé) v. a. repincer.

R'PIÔYÉ (r'pio-yé) v. a. replier.

R'PIQUÈ (r'pi-kè) v. a. repiquer, replanter ; fam. reprendre d'un plat ; v. n. reprendre des forces, se rétablir, en parlant des animaux ; appliqué aussi familièrement en ce sens aux personnes.

R'PLATRÉ (r'plâ-trè) v. a. plâtrer ; replâtrer.

R'PÔLÈ (r'pô-lè) v. n. reparler.

R'POLÈ (r'pò-lè) v. a. repeler.

R'PONDE (r'pon-d') v. a. rependre.

R'PÔS (r'pô) s. m. repos.

R'PÔSÈ (r'pô-zè) v. n. pris absol. se reposer ; v. a. reposer, replacer.

1. R'POSÈ (r'pó-zè) v. n. reposer.

2. R'POSÈ (r'pô-zè) v. a. reposer.

R'POTE (s') R'PÉTE (r'pé-t') v. réfl. se repentir. Voy. conjug. à la *Grammaire* p. 404 (ou 60).

R'POUOHHÉ (r'pouo-hhé) v. a. repêcher.

R'POUS (r'pou) s. m. débris de matériaux de construction. Cpr. le franç. *repous* mortier fait avec de la brique pilée et de petits plâtres ; St-Amé *r'pou* brindilles, menus copeaux, débris de bois THIRIAT.

R'POUTÈ (r'pou-tè) v. a. reporter.

R'PRÉSOTÈ (r'pré-zò-tè) v. a. représenter.

R'PREUCHE (r'preu-ch') s. m. reproche. Dommartin-la-R. *répreuge* Richard.

R'PREUCHÉ (r'preu-ché) v. a. reprocher.

R'PROTÈ (r'prò-tè) v. a. prêter de nouveau ; avancer une nouvelle somme ; le franç. pop. « *recharger* » a la même idée.

R'purgé (r'pur-jé) v. a. repurger.

R'kémmandation (r'ké-man-dâ-sion) s. f. recommandation. Voy. ci-dessous, pour l'orthogr. par *K*.

R'kémmandè (r'ké-man-dè) la deuxième syllabe devrait s'écrire par le *c* originaire : l'orthographe par le *k* est plus simple et plus commode que par *que*, ou *cué* etc. v. a. raccommoder.

R'quinquè (r'kin-kè) v. a. requinquer ; inusité comme verbe réfléchi. Vagney *requinqui* Pétin ; Suisse rom. *rekainka* ; bourg. *se réquinqué* Mignard, qui cite d'après le *Gl. genév.* le vaudois *se requinquiller*. Les Fourgs *s'r'quenquai* s'ajuster, s'habiller avec soin Tissot qui cite d'après Honnorat le prov. *se requeulhar*.

R'quoére (r'koué-r') v. a. rechercher.

R'saigné (r'sai-gné) v. a. ressaigner.

R'saikiè (r'sè-kiè) v. a. sarcler de nouveau.

R'saisi (r'sé-zi et r'sè-zi) v. a. ressaisir.

R'sarcis (r'sar-si) s. *masc.* reprise. Lat. *resarcire* recoudre. Dans cette phrase du XVIIe s. *resarcir* signifie réparer : les ordonnances de Franche-Comté portent que les charretiers, rouliers, menuisiers et charrons qui auraient coupé des bois dans les forêts seront frappés d'une amende « outre le dommage et intérêt qu'ils seront tenus de resarcir » Beauquier v° *Resercir*. Crévic, Meurthe donne *rassarci* Ad. ; le Gloss. mess. *ressarcir*.

R'sassé (r'sâ-sé) v. a. ressasser.

R'sau (r'zô) r'zau (r'zô) s. m. « resal » (que Littré ne donne pas). Il contenait six doubles pour le blé, le conseigle, (le méteil) le seigle, et les pois, huit pour le sarrazin, et dix pour les pommes de terre. Du Cange v° *Fouacha* (subst. *focacia*) donne : « VI rasos avenae » et ailleurs : « *Resa*, mensuræ frumentariæ species » et « *Resale*, species mensuræ frumentariæ ». M. Lepage : « Doit le ban XI reseault resalt de taille, c'est assavoir dix resalt par moitié à Saint-Pierre, et dix resalt de blefs et vingt d'avoine ault woher » *Stat. vosg.* II p. 541. col. 2.

R'saughè (r'sô-ghè) v. a. scier de nouveau (en long).

R'sémè (r'*sé*-mè) v. a. resemer, réensemencer.

R'sére (r'sé-r') v. a. ressuivre.

R'serrè (r'sè-rè) v. a. resserrer.

R'seupè (r'seu-pè) v. n. resouper.

R'singè (r'*sin-jé*) v. a. singer.

R'sòlè (r'sò-lè) v. a. saler de nouveau.

R'sonnè (r'sò-nè) v. n. ressembler ; v. a. avec le régime *l'èfant-lai r'sônne moult bié so pére* (et non pas *ai* so père) ! Cet enfant ressemble bien [à] son père ; Ventron *ersonna*. Bourg. Tu ressane à Jean Gribouille, qui se bòte en gliau de pô qu'ai ne mouille Mignard v° *Griboulai* ; Lay, St-Remy *ressonner* Adam.

R'sot (r'sò) s. m. ressort.

R'soudè (r'sou-dè) v. a. ressouder.

R'souè (r'sou-è) v. n. ressuer.

R'source (r'sour-s') s. f. ressource.

R'sov'ni (r'sô-v'-ni) v. réfl. se ressouvenir.

R'tancé (r'tan-*sé*) v. a. retancer.

R'tard (r'târ) s. m. retard.

R'tardè (r'tar-dè) v. a. retarder.

R'tatè (r'tâ-tè) v. a. retater.

R'tayé (r'tè-*yé*) v. a. retailler.

R'tehhé (r'té-hh*é*) v. a. retisser.

R'téni (r'té-ni) v. a. retenir.

R'téyé (r'té-*yé*) v. a. reteiller.

R'tinde (r'*tin*-d', ou t') v. a. reteindre.

R'tiôre (r'tiô-r') v. a. refermer.

R'tiouvè (r'tiou-vè) v. a. reclouer.

R'tiré (r'ti-r*é*) v. a. copier ; v. n. ressembler : *é r'tire moult d'aiprès so pére ; s'fâre ertiré* faire faire son portrait, sa photographie.

R'tirons (r'ti-ron) s. plur. (Grandfaing, Hadol) légumes servis après la soupe : *j'ai aich'tè d'lai jote pou lai fômme fâre ses r'tirons.*

R'TÔS (r'tô) adj. retors : usité à peu près exclusivement dans l'expression *fi r'tôs* fil retors.

R'TÔCHÈ (r'tô-ché) v. a. torcher de nouveau.

R'TÔDE (r'tô-d' ou t') v. a. retordre.

1. R'TONDE (r'ton-d' ou t') v. a. retondre.

2. R'TONDE (r'ton-d' ou t') v. a. retendre.

R'TOPÈ (r'tò-pè) adj. fam. retroussé, arrangé, soigné : *vos woilai moult biè r'topè auj'd'heuye.*

R'TOUCHÉ (r'tou-ché) v. a. retoucher, frapper de nouveau.

R'TOUNÉ (r'toû-né) v. n. s'en retourner ; v. a. *retourner* une ou plusieurs têtes du troupeau qui iraient au dommage ; lorr. *ertônè*, *retourner*, faire rassembler le troupeau. (*Poès. pop.* 1er *Rec.*)

R'TRAÎNÈ (r'trê-nè) v. a. retraîner.

R'TRAITÈ (r'tré-tè) adj. retraité, ée.

R'TRAIVAS (r'trè-vâ) s. m. revers ; *dė r'traivâs* de travers.

R'TRAIVAYÉ (r'trè-vè-yé) v. n. travailler.

R'TRARE (r'trâ-r') v. a. traire de nouveau.

R'TRATS (r'trâ) s. m. plur. retraits, term. de meunerie.

R'TRATE (r'trâ-t') s. f. retraite.

R'TREUVÈ (r'treu-vè) v. a. retrouver.

R'TRINQUÈ (r'trin-kè) adj. se prend la plupart du temps en mauvaise part, et dans un sens ironique ; habillé avec goût, arrangé avec soin ; signifie aussi critiquer. Montbéliard *rechiringuer* parer, endimancher BEAUQUIER, qui cite l'all. *striegeln* prononcé *schtriegeln* étriller, nettoyer.

R'TROMPÈ (r'tron-pè) v. a. retromper.

R'TROPÈ (r'tro-pè) v. a. retremper.

R'TROSSÉ (r'tro-sé) v. a. retrousser.

RU (ru) s. m. ruisseau. Ne peut venir de *rivus*, il remonterait à un type *ru*. Cf. *rumo*, *rumeu*, *rumina*, in *Romania* X, 1881 p. 444. M. Littré le tire de *rivus* et cite le wall. *rew*, *ri* ; prov. *riu*, esp. *rio*, ital. *rivo*, *rio* : « du latin *rivus* pour *srivus*, radical sanscrit *sru* couler » (vo 1. *Ru*). Voici ce que donne M. SCHELER : « *Ru*, vx-fr. *riu*, *rui*, rouchi *rieu*, prov. *riu* esp. *rio*

4

du lat. *rivus*. La forme *rui* est l'effet d'une transposition analogue à celle de *tuile* de *tegula*. D'un type *rivicellus*, *rivcellus*, puis (par transposition de *iv*, *iu* en *ui*) *ruicellus*, vient ruissel' ruisseau (dont l'ital. par emprunt, a fait *ruscello*.) Villon *Grand testam*. p. 46, édit. citée dit : « j'en fuz batu, comme à ru telles » (comme en ruisseau le sont les toiles). En 1172 [1272 ?] *ruiz*, *Doc. Vosg.* VII p. 8 ; Ventron *ruou*, Val-d'Ajol *rus* ruisseau. M. Lambert le tire du gr. *ruax*, *reos*, *rivus*, *rivulus*. Le vx-fr. a eu *reuss*, *rouchais*, *rohke* ; chez nous *rouhhé* déversoir. Peut-on joindre Girmont « roual » que j'ai rencontré dans le franç. pop. et dans q.q. sous-seing privés.

Rudié (ru-dié) v. a. rudoyer.

Rud'mot (rûd'-mò) adv. rudement.

Ruméni (ru-mé-ni) Uriménil, commune. Eulry est un nom de famille assez répandu dans les Vosges. Il a pour synonymes : *Olry*, *Ory* ; on connait aussi comme diminutifs *Eulriet*, *Euriet*. Une charte de 1266, « *Ulry*, vowei de Billy » ; en 1249 : « Oulriet de Billy » L. Germain J[al] *Soc. d'archéol. lorr.* février 1881. La seconde partie du nom d'Uriménil est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister. Contentons-nous de rappeler Du Cange : « *Mansionile, mansionilis, masnilium, masnile* agri portiuncula cum mansione, seu æde. Gallis *maisnil* vel *mesnil* » et plus bas : « *masnilus, mesnilium, masnile*... » M. Scheler : « Ménil, mesnil * demeure, habitation, ferme, vieux mot conservé dans un grand nombre de noms de localités comme Blancménil, Ménilmontant ; il représente le **Mansionile*. Noms anciens d'Uriménil : s. d. *Ulrici mansile* Lep. 2 p. 514 col. 1 ; 1704 *Vrimenil* Jaillot ; 1724-1725 « Conée » carte g[le] des duchez de Lorraine et de Bar, d'après Bugnon ; ce document ne donne pas Uriménil. La section l'emportait alors sur le chef-lieu actuel. Uriménil ne figure pas nom plus dans Beaulieu.

Runè (ru-nè) v. a. ruiner.

Rupt (ru) Rupt, commune.

Rusè, aye (ru-zè, â-y') adj. rusé, ée.

R'vas (r'vâ) s. m. revers. A peu près exclusivement utilisé dans la locution adv. *ai r'vâs dôs* (litt. à revers dos), à la renverse et *r'vâs d'lai main* revers de la main. Le Doubs : *à redos* Beauquier, qui cite le vx.-fr. « *seoir à redos* assis dos contre dos ».

R'vahhé (r'vâ-hhé) v. a. renverser, verser.

R'vannè (r'vâ-nè) v. a. vanner de nouveau.

R'vénant (r'vé-nan) s. m. revenant.

R'véneuye (r'vé-neu-y') r'veuneuye (r'veu-neu-y') Hadol s. *masc.* pomme de terre oubliée à la récolte et croissant l'année suivante. Orig. *r'véni*. Cpr. le franc. *revenant*.

R'véni (r'vé-ni) v. n. revenir.

R'vénotte, (dé) r'vé-not') loc. adv. en revenant, par ricochet : par ex. au jeu de quilles, quilles tombant par le choc en retour et ne comptant pas pour *bonnes*. Genév. *revenelle*.

R'vénu (r'vé-nu) s. m. et parfois *fém.* revenu. Hadol (à La Houssière) le fait féminin aussi : *lai r'vénue ;* anc. fr. féminin.

R'verbére (r'ver-bér) s. m. reverbère.

R'verni (r'ver-ni) v. a. revernir.

R'véti (r'vé-ti) v. a. revêtir.

R'veuché (r'veu-ché) v. a. bouleverser de fond en comble : *r'veuché 'n ormâre* bouleverser une armoire.

R'véyé (r'vé-yé) v. a. exciter fortement, « secouer », s'applique surtout aux personnes qu'on voudrait voir plus agiles, moins *endormies*. Serait-ce une formation variée de *réwoyé* réveiller ?

R'véyèsse (r'vé-yè-s') s. f. secousse physique, surtout morale, correction, réprimande, action de *r'véyé*.

R'vision (r'vi-zion) s. f. révision (des conscrits).

R'vodou, ouse (r'vò-dou, oûs') s. m. revendeur, euse.

R'volte (r'vol-t') s. f. révolte.

R'voltè (r'vol-t') v. réfl. se révolter.

R'volu (r'vo-lu) v. n. revouloir. Assez rare : *t'mé r'vaurais ç'lai, ç'ost bié*. En 1432 : en ce faisant me ferez plaisir car vous savez assez que ce que en ferez pour l'amour de moy je le vous puis au prochain jour *revaloir*..... *Doc. Vosg.* III p. 90.

R'VOLVER (r'vol-vér) s. m. revolver.

R'VONTE (r'von-t') s. f. revente.

R'WA (rouâ) v. a. revoir.

R'WAINCHE (rouèn-ch') s. f. revanche.

R'WAINGÉ (rouèn-jé) s. a. revancher.

R'WATIÉ (rouâ-tié) v. a. regarder. Suisse rom. *revouardu revouard'ha* Bridel, *vouaiti* Favrat, rouchi *érwétier* Hécart. M. JOUVE *Coup d'œil* 30, cite comme analogue l'all. *wachten* veiller, *wet* guet, gothique *vitan*. Il dit que notre franç. « regarder » vient du tudesque *warten*, garder, surveiller, et ajoute que près de Wissembach il y a une montagne que l'on appelle le *Wæd* à cause du poste qui y était autrefois établi. Pat. messin *r'watier* ; comtois *revadâ*, *vatie* Dartois. Ventron *révoitié*, Haillainville *ervâtier* Adam. M. Godefroy v° *Aregarder* cite une forme *ergarder*. En 1279 « Chastel de Belreswart »... *Doc. Vosg.* 1 p. 67. Proverbe : *E mé r'wâte comme sé j'li aivôs vodu dés pésés qué n'vélot m'keure.*

R'WATIANT, ANTE (rouâ-tian, ant') litt. part. prés. du précédent, pris adjectivement. Intéressé, peu large en affaires, « *regardant* ». L'anc. fr. a l'adj. *gardant* avare.

R'WOCHE (ai' rouô-ch') loc. adv. à la gêne, à la torture : *éte ai rwôche chez des yeols n'y ai-t-é.*

R'WOÉCHE (roué-ch') adj. revêche.

R'WŒYÉ (roué-yé) autre forme de *r'véyé*. Voy. ci-dessus. Secouer fortement (au physique et au moral).

R'WOICI (rouè-si) R'WOILAI (rouè-lai) locution adv. revoici, revoilà.

R'WÒYÉ (rouò-yé) s. m. regain. Wallon *wayen*, lorr. *veyen*, norm. *vouin* Littré v° *Gain*. Les Fourgs *ruwain*, Tissot qui tire le bas-norm. *revoin* et d'après Honnorat le provenç. *revioure*, *vouriou* Val-d'Ajol *rouin* et q q. fois *revoin* ; Corravillers *voyen*, Val-d'Ajol a le v. *rèvoinna* reverdir, ou *rèvoidjà* ; *de voin* automne, opposé à *l'euhhie*. M. Lambert rappelle toutefois le vx-fr. *waïn* temps des semailles et des regains, *waïnal* et *waïmal* automne, *waïnaul* garde-champêtre pour la conser-

vation des regains *waïns* récoltes ; *waïngnages* fermes, granges *vaingner* gagner (*Dict. Wall.*) Corravillers *vaigner* faire les semailles d'automne. Cpr. Metz *wain*, Doc cout. passim. Voy. plus bas *woëyé* et *woyé*.

R'woyé (r'ouô-yé) v. a. bouleverser, rechercher du haut en bas. Ex. *in ormâre* une armoire, *tortot* bouleverser tout.

R'zapè (r'zâ-pè) v. a. pousser violemment une porte pour la fermer. *Les races-lai n'fayot quė dė r'zâpė tortot nons euhhes.*

R'ziqua (r'zi-kâ) sobr. masc. Orig. *r'ziquė.*

R'ziquè (r'zi-kè) v. n. signification assez difficile à préciser. Se dit d'une chose qui se rabat vivement sur une autre, par ex. une loque, une guenille d'habit déchiré, un accoutrement désorganisé, l'extrémité pendante d'une guêtre, une chaussure mal enfoncée, dont le talon reviendrait frapper le pied du marcheur etc. etc. ; cf. bourg. *regiclai* se dit de l'eau qui rejaillit violemment Bonnardot ms.

R'ziquesse (r'zi-kè-s') s. f. action ou effet dû au verbe *r'ziquė.*

R'zombè (r'zon-bè) v. n. résonner, retentir. Doubs *ressombi.* Vill -s-Montr. (Comté) *rassombraî*, *rassombrenai* Dartois, qui le tire de l'espag. *zumbar* résonner ; autre comtois *résombi* Dartois. On peut sans doute rappr. l'ital. *ribombar* : *un tremoto generale che fa l'aria ribombar*, dit Don Basilio dans l'aria de *la Calunnia*. Cpr. aussi à l'ital. *ribombar* le grec *bombos*. Saint-Amé *résombesse* Thiriat qui cite aussi sans nom de localité *sombesse ;* Val-d'Ajol *resomba* résonner en frappant, Lambert.

R'zombesse (r'zom-bè-s') s. f. retentissement, bruit sourd. St-Amé *résombesse* Adam. Voy. *R'zombè*.

S

1. S' sé (s' sé) se pron. réfl. de la 3e pers. des deux nombres et des deux genres.

S' souvent employé avec *et* : *coëhe-tu et s'té coëhe* tais-toi, te dis-je, tais-toi ; *próds to bollot et s't'on vas* prends ton sac et

va-t'-en ; *vais-t'o-z-o et s'mé lâye tranquille* va-t'-en et me laisse tranquille. C'est l'anc. adv. *si*, explétif. N'ayant pas eu l'occasion d'examiner ce curieux débris de notre ancienne langue dans notre *Grammaire* qui n'a pas traité de la syntaxe composée, nous nous contenterons de citer ici les nombreux exemples empruntés aux premiers siècles de notre langue. M. Loiseau *Langue française* nous dit que *si* servait déjà de moyens de liaison, car nous le retrouvons aux lignes 28, 29 et 33 du *Fragment de Valenciennes* : « dunc ço dixit, si rogavit Deus ; cilg eedre fu seche si vint grances iholt. : tel si debetis intelligere ». Littré v° *Aussi* donne *Hist.* XIe s. Si l'enchæinent altresi come un ours. Et s'aussi est que pour lui [elle] mourir [je] doie [doive] ce est la mort dont mieux meurir [sje] devroie ; et au mot 1. *Si* Hist· X^e 2. [Elle] Volt lo seule [siècle] lazsier, si ruovet [l'ordonne] Crist, *Eulalie* ; XIIe s. : se j'avoie [quand même j'aurais] le sens qu'ot Salemons, si me feroit amors pour fol tenir ; ... XVIe s. Rabelais : si tu es de Dieu, si parle, si tu es de l'aultre, si t'en vas *Garg.* I p. 34. Littré v° 2. Si... Xe siècle : Et si distrent [disent] ; Si escit [sortit] fœrs de la civitate, et si sist contra orientem ; Si astreient li judei perdut, si cum il ore sunt. M. Loiseau *op. cit.* p. 120 nous donne aussi un fragment de S. Bernard : « Si l'onorarent si cum Roi, et aorèrent si cum Deu ». Diez *Gramm.* III p. 372 donne les exemples suivants : d'Amalech la cited assailirent, si la pristrent, si le areisuna, si li dist, ib. id. ; l'apela e si li dist ; prenciz me e si me gittiez en la mer ; Deus vous dont honor et si vos gart de doler ; vers li m'en alai e se la salue *ibid.* 306 ; dist e si li granta.

Sai adj. poss. sa. Lorr. XIVe s. *sai* Bonnardot *Li Grief* etc. in *Rom.* 1872 p. 344, 5. 7 ; XIIe s. *sai* Dialog. anim. conquer. VI, 15. ibid. 1876.

Sablè (sa-blè) v. a. sabler.

Sablonnière (â long et *e*) s. f. sablonnière.

Sablonnoux, ouse adj. sablonneux.

Sabrè (sa-brè) v. a. sabrer.

SACCAGÉ (sa-ka-jé) v. a. saccager.

SACHIRONS (les) lieu dit à Cône ; en pat. *chossirons* ; tient à *chosse* sec. Le *Psaut. de Metz* XXXV, 2. *secheront* futur plur. BONNARDOT.

SACRÉ (sa-krè) v. n. sacrer, jurer.

SACRÉDIÉ (sa-kré-dié) interj. juron.

SACRÉMOT (sa-kré-mò) s. m. sacrement.

SAI (sè) adj. poss. fém. de *so*, sa. Montbéliard *sai* Contejean ; bourg. *sai femme cui Deus absolve* Déy.

SAIBBAIT (sè-bè) s. m. sabbat (des sorciers) ; fig. bruit, tapage extraordinaire, charivari.

SAICCAIGÉ (sè-kè-jé) v. a. saccager.

SAICRIFIÉ (sè-kri-fié) v. a. sacrifier.

SAIFFREUMÉNI (sè-freu-mé-ni) Safframénil, section d'Uriménil. Les *Doc. Vosg.* IV p. 207 et suiv. donnent *Saffremesnil* en 1591 ; M. BONNARDOT *Romania* 1872 VII, 20 p. 348 donne *Saffrenom* ; il faudrait rechercher les noms anciens, dans les manuscrits surtout. Cette section était presque toujours réunie à celle de Cône (dite anciennement *Conée*, *Cosnée*).

SAIGAIRÉ (sè-ghè-ré) s. m. turbulent.

SAIGE (sé-j' ou ch') adj. sage.

SAIG'MOT (sé-j'-mò) adv. sagement.

SAIGNÉ (sè-gné) v. a. saigner. Cpr. *é saine comme in bïœu.*

SAIGNESSE (sè-gnè-s') s. f. saignée.

SAIKIÉ (sè-kié) s. m. sarcloir, sarclet. St-Amé *saquion* ; Le Tholy *sèquieuye* Thiriat ; Val-d'Ajol *sètiot.*

SAIKIÈ (sè-kié) v. a. sarcler. En 1372. « Pour saicler lour bleiz » *Doc. Vosg.* IV p. 34 ; Ventron *saquiè*, wallon *sâclé*, Vouxey *sâtié* (mouillement métamorphique), Val-d'Ajol *sètia* ; franç. pop. *sacler* Littré.

SAIKIOUSE (sè-kioû-s') s. f. sarcleuse. St-Amé *saquierasse* Thiriat. Metz vers 1260 *saicleur* sarcleur, herseur qui herse les terres labourées BONNARDOT *Doc. dr. cout.* p. 10 et note 2.

SAINFOÉ (sèn-foué) s. *masc.* esparcette cultivée *Onobrychis sativa* Lam. *Fl. fr.* 2 p. 652 ; *Hedysarum Onobrychis* L. *Sp.*

1057. Vulg. sainfoin. Charmes *sainfoè,* Chatel *sinfoin* et *sinfoé* (pron *in*), Trampot *sainfoé ;* cpr. le franç. vulg. *fenasse* donné par LITTRÉ h. v°.

1. SAINT, cité pour *brais d'saint* nuage présageant la pluie pour le soir ou le lendemain.

2. SAINT s. *masc.* image, gravure populaire. A l'origine sans doute les images et gravures populaires représentaient presque toujours des *saints.* Dans la suite l'expression dut s'appliquer à toute espèce de gravure populaire : *in bé saint, in grand saint, jâ tot piein d'saints.* Quelques unes de ces images étaient de notre temps données en récompenses dans les écoles. On allait aussi en acheter de marchands ambulants soit avec de l'argent, soit en échange de q.q. chiffons ou de q.q. morceaux de verre blanc. « Le provençal emploie encore aujourd'hui *saint* dans le sens de sculpture religieuse, statue de saint » BONNARDOT ms.

SAINT-BARNABÉ : proverbe à Romont : *ai lai Saint-Barnabè, fomme sème tes navels.*

SAINT-BRUNO : Dicton à Fontenoy : *quand on sôme lo grain lo jo dé lai Saint-Bruno, e viet nór.*

SAINT-DIAUDE (sain-diò-d') Fontenoy, proverbe : *las fêves qu'on piante ai lai Saint-Diaude, elles raittropent las autres ;* on dit aussi : ou *elles amerient meux crevè que de ne pas raittroppè las autres.*

SAINT-DIDIER, proverbe Fontenoy : *ai lai Saint-Didier ein millier chaique pied* (des fèves).

SAINT-DIÉ ville. En 1589 *S. Dieu* carte d'Ortelius ; 1660 *S. Diéy* Du Val ; 1704 *St-Diey* Jaillot ; 1791 *St-Diey* Belleyme.

SAINT-GEÔGES (s'-jô-j' ou ch') la Saint-Georges. Proverbes à Fontenoy : *pus que las près sont sos* (secs) *ai lai Saint-Georges pus que n'y ai de foüé.* A La Croix-aux-Mines : *ai lai Saint-Giôge seume te ouôge, ai lai Saint-Mâ* (Saint-Marc) *ç'ost trop tâd.*

SAINT-JEAN s. m. leucanthème commun, grande marguerite des prés *Leucanthemum vulgare* Lam. Vosg. vulg. *Saint-Jean* Mougeot 185-345, Berher 200 ; Cleurie *bouquet de Saint-Jean*

Th. 90 ; Dounoux *Saint-Jean* ; Gérardmer *fio de saint Chan* ; Gerbamont *bouquat de St-Jean*. Proverbe : *ai lai Saint-Jean las aivoènes on vont raippants* (se mettent en grappes) ; *ai lai St-Jean, raisins podants ; quand é put lo jou lai St-Jean, las aivoônes s'on vont ô dèminuant, et las negeottes sont ècossouses* (verreuses) La Bresse : *Sain Jean biè sevò èboukhe lé tò et Sain Tiébau.Raimwòne lé chau* » X. ms.

Saint-Laurot (s^t-lo-rò) Saint-Laurent, commune. *Laurot* est employé q.q. fois comme prénom. Proverbe à Fontenoy : *ai lai St-Laurot las raives* (navets) *ne tonont pus ; Saint-Laurot guérit do mau das dots*.

Saint-Léger. Proverbe à Fontenoy : *quand on sôme lo grain lo jo de lai St-Léger, é n'ost pas pesant*.

Saint-Lua voy. Couronne de Saint-Luâ.

Saint-Maitin (s^t-mè-*tin*) s. f. la Saint-Martin. Dommartin *Saint-Maitien*. Proverbe à Fontenoy : *aiprès lo onze novembre, saint Maitin foéne seul'mot pô son âne ;* aux environs d'Epinal : *woéci lo bé, faut bié qu' saint Maitin foéneusse pou s'n âne*.

Saint-Mansuy. Fontenoy, proverbe : *Ai lai Saint-Mansuy las loures au pays*.

Saint-Mathias. Fontenoy, proverbe : *saint Mathias fât lai diaice ou è lai casse*.

Saint-Maurice. Fontenoy, proverbe : *si è fât bié lo jô dè lai Saint-Maurice, some ai tai guise ; si è pieut some quand té pieux*.

Saint-Méda (sain-mé-dâ) proverbe : *s'é pieut lo jo d'lai Saint-Médâ, é pieurai co quarante jos pus tâd*.

Saint-Mérier (sain-mé-rié) s. f. espèce de poire. Hadol *Saint-Mârié*.

Saint-Nabôrd (sain-na-bôr) Saint-Nabord, commune. Patois du pays : *Saint-Naiwô*. M. Thévenot *Statist. de l'Aube* : « 1148 Sanctus Navortius, en 1600 *Saint-Nabort* » En 1606 « *Saint-Navoir* » Noël n° 1986.

Saint-Paul. Proverbe à Fontenoy : *Saint-Paul tiaires jonaies nos denotent ene bœne onnaie ; si é put et noge, cherté su terre ; si è fât do brouyard, mortalité dé tote part ; quand é fât bé ai lai Saint-*

Paul, en y ai pu de vein que d'eauve ; ai lai Saint-Paul, si è fât do vot y airo (aura) *lai guerre.*

Saint-Remèye. Hadol, proverbe : *Saint-Remèye, lo promèye* (de mars).

Saint-Pierre. Fontenoy, proverbe : *quand è put ai lai Saint-Pierre, çai nôé las neujottes, et çai breule las aivoënes.*

Saint-Sylvestre. Dicton à Fontenoy : *Quand on coupe las chodions lo jou de Saint-Sylvestre, ès ne r'poussont pas de l'onnaïe.*

Saint-Vinçot. Proverbe à Fontenoy : *Quand e fât chaud ai lai Saint-Vinçot, è reprod sas dots* (dents).

Sainte Caithlîne (sain-t' kè-tli-n') s. f. gomme résine de certains arbres, notamment des cerisiers.

Sainte-Cath'rîne. Fontenoy, proverbes : *Sainte-Catherine aimoine lai voitine* (le mauvais temps) ; *Saint-Nicolas l'aimoine tot ai fât, lai Conception l'aimoine tot do long.*

Sainte-Creuye, Sainte-Croix. Fontenoy, proverbe : *ai lai Sainte-Creuye, las brebis au tondeuye.*

Sainte-Ogothe. (lai) La Sainte-Agathe, 5 février ; personnes invitées à célébrer cette fête, (sorte de confrérie).

Sainte-Pétronille. Fontenoy, pronostic : *si è put ai lai Sainte-Pétronile pendant cheye semaines, elle trope sas queneilles.*

Saipin (sè-pin) s. m. pin, genre *Pinus* L. Bulgnéville *sépin*, Fontenoy *sèpien*, Fraize *sep*, Moyenmoutier *sèpené*, La Neuveville-s-M. *sèpin*. Les suivants s'appliquent au pin sylvestre *P. Sylvestris* L. *Sp.* 1418 : Vosg. vulg. *pinasse* Berher 373 ; « Pin sylvestre » administration forestière au concours régional d'Epinal 1881 ; Brouvelieures, Bru, Chatel, Fraize *pinesse ;* Raon-s-P. *pinesses* plur. ; Raon l'Et. *pinaîse*, Val-d'Ajol, Ventron *pin ;* ceux-ci au sapin commun *Pinus picea* L. 1420, *Abies pectinata* DC. : *vrai sapin* Littré v° *Avet*, « Sapin des Vosges » (adm^on^ forest. id.). Bru *saipie*, Eloyes *sèpin* ; Gerbépal *sép* pour les grands, *sèpnè* et *penè* pour les petits, Mortagne *sèpin* et *sèpe*, Moyenmoutier *sèpi* ; Offroicourt *sepin* (il peut en effet y être connu comme bois de construction) ; Provenchères *seppe* ; Raon-l'Et. *sèpin* ; Saulxures *sep* ; Uri-

ménil (quand on veut préciser) *franc saipin, saipin d'montaine* ; Ventron *sèpe*, Wisembach *nar sep*.

Sairzin (ser-zin) s. m. renouée sarrazin *Polygonum Fagopyrum* L. *Sp.* 522. Bertrimoutier *sèrezin* ; Bru *serrèzie*, Celles *sorzin*, Charmes, Médonville *sèrèzin*, Dompaire, Girecourt-les-V., Totainville, Tranqueville *sèrèzin* ; Eloyes *sèrezin* ; Fraize *sarzi* ; Gerbépal, Raon-s-P. *sarzin* ; Mazelay, La Neuveville-s-M. *serrèzin*, Moussey, Vexaincourt *sorzin*, Padoux *sérezin*.

Saisi (sè-zi et sé-zi) v. a. saisir.

Saisie (sè-zi : *è* et non *é* comme en franç.) f. saisie.

Saivaite (sè-vè-t') s. f. grenouille verte, dite *rainette* v. c. m.

Saivant (sè-van) adj. 1° qui sait lire et écrire, 2° qui a reçu une instruction q.q. peu supérieure à la bonne moyenne, 3° rare, savant, savante.

Saivetèye (sèv'tè-y') saiv'tier (sèv'-tié) s. m. savetier.

Saivu (sè-vu) s. m. sureau noir, sureau ordinaire *Sambucus nigra* L. Comtois *sahu, saihu, savu, saivurie, seû, seûré* Dartois qui le tire du catal. *sauc*, du lat. *sabucus, sambuçus*. Wallon (Namur) *seuch*, Les Fourgs *se, seu* Tissot, qui cite le v. p. *seu*, *seur* et *sambussus*, et d'après Jaubert le berrich. *seue* M. Bonnardot m'a envoyé la note suivante : *saivu* forme intéressante pour le lexique, développé de l'anc. fr. *seü*, *seu* d'où dim. *seus-eau*, *seur-eau* sureau (voir *Gloss. des métiers*). Le *v* de *saivu* n'est donc pas une permutation de labiale latine, puisqu'il est roman (lett. du 6 décembre 1882). Genre : Bainville *sèhu*, Brouvelieures *seyeu*, Bru *seyeu*, Bulgnéville *seugnou*, Celles *sayi*, Charmes *seihu, seugnon*, Domèvre-s-M. *segnou*, Dompaire *séu*, Fontenoy *seuion*, Fraize *sayo* et *sayeu*, Médonville *seugnon*, Ménil-en-X. *seignon*, Mortagne *seyeu* et *seyu*, Moyenmoutier *soïeu*, La Neuveville-s-Ch. *ségnon*, Padoux *saïeu*, Rouceux *sugnon*, Saales *saiüe* et *saïue*, fleur *fieu de saiüe*, Saulxures *seutche*, Tranqueville *seugnou*, Vagney *seu* Pétin, Ventron *seuye*, Vexaincourt *seï*, et *graines de séi* (fruit) ; Ville *sèvu*, Wisembach *saïeu*. — Les formes suivantes s'appliquent au

sureau à grappes *S. racemosa* L. *Sp*. 386 ; Bru *sayeu*, Cleurie *bian sèyeu* Th. 87 ; Eloyes *bianc soyeu*, La Forge et Le Tholy *roge sèyeu*, Gérardmer *roge seyé*, Gerbamont *seu*, et *seuche roge*, Saulxures *roge seutche*, Uriménil *saivu* plus rarement *sèü* ou *saiü*. — Celles-ci au sureau noir, *S. nigra* L. Ban-de-la-R. *saiu*, Chatel *sèü*, Cleurie *sèyeu* Th. 87 ; Eloyes *soyou*, Gerbamont *seu*, *seuche*, Gerbépal *sèieu*, Lemmecourt *seugnon*, Raon-l'Etape *soyeu*, *sohieu*, Romont *séü*, Saint-Etienne *soïou*, Saulxures *ner seutche*, Le Tholy *sèiüe*, Th. 449, et *sèyeu*, Vagney *seu* Th. p. 47.

Saiwoé (sè-oué) v. a. savoir. Conjugaison *Grammaire* p. 404 (60) ; sens actif appliqué aux personnes et aux choses : *j'n'aime pas d'vos saiwoé d'dos lai mouohon-lai ; j'sais in bé nid d'dos lo bôs d'conte chez nos.*

Saiwoér (sè-ouér) s. m. savoir, connaissance.

Saiwoéyard (sè-oué-yâr) s. m., de la Savoye.

Sak (sâk) s. m. mauvaises herbes, sarclure ; *poét d'sâk* sobr. fém. Saint-Amé *saaque*, *sâque* Thiriat. Orig. même radical que *saikiè*.

Sali (sâ-li) s. f. pièce de l'avant-train d'une voiture, glissant sous la ligne dans les changements de direction.

Saltimbanque a l'*in* nasal propre au patois.

Salué (sa-lu-é) v. a. saluer. On dit plus souvent *dire bonjou.*

Samoux (sâ-mou) adj. Hadol, se dit d'un chien honteux d'être battu.

Sancté qué saint qué ç'sôye (emphatiq. et exotique, car on devrait dire *sâye*) locution équivalant à peu près à : cela m'est égal, m'inporte peu, peu importe le saint. Pagney derr.-B. *Sancte qué saint que ç'so* sous tel prétexte que ce soit Guillaume.

Sang cité pour l'expr. *fâre sang* saigner, donner du sang : *el ai fât sang do premèye còp* son sang a coulé dès le premier coup. Doubs *faire sang* faire saigner : du premier coup de poing, il a fait sang, ici le sens est actif au lieu d'être passif, comme dans notre idiome. XIV[e] s. « se aucuns enfants moin-

dres d'aaiges de douze ans se quorobattent et facent sang li un à l'autre » BEAUQUIER.

SANG-FROD (san-frò) s. m. sang-froid.

SANGLÈ (san-glè) v. a. sangler.

SANGUIÉ (san-ghié ; ce mot est de deux syllabes, comme dans l'ancienne versification française), sanglier *Sus scrofa* L.; comtois *singhiâ*, *pô-singhiai*, Dartois qui cite l'ital. *cinghiare*, *cinghiale*, et le tire du *singularis, le rapproche du gr. *monios* et *monos* seul, et du franç. *solitaire* vieux sanglier; Saint-Amé *hhinguié* Thiriat.

SANTÈ (san-tè) s. f. santé. *Santè !* Exclamation, souhait de bienvenue, de bienveillance fait à celui dont on choque le verre : *santè, ai vote santè*. En 1401 *santtei, Doc. Vosg.* I p. 96.

SANTIF (san-tif) adj. bon à la santé, salubre, sain. Le Tholy *maussantoux* contraire à la santé ADAM.

SAPETTE (sa-pè-t') sobr. masc. à Moyenpal, (Xertigny).

SAPRISTI, interj. petit juron.

SARMOT (sar-mò) SERMOT (sér-mò) s. m. serment.

SARPE (sar-p') s. f. serpe. M. JOUVE *Coup d'œil* p. 20 le tire du lat. *sarpere* tailler ; DIEZ aussi, *Gramm.* I p. 20, mais en indiquant que c'est un mot bas latin, et il cite le vx-fr. *sarpe*.

SARRIOTTE (sa-riot') s. f. sarriette des jardins *Satureia hortensis* L. *Sp.* 795. Bainville *sarriotte ;* La Bresse, Charmes, *sariate*, Cleurie, Syndicat et Saint-Amé *sariate* Th. 130 ; Cornimont *sariatte* où il se dit aussi *pourelle* Didier ms. Lemmecourt *sauriotte*, Médonville *soriotte*.

SASSÉ (sâ-sé) v. a. sasser. Ille-et-Vil. *j'sassotis* je sassai DECOMBE.

SASSOT (sâ-sò) s. m. crapaudière, grenouillière. cfr. le franc. *sas* dont le nôtre parait être le diminutif. M. LITTRÉ donne **setatium* du lat. *seta* soie : Les Fourgs *saisset* Tissot. Saint-Amé *sassa ;* Le Tholy *sasso* Adam ; Gl. mess. *sassa*, Ventron *sassa*, Vouxey *sassoite* s. f. vase rond ou carré en fer blanc troué pour égoutter le fromage. Ille-et-Vil. *sâs* espèce te tamis qui sert à passer et nettoyer les graines fines DECOMBE. Orig. *sas*, qui se trouve dans le fr. *sasser* et *resasser*.

Satisfare (sa-tis-fâr') v. n. satisfaire.

Sau (sô) s. m. sel.

Sauce (sô-s') s. *fém.* saule *Salix fragilis* L. Saint-Amé *sausse* Th. Noms du genre : Ban-de-la-R. *sace,* Brechainville *sousse* (sic ! Ad. 370) Celles *sâce*, *sacc* Ad. id. ; Provenchères *sace*, Raon-l'Et. *sâsse*, Saales *sosse* Ad. id. et *sace*, Saint-Blaise-la-R. *sâle*, Totainville, Tranqueville, Mortagne *sauce*, *sauçotte*, Val-d'Ajol *sauces* plur. Vexaincourt *sâce* fém. Mazelay cadastre S^{on} B. « Le devant de Sâlé » en pat. *au devant de sôlė, sôlė* sign. saulée, saulaie, plantation de saules ; Uriménil *grihe sauce* saule cendrée *S. cinerea* ; Saint-Amé *grihe sauce* Thiriat ; *rouge sausse* saule purpurin *S. purpurea* L. St-Amé *roge sauce*. Bourg. *sauce* à côté de *saule*. En vx-fr. *saus* (d'où dér. *saussaye*, *saulsaie*, *saussoy*. Cf. Gloss. du Livre des Métiers.

Nere sauce (nér' sô-s') (litt. saule noir) s. f. Nerprun Bourdaine *Rhamuus Frangula* L. *Sp.* 280. Bru *nâr auné* (aune noir), Charmes *nôr bos* (bois·noir) ; Cleurie *nerre sauce* Thiriat ; Gérardmer *norre sauce*, La Neuveville-s-M. *nor bos*, Saulxures *nerre esseule*, Le Tholy *nare sauce*, Ville-s-I. *nor bos*, *Sauce*, on l'a remarqué déjà, est féminin en patois. Nous avons préféré le *c* aux *ss*, à cause du radical *salice*.

Saucé (sô-sé) v. a. litt. « saucer ». Se dit d'une averse reçue.

Sauciére (sô-sié-r') s. f. saucière.

Saugard (sô-gâr) s. m. scieur de long. Littré n'a pas le mot *sagard* si usité dans notre pays : « le *sagar* vit près du *marcaire* Jouve, *Les Vosges* 1885, strophe V.

Saugué (sô-ghè) v. a. scier le bois en long.

Saugrénu adj. saugrenu.

Saugure (sô-ghu-r') s. f. sciure du « sagard ».

Saumeure (sô-meû-r') saumure (sô-mûr') s. f. saumure. Le Bagnard *xarmïûre* Cornu qui le tire de *salem muriam ;* Genév. *moire*, *mouare*, cons. Littré v° *Muire*. Cet auteur, *Additions au Suppl.* dit : « saumure vient directement du bas latin *salemoria* qui manque dans Du Cange, et qui est dans un ms. du VIIe ou du VIIIe s. ».

Saussiron (sô-si-ron) s. m. agaric comestible, agaric de couche *Psalliota campestris* L., *Agaricus campestris* L. Vosg. vulg. *saussiron* Mougeot p. 289-449. Hautes Vosges *saussiron*, *saussuron* Th. Bru, Gerbamout, Ventron *saussuron*, Fontenoy *saussiron*, Moussey *saceron*, Vouxey *chaucheron*. Quant au mot *saussuron* et ses variantes *saussiron*, *sâceron* etc., il nous paraît se rattacher au latin *salice*, saule qui se dit dans nos patois *sausse (sauce)* et dans le langage local il a la même formation : le village de *Sausse-Mesnil*, près Cherbourg, *Saulce*, Yonne ; *Saulces-champenoises*, Ardennes ; *Le Saulçois*, Jura ; *La Saulsotte*, Aube. On connait du reste la résolution normale du groupe latin *al* en *au* français. On peut donc fort raisonnablement trouver dans cette formation une allusion à l'habitat de ce champignon, et il n'est pas inutile de se rappeler que le saule est un genre voisin du peuplier, et assez abondant dans les bois et paturâges des Vosges. Toutefois M. Forquignon nous dit qu'on ne remarque pas que le *Ps. campestris* L. vienne de préférence sous les saules, et il se demande si *saussiron* ne viendrait pas du vx-fr. *sausse* sauce.

Sautè (sô-tè) v. n. 1° sauter, bondir, 2° fam. se dit du mâle couvrant la femelle. Cpr. *sautè comme in cabri* sauter comme un cabri ; *sautè fieu* sortir. Pagney-d.-B. *sautei fû* Guillaume ; Langres *en chôtant* part. prés.

Sauté (sô-té) s. m. lieu dit à Hadol. Cité dans nos *Noms de lieux* p. 265 (20) avec la signification littérale de petit bois, où nous rapportons son origine à *saltus*. Bainville-a-S. cadastre S^on^ A « Le Sautot », en patois *lo sautot* s'en rapproche sans doute. Ces mots sont un diminutif : **saltellus*.

Sautou, oux (sô-tou, oûs') s. fam. sauteur, euse.

Sauterelle signifie aussi reginglette pour prendre les oiseaux.

Sauvaigeot (sò-vè-jô) et sauvaigeon (sô-vè-jon) s. m. sauvageon, pommier sauvage *Pyrus acerba* D. Saint-Amé *sauvège* Thiriat.

Sauvè (sô-vè) v. a. sauver.

SAVIRON lieu dit, Uriménil a « canton du bas de Savirons » et « des Savirons ». Cornimont a S^on A « Chaviron », Médonville : «... du haut de saveron » en patois du pays *sèvron* terrain peu productif. Les terrains de ce lieu dit abondent en *raveluche*, appelée *sainvre*, que j'ai entendu franciser par le mot *sanve*. De là sans doute *sèvron*, ou mieux *saivron* et *saviron*, M. Perrin ms. L'origine doit être tout simplement *saveron* sable, en patois de beaucoup de pays X*** ms.

SAYÉ (sâ-yé) v. réfl. se glisser de côté, ou sur côté, notamment au lit : *s'sâyé d'conte lai ponce* se glisser vers la ruelle. Les Fourgs *sâ* s. f. côté TISSOT qui cite l'all. *seite*.

SCAIPULARE (skè-pu-lâ-r') s. m. scapulaire ; fête de ce nom à Xertigny.

SCEAU, et par corruption SCEAUR. Un plaisant disait : « lo sceau d'lai commune dé Ruméni, ç'ost én'dépeus lo geau do tieuchèye j'qu'ai lo raide des vaiches » (petite colline en face de l'église, au delà d'un vallon). Je donne ce jeu de mots pour ce qu'il vaut.

SCÈLÈ (sè-lè) v. a. sceller.

SCÉLÈ (sé-lè) v. a. joindre soigneusement au moyen d'un mastic, mortier etc. Je crois que c'est une variante de *scèlè* et qu'il doit tenir au français sceller.

SCHLAGUÈ (schlâ-ghè) v. a. schlaguer. Vosgien *chlaga* Charton. Introduit par les alliés en 1814.

SCIATIQUE est *masculin*.

SCIE a la signification de *grande scie*, qui se tire habituellement à trois ou quatre personnes. La petite scie, ou scie à mains, maniée par une personne se dit *sçoyotte*. XIe s. *sigue* Darmesteter, *Romania* 1872, 1, p. 157 ; Gérardmer *seg* scie, scierie JOUVE, *Potier* 18, qui le tire de l'all. *saege*.

SCIOCE (siò-s) s. f. habileté, savoir faire, généralement ironique : *ène bâlle scioce !*

S'CONDE (s'kon-d' ou t') SÉCONDE (sé-kon-d' ou t') s. f. seconde.

SECRÉTAIRE n'a que le sens de bureau, buffet à écrire.

Sculptè (s-kul-tè) v. a. sculpter.

1. Sé (*sé*) conj. si.

2. Sé (*sé*) pron. réfl. de la 3e pers. des deux genres et des deux nombres, *soi*, *se*.

Sé (sé) s. m. et sôye (sô-y') s. f. seau. Comtois *seille, soille* Dartois qui le tire du lat. *situla*, ital. *secchia* ; Le Doubs *seille* Beauquier qui cite le prov. *selha*, vx-fr. *seille, soillot*, et *soille*, 1471, 1522 et 1524, et les tire du lat. *situla*, *silla*, *sicla* ; vosgien *siau*. En 1770 *sciaux* au plur. « art. 19. Chaque habitant sera tenu... de se munir de lanternes, d'échelles et de sciaux... » *Doc. Vosg.* VIII p. 307. Vouxey a le dim. *seïotte* fr. « sapine » qui n'a que l'acception du thème, il a aussi le masc. *seïon* ; bourg. *siau* dim. *soyot*, *in soyot* (saillot) *d'yo* un seau d'eau.

Sée (sé') s. f. et scève (sè-y') grande scie. Voy. *Scie* plus haut.

Ségairé (sè-ghè-ré) s. m. enfant turbulent.

Seimbure (sain-bûr') v. défect. suppurer ; sourdre. Val-d'Ajol « *simbua* transsuder, suinter ; rac. prob. *subeo* venir sous, s'insinuer » Lambert.

Seime (sè-m') s. f. espèce d'algue d'eau douce. Quid des Fourgs *seigne* tourbière Tissot, qui cite le vx-fr. *saigne*, marais tiré de *stagnum* étang ?

Seing-privé s. m. sous-seing.

Selle (sé-l') s. f. chaise. Loc. *r'levè les selles* aller au *r'cos* de la fête ou à la noce le dimanche suivant. Les Fourgs *sélot* Tissot. Cpr. le fr. *selle*.

Sénat s. m. sénat. Néol.

Sénateur s. m. sénateur. Néol.

Sén'çon (sè-n'-son) s. m. seneçon. *Senecio vulgaris* et *S. Jacobæa* L.

Sens (san) : *n'y ai poèt d'bon sens ; sens d'sus d'sos* sens dessus dessous ; *sens d'vant dèyé* sens devant derrière.

Sensémot (san-sé-mò) adv. sensément.

Sensibe (san-si-b') adj. sensible.

Séparè (sé-pa-rè) v. a. séparer. Als. *dessaverai* v. a. séparer, éplucher *Rev. d'Als.* 1884 p. 214.

5

Séparémot (sé-pa-ré-mò) adv. séparément.

Septantième (sep-tan-tiè-m') adj. num. ord. soixante-dixième.

Septièm'mot (sè-tiè-m'-mò) adv. septièmement.

Séquell'lie (sé-kèl-li) s. f. péjoratif de *séquelle*.

Séraye (sé-râ-y') s. m. sérail.

Sére (sé-r') v. a. suivre. Conjug. *Grammaire* p. 404 (60). Vic *kheure, cheure* Jouve *Rec. nouv.* Le *Ps. de Metz* XXII. 8, donne le fùtur *suirait* suivra ; Uriménil dit *sérai, ai* bref.

Sérieus'mot (sé-ri-eu-s'mò) adv. sérieusement.

S'rin (s'r*in*) s. m. serin.

S'rinette (s'ri-nè-t') **sérinette** (sé-ri-nè-t') s. f. serinette.

Serpentine (ser-pan-ti-n') s. f. serpentine, *Cereus serpentinus* Lag.

Serrè (sè-rè) adj. serré, ée ; pris subst. avare. Saint-Amé *serra* Thiriat.

Serrè (sè-rè) v. a. 1° serrer ; 2° enrayer (une voiture) ; 3° fam. *serrè lai vis* étrangler.

Servante, outre le sens de domestique, a aussi un autre sens : ustensile quadrangulaire en bois que l'on place en avant du lit, entre le bois et les couchages pour empêcher les enfants de tomber. Jura *serveinta* Bridel. Dicton à Fontenoy : *on allant, on venant, lai servante fât son an.*

Servi (ser-vi) v. a. et v. n. Conj. *Grammaire* p. 404 (ou 60) servir.

Serviotte (ser-vi-ô-t') s. f. serviette.

Serviteur usité seulement pour saluer : *vote serviteur !*

Séte (sé-t') v. a. sentir. Ventron *sèti* sentir, tâter.

Seu ! interj. à Hadol, pour faire reculer l'attelage de bêtes à cornes. Dounoux, Saint-Amé *seu* aussi.

Seubrequet (seu-breu-kè) s. m. sobriquet.

Seuc (seuk') s. m. sucre. *Eauve dè seuc* eau sucrée. Comparaison : *comme do seuc* bien entendu, sûrement, naturellement.

Seucé (seu-sé) v. a. sucer; au fig. fam. épuiser, ruiner un terrain.

1. SEUCHE (seu-ch') s. f. suie. Vouxey *chu* ; Landremont *khieuïe* Adam. M. Jouve *Coup d'œil* p. 12, le tire du celt. *seutche* (*suth* en irlandais), et le retrouve dans le prov. *sudgio* et le langued. *sudgia*. Comtois *suche, sutche, seuche, seutche*, *sutse* Dartois qui les tire du catal. *sutje* suie et cite le dauph. *suchi*, Les Fourgs *st'seu* Tissot; Valais *soutsche, soutscha* Bridel.

2. SEUCHE (seu-ch') s. m. soc. Val-d'Ajol *sechot*.

SEUÇOT (seu-sô) s. m. suçon.

1. SEUCRÈ (seu-krè) et SUCRÈ (su-krè) v. a. sucrer.

2. SEUCRÈ (seu-krè) s. *masc*. espèce de poire.

SEUL'MOT (seul'-mò) adv. seulement.

1. SEUPÈ (seu-pè) s. m. souper.

2. SEUPÈ (seu-pè) v. n. souper.

SEUPOT (seu-pò) s. m. fam. gorgée, lampée. Franc-comt. *souper, soupâ, chupa* humer (œuf etc.) DARTOIS qui cite cat. : *scupar*, esp. *chupar* vx-fr. *soubiter*, le flam. *zuipen* boire, laper, le dan. *sœbe ;* Jura *super* humer, aspirer BEAUQUIER qui cite le même mot en Normandie, l'anglais *to sip* boire à petits coups, le franç. *super* terme de marine pompe qui aspire l'eau. St-Amé *seupa*, Le Tholy *sepô* Adam, Ventron *seupâ*.

SEUPOU, OUSE (seu-pou, oûs') s. m et f. soupeur, euse.

SEURETTE (seu-rè-t') s. f. fam. sœur, petite sœur ; sobr. féminin.

SEURPLIS (seur-pli) SURPÉLIS (sur-pé-li) s. m. surplis.

SEURTOUT (seur-tou) s. m. surtout *qui se met en dessous*, napperon, jupon.

SEUYE (seu-y') s. m. seuil.

1. SÉVANT (sé-vant) prép. suivant, le long de...

2. SÉVANT, ANTE (sé-van, ant') adj. 1° suivant, ante ; 2° pressant, ante.

1. SÉVE (sé-v') s. f. sève.

2. SÉVE (sé-v') adj. 1° plein de sève, à l'époque de la sève, 2° qui se laisse facilement dépouiller : *in vé séve*.

SÉV'NANCE (sé-v'nan-s') s. f. souvenir, souvenance.

SÉVÉRE (sé-vé-r') adj. sévère.

SÉVÉRITÉ (sé-vé-ri-tè) s. f. sévérité.

SÉVER'MOT (sé-vé-r'-mò) adj. sévèrement.

SÉVU (sé-vu) part. passé de *sère* suivi, ie. 1° pressé, se hâtant, 2° suivi.

SÉYÉ (sé-yé) v. a. faucilier.

SÉYOU (sé-you) s. m. moissonneur. XIIe ou XIIIe s. *soyyeour* Darmesteter *Romania* 1872 p. 169 I. Voir *Céye*, *Céyé*, et *Céyô* ci-dessus.

S'GONDÈ (s'gon-dè) v. a. seconder.

SI (si) adv. si. Als. *chi*, *Rev. d'Als*. 1884 p. 214.

SICUT ET NOS loc. fam. fig. embarras, difficulté, chinoiseries : *pas tant d'sicut et nos !* hâtons-nous d'en finir !

SIÉCLE (a l'*é* bref et aigu) s. m. siècle.

SIÈN' (lo) siè-n') adj. des deux genres, le sien, la sienne.

SI FAT (si fâ) loc. adv. d'affirmation (litt. ainsi fait) c'est bien cela, c'est bien exact.

SÎME (sî-m') s. m. signe.

SIMIEULE (si-mieû-l') s. f. manivelle. Suissse rom. *signeula* manivelle BRIDEL ; comtois *signôle*, *signeule*, *semougneûle* f. Dartois qui cite **ciconia* et le piémont. *sivignola* et le vx-fr. *soignole* de puits. Allain *simule* Adam. M. Beauquier v° *Signole* : « *Signole* manivelle, ce qui tourne à la main ; cric à manivelle. LITTRÉ ne donne ce nom qu'au dévidoir construit sur l'axe d'un treuil. Etym. esp. *cigonuela* manivelle, lat. *cicona* espèce de manivelle (columelle) signole, viendrait du diminutif *cicognola*. Il faudrait écrire alors *cignole* »; bourg. *signôle*, *signoulai*, fatiguer par ses répétitions (à l'instar d'une chaîne de puits qui ne fait que descendre et remonter) *signôle*, *signeûle* mèche de fouet BONN. ms. Ventron *sinmieule*; anc. fr. « *ceoignole*, *ceoingnole*, *ceonglole*, *cooignole*, *soignoile*, *choingnole*, *chugneulle* s. f. espèce de poulie pour puiser de l'eau au puits, manivelle qui meut la chaîne d'un puits, espèce de grue... Pat. norm. *chaignole* manivelle que mouvait une chaîne. Ce mot s'est altéré en *chaignole*, à Av. *soinelle* d'où *choinoller* adopter à une *choinolle* et *déchoignoller*, *désoinoller* v. a. disloquer. (LE

Héricher, *Gloss. norm.*) Guernesey et Valognes *chignole* manivelle. Doubs, Jura, Haute-Saône *signôle*, *signeûle* manivelle pour puiser de l'eau au puits, fig. personne dégingandée. Suisse rom., *signoule*, manivelle et fig. personne fatigante par son bavardage Godefroy.

Simple (*sin*-pl') adj. simple.

Simplémot (*sin*-plé-mò) adv. simplement.

Simplicitè (*sin*-pli-si-tè) s. f. simplicité.

Singe (*sin*-j' ou ch') s. m. singe.

1. Sinè (si-nè) s. m. grenier à foin. Fillières *sinau*.

2. Siné (si-nè) v. n. pris absol. signer ; v. a. une pièce etc.

Sing'rie (*sin*-j'-ri) s. f. singerie.

Singularitè (*sin*-gu-la-ri-tè) s. f. singularité.

Singulier, ére (*sin*-gu-lié, *é*-r') adj. singulier, ère.

Singuliér'mot (*sin*-gu-lié-r'-mò) adv. singulièrement.

Signification (si-ni-fi-kâ-sion) s. f. signification.

Sinifié (si-ni-fi-*é*) v. n. signifier.

Sinné (si-nè) v. n. et v. a. sonner ; pris abs. résonner : *tortot sinne chez ôs*.

Sinnotte (si-nò-t') s. f. sonnette. Cornimont *sonnette de bon Dieu* campanule à feuilles rondes *C. rotundifolia* L.

Sinnou (si-nou) s. m. sonneur.

Sinn'rie (si-n'-ri) s. f. sonnerie.

Sinon (si-non) prép. selon : *ç'ost sinon* cela dépend.

Siot (si-ò) nég. *tutoyante*. Vill.-s-Mont. *siet* Dartois qui le tire du lat. *sic est* ; bourg. *sia*, si et oui Mignard ; Les Fourgs *siet* Tissot qui cite d'après Oberlin le lorrain *si-a*.

Siou (siou) s. f. sueur.

Sirurgien (si-rur-jien) mieux cirurgien s. m. chirugien.

Si tell'mot (si-tel'-mò) loc. adv. tellement, tellement que.

1. Siton (si-ton) s. *masc.* grande scie sans autre monture que deux manches.

2. Siton (si-ton) s. m. seton.

Sitôt (si-tó) adv. si tôt.

Situation (si-tu-â-sion) s. f. situation.

S'LO (slo) SÉLO (sé-lo) s. m. soleil. Dommartin-lès-R. *sélo* Richard ; Suisse rom. *selau*, *seleu* Bridel ; Pagney-d.-B. *s'lade* Guillaume ; bourg. *soulô* Bonn. ; als. *seraye*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 215 ; La Bresse *sélo* ms. ; Fontenoy *seleuil* et dicton : *le seleuil lut pô tôt lo monde*. Metz, vers 1300 « dez lou solloil levant jusques au solloil couchant, et solloil mussant » BONNARDOT *Doc. dr. Cout.* p. 23 et 26. Pat. messin *s'lât* (Chan Heurlin).

S'MAINE (s'mè-n') s. f. semaine, *jo su s'maine* jour ouvrable. Champagnole, Jura *lë dje n'ovris* Gindre.

S'MAYE (s'ma-y') s. f. semaille.

S'MÈ (s'mè) v. a. semer, ensemencer.

S'MIQUÈ (s'mi-kè) v. a. et CH'MIQUÈ (ch'mi-kè) flairer. L'orig. nous semble être l'all. *schmecken* paraître bon au goût, trouver agréable. Nonville *chmiquè*.

SMIQUOU (smi-kou) CHMIQUOU (schmi-kou) s. m. qui flaire, qui déguste.

S'MOCE (s'mò-s') s. f. semence.

S'MOCEAU (s'mò-sô) s. m. porte-graine. Ce mot manque au français, comme *tobokèye*. Cornimont *s'moceau d'musique* berce brancursine *Heracleum sphondylium* L.

S'MOU (s'mou) s. m. semeur.

S'MOUYE (s'mou-y') s. f. semoule.

S'NÈ (s'nè) s. m. moutarde des champs, *Sinapis arvensis* L. *Sp.* 933. Chatel *s'nè*, Charmes *sanè*, Lemmecourt *sinvre*, Mazelay *sonè*, La Neuveville-s-M. *sombië*, Offroicourt *sombieu* (masc.), Sanchey *sonnè*.

S'NÒS (s'nò) loc. prépos. sans avec régime (exprimé ou sous-entendu) : *ollez quoère lai haiche. — Jè n' l'â m' treuvè, jè r'viès s'nos*.

1. SÒ (sò) s. f. soif. Bourg. *soi, soip* Mignard ; Gl. mess. *seu ;* Hadol *sè ;* S[t] Amé *sâ* Thiriat ; Le Tholy *sô* Adam ; Ventron *sa*.

2. SÔ (sò) s. f. soir. Als. *soit*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 214. Ventron *sa*, Hadol *sei*, La Bresse *sa*. Voy. *Courôane dè St-Luâ*.



3. Só (só) SAI (sè) SES (sé) adj. poss. son, sa, ses. Cambrai *sin*, *Mag. pitt.* 1864 p. 261, Arras *sain*, id.

4. Sò (sò) s. *fém.* saveur. A peu près exclusivement employé dans la locut. *Çai n'ai né got né sò* cela n'a ni goût ni saveur.

5. Sô (sô) s. m. soûl. *Maigé so só* manger son soul. L'adj. *soûl* est commun au français et en a les acceptions.

SOBOT (sò-bó) s. m. sabot. Locution à Romont : *cassè so sobot* (litt. casser son sabot) se dit d'une fille enceinte des œuvres d'un individu qu'elle ne peut espérer d'épouser. Cpr. l'expression française *jeter son bonnet par dessus les moulins.*

SOBOTÈ (sò-bô-tè) v. n. saboter.

SOBOTÈYE (só-bó-tè-y') s. m. sabotier.

SOCIÉ (so-sié) v. a. soucier.

SÔCIÉTÈ (sô-sié-tè) s. f. société.

SOCIOUX, OUSE (so-siou, oûs') adj. soucieux, euse.

SOÉGNÉ (soué-gné) v. a. soigner.

SŒUR cité pour Le Tholy *hhue* Thiriat, Cornimont *hheu*.

SOFE (só-f') s. m. soufre.

SOFFE (só-f') s. m. souffle.

SOFFIÉ (só-fié) s. m. souffler ; respirer.

SOFFIOT (só-fiò) s. m. soufflet; fig. fam. souffle : *é n'ai pus qu'lo soffiot* il n'a plus que le souffle. Mailly *hhoffiat* Adam.

SOFRÈ (só-frè) v. a. soufrer.

1. SOGNÉ (s') so-gné) v. réfl. se signer.

2. SOGNÉ (so-gné') adj. pris substantivement désignant le bœuf ou le taureau portant une tache au front. Il a pour féminin *sognotte*. Sait-Amé *sogneu*. Il est fort possible qu'il corresponde au franç. *signe*.

SOGNOTTE (so-gno-t') fém. de *sogné* 2. V. c. m.

SOHON (so-hon) s. f. saison. Serres *sahon*.

SOIXANTE. En 1341 *sexante*, Archiv. dép. G. n° 778.

SOIXANTÈ (soi-san-tè) v. n. faire soixante (au piquet).

SOLADE (sò-là-d') s. f. salade, généralement la laitue *Lactuca sativa* L. *Sp.* 1118. Fontenoy *soladieu*, Morelmaison et La Neuveville-s-Ch. *sailatieu*, La Neuveville-s-M. *solatieu*, Raon-

l'Etape *salaitieu*, Totainville *solatieu*, Tranqueville *sailatieu*, Ventron *salade d'ère*, Vrécourt *sailade*.

Soldè (sol-dè) v. a. solder.

Sôle (sô-l') s. m. seigle cultivé *Secale cereale* L.; comtois *séille* Dartois. Als. *soile*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 216 ; XIII[e] s. *soile*, *Doc. Vosg.* I p. 174 ; en 1458 *soille* id. p. 25 et p. 27. Ban de la R. *sâle*, Oberlin p. 96 et 258 ; La Bresse *saule*, Brouvelieures et Bru *sâle*, Bulgnéville *saule*, Chatel *saule*, *sôle*, Cleurie, Syndicat, Saint-Amé *sèle* Thiriat p. 134 qui ajoute : plusieurs variétés dont une de printemps, trémois ; Dompaire *sâle*, Fontenoy *sôlle*, Gérardmer, Mortagne, Moyenmoutier *sâle*, La Neuveville-s-Ch. *sôle*, Padoux *saale*, Rambervillers *souol*, Raon-a-B. *séle*, Raon-s-P. *sâle*, Romont *souole*, Saulxures *sèle*, Ventron *sèle*, et *sèle de Pâques* seigle de mars, Vexaincourt *saûle*, Vrécourt *saule*. Le cadastre de Mazelay A : « S[on] *de Sâlé* » en pat. *sohhon de sôlé* saison de seigle, et B. « le devant de *Sâlé* » ; anc. fr. *soile*, *soille*.

Solè (só-lè) s. m. soulier. Bourg. *soulai*, Mignard qui le tire du lat. *solea* sandale. Du Cange donne *soletus*. Cambrai a *soiler*, *Mag. pitt.* 1864 p. 261 ; Arras *séoleye* id. Ardennes *solô*, id. Lorr. *solé* id. Ille-et-Vil. *solée* Decombe.

Solè (sò-lè) v. a. saler.

Soleire (so-lér') s. m. (Hadol) vent de l'est.

Soleuye (sò-leu-y') s. *masc*. boîte à sel. Allain *saileuie* Adam.

Solèye (só-lè-y') sinè (si-nè) s. m. grenier à foin. Suisse rom. *chollei* Bridel qui le tire du celtiq. *col*, *chol*, paille. Vagney *solé* Pétin ; La Gruyère *xoley*, *solier*, partie de la grange destinée à recevoir le foin, (J. Cornu) ; cpr. le dict. de Littré. bourg. *soulé* Perron, *Prov. de la Fr.-Comté* 1876, p. 6 et 7 ; Gruérin *xoley*, Chenaux et Cornu, *Romania* 1876 p. 78 n° 49 ; prov. *solier* Littré h. v° ; Comtois *soulier* Dartois qui le rappr. du bas bret. *soler*, grenier, *soul*, paille ; Les Fourgs *souli*, Tissot qui cite le vx-fr. *solier* qu'il tire de *solium*, et cite d'après Honnorat le prov. *solier* et d'après Jaubert le berrich. *solier*, en disant que ces deux derniers auteurs font venir

aussi ce mot de *solarium*, dérivé lui-même de *sol* parce qu'autrefois la plate-forme des maisons était exposée au soleil, ce qui n'a jamais été l'usage dans les montagnes du Jura ; Jura *soulier* étage supérieur, grenier Toubin ; St-Amé *solè*, Le Tholy *soleil*, Val-d'Ajol *çollèye*, M. Lambert le tire de *cella* loge, cellier, et plus spécialement de *cellarium* nom gén. des greniers. Villon *Grand Testament* CLXV : Cy gist et dort en ce sollier... p. 94 édit. P. Jannet 1867, traduit au Gloss. par « plancher ». Ventron *solé* grenier à foin. Le *Magas. pitt.* 1838, p. 387 col. 1 donne le nom propre « *Solier*, terre-plain (sic) et galerie supérieure des murailles ; étage d'une maison, chambre haute, grenier. » Du Cange : « 1. *Solarium* domus continuatio, vel cubiculum majus ac superius [tabulatum] *Soler* germanis. », et plus bas : « Angli *The solar* appellant viliorem et non elegantiorem cameram » Voir *Soma* ci-dessous.

Solié (so-lié) v. a. exposer et faire sécher au soleil. Le Tholy *sloï*. Cpr. le fr. *ensoleiller* si fréquemment employé depuis q.q. temps par nos meilleurs écrivains, notamment M. A. Theuriet.

Solière (sò-lié-r') s. f. salière.

Sôlidité (sô-li-di-tè) s. f. solidité.

Solope (sò-lô-p') s. f. salope.

Soma (sô-ma) s. *masc.* jachère. Bourg. *somars* s. m. rare, temps qui suit immédiatement la récolte des blés, où les terres se trouvent en *somar* ou en *sombre* pour rester en jachères ou recevoir un premier labour qu'on nomme *sombrer*. Ce temps correspond à l'époque de la rentrée des récoltes au grenier nommé *soule* dans le Doubs, *soulie* à Arbois, moment où les gerbes chargées sur les chariots y sont maintenues par des cordes appelées *soayes* dans le Val de Miège, *souaia* dans d'autres localités. La paille enfin est nommée *soul* en divers lieux, et les jachères dans la Haute-Saône sont appelées *sombres*. Tous ces mots sont encore en usage. Trois fois l'an, *l'une en vayn, l'autre en caresme et l'autre en somars* Déy. *Voc.*; anc. fr. « *chaumart* s. m. terre inculte, jachère... » Godefroy.

Val-d'Ajol *sombre,* premier coup de charrue donné à une jachère, et *sombra* donner ce premier labour.

1. Son (son) s. m. sommeil : *j'â fât in boé son.* Il est féminin à Hadol. Suisse rom. *sonno* Bridel.

2. Son s. m. son, bruit (commun avec le franç.)

Sondè (son-dè) v. a. sonder.

Sonhhèye (son-hhè-y') Sanchey, commune. En 1591 *Sanxey, Doc. Vosg.* IV p. 208 ; s. d. *Xanchey, Sanché* Lep. et Ch. p. 476, col. 1.

Sônne (sô-n') loc. *fâre sonne* faire semblant. Cpr. *sonnè* sembler, *r'sonnè* ressembler. Vagney *honnei, hhonnei* sans doute, *hhonnei qu'ô* il semble que oui Pétin ; La Bresse *sòna* sembler. Bourg. *r'sannai* ressembler.

Sonque (son-k') ou songue plus conforme à l'origine qu nous assignons à ce mot. Adj. des deux genres. Seul, unique dépareillé, impair. Vagney *saugue* Pétin ; Saint-Amé *saugue* ; bourg. *sangle* Mignard ; vient de *singulus.*

Sope (só-p') s. f. soupe.

Soquè (só-kè) v. a. tuer raide, assommer du coup. St-Amé *soqua* Thiriat. M. Bonnardot, lettre du 6 déc. 82, me dit que ce mot se rattache à l'anc. fr. *souquer* qui se rattache luimême à *souche* de bois. Ne serait-ce pas aussi un doublet de notre *zoquè?*

Sorcell'lie (sor-sél'-li) s. f. sorcellerie.

Sorcier fait au féminin sorciére.

Sorgent (sor-jan) s. m. sergent ; fig. sergent, davier du menuisier.

Sorgot (sòr-gó) s. m. cahot. Doubs et Bourg. *sargot,* cahot ; *sargouler* secouer Dartois qui ne cite pas d'étymol. Besançon *sorgot* Belamy ; Saint-Amé *hargot,* Val-d'Ajol *sergot,* Landremont *hargat,* Lay-St-Remy *halgot,* Le Doubs *sargot* Beauquier qui donne la note suivante : « en prov. *sargotar* signifie bredouiller, jargonner. Nous remarquerons que cette communauté de signification entre les défauts de la marche et les défauts de la parole est assez fréquente. Ne dit-on pas qu'on

a fait un *lapsus* une chute, pour indiquer qu'on s'est trompé de mot ? Nous verrons de même un peu plus loin le mot comtois *truteler* tituber expliqué par l'ital. *tartagliare* qui veut dire bégayer, bredouiller. Le radical qui a formé *sargot* et *sargoter* se trouve assez exactement dans le bas latin *salebrosus*, cahotant, qui par le changement de l'*l* en *r* et du *b* en *v* puis en *g*, a bien pu produire notre mot comtois (*sarbrosus*, *sarvosus*, *sorgosus*). Ventron a *sargot*. Diez *Gramm*. II p. 373 cite le prov. « *sargotar* baragouiner » mais sans étym. Savigny *hargot* s. m. saut que fait une voiture sur un chemin raboteux ; au fig. accident grave qui met en péril une famille ou une fortune; évènement heureux p. ex. un gros héritage ; la plus grosse partie achevée d'un ouvrage long et difficile Collot ms.

Sorgotè (sor-gô-tè) v. n. cahoter. Savigny *hargotè* secouer vigoureusement, Collot ms.

Sòs (sò) sans, prépos.

Sôrt (sôrt) s. m. sort.

Sote (sò-t') s. *fém*. sentier. Savigny *satte ;* cpr. le franç. *sente*, Lemmecourt *sonteil*. En 1172 *sente*, *Doc. Vosg*. VII p. 8. Le *Ps. de Metz* XXVI, 17 *sente* Bonnardot.

Sotré (só-tré) s. m. 1° tourbillon d'air, dit aussi *fouy'tot* v. c. m. 2° lutin qu'on accuse d'enchevêtrer les crinières des chevaux ; 3° feu follet. *Poé d'sotré* barbe toute jeune, que le rasoir n'a pas encore touchée, poil follet. Gloss. mess. *satré* ; Val-d'Ajol « *sotré* pour *sautré* de saltare ; ailleurs *sautray*, cauchemar ; dans certaines localités on l'attribue aux *dusiens* (incubi) ; *sotré* se dit q.q. f. pour *setiau*, dérivé de sot, Lambert ; Savigny *sotré*, écervelé, léger de caractère, aimant à lutiner Collot ms.

Sotrè (só-trè) s. m. sorte de mélange d'herbes hachées, mousses etc. utilisés en plafond dans les écuries.

Sott'mot (sot'-mò) adv. sottement.

Souci (sou-si) s. m. cil des yeux.

Soudart (sou-dar) s. m. soldat. Le Valtin *soudaire* Lepage *Stat*. 2 p. 527, col. 2. qui donne un lieudit appelé *fin des*

soudaires, parce que suivant la tradition un combat y fut livré. Fribourg *soudart,* Suisse rom. *sudart* Bridel ; Les Fourgs *souda* Tissot, Besançon *suddi* Belamy ; Jura *soudai* Gindre. Régnier a encore *soldart* Ep. I, v. 126.

Soudè (sou-dè) v. a. souder.

Soudou (sou-dou) s. m. soudeur.

Souè (souè, monosyllabe) v. n. suer ; Raon-a-B. *siè*

Souèsse (souè-s') s. f. suée.

Souffri (sou-fri) v. n. souffrir.

Souhat (sou-hâ) s. m. souhait.

Souhatié (sou-hâ-tie) v. a. souhaiter. Ps. de Metz *sohaidier* LXXVII, 33, Bonnardot.

Soulagé (sou-lâ-je) v. a. soulager.

Soulag'mot (sou-lâ-j'-mô) s. m. soulagement.

Soulè (sou-lè) v. a. soûler, enivrer.

Soul'vè (soul-vè) v. a. soulever.

Soulon (sou-lon) s. m. ivrogne.

Soumotte (sou-mo-t') soumette (sou-mèt') v. a. soumettre.

Soupçonnè (soup'-só-nè) v. n. soupçonner.

Soupçonnoux, ouse (soup-só-nou, oûs') subst. (rare), soupçonneur, euse.

Soupesè (sou-pe-zè) v. a. soupeser.

Soupirau (sou-pi-rô) s. m. soupirail.

Source (sour-s') s. f. dicton : *faut nollè ai lai source pou aiwoè d'lai boine eauve* il faut aller à la source pour avoir de la bonne eau.

Sous-louè (sou-lou-è) v. a. sous-louer ; plus rare cependant que *surlouè*.

Sous-ôfficier (sou-zô-fi-sie) s. m. sous-officier.

Sous-ventriére (sou-van-tri-é-r') s. f. sous-ventrière ; au fig. fam. ceinture ; 3° ironiq. écharpe du maire, de l'adjoint.

Soutènemot (sou-tèn'-mô) s. m. soutènement.

Soutié (sou-tie) s. m. peu commun, soutien.

Soutîré (sou-tî-re) v. a. soutirer.

Sout'nabe (sout-t'-nâ-b') adj. rare, soutenable.

SOUT'NI (sout-ni) v. a. soutenir.

SOUYES (soû-y') s. f. plur. branches non fagotées. Vouxey *souille* s. f. partie superficielle d'une forêt. Franç. *souille* lieu bourbeux, où se vautre le sanglier. Berry *souille* Littré ; Allain *souille* Adam ; cf. bourg. *soûe, soûye*, tecq à porcs.

SOV'NANCE (so-v'-nan-s') s. f. souvenance, souvenir.

SOVON (sò-von) s. m. savon.

SOVOU (sò-vou) s. f. saveur, fumure d'un champ : *r'tiré ses sovous* conserver un terrain pris à bail pendant un temps assez long pour pouvoir en retirer au moyen des récoltes successives l'équivalent de l'engrais répandu.

SOVOUNNAIGE (sò-vou-né-j') s. f. savonnage.

SOVOUNNÈ (so-vou-nè) v. a. savonner.

SOVOUNNETTE (so-vou-nè-t') s. f. savonnette, montre à double boite, sans verre.

SOVOUNN'RIE (sò-vou-n'-ri) s. f. savonnerie.

SOVOURÈ (sò-vou-rè) v. n. et v. a. savourer.

SÔYE (sô-y') s. f. seille ; voy. *Sé*. Comtois *soille* Dartois.

SOYÉ (sò-yé) v. a. faucher ; scier. Jura, Doubs, H.-Saône *sèyè, seyie, sayie, sèhi, sahi* faucher DARTOIS ; bourg. *soyé, soïè* Mignard. Villon, Ballade des povres housseurs p. 119 éd. Jannet donne *soyer* : « ce n'est que jeu de bled soyer, et de prez faulcher, vrayment ». Charte de Charmes en 1269 *soier* Lep. et Ch. II p. 101, col. 1, et *sollier* q.q. lignes plus bas ibid. Bourg. *soier, soyer*, v. a. commun, faucher, du lat. secare..... en patois de la Franche-Comté on dit *seyé, seyié, sehi, sahi*... Déy, *Vocab*. En 1397 *seier* Doc. Vosg. I p. 6. Au XIIIe s. *soieir* id. p. 175. En 1366 «... *soier* id. II p. 205. En mars 1269 *soier* id. VII, p. 31 et plus bas, même page *soillier*. Marcilly-le-Hayer (Aube) a un lieudit *Champ-soyé* : « *soyer* voulait dire couper le blé avec la faucille » (L'abbé Garnier *L'homme préhistorique dans l'Aube* p. 104, note, dans les Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1884, Troyes, Lacroix. Metz après 1280 « soillier les bleifs » et *soieiz* au part. passé BONNARDOT, *Doc. dr. cout.* p. 18 et 25.

Savigny *sayi* faucher, *séyi* fauciller, COLLOT ms. Voir *Céyé* ci-dessus.

SÔYÉ (*sô*-*yé*) v. a. souiller.

SÔYON (sô-yon) s. m. souillon. Domgermain *seilgnon* Adam.

SOYON (sò-yon) s. m. petite seille de bois, dont l'anse est formée par une douve prolongée et percée d'un trou. Diminutif de *sôye* (v. c. m.). Vagney *saion* Pétin ; Goviller *sahier* sorte de petit baquet en sapin de la dimension d'un seau, avec lequel on trait les vaches et on porte à manger aux porcs OLRY. Les Fourgs *saillon* Tissot qui cite le vx-fr. *seille* et le prov. *selhoun*. Savigny *sayé* seau, *sayatte*, sapine COLLOT ms.

SOYOTTE (sò-yò-t') s. f. 1° scie ; 2° laiches à port raide et ferme, à feuilles planes, notamment le *Carex ampullacea* et le *C. vesicaria*. Au genre s'appliquent : Ban-de-la-R. *sayatte*, Gerbamont *seyatte* ; au *C. pulicaris* L. Cleurie, Synd., Saint-Amé *séyatte*, *sègautte* et *sèyatte* Thiriat, 107 qui ajoute en note : « on désigne dans nos patois sous le nom de *séyatte*, *sèyatte*, *sègautte* toutes les laiches et les graminées qui sont dures et rudes : *sèyatte* signifie petite scie. » A Cornimont *sèyatte* s'applique au Carex puce *Carex pulicaris* L.

SOYOU (sò-you) s. m. scieur, faucheur. En 1366 *saours* au plur. *Doc. Vosg.* II p. 205 ; Metz XIVe s. *seilor*, *soiour* scieur, moissonneur BONNARDOT *Doc. dr. cout.* p. 56 et note 7.

SOYURE (sò-yû-r') s. f. sciure.

SOZAÎNE (sô-zè-n') s. f. seizaine.

SÔZE (sô-z') adj. num. card. seize ; en 1296 *sauze* *Doc. Vosg.* IV page 69.

SOZIÈME (sô-ziè-m') adj. ord. seizième.

SPÉCULÈ (spè-ku-lè) v. n. spéculer.

SQUÉ (ské) adj. drôle, bizarre, original, fantasque. Ce mot s'emploie absolument, et non-seulement dans la phrase négative : *in squé hòmme, ène squée géot*. M. Jouve *Coup d'œil* p. 62 : *in squé*, un je ne sais quoi. Cette traduction était déjà donnée dès 1842 par M. PÉTIN « *s'qué*, je ne sais quoi ; *in s'qué*, un je ne sais quoi, s. m. ». Saint-Amé a aussi

s'qué adj. je ne sais quoi, qu'on ne peut définir, souvent dit en mauvaise part : *enne s'qué geot* une personne qui n'est pas aimable, ou qui paraît suspecte THIRIAT *Cleurie* 1869 p. 450 ; Le Tholy *squè* désagréable, disgracieux ADAM ; Ventron *sèquè* bizarre.

S'RINÈ (s'ri-nè) v. a. seriner.

STATIONNÈ (sta-sió-nè) v. a. stationner.

STAUX (stô) s. *masc.* plur. stalles du chœur. DU CANGE : « *Staulus* stallus, sedes canonicorum vel monachorum, in choro ecclesiæ, nostris *Stalle.* »

S'TÈ POÉT (s'tai-poué) adv. peut-être. Gérardmer *steu* Potier in Jouve ; Vagney *seto*, *stto* Pétin. Vosg. de la plaine *stepoi*. Je soupçonne fort ce vocable d'être une contraction de *s'tait* si était, si c'était, en ce cas il faudrait modifier l'orthographe ; mais nous devons respecter les précédents. Val-d'Ajol *stè-pouant* pour *si ç'ta è pouant* si c'était à point. De même *bien è pouant* bien à point, convenablement.

STÈRE (sté-r') s. m. stère.

STRICTÈMOT (s'trik'-té-mò) adv. strictement.

STRINGUÈ (str*in*-ghè) et S'RINGUÈ (s'r*in*-ghè) v. a. seringuer.

STRINGUE (str*in*-gh' ou k') s. f. seringue.

STUPIDITÈ (stu-pi-di-tè) s. f. stupidité.

STUPID'MOT (stu-pi-d'-mò) adv. stupidement.

SU (su) prép. sur. La Bresse *xu* (pron *hhu*) X*** *Prov. inéd.* n° 4 ; *khu* (id. Noël ms. 2) ; Cambrai *sus*, *Magas. pitt.* 1864 p. 261 ; Ille-et-Vil. *sus* Decombe.

SUBITÈMOT (su-bit'-mò) adv. subitement.

SUBSISTÈ (sub-sis-tè) v. n. subsister.

SUBTILISÉ (sub-ti-li-zé) v. a. subtiliser.

SUBTIL'MOT (sub-ti-l'-mò) adv. subtilement.

SUCCÉDÈ (su-ksé-dè) v. a. succéder.

SUCCOMBÈ (su-kon-bè) v. n. succomber.

SUCÈSION (su-sè-sion) et SUCCESSION comme en français s. f. succession.

SUFFISAMMOT (su-fi-zâ-mò) adv. suffisamment.

Suffoquè (su-fô-kè) v. a. suffoquer.

Suggérè (sug-jé-rè) v. a. suggérer.

Sugné (sû-gné) v. n. enfantin, pleurnicher. Vagney *seunié*, *sûnei* Pétin ; Val-d'Ajol *suegner* M. Lambert, qui rapproche le wall. *haigner*; Ramerupt *suter* Thévenot.

Suicidè (s') sui-si-dè) v. réfl. se suicider.

Sujètion (su-jè-sion) s. f. sujétion.

Surbaye (sur-ba-y') s. m. sous-bail. Voy. *Surlouè* ci-dessous, et la remarque.

Surlouè (sur-lou-è) sic ! sous-louer. Curieux exemple de corruption.

Surnoès, oése (sur-nouè, oué-s') adj. sournois, oise.

Surpenre (sur-pan-r') v. a. surprendre.

Supplémot (su-plé-mò) s. m. supplément.

Supplié (su-pli-*é*) v. a. supplier.

Suppôrt (su-pôr) s. m. support.

Suppôsè (su-pô-zè) v. a. supposer.

Suppôsition (su-pô-zi-sion) s. f. supposition.

Suppoutè (su-pou-tè) v. a. supporter.

Supprimè (su-pri-mè) v. a. supprimer.

Sur, sure cité pour Landremont *hhur* Adam ; Uriménil *hhu* fam. et exotique ; Le Clerjus et Ruaux *hhu ;* La Bresse *khure* (prononcer *hhure*).

Surcrute (sur-kru-t') s. f. choucroute. Dommartin-les-R. *surcrute* Thiriat ; Vexaincourt *sircroûte ;* cpr. le suisse *soûr* sur, donné par Scheler v° *Choucroute*. L'orig. *sur* de l'all. *sauer* et *kraut* chou est bien connue.

Surenchére (sur-an-ché-r') s. f. surenchère.

Surfare (sur-fâ-r') v. a. surfaire.

Surlond'démain (sur-lond'-dé-main) s. m. surlendemain.

Sur'mot (sûr'-mot) adv. sûrement.

Surnò (sur-nò) s. m. surnom.

Surnommè (sur-nó-mè) v. a. surnommer.

Surpaissè (sur-pè-sè) v. a. surpasser.

Surpenre (sur-pan-r') v. a. surprendre.

Surprihe (sur-pri-h', ou hh') s. f. surprise.

Sureté (sû-r'-tè) s. f. sûreté.

Survéni (sur-vé-ni) v. n. survenir.

Survive (sur-vî-v', ou f') v. n. survivre.

Surwoyant (sur-ouò-yan) s. m. surveillant.

Surwoyé (sur-ouò-y*é*) **surwoèyé** (sur-ouè-y*é*) v. a. surveiller.

Sus (en) loc. adv. en sus.

Suspecté (sus'-pek-tè) v. a. suspecter.

Sustenté (sus-tan-tè) v. a. sustenter. En 1401... et pour la sustentation dudit maistre *Doc. Vosg.* I p. 197 ; en 1789 se *substanter* id. I p. 160.

S'vè, s'vète (svè, èt') adj. semblable. Vic *sfè* Jouve *Rec. nouv.* ; La Bresse *sevaite* Adam.

S'vòt (s'vò) **sévot** (s*é*-vò) adv. souvent.

T

Tabatiére (ta-ba-ti*é*-r') s. f. tabatière ; fig. fam. *deuvâr sai tabatière* en parlant du chien qui a lâché un vent.

Tabert (ta-bér') prénom d'homme, q.q. peu enfantin, Albert.

Tablette s. f. espèce de bonbon carré ayant cette forme.

Taché (tâ-ch*é*) v. n. tâcher, s'efforcer, Dommartin-l.-R. *tachi* Richard.

Tad (tâ) adv. tard.

Taiche (tè-ch') s. f. tache, abondance d'une denrée dans un champ, un pré, trochée. M. Beauquier, v° *Tache*, dit que dans le vx-fr. tache signifie place, endroit ; on peut ajouter, marque.

Taiché (tè-ch*é*) v. a. tacher.

Taichot (tè-chò) nom de bœuf, de taureau, litt. tacheté, moucheté. Ventron *taitché*. Orig. *taiche*, tache. Suisse rom. *tsaille, djaille* Bridel.

Taiff'tais (tèf-tè) s. m. taffetas.

Tainche (tain-ch') adj. étanche. Razey *tinche* Adam ; Savigny *ètainche*.

Taipis (tè-pi) s. m. tapis.

Taipissé (tè-pi-*sé*) v. a. tapisser.

Taipisserie (tè-pi-s'-ri) s. f. tapisserie.

Tairaud (tè-rô) s. m. taraud.

Tairaudè (tè-rô-dè) v. a. tarauder.

Taiys (tè-yi) s. m. taillis.

Tambourinè (tan-bou-ri-nè) v. n. tambouriner.

Tamisé (ta-mi-*zé*) v. a. tamiser.

Tamponnè (tan-pó-nè) v. a. tamponner.

Tancé (tan-*sé*) v a. tancer.

Tanis' (ta-nis') prén. d'homme, Stanislas.

Tannè (ta-nè) v. a. tanner.

Tanrè (tan-rè) v. n. se dit de l'animal gonflé par excès de nourriture tendre et verte, ou par engorgement. Je ne sais si l'on peut rapprocher le suisse rom. *tarâ* gâter, endommager, causer un défaut corporel chez un animal Bridel ; Le Tholy a cependant : *târè* se dit des animaux qui gonflent Adam p. 287 ; on pourrait aussi songer au franç. *tarer*. Savigny *târè* gonflé par les gaz de l'herbe verte, surtout de trèfle Collot ms.

Tantette (tan-tè-t') et **tantin** (tan-tin) s. f. dimin. de tante, usité aussi comme *onkin* (voy. ce mot) pour parler à des personnes âgées, non parentes. Cette forme est intéressante à relever : *tantin* est le vx-fr. *antin*, *antain*, cas régime d'*ante* (tante). Cfr. éve-ain, ide-ain, ade-ain, pute-ain, aye-en, etc., Bonnardot ms. Ille-et-Vil. *tantine* tante, Decombe.

Tantôt a l'*ô* résonnant.

1. **Tapè** (ta-pè) v. a. fam. taper.

2. **Tapè** (tâ-pè) v. a. battre le linge ; comprimer le fumier sur la voiture ou d'autres objets.

Tapeur (tâ-peur) s. *fém*. battoir, palette de bois dont se servent les laveuses pour battre le linge mouillé. Saint-Amé *tapoure* Thiriat. Orig. *tâpè*.

Taque (ta-k') s. f. q.q. fois en forme de fourneau, chauffé par le feu de la cuisine, mais donnant sa chaleur au « poële ». St-Amé *taque* cheminée servant de poële Thiriat. Yonne *taque* s. f. plaque de fonte : la taque de la cheminée Joissier.

Taquinè (ta-ki-nè) v. a. taquiner. Ventron *tacouna*.

Tarabustè (ta-ra-bus'-tè) v. a. fam. tarabuster. Suisse rom. *tarabusta* Bridel ; Les Fourgs *tarabustai* Tissot qui cite le vx-fr. *arabuster* importuner, tourmenter.

Tardè (tar-dè) v. n. tarder.

Tarifè (ta-ri-fè) v. a. tarifer.

Tarre (tâ-r') s. f. terre ; *grasse tarre* terre glaise, *boène târre* humus ; La Bresse *tierre*. Voy. un grand nombre de formes de *tarre* au mot *Cmot-rétârre*.

Tasie (ta-zi) prén. de femme, Anastasie.

Tassé (tâ-sé) v. n. tasser.

Tatan (ta-tan) s. f. enfantin, tante.

Tate (tâ-t') s. f. tarte. Vouxey *tâtië*.

Tatè (tâ-tè) v. a. tâter.

Tate-vin (tât-vin) s. m. tâte-vin.

Tatîne (tâ-ti-n') prén. de femme, Catherine. Als. *taitine*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 215.

Tatinè (ta-ti-nè) v. a. manier sans nécessité, retourner dans les mains sans but, souiller.

Tatonnè (tâ-tô-nè) v. n. tâtonner.

1. Tatouye (ta-tou-y') s. f. volée de coups, rossée. Belfort *toutouille* Beauquier et Courbis ; le vx-fr. *tatoiller* qui vient de titillare, formerait litote.

2. Tatouye (ta-tou-y') s. f. fam. babil, parler abondant, « langue bien pendue ». L'italien *tartagliare* balbutier, bégayer, bredouiller me parait bien être le même mot, d'autant plus que notre mouillement *y* correspond bien au *gl* italien, qui lui aussi correspond à *ill* fr.; Allain *tatouille* Adam.

Taudion (tô-dion) s. *masc.* maison mal tenue, malpropre, ou de réputation équivoque. Mailly *taudion* femme mal arrangée; cpr. le franc. *taudis* dont il semble un péjoratif.

Tauré (tó-ré) s. m. taureau. Val-d'Ajol *touré* taureau, *tou-*

rahhe génisse. Cornimon *taurela* v. n. action d'une vache en chaleur qui saute sur les autres vaches. Bourg. *tourie*. Le *Ps. de Metz* XXI, 12, donne *rel* Bonnardot.

TAUYE (tô-y') s. f. table ; dé ivé *s'aittoyé* v. réfl. s'attabler. Malavillers *tauille*, de Puymaigre. Cpr. le fr. *taulier* tablette sur laquelle on présente les portions ux religieux dans certains monastères ; comtois *taule* Dartois ; bourg. *taule* Mignard. Morvan *tauille* ; Vouxey : *voici c'mot qu'dejo* *les geots de Rainville* : *lai tauye fat le paquis* la table fait le paqu . (Le meilleur sens à donner à ce dicton, connu au loin, même à aris, c'est celui-ci : mangez, buvez, mettez-vous à l'aise, ne c aignez pas). *Ps. de Metz* XL., 10 *tauble* Bonnardot. Savigny *ta* *ye*, table, et *tauyâye* table à nombreux convives, COLLOT ms.

TAVI (ta-vi) prén. d'homme, Octavien.

TAXÉ (ta-ksé) v. a. 1° taxer ; 2° injurier.

TAYANT (tè-yan) s. m. taillant.

TAYÉ (tè-yé) v. a. tailler.

TAYEUR (ta-yeur) s. m. tailleur : *pormotèye* vieillit.

TÉ (té) pron. pers. te.

TÉCE (té-s') s. *fém.* tas de foin sur le grenier. Suisse rom. *tetsche, totsche, toche* où il signifie aussi tas de bois, de pierres BRIDEL qui le tire du celt. *tess* tas REMILLY ; *tèhe* Rolland ; Gray *tesse* f. gerbier dans les champs DARTOIS qui le rapproche du bas-breton *taesse*. Allain *tessé* Adam ; Vienville *tèhhé* tas Adam. Barisey la côte *tesse* Olry ; Yonne *tisse* s. f. quantité de gerbes de blé rentrées et empilées dans la grange JOISSIER. Vagney *tesse* Pétin ; Ventron *teçon* s. m. tas de foin. Val-d'Ajol « *teisse* s. f. entasse » LAMBERT. Savigny *tahhé* gerbes de blé ou d'avoine entassées sur le grenier COLLOT ms. Dounoux, franç. pop. *tisse* s. f. tas de foin rentré.

TÉDU, UE (té-du) part. passé de *dèteinde* éteindre ; remarquez l'aphérèse.

TÉ (té') adj. tel, *tel l'un, tel l'aute* tel l'un, tel l'autre.

TÉGNÉ (s') té-gné) v. réfl. se colleter, se frapper. Belfort *tignée* se tigner BEAUQUIER. Doit tenir à *tignon*. Savigny *s'teugni* COLLOT ms.

Tehh'rand (té-hh'-ran) s. m. tisserand. Fillières *teucherand* ; Landremont *tehherand* Adam ; Savigny *tahherand*.

Teine (tè-n') s. f. teigne.

Tell'mot (tel'-mò) adv. tellement. Il n'est pas rare d'entendre la redondance *si tell'mot*.

Tèmoi (tè-moué) s. m. témoin.

Tempérammot (tan-pè-râ-mò) s. m. tempérament.

Tempètè tan-pè-tè) v. n. tempêter.

Ténaye (té-nè-y') s. f. tenaille.

Téné (té-né) ! cri au jeu de la *guiche*, invitation, avertissement donné à son adversaire par celui qui tient la *guiche* et la palette M. Pétin a *tainei* inviter, presser. On peut aussi rapprocher notre patois *téni*, retenir. Doubs *quenet* ou *fiolet* jeu du bâtonnet Beauquier. Montbéliard *pivet* petit bâton en forme de fuseau que lancent les enfants Beauquier id. Als. *quiné* ou *quinet* Rœsch.

Ténébres (té-né-br') s. f. plur. ténèbres.

1. Téni (té-ni) v. n. répandre la litière. Doubs et Jura *retrainnai*, *retronnâ* étendre la litière Dartois, qui les tire de *stramen* litière, et *sterno* étendre par interméd. de *étran* étrain, paille, litière. Du Cange : « *estramen* stramentum culcita, Gall. *Paillasse* ». Anc. fr. « *esternir*, *sternir* : verbe act. étendre, renverser... joncher, tapisser ; H.-Norm. *éternir* étendre de la paille sous les bestiaux, part. passé *éterni* dispersé, en désordre : elle laisse tout éterni dans s'maison » Godefroy. Saint-Amé *khterni* ; Le Tholy *sterni*, *stenni* Thiriat : Saint-Amé *sterni* Adam ; Ventron *ehhterni* ; La Bresse *khterni* et le subst. *khternine* litière. Savigny *tani* verbe, et *tanure* litière.

2. Téni (té-ni) v. a. tenir : conjug. *Gramm*. p. 405 ou 61 ; v. réfl. *s'téni* s'abstenir, rester tranquille. On dit d'un enfant remuant *é n'sérot s'téni; tiés-tu ! tiés-tu donc !*

Ténié (té-nié) v. n. éternuer. Vagney *khtègné* ; Remilly *tèrni* Rolland ; La Bresse *khtanier* ; Le Tholy *stènoué* ; Mailly *tanouer* Adam.

Téniesse (té-niè-s') s. *fém.* éternument.

Tenre (tan-r') adj. tendre. Le *d* intercalaire est absent du patois. Dombrot-s-V. cadastre A : « La tanratte » pat. de même, terre mouvante, humide, fraîche. Metz *tenre ;* bourg. *turre* dans les Noëls de La Monnoye.

Tenre-rougeotte (tan-r'-rou-jòt') s. f. variété de pomme tendre et rougeâtre. Dommartin-a-B. a le même mot. Gérardmer a *rojotte*: fruit rouge arrondi, chair un peu farineuse, un peu acide.

Tenté (tan-tè) v. a. tenter.

Ténure (té-nû-r') s. f. litière.

Tèrette (tè-rè-t') s. f. crécelle ; fig. babil exagéré : *quée tèrette qu'elle ai !* Fillières *tartalle* Clesse. M. le Dr Hecht *Mém. Acad. de Stanislas* 1882 p. 133 et note donne « *cliquette* ou tartelle, térette, crécelle, castagnette » ; en rouchi on disait fréquemment d'une femme babillarde : *al a ben ermué s'n escalète* elle a bien fait aller sa langue Godefroy, v° *Eschelete* qui ajoute : « dans l'Artois, dans le district de Valenciennes et dans la Picardie, le mot *écalette* a encore le sens de cliquette, castagnette, crécelle. »

Téria (té-riâ) s. m. chicaneur, railleur. Tient à *térié* ; voy. ce verbe. Vagney *tairiou* Pétin. Savigny *tariâ, esse* qui remue sans cesse Collot ms.

Térié (té-rié) v. a. contrarier, chicaner, railler, tourmenter, irriter. Vagney *tairié* Pétin. Psautier de Montebourg *entarier* irriter P. Meyer, *Romania*, 1873 p. 139. Diez *Gramm.* I p. 296 cite un vx-fr. *tarier*, néerl. *targen.* Si le néerlandais a cette signification, ce serait une bonne étymologie à proposer. M. Adam p. 47 ne voit dans notre mot qu'une aphérèse : « contrarier, b.-lat. contrariare, *térier* à Pexonne. » M. Godefroy : « *atariance* s. f. colère, *atarier* v. a. provoquer, irriter, courroucer, cf. *tarier* » et plus bas « *detarier* v. a. tourmenter. » Savigny *tarii (i* mouillé) remuer continuellement, ne pas tenir en place ; se dit des hommes et des animaux, Collot ms.

Terminé (ter-mi-nè) v. a. peu commun, terminer.

Terraisse (tè-rè-s') s. f. humus, limon, recueilli habituellement sur la grand'route.

Terriblémot (ter-rî-blé-mò) adv. terriblement.

Terrin (tè-rin) s. m. terrain. Fontenoy *terreye*.

Terrîne (ter-rî-n') s. f. terrine.

Terrîbe (ter-rî-b') adj. terrible.

Testamot (tés-tâ-mò) s. m. testament.

Téte (té-t') s. f. tête : *çai baye ai lai téte* cela monte à la tête ; *téte do lèye* chevet ; *s'toquè lai téte d'aivo q.qu'ün* se concerter avec quelqu'un, (à Saint-Amé *s'taqua lè téte* Thiriat) ; *peute téte* se dit généralement des enfants qui ont la teigne (affection cutanée de la tête). Vouxey a le dim. *tétote : rouge tétote*, *pierrotte au vote* (ventre), *boussotte* (brindille) *au cul, devine-lu* (le fruit de l'églantier).

Téte-ai-cul loc. adv. fam. position de deux personnes dont l'une a la tête près des pieds de l'autre.

Téte dé chwau s. f. (litt. tête de cheval) espèce de pomme, allusion aux rainures accentuées du fruit. Hadol a le même mot, mais ne l'applique pas à la même variété.

Tétiére (té-tié-r') s. f. têtière du cheval, exclusivement employé dans ce sens.

Tétin (té-tain) prén. d'homme, Célestin, Augustin.

Tétu, ue (té-tu) adj. têtu, ue.

Teu (teu) s. f. taupe grillon ; Savigny *tè*.

Teul'lie (teûl'li) s. f. tuilerie. Du Cange a « tegularia, tegularium... *tieullerie* et *tegularius*, qui tegulas facit, *tieuller* ».

Teulon (teû-lon) s. m. tuileau.

Teulotte (teû-lo-t') s. f. tuilette.

Teussé (teu-sé) v. n. tousser.

Teussot (teu-sò) s. *masc.* (Hadol principalement) action de tousser : *el ai in boé teussot* il tousse vigoureusement.

Tévenaye (à Hadol) *fém.* se dit de celui dont la figure est tachetée de noir ou de bleu par suite de maladie, etc.

Téyé (té-yé) v. a. tiller. Bourg. *tillai*, Mignard qui cite le comtois *tili*, le picard. *tile* partie intérieure de l'écorce de tilleul, dont on fait les cordes à puits.

Téyouse (té-you-s') s. f. personne occupée à tiller le chanvre.

Thanase (ta-nas') prén. d'homme, Athanase.

Théodôre (té-o-dór) prén. d'homme, Théodore.

Thèron (tè-ron) prén. de femme, Thèrése.

T'hhé (t'hhé) v. a. tisser, Fillières *teuchi*.

Thiyot (ti-yo) Le Thillot, commune. Anciens noms : 1344 *Teillot* Lep. et Ch. 2 p. 395 col. 2 et p. 506, col. 1 ; 1613 *à Thillot* id. p. 506, col. 2 ; 1704 *le Tillot* Jaillot, 1791 *le Thillot* Belleyme.

Le Thôly (tó-li) Le Tholy, commune. S. d. *Tollit*, *Toly*, Lep. et Ch. 2. p. 507, col. 1.

Thovon (tò-von) Thaon, commune. En 1003 *Tadone* Lep. et Ch. 2 p. 148 col. 1 ; *ad Tadonem* ibid. p. 505, col. 1 ; 1724-1725 *Tavon* Bugnon ; 1704 *Tauon* Jaillot.

Ti (ti) pron. pers. au rég. indír. Anc. franç. *toi*, date du XIe siècle.

Tia ! interj. pour appeler ou chasser les chiens.

Tiai (tiè) adj. clair. Ventron *tiai*.

Tiaihh' (tièhh') adj. des deux genres, clair ; fig. plaisant, de bonne humeur. Le Tholy *tièhhe* Adam ; Besançon *clia* Belamy ; Les Fourgs *cq'lla* Tissot.

Tiaihhot (tiè-hhò) s. *masc*. clairière dans les champs cultivés, où la récolte fait défaut ; se dit notamment des champs de trèfle. Dounoux, Laménil (Arches) de même.

Tiairot (tié-rò) adj. masc. usité seulement dans *iœu tiairot* œuf à la coque, proprement « clairet » ; Savigny *tiairat*, *û tiairat* œuf clairet ; petit lait du fromage blanc et de la crême Collot ms.

Tiaitè (tiè-tè) s. f. clarté. Bourg. *clatai* Mignard ; Besançon *cliata* Belamy ; Les Fourgs *cq'llartai* Tissot ; Savigny *quètiè* clarté, lampe.

Tiaivé (tiè-vé) s. *masc*. clavelée, claveau. Suisse rom. *hllaveleri* Bridel et *hllavalerie* Favrat.

Tiané (tiâ-né) nom d'homme, Etienne. Uriménil a un lieu dit « Les champs Tiane » Les champs Etienne. St-Amé *Tiané, Etiane, Tiennin* Thiriat.

Tiés (tié) interj. pour s'adresser aux animaux signifiant litt. *tiens : dia jancé, tiès ! vélot, tiès !*

Tiè (tiè) s. f. clef. Devinette : *qu'ost-ce qu'ost put tiè qu'lo jo ?* Jeu de mots sur *ti ⁽*clef et *tiai, tiaihh* clair.

Tiénnerre (tié-nér') s. m. tonnerre, foudre. Laménil de même ; Arches *tiénârre ;* Dinozé *tinôrre ;* Fontenoy *tonère* ; Savigny *tannôrre.* M. Adam donne Champdray *t'nâre ;* Hamonville *t'nore.*

Tiercé (tier-sé) v. a. tiercer.

Tiercémot (tier-sé-mò) s. m. tiercement.

Tieuche (tieu-ch') s. f. cloche.

Tieuchotte (tieu-chò-t') s. f. clochette.

Tieuchotte dé berbis s. f. (litt. clochette de brebis), silénė enflé *Silene inflata* Sm. Cleurie, Syndicat, Saint-Amé *keuchotte dé berbis* Thiriat p. 77 ; La Forge, Le Tholy *cûchotte de berbis* (le groupe *cl* n'a pas produit le même mouillement métamorphique ci-dessus) ; Vagney *tieuchatte de berbis.* Genre *Campanula :* Bertrimoutier, Mortagne *kieuchotte ;* Brouvelieures *kieuchatte de brebis ;* Charmes *cuchatte,* Médonville *tiochotte ;* Raon-l'Etape *kieuchottes* fém. plur., Sanchey *tieuchottes,* Saulxures *tieuchatte,* Ville *cûchotte.* La campanule à feuilles arrondies *C. rotundifolia* L. *Sp.* 232 : vosg. vulg. *clochette* Mougeot 192 ; *clochette commune* Berher 221 ; La Bresse *tieuchate de berbis* Thiriat 92 ; La Forge, Le Tholy *cûchotte ;* Gérardmer *kieuchotte.*

Tieup (tieup') s. m. nœud. Loc. *ai tieup serrant* à nœud coulant. Vagney « *tioppe* atteloir, clouette » est-ce le même ? Allain *tieupe* couple Adam p. 23. Saint-Amé *hhtio,* Le Tholy *stio* Thiriat ; Ventron *hhtio* nœud avec mailles.

Tieuppè (tieu-pè) v. a. cracher. Vouxey *tieupi ;* Bâle *ékieupai* cracher, vomir Bridel ; Val d'Illiez *ekopi* (auquel cet auteur donne pour orig. le lat *expuere, exspuere*) ; Doubs *écopi, èquepi, aquepâ* cracher, crachoter ; Besançon *râcopai* rendre en buvant comme les petits enfants, *acoupere, côpere* gros crachat Dartois qui cite esp. et catal. *escupir,* langued. *excupi,* vx-fr. *escopir,* bas-bret. *skôpa* cracher ; Ventron *hhqueupè* verbe, expec-

torer la salive. M. GODEFROY v° *Escopir* dit : la langue moderne a gardé *escupir* saliver, cracher du bout des lèvres ou en serrant les lèvres et q.q. fois fig. cracher au nez de q. qu'un, l'insulter. Il est donné par Bescherelle et Poitevin, mais Littré et Duchez l'omettent comme trop peu usité. Il s'est pourtant conservé dans un grand nombre de patois. En Bretagne, Côtes du Nord on dit *écopier*. En norm. *copir* et *écopir* faire jaillir de la salive qui s'appelle *copisse ;* il y a une plante dite *herbe à l'écopisse*. Ce que le français dit « c'est son portrait craché » le Normand l'exprime par « *ch'est li tout recopi* » (Le Héricher). Le patois norm. a de plus *copissoter*, cracher souvent. Bas-Vendômois *écopier* ou *copier* cracher. Dans les provinces wallonnes, on dit *escopir* pour vomir, et *escopissement* pour vomissement. Fr.-Comt., Doubs, *écupi*, *èquepi*, *aquepa* cracher, crachoter ; Besançon *acouperé, coperé* gros crachat GODEFROY.

TIEUPP'ROT (tieu-prò) s. m. crachat. Une formation analogue pour le français est l'anc. fr. « *charheron* s. m. salive... » donné par GODEFROY.

TIEUVÈ (tieu-vè) v. a. cribler. Voy. *Tieuvot*.

TIEUVOT (tieu-vò) s. m. crible. Le Bagnard *etyèüva* balai (CORNU qui le tire de *scopam*) s'en rapproche-t-il ? Même observation pour le verbe de même origine *etyèüvo* de **scope* balayer ? Le Bagnard a aussi *etyèüre* battre le blé (J. CORNU qui le tire d'excutere). M. Adam donne Allain *tiovotte* claie à sécher les fruits. Il serait fort possible que notre vocabie s'y rattache, il aurait alors pour origine **clida, clia*. Le mouillement métamorphique *cl* = *ti* ne fait pas difficulté Savigny du reste a *tiòye* claie à faire sécher les fruits.

TIGNÓ (ti-gnó) TIGNON (ti-gnon) s. m. tignon, et sobr. masc. Doit tenir à *tégné (s')*.

TIMBRE (*tin*-br') s. m. timbre.

TIMBRÈ (*tin*-brè) v. a. timbrer.

TIN (lo) tein) prén. d'homme, Augustin, Célestin.

TINOTTE (ti-nò-t') s. f. tinette. Le franç. a aussi la forme simple *tine*.

Tintamarre a l'*in* nasal propre au patois.

Tinde (t*in*-d', ou t') s. m. teindre, part. passé *tindu, ue.*

Tinte (t*in*-t') s. f. teinte.

Tintè (t*in*-tè) v. a. tinter, se contenter de faire frapper le battant d'un seul côté de la cloche, sans la sonner en volée.

Tintou (t*in*-tou) s. f. teinture.

Tinturier (t*in*-tu-r*ié*) s. m. teinturier ; rare au féminin.

Tiò (tiò) s.m. tilleul. Genre *Tilia* et notamment le *T. platyphylla* : Ban-s-M. *tè* Adam, 375 ; Chatel *tieu, tio*, Cornimont *tia*, Fraize *kia*, Gerbamont *tia*, Luvigny et Vexaincourt *kio*, *kiot* Adam ; Médonville *tlot*, Ménil-en-X. *tia*, Mortagne *tieul*, Moussey, *kiot*, Padoux *tio*, Provenchères *kiot*, Ramonchamp et St-Baslemont *tio* et *tillot* Adam id. ; Raon-l'Et. *hhio*, forme curieuse pour sa gutturale ; Romont *thiot*, Rouceux *tio*, Saint-Blaise-la-R. *tiyeu* Adam id. ; Totainville *tiot*, Tranqueville *tillot*, Ventron *tia*, Vexaincourt *kio*, Ville *tyot*, Wisembach *kiâ*. Ces formes sont intéressantes au point de vue du mouillement simple dans *tio, tio* etc., et du mouillement métamorphique dans *kio, kia*, etc. Vers 1338 Bruyères *tillel*, *Doc. Vosg.* I page 182. Savigny *tia*.

1. Tio (tiò) s. m. tilleul à petites feuilles *Tilia sylvestris* Desf. Charmes *tiou*, Lemmecourt *tlot sauvaige*. Il est planté sur les promenades et au *Cours* d'Epinal. De là la dénomination que nos campagnards donnent à cette promenade de notre chef-lieu : *d'zos les tiòs* litt. sous les tilleuls. Cpr. *l'Unter den Liden* de Berlin. — Le cadastre de Saint-Amé S[on] B a le « champ du Thiate » en pat. *champ di tiate* champ du tilleul Thiriat ms. Savigny *tiâte* montée courte mais raide du village de Rugney Collot ms.

2. Tiô (ti*ô*) s m. clou. Loc. *comptè les tiôs* [d'ène euhhe] litt. compter les clous d'une porte, se dit de la personne qui attend à la porte la rentrée du maître de la maison. Poés. pop. lorr. *quio* (1[er] Rec.); comtois *kiou* Dartois ; bourg. *kiou, cliou* Bonnardot ms.

Tioche (tiò-ch') s. f. clanche, loquet. Vouxey *tionche* et

tienche. M. Jouve cite : « *clanche*, loquet, de *klinken* », *Coup d'œil* p. 31. Saint-Amé *tianche* Thiriat ; Chatel *tionche* Adam ; Savigny *tienche*. Gloss. mess. *kieinche ;* Lay, Saint-Remy *clinche* Adam ; Littré donne le « wallon *cliche*, *clichette*, de l'all. *klinke*, suéd. *klinka*, angl. *clinch*, loquet ». Diez *Gramm.* I p. 120 a le norm. *clanche*.

Tiohhihhi (tiõ hhi-hhi) s. m. cri de joie des conscrits et garçons. Suisse rom. *ioutzeihi*, *iutzeihi*, *ioutzi* pousser des cris de joie Bridel ; Vaud. *lutzeihi* même sens Favre. La Gruyère *itxi* (pron. *itchi*), pousser des cris de joie J. Cornu ; Le Doubs *iou,ou,ou*, Beauquier v° *Hupper*, *jupper*, qui rappr. le franç. *ioup la la ;* Saint-Amé *iouhhihhie* Thiriat ; Goviller *thie hou hou, ! thié houhou, hou ! hou* Olry ; Saulxures *iouhhihie*, Thiriat qui nous apprend que c'est aussi le cri des montagnards vosgiens ; Doubs, Jura *iou*, *ioucoucou* Dartois qui rapproche le gr. *iô*, *iou*. Les Fourgs *you* cri de joie Tissot qui cite d'après Honnorat le provençal *you*.

Tionant (ò) tiò-nan) part. passé de *tioné*, en biais, de biais, obliquement ; litt. en inclinant.

Tiône (tiô-n') adj. qui est en biais ; orig. *tioné*.

Tioné (tiò-nè) v. n. être de biais, aller de biais.

Tiôre (tiô-r') v. a. clore, fermer. Conj. *Gram.* p. 305 ou 61.

Le Tiorjus (lo tiòr-ju) Le Clerjus, commune. En 1704 *Clairjus* et *Clerjus* Jaillot. L'origine n'est pas encore assez appuyée des preuves pour être présentée ici. J'ai un grand nombre de formes *populaires* qui pourraient en être rapprochées ; mais il nous manque les formes anciennes *écrites*.

Tiou ! interj. adressée aux cochons. Bourg. *tiou*, *tiâ !* Bonnardot ms. Ramerupt *quia-quia* s. m. porc (terme d'enfant) Thévenot.

Tiouvè (tiou-vè) tioué (tiou-è) plus rare, v. a. clouer ; mouillement métamorphique à noter ainsi que la lettre épenthédique *v*. Ventron *tiôla* v. a. clouer ; Pagney-d.-B. *tiooueï* Guillaume ; comtois *kioulai* Dartois. Du Cange donne « inclavare, Gall. enclouer » et plus bas « inclaudare ».

Tiran (ti-ran) s. m. tiroir. Franç. pop. local *tirouér*, qui est la prononciation du XVII[e] s. Voy. *Armouère* même observation.

Tirayé (ti-râ-yé) v. a. tirailler.

Tiré (ti-ré) v. a. tirer : *tiré fieu* extraire, *tiré haut* enlever sur un grenier, par exemple un échafaudage, au fig. guérir : *n'y aiveu qu'lo méd'cin-lai pou poèyu tiré haut mai fômme.* En parlant du vent, souffler : *l'âr tire moult duhh auj'd'heuye* le vent souffle très fort aujourd'hui. S'abonner, *tiré ène gazette* s'abonner à un journal. En 1603... « Ung tour de bois de chesne servant à tirer hault la grille au-dessus de la porte » *Doc. Vosg.* VIII p. 203.

Tire-braise (ti-r'-bré-z', ou s') pelle recourbée en forme de petite équerre, à lamelle de trois centimètres de longueur environ, et servant en effet à *tirer la braise* sous les pots, marmites etc. placés sur *lai pierre dé feuye.*

Tiès (tiè) interj. d'étonnement. *Tiès ! vos woilai !* tiens ! vous voilà ! *Deu, tiès* ! ah bien !

Tièn', tiène (tièn', tiè-n') adj. tien, tienne.

Tiénè (tié-nè) v. n. impers. tonner.

Tire-bôlle (ti-r'-bò-l') s. m. tire-balle.

Tire-plaquette s. f. mot analogue à *tire-sou.* Voy. ce mot.

Tire-sou. *Chez qui qué t' vas ès wôyes ? — chez mo nonon tire-sou, vou biè chez mai tatan tire-plaquette.* Cpr. le franç. *grippe-sou* etc.

Tirou, ouse (ti-rou, oû-s') s. m. et f. tireur, euse.

Tisane (ti-zè-n') s. f. tisane.

Tita (ti-tâ) s. m. téton, tétin. Val-d'Ajol *titon.* M. Bridel v° *Tété* rapporte qu'une des rondes vaudoises défendues en 1579 à cause de leur indécence avait pour refrain : mére, maria-mè, ke lè tété mè cressant (croissent).

Titre signifie 1° nom de famille, 2° contrat (pièce).

T'nabe (t'nâ-b') adj. tenable.

1. T'ni (t'ni) v. a. tenir.

2. T'ni dans le même sens de faire la litière. Voy. *téni.*

T'nue (t'nu) ténue (té-nu) s. f. tenue.

1. Tó (tó) adj. poss. ton.

2. Tó (tó) s. m. tour. Locution : *el ai fât pus d'tôs qué d'mirâques* il a fait plus de tours que de miracles.

3. Tour de tourneur.

Toboc (tò-bòc) s. m. tabac, *Nicotiana Tabacum*. Charmes *taibai*, Cleurie, Saint-Amé et Syndicat *tabaique* Thiriat p. 129, Médonville *taibai*, Le Tholy *tobauque* Thiriat.

Toboc dé caipucin (litt. tabac de capucin). Arnique des montagnes *Arnica montana* L. Saint-Amé *tabaque dé képucin* Thiriat.

Tobokève (tò-bò-kè-y') s. m. contrebandier filant et préparant lui-même son tabac. Le débitant du tabac de la régie se dit *burâlis'* ; voyez ce mot.

Tobouresse (tò-bou-rè-s') s. f. volée de coups.

Tobourot (tò-bou-rò) s. m. tabouret.

Tóc (tók) s. m. souche ; *vié toc* vieille souche ; franç. général et fr. lorr. *estoc*, all. *Stock*. Celles-s-Plaine cadastre A : « Les Tocs » patois du pays *li tocs* vieilles souches.

Toc ! interject. indiquant un choc. Sans doute de *tòquè* frapper.

Toche (tò-ch') s. f. tanche, *Cyprinus tinca* L., *Tinca vulgaris* Cuvier.

Tôché (tô-ché) v. a. torcher.

Tôchon (tô-chon) s. m. torchon.

Tocon (to-kon) s. m. tussilage pas d'âne *Tussilago farfara* L. dit vulgairement taconnet. Charmes *tocon*, Ménil-en-X. *taquon*, La Neuveville-s-Ch. *tocons* plur. ; Offroicourt, Romont et Ville *tocon*. Ce nom patois se rapproche du franç. vulg. *taconnet* dont il parait le thême. Le cadastre de Chatel-s-M. a section A « Taconet » patois *toconèt, tocon*.

Tocsin s. m. a l'*in* propre au patois.

Tôde (tô-d' ou t') v. a. tordre. Ventron *hhtode* exprimer l'eau du linge mouillé en le tordant, pressurer. Val-d'Ajol *touôdje*.

TODEURE (tò-deû-r') s. fém. tendoire.

TOD'LIN (tò-d'*lin*) s. m. tandelin. *Tandelin* est donné par Littré, mais dans l'acception de « hotte de sapin à l'usage du saunier ». Dans les Vosges et la Lorraine, c'est la hotte étanche du vigneron. Le Tholy, Landremont *tandelin* Adam.

TODON (tò-don) Tendon, commune. En 1704 *Tandon* Jaillot ; en patois du pays *todon* genêt sagitté *G. sagittalis* L. J'ignore si l'on doit y voir autre chose qu'un homophone. Cette plante est commune dans les bois montagneux.

TODOU (tò-dou) s. m. tendeur de gerbes à *l'èguernou*.

TOD'RIE (tò-dri) s. f. tenderie.

(LO) TOÈNE (lo-touè-n') prén. d'homme, Antoine. Ce nom patois n'est donné qu'à un seul individu. Du reste ce prénom est peu commun, sans doute parce qu'il est fort répandu comme nom de famille. La Croix-s-M. *Toni, Antouone*, Docelles *Toinon :* un opuscule patois fort spirituel est intitulé... *Toinon di petit Baptiste*.

TOÈNETTE (touè-nè-t') prén. de femme, Antoinette.

TOÉS (toué) voir *Trôs*.

TOÉSE (toué-z', ou s') s. f. toise.

TOÉSÉ (toué-*zé*) v. a. toiser, arpenter. N'a plus que ce dernier sens proprement dit.

TOÉS-SIX (toué-six) s. m. trois-six. alcool ; fig. mauvaise eau-de-vie.

TOFFE (tó-f') adj. étouffant. *E fât toffe* le temps est lourd. Dompaire *touffe ;* Landremont *toffais* Adam ; Les Thons *touffe* ; lorr. *toufe* subst. LITTRÉ v° *Etouffer :* franç. *touffeur* (id.) Ramerupt *daf* étouffant, lourd THÉVENOT *touffa* (id.), Le Doubs *touffe* Beauquier qui cite le gr. *tuphô*, ital. *tuffo*, esp. *tufo*. Savigny *toffeur* subst. COLLOT ms.

TOHHÉ (tó-hhé) s. *masc.* pelote de neige. Le Tholy *stohue* pelote de neige Adam p. 287 ; Vagney *tohha* ahaner, *tohhesse* ahan Pétin ; Saint-Amé *teuhhe* obtus, gros et gras Thiriat ; Savigny *tahhé* amas de gerbes de blé ou d'avoine entassées sur le grenier COLLOT ms.

TOHHON (tò-hhon) s. m. (Hadol) blaireau. Doubs *tesson* Olivier *Faune* p. 91, doit être le même mot ; esp. *texon*. Littré donne « taisson, s. m. 1° autre nom du blaireau, et cite le wall. *tesson tasson*, messin *tèchon*, genév. *tasson*, prov. *tays*, esp. *tejon*, port. *texugo*, *teixugo*, ital. *tasso*, bas-latin *taxus* et *taxo*, *taxonis* dans les textes des VIIe et VIIIe s. DU CANGE : « Tacsus, Melis, Gall. Taisson, species felis silvestris... Vide supra *Melota* et *taxus* », et plus bas « Taxonus, Melis, Gall. *taisson*, ital. *tasso* ». Scheler : « TAISSON, champ. *tachon*, ital. *tasso*, prov. *tais* et *taisò*, esp. *taxon*, *taxus*, et *taxo-onis*, du vha. *thahs* forme (hypothétique) antérieure à *dochs*, all. mod. *dachs*... c'est le *Meles taxus* Schr.

TOJOS tó-jó) adv. toujours.

1. TÔLE tò-l') s. f. toile.

2. TÔLE (tò-l') s. f. tôle.

TOLÈ (tò-lè) v. a. meurtrir ; fig. fam. rosser. Comtois *taler* Dartois qui le rapproche du bas-breton *taol* coup ; cpr. le franç. *taloche*, Baume *taulmachie* donner des taloches. A Uriménil, en frappant du manche de couteau le rameau qui doit lui donner un sifflet, le gamin chante : « Tôlé, tôlé, mo hheuyot, su lai rôye dé... d'Jacquot ; quand Jacquot sérai crovè, mo hheuyot sérai lèvè. »

TOLÉRÈ (to-lé-rè) v. a. tolérer.

TOLESSE (tò-lè-s') s. f. et TOLAYE (tò-lâ-y') s. f. volée de coups, râclée, meurtrissures. Allain *taulaie* ; au même radical doivent appartenir, croyons-nous *toler*, *talure*, *taloche* cpr. esp. *talar* tailler, couper, vx-fr. *taler* meurtrir, *talare. Savigny *talè* verbe, et *talesse* se disent surtout des fruits meurtris en tombant à terre ; *dètalaye* fruits nombreux détachés d'un arbre par le vent et jonchant la terre, COLLOT ms.

TOLEUCHE (tò-leu-ch') s. f. taloche. Vaud. *talozche* coups de baguette ou de règle sur la paume de la main BRIDEL.

TOLMACHÉ (tol-mâ-ché) v. a. fam. presser, tourmenter, ennuyer, réclamer ; v. n. insister. Suisse rom. *talmatzi* parler allemand BRIDEL qui le tire de l'all. *Dolmetscher* interprète ;

Le Tholy *talmâchi*, Allain *tailmaisser* Adam, Ventron *talmatchè* solliciter, importuner.

Tolon (tò-lon) s. m. talon.

Tolonnè (tò-ló-nè) v. a. talonner.

Tolotte (to-lòt') s. f. petite planche placée au mur de la cuisine ou du « poële » et sur laquelle on dépose q.q. menus objets. Val-d'Ajol *tellatte*.

Tolure (tò-lû-r') s. f. meurtrissure. Orig. *tolè*. Metz vers 1280 *taleeure* Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 13.

Tombereau cité pour Dombrot-s-Vair. *temerè*, Savigny *timerè*.

1. Tonde (ton-d') v. a. tendre. Savigny *tenre*.

2. Tonde (ton-d') v. a. tondre.

Tondou, ouse (ton-dou, oûs') s. tondeur, euse.

Tônne (tô-n') s. f. tonne.

Tônia, ate (tô-niâ, ât') tounia, ate (toû-niâ, ât') s. m. sournois, indécis, qui simule le fin, le rusé : *tounié, tônié* verbe exprimant ces actions. Saint-Amé *tonnié*, Le Tholy *tonni* rôder, tournailler Thiriat ; Allain *tounia* Adam ; Gloss. mess. *toûniâ*.

Toniaye (tô-niâ-y') s. f. volée de coups, raclée.

Tonné (tò-né) s. m. tonneau.

Tonniche (tô-ni-ch') fam. interjection exprimant l'étonnement : tonnerre !

Tonn'lèye (ton'lè-y') s. m. tonnelier.

Tonsuré (ton-su-ré) v. a. tonsurer.

Topaye (tò-pâ-y') s. f. tapée. Littré donne *tapée*, omis par l'Académie.

Topè (tò-pè) v. a. taper.

Topotè (tò-pó-tè) v. n. 1. tapoter, 2° clapoter.

Tops (tò) s. m. temps. *Ai tops* à temps ; *do tops paissè* autrefois ; *d'mó tops* de mon temps ; *aiwoé lo tops grand*, trouver le temps long ; *do tops qué* tandis que, pendant que.

Toquant (tò-kan) s. m. espèce de crécelle d'enfant, consistant en une planchette de bois sur les extrémités de laquelle un marteau frappe alternativement ; 2° grosse noix dont les

enfants se servent au jeu. Belfort *taquette* [dans le premier sens] Rœsch.

Tòque (tò-k') s. f. coup, heurt.

1. Tóquè (tó-kè) v. a. se dit du bélier lançant ses coups de tête.

2. Tòquè (tò-kè) v. a. toquer, frapper, toucher fortement. Très usité aussi comme verbe réfléchi. Savigny *s'taquè*. Cpr. le franç. *taquoir*, terme d'imprimerie que Littré définit : morceau de bois de sapin doublé de chêne, sur lequel on frappe avec un maillet pour mettre de niveau toutes les lettres d'une forme. Le même auteur donne aussi *taquon* et *taquonner*. A ce mot du vx-fr. *tacon*, se rattache le verbe *taconner*, *rataconner* raccommoder de vieux souliers, *rataconneur* savetier ; dont le simple *taconneur* reste encore dans le patois messin sous la forme burlesque *tictaconneur*, qui rentre dans une sorte de formulette ou jeu d'esprit ainsi conçu : « M. le bicbaconneur, tictaconneur, voulez-vous bien bicbaconner, tictaconner mes souliers ? si vous ne voulez pas bicbaconner, tictaconner mes souliers, je trouverai un autre bicbaconneur, tictaconneur qui les bicbaconnera tictaconnera mieux que vous, mauvais bicbaconneur, tictaconneur. » Bonnardot ms. Orig. anc. franç. *tac* ce qui attache, clou. Anc. fr. : « *estoquier*... verbe actif frapper du tranchant ou de la pointe... Poitevin *étoquer* battre quelqu'un, *s'étoquer* se battre... » Godefroy. Devise de Philippe de Gueldres : ne mi toqués, il point [le chardon] L. Germain *Le chardon lorrain* 1885 p. 28.

Toquè (tò-kè) fam. adj. original, « toqué ». Lausanne *matokka* fille nigaude, gauche, lourde Bridel qui indique le **mattus, matta* ; on peut ajouter l'italien *matto : è matto, per Baccho ! è matto !*

Toquela (tô-k'lâ) s. m. terme de mépris, qui essaye de faire grand. Orig. *toquelè* ci-dessous.

Toquelè (tò-klè) v. n. frapper à petits coups ; toucher légérement. Dans un sens ironique et familier toucher à tout ; fam. marcher péniblement en affaires. Doit tenir à *tòquè*

dont il serait un diminutif. Se dit aussi d'une machine qui marche irrégulièrement soit par vice de construction, mauvais entretien, soit par défaut de direction ou de force motrice. En ce sens rapprochez notre subst. *toquelâ* et à Ventron le subst. et verbe *taquela*.

Toquesse (tò-kès') s. f. action de toquer, coup, heurt.

Torchette (tor-chet') usité seulement dans la comparaison : *nette comme torchette*.

Tôre (tô-r') enclitique de l'imparfait prochain. Orig. ancien adverbe *ore* à l'heure, du lat. *ora ;* XV° s. : *Dixit ore nos* il nous dit ore Littré v° *Or* 1°. Voir au surplus notre *Grammaire* p. 373 (29). « A mon avis cette enclitique ne doit pas être orthographiée ainsi, mais *or ore* le *t rt* du verbe soit thématique à la troisième personne, soit analogique et de liaison aux autres personnes. Et de même le *z-or*. Donc... t-or, z-or ou... -t-or, -z-or » Bonnardot ms.

Torionnè (tò-rió-nè) v. n. faire du tapage ; frapper plutôt par plaisanterie que par malice. Doit tenir à *torgniole, torniole*, subst. à peu près inconnu, croyons-nous, à Uriménil, mais fort répandu ailleurs. M. Jouve dit qu'il est usité dans beaucoup de provinces : *dorna* battre, dans la langue armoricaine, *dorna* frapper à coups de poing en gaélique (*Coup d'œil* p. 13) ; M. Pétin donne *tounôle* tourniole.

Tôrt (tôr) s. m. tort.

Tortiyé (tor-ti-yé) v. a. tortiller.

Tortorélle (tor-tò-ré-l') s. f. tourterelle, *Columba turtur* L. Saint-Amé *tortorelle* Thiriat. Roman de la Rose *torterole* v. 652.

Tortot, tortote (tor-tô, tor-tô-t') adj. tout, toute ; tout entier, toute entière : *t'airais tortot èco lo rehhe*. Als. *tot, Rev. d'Als.* 1884 p. 215 ; Langres *teut*.

Tortus (tor-tu) adj. masc. plur. tous. Pagney-d.-B. *tourtou* Guillaume ; Meusien *tourtous* Theuriet *Mme Heurteloup*, Charpentier 1882 p. 130. Metz, patois du XVIe s. *treti, torti*, dans la *Grausse enwairaye*.

Torturé (tor-tu-ré) v. a. torturer.

Tossa (to-sà) s. m. cochon de lait. Orig. *tossé* têter. Savigny *tassa* enfant qui suce ses doigts ou sa langue ; *vé tassa* veau non sevré.

Tossaint (tò-sain) s. f. Toussaint. Fontenoy, dicton : *Té Tossaint, té Nœië* telle Toussaint, telle Noël ; *autant de grains de meyot* (millet) *qu'on mainge ai lai Tossaint, autant d'âmes do Purgatoire qu'on délivre ; lai Tossaint venue, lobourou quitte tai chorrue.*

Tosse (tò-s') s. f. tétin, mamelle. Ne se dit que des animaux et très fam. des femmes.

Tossé (tò-sé) v. a. têter. *Bayé ai tossé* allaiter au moyen du sein. Vagney *tassié* Pétin ; Le Tholy *tossi*, Landremont *tassi*, Dompaire *tesser*, Saint-Amé *tassier* Adam ; Val-d'Ajol *tassier, tasser*, Fillières *tessi ;* bourg. *tocer* ; Savigny *tassi*.

Tosseure (tò-seù-r') s. *fém.* biberon. Le correspondant exact serait « têtoire ».

Tôt (tò) adv. tôt.

Tot (tò) s. m. toit. La Bresse *ta* voy. *Couronne dé St-Luâ* ; Fontenoy-le-Ch. *tôt*. Voy. le même mot. Devinette : *qui ost-ce qu'ai pus d'cent pèces et d'cent péçottes et qu' n'ai pas in poét d'aiwoée ? lo tot r'coaiché daivo des ehhondes.*

Tot auprême (to-to-prê-m') adv. tout seulement, à l'instant même. Origine conjecturée *proximus* (*Gramm.* p. 358 ou 11).

Tot-baittant (to-bè-tant) adv. à l'instant, à l'improviste : *el airriveu tot baittant*. Godefroy : « *batant* part. prés. de battre, employé adverbialement dans le sens d'immédiatement. Ce sens s'est conservé dans la locution : « tout battant neuf ».

Tot ballemot. Voy. *Bâl'mot*.

Tot-ci (to-si) adv. ici. Le simple est inusité seul comme un grand nombre d'autres vocables. Montiers-s-S. *tout-cei* Cosquin ; lorr. *toceu*, aussi, *Magas. pitt.* 1864 p. 262.

Tot do grand (to-do-gran) adv. tout le long de : *tot do grand des ch'mis, é n'fayeu qué d'brâre ;* fam. *tot do grand d'lu* tout le long de sa personne, de son individu.

Tot pai lu (to-pè-lu) adv. au fém. *tote pai lèye* seul, seule.

Les Fourgs *de pa lu* à lui seul, *de pair lui* n'ayant d'autre pair ou compagnon que lui ; *de pa ma* par moi seul, *de pa ta* par toi seul. En général faire une chose à soi seul. De même au pluriel *de pa nou, de pa ou, de pa la* Tissot qui cite le picard. *a part mi, a part li* et le bas lat. **de per se*. XVe s. ...« l'uys de la chambre... que estoit bien barré et fermé se desferma et ouvry tout par lui » *Doc. Vosg.* III p. 88 ; lorr. *tout per lu* de son propre mouvement *Poés. pop.* 1er Rec. ; Pagney-d-B. *tout pâ lou, leï* Guillaume ; Gérardmer *to po li* Jouve ; Ban-de-la-Roche *to poua lu* ; Val-d'Ajol *to poué lu, tote poué lèye*. Cpr. le lat. *per se*, l'anc. fr. *de par moi* et l'ital. *da se* ; l'allemand dit aussi *für sich*.

Tot-lai (tó-lè) adv. là, littér. tout-là. XIIe s. « *lai* » Dial. anim. conq. XI, 30 *Romania* 1876 p. 287.

Tot-piein (tô-piain) adv. beaucoup, litt. tout plein. Nancy *tout plein, plein, j'en ai tout plein, j'en ai plein ;* Ramerupt *tout plein* Thévenot ; Saint-Amé *to piein ;* Le Tholy *trobé* Thiriat ; XVIe s. *tout plain* Beauquier p. 83.

Tôte (tô-t') s. f. tartine. Vagney *tôte* Thiriat.

Totefoés (tot'foué) adv. toutefois.

Toton (tó-ton) sobr. masc. (Hadol).

Tot pouotot (tó-pouò-tó) adv. partout. Le simple est inusité. Saint-Amé *to poato* Thiriat ; Savigny *tot patiot.* Regnier emploie encore « tout par-tout ».

Touche (tou-ch') s. f. 1° attitude, tournure, dégaine ; 2° petit instrument de bois avec lequel les enfants suivent les lettres pour apprendre à lire. En ce dernier sens *teuche* à Sanchey ; 3° aiguille de montre, d'horloge.

Touché (tou-ché) v. a. toucher ; frapper, battre, *toucher su* fam. (litt. toucher sur) rosser.

Toudon (tou-don) s. m. pièce de linge lavé ou lessivé, dont on a extrait en le tordant l'eau qu'elle contenait, et qui est prête à être étendue pour sécher.

Toudot (tou-dò) s. m. tortoir, trique. Orig. *tôde* au part. passé *toudu* part. prés. *toudant :* il sert en effet à *tordre* ou

enrouler la corde des *khollaiges* autour du *meulnot* (Voy. ces mots) ; Charmes *toudian* tordant JOUVE ; Savigny *toudiat.*

TOUÈ (touè, d'une seule émission de voix) v. a. tuer. *Toue lo chié* (litt. tuer le chien), faire le repas de fin de travaux (moisson, construction etc. etc.) ; Ventron *tiè* ; La Bresse *tyè*.

TOUERIE (tou-ri) s. f. tuerie.

TOUNANT (toû-nan) s. m. tournant.

TOUNAYE (toû-nâ-y') s. f. tournée, torniole, volée de coups ; tournée, double sillon de charrue ; petite course ; visite, surveillance. *Bayé lai tounâye ai q.qu'un* faire faire à q.qu'un une course inutile.

TOUNE (toû-n') s. f. massue de bois, mailloche des bûcherons, sabotiers etc. Saint-Amé *tône* s. f. masse de fer, maillet de bois ; Savigny *toûnatte*.

TOUNÈ (toû-nè) v. a. tourner ; castrer un taureau. Cette dernière acception vient sans doute de ce que pour cette opération on lie fortement le scrotum à l'aide d'une ficelle en tournant l'extrémité de cette ficelle au moyen d'un tortoir. La Bresse *aitona*, Dommartin-l-R. *touna* Richard ; Les Fourgs *tounot-ot-ben* Tissot ; Savigny *tounère* bout du champ où l'attelage tourne.

TOUNIÉ (toû-nié) TÔ-NIÉ (*tô-nié*) v. n. biaiser, chercher des détours, agir à la dérobée, sournoisement ; être lent à prendre un parti ; avoir le vertige. Le Tholy *taunie* aller et venir ADAM ; Savigny *toûnieuye* adj. caractère dissimulé, sournois. Val-d'Ajol *touenia, touriot* qui tournoie, biaise.

TOUNIEUSSE (toû-nieu-s') (Hadol) s. *fém.* mal blanc au doigt. Vulg. *tournant* parce qu'il tourne autour de l'ongle ?

TOURMENTÈ (tour-man-tè) v. a. tourmenter.

TOURNÈ (tour-nè) v. a. terme de menuiserie, de charronnerie etc., tourner.

TOURNÉ S'LO (tour-né-slo) s. m. et TOURNÉSOL (tour-né-sol) tournesol, soleil, *Helianthus annuus* L. Vosg. vulg. *girasol* Kirschleger I p. 502 ; Charmes *tournant-soleil,* Chatel *tournesôl,* La Neuveville-s-M. *toun'selô*.

Tourot (tou-rô) s. m. touret, rouet à filer.

Tourtière (tour-tié-r') s. f. tourtière. Lure *tourtière* poêle à frire, Dartois qui le tire du lat. *torrere* rôtir; Littré le tire de *tourte*, auquel il assigne *tortus* part. passé de *torquere* tordre, et cite Berry *tourte*, bourg. *torte*, esp. et it. *torta ;* il ajoute que le celtique a le même mot : kimry *torth* ; bas bret. *tors*, gaël et irland. *tort*.

Touryon (tou-ri-yon) s. m. tourillon.

Tout (tout', on fait sonner le dernier *t*) adj. pris substantivement : *lo tout' ; ç'n'ost m'lo tout' ; on vodeu lo tout'*.

Touté (tou-té) s. m. gâteau. Cp. le franç. *tourteau*. Le sens patois de gâteau est évidemment dérivé, car *touté* signifie proprement *tourteau*, fait en forme de *tourte*, bien qu'actuellement il se fasse en *couronne*. Les Fourgs *tortiau* tourteau, résidu de graine de lin Tissot qui cite d'après Jaubert le berrich. *tourtiau* galette grossière. Du Cange donne un *Tortellus* ex Gall. *tourteau*, et *tourtellus*, et *turtellus*. En 1395 « il doivent *tourtelz* et la farine que le dit du Fay leur demande, » *Doc. Vosg.* VIII, p. 49. Grandvillers *toté* Adam. Les archives de Lorraine : « le munier du moulin de Chastel doit un denier obolle et un tourteau » Lep. et Ch. *Stat. Vosg.* p. 112 col. 1.

Touyaige (toû-yé-j', ou ch') toyaige (tô-yé-j') s. m. action de *touyé*, mélange résultant de cette opération. Saint-Amé *touyége*, Le Tholy *teuyège* Thiriat.

Touyé (toû-yé) toyé (tô-ié) v. a. agiter mélanger, mêler. Anc. fr. *touiller* salir, barbouiller, Littré. M. Scheler : « *touaille*... le mot est germanique et vient du vha. *duahilla*, mha. *twehele*, nha. *zwehle* m. s. dérivé du vha. *duahan* laver. C'est à la même famille qu'il faut rattacher le verbe franç. mais il faut en distinguer, je pense, le vx-franç. *toouiller*, *teouiller* brouiller, troubler, souiller dont le mot actuel *touiller* mélanger, remuer, est la forme contracte » ; le même auteur donne : « *touiller* remuer, mélanger ; voy. sous *touaille* ». Val-d'Ajol *toueyer* mêler en tournant. Le *Dict. wall.* donne

touiller troubler, mélanger. M. Lambert croit que c'est une variante de tourniller (tourner dans un cercle restreint) dont la racine est *tornare*, tourner.

1. Tovon (tò-von) s. m. taon, genre *Tabanus*. Cornimont *taivin*. Bourg. *taivin;* suisse rom. *tavan, taban* Bridel ; Les Fourgs *tovau*, Tissot qui cite le vx-fr. *tavan, tabons* et d'après Honnorat le prov. *taban, tavan*.

2. Tovon (tò-von) Thaon, commune. En 1003 *ad Tadonem*, Doc. Vosg. I p. 14 : *de Tadone* même date Lepage 2 p. 184, col. 1 ; 1721-1735 *Tavon* carte Bugnon ; 1714 *Tauon* Jaillot.

Tôye (tô-y') s. f. table ; *s'motte ai tôye* s'attabler, pour manger ; composé *s'aittoyé* s'attabler. Lunéville de même Jouve *Rec. Nouv.* ; Vic *tôye ;* Fillières *tauille* Closse, qui lui donne une origine celtique : *taol*. Scheler : « Table, patois *taule*, prov. *taula*. »

Toyotte (tò-yò'-t') s. f. taie d'oreiller.

Trabaise (trâ-bai-s') pelle à feu. Saulxures *tirebraise* et Saint-Amé *trabaise* Thiriat ; Dombrot *trabraise*. Au fond ce peut être le même mot que *tiré* tirer. Cpr. toutefois *trâre, traire, trât d'pèche* corde du *hhollaige*. La formation est différente.

Tracé (trâ-sé) v. a. tracer.

Tracié (trâ-sié) v. n. aller et venir. Vagney « *tracié* vréder, v. n. piétiner, v. a. » ; anc. fr. *tracier :* cum dou lion qui ses pas cuevre Por ce c'un nel puisse tracier Meyer in *Romania* 1872 p. 127 ; norm. *trache* chercher. r. **tracciare* Joret *Romania* 1876 p. 375 ; Le Tholy *tracie* passer souvent au même endroit. Le *Psautier de Metz* XVI, 6 : perfais mes pas et mes allées en tes sentieirs a ceux que mes *tresses* et mes alleies ne soient meutes ne ostées, Bonnardot.

Trahi (tra-hi) v. a. trahir (peu commun).

Trai (trè) s. *masc*. poutre. *Trai d'feuye* grosse poutre formant ou soutenant l'avant-cheminée à la cuisine. Le Tholy *trè d'feïe* grosse poutre qui traverse la cuisine Adam ; Ventron *tra* ; Les Thons *tra ;* Montreux *tra* Bridel qui le tire du lat,

trabs, *trabes* poutre ; Doubs, Haute-Saône, *tra*, *trai* Dartois qui lui donne la même origine. Bourg. *travement* s. m. rare, charpente, du lat. *trabs*. On nomme en patois *travet* une lambourde ou pièce de charpente soutenant un plancher ; *travaison* le sommet du mur où pose une charpente, *travon*, *travet* et *travottes* les poutrelles, solives et chevrons, Déy.

Trait (trè) *très* (trè) *tret* etc. lieudit à Uriménil dans « *lo grand trait* ». Cleurie S^on^ A « de Hazintraits », pat. du pays *Hézintrâ* ; Cleurie S^on^ A « champ du traix » pat. champ *di trâ* champ voisin d'un chemin ayant une forte rampe » Thiriat ms. ; Médonville C « Le Trémontey », pat. *li trêmontat* lieu très élevé (Perrin ms.) ; Saint-Amé B « Les grands Très » pat. *las grand très* aux grandes jachères » Thiriat ms. id. « Trés de bourse » pat. *très de boauhhe* jachère de la bourse ; « Trés Claudon » pat. *trè Diaudon* jachère Claudon. En 1390 : « en trait » nous avons obligié... toutes les choses... cy devisees... en terres arables et non arables en trait, en tailles... » Le viie vol. des *Doc. Vosg*. p. 15, 1882, contient la note suivante empruntée à Du Cange : « *Tractus* ou *cario*, decimæ decima, redecima, partie des dîmes que percevait celui qui était chargé de les recueillir. » J'ai aussi trouvé dans Du Cange : « *Bot* 2, alia notione apud Britannos armoricos ager, seu tractus terræ ». Tranqueville a aussi « Le trait du *Beld* » pat. *trèche Bela* friche du bélier ? Lemoine ms. Voir nos *Lieux dits* p. 276 (ou 31). Je crois que ce mot forme bien un vocable distinct des « Trèches » notés aussi dans ce même opuscule p. 261 (ou 16) ; Saint-Étienne a une ferme dite « Les Traits-de-Roche » ; Saint-Amé « Les Traits » côtes, chemins raides. Les *Doc. Vosg*. iv p. 60 et 61 traduisent : in tractu ecclesiae de Serees, par *traict* et *dîme*. Cicéron employe *tractus* dans le sens de contrée, région, pays. En 1457 : « en hommes, en femmes, en traictz, en tailles... *Archéol. Lorr*. 1881, p. 10 ; en 1211 : « ... tractum Ecclesie Freburcort..., traduit : « *lo trait* de l'église de Frébecourt... » *Doc. Vosg*. vii, p. 415 et note. Béarnais *treus* parcelle, Paris,

Romania 1874 p. 430 ; Navarrais, 1378 « un tretz de terre » COUTURE, *Revue de Gascogne* 1874, mai, p. 220-226 ; en 1484 « ab certan autre tros de bosc de Moscostans » in *Rev. des lang. rom.* 1882, p. 54, publié par F. Pasquier, qui donne en note « 4. *Tros*, morceau, parcelle, étendue ou mesure superficielle, v. *Trocium* dans Du Cange. » Du Cange donne : « 6. *Tractus* pars, portio... « in duobus Tractibus, Gallice diceremus en deux pièces. »

TRAICAIS (trè-kè) s. m. tracas. Ce mot a donné tracasser, aller et venir. Vient-il, comme dit M. Beauquier, du comtois *trage* passage, et de l'allem. *Tracht*, lat. *trajicere*, franç. *trajet*, holl. *trich* (Maestrich, passage de la Meuse) ? Cpr. vx. fr. *triege* et fr. actuel *triage* cantonnement forestier.

TRAICAISSÉ (trè-kè-*sé*) TRACASSÉ (tra-ka-*sé*) v. a. tracasser.

TRAICAISS'RIE (trè-kè-s'-ri) s. f. tracasserie.

TRAINAYE (trè-nâ-y') s. f. trainée.

TRAINÈ (trè-nè) v. a. trainer.

TRAINESSE (trè-nè-s') s. f. trainée.

TRAINOU (traî-nou) s. m. traineur.

TRAINTRAIN (trein-trein) s. m. train-train.

TRAITE (tré-t') s. m. traitre.

TRAITEMOT (tré-t'-mò) s. m. traitement.

TRAIVAS (trè-vâ) s. m. travers. Hadol *traivids*.

TRAIVAHHÉ (tré-vâ-hh*é*) TRAIVIAHHÉ (trè-viâ-hhé) plus rare, v. a. traverser.

TRAIVAYE (trè-vè-y') s. m. travail.

TRAIVAYÉ (trè-vè-y*é*) v. a. travailler.

TRAIVOTTE (trè-vò-t') s. f. petite poutre, dim. de *trai*. Doubs, Haute-Saône, *travon*, *travot*, *travat*, *travote* Dartois ; vx. fr. *travette ;* Ventron *traivatte*, Bourg. *travement* s. m. Rare.

TRAIYIN (trè-yi*n*) s. m. train, bruit, tapage. Anc. fr. *tra-in* Littré ; Landremont *trëiin* train de culture ADAM ; Le Tholy *trein* ID. Vic, manière de diriger, de faire, économie domestique ; Gérardmer *treyin* ménage JOUVE.

TRANCHET cité pour Les Fourgs *traintset* TISSOT.

Tranquilisé (tran-ki-li-*zé*) v. a. tranquilliser.

Tranquillitè (tran-ki-li-tè) s. f. tranquillité.

Tranquill'mot (tran-kil'-mò) adv. tranquillement.

Transférè (trans'-fé-rè) v. a. transférer.

Transformè (trans-for-mè) v. a. transformer.

Transigé (tran-zi-*jé*) v. n. transiger ; employé aussi activement, mais rarement.

Transpirè (trans'-pi-rè) v. n. transpirer.

Transpôrt a l'*ô* résonnant.

Transpoutè (trans'-pou-tè) v. a. transporter.

Transvasé (trans'-vâ-*zé*) et **transvasè** (trans-va-sè) v. a. transvaser.

Traquè (tra-kè) v. a. traquer.

Trare (trâ-r') v. a. traire.

Traskin (tras'-k*in*) **trouskin** (trous'-k*in*) s. m. instrument du menuisier servant à tracer le bois à raboter. Vagney : « *trasquin* trusquin ». Ce dernier mot n'est pas dans Littré. M. Godefroy v° *Creusequin* donne : « wall. *cruskin* (trosquin guilboquet), Rouchi, it. ; Namur *creuskin*...» C'est une sorte de gobelet : ce n'est évidemment pas le même mot.

Tra (trâ) s. m. trait de l'attelage ; *trât d'péche* corde servant à fixer la *perche* sur la paille, foin, etc. qu'elle est destinée à maintenir sur le *hhollaige* chargé.

Trate (trâ-t') s. f. traite ; longueur de chemin parcouru ; quantité de lait obtenu de la vache ou de la chèvre en une fois.

Tratié (trâ-*tié*) v. a. traiter. En 1420 *traittier, Doc. Vosg.* v p. 39, 2e pagination. (L'accent circonflexe dans notre mot patois remplace l'*i* du franç. *traiter* et le *c* du lat. *tractare).*

Traversé (tra-ver-*sé*) v. a. terme techn. de marchand de vin, traverser.

1. **Trayon** (trè-ion) s. m. écheveau. M. Lambert croit pouvoir indiquer *trahere* tirer ; le *trayon* étant l'écheveau que la fileuse tire de l'étoupe, et il cite *traçon* ce que la fileuse en tire d'un coup de main. Scheler a « *trayon,* dérivé de traire».

2. **Trayon** (trè-ion) s. m. tétin de la vache, chèvre, etc.

Trèfe (trè-f') s. m. trèfle genre *Trifolium* L. La Bresse *trabe*, Châtel *treffe*, Crébimont (Saint-Etienne) *trêhe*, Padoux *treff*, Vexaincourt *treffe* masc. et *traupe* fém., Wisembach *trabe* fém. Ban de la R. *trable* trèfle des prés *T. pratense* L.; Cleurie *trèffe* Th., Gérardmer *trèfe*, Saulxures *trabe*, *rouge trêfe* (litt. trèfle rouge) trèfle incarnat. Vosg. popul. *trèfle farouche* Dr Berher p. 140, Charmes *trèfe incarlate*, Dounoux *trèfe d'Afrique*, cpr. *triolet* Dr Berher 142; trèfle rampant *T. repens* L.: Charmes *traupe* et *traye;* Cleurie *bianc treffe* Thiriat; La Neuveville-s.-Ch. *treyotte*, Mazelay *traupe*, Médonville *trëiotte*, Ménil-en-X. *treyotte;* Raon-l'Et. *traupe*, *trôpe* (ce dernier s'applique aussi au trèfle élégant T. *elegans* Savi; Saint-Amé *bian treffe, Tr. repens* Thiriat.

Tremsau (trèm-zô) s. m. trémois, blé de mars, mauvais blé; sobriquet masculin. Lep. *Stat.* 2, p. 74, col. 2 dit: « la totalité des grosses et menues dismes appartient au curé, et consiste en grain de Pâques appelé *Tremezon* qui est une espèce de seigle sarrazin. » Fr. pop. de La Bresse *tremezon* seigle de mars Thiriat Vosges 1882 p. 172.

1. **Tremblémot** (tran-blé-mò) s. m. fam. dont le sens correspond à *bataclan*: *èpovotè lo diâbe ècò tortot lo tremblémot*, épouvanter le diable et tout son bataclan, toute sa séquelle. Cpr. l'argot « flotte » dans le sens de grande quantité.

2. **Tremblémot** (tran-blé-mò) s. m. tremblement.

Trémeure (tré-meu-r') s. f. trémie. Comtois *entremuie* Dartois qui cite le langued *entremiéjho*, le cat. *tramuja*, l'ital. *trumoggia* et le tire du lat. *modius* muid, mesure, et *intrare* entrer ou simplement *trans*, *tra*, qui marque l'action de traverser); Landremont *trèmeure* Adam; Yonne *trameure* s. f trémie Joissier.

Trémonzève (tré-mon-zè-y') Trémonzey, commune; patois du pays *Trémonzeille*. Il doit son nom aux trois monts qui l'avoisinent: 1° celui entre Trémonzey et les Trémeures (hameau); 2° celui du Haut du Mont dominant l'église; et 3°

celui de la Jus, autre hameau se rattachant au village. Anc. noms : s. d. *Tremozey* Lepage 2, p. 263, col. 1 et p 512, col. 24. Tendon s^on A : « au Trémonzey ».

Trémoussé (s') tré-mou-sé) v. réfl. se trémousser.

Trempe (tran-b', ou p') mieux trembe s. *fém.* tremble, *Populus tremula* L. Dommartin *trompe.*

Trèpaissè (trè-pè-sè) v. n. trépasser.

Trèpaissè, aye (trè-pè-sè, â-y') s. m. et fém. trépassé.

Trépigné (tré-pi-gné) v. n trépigner. Ventron *terpènié.*

Trèsé (trè-zé) s. m. tréseau (de gerbes)

Trèsor à l'*o* résonnant.

Trèsorier (trè-zo-rié) s. m trésorier.

Treute (treu-t') s. f. truite commune *Salmo fario* L., *Trutta fario* Sieb. Saint-Amé *treute* Thiriat.

Treuvè (treu-vè) v. a. trouver. Als. *i ne trove pu* je ne trouve plus, *Rev. d'Als.* 1884, p. 216. Orig. lat. *tropos* verset chanté après l'Introït, gr. *tropos* qui aurait fourni un verbe *tropare*, dont le sens primitif est *varier un air* puis composer, inventer, découvrir G. Paris *Romania* VII, 1878, p. 419.

Treuyé (treu-yé) v. a. et v. n. frotter.

Treuyotte (treu-yò-t') s f. petite troublè.

Tréye (tré-y') trèye (trè-y') s. f. treille.

Trèyis (trè-yi) s m. treillis.

Triaige (tri-é-j') s. m. triage.

Triché (tri-ché) v. a. tricher.

Trichou (tri-chou) s. m. tricheur.

Tricoése (tri-koué-z') s. f. *sing.* tenailles; plus rare que *t'naye.*

Tricolôre a le dernier *ô* résonnant.

1. Tricot s. m. tissu; ouvrage qu'on est en train de tricoter, par exemple un bas, etc.

2. Tricot s. m. bâton gros et court; masculin du franç. *trique;* bourg. *tricô* s. m. Mignard.

Tricotè (tri-ko-tè) v. a 1° tricoter; 2° fig. fam. frapper avec un *tricot : on li tricoteu les côtes ène bâlle aiffâre.* Etym. *tricot* 2.

TRICOTOU, OUSE (tri-kô-tou, oûs') s. tricoteur, euse.

TRIFOUYÉ (tri-fou-yé) v. a. fam. mal soigner, bâcler. Le vx.-fr. *tribouiller*, troubler, agiter, le lat. *tribulare* et le franç. actuel *tribulation* s'en rapprochent-ils ?

TRIFOUYESSE (tri-fou-yè-s') s. f. action de *trifouyé*.

TRIMBALÈ (trin-ba-lè) v. a. trimbaler.

TRIMÈ (tri-mè) v. n. trimer, marcher vite, être poussé vivement. Suisse rom. *trimâ* travailler sans relâche, aller fort vite, se dépêcher, BRIDEL, qui donne le celtique *drim* force, vigueur.

TRIMESTE (tri-mès-t') TRIMESSE (tri-mè-s') s. m. trimestre.

TRINGALT (trin-galt') s. m. pourboire. All. *Trink-Geld*.

TRINITÈ (tri-ni-tè) s. f. La Trinité. Fontenoy a les dictons : « Quand è put lo jou dè lai Trinité, è put chèye semaines sans airrètè. Lo jou dé lai Trinité tros podus, tros breulès. Quand è fât bé ai lai Trinité, è put 40 jous. »

TRINQUE, OU TRINGUE (trin-k') s. f. tringle.

TRINQUÈ (trin-kè) v. n. trinquer. Ventron *trinkè* pris de boisson.

TRIPAYE (tri-pa-y') s. f. tripaille.

1. TRIPE s. f. tripe.

2. TRIPE (tri-p') adj. triple.

TRIPIER fait au fém. *tripière*.

1. TRIPLÈ (tri-plè) v. a. tripler. JOUVE a *triper*, *Coup d'œil* p. 16 ; Les Fourgs *trepai* Tissot qui cite le vx-fr. *treper* et d'après Jaubert le berrich. *trepar*.

2. TRIPLÈ (tri-plè) v. a. piétiner, se dit de l'homme, du bétail, des attelages : *triplè in grain*, *in trèfe*. Dompaire *tripler*, Landremont *treupler* Adam ; Vagney *tripei* piétiner, fouler aux pieds, PÉTIN. On peut rapprocher *triper* sauter (*Bestiaire de Gervaise* P. Meyer 467) ; Remilly *trèple* Rolland ; Comtois *triper* fouler aux pieds DARTOIS qui le rappr. du bas breton *tripa* ; Ramerupt *triper*, *traper* Thévenot ; bourg. *tripai*, Mignard qui le tire de *tripudiare*, en grec *trepein* ; prov. *trespar* sauter, rebondir. Ventron *tripè* poser le pied, marcher par

mégarde sur q.q. chose ; Ventron a aussi *triffè* fouler aux pieds. Belfort *triper*, froisser, briser, casser, aplatir l'herbe des près ou les plantes des jardins sur lesquelles on marche Courbis ; vieil allem. *tripper ;* genév. *treper*. Rabelais a *treper*, *trepigner* presser avec les pieds.

Triplémot (tri-plé-mò) adv. triplement.

Tripotaige (tri-pô-tai-j') s. m. tripotage.

Tripotè (tri-pó-tè) v. a. tripoter ; v. n. piétiner. Ramerupt *tripotter* piétiner Thévenot.

Tripotèsse (tri-po-tè-s') s. f. tripotée.

Tripotou, ouse (tri-po-tou, où-s') s. tripoteur, euse.

Trique cité pour le Belfort *tricon* gros morceau de pain Corbis ; ce mot a aussi ce sens chez nous ; fém. de *tricot*.

Triquè (tri-kè) v. a. 1° frapper d'une trique ; 2° habillé drôlement : *el ost triquè comme in dèpodou d'andeuyes*.

Trissaye (tri-sâ-y') s. f. petite ondée. Orig. *trissé*.

Trissé (tri-sé) v. a. et v. n. jaillir, éclabousser. Vagney *hhtrincié de lai bodère* éclabousser, Pétin ; cet auteur donne aussi *trissei*. Landremont *trinci*, Le Tholy *strici* Adam ; Docelles *s'trissè* Adam ; Ventron *ehhtricie*. L'italien *stresciare* couler, jaillir, et *troscia* écoulement viennent-ils du latin *transire* qui a formé le verbe patois du Doubs *trésir* sortir de terre, passer à travers, pénétrer ? Cpr. *transi* de froid ; vx-fr. *trésie* poussée d'herbes abondantes, lieu dit « *aux blanches trésies* » près Besançon, Beauquier v° *Trésir*. Savigny *trissi*.

Trisseure (tri-seû-r') s. f. clifoire. Orig. *trissé*.

Tristémot (tris'-té-mò) adv. tristement.

Trô (trô) s. m. tronc, souche ; *tro d'chô* tige de chou, *tro d'salâde* tige de salade (montée) dépouillée de ses feuilles et abandonnée aux enfants. Les Fourgs *trot*, Tissot qui cite d'après Honnorat le prov. *trotz*.

Trobieuché (trò-bieu-ché) v. n. trébucher.

Tròche (trò-ch') s. f. t. de maçonnerie, outil à deux pointes, servant à dégrossir les pierres ; 2° t. de maréchalerie, espèce de marteau servant à couper le fer ; 3° plante d'herbe forte,

touffue. Cpr. dans cette dernière acception le vx-fr. *trésie* poussée d'herbes abondantes, et lieu dit : *Aux Blanches Trésies* près Besançon Beauquier, v° *Trésir*.

1. Tròché (trò-ché) v. n. pousser dru, se rapproche quelque peu de l'expression horticole « taler ». Vx-fr. *torcher*, *trucher*, *troncher*.

2. Troché (trò-ché) v. n. s'aigrir, s'altérer, « tourner ». Le Tholy a le subst. *trochi* sauce tournée à l'aigre Adam ; Le franç. *trancher* n'a pas cette acception, mais il a *tourner*. Esp. *trancar*.

Trocheuye (trò-cheu-y') s. m. espèce de sous-plat en bois tourné, ou de forme carrée sur lequel on découpait la viande. Les Fourgs *traintcheu* Tissot, qui dit que c'étaient les assiettes des capucins, et cite le vx-fr. *tranchoir*, et d'après Jaubert le berrich. *tranchouére*. J'ai vu aussi ces espèces d'assiettes à la chartreuse de Bosserville, près Nancy. Du Cange dit v° *Incisorium* : « *Incisorium*, orbiculus mensarius, super quo escas incidimus. Gallis nostris seu Gallo-Belgis *tranchoir* ».

1. Trochie (trò-chi) s. f. tranchée ; au plur. coliques.

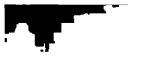
2. Trochie (tro-chi) s. f. torchée, trochée, etc. grande quantité. Val-d'Ajol « *trechie* talle ». M. Lambert cite le vendéen *truisse* touffe d'arbres. Vx-fr. *torche*, troupe, multitude ; voir du reste Littré *Trochée* 2°.

Tròlè (trô-lè) v. n. trôler. Dompaire *trôler* Adam.

Trohième (trô-hiè-m') adj. troisième.

Trombe (tron-b', ou p') trompe (tron-p') et plus rarement trembe (tran-b') ce dernier, déjà cité plus haut, s. m. peuplier tremble *Populus tremula* L. *Sp.* 1464. Ban-de-la-R. *termolé*, *drmolé* et *drmolie* ; Charmes *trempe*, Cleurie, Synd. St-Amé *traube* Thiriat ; Eloyes *tromble* ; La Forge, Le Tholy *trembe* ; Fraize *tramolé*, Gerbamont *traube*, Gerbépal *tromoulé*, Lemmecourt *tremblië*, Médonville *trobieu*, La Neuveville-s-Ch. et La Neuveville-s-M. *trombieu* ; Tranqueville *trobieu* ; Vagney *trôbe*, Ventron *tromble*.

Tromoulè (tro-mou-lè) v. n. trembler. Ventron *termola* verbe, trembler de frayeur.



Trompè (tron-pè) v. a. tromper. Dicton : *lo çut qué n'sé trompe pas ç'ost lo çut qué n'fât rié* celui qui ne se trompe pas c'est celui qui ne fait rien.

Trompou, ouse (tron-pou, oûs') s. trompeur, euse.

Tronce (tron-s') s. f. bille. Les Fourgs *trouintse*, bûche de Noël Tissot. Ce mot *tronce* est encore souligné dans un passage du *Magasin pittoresque* 1867 p. 267, col. 2.

Tronquè (tron-kè) v. a. tronquer.

Trope (trò-p') s. f. trempe.

Tropè (trò-pè) v. a. tremper.

Tropé (trò-pé) s. m. troupeau. *Ps. de Metz* LXXVII, 58 *tropel* et ib. 76 *troupel* Bonnardot. Langres *treupai*.

Troppe (trò-p') s. f. trappe. Vx-fr. *trapan;* Doubs et Genève *trapon*. Le mot *trappe* dans le patois percheron signifie degré : Notre-Dame de la Trappe était donc Notre-Dame des degrés *Magas. pitt.* 1849 p. 305, col. 2.

Lo Tropphhon (tròp-hhon) s. m. lieu dit ; franc. vulg. local *le trapson*.

Troquè (tró-kè) v. a. troquer, échanger.

Tros (trô, devant la consonne, l'*h* asp. et l'*hh* : *tros ch'waux*); troh (trô*h*, *h* aspirée devant la voyelle et l'*h* muette : *troh aignés*); trohh (trôhh', absolument : *j'on â trôhh* ; une autre forme assez courante est toés (toué) : *toés sous ;* on la retrouve dans certains composés aussi : *toés-six ;* v. c. m. Adj. num. trois. La Bresse *trokhe* X*** *Noël ms.* 12 ; voir du reste notre *Grammaire* pp. 359 (ou 15).

Tros-quarts (tro-kar) outre le sens de fraction, ce mot est employé comme terme ironiq. et même q.q. peu injurieux, appliqué aux personnes : avorton.

1. Trosse (tró-s') s. f. trousse.

2. Trosse (trò-s') s. f. tresse ; *fâre d'lai trosse* au fig. fam. gigoter, allusion aux mouvements des pieds du faiseur de tresse.

1. Trossé (tró-sé) v. n. faire des efforts (pendant l'acte de la défécation, un travail quelconque, accouchement etc). Rasey *drosser* se plaindre Adam. Landremont *trosser* Adam.

8



2. Trossé (tro-sé) s. m. trousseau.

Trottè (tró-tè) v. n. trotter.

Trottoèr (tro-touér) s. m. trottoir.

Trottou, ouse (tro-tou, oùs') s. trotteur, euse.

Trouand, ande (trouan, ant', ou d') adj. paresseux, feignant. Loc. : *el ost si biè trouand qu'è fiâre ; fâre lo trouand drohaut lo leuye.* La Bresse *terriand* Adam ; Mazelay Son B « Haut des Trouaux » en patois *lo haut des Trouaux*, trouaux, mauvaise terre, *tarre trouande* terre paresseuse. Cpr. le franç. *truand.* Vagney a *terriand* Pétin ; Crémanvillers *tériand* Thiriat ; Val-d'Ajol *treuyand,* rac. *tru*, *truage*, en vx-fr. tribut ; primitivement c'était un homme réduit à la mendicité par la surcharge des impôts, verbe *treuyanda* truander, M. Lambert ms.

Trouandise (trou-an-di-z', ou s') s. f. paresse.

Trouble (trou-bl') s. f. truble. En 1395 *truille* Lep. et Ch. II, 217, col. 1. Littré v° *Truble* donne à l'hist. *truvle*; M. Déy, voc. bourg. « *treuble* truble s. f. (rare) trouble, instrument de pêche. Si bourgeois..... peultent pescher... sans treuble clert ne rame. Luxeuil 1291 ».

Treuyotte (treu-yò-t') s. f. un peu fam. et enfantin, petite trouble.

Troué (trou-é) s. m. palon, pelle en bois. Remilly *trûle, trûele* nettoyer à la pelle Rolland.

Trouelle (trou-é-l') s. f. truelle.

Trozaine (trô-zè-n') s. f. treizaine.

Troze (tró-z', ou s') adj. num. treize. Dommartin-l-R. *traze* Richard.

Tu (tu) ètu (è-tu) part. passé d'*aiwoé* eu. Orig. *habitus.*

Tumant (tu-man) adj. facile à renverser. Voy. *Tumè.*

Tumè (tu-mè) v. a. verser, renverser par maladresse ; fam. culbuter, tomber de voiture. Pays d'Enhaut *touma, tema* Bridel ; Vagney *teumei* culbuter, renverser, et *teumerè* tombereau Pétin ; Val-d'Ajol *teuma*, La Gruyère *tuma* Cornu ; Pontarlier *tumer* s'épancher hors du vase en bouillonnant Dartois qui le tire du dan. *tœmme* vider et compare le lat. *tumeo* :

bourg. *tumè* Mignard qui le tire du lat. *tumere*, cite le champ. *teumer* d'après Grosley ; Les Fourgs *t'mai* Tissot qui cite le vaud. *tema*, le lat. *tumeo* et *tumesco* ; Landremont *teumer*, Le Tholy *timè* Adam ; Gl. mess. *teumer ;* Yonne *toumer*, tumer (pour tomber) v. a. verser, renverser, et *tumeriau* s. m. tombereau Joissier ; Ventron *teumè* verbe et *teum'ré* tombereau. M. Scheler : «... L'anc. langue avait aussi une forme *tumer* ; (encore en Lorraine on dit *teumei*, en Champagne *tumer*) et l'ital. a *tomare* p. culbuter, descendre... D'après Littré *tumer* est la forme primitive, et *tumber* une forme postérieure et modifiée de *tumer...* » (v° *Tomber*), et « *tombereau* angl. *tumberel* du verbe *tomber* de même que le bourg. champ. *tumereau, tumerel* vient de la forme *tumer*. Le tombereau est une charrette dont on « renverse » la caisse... » Consultez aussi Littré v° *Tomber*.

Tunat (tu-na) prén. d'homme, Fortunat.

Tunnel est féminin.

Turlupinè (tur-lu-pi-nè) v. a. fam. turlupiner.

Tus (tu) adj. Forme archaïque sans doute de tous, usité seulement devant les noms de nombre *tus dousse* tous deux, *tus trohh'* tous trois. En 1272 *tuit-trois* (tous trois) *Doc. Vosg.* VII p. 28 ; En 1269 *tuit* id. p. 31.

Tuyau (tu-iô, et non tui-iô comme en français) s. m. tuyau.

Tyot (tiò) s. m. voy. *Tiot*. Littré donne le fr. *tilloi* et *tillau* tilleul des bois.

U

Ugène (u-jè-n') prén. d'homme, Eugène.

Ugénie. Voy. *Génie*.

Uhîne (u-hî-n') s. f. usine.

Un', eine (*ün'*, ê-n') adj. un, une. *Et d'ün'* et d'un, premièrement, d'abord. Voy. *in ; d'ün et d'aute* de chacun, de grand ou de petit, de bon ou de mauvais etc. *L'ün poutant l'aute* litt. l'un portant l'autre, en moyenne. En 1789 «..... que chaque

année, l'une portant l'autre, le tiers destiné à la récolte des blés..... *Doc. Vosg.* I p. 259. Roman de la Rose : amis, dist-il, j'ai mains hommages, et d'uns Et d'autres recéus, v. 1970, 1971. Saint-Amé *ine* Thiriat.

Uniforme est féminin.

Unimot (u-ni-mò) adv. uniment. Rarement employé seul : on dit habituellement *tot unimot.*

Usaige (u-zé-j', ou ch') s. m. usage.

Uriné (u-ri-nè) v. n. rare, uriner.

Util'mot (u-ti-l'-mò) adv. utilement.

* Utilitè (u-ti-li-tè) s. f. utilité. En 1390 « *utiliteit* » *Doc. Vosg.* I, page 18.

V

Vacyé (va-si-*ié*) v. n. peu commun, vaciller.

Vagabondè (va-ga-bon-dè) v. n. vagabonder.

Vai (vé) s. m. *val*, éboulement, faute, manquement : *lo muhh-lai ai fât vai,* et au fig. *lo mâte d'écôle ai fât vai ai lai mosse;* c'est le simple d'aval. Suisse rom. *vau, vo* Bridel.

Vaiccin (vè-ks*in*) s. m. vaccin.

Vaiccinè (vè-ksi-nè) v. a. vacciner.

1. Vaiche (vè-ch') s. f. vache. Proverbe : *Penre lai vaiche et lo vé* (litt. prendre la vache et le veau) se dit de celui qui épouse sans trop s'en douter une fille qui n'est pas enceinte de ses œuvres. Doubs, Haute-Saône *vouotso, vouaiche, vouetche* Dartois.

2. Vaiche (vè-ch') s. f. salamandre maculée *Salamandra maculosa* Lam. Saint-Amé *tasse vèche* Thiriat.

Vaiche rouge (vè-ch'-rou-j') s. f. lactaire délicieux *Lactarius deliciosus* L. Vosg. vulg. *vache rouge* Mougeot p. 293-453. Bru *vaiche rosse*, Fontenoy *vaiche roge*, Romont *vaiche*. Cpr. Epinal *le bœuf*, et Fontenoy *bieu roge* bœuf rouge, idées presque analogues.

Vaihhé (vè-hhé) s. m. cercueil. Fr.-Comtois *va*, *vai*, *vouai*, *voué* s. m. cercueil Dartois qui cite le roman *vas* cercueil, tombeau et les rapproche du bas-breton *bez* fosse, tombe. Le même auteur donne comtois *vâssé*, *vaiché*, *vèché* tonneau et les tire de l'all. *Fass*, flam. *vat* et compare le lat. *vas*. Saint-Amé *vouahhé*. Le Tholy *vèhhé* Adam; La Bresse *vakhé*. Ventron *vouhhé* : Du Cange : « *Vas*, sepulcrum subterraneum cameratum, sarcophagus ex lapide vel marmore » et plus bas *Vascellum* ead. notione..... », puis *Wassellum*, *vassellus*, vas, dolium, vasculum... *Varellum* pari significatu..... et *Vaysellum*..... » En 1534... Item nulz des dicts compaignons bouchiers ne devront saingner aucune beste en leur maisel de soub la halle, qu'il n'ait ung vaxel de soub pour recullir le sang..... » *Doc. Vosg.* VII.p. 301. Tous ces documents permettent d'identifier comme facture notre vocable patois avec le franç. *vaisseau* : se reporter au surplus à ce que nous en avons déjà dit 2e *Essai* pp. 228 (ou 36) et la note 1.

Vaihhéle (vè-hhé-l') s. f. vaisselle.

Vanné (vâ-nè) v. a. vanner.

Van-lai (van-lè) prépos. là-bas, loin, assez loin, plus loin que *van-tot-lai*.

Vanotte (vâ-no-t') s. *fém.* tablier court que portent les hommes, à la grange notamment. Orig. sans doute *vanné* de l'habitude de le porter pour *vanner*. M. Adam donne du reste cette étymologie à *vainotte*, de Viterne.

Van tot-lai (van-tô-lè) prép. là, près, pas loin, moins loin que *van-lai*.

Vannou, ouse (va-nou, oûs') s. vanneur, euse.

Vanse (van'-s') s. f. valse.

Vansé (van-sé) v. n. valser.

Vansou, ouse (van-sou, oûs') s. valseur, euse.

Vanté v. a. vanter.

Variabe (va-riâ-b', ou p') adj. variable.

Vau (vô) s. m. val, usité seulement comme nom de lieu *Vau d'Aijô* etc.

VAU D'AIJÔ (vô-dè-jô) Val-d'Ajol, commune. M. Godefroy : « *Ajou, ajoou, ajout, adjoub,* s. m. ajonc, genêt épineux, terrain planté d'ajoncs. Charente *Les Adjots*, Eure *Ajou*, Ardèche *Ajoux*, Vosges *Val d'Ajol*, Aveyron *Val d'Ajou* ». En 1255 *Vau d'Aijo*, *Doc. Vosg*. I p. 78 ; en 1366 « *li Waulz d'Ajou* et cil de Bains » id. II p. 198 ; M. Cocheris *Noms de lieu* p. 48 donne aussi les cinq noms de localités cités par M. Godefroy. MM. Lepage et Charton II, 522, col. 1 : *Villa de Adiaco* ; en 1223 *ban d'Ajo*, id. ; en 1255 *Val d'Ajoz*, id. ; en 1517 *Valdajol* id. col. 2 ; en 1541 *Val d'Ajou* id. p. 523, col. 2.

VAURIÉ (vô-rié) subst. masc. vaurien.

VAYON (vâ-yon) s. m. fam. et enfantin, jeune veau, petit veau. Saint-Amé *païon* Thiriat, Punerot *véiot* Olry.

VAYOTTE (vâ-yò-t') s. f. petite vache. Comtois *vaichote*, *votseto* Dartois.

V'COU (v'kou) Vecoux, commune.

VÉ (vé') s. m. veau. Le *Ps. de Metz* : *veel* XXI, 12 BONNARDOT.

VÉGÉTÉ (vé-jé-té) v. n. peu commun, végéter.

VEÎNE (vè-n') s. f. vigne *Vitis vinifera* L. Bourg. *vaigne*, *veigne* Mignard. Les citations qui sont empruntées à M. Adam se trouvent page 379 : Bainville *vaigne*, Ban-s-M. *vinieu* Adam ; La Bresse *vein* ; Brouvelieures *vinq* ; Bru *véne*, Celles *vinie* et *veigne*, Chatel *véne*, Chatel, S[t]-Vallier *vênne*, *vaîne*, *vêne*, et *véne* Adam ; Charmes *vein* et *vègne*, Deycimont *vain* Adam, Domèvre-s-M. *vègne*, Fontenoy *veigne*, La Forge *vin*, Gerbamont *vengne*, Hennezel et Vagney *veigne*, *végne*, et *vègne* Adam ; Lemmecourt *vin*, Mazely *vêgne*, Morelmaison *vaigne*, Mortagne *vein*, Moyenmoutier *vinie* Adam et *vinieu* ; La Neuville-s-Ch. *vin*, Padoux *veigne*, Provenchères *veinieu* Adam et *vinye* ; Raon-l'Etape *veine*, Rouceux *vin*, Saales *veinie* Adam et *veine*, Saint-Vallier *vène* Adam ; Le Tholy *vein* Adam ; Totainville *vègne*, Vagney *veine* Pétin 296 ; Valfroicourt *veigne*, Vexaincourt *veinhie* Adam et *veinie*.

VÈJUS (vè-ju) s. m. verjus.

VÉLÈ (vé-lè) v. n. vêler.

VÉLOT (vé-lò) s. m. petit veau. Comtois *vélot*, *vélet*, *vélat* Dartois.

VENR'DI (van-r'-di) s. m. vendredi. Aromaz, Lons-le-S. *dévendre* Dartois; Les Bouchoux, Saint-Claude *duvendrou* (id.); Le Sarrageois, Pontarlier *devendrou*. En 1366... « *le vanredy...* » *Doc. Vosg.* II p. 200.

VENTOUSÉ (van-tou-*zé*) v. a. ventouser.

VÉPES (vé-p') s. f. plur. vêpres.

VÉRIFIÉ (vé-ri-fi-*é*) v. a. vérifier.

VÉRITABE (vè-ri-tâb') véritable.

VÉRITAB'MOT (vé-ri-tâb'-mò) adv. véritablement.

VÉRITÈ (vé-ri-tè) s. f. vérité.

VERMICÉLLE (ver-mi-sé-l', *é* long et très aigu) s. m. vermicelle.

VERNI (ver-ni) v. a. vernir.

VÉRÔLE (vé-*rô*-l') s. f. vérole.

VÉROD (vé-rò) s. m. nom de bœuf, de taureau. Saint-Amé *vairo* Thiriat. Ce mot peut sans doute se décomposer *vé* veau et *rod* raide, veau peu agile, peu souple, gêné dans ses mouvements.

VERSÉMOT (ver-sé-mò) s. m. peu commun, versement.

VERSURE (ver-sû-r') s. f. voûte du canal de fuite d'une usine.

VERVEUX cité pour Saulxures *vervo* Thiriat *Kéd.* p. 11.

VESSE (vé-s') s. f. vesse.

VESSE DÉ LOUP s. f. genre *Lycoperdon* Tourn. Epinal *vesse de loup*, Saint-Dié *veusse de loup*, La Croix, Moussey, Ventron *vosse de loup*. V. de loup ardoisée, *L. ardosiaceum* Bull. (*Bovista plumbea* Fr.) ; Mazeley, Saint-Dié, *veusse de loup ;* Romont *vesse dé loup*.

VESSÉ (vé-*sé*) v. n. vesser.

VESSOU, OUSE (vé-sou, oùs') s. vesseur, euse.

VEUDIÉ (veû-di*é*) v. a. vider ; pris absolument, nettoyer les écuries ; on dit aussi en ce sens *veudié les bêtes*. Loc. *veudié d'sang* perdre son sang.

VEUH'LOTTE voy. *Beuhlotte*.

Veuye (veu-y') au fém. **veude** (veù-d', ou t') adj. vide ; terrain laissé inculte, abandonné par les locataires.

Vèxé (vè-ksé) v. a. vexer.

V'gile (v'ji-l') s. f. veille.

Via courô (viâ-cou-rô) s. masc. orvet commun *Anguis fragilis* L. Doubs *borgne*, *hennevieu* Olivier, p. 104.

Via (viâ) s. m. ver ; et sobriq. masc.

Viatoux, ouse (viâ-tou, oûs') adj. véreux, euse.

Vicare (vi-kâ-r') s. m. vicaire. Voy. *Abbé*.

Victoére (vik-toué-r') prén. de femme, Victoire.

Vierge cité pour la Bresse *ieuge*, rare du reste à Uriménil.

Viergeotte (vier-jó-t') s. f. jeune fille invitée à fêter la confrérie de l'Assomption. Très joli diminutif de *vierge*.

Viette (vi-è-t' ou mieux **vyette**) s. f. petite vrille. De même à Belfort **Courbis**. Savigny *viatte*.

Vieulon (vieu-lon) **violon** (vio-lon) s. m. violon.

Viéx (vié) **vée** (vé') au fém. adj. vieux, vieille. L'x se lie, mais doucement et à la façon d'un z avec le mot suivant commençant par la voyelle ou l'*h* muette : *in viex hômme* (prononcez : in vié-zô-m') ; *s'fâre viéx* devenir vieux. Dicton : *é n'ost m'cò si viéx qu'ène vée hotte : el ai co so premèye cul*. *Viez* anc. franç. : et ses habits estoit viez (XVe s.)

Vikè voy. **Vive**.

Vif orgent (vi-vor-jan) s. m. vif-argent.

Vignôbe (vi-gnô-b', ou p') s. m. vignoble.

Vilbrequin (vil-breu-kin) s. m. vilbrequin.

Ville (vi-l') Ville-sur-Illon, commune.

Villaige (vi-lé-j') s. m. village.

Vin (*vin*) s. m. vin.

Vinaigrè (vi-né-grè) v. a. vinaigrer.

Vinaigue (vi-né-gh', ou k') s. m. vinaigre ; sobr. masc.

Vinaisse (vi-nè-s') s. f. vinasse.

Vincèye (*vin*-sè-y') Vincey, commune. En 1003 *Ad Vinciaco*. *Doc. Vosg.* I p. 14 ; m. d. *Vincei* Lep. et Ch. II, p. 539 col. 1 ; en 1335 *Wincey* id. p. 515 col. 1 ; s. d. *Vinciacus*, *Vencey*

id. p. 539, col. 1 ; vers 708 *Vinciaco* id., 1308 *Vancey-les-Charmes* id. 1003 *Vinciaco* Cart. rem. Arch. 1130 *Vincei* cart. R. cart. Ep. ; 1177 *Vincei* id., id., 1216 *Vinciaco* id., id., 1458 *Vencey* Arch. Fonds d'Epinal id., id., *Vancey* id. ; 1511 *Vinceyo* Cart. d'Ep. arch ; 1539, 1621 *Venceg* id. 1624, 1720 *Vencey* id. ; 1787 *Vincey* id.; enfin 1003 *ad Vinciacum* Lepage et Charton I p. 184, col. 1.

Vinçot (*vin*-sò) prén. d'homme, Vincent.

Vingt (*vint'*) adj. num. vingt. Le *g* est muet comme en franç. et le *t* se lie aussi.

Vingtaine (*vin*-tè-n') s. f. vingtaine.

Vingtième (*vin*-tiè-m') adj. vingtième.

Viôle (viô-l') s. f. vielle.

Violè (vio-lè) v. a. rare, violer.

Violette (vio-lè-t') s. f. violette, genre *Viola*. Ban-de-la-R. *violette*, Bru, Chatel *vieulotte*, Domèvre-s-M. *violette* ; Fontenoy *vioulotte*, Fraize *violette*, Longuet *vieulette*, Médonville, La Neuveville-s-Ch. *violotte*, Padoux *vieulette*, Romont *vieulotte*. Violette odorante (violette proprement dite, Littré h. v° n° 2) : Blainville *vieulette*, Brouvelieures *violette qu'ai di yòt* (litt. violette qui a du goût, de l'odeur) ; Cleurie *violette* ; Rouceux *violette*. Violette des bois *V. sylvatica* Fries.: Cleurie *violette sauvège* Thiriat 76. La Forge et Le Tholy *sauvaige violette*. Violette de chien *V. canina* L. : Lemmecourt *violette sauvaige*. Violette jaune *V. lutea* Sm. *V. calcarata* Willm. *V. elegans* Kirschleger (vulg. *pensée des Vosges* Kirschl. I p. 86 et pensée élégante Berher p. 119) : La Forge et Le Tholy *sauvaige pensée*, Bertrimoutier *violettes* variétés cultivées du *V. tricolor*.

Viôméni (vi-ô-mé-ni) Vioménil, commune. Patois du pays *Vioméni*. Anciens noms : s. d. *Viamansilis* Lep. II p. 54 col. 1 ; 1556 *Vyomesnil* id. col. 2 ; 1704 *Vioneny* carte de Jaillot.

Viquant (vi-kan) part. prés. pris adjectivement, vivant.

Viquè (vi-kè) v. n. Il peut se faire que ce soit une autre forme de *vivc*. M. Paris, *Romania* 1872 p. 292, donne *vesquit* (visquet) et p. 306 *uisquet* 9 a *Vie de saint Léger* ; Ventron

véquè. En 1317... Se ale sourviquat... » *Doc. Vosg.* VIII p. 23. Voir la conjug. à notre *Grammaire* pp. 406 (22).

Vironique (vi-ro-ni-k') prén. de femme, Véronique.

Vis-a-vis. Loc. prép. vis-à-vis ; 2° s. m. vis-à-vis au quadrille, ou à la contredanse qui se dansait encore beaucoup autrefois.

Visa (vi-zâ) visan (vi-zan) adj. (ce dernier plutôt sobriquet) : louche. Orig. *visè*.

Visant, ante (vi-zan, ant') Hadol, adj. avisé, prévoyant.

Visè (vi-zè) v. a. viser ; v. n. loucher.

Visière s. f. visière.

Visitè (vi-zi-tè) v. a. visiter.

Visotte (vi-zò-t') s. f. superficie assez grande pour pouvoir viser.

Visou (vi-zou) s. m. viseur.

Vissé (vi-*cé*) v. a. visser.

Vit'mot (vi-t'-mò) adv. vite, vitement.

Vitaye (vi-tè-y') s. f. victuaille. Bourg. *vitailles* s. f. (rare) victuailles Dév.

Vitté (vi-té') Vittel, commune et canton.

Vitriôl s. m. a l' *ô* résonnant.

Vivacitè (vi-vâ-si-tè) s. f. vivacité.

Vive (vi-v') vikè (vi-kè) v. n. vivre; conj. et formes anciennes *Grammaire* pp. 406 (62).

Vive (vi-v') s. *masc.* nourriture. *Faut bié qu'on fayeusse pou so vive* il faut bien qu'on gagne [fasse] pour sa nourriture. Vexaincourt *vive* masc. aussi.

Viv'mot (vi-v'-mò) adv. vivement.

Viv-orgent (vi-vòr-jan, l'adoucissement est même, croyons-nous, plus fréquent que la forme *vif-orgent* recueillie plus haut à son rang alphabétique) s. m. vif argent, litt. mercure.

V'lotè (v'lò-tè) s. f. volonté.

V'lotèye (v'lò-tè-y') adv. volontiers ; La Bresse *velotère*.

V'lu (v'lu) v. a. vouloir. Conjugué à notre *Grammaire* pp. 406 (ou 62) : au futur notamment *jé vourâ*. Hadol *vôhheus*

je voulus, passé défini. Cpr. Roman de la Rose *n'el ne se vosist pas retraire* v. 308. On trouve : Touz ceulx qui *vourront* rien demander » Joinville cité par M. Jouve. Pothier (Rem.) : et jà quant il se voura mourir, XIII° s. Alsac. *vos n'vian p'* vous ne voulez pas, *Rev. d'Als.* 1884 p. 214. La Bresse part. passé sing. masc. *voukhu*. Cpr. les formes Hadol : *é n' vohheut mie* il ne voulut pas, *ès n' vôhhont mie* ils ne voulurent pas, analogues à celles de la même localité pour le verbe être *jé fohheus*, *ès fohhont* etc. rappelés *Grammaire* pp. 381 (ou 37). En 1399 *voulront* 3e pers. plur. futur, *Doc. Vosg.* V p. 27.

V'NI (v'ni) v. n. venir. XIIIe s. subj. *qu'il vigne* Littré v° *Abondon ;* une charte de Charmes de 1269 donne *je vanra* je viendrai Lep. et Ch. 2 p. 101, col. 2.

V'NUE (v'nu) VÉNUE (vé-nu) s. f. venue. *L'âbe-lai ost d'ène bâlle vénue* cet arbre est d'une belle venue.

VODOGÉ (vò-dò-jé) v. a. vendanger.

VODOGEOU (vò-dò-jou) s. m. vendangeur.

VODOU, OUSE (vò-dou, oû-s') s. vendeur, euse.

VÔMIR (vô-mir) v. n. vomir.

VOF (vô-f') VOVE (vô-v') s. veuf, veuve.

VÔGANDÈ (vô-gan-dè) v. n. vagabonder.

VÔGANT (vô-gan) s. m. vagabond. Orig. *vôguè* vagabonder. Saint-Amé *vaugan* Thiriat.

VOGUÈ (vô-ghè) v. n. vagabonder (rare), on emploie plus fréquemment *vôgandè*. Saint-Amé *vauga* Thiriat. Correspond littér. au franç. *voguer*. Savigny *gogandè* verbe, et *gogante* subst. femme de mœurs équivoques, COLLOT ms

VOILAI (ouè-lè) prép. voilà. Dommartin-l-R. *voilau* Richard; Savigny *val'*.

VOID (ouè ; nous conservons cette orthographe du français tout en faisant bien remarquer 1° que le *v* ne se prononce pas, 2° que la diphtongue *oi* a le son fermé et non ouvert *ouè* et non *oua*) nom de section à Girancourt, qui est de beaucoup la plus connue à Uriménil : aussi quand on dit *lo Void*, on entend toujours celui de Girancourt. Pour les autres on

ajoute leur dénomination particulière : *lo Void d'lai Bure* le Void de la Bure etc. Du CANGE « *Vadium* pro vadum, Gall. *gué* » et « *Gadium* Vadum. Gall. *Gué* » puis « *Gadus*, et *Gadium* I vadum. Comtois *vâ* gué DARTOIS ; bourg. *weil* Mignard, que Burguy tire du h. all. *waten* ; charte de Bains XIII[e] s. *way* : « des la venne du moulin de loppital jusque au way (gué) de la Sachelle » (LEP. et CH. 2 p. 31 col. 2). Littré v° *Gué* donne norm. *vé* ou *vey* nom des estuaires, wallon *wé*... esp. *vado*... du lat. *vadum* avec l'influence du germanique *wat* gué. On connait la correspondance fréquente du *g* avec notre *w* patois : *r'watié* regarder *wâ d'faux* (garde) manche de faux, *wâ* guère etc. etc. Voir au surplus nos deux *Essais*. On peut rapprocher, croyons-nous, le vx-fr. *gué*, *guet*, *wes* s. m. abreuvoir ; herbage, terrain bas, fossé rempli d'eau. Lieu dit à Nanteuil, Aisne, ferme du Vieux *Wiet* ou *Wyé* ; l'abreuvoir existe encore GODEFROY.

1. VOLAYE (vó-la-y') s. f. volaille.

2. VOLAYE (vò-lâ-y', peut-être mieux écrit VOLLAYE à cause du fr. *vallée* auquel nous proposons de le rattacher) s. f. indique la descente : *nollè ai lai volaye*, *cheir ai lai vollaye* aller en descendant, tomber ; *tiré ai lai vollaye* faire tomber. Bourg. *vaulée* Mignard.

VOLÈ (vó-lè) v. a. voler, dérober.

VOLETTE (vò-let') s. f. espèce de petite claie sur laquelle on sert les beignets et q.q. autres plats.

VOLIÉRE (vo-lié-r') s. f. volière.

VOL'LIE (vol'-li) s. f. volerie. Formation analogue à celle de *fil'lie*, *pouhhél'lie* etc. etc.

VOLLOT (vol-lò) Valleroy-aux-Saules, commune. Anciens noms : s. d. *Vallis Regia* Lep. 2 p. 526 col. 1 ; 1704 *Valroy-aux-sausses* Carte de Jaillot.

LES VOLLOTS (lé-vol'-lò) Les Vallois, commune. Anc. nom : s. d. *Valesia* Lepage, II p. 526 col. 2.

VOLONTAIRE exclus. employé comme surnom.

VOLOT (vô-lò) s. m. domestique ; *grand volot* premier

domestique, commandant les autres; t. de jeu de cartes. Lorr. *valat, valot, volat* Magas. pitt. 1864 p. 261, Morvan *valot* id. p. 262. Limousin *valé, valey, valey* id.; Gascon *baylet* (id.).; Savigny *vôlat*.

Volté-face (vol'-té-fas') s. f. volte-face.

Volu (vò-lu) v. n. valoir. Conjug. *Grammaire* p. 107 (63). Ventron *vala*.

Vomir (vô-mir) v. n. vomir. Employé aussi activement.

Vonde (von-d') v. a. 1° vendre; 2° fig. dénoncer, trahir, moucharder. *Lo tobokèye, on lo vodeu* le contrebandier (de tabac) fut dénoncé; *ès font quoére d'l'eau d'vie ai coaichotte, mas ès font vodus*, ils allèrent chercher de l'eau-de-vie en contrebande, mais ils furent mouchardés. Cornimont, Ventron *vaune*, Saulxures *vaude*, La Bresse *vaunde*.

Vondonge (von-don-j') vodonge (vo-don-j') s. f. vendange.

Vônne (vô-n') s. f. vanne, barrage.

Vonte (von-t') s. f. vente. *Vonte au tribunal* adjudication à la barre.

Voracitè (vo-râ-si-tè) s. f. voracité.

Vordiais (vor-diè) s. m. verglas, mouillement métamorphique analogue à celui de *diaice* glace.

Vorre (vô-r') s. m. verre; verrée (contenu du verre).

Vorr'rie (vor'-ri) s. f. verrerie.

Vort-dé-gris (vor-dé-gri) s. m. vert de gris.

Vos (vôs) os (ò) pron. pers. vous. Meusien *ve* Theuriet *Madame Heurteloup*.

Voge (vô-j', ou ch') s. f. La Voge, partie sud du centre du département comprenant notamment le canton de Xertigny, et une partie de ceux de Bains et de Dompaire. Les *cendrillons* sont considérés en Lorraine comme étant de la *Vosge*. Pendant la triste campagne de 1870, me trouvant aux environs de Neufchâteau et ayant dit que j'étais du canton de Xertigny, on me répondit: « Ah! vous êtes de la *Voge!* » Telle est le sens étroit de cette dénomination dans le pays. « La Montagne » s'appelle de ce nom *lai montaine* et non les Vosges, et les habi-

tants sont dits *montignons*. Quant à ceux de « la plaine, » nous les appelons les *payés* proprement « pays », habitant le *plain-pays*. Du Cange v° Vosagus : « Vosagus, Vosgus, solitudo, charta Theodorici Calensis pro Monast. Morbac..: *Monasterium virorum in heremo vasta, quæ Vosagus appellatur, in pago alsacinse... conatus est constituere..... Tertiam cellam infra vasta Vosgo ædificari, ubi sanctus Cocovatus resquiescit super fluvium Laima.*» Un *Vosagus* ne se trouve pas, au dire de M. Longnon dans *Voussac*, mais dans *Bouges* (Indre) *Répert. trav. historiq.* année 1882, N° 4 § 1539. Notre article est évidemment fort incomplet. Du reste ceci rentre plutôt dans l'histoire proprement dite, ou même dans l'étude des noms de lieux, que nous espérons terminer au plus tôt, et que nous avions esquissée, quant aux noms de lieux *habités*, pour le Congrès de la Sorbonne de cette année (1884). L'étymologie suivante est donnée par M. Eugène Fallot dans ses *Esssais d'interprétations celtiques* : « *Voaségo* (Vosego, Vosges), de *Voas*, ruisseau par *Vousek*, abondant en ruisseaux, qui pris substantivement a pour pluriel *Voaségo*. — *Ar Voaségo*. — Les (monts) abondants en ruisseaux (*Rev. d'Alsace* 1885, p. 30. note 1).

Vosces (vô-s') s. f. *plur.* vesce cultivée *Vicia sativa* L., cultivée en grand depuis q.q. années. Alsac. *vasces*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 216 ; Bainville *vosse*, Bertrimoutier *vasce*, Bru *voscère* et *vosceré* ; Celles *voscée*, Charmes *vascé*, Dompaire *vosceré*, Fontenoy *vosce*, Grandvillers *vosceré*, Médonville *vosce*, La Neuveville-s-Ch. *vosce*, Ville *vosce* ; M. Grimard *La Plante* p. 193 donne *voice*. Le Vosgien populaire *vesceron* est appliqué par M. Berher p. 145 au Cracca à petites fleurs *C. minor* Riv. Savigny *vascés*.

Vôsse (vô-s') s. f. guêpe, genre *Vespa*. Comtois *vépe*, *vépre*, *vouépre* Dartois ; Doubs, Haute-Saône *vouépo* id. Dompaire *vauss* Adam ; Lay, Saint-Remy *voss*, Ventron *vépe*. Orig. *vespa*.

Vot (vò) s. m. vent.

1. Vote (vó-t') adj. poss. votre.

2. Vote (vò-t') s. m. ventre.

3. Vote (vô-t') s. m. vote.

1. Votè (vò-tè) v. n. venter. *Pieuveusse, voteusse, é faut nollè* qu'il pleuve, qu'il vente, il faut marcher.

2. Votè (vô-tè) v. n. voter.

Vou (vou) ou (ou) conj. n'est jamais employé seul. *Vou bié, ou bié* litt. ou bien. Langres *vou.*

Voulè (vou-lè) v. n. voler. Dommartin-l-R. *vo!a* Richard.

Vou 'st-ce qué, qu' (vou-s'-ké, k') loc. adv. composée mais à sens simple : où ? Montiers-s-Saulx *vérousque* Cosquin ; Saulxures *vouasqu'* Thiriat, *Kéd.* p. 14 ; argot franç. *où qu'* Larchey ; Als. *où s' qu' ou, Rev. d'Als.* 1884 p. 215. Savigny *voù...* et *où 'st-ce qu'*, Collot ms.

Voute est bref, s. f. voûte.

Voutè (vou-tè) v. a. voûter.

Vra (vrâ) véra (vé-râ) adj. vrai, aie : *ç'ost vrâ* c'est vrai, *ç' n'ost m' vérâ* ce n'est pas vrai.

Vraimot (vrai-mô) adv. vraiment.

Vrait (vrè) s. m. verrat. La Bresse a un lieu dit, D : « Grainge des Vra » et « Las Vra » *les verrats* X*** ms. J'ignore si « Les Vrais » de Cleurie, A, en patois *les vrâs* s'en rapprochent. A Médonville C : « Jeune *Véré* » en patois *jeine vèrè*, vèrè ne signifie guère que pourceau mâle. Toutefois ce qui s'écrit passim *vrait, vèrè, véré* peut se rattacher à *varroy, varoy, varectum*, etc., guéret, X*** ms.

Vremìne (vreu-mi-n') s. f. vermine.

Vreu (vreu) vro (vro) plus rare. s. m. verrou. Vexaincourt *vrô*, Domgermain *vriô* Adam. Savigny *vreuyat.*

Vreuyé (vreu-yé) v. a. verrouiller.

Vréye (vré-y') s. f. vrille.

Vréyé (vré-yé) v. a. vriller.

V'sie (v'-si) s. f. vessie.

V'ti (v'-ti) v. a. vêtir. La Bresse *veuxti* (prononcez *veuhhti*) X*** *Prov. inéd.* n° 7. Savigny, prov. *i n' faut m' se dèv'ti d'vant que d' meuri* Collot ms.

V'tot (v'tò) s. m. vertet, disque de plomb destiné à donner

du poids au fuseau non encore chargé de fil. Au fig. fam. verre d'auberge trop petit aux yeux du consommateur. S[t]-Amé *v'ta* Thiriat ; Val-d'Ajol *ftchaye* ou *fthiot* et même *thie*. Messin du XVI[e] s. *verter à fuseau* F. des Robert *Mém. Acad. de Metz* 1882 p. 86. Orig. lat. *vertere* tourner. Correspondrait bien à un français fictif *vertillon*, notamment la forme *fthiot* du Val-d'Ajol.

Vue cité pour la loc. *s'réservè lai vue d'sus* condition imposée par l'acheteur, par laquelle il se réserve de voir (la vue sur) ce qu'il achète.

Vuit (vui) autre forme plus rare de *huit*. *Vuit sous* pour *huit sous*. M. Déy donne *vuiz : ils soient vuiz pieds loin du tronc*.

Vusè (vu-zè) v. a. user.

Vyette (vi-è-t') s. f. vrille, vrillette.

V'zéle (v'-zé-l') s. f. cicatrice. Allain *veselle* Adam ; le *Ps. de Metz* XXXVII, 5, *vezelle* Bonnardot.

W

1. Wa (ouâ, oâ) v. a. voir. Conjug. *Grammaire* pp. 407 (ou 63). Parf. du XII[e] s. *veïst*. La Bresse *wêre* X*** *Noël* ms. Loc. *n'y ai poét d'aiwâ ai lu* on ne peut se fier à lui. L'Ille-et-Villaine a aussi le futur *voirai* : « vous *voirez* mon corps prendre » Decombe p. 242, et l'inf. *vâ* voir, id. p. 73.

2. Wa (ouâ) war (ouâr) adv. guère *j'n'on â wâ* je n'en ai guère ; *wâraic* pas grand chose (l'*r* reparait devant la voyelle ou l'*h* muette) ; lorr. *ware*, *ouai* (1[er] Recueil), Rambervillers et patois messin *ouairo* Jouve *Coup d'œil* p. 30 ; anc. h. all. *weigar*, bagnard *wirò* Cornu ; Comtois *vâre*, *vôre* Dartois ; Doubs, Haute-Saône *vouairou* Dartois ; Les Fourgs *warou* Tissot qui cite d'après Oberlin le lorr. *vouère ;* Ventron *vouau*.

3. Wa (ouâ) s. m. manche de faux. Dans la montagne *wâ* (de faux) signifie proprement mâchoire, talon et non manche. Ventron, Cornimont, La Bresse *hwau* mâchoire de l'appareil

buccal, et machine de la faux X*** ms. conduit à l'équivalence de *w* = *g* : *warde* qui, par contraction désignée tout naturellement par l'accent circonflexe, donne *wâ*. Cpr. du reste le franç. *garde*. Quant au changement de genre, il est assez fréquent pour qu'il ne semble pas faire difficulté. Ventron a *kouo* manche de faux ; mais Allain *snau* doit être un mot différent.

4. Wa enclitique fréquente, atténuant ou renforçant la proposition : *v'nez wâ* venez un peu, venez donc ; *v'nos y wâ* viens si tu l'oses ! *Motrez m'wâ in pô*.

Wache (ouâ-ch') s. f. pervenche à petites fleurs *Vinca minor* L. *Sp*. 304. Remilly *vâj* Rolland (pron. *vanj*) ; Haute-Saône *venche* Dartois ; Saint-Amé *vouauches* ; Le Tholy *vòche* et *vôge* pervenche à grandes fleurs *V. major*, qui est souvent cultivée dans les jardins. La Baffe *vouahhe* Adam 9 et 47, Châtel *vèche* ; Cleurie, Syndicat et Saint-Amé *vouauche* Thiriat 941, Docelles *vouahhe* Adam 33 ; La Forge *vauche*, Gerbamont *vouauche*, Hergugney *vâche* Adam 47 et 356 ; Lemmecourt *voiche*, Mazelay *pervinche* et *ouage*, Mortagne *vouache*, Moussey *vouenche*, Ramonchamp *pervintge* Adam 356 ; Raon-a-B. *woâche*, Raon-l'Etape *voinche*, Romont *vaache*, Sanchey *voache*, Saulxures *vouautche* et *voiautche* ; Le Tholy *vôge* Adam 356 et Thiriat 394 : *vâche* Thiriat 94, et *vauche* ; Tranqueville *vauche*, Vagney *vouauche* Adam 47 et 356 ; Ville *vouenche*, Vouxey *voaenche* et *vonge* Adam 47 et 356.

Wache dé moè (ouâ-ch'-dé mouè) s. f. litt. pervenche de jardin, grande pervenche *V. major* L.

Wade (ouâ-d') s. f. garde ; *bayes-tu d'wâde* donne-toi de garde. Lorr. *woite*, *wouôite* (1er Recueil) ; Besançon *wade* Belamy ; M. Lepage *Stat. vosg*. 2 p. 549 col. 1 dit :« Près de Wisembach est une montagne anciennement appelée *Wæd* que l'on a francisé par le mot garde... Le dénombrement de 1594 l'indique ainsi : *la terre de Wuarde* de Wisembach... » La Bresse *waude* ; en 1677 un village et hameau de Saulcy s'appelle « la varde de Saulcy » Archiv. dép. G n° 780 ;

Du Cange : « *warda* garda, custodia, Gall. Garde... » En 1271 *warde*, *Doc. Vosg.* I p. 47 ; en 1279 *warde ibid.* I p. 67.

Wagnèye (ouâ-gnè-y') Vagney, commune. En 1285 *Waaguiez*, *Doc. Vosg.* VII p. 35 ; *Vaignez* Thiriat *Gérardmer* p. 193 ; Saulxures *Vaigné*, id. *Kéd.* p. 91 ; Littré donne *gagnerie* nom des métairies dans certaines parties de la Bretagne (*Correct. et Addit.*) Les *Doc. Vosg.* abondent en *gaignages*, *waignages* etc. Ce mot est encore usité de nos jours : « Etude Me Armand Diemer, 8, rue des Forts [à Epinal] A louer pour entrer en jouissance du 23 avril 1885 un gagnage situé sur le territoire de Savigny et bans voisins, canton de Charmes, composé de 9 hectares 75 ares 55 centiares de terres labourables, en 35 parcelles, de 1 hectare 56 ares 44 centiares de pré, en 8 parcelles, et de deux vignes contenant ensemble 8 ares 17 centiares. » Comtois *vâgnie*, *vouaigni*, *gaingnie* labourer, semer, Dartois qui le rapproche du bas breton *gounid*, *gonid*, vx-fr. *gaigner*, *vaaigner* gagner, labourer ; Les Fourgs *wagni* semer, ensemencer Tissot qui cite l'all. *aussprenger*, l'angl. *sow*, *sowing*, *owing*, et dit qu'en Picardie les *waigniers* étaient la corporation des laboureurs, cite le vx-fr. *waagnerie*, labour, *waignon* laboureur ; Littré vo *Gagner* donne le wallon *wagnï* ; en 1235 échange du duc Ferry « *ou vaul de Waaingnez* » Lep. et Ch. *Stat. Vosg.* II p. 216, col. 1. Un correspondant avait songé à identifier le nom de ce village avec celui d'un métier, ou plutôt d'un ouvrier, *vannier*. Cette assimilation est dénuée de preuves philologiques. Noms anciens s. d. *Vagniacus* Lepage 2. p. 518 col. 1 ; 1147 Sancti Lamberti *de Waineis* id. col. 2 ; 1246 *Waugney* id. ; 1285 *Waaingneiz* id. ; 1323 *Wachegney* id. p. 519 col. 1 ; 1345 *Vaigney* id. ; 1542 *Vaigney* id. col. 2 ; s. d. Val *de la veigne* Lepage 2 p. 350, col. 2 in fine ; 1704 *Vagny* Jaillot ; 1660 *Vaigni* Du Val.

Wahhe (ouâ-hh') s. f. flaque. Ventron *vouahhe* s. f. averse. Il ne serait pas impossible que ce mot correspondit exactement au mot français *verse*. Dans notre patois renverser se dit aussi

r'wahhé ; d'autre part *er* français correspond très souvent à l'*â* long : *ai r'vâs dos* à revers dos, herbe, hâbe etc. etc. Consultez notre *Phonétique*. Remilly *mâch, mœhü mœhé* Rolland ; Raon-l'Etape *wé* (ou *voue, oue*) se dit des petites flaques d'eau que disposent les chasseurs pour l'affut de la bécasse, Dr Raoult ms.

Waidè (ouè-dè) v. a. garder, v. n. et pris absol. rester à la maison : *ollez vos-ò ai lai mosse, mi j'waid'râ* allez à la messe, moi je garderai. M. Jouve *Pothier*, rem. stance 18 le tire de l'all. *warten*. Comtois *wadâ* Dartois ; bourg. *warder* Mignard ; Les Fourgs *ouaidai* Tissot qui le tire de l'all. *wahren ;* ailleurs p. 118, le même auteur cite *ouadai* et *wadai*, qu'il tire de l'all. *warten ;* Ventron *vouada*. En 1390 *vaudeir* à l'infinitif, *Doc. Vosg*. I p. 21.

Waidou (ouè-dou) s. m. gardeur (de bétail p. ex.) Savigny *voidiou*.

Waipe (ouè-p') s. f. gaupe.

Wampe (ouan-p') s. *fém.* fanon, babine. Montbéliard, Lure *ban*, Pontarlier *panne*, Dartois qui le rappr. de l'all. *wemme ;* Saint-Amé *vouambe* Thiriat ; Du Cange dit : « Vocis etymon a veteri germanico quidam accersunt, *Wambon* venter vel *Wamba*..... vel à saxonico *Wamb* quod idem sonat, unde angli *Wombe* accepere : ita ut Wambasium fuerit *ventrale* vel *ventrile*, ventris et pectoris tegmen, quod Germani *Wambeys* vocant », et plus bas : « Wamba, venter, uterus... *Wamb* et *Womb*... *Wombe*... Germani *Wampe*. *Wamme* et *Wanst*... ».

Wandrè (ouan-drè) v. a. mouiller salement, salir de matières liquides, ainsi une personne traversant les champs par une forte rosée, ou une pluie sera *wandrâye*, de même l'ouvrier manipulant des matières liquides à la féculerie, par exemple ; s'applique très fréquemment aux enfants. Razey *voindré* mouillé Adam.

Wantié (ouan-tié) v. n. balancer, vaciller. Le Tholy *vouantie* Adam.

Waraic (ouâ-rèk') adv. pris q.q. fois substant., vaurien,

pas grand'chose, guère, toujours péjoratif comme substantif. Litt. *wâ* guère, *aic* chose.

WARRANTÈ (va-ran-tè) v. a. warranter, d'introduction récente, comme son subst. *warrant.*

WAUB'HHÈYE (ouôb-hhè-y') Vaubexy, commune. Anc. noms s. d. *Vaubexey* Lep. et Ch. II p. 528 col. 2.

WAUGRÈPINE (ouô-grè-pi-n') s. f. aubépine : *Cratægus oxyacantha* L. Vagney *aubreipine ;* Le Bagnard *arbepin* Cornu qui le tire d'*album* **spinum ;* Lons-le-S. *airbèpenna* Dartois qui le tire d'*alba spina* p. 259 ; nous avons ici un cas fort curieux d'épenthèse, déjà relevé par M. Adam p. 300. Ahéville *aubrèpine* A. 44 et 300 ; Badménil-a-B. *pique* A. 300 ; La Baffe *auvrepine* A. 300 ; Bru *aubepîque,* Bulgnéville *aubépenne,* Champdray *spingue,* Charmes *épine bianche,* et *epèche* buisson d'aubépine, c'est aussi un lieu dit de cette commune figurant au cadastre S^{on} E ; Châtel *abrepingue* A. 300 ; Cleurie, Saint-Amé et Syndicat *augrèpine* Th. p. 83 ; Deycimont *bianche spinque* A. 300 ; Domèvre-s-M. *bianche épène ;* Fontenoy *mabrepeine,* La Forge *augrèpine,* Fraize *pingues biantches,* Gelvécourt *vovre èpinque* A. 300 ; Gérardmer *augrèpine,* Gerbamont *hhpéné,* Girecourt-les-V. *aubrepine,* Grandvillers *spinque* Ad. 300 ; Hadol *augrèpine,* Hergugney *èbre-èpine,* Ad. 300 ; Houécourt *obépenne* Ad. 300, Luvigny *abrepique* Adam 300 ; Mazelay *aubépène* Adam 300 ; Médonville *épenne bianche,* Mortagne *auvrepine,* Moyenmoutier *pingue de pouore do bon Dieu,* La Neuveville-s-Ch. *épène,* La Neuveville-s-M. *bianche épine,* Offroicourt *bianche èpine,* Padoux *bianche pincque,* Provenchère *poueure do bon Dieu ;* Raon-a-B. *augrepine,* Raon-l'Etape *abrepincque,* Romont *aubrepingue* et *bianche pingue,* Rouceux *abrépène,* Roville *vouor d'eppingue,* Adam 300 ; Saales *âbrepeingne,* Sanchey *èpingue,* Adam 300, et *vauvre èpingue ;* Saint-Blaise-la-R. *hhpîne* Ad. 34 ; Saulxures *hhpétché,* Le Tholy *augrépine* Ad. 300 et *augrepine,* Totainville *bianche èpine,* Tranqueville *bianche épine,* Vagney *aubreipine* Pétin 21, et *hhèpiné,* Ventron *abrepine* Ad. 44 et 300, Vexaincourt *abrepinque* Ad. 300 et *abrepincque* fém., Ville *vovre èpinque,* Vomécourt *pîngue* Ad. 300.

Wève (ouè-y') oui, sens ironique et fort familier.

Wèymouth (vè-y'-mout') s. m. pin weymouth *Pinus Strobus* Introduction récente, comme cet arbre dans notre région.

Winquè (ouin-kè) v. n. se dit des cochons poussant des cris perçants. Vagney *vouinquei* grouiner Pétin ; Comtois *vouînner, vougnie, hougnîe,* crier en pleurant, Dartois qui le tire de l'all. *weinen,* lettonien *wini* soupir ; Saint-Amé *voinquè* Ad. Anc. h. all. *weinân ;* bagnard, Suisse rom. *wèna* Cornu ; Ventron *vouikè* v. cri du porc. Saint-Amé *vouinquè* Thiriat. Il est fort possible aussi que ce mot ne soit qu'une onomatopée.

Winquesse (ouin-kès') s. *fém.* cri plaintif du porc.

Wô (ouô) interj. pour arrêter l'attelage. *Wô woès* plus accentué mais s'adressant plutôt aux bêtes à cornes, le premier plus spécial aux chevaux. Yonne *ooche* Joissier.

Woèci (ouè-si) adv. voici. Als. *voichi, Rev. d'Als.* 1884 p. 216. Saulxures : *e fit lâ commandeno què t'vèci* Thiriat *Kéd.* p. 14.

Woie (ouè devant la consonne, l'*h* aspirée et l'*hh* double ; woièye (ouè-y') ailleurs et à la fin des phrases ; *woie d'Mirecout* voie de Mirecourt ; *j'té en woièye* jeter. Metz, XIVe s. ..... « et se li septime i vient, on ne lou chaisset mies an voies » Bonnardot, *Doc. dr. cout.* p. 60.

Woéves (oué-v', ou f') Les Voivres, commune. Epinal a *voivre* broussaille Adam. Isches a une forêts dite les *Voibres.* En 1538 la weyvre est nom commun : « item nous est dehu par chascun ou de plusieurs habitants du Neufchastel [Neufchateau] de ce cens ou rentes sur plusieurs héritaiges qu'ilz tiennent on ban sainct-Leymont en la weyvre, la somme de douze livres tournois, *Doc. Vosg.* IV p. 122-123. En 1269 *weivre,* s. f. *Doc. Vosg.* VII p. 33. Du Cange : « Ardillaria, f. locus vepribus, rubis sentibusque plenus ; hæc enim est notio vocis *Ardiliers* apud Normannos à celtico *aerdre* ». Du Cange donne aussi « *Brasia,* Vepres, dumeta Gall. *Brossailles* » et « *Brauscus* idem videtur quod mox *Brausia* armoric. *Brauss* et *Broust* vepres, dumeta ». En 1269 : « se aucun hom est treuvé en la werie (forêt) couppant et appportant lou bois il doit douze souls et

demy d'amende. (Lep. et Ch. II, 102, col. 1). Voir nos *Lieux dits* p. 265-266 (ou 20-21). Voici q.q. noms anciens relevés dans le *Dict. topogr. de la Meuse :* Pagus Wabrensis, Wabriensis, Vabrinsis, Wafrensis, Vuanbrinsis, Wambrinnsis, Wavrensis, Wabarinsis, Wabrensis, Wabarensis, Waberinsis, Wantbrinsis, Vaurensis, Wabracensis, Vuabrensis, Wuavrinsis, Wapra, Vapra, Pagus Waprensis, Wabra, Vuabra, in Waper, in P. Werbia, Webria, Wavariensi, Wavarense, Waprensi, Vewra, Wevre, Wuevre, Les Wavres, Veyvre, Voyvre, Vuevre, Vevre, Vippria, Vepria, Weppre, Woyevre, Woipvre, Woipure, Voisvre, Vabria, Vebria, Vefria, Verpia, Verria, Wapria, Wavra (en suivant l'ordre chronologique qui commence à Grégoire de Tours, pour finir à Dom Calmet). Noms anciens d'une localité vosgienne : s. d. *Verria*, *Vrepria*, Lepage II p. 543 col. 2 ; 1377 : « *lai Vevre* Arch. dép. n° 805, G ; 1704 *La Voivre* carte de Jaillot ; XIVe siècle ? *Wepria* Invent. somm. p. 113, col. 1. Cette « Voivre » est la commune près de Saint-Dié ; celle de Bains ne m'a pas encore fourni de noms anciens. C'est celle dont je donne ici les noms patois, mais le subst. donné par M. Adam est un nom commun. Le camp de la Woèvre s'appelait *Castrum Vabrense* M. Labourasse en a publié une monographie chez Contant-Laguerre en 1872.

Wœhhié (oué-hhié) v. n. 1° aller et venir, syn. de *trâcié* ; 2° s'agiter convulsivement, sous l'impression d'une forte émotion, généralement causée par la douleur ; se dit notamment du bétail piqué par les mouches en été. Le subst. *woehhiouse*, Hadol, coureuse, fam. appliqué aux femmes de demi vertu, tient à ce verbe.

Woilai (ouè-lai) adj. voilà.

Woéle (oué-l') s. m. voile.

Woène (ouè-n') s. f. veine. Proverbe : *qui qu'woèt ses woènes woèt ses poènes,* qui voit ses veines, voit ses peines. Landremont *ouène* Adam ; La Bresse *wone.*

Woès (ouè, bref) loc. généralement précédée *d'èt peus : et peus woès* dont le sens est assez difficile à préciser, et qui ne

parait guère usitée en conversation que pour soutenir l'attention. Nous parait correspondre au franç. *vois* impératif de voir. S'emploie même en patois avec les personnes que l'on ne tutoye pas.

Woèraute (ouè-rô-t') s. f. (Hadol) vache qui va au bœuf Fam. femme de mauvaise vie.

Woésin, ine (ouè-*zin*, ine) adj. voisin, ine. La Bresse *vehi* et *vèhi* : « lé venrdi n'èrsòne mi ai se véhi. »

Woésinaige (ouè-zi-né-j', ou ch') s. m. voisinage. La Bresse *vèhnaige*, Langres *vôgin*.

Woètte (ouè-t') adj. sale, mouillé, fig. mauvais. Gérardmer *vouète* laid, laide Jouve *Rec. nouv.* ; lorr. *ouëte* sale, criminel ; patois picard *wouadi* sali, tout mouillé, couvert de boue Jouve, *Coup d'œil* 23. Remilly, *uéteurey* saleté Rolland (prononc. *oué...*) ; Malavillers a l'adj. *ouatenaye* de Puymaigre II p. 253, 2e éd. Saint-Amé *voète onnaie* année calamiteuse, pluvieuse Thiriat ; Bressau *waite*. Cpr. le subst. suivant *woètine*, qui a la même origine.

Woètine (ouè-tî-n') s. f. ordure, saleté. Pagney *ouètine* Guill. Saint-Amé *voitine* Thir. « On appelait bois des *Woatines* (des Vilaines) un bois où les gens de la suite de la princesse [Isabelle d'Autriche, épouse du duc Ferry IV] allaient se divertir [à Spitzemberg, Cne de la Petite Fosse] Lep. et Ch. II p. 498, col. 2. XIVe s. : « Item les bois, les yauves (eaux), les *voistines* et les acquets d'iauves dont à M. S. de Metz..... » *Doc. Vosg.* I p. 846 ; G. de Golbéry, dans l'*Annuaire du Club Alpin* publié en 1884 :..... « et le bois des *Woitines* (des vilaines) au pied du château, servait de lieux de divertissement aux femmes de la Souveraine » (p. 226) ; Moyenmoutier à son cadastre D : « aux Voitines » patois *i voitines* (routes) sales, boueuses. Il est possible que ces derniers vocables se rattachent au vx-fr. *gastine*, *wastine*, *vastine*, s. f. pillage, wallon *wastene*, *wastine*, touffe d'herbe que les bestiaux ont laissée en pâturant une prairie. Centre de la France Saintonge, Beauce, Perche, Haut-Maine *gâtine* terre inculte. M.

Godefroy donne en outres noms de lieux : *la gatine, les gâtines* (Nièvre) ; noms propres : *de la Gastine, de la Woestine, Gastine, Gatine*. Ce serait de la même famille que le verbe *gaster, waster, gauster, voster*, ravager, dévaster.

WOÉTURE (oué-tû-r') s. f. voiture.

WOÉTURIER (oué-tu-rié) s. m. voiturier.

WOIX (ouè) s. f. voix.

WOÉYAIGÉ (oué-yè-jé) v. n. voyager.

WOÉAGEUR (oué-ya-jeûr) s. m. voyageur.

WOÉYAIGE (oué-yé-j') s. m. voyage. Dommartin-l R. *vouaige* Richard.

WOÈYANCE (ouè-yan-s') s. f. prouesse, ironiq. et très fam. vaillantise, forme patoise de *vaillance*.

WOÈYÉ (ouè-yé) WÔYÉ (ouò-yé) s. m. automne. Als. *voyin* regain *Rev. d'Als.* 1884 p. 214. Vosgien *vain* : « il y avait taille trois fois l'année, en *vain*, mars et vascerot » LEP. et CH. II p. 172, col. 1 ; et plus bas : « c'est assavoir en tramoie une fois, et en vaixeroy une fois et en wayn une fois, et chascun d'eux la sille et la charrette » *ibid.* p. 542, col. 2. Les *Doc. Vosg.* : c'est assavoir aux mars, aux versaines et aux *vains* » VIII, p. 49 et : « ung jour au tremois, au verserot et au *vayn* id. p. 83.

WOÉYOU (ouè-you) s. m. voyou.

WOÈZÈ (ouè-zè) v. n. se dit du bétail piqué des mouches, qui prend la fuite en lavant la queue. Les Fourgs *beus'lli* Tissot, qui cite le vx-fr. *besiller* tourmenter, vexer, du **besilium* : Saint-Amé *bihi*, Le Tholy *voizè*, Vagney *ebbéhi* Thiriat. Villon *Grand Testam.* éd. Jannet p. 22 a dit : « s'il ne le sçait, voise (aille) l'apprandre. »

WÔGE (ouô-j', ou ch') s. f. 1° verge ; 2° mesure agraire. Devinette : *qu'ost-ce qué paite fieu do bôs pou fâre brâre les èfants ? — Lai wôge.*

WOHHE (ouò-hh') adj. des deux genres, vert, verte. Dommartin-l-R. *vouauche* Richard ; Saint-Amé *vouahhe*, Le Tholy *vehhe* ; Gl. mess. *vahhou* et *vahh* verdure.

WOHHONCOT (ouò-hhon-kó) Vexaincourt. commune. Noms anciens : s. d. *Vaxoncuria*, *Vassoncourt*, in Lepage II p. 529 col. 2; 1724, 1725, *Vassencourt* carte Bugnon ; 1704 *Vazoncourt* Jaillot qui donne aussi (en dessous) *Vaxoncourt* : M. Jouve *Chansons* p. 383 *Annales Soc. d'Emulation* 1875 donne *Vohhonco* (en patois d'Igney).

WOHHOTÈ (ouò-hhó-tè) v. n. remuer, agiter, balloter ; ne se dit guère que des liquides. Dans la recherche de l'origine de *cahoter* M. Bugge propose la forme originaire **quattotare* fréquentatif du lat. *quatere* secouer, cahoter est formée « comme *baisoter*, grignoter, trembloter etc. » *Romania* 1875 p. 352. Ce doit être en effet un diminutif analogue. Il n'est pas impossible dès lors qu'il se raitache au franç. *verser* ou au diminutif fréquentatif *versotter* (rs = hh patois) ; peut-être aussi au franç. exciter qui est lui même déjà un fréquentatif, et dont LITTRÉ nous dit : « étymologiquement *exciter* c'est *faire sortir*, mettre en mouvement, en action ». Quoi qu'il en soit de cette recherche délicate, nous citons Saint-Amé *vouahhota*, Le Tholy *vohhotè* vaciller THIRIAT, et Le Tholy *vouohhotè* agiter dans l'eau ADAM.

WORCOLOTTE (ouor-kó-lò-t') s. f. belette ; sorte de jeu d'enfants. Syn. de *morcolotte* dont il paraît une variante.

WORLOPE (ouor-ló-p') s. f. varlope.

WORMOT (ouor-mò) adj. à propos ! tiens ! Chez nous il n'est pas l'adv. signifiant vraiment comme le *vouarmot* recueilli par M. Pétin. Ce n'est qu'une sorte d'interjection, exprimant l'étonnement. Saint-Amé *vouarmo* Thiriat.

WORTÈ (ouòr-tè) v. n. aller et venir. Cpr. Gérardmer *vortè* attendre JOUVE ; Vagney *vouarta* guetter, garder PÉTIN ; Saint-Amé *vouarta* garder de près, espionner THIRIAT. Notre acception est dérivée évidemment du même mot, c'est-à-dire de l'all. *warten* : du sens attendre au sens exprimé dans le patois d'Uriménil il n'y a pas loin, il a pu exister l'intermédiaire attendre avec impatience, puis attendre en faisant des allées et des venues, puis enfin aller et venir.

1. **Woyé** (**ouò-y***é*) v. n. veiller ; v. a. veiller (un mort p. ex. ou un malade).

2. Woyé (ouò-y*é*) s. m. automne. Syn. de ***woèyé*** déjà cité plus haut. Saint-Amé *vèyé* Thiriat. XIIIe s. ***wayn*** temps des semailles d'automne. » Lep. et Ch. 2, II p. 30 col. 2 : et « item ait ly sonrier (économe, administrateur) en la taille de ***wayin*** neuf solz et trois deniers toullois en la partie de Saint-Pierre (ibid.) ; « item ait à chacun taille tant de mars comme ***wayin*** vingt un solz toullois. ... » (ibid.). Bourg. ***vayn, voyn*** s. m. (rare) automne, dans Roquefort et dans le patois d'une partie du département du Doubs, où l'on prononce ***vahin*** ou ***vouain***. Trois fois l'an, l'une en vayn, l'autre en caresme et l'autre en somars. Chateauneuf sur Vuillafans, 1339. Il doit avoir... LX s. en la taille de my baresme, en la taille de ***veyn*** LX s. Baume, XIVe siècle Dèy. En 1397 « Wein » *Doc. Vosg.* I page 6.

Wòyes (ouô-y') s. f. plur. fête patronale, ou plutôt fête du village : Uriménil « ne mange pas son saint » ne fait sa fête du village que huit jours après la fête patronale proprement dite. Saint-Amé *vouaye*, Le Tholy *vôye* Th. Le Tholy ***voïes*** Adam qui propose l'all. ***weihe***.

Woyou (ouò-you), ouse (oû-s') s. veilleur, euse.

Woyouse (ouò-you-s') s. f. veilleuse. Devient rare.

X

Xi ! Xi ! cri pour exciter un chien ; au fig. pour exciter des personnes à se battre. Suisse rom. ***ixâ*** verbe, exciter un chien contre un autre ou contre une personne Bridel ; Alpes ***utzi*** id. Fillières ***hessi*** Clesse.

Y

Y (i) adv. y, là. Orig. *iv* et *vi*. Du latin *ibi*.

Y (i) pron. pers. leur : *j'lés y a biè dit* : je leur ai bien dit. Cpr. le franç. pop. *je leur z'y ai bien dit.*

Yô (*ió*, *ó* résonn.) adv. ne s'employant que très fam. et encore avec les personnes que l'on tutoye. Oui.

Yoyo (iò-iò) prénom masc. très usité surtout à Safframénil et signifiant Joseph.

Z

Z euphonique très fréquent. Nous en avons déjà parlé dans nos divers opuscules où nous lui avons donné le nom de *z* de liaison, ou d'analogie. Gérardmer *o-z o chèp' co* on en échappe encore Jouve *Pothier* 1865, 11e stance; Gérardmer *o z'oïet lè flo nôr quė hauvouè et lè line* Thiriat *Gérardmer* 1882 p. 154. A Uriménil *qu'ost-ce qu'on-z ôye* litt. qu'ost-ce qu'on [z'] entend ? *On z'ost moult boė* on est bien bon etc., etc.; on le rencontre aussi devant les adverbes *dant-z'her* avant-hier.

Lo **Za** (za) prén. d'homme, Xavier.

Zaubè (zô-bè) v. a. battre, frapper, fam. Landremont *zauber* Adam.

Zidor (zi-dor) prén. d'homme, Isidore.

Zinc (zi*n*k, a l'*in* nasal propre) s. m. zinc.

Zinguè (zi*n*-ghè) v. n. 1° résonner, retentir; 2° v. a. fouetter; 3° secouer, pousser, agiter fortement : *in soulon fât tortot zinguè chez os quand é rôtère* un ivrogne fait tout *sonner* quand il rentre à la maison, *fâre zinguè* être maître de q.qu'un à la lutte, le faire marcher rondement. Ventron *zinquè* onomatopée, donne le son d'une vitre qui se brise; vaud *djingua, dzingua* Bridel. *Zinguè* en tant qu'il signifie sauter, s'agiter (et non faire sauter) est une altération de *ginguè*; en tant qu'il signifie le son de la clochette, ou d'un objet qui sonne en se brisant, c'est une onomatopée. X*** ms.

Zinguesse (zi*n*-ghè-s') s. f. correction, frottée, action de *zinguè*. Voy. ce verbe et ses diverses acceptions. Saint-Amé *zinguesse* cliquetis d'un corps sonore, brisé ou heurté.

Ziquè (zi-kè) v. a. pousser d'une chipenaude; fam. au fig. battu, *roulé*, victime d'une finasserie.

ZIQUESSE (zi-kè-s') s. f. action de *ziquè*.

ZOMBÈ (zom-bè) v. n. résonner, retentir. Saales *fare zambè lis kioches* sonner les cloches à outrance.

ZOMBESSE (zon-bè-s') s. f. retentissement, détonation, écho.

ZOQUÈ (zó-kè) v. n. heurter, frapper. M. Jouve *Coup d'œil* p. 31 le tire de l'all. *zocken*. Saint-Amé *zoqua* Thiriat, Le Tholy *zoguè* Adam. Il ne serait pas étonnant que ce soit au fond le même mot que *sokè (soquè)* adouci.

ZOQUESSE (zó-kè-s') s. f. heurt, choc et par extension coup reçu. Gl. mess. *zoquesse* coup sur la tête.

ZOUAVRE (zouâ-vr') ZOUAVE (zouâ-v', ou f') s. m. zouave, *r* épenthétique à noter.

ZU (zu) devant la consonne l'*h* aspirée, et le *hh*, ZUT devant la voyelle et l'*h* muette. Adj. poss. leur. Voy. *Grammaire* p. 359 (ou 15).

MOTS COMMUNS

Absolution, absurde, addition (tech.), adieu, adjoint, affreux, ah !, alerte, Alexandre, alleluia, ailleurs, altercâtion (le 2e *â*), amande, amâteur (le 2e *â*), ambition, amoureux (fam.) amours, an, anche, ange (peu commun dans le langage habituel), Angélique, anglais, anichon, animal, anisé (*é* très bref), anisette, annexe (rare, seulement dans l'acception de village dépendant d'une autre paroisse), anniversaire, arbalète, arche (tech.), archet (rare), archifou (fam.), ardeur (ironiq.), are (techn.), arme, armée, armurier, arrhes, asthmatique, aspergès, assaut, atours, atout, auberge, aubergiste, audience, Auguste, aune, aussi, automne, avoué (bien plus rare qu'*aivoué*).

Bacchanal, badaud, bagatelle, bahut (fam.), bain, Bains (canton de l'arr. d'Epinal), bajoue, bal, balafre, baliveau, baliverne, balustrade, bamboche (fam.), bambocheur (fam.),

banc, bancal, banque, banqueroute, banquet, banquier, baptistaire, barque, bascule, bastringue (fam.), bataclan (fam.), baïonnette, bec, Belfort a l'ô résonn. et l'*l* est muette, bénédiction, bénéfice, bèthléem (s. m. ironiq.), bêtise, betterave, bedaine, bidet (fam.), bidon, buffet, bigot, bigorne, bigre (interj.), bile, bique (fam.), blague, blagueur, Blaise, blond, blouse, bombe, bonnasse, bonbonne, bordée, bordelle (grossier), bordure, bossu, bottine, boucan (fam.), bouge, bouffarde (fam.), bouffi, boui-boui (grossier), boulangerie, boulette, bourre, bourrache, bousin (fam.), braconnier, braise, brasserie, brasseur, bretelle, brevet, bride, brigade, brigadier (s. m. militaire et forestier), brioche, brique, briquet, brisque, broderie, bronze, brusque, brutal, brute, buche, bûcheron, bureau, burin (avec la prononciation française de l'*in*), but, butte.

Caban, cabaret, cabaretier, cabas, caboche, (fam. et ironiq.) cabri, cage, cadet (sobriq.), cadre, calcul, cale, canal, canette, canon, cantine, canton, cantonnier, capitaine, capon, caporal, capot, capote, carafe, carcasse, carnaval, carosse, carotte, carpe, carré, carreau, cartouche, cas (dans l'express. *en tout cas*), caserne, casque, casquette, casuel, cathédrale, cause, causette, caution, cavalier, cave, ceinture, ceinturon, Cense (lieu dit à Xertigny), cent, centaine, centiare (techn.), centième, centime, centimètre, cérémonie, certain, certificat, certifier, cerveau, cervelle, châle, chaleur, chaleureux (fam.), chameau (ironiq. au fig.), champignon, chancre, chanfrein, chanson, chantier, chantre, chanoine, chapitre, charme, Charmes (canton), charogne (plus rare que *charône*), charron, chaudron, chaufferette, chaussette, chausson (uniquement dans le sens de chaussure), chicane, chicorée, chiffre, chignon (plus rare que *tigno*), chœur, choisir, choix, chope (néol.), choufleur, ci (adv.), cible, cidre, ciel, ciment (techn.), cire, classe (t. milit.), clavette, clerc (rare dans l'acception du franç.), cocarde, cochon (grossier), cochonnerie (grossier), cocote (fam. dans le sens de femme légère), cocote (ustensile

de cuisine), cœur, coin, collège, colonel, comédie, comédien, comète, comice, commandant, comme (rare), commerçant, commerce, commis, commission, commode (le 2e *ò* résonn. subst. et adj.), communiant, communion, comparaison, compas, comptant, compte, comte, condition, conduite, confessionnal (*á* long), confire (rare), confiture, congé (*é* bref), congrégation, conscrit, consentant, conséquent, conseil, construction, content, contenance, contre, contribution, convention, coquecigrue, coqueluche, cordon, cordonnier, cornard, corniche, cornichon, corset, cosaque, cotelette (l'*ó* ouvert et bref), coton, couches, couenne, couleur, coulisse, coupe, couplet, couronne (le 2e *ó* long et ouvert), courrier, coussinet, coutil, couverture, crampe, crampon, cran, crâne (adj.), crapaud (ironiq.), crapule (grossier), craque, craqueur, crasseux, (emph.), créature (ironiq.), crédence, crédit, credo, crème, crèpe, crépi, crible, cric, cruche, cruchon, cuve, cuivre, culbute, culotte, cultivateur (nouveau), culture, curateur (confondu avec *tuteur*), cuvette.

D'ailleurs, danse, décalitre, décamètre, décastère, décembre, déchet, décimètre, dècoration (*è* et non é), délai (rare), denrée, dentelle, dentiste, des, désert, dèshonneur (*è*), dessert, détail, diablesse, diamant, dicton, difficile, diligence, dimension, diocése (*ô*), direct, direction (rare), discours, discussion, distribution, division (techn.), docteur, donzelle (fam.), dorure, douane, douanier, double (mesure), doublure, doux, douce, dragon, drapeau, droguet, duvet.

Effet, effronterie, égal, élection, embarras, embarrassant, emblée (d'), embouchure, embuscade, empereur, encens, endive, enfer, engeance, ennemi, entier (cheval), entorse, envie, enveloppe, erreur, escadron, escroc, escroquerie, espagnolette, espèce (fam. et ironiq.), esprit, essentiel, estimateur (techn.), étrennes, évêque, évident, exact, exactitude, examen, excédant (rare), exception, exercer, exhaussér (le 2e *é* bref).

Fabricant, fabrication, fabrique, façade, face, facile (rare), facteur (commence à supplanter *piéton*), faction, factionnaire,

facture, faim, fainéant, fameux, fanatique, fantaisie, farce, farceur, faute, faux, fécule, femelle, fer, ferblantier, ferme (subst.), ferme (adj.), feutre, ficelle, fichu, figure, file, finesse, finette, flanc, flanelle, flèche, fleur, flûte, fluxion, foi (terme relig.), fondation, fonds, fontaine, fonte, force, forme, fortune, foudre (s. m. tonneau), fouine, foulard, foule, fourchette, fourreau, fraction, franc, fraude, fressure, fricot, friction, friperie, fripier, fripon, (fam.) fronce, front, fut.

Gabegie (fam), gâchis, gai, galimatias, galop, gamelle, gamin, gaminerie, ganache, gangrène, garantie, garce (grossier), gardien, gare (interj.), gare (subst., nouveau), gargamelle (fam.), garnison, gauche, gaz, gazette (vieillit), gazettier (vieillit), gendarme, gêne (parfois masc.), général (subst.), générale (s. f.), génération (rare dans le sens de dégré en ligne directe), généreux, génie (t. milit.), géranium, gigot, gigue (ironiq.), girafe, girouette, glu, gniau-gnian, gnognotte (fam.), goinfre (grossier), gomme, gond, grabuge, grâce, grain, graine, grammaire (prononc. grà-mér'), gramme, granit, grade, gratis, greffe (s. m.), greffe (s. fém., d'arbre), greffier, griffe, grippe, grippe-sou, grue (sens de machine, l'oiseau est inconnu), grume, guet, gueuse, guichet, guichetier (sobr.), guide (s. m.), guide (s. f.), guimauve, guirlande, guise (peu commun).

Haine (rare), hallebarde, hallier, halte, hameau, hangar, harde, (ironiq.), hardi, hardiesse, haridelle (ironiq.), hausse, hautain, hercule (rare), hernie, hongre, honneur, honte, Hortense, hortensia, houblon, housse, hulan, hure (plus rare que *heure*), hypocrite.

Idiot, Ignace, ignorant, immortelle (fleur), innocent (iron.), inutile.

Jambe, jaunisse, Jean, jésuite, Jésus, joie (rare), joint, joug, joujou, jubilation, jubilé, juge, Juif-errant, Julien, jument, jury, jus, justice.

Képi, kilo, kilogramme, kilomètre, kirsch, kyrié, kyrielle.

Lâche, lac, laine, laiton, lamentation (ironiq.), lancier,

lanterne, larme, las (adj.), laveuse (techniq.), leste, Léon, liard, licitation, lie, lieue, lieutenant, limite, limonadier (mais au fém. limonadiére), limonade, limousine, lion, liqueur, litige (peu commun), litre, livret, locataire, location, locomotive, loi, longe, loto, loup, loustic, Lucien, lîme, luron, luronne (prononc. lurô-n' et non lu-ron'), lustre, lustrine.

Macaron, macaroni, machin (avec la prononciation française), machine, madrier, malheur, malle, manchette, mandat (nouveau), maniaque, manie, manique, manivelle, manœuvre (s. m.), manœuvre (s. f.), mansarde, mante, maquereau (acception grossière), marais, maraude, marbre, marbrier, marche, marin, marine, marionnette, marque, marquis, martyr, martyre, masque, masse, massif, mastic, masure, mazette, mécanicien, mécanique, médecine, mélasse, membre, même, menteur (et son fém.), mer, merci, mérite, métier, mètre, milliard, million, millionnaire, mince, mineur (adj. peu commun), ministre, minute, mirliton, miserere (prière), mission, missionnaire, mitoyen, mitre, Módeste, mœurs, montant (s. m. échelle, et adj.), moquerie, mordieu, morpion, mortièr, mortuaire, morue, mot, motif, mousseline, moustache, moutardier, mue, mulet, multiplication (techn.), munition, muscle, musicien (au fém. *èn'* et non èn'), musique, mystére (*é* et nôn è).

Nacelle, naïf, nain. Nancy, nécessaire, nef (d'église), net, niche, nid, nippe (ironiq.), niveau, noce, non (nég.), notaire, note (s. f.), nourrice, novembre.

Occasion, octroi, offrande, ombrelle (le premier *é* fermé), once, onguent, onzaine, onzième, opium (l'*ó*), or, orange, ordonnance (de l'officier), orvet, ouiche, ourlet.

Page (s. f.), palissade, paletoquet, (peu commun), paletot (néol.), pan ! pancarte, panse, pantalon, pape, paquet, parbleu, parcelle, pardon, parfait (adj. et sobr.), Paris, paroisse, pas (négation), pastourelle, pâté, pâter (prière), patin, patois, pays, paysan, (ânne), péché, peintre, pendule, pénitence,

pension, pensionnaire, pensionnat, pente, perce, perfection (rare), permanence (peu commun), permission, perroquet, perruque, perruquier, pétition, peur, pharmacie, pharmacien, piano (nouveau), picardant, pignon, pilier, pilule, pinceau (avec la prononc. franç. de l'*in*), pioche, pion, pioupiou, piquant (adj.), pistolet, piston, pitance, (ironiq.) pitié, pivot, placard, plafond, plafonneur, plaine, plan, plaque, plat (adj.), platitude, plâtre, plâtrier, pelisse (et pélisse, selon l'euphonie), pelote, poids, poignard, poinçon, pointerie, pointu (adj.), police, polisson, politesse, polka, pommade, pompe, pompier, pompon, pont, portion, poste (s. m.), poste (s. f.), postiche (rare), posture, poteau, potence, potier (rare), poterie, poudrettre, poupée, poussif, préambule (rare), précaution, prédire, préface, préfecture, préférence, préparatifs, préparation (rare), président, prestance, prestation, prétention, prétexte, preuve, prévenance, prévenant (adj.) prime, privation, profession, protection, prouesse (ironiq.), proverbe, provision, prudence (rare), prudent (adj. rare), psaume, psautier, public, puce, punition, pur (adj.), purgatif, purge.

Quand, quant, quantième, quarantaine, quarante, quarantième, quart, quart en réserve, question, qui, quittance, quitte, quoi.

Race, ragout, rainure, rancune, râpe (ustensile de cuisine, et rare comme terme technique de féculerie), ration, rauque, rebelle, récépissé, réel, réflexion (rare), régal, régime (peu commun), régistre, rein, reine, rémission, rendez-vous, rengaine, reps, réserve (rare), respect, restaurant, résultat, révérence (rare), rhum, ridicule, rire (à l'infinitif), risque, riverain, riz, relique, remonte, renom, roche, rognon, romaine (balance), romance, rond, ronde, rondelle, roquet, rosse, rouan, rouge, route, routier, routine, retraite (plus rare que *r'trâte*), rubis, rude, rue (seulement en parlant d'une ville), ruse.

Sable, sabre, sac, sacré (mais seulement comme juron), sacristie (employé aussi comme juron), sagouin, saindoux,

sainfoin (plus rare que *sainfoé*), saint (adj voir le subst. au *Dictionnaire*), saladier, saligaud, salle (*â* long), salut, samedi, sangle, sangsue, satin, saucisse, saucisson, saut, scandale (rare), scélérat, schako, schlague, schnaps, second (adj.), secours, secret (s.), secret (adj.), scrupule, sculpteur, séance, seigneur, sellier, semblant (dans *fâre semblant*), sens, (la 2ᵉ *s* ne se prononce jamais), sensitive, sentinelle, sept, septante. septembre, septième, séquelle, sergent (grade militaire), sérieux (adj.), sermon, serpentine (cactée), serpette, serrure, serrurier, service, signature, sirop, siroterie, semis (peu commun), soie, soin, soit ! soixantième, solde, solive, solide, soliveau, sommation (pron. sô-mâ-sion, et non som-'ma-sion), somme, sommier, sonde, sorte (rare), sot, sotte, sou (subst.), soûl (adj.) souci (s. m.), souci (plante), soudure, souffrance, soulte, soumission (rare), soupape, soupçon, sous-lieutenant, souscription, sous-entendu, soustraction (techn.), soutane, souvenir, station, strict (nouv.), stupide, subir, subtil, succès, suffire, suite, sujet, supplication, supplice, surface (rare et techn.), surplus, sursaut, surtout (adv.), survivance (dans l'acception unique d'usufruit, non donnée par Littré, mais fréquente aussi dans le parler habituel des Vosges), syllabe, synagogue, système.

Taire (se), talus, tambour, tamis, tampon, tam-tam, tannerie, tant, tante (moins fréquent que *tantin, tantette*), tarif, tas, tasse, taux, teint, télégraphe, terme, terreau, thé (rare), théâtre (peu commun), tic, tige, tic-tac, tignasse, tigre, tire-botte, tire-bouchon, tire-pied (techn.), tiretaine, tenon, toilette, ton (s. m.), tonsûre, tape, torche, tortue, toupet, tourbe, tourbiére (*é* et non è), tourment, tourneur, toutou, trac, tranquille, transaction (moins commun qu'*airrongemot*; voy. *Airrogé*), transe, traverse (de chemin de fer), trentaine, trente, trentième, tribunal, tribune (d'église, seulement), tricherie, tripot, triste, trogne, trognon, trompette, tromperie, trop, trot, trotte, trou (rare), truc, tulle, tulipe, tunique, turbine, turc, turlutaine, tutelle (rare), tuteur (employé aussi abusivement dans le sens de curateur), type, typhus.

Uni, ie, unique, univers, utile.

Vacances, vacarme, vagabond, onde, vaillance (emphat.), valeur (rare), van (à main, et *grand van* machine à vanner, se tournant à bras, ou adapté à une « batterie » à eau ou à cheval), vanterie (emph.), vapeur, vârice, ventouse, vérificateur, vérification, vermout, vernis, vétéran (fam.), vétérinaire, victime (rare), vie, vif, ive, vigueur, vilain, aine, ville, vinaigrette, violet, ette (adj.), violette (subst.), visite (peu commun), vite, vitesse, vitrier, vivier, velours, venant (rare au fém.), vocation, volant, volet, voleur, euse, vogue, vorace.

Warrant (néol).

Zéro, zig-zag, zut! (interj. inoniq. et fam.).

FIN

BIBLIOGRAPHIE VOSGIENNE

de l'année 1884

et Supplément à l'année 1883

OU

CATALOGUE MÉTHODIQUE & RAISONNÉ

DES PUBLICATIONS (IMPRIMÉS, GRAVURES, ETC.)

SUR LES VOSGES, D'AUTEURS VOSGIENS OU FAITES DANS LES VOSGES

avec une table des noms d'auteurs,

d'éditeurs ou imprimeurs, de lieux, de personnes et de matières

Par N. HAILLANT,

Docteur en droit, Avoué

Secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation.

Sparsa colligo

J'ai l'honneur de présenter à la Société d'Emulation des Vosges la suite des bibliographies annuelles commencées sous ses auspices. L'année 1884 n'a pu être déposée en son temps, vu l'abondance des matières du dernier volume des *Annales;* quelques fragments viennent compléter la *Bibliographie de l'année* 1883.

Grâce aux critiques éclairées dont ce premier essai a été l'objet, des modifications importantes ont été faites. Le dépouillement des périodiques a été limité aux articles d'une certaine importance, sans oublier, toutefois, qu'un grand nombre de ces indications ne pourraient même figurer dans une bibliographie générale.

Il a semblé utile, en outre, de suivre l'exemple donné par les auteurs des recueils analogues à ceux-ci, et de ne pas

négliger les œuvres d'auteurs vosgiens, alors même qu'elles n'auraient pas pour objet direct et spécial les Vosges. J'ai recueilli également les publications qui ont vu le jour dans les Vosges, alors même qu'elles ne rentreraient pas dans les deux catégories ci-dessus.

La bibliographie confine parfois à la biographie et n'a d'autre but, somme toute, que de rassembler des matériaux de toute sorte destinés à faire connaître un pays. Mais ici l'on doit aussi savoir se limiter, et telle production dont la présence dans ces petites Annales bibliographiques est justifiée par l'intérêt qu'excite une œuvre contemporaine, devrait disparaître aussi dans une bibliographie complète.

Toutefois, afin de ne pas encombrer l'ouvrage général, qui est la bibliographie des ouvrages relatifs aux Vosges, ces deux catégories de publications ont été rejetées en appendice dans un ordre purement alphabétique.

La classification adoptée dans le premier Annuaire est maintenue. Toutefois les sciences et arts agricoles et leurs accessoires ont été transportés dans la section des sciences, à côté des sciences naturelles, où ils paraissent mieux placés ; l'histoire et ses annexes, si riches dans les Vosges, formeront un nouveau paragraphe, qui sera mieux détaché de la section des lettres.

Le numérotage sera continué à partir du dernier article de l'année précédente, afin de faciliter les recherches, les citations et les renvois : ces recueils annuels n'étant que les fragments d'un même tout.

Les ouvrages importants sont suivis d'analyses sommaires, et de l'indication des principaux comptes-rendus dont ils ont pu être l'objet.

On trouvera une discussion plus développée dans un mémoire (1) présenté au Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885, dont le sujet a eu, sur la

(1) *Plan, divisions et table d'une bibliographie vosgienne*. Nancy, Crépin-Leblond, 1885, in-8°, 11 pages.

proposition que j'en ai faite, l'honneur d'être inséré au Programme de l'année suivante (1).

En terminant ces courtes observations, je prie tous ceux qui se sont intéressés à ces travaux, et notamment la Société d'Emulation, de recevoir de nouveau l'expression de ma reconnaissance (2).

Les nombreux encouragements et les témoignages bien précieux dont ces recherches ont été l'objet, me font un devoir de les continuer et de m'efforcer de les rendre de plus en plus dignes de ceux qu'elles intéressent. Si elles ont été accueillies favorablement, elles le doivent à la sympathie de mes compatriotes, au zèle et à l'obligeance de mes correspondants, des imprimeurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, etc., etc., surtout à la bienveillance de la Société d'Emulation des Vosges.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma gratitude !

Epinal, le 16 janvier 1886.

N. Haillant.

DISTRIBUTION DES MATIÈRES

I. Sciences et Arts. — II. Lettres, Histoire. — III. Beaux-Arts

I. SCIENCES

Généralités.— Sciences mathématiques et physiques, hydraulique, sciences militaires, astronomie, météorologie. —

(1) « Objet, divisions et plans d'une bibliographie départementale. » Cette question forme le n° 17 de la section d'histoire et d'archéologie. *(Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886).*

(2) J'espère que ce nouvel opuscule et ces lignes tomberont sous les yeux d'un bibliophile érudit, qui m'a fait un bel envoi et écrit de Paris le 25 juin 1885 sur un papier à lettre portant en tête une jolie vignette des bains de Luxeuil. Ma vue est devenue si mauvaise que je n'ai pu ni déchiffrer la signature, ni trouver l'adresse de ce zélé collaborateur. Puissé-je ne plus l'attendre longtemps !

Sciences naturelles, généralités, paléontologie, géologie, botanique, zoologie. — Sciences agricoles, agriculture, sociétés, comices et fêtes agricoles ; horticulture, viticulture, sylviculture ; arts divers. — Sciences médicales ; Sciences économiques et sociales, Conseil général, conseils municipaux, chambre de commerce, associations diverses, journaux et autres périodiques. — Jurisprudence ; Religion et Cultes.

II. LETTRES, HISTOIRE

Littérature, Poésie, Philologie, Enseignement, Sociétés savantes, conférences, fêtes scolaires, sociétés de tir, périodiques, bibliothèques, bibliographie. — Histoire, généralités, histoires spéciales et localités. — Biographie, Archéologie et Numismatique, Géographie.

III. BEAUX-ARTS

Beaux-Arts. — Généralités, architecture, peinture, dessin, sociétés musicales.

IV. APPENDICE

Ouvrages d'auteurs vosgiens n'ayant pas trait aux Vosges, et publications imprimées dans les Vosges ne rentrant pas dans les deux premières catégories.

MATHÉMATHIQUES ET PHYSIQUE

465. (1) *Demangeon*. Climatologie d'Epinal ; autogr. pet. in-f°, 24 février.

466. — Extrait des notes recueillies à Epinal pendant les hivers de 1870-1871 et 1879-1880. 16 février ; autogr. pet. in-8°.

(1) Les numéros 1 à 463 composent la *Bibliographie vosgienne* de l'année 1883, Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins ; Epinal, l'auteur. Voir du reste cet article ci-dessous. Il y a en réalité 464 numéros : 49 étant double. — Les articles ne portant pas de millésime ont été imprimés en 1884.

467. Epinal. Tirage au sort. *Mémorial des Vosges* du 25 janv. 1884, p. 3 ; *Le Drapeau*, 1884, p. 90. col. 1-2.

468. — 6e corps d'armée, place d'Epinal, *Tir militaire*. Réserve de l'armée active et armée territoriale. Réglement. Epinal, imp. Busy 1884, in-8°, 12 p.

469. — Service des eaux. Nouveau règlement. Epinal, H. Fricotel, in-16. Daté « Epinal, le 30 novembre 1883. Le maire (signé) A. Ohmer. Vu, Epinal, le 28 décembre 1883. Pour le Préfet, le Secrétaire général (signé) L. Purnot ».

470. *Fournier (Dr A.)*. Endiguement du lac Longemer [sic]. *Club alp. franç. sect. vosg.* p. 146-147.

471. *Hirn (G.-A.)*. Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1883 en quatre points du Haut-Rhin et des Vosges, c'est-à-dire Colmar, Munster, La Schlucht et Thann. Communication à l'Académie des sciences à la séance du 4 février 1884. *Revue scientifique*, 1er semestre p. 218, col. 1.

472. Lacs des Vosges. — Endiguement des lacs de Gérardmer, Longemer et Retournemer, *Mémorial* du 24 octobre, p. 3 ; 12 nov. p. 2, 14 nov. p. 2 ; 16 nov. p. 3 ; 19 nov. p. 2, 21 nov. p. 2, lettre de M. Claude 23 nov. p. 2 et lettre du dr Fournier, 26 nov. p. 2 ; 30 nov. p. 2 ; *Journal de Remiremont*, n° 582, 27 septemb. ; *Gazette vosgienne* n° 32, 9 octob. ; 35, 19 octob. ; 38, 30 octob. ; 39, 1er novemb. ; 40, 6 novemb.

473. *Lebrunt (Ch.)*. Rapport de la Commission scientifique et industrielle. *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, p. 136-140.

474. *Messier*. Observations astronomiques faites à Senones en 1772, pp. 161-163 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 9e année, Saint-Dié, Humbert.

475. Ministère des travaux publics. Navigation intérieure. Règlement de police du Canal de la Marne au Rhin, du Canal de l'Est et de la Moselle canalisée. Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 11, rue Jean Lamour, in-4°, 23 p.

476. Saint-Dié. Société de tir du 41e territorial, *Gazette vosgienne* n° 18, 21 août.

477. *Telmat.* Le Livre d'or du 56e régiment d'infanterie, par le capitaine-adjudant-major Telmat. Paris et Limoges, H.-Charles Lavauzelle, in-16, *Education morale du soldat.* — Ce régiment a un bataillon en garnison à Epinal et dans les forts environnants.

478. *Zeiller (Paul).* Recherches sur la profondeur du lac de Gérardmer, *Club alpin français, sect. vosg.* pp. 106-108.

SCIENCES NATURELLES

I. GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE

479. *C. V.* Compte-rendu de l'ouvrage de M. Fliche sur *Les lignites quaternaires du Bois-l'Abbé, près d'Épinal,* dans la *Revue des travaux scientifiques,* tome IV, nos 6-7, p. 419-420, Paris, imp. nat. - Voir le n° 30 de ma *Bibliographie de l'année* 1883.

480. *Le Brun (J.-J.).* Mémoire sur l'âge des roches des Vosges, par J.-J. Le Brun, architecte à Azerailles. *Annales de la Société d'Emulation des Vosges,* p. 237-344. Tirage à part s. l. n d. Epinal, Collot, petit in-8°, 50 exemplaires.

481. *Meunier (Stanislas).* Excursions géologiques à travers la France, par Stanislas Meunier, docteur ès-sciences, aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle. Le Puy-de-Dôme, Granville et Jersey. Soissons. Les Ardennes, Les Vosges, La Champagne, Le Cantal, La Région du Mont Blanc, etc. Un vol. gr. in-8° avec 96 figures dans le texte et 2 planches hors texte br. 10 fr., relié avec luxe, fers spéciaux, 13 fr. Paris, Masson, 120 boulev. St-Germain, Paris.

482. *Meyer (G.).* Beitraege zur Kenntniss des Culm in den südl. Vogesen. Mit einer (lith.) Kartenskizze und mit (lith.) Profilen, pp. 73 à 102 des *Abhandlungen zur geologischenp Special-Karte v. Elsass-Lothr.* III. Bd. I Heft. Lex. 8. Strassb. Schultz und Ce.

483. — *Vélain (Ch.)* Etudes géologiques sur la région méridionale des Vosges, par M. Ch. Vélain, *Bull. Soc. géol. de*

France, 3ᵉ série, t. XI, p. 512. — Compte-rendu dans la *Revue des travaux scientifiques*, tome IV, nᵒˢ 6-7, p 420-421. — La communication de M. Vélain est reproduite dans l'*Industriel vosgien* du 14 juin 1885 et la *Gazette vosgienne* du 11 juin 1885.

484. *Vivenot-Lamy*. Notice sur la question d'existence de la houille dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, signé Vivenot-Lamy (10 octobre 1883). — Nancy, imp. de P. Sordoillet, in-4° pièce. La couverture imprimée sert de titre.

485. — Note sur la question d'existence de la houille dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, suivie d'un aperçu des conséquences de la découverte de la houille sur l'industrie métallurgique du groupe de Nancy, par Vivenot-Lamy... 1ᵉʳ décembre 1884, Nancy, Husson-Lemoine, in-4° pièce.

486. *Vuillemin*. Le *Cidaris Grandaevus* Goldf. provenant du banc à entroques (muschelkalk inférieur) du Saut-le-Cerf, près Epinal. *Bullet. de la Soc. des Sciences de Nancy*, Série II, t. VI, fasc. XVI, 16ᵉ année, 1883. Paris, Berger-Levrault 1884, p. VI.

II. BOTANIQUE ET MYCOLOGIE

487. *D'Arbois de Jubainville*. Sur le *Telephora Perdrix* R. Htg. (Extrait du *Bulletin scientif. du dép. du Nord*, n° 8, août 1882, in *Revue mycologique*, janvier 1883, p. 59-60.

488. *Bardy (Henry)*. De l'Amanite rougeâtre et du danger de son emploi alimentaire. Daté de Saint-Dié 4 nov. 1883, *Revue mycologique*, 6ᵉ année, n° 21, janvier 1884, p. 49-52. — A l'occasion d'un quadruple empoisonnement à Saint-Dié.

489. Exposition mycologique à Epinal, *Mémorial des Vosges* du 10 oct. 1884, p. 2.

490. Extraits des statuts de la Société mycologique, *Mémorial des Vosges* du 12 octobre 1884, p. 3.

491. *Ferry (René)*. Liste des champignons observés dans les Vosges en 1883, par les docteurs Quélet, Mougeot, Ferry,

ainsi que par le professeur Forquignon et M. Bardy, *Revue mycologique,* 6e année, no 21, janvier 1884, p. 39-49. C'est la 4e liste. Tiré à part gr. in-8o. 11 p. Toulouse, impr. et fond. gén. du Sud-Ouest, 38, rue Raymond IV.

492. — Extrait de la *Revue mycologique,* no 17, janv. 1883. Liste des espèces de champignons observées par les docteurs Quélet, Mougeot et Ferry dans une course au Donon et au Champ-du-Feu, les 21 et 22 sept. 1882, gr. in-8o 7 pp.

493. *Forquignon (L.).* Contributions mycologiques à la connaissance de la Flore des Vosges, *Revue mycologique* no 17, janvier 1883, pp. 33 à 37. 1o Espèces signalées déjà par MM. Mougeot, Quélet et Ferry. 2o Espèces non indiquées par ces mycologues, mais décrites dans l'ouvrage du docteur Quélet *(Champignons du Jura et des Vosges).* 3o Espèces qui ne se trouvent signalées ni dans le mémoire de MM. Mougeot, Quélet et Ferry, ni dans le livre de M. Quélet.

494. *Lemaire.* Liste des desmidiées observées dans les Vosges, 1883. (Voir no 47 de ma *Bibliographie vosgienne de l'année* 1883.) Analyse 1o *Revue scientifique* 1884, 1er semest. p. 119, col. 2 ; 2o *Revue des trav. scientifiq* v, nos 8-9, p. 539, 1885.

495. *Mougeot.* Rapport sur la liste des desmidiées du département des Vosges observées par M. Lemaire, par le docteur Mougeot. *Annales de la Société d'Emulation des Vosges,* 1884, p. 203 à 206, tirage à part s. l. n. d. Epinal, Collot, in-8o, 4 p. — Compte-rendu de l'étude du docteur Lemaire, intitulée *Liste des desmidiées observées dans les Vosges jusqu'en* 1882, Nancy, Berger-Levrault, 1883.

496 — Recueil d'espèces critiques d'hyménomycètes des Vosges, *Revue mycologique,* 5e année, 1883, p. 171.

497. *Perrin (S.).* Considérations botaniques sur la culture fourragère de l'arrondissement de Remiremont, in-8o, 15 p. s. l. n. d. [1884] imp. Mougin à Remiremont. — Une notice suit les considérations auxquelles l'auteur a joint un catalogue, divisé en cinq colonnes : Hautes-Vosges, co-

teaux, vallées, prairies marécageuses, noms patois; ce catalogue est suivi d'une récapitulation.

498. *Roumeguère.* Statistique botanique des Vosges, annonce de la préparation de ce travail confié à M. le docteur Ant. Mougeot, *Revue mycologique* 1883, 5e année, no 19, juillet 1883, p. 211-212.

499. — Sur l'*Empoisonnement par les champignons*, publié par M. Henri Bardy dans le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne* 1883-1884, *Revue mycologique*, 6e année, no 23, juillet 1884, p. 193-194.

500. — Les prochaines assises mycologiques [dans les Vosges et le Jura], annoncées *Revue mycologique*, 6e année, no 17, juillet 1884, p. 196. — Session mycologique vosgienne, *ibid.* no 18, oct. 1884, p. 251.

501. — Sur *l'Hydnum diversidens* Fr. observé dans les Vosges et publié par M. d'Arbois de Jubainville dans le *Bulletin scientifique du département du Nord* no 10, 1883, *Revue mycologique,* 6e année, no 23, juillet 1884, p. 191.

502. *Vuillemin.* Découverte du *Dilæna hibernica* Dum. hépatique nouvelle pour l'Est de la France, sur un grès vosgien au faubourg de Poissonpré [d'Epinal], *Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, série II, t. VI, fasc. XVI, 16e année, 1883, Paris, Berger-Levrault, 1884, p. 6-7.

III. ZOOLOGIE

503. *Delorme (Paul).* Considérations sur la faune vosgienne, dans *Le Naturaliste*, numéro de septembre 1884, 6e année, no 67, p. 533.

AGRICULTURE.

504. Comice agricole d'Epinal. — Programme du concours de 1884, *Mémorial des Vosges* du 8 juin 1884, p. 3.

505. Mirecourt. Comice agricole, 50e année. Programme du concours de 1884 dans *L'Avenir de Mirecourt*, 2e année, no 69, p. 2, col. 1-3.

506. — Comice agricole. 50e année. Concours à Charmes, *La Presse Vosgienne*, nº 40 (5 octobre 1884).

507. Neufchâteau. Procès-verbaux des séances du comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau, Vosges. Séances du 20 janvier, 22 juin, 7 septembre et 2 novembre 1884. Neufchâteau, *Kienné* 1884, in-8º 108 p.— Rapport de M. Morlot sur la révision du nouveau règlement du comice, p. 5-7.— Programme des primes à décerner en 1884. Fête solennelle agricole à Coussey, discours de M. Perdrix sur l'adage : aide toi, le ciel t'aidera ; rapport de M. Leblanc, au nom de la commission voyageuse ; banquet, toasts de M. Perdrix, de MM. de Ponlevoy, Détieux, Renault, Leblanc, Favre. — *Phytophthora infestans* de By, maladie de la pomme de terre, par M. A. d'Arbois de Jubainville. Liste des membres du comice. — Enquête sur la situation de l'ouvrier industriel et agricole, et pétition.

508. — Comice agricole. Fête à Coussey, *Abeille des Vosges*, 1884, nº 36, 14 septembre.

509. — Comice agricole. Extrait de la séance du 2 novembre 1884. Pétition adressée au gouvernement, pour être communiquée à la commission d'enquête sur l'agriculture, *Abeille des Vosges* nos 44, 9 novembre ; 45, 16 novembre ; *Le Patriote* nº 146, 148, 14 et 28 septembre.

510. — Statuts du comice de l'arrondissement de Neufchâteau, destinés à être mis en vigueur le 1er janvier 1885. Neufchâteau, Kienné, in-18, 19 pp. Daté : Neufchâteau, le 1er août 1884. — Ce nouveau règlement, adopté à la séance de janvier 1884 contient 60 articles répartis en VII titres.

511. Remiremont. Comice agricole de l'arrondissement de Remiremont. Compte rendu de ses séances et de ses travaux en 1882 et 1883. Remiremont, imp et lith. Ve Mougin, 1884, in-8º 83 p. – Séance générale et solennelle du 20 août 1882. Discours de M. Mazurier. Rapports de M. Humbel, de M. Vauvray. Liste des lauréats. — Allocution de M. Claude, sénateur. — Séance générale du 25 février 1883. — Adresse à M. Méline. —

Compte rendu des travaux en 1882 par M. Mazurier. — Réunion du bureau du 6 mars 1883. — Séance générale extraordinaire du 21 mars 1883, (création d'un école d'agriculture). — Séance générale et solennelle, 2 septembre 1883. Allocutions de M. Méline, de M. Mazurier. — Rapport de M. Clément Perrin. Liste des lauréats. — Banquet, toast de M. Mazurier. Discours de M. Méline, ministre ; de M. Puton. — Rapport des délégués aux expositions fromagères de Troyes et de Caen, par M. Cl. Perrin. — Considérations botaniques sur la culture fourragère de l'arrondissement de Remiremont, par C. Perrin. (Voir n° 497 ci-dessus).

512. — Comice agricole de l'arrondissement de Remiremont, compte-rendu de ses séances et de ses travaux en 1884. Remiremont, imp. Ve Mougin gr. in-8°, 45 p.

513. — Comice agricole de Remiremont. Fête annuelle, *L'Impartial Vosgien*, n° 852, 28 août 1884.

514. Saint-Dié. — Comice agricole. Fête à Raon-l'Etape, *Gazette Vosgienne*, nos 20 et 21, 28 et 30 août 1884.

515. — Concours d'animaux gras, *Gazette Vosgienne* n° 84, 10 avril 1884.

516. — Procès-verbaux des séances du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié, 1884, Saint-Dié, typ. et lith. C. Dufays, pet. in-8° 15 p. — Procès-verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié, 1884, Saint-Dié, typ. et lith. C. Dufays, pet. in-8° 15 p. — Séance du 8 avril, p. 1-3 ; Concours d'animaux gras de Saint-Dié, p. 3-10 ; séance du 13 mai, p. 11-13 ; programme des concours ouverts pour 1884, p. 13-15.

517. — Procès-verbaux des séances du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié, 1884. Saint-Dié, typ. et lith. C. Dufays pet. in-8°, p. 17 à 48. Contient : séance du 10 juin 1884, paginé 17 à 20. — Rapport sur le concours d'animaux gras, présenté à M. le préfet des Vosges par M. F. Michel, président, p. 21-23 ; — Rapport présenté par M. Géhin, vice-président, délégué au concours d'Epernay p. 24-48. —

La couverture imprimée sert de titre et sa pagination comprend la page imprimée.

518. — Procès-verbaux des séances du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié. 1884, Saint-Dié, typ. et lith. Dufays, pct. in-8° paginé 49 à 68. — Séances des 8 juillet, 12 août. Fête du comice à Raon-l'Etape. Allocution de M. Michel, président ; rapport de M. Gehin sur les opérations du jury voyageur : distribution des récompenses, banquet, toasts.

519. — Comice agricole de Saint-Dié Fête à Raon-l'Etape, *Impartial des Vosges* 47e année n° 35, 30 août 1884.

520. *Figarol.* Rapport de la commission d'agriculture de la Société d'Emulation des Vosges sur les récompenses décernées à la suite des concours de 1883. *Annales* de la Société 1884, p. 91-122. Tirage à part, in-8° 17 p. s. n. l. d. Epinal, Collot.

521. — Société de Girecourt pour l'essai des engrais chimiques, d'après les formules de M. G. Ville. Rapport fait à l'assemblée générale annuelle du 4 janvier 1884. *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* 1884 p. 160-178.

522. *D'Arbois de Jubainville (A.).* La rouille des blés. — Peronospora viticola de By, — Nectria ditissima Tul. Le pourridié de la vigne. — Cephus compressus, — Fusicladium pyrinum Fackel, *Annales de la Société d'émulation des Vosges* 1884, p. 219 à 236 ; tirage à part s. n. l. d. in-8° 18 pp. 50 exempl. Compte rendu du Comité des travaux historiques et scientifiques, *Revue des travaux scientifiques* tome V, n° 2, Paris 1885 p. 136.

523. — *Phytophthora infestans* de By, maladie de la pomme de terre [signé : A. d'Arbois de Jubainville]. Neufchâteau, imp. de Kienné, (1884), in-8°.

524. *Bécus (Edouard).* Situation agricole du canton de La Marche, (Vosges). Biographie succinte des principales illustrations de ce canton, par Edouard Bécus, agronome à Nancy. Spécimen de statistique cantonale ou communale dédié à la Société d'Emulation des Vosges, à l'usage des écoles de

l'arrondissement de Neufchâteau. Epinal, Durand, 1883, gr. in-8°, 174 p. avec un gr. plan colorié du canton de La Marche. « La première partie est exclusivement réservée à l'agriculture, la seconde est consacrée aux illustrations de La Marche, parmi lesquelles il faut signaler en premier lieu Guillaume, curé de La Marche, mort en 1428, fondateur du fameux collège de Paris, où il avait réservé quatre places de boursier pour des enfants du pays; Nicolas Clevy, prédicateur distingué, grand archidiacre de Toul, auteur du bréviaire et du missel de ce diocèse; le maréchal Victor, duc de Bellune; François Léopold Bresson, avocat et jurisconsulte éminent, conseiller à la cour de cassation, père du comte Bresson, ambassadeur à Naples..... » (MICHELANT *Répertoire des trav. hist. de* 1883, tome III° n° 2, Paris 1884, n° 2457).

525. *Champy (Dr).* Rapport agricole adopté à la commission d'enquête parlementaire *Mémorial des Vosges* du 25 juillet 1884.

526. *Crussard (Dr).* Formule pour la fabrication du vin de deuxième cuvée, *le Patriote* nos 151, 152 et 155, 19, 26 octobre et 16 novembre.

527. — Le Cèphe pygmée, ver de la tige du blé, conférence faite au comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau (Vosges), le 15 avril 1883, par M. le docteur Crussard, officier d'académie, ouvrage honoré de la souscription de M. le ministre de l'agriculture, 2e édition, revue et augmentée d'observations, in-8° 56 p. et planche. Neufchâteau, imprimerie Ve Kienné 1883. — Voir pour la 1re édition n° 385 (de ma *Bibliographie de l'année* 1883).

528. *Kœchlin (Yvan).* Réponse de M. Yvan Kœchlin, correspondant de la Société [nationale d'agriculture de France], dans la section de mécanique agricole et des irrigations à Bruyères, (Vosges), p. 199-200 de l'*Enquête sur le crédit agricole* publiée par J.-A. Barral, Paris, hôtel de la Société, 18, rue de Bellechasse, 1884, tome Ier.

529. *Lebœuf.* Conférence agricole faite à Châtenois, le

14 décembre 1884, par M. Lebœuf, professeur d'agriculture. *L'Abeille des Vosges*, n° 51, 21 décembre 1881.

530. *Méline (J.)*. Discours prononcé au comice agricole de Remiremont, *Industriel Vosgien* n° 852, 28 août 1884.

531. — M. Méline à Bordeaux, *Mémorial* du 6 janvier 1884. page 1-2.

532. *Mer (E.)*. De l'ensilage des fourrages verts, *Gazette Vosgienne* n° 22, 4 septembre ; n° 24, 11 septembre ; n° 26, 18 septembre ; n° 28, 25 septembre ; 30, 20 octobre.

533. *Perrin (Clément)*. Causeries agricoles, XIV, *Industriel Vosgien* n° 805, 13 mars 1884 ; XV, n° 817, 24 avril ; XVII, (sic), n° 828, 5 juin ; 883, 18 décembre 1884.

534. Saulxures-sur-Moselotte (L'école pratique d'agriculture de), *Industriel Vosgien* n° 822, 15 mai 1884.

535. *Vosgien*. L'école d'agriculture pratique des Vosges *L'Avenir de Mirecourt*, n° 65, 2e année, 1er mai 1884, p. 1, col. 2-3.

HORTICULTURE

536. Supplément au Bulletin de la Société d'horticulture des Vosges. Nomenclature des semences potagères, des graines de fleurs et de pommes de terre mises à la disposition des membres titulaires de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges pour l'année 1884, s. l. n. d. in-8°, Epinal, imp. H. Fricotel, 13 pp.

537. — Société d'horticulture de Mirecourt (1), *La Presse vosgienne* n° 6, 10 fév. 1884. — Distribution des récompenses *ibid.* n° 46 (16 novembre 1884).

538. *D'Arbois de Jubainville*. Parasites de la vigne et du poirier, *Bullet. scientifiq. du département du Nord*, 1883, 6e année, nos 5 et 6, p. 105.—Analyse par M. E. O. Oustalet, *Revue des trav. scientifiq.*, t. IV, nos 9 et 10, Paris, 1884, p. 625.

(1) La Société d'horticulture et de viticulture des Vosges [à Epinal] n'a rien publié de son *Bulletin* en 1884.

539. *Laurent.* L'ébourgeonnement de la vigne, *Le Patriote*, n° 129, 18 mai 1884.

540. — De l'érissé, cépage, *Le Patriote*, n° 118, 2 mars 1884.

541. — Les maladies de la vigne, *Le Patriote*, n° 137, 13 juillet 1884; n° 139, 27 juillet; 140, 3 août.

542. *Liégey (Dr).* Note principalement relative à la maladie des arbres fruitiers [à Rambervillers]. *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, 1883 p. 301 à 312.

543. *Rouyer-Turlat.* Fleurs, pépinières et graines. Année 1884. Rouyer-Turlat, horticulteur à Neufchâteau (Vosges), membre de la Société d'horticulture des Vosges (de Mirecourt), de la Haute-Marne et du Comice agricole de Neufchâteau. Catalogue n° 22, vingt-sept médailles : or, vermeil et argent. Grand prix d'honneur à l'exposition régionale des Vosges 1883. Neufchâteau, typ.-lith. Kienné, place Jeanne d'Arc, in-8°, 30 p.

544. — N° 23. Pépinières, graines et fleurs. Rouyer-Turlat, horticulteur à Neufchâteau (Vosges), 1884-1885. Neufchâteau, Beaucolin, in-8°, 29 p. Prix-courant.

545. *Roumeguère (C.).* Sur les parasites de la vigne et du poirier, publiées par M. d'Arbois de Jubainville dans le *Bulletin scientifique du département du Nord*, *Revue mycologique*, 6e année, n° 22, avril 1884, p. 121-122.

SYLVICULTURE

546. *D'Arbois de Jubainville.* Hydnum diversidens Fr. p. 123-124 de la *Revue des eaux et forêts*, t. XXIII, Paris, rue Fontaine-au-Roi, 13. — Champignon observé pour la première fois dans les Vosges.

547. — Polyporus vaporarius Fr. p. 403-404, même *Revue*. — Ce polypore a été étudié par l'auteur dans les Vosges.

548. *Bellevoye.* Le coup de vent de Metz dans les Vosges. (Lu à la séance du 24 juin 1880.) *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1884, p. 493-494. — Montagne des environs de Celles

déboisée par l'ouragan du 25 octobre 1870, qui sévit aussi à Metz.

549. *Muel (E.)*. Notions de sylviculture enseignées à l'Ecole normale des Vosges, par E. Muel, inspecteur des forêts, officier d'académie, ancien professeur à l'école d'agriculture de Grignon, membre de la Société d'Emulation des Vosges. Ouvrage honoré d'une souscription de M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts. Un vol. grand in-8°, 232 p., 63 bois gravés dans le texte. Prix broché 6 fr. Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, Ducher et Cie, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris, 1884. Classé Bibl. nat. 8°, S. 4075. — Compte-rendu par M. Ernest Menault *Journal officiel* du 17 nov. 1884, pag. 6230 à 6232 ; par M. Bouquet de la Grye dans la *Revue des eaux et forêts*, p. 510-511, t. 23, 1884, Paris, 13, rue Fontaine-au-Roi.

550. *Ravon (Stéphani).* Au Conseil général des Vosges. Les peupliers de bordures des routes. *(Tous droits réservés.)* Prix : 25 c. Charmes, typ. veuve F. Claude, 1884, in-18 carré, 7 p., daté à Brantigny le 20 mars 1884.

INDUSTRIE ET ARTS DIVERS

551. L'Industrie vosgienne, *L'Industriel vosgien*, n° 813, 10 avril.

552. La crise industrielle et commerciale et le tissage vosgien, signé « Un tisseur », *Mémorial* du 8 février, p. 2-3.

INDUSTRIE

553. *Syndicat cotonnier de l'Est.* Séance plénière du 20 mars 1884. Epinal, imp. E. Busy, 8, rue d'Ambrail, 1884, 13 p.

TIR

554. Union fédérale des Sociétés de tir vosgiennes d'Epinal, de Remiremont et de Saulxures. — Deuxième grand concours annuel offert à Epinal les 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26 et 27 juillet 1884 aux membres des Sociétés de tir de France et

d'Alsace-Lorraine, aux officiers de l'armée, aux troupes de la garnison d'Epinal, aux élèves du cours de tir, aux gymnastes et au bataillon scolaire d'Epinal et aux amateurs. Valeur des prix : 10,000 fr. Epinal, imp. Busy, 8, rue d'Ambrail, 1884, in-18, 27 pp.

555. Epinal. Tir civil. Union fédérale des Sociétés de tir vosgiennes d'Epinal, Remiremont et Saulxures. Deuxième grand concours annuel... Supplément au programme, pet. in-18, 4 p. s. l. n. d. Epinal, imp. juillet 1884.

556. Mirecourt. Société de tir. Concours, *La Presse vosgienne* n° 35 (31 août 1884).

557. Plombières. Tir. Compte-rendu du Concours, *Industriel vosgien*, n° 853, 31 août.

558. Remiremont. Société de tir. Distribution des prix, *Industriel vosgien*, n° 830, 12 juin 1884.

MÉDECINE

559. Bussang. Société anonyme de l'hôtel des sources minérales de Bussang. Projet des statuts qui seront déposés en l'étude de Me Jeandidier, notaire à Epinal. — Epinal, imp. Henri Fricotel, 1883, gr. in-8°, 26 pp.

560. — Société anonyme de l'hôtel des sources minérales de Bussang, constituée suivant statuts déposés chez Me Jeandidier, notaire à Epinal. Capital 240,000 fr. Emission de 300 actions, et Bulletin de souscription, 3 p. in-8°, 1884, Paris, imp. Barthe et fils, 51, rue Le Peletier.

561. *La Saison de Contrexéville*, journal paraissant le dimanche pendant la saison, 9e année, n° 1, 25 mai 1884 à n° 16, 7 sept. 1884, petit in-fol. Abonnements la saison 6 fr., le n° 20 cent. Chassel, imprimeur, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Mirecourt. Rédacteur Yvon Yorrik, gérant Jules Chassel.

562. *Dr Debout d'Estrées*. Seize années de pratique à Contrexéville, par le docteur Debout d'Estrées, médecin-inspecteur. Paris, Félix Alcan, éditeur, 1884. — Voir le n° 577 ci-dessus.

563. *Dieterlen*. Fièvre typhoïde ataxo-adynamique chez un enfant de six ans (convulsions, hémorrhagies intestinales; guérison). *Mémoire de la Société de médecine de Nancy*, année 1883-1884, p. 55 à 62, Nancy, imp. de Berger-Levrault 1885, in-8°.

564. *Fiessinger*. Notes cliniques : I, la fièvre pneumonique à Dogneville, près Epinal ; II, La néphrite gravidique et l'accouchement prématuré, par M. le docteur Fiessinger, de Thaon (Vosges) ; 3e fascicule in-8°, 19 p. Nancy, imp. de Berger-Levrault et Ce, 1882-1883. (Extrait de la *Revue médicale de l'Est*.)

565. — Le Bacille de la tuberculose dans les produits d'expectoration (technique et valeur diagnostique) ; par M. le docteur Fiessinger. (Travail du laboratoire de chimie de Thaon.) In-8°, 32 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Ce. (Extrait de la *Revue médicale de l'Est*.)

566. *Gebhart (G.)*. Département des Vosges. Travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité pendant l'année 1883, présentés à M. le préfet des Vosges, par G. Gebhart, pharmacien à Epinal, secrétaire du Conseil central. Epinal, imp. Busy, rue d'Ambrail, 6, 1884, in-8°, 152 p.

567. *Grollemund (Dr W.)*. Etude clinique sur une épidémie de fièvre d'origine tellurique à types particuliers, observée en 1882, à l'hôpital de Saint-Dié, sur les hommes du 10e bataillon de chasseurs à pied, par le docteur W. Grollemund. Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1884, in-8°.

568. *Labarthe (Dr Paul)*. Hydrologie médicale. Les eaux minérales de Heucheloup, par le docteur Paul Labarthe. Paris, imp. de Chaix, 1884, in-8°. Extrait du journal *L'Union médicale* du 19 février 1884. — La couverture imprimée sert de titre.

569. *Liégey (Dr)*. Grippe intestinale et cholérine, *Courrier médical*, n° 50, 13 déc. 1884. — Pas de tirage.

570. — Un cas curieux de névropathie choréiforme (influence des phases de la lune). — Pas de tirage.

571. — Un nouveau cas d'hémorrhagie inquiétante consécutive à la chute du bourbillon d'un furoncle, *Courrier médical* du 5 janvier.

572. — Influence de la diathèse..... hémorrhagique sur la marche d'un cancer du sein. 1884, 78e vol. *Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.* Tirage à 30 exemplaires.

573.— Un cas de paralysie faciale, 1884, 78e vol. *Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*

574. — Observation d'une personne atteinte de goutte dégénérée (11e livraison du *Répertoire dosimétrique*, Paris). — Pas de tirage.

575. — Un petit mot sur la fièvre pernicieuse cholérique ou choléra, 10e livraison, 1884. *Répertoire dosimétrique* (Paris). — Pas de tirage.

576. Martigny. Ouvert du 15 mai au 15 septembre. Etablissement hydrominéral de Martigny-les-Bains, approuvé par l'Académie de médecine, autorisé par l'Etat. Ligne de Chalindrey à Nancy. Les trains express contiennent des voitures de Paris à Martigny-les-Bains, sans changement. Source n° 1, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, maladies des organes génito-urinaires, calculs biliaires, engorgement du foie. — Source n° 2, affections diverses de l'estomac, dyspepsies, gastralgies, chloro-anémie, albuminurie et diabète. — Nota. Les eaux de Martigny se conservent indéfiniment et sans aucune altération. MM. Kieffer et Chapier, propriétaires. Extraits de différentes publications ayant rapport à Martigny-les-Bains, in-8o s. l. n. d. Saint-Dizier, typ. et lith. Henriot et Godard, 8 p. non foliotées et non compris la couverture de deux pages imprimées.

577.— *Monin (Dr E.)* Seize années de pratique à Contrexéville, par le docteur Debout d'Estrées, compte-rendu par le docteur E. Monin, *La Saison de Contrexéville*, 9e année, n° 2, 1er juin 1884, p. 2, col. 1. — Voir le no 562 ci-dessus.

578. La Rougeole à Saint-Dié, *Gazette vosgienne* n° 62, 24



janvier 1884. Réponses du docteur Rousselot, *ibid.* n° 63, 27 janvier ; 65, 3 février ; 66, 7 février.

579. *Spillmann (le Dr).* Fréquence de la tuberculose des bêtes à corne dans les Vosges. Communication faite à la Société de médecine de Nancy. *Mémoires* année 1883-1884, p. XXVII et XXIX.

580. *Thiriat (X.).* Catalogue des végétaux employés dans la médecine et les usages domestiques dans la partie montagneuse des Vosges antérieurement à 1850, pp. 117-215 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 9e année 1883-1884, Saint-Dié, L. Humbert, 1884, gr. in-8°.

581. Vittel. Fêtes et inauguration du Casino, *La Presse Vosgienne* n° 27, 6 juillet 1884.

582. Organisation de la médecine cantonale dans les Vosges, *Mémorial des Vosges* du 27 juin 1884, p. 3.

583. Vosges. Associations professionnelles des médecins de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Bulletin n° 8, 1884, 1re année, 20 nov. Nancy, Sordoillet 1884, in-8°, p. 77 à 88. — Contient notamment : Actes des Associations. — Dr Lardier, Aux membres du corps médical des Vosges. — Dr Lahalle, Compte-rendu de la réunion des médecins des Vosges, tenue à Epinal le 20 sept. 1884.

584. République française. Préfecture des Vosges. 3e division. Organisation d'un service sanitaire dans les Vosges. Circulaire de M. le Préfet datée d'Epinal le 23 juin 1884, in-4° 4 pp. — Cette circulaire accompagne l'envoi de l'arrêté du 29 mai 1884 réglementant l'organisation des services sanitaires.

585. République française. Département des Vosges. Organisation des services sanitaires. Règlement. Epinal, imp. E. Busy, rue d'Ambrail, 8, 1884, gr. in-8°, 10 pp. — L'arrêté préfectoral est daté d'Epinal, le 29 mai 1884 ; ce règlement contient 40 articles répartis en six titres.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

586. Vosges. Compte-rendu sommaire de la commission départementale des Vosges au Conseil général. Session d'avril 1884. E. Busy, imprimeur de la préfecture, 1884, in-8° 102 pp.

587. — République française. Conseil général du département des Vosges. Rapports présentés par M. le préfet et par la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations du Conseil général, session d'avril 1884. Epinal, E. Busy, imprimeur de la préfecture 1884, in-8° 328 pp.

588. — République française. Département des Vosges. Conseil général. Session d'août 1884. Rapport du préfet. Epinal, E. Busy imprimeur de la préfecture, 1884 in-8° CCLXXX — 205 pp. — Première partie, comptes et budgets 7-121 ; deuxième partie, affaires... ne comportant pas vote de crédit p. 123-191 ; troisième partie, rapports des chefs de service et renseignements divers p. I-CCLXXX. Table alphabétique 199-205.

589. — Compte-rendu sommaire de la commission départementale des Vosges au Conseil général, session d'août 1884, Epinal, Busy, 1884, in-8°, 31 pp. — Composition de la Commission. — Rapport de M. Vuillemin, secrétaire p. 5 à 27. — Table alphabétique des matières p. 29-31.

590. — République française. Département des Vosges. Conseil général. Session d'août 1884. Rapport supplémentaire du préfet, Epinal, E. Busy imprimeur de la préfecture. in-8°, 56 pp. — 1re partie, comptes et budgets p. 3 à 6 ; 2e partie, affaires... ne comportant pas vote de crédit, p. 7 à 42 ; 3e partie, rapport des chefs de service et renseignements divers p. 43 à 53. Table p. 55 et 56.

591. République française. Recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges, 1884, n° 1 à 38, Epinal, E. Busy imp. de la préfecture, in-8; 536-V pages.

592. [*Gazin*]. Le Conseil municipal [d'Epinal] et les nouvelles écoles. Epinal, imprimerie E. Busy, 8, rue d'Ambrail 1884, in-8° 14 p.

593. Mirecourt. Conseil municipal, séance du 17 novembre 1884. *La Presse Vosgienne* n° 48 (30 nov.).

594. Saint-Dié. L'octroi de Saint-Dié 1869-1884, *La Gazette Vosgienne*, 13e année n° 57, 3 et 5 janvier 1884 ; 59, 13 janvier ; 61, 20 janvier ; 63, 27 janvier.

595. — Conseil municipal, compte administratif de l'année 1883, *Gazette Vosgienne* n° 91, 4 mai.

596. Chambre de commerce des Vosges. Séance du 22 janvier 1884. Application du tarif des douanes à certains tissus spéciaux. Epinal, Fricotel, 1884, in-8°, 4 pp.

597. — Séance du 19 février 1884. Régime douanier de la Corse et des colonies françaises, Epinal, Fricotel, 1884, in-8° 4 pp.

598. — Séance du 6 mai 1884. Réduction par dispense exceptionnelle du service militaire à une année. Epinal, Fricotel, 1884, in-8°, 7 p.

599. — Séance du 6 mai 1884. Protêts ; visa du répertoire, Epinal, Fricotel, 1884 in-8°, 6 p.

600 — Séance du 3 juin 1884. Convention entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer. Epinal, Fricotel, 1884 in-8°, 8 p.

601. Admission temporaire des fils de coton de tous numéros. Lettre de la *Chambre de commerce d'Epinal* à M. le ministre du Commerce. Epinal, le 15 octobre 1884, in-8°, 2 p. [Epinal, Fricotel, 1884].

602. — Séance du 28 octobre 1884. Proposition de loi tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger, ou en provenant. Epinal, Fricotel 1884, in-8°, 15 p.

603. — Séance du 25 novembre 1884. Régime des vins. Epinal, Fricotel 1884, in-8°, 8 p.

604. — Séance du 25 novembre 1884. Réponse au questionnaire par la Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France. Epinal, 1884. in-8°, 11 pp.

605. — Séance du 25 novembre 1884. Durée des brevets d'invention, in-8°, 6 p., [Epinal, Fricotel, 1884].

606. *Vauthier (V.).* Table alphabétique du *Recueil des actes administratifs du département des Vosges* jusqu'au 31 décembre 1883, par Victor Vauthier, chef de bureau à la préfecture· In-8° 187 p. Epinal, imp. Busy.

607. *Bulletin de la Confraternité.* Association du personnel des préfectures et des sous-préfectures, n° 7, Epinal, Busy, 1884 in-8°, 15 p. — Séance du 7 juillet 1883 ; élection des membres du bureau ; projet d'organisation du personnel des préfectures et des préfectures. — Séance du 23 août 1883 ; pétition à MM. les sénateurs et députés des Vosges ; le projet, banquet annuel.

608. — Association du personnel des préfectures et des sous-préfectures, n° 6. Epinal, Busy 1883, in-8°, 35 pp. — Séance du 26 novembre 1882. Communication de journaux, correspondance, banquet ; séance du 25 janvier 1883. Tableau des préfectures et sous-préfectures faisant partie de la *Confraternité.*

609. Vosges. Bulletin de la *Confraternité.* Association du personnel des préfectures et des sous-préfectures n° 7, Epinal, E. Busy, imprimeur de la préfecture, 1884, in-8°, 16 p.

610. Ville d'Epinal. Service des eaux, nouveau règlement. Epinal, imprimerie H. Fricotel, 1884, in-16, 12 p. Daté : Epinal 30 novembre 1884, et 28 décembre 1883.

611. *Garcin (Eugène).* L'Association vosgienne de Paris. *Annuaire des Vosges* 1884 p. 14-22.

612. *Le Mémorial des Vosges,* politique, agriculture, industrie, commerce. Rédacteur en chef : F. Aylies. Paraît trois fois par semaine, les mercredis, vendredis, et dimanches. — 15e année, nos 1814 (1er janvier 1884), à 1969, (31 décembre 1884).

613. *Le Vosgien,* journal politique, commercial et industriel, 11e année, n° 1466 à 1618. Rédacteur en chef : M. Arsène Thévenot. Paraît les mercredis, vendredis et samedis. Epinal, typ. et lith. H. Fricotel,

614. *La Presse Vosgienne,* journal de l'arrondissement de Mirecourt, hebdomadaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 31, à Mirecourt. 52e année, n° 1, dimanche 6 janvier, à 52, 28 décembre 1884, Mirecourt, typ. Chassel.

615. *L'Avenir de Mirecourt,* n° 48, 2e année, jeudi 3 janvier 1884, journal républicain paraissant le jeudi. Rédaction et administration à Epinal, imprimerie Busy, 6, rue d'Ambrail. Epinal, imp. Busy ; abonnements : Vosges, 6 mois 3 francs, un an 5 francs.

616. *L'Abeille des Vosges,* organe républicain, journal d'annonces, paraissant le dimanche ; 47e année, n° 2468 (n° 1, 6 janvier 1884), à n° 2519 (n° 52, 28 décembre 1884). Neufchâteau, Léon Beaucolin, directeur gérant.

617. *Le Patriote* de l'arrondissement de Neufchâteau, journal politique, littéraire, commercial et agricole. Troisième année n° 110, 6 janvier 1884 (et non 1883) à 161, 28 décembre. Neufchâteau, imp. Ve Kienné.

618. *L'Industriel Vosgien,* journal républicain paraissant à Remiremont le jeudi et le dimanche. Rédacteur en chef, M. Georgeot, 14 année, n° 785, 3 janvier 1884, au n° 886, 28 décembre 1884. Remiremont, imp. Ve Mougin.

619. *Le Journal de Remiremont,* organe conservateur, paraissant chaque samedi. Département et limitrophes, un an 6 fr., 6 mois 3 fr., 3 mois 1 fr. 50 ; France 7 fr., 3 fr. 50 et 2 fr. Gérant, M. Mortureux, libraire, sous les arcades, à Remiremont. Epinal, imprimerie H. Fricotel, pet. in-folio, 11e année n° 543, samedi 5 janvier 1884 au n° 594, 27 décembre.

620. *Le Tirailleur des Vosges,* édition hebdomadaire de l'arrondissement de Remiremont, 1re année n° 1, 19 octobre 1884 à 11, 28 décembre 1884, Paris, F. Levé, imprimeur, rue Cassette. — Le 1er numéro porte en tête le paragraphe suivant : « L'œuvre de l'édition de Remiremont de l'*Impartial des Vosges* devient aujourd'hui celle de l'édition de Remiremont, du *Tirailleur.* »

621. *La Gazette Vosgienne,* 13e année, n° 57, jeudi 3 et

samedi 5 janvier 1884. 14e année n° 55, 28 décembre 1884. Saint-Dié, imp. C. Dufays.

622. *L'Impartial des Vosges*, journal politique, agricole, industriel et d'annonces de l'arrondissement de Saint-Dié. 47e année, 1884 ; hebdomadaire, n° 1, 5 janvier, à n° 52, 27 décembre. Saint-Dié, imp. L. Humbert.

623. *Louis* (*Léon*). Vosges. Annuaire général de Léon Louis, 1884, 14e année, gr. in-8°, une carte du département des Vosges en chemin de fer. 296, A-D, I-LXXXIII p. — Partie littéraire, historique et scientifique p. 14-40 : l'Association vosgienne de Paris par E. Garcin. — Hymne aux Vosges, par Ch. Grandmougin, — L'Allemage française, par F. Bouvier. — Avis sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques (non signé). L'ouvrage donne en outre les listes des électeurs d'Epinal.

624. Almanach des postes et télégraphes publié avec l'autorisation du directeur du département des Vosges. Personnel de la direction. Nomenclature des communes... avec l'indication des bureaux de poste... et des bureaux télégraphiques. . Foires du département. 2 p. in-4°, typ. Oberthur à Rennes. — Graux et Tranqueville y figurent encore sous le nom de *deux* communes distinctes.

625. Calendrier-Agenda et annuaire de l'arrondissement de Saint-Dié. 1884, Saint-Dié, imp. L. Humbert, in-16, 56 p., un plan de Saint-Dié.

626. 12e année. Prix, 25 cent. Eté 1884. L'indicateur des Vosges et de l'Est. Epinal imp. Fricotel in-16, 29 p. numérotées et 28 non numérotées.

627. 12e année, prix 25 cent., Hiver 1884-1885. L'indicateur des Vosges et de l'Est, Epinal, imp. Fricotel, in-16, 29 p. numérotées et 28 non numérotées.

628. *Brissac (Achille).* L'alcool dans les Vosges, *Gazette Vosgienne*, n° 28, 25 septembre 1884.

629. Epinal. *Driot*. Epicerie centrale, maison du bon marché. Produits alimentaires, chocolats, confiserie, confi-

ture, sur in-18°, 36 pp. Epinal, Fricotel. Le titre imprimé diffère de celui de la couverture. — C'est le prix courant de décembre 1884.

JURISPRUDENCE.

630. N° 254. Sénat. Session 1884. Annexe au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1884. Projet de loi adopté par la chambre des députés, tendant à autoriser le département des Vosges, à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux, présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la République française, par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, in-4°, 3 pp., Paris, imp. du Sénat, P. Mouillot.

631. N° 275. Sénat. Session 1884. Annexe au procès-verbal de la séance du 19 juillet 1884. Rapport fait au nom de la 5e commission d'intérêt local, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Vosges à s'imposer extraordinairement pour les travaux de chemins vicinaux, par M. Le Monnier, sénateur, in-4°, 4 p. Paris, imp. du Sénat, palais du Luxembourg, P. Mouillot.

632. N° 2927. Chambre des députés. Troisième législature, session de 1884. Annexe au procès-verbal de la séance du 3 juillet 1884. Rapport fait au nom de la 31e commission d'intérêt local, chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser le département des Vosges à s'imposer extraordinairement, pour les travaux des chemins vicinaux, par M. Enault, député, in-4°, 4 pp. Paris, A. Quantin.

633. Rambervillers, octroi, loi. N° 209. Sénat. Session extraordinaire 1884. Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1884. Projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour objet la prorogation de surtaxe sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Rambervillers, (Vosges), présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la Répu-

blique française, par M. P. Tirard, ministre des finances, in-4°, 3 pp. 1884, Paris, P. Mouillot.

634. — N° 220. Sénat. Session extraordinaire 1884. Rapport fait au nom de la 9e commission d'intérêt local, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la prorogation de surtaxe sur le vin et sur l'alcool, à l'octroi de Rambervillers (Vosges), par M. Chaumontel, sénateur, in-4°, 3 pp. Paris, P. Mouillot.

635. — N° 3392. Chambre des députés : 3e législature. Session extraordinaire de 1884. Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 18 décembre 1884. Projet de loi ayant pour objet la prorogation de surtaxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Rambervilliers [sic], (Vosges), présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la République française, par M. Tirard, ministre des finances, in-4°, 3 pp. Paris, A. Quantin.

636. — N° 3401. Chambre des députés, 3e législature. Session extraordinaire de 1884. Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 19 décembre 1884. Rapport fait au nom de la 28e Commission d'intérêt local, chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la prorogation de surtaxe sur le vin et sur l'alcool, à l'octroi de Rambervillers [sic], (Vosges), par M. Fousset, député, in-4°, 3 pp. Paris, A. Quantin.

637. Société, pertes, contribution, affranchissement, acte distinct. Schmitt C. Weber, — jugement du tribunal d'Epinal du 19 mai 1881 ; arrêt de la cour de Nancy du 20 août 1881 ; Rej. Ch. req. 14 juin 1882. *Dalloz périodiq.* 1884, 1, p. 222-223.

638. Patente, droit fixe, société par action, banque, capital social, société étrangère succursale. Banque de Mulhouse, succursale d'Epinal. Arrêt du Conseil d'Etat du 3 février 1883. *Dalloz, périod.* 1884, 3, p. 92, col. 3, et 93 col 1.

639. Valeurs mobilières, revenu, impôt, prescription, délai, insuffisance de perception : Admin. de l'enregistrement. *C.* Comptoir d'escompte de Mireeourt. Arrêt de cassation, Ch. civ. 12 juin 1883, *Dalloz périodique* 1884, 1, p. 131 (2e espèce).

640. Discipline, notaire, cassation, pourvoi, Procureur général, qualité. Le Procureur général de Nancy *C.* une décision disciplinaire de la chambre des notaires de Remiremont, en date du 27 février 1884. Rej. Ch. req. du 5 août 1884, aff. Jacquin. *Dalloz périod.* 1884, 1, 457.

641. Presse-outrage, diffamation, témoin, notaire, peine disciplinaire, excès de pouvoir. Le procureur général près la cour de cassation *C.* une décision disciplinaire de la Chambre des notaires de Remiremont. en date du 27 février 1884, aff. Jacquin. Ch. req. 5 août 1884 *Dalloz périod.* 1884, 1, 457-459.

642. Brevet d'invention, produits brevetés, vente, mention « sans garantie du gouvernement » Robert *C.* Grandjean. — Tribunal de Mirecourt, et arrêt de la cour de Nancy, du 3 juillet 1883; Cass. ch. crim. du 16 mai 1884, aff. des biberons délictueux, *Dalloz périodiq.* 1884, 1, 477-478.

643. Expropriation publique, jurés, liste, conseil général, inscription de faux, faux incident,... restitution. — ... Procédure, immixtion, jury différent, aff. Vᵉ Claudot *C.* l'Etat. Rej. ch. civ. du 12 juin 1883, du pourvoi contre la décision du jury d'expropriation de l'arrondissement de Remiremont, du 5 juillet 1882, *Dalloz périodiq.* 1884, 1, 279-280.

644. Manufactures dangereuses, première classe ... 1° abattoir, salubrité non assurée ; 2ᵉ espèce, dame Flayelle *C.* ville de Remiremont. Arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 1882, annulant l'arrêté du Conseil de préfecture des Vosges et l'arrêté préfectoral. *Dalloz périodiq.* 1884 3, p. 10, col. 3, — 11, col. 1.

645. Ordonnance du juge, envoi en possession, refus, appel; legs, envoi en possession, président, compétence. — Louise Chatelain, de Saint-Dié. Arrêt de la cour d'appel de Nancy, du 19 mai 1883, réformant une ordonnance du président du tribunal de Saint-Dié, en date du 20 février 1883. *Dalloz périodique* 1884, 2, 67.

646. Presse-outrage. Prescription criminelle, diffamation, action civile, citation, conclusions nouvelles, responsabilité...

De Lamotte *C.* Humbert de Saint-Dié, arrêt de Nancy, du 15 décembre 1884. Aff. de *La Semaine religieuse, Dalloz périodique*, 1884, 2, p. 54.

647. Presse-outrage, fonctionnaire public..., compétence criminelle, compétence correctionnelle... Maire; — 2e espèce Min. publ. *C* Vexelard. Ch. crim. du 23 août 1883, cassant l'arrêt de Nancy, du 13 juillet 1883, aff. Vexelard *C.* le maire de Zincourt. *Dalloz périodique*, 1884, 1, p. 261-262.

648. *Benoit (A.).* Deux procès du chapitre de Remiremont, à la fin du XVIIIe siècle. — Analyse, *Bulletin du comité des trav. hist. et scient.*, sect. d'hist. et de philol., année 1884, n° 2, Paris 1884, p. 204.

649. *Mourot (M. l'abbé V.).* Mémoire de M. l'abbé V. Mourot, en réponse aux injurieux écrits du sieur Victor Fayon, contre les habitants de Monthureux-le-Sec, (Vosges). Epinal, imp. Fricotel, in-4°, 4 p. [1884].

RELIGION ET CULTE.

650. Cantique chanté à l'occasion de l'érection dans l'église paroissiale de Vauconcourt des statues de saint Joseph et du bienheureux P. Fourier. Montbéliard, impr. Hoffmann, 1884, in-8°, 4 p.

651. Catéchisme du diocèse de Saint-Dié, approuvé et ordonné par monseigneur l'Evêque, pour être seul enseigné dans son diocèse. Nouvelle édition, tous droits réservés. Saint-Dié, L. Humbert, imprimeur de l'évêché, 1884, in-16°, 86 pp. — Cette édition porte, page 33 : « petit catéchisme du diocèse de Saint-Dié »; c'est l'édition pour les commençants. Voir l'article suivant.

652. Catéchisme du diocèse de Saint-Dié, approuvé et ordonné par Mgr l'Evêque, pour être seul enseigné dans son diocèse. Nouvelle étition. Tous droits réservés. Saint-Dié, L. Humbert, imprimeur de l'évêché, 1884, (19 mars 1884), in-16°, 166 pages. — Cette édition porte page 33 : « caté-

chisme ou abrégé de la doctrine chrétienne. » Elle contient les « instructions sur le sacrement de Confirmation » et les « instructions sur les principales fêtes de l'année ». C'est l'édition complète. On lit à la même page : « Nota — L'astérisque indique les réponses qui se trouvent dans le petit catéchisme ». -- La couverture porte « édition de 1884 » au lieu de « nouvelle édition », et le millésime n'est pas répété au bas.

653. Société de Saint Vincent de Paul. Assemblée générale des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges du 2 juillet 1814, sous la présidence de Mgr Turinaz, Nancy, au secrétariat de la Société, rue du Manège 3. Août 1884, in-8°, 28 pp.— La fête, racontée par *La Semaine religieuse* de Lorraine, 3-8° ; — rapport de M. Vagner, 9-26 ; — nécrologie de juillet 1883 à juillet 1884, p. 27-28.

654. Souvenir d'un pélérinage à Château-Lambert. Nancy, Vagner 1883, in-32, 62 p.

655. Diocèse de Saint-Dié. Petit séminaire de Châtel-sur-Moselle. Distribution solennelle des prix, sous la présidence de Mgr l'évêque de Saint-Dié, jeudi 24 juillet 1884, année scolaire 1883-1884. Epinal, imprim. Collot, gr. in-8°, 21 pp.

656. Extrait de *La Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Dié, du 30 mars 1883 Lettre de Mgr l'Evêque de Saint-Dié, à M. l'abbé Noël, chanoine honoraire, directeur de *La Semaine religieuse,* in-18, 3 p. ; relative à la suppression du traitement de quelques ecclésiastiques du diocèse.

657. La Lorraine à Lourdes, de 1872 à 1882. Saint-Dié, Humbert 1883, 192 p. in-8°.

658. *Maggiolo.* Analyse et résumé des constitutions des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, écrites en 1599, par Pierre Fourier, leur fondateur, *Bullet. du comité des trav. hist. et scient., Sect. d'hist. et de philol.* année 1884, n° 2, p. 122-123.

659. *Marolles (de).* De l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, et de ses applications pratiques dans les relations entre les ouvriers de France. Conférence faite à Saint-Dié le

30 mars 1884, par M. de Marolles, membre du comité général de l'œuvre, *L'Impartial des Vosges,* 47e année, n° 14, samedi 15 avril.

660. *Noël (J).* La Lorraine et l'Alsace à Lourdes en l'année jubilaire de 1883. Notre septième pèlerinage. Saint-Dié, imp. Humbert, 1884, in-8°, XX-84 p.

661. Ordo divini officii sacrique peragendi juxta rubricas breviarii ac missalis sanctæ romanæ ecclesiæ anno Domini 1884, Pascha occurente XIII aprilis, ad usum diœcesis Sancti-Deodati jussu illustrissimi ac reverendissimi in Christo Patris DD. Mariæ-Camilli-Alberti de Briey, episcopi Sancti-Deodati. Sancti-Deodati, apud L. Humbert, Illmi et Rmi Episcopi typographum et lithographum, in-16, 104 p. Saint-Dié imp. L. Humbert.

LITTÉRATURE.

662. *Doré (Mme C.)* Drohennic, ou le Blessé des Vosges : Fables, comédies, etc. ; par Mme Célestine Doré. in-12, 250 p. Paris, imp. et libr. Téqui, 4 juillet 1884. Collection Saint-Michel.

663. Une histoire de voleurs. Nouvelle locale, *Indépendant des Vosges,* reproduite dans *Le Patriote* n° 148, 28 septembre.

664. *Thiriat (Xavier).* Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht par Gérardmer, Longemer et Retournemer, par Xavier Thiriat, 4e édition, un vol. in-12, ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Alphonse Picard, libraire, rue Bonaparte 82, (juin 1884). Voir n° 181, ci-dessus (*Bibliographie de l'année 1883*).

665. — Légendes des Vosges. La chevrière de Xoulce, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges,* 1884, p. 207-209. Tir. à part s. l. n. d. in-8° 3 pp. Epinal, Collot, 50 exemplaires.

POÉSIE

666. Les Champs-Golot. [sic] *Mémorial* des 9 avril 1884 p. 3, 11 avril, p. 3, et 13 avril p. 3.

667. *Garnier (Charles).* Course à la Schlucht, complainte par Charles Garnier. Epinal, imprimerie H. Fricotel 1884, in-18, 12 pp. Dédiée « à mon ami le docteur Fournier » ; « Air de Fualdès », datée « Gérardmer 27 août 1884 ». Comptes-rendus *Le Mémorial* et *Le Vosgien* du 31 octobre 1884.

668. *Grandmougin (Charles).* Hymne aux Vosges, *Annuaire des Vosges* 1884, pp. 23-26.

669. *Henry (Aug.).* La liberté source du travail. Poésie déclamée pour la première fois par l'auteur au banquet agricole de Coussey le 7 septembre 1884, 4 pp. in-8°. Neufchâteau, typ. et lith. Kienné.

670. *Leygues (Georges).* Les Vosges. Poésie, *Le Patriote* n° 142, 17 août ; *La Gazette vosgienne n° 29, 28 septembre.*

671. *Remoncourt (Vte de).* Les âges, *Le Patriote* 3e année n° 120, 18 mai 1884.

PHILOLOGIE.

672. *Claudel,* de Cornimont. Etude sur le patois vosgien, *L'Industriel vosgien* n° 848, 14 août ; 849, 17 août, ; 850, 21 août ; 877, 27 novembre et 879, 4 décembre. Etymologies de *goda* godet, *sola* soulier, *hmeure* émouvoir, et du français *émoustiller*.

673. Die franzœsischen Mundarten in Lothringen und den Vogesen. S. Beilage zur *Allg. Ztg.* 1883, nr. 130, ff. München, 1883.

674. *Haillant et Laurent.* Les ventes d'amour, par MM. V. Laurent et N. Haillant. I Daïllons français en patois du « plain pays » (Vosges) *Mélusine* tome II, n° 14, 5 avril 1885, 6, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris, p. 327-331. — Ces *daïllons* ont été recueillis à Vouxey, près Neufchâteau. Sur le mot « Daïllon », « daillement » etc., voir Labourasse : *A propos de trois mots patois.* II, « Dâyer » p. 7-10 [1885]. Arcis-sur-Aube, Frémont.

675. *Haillant.* Concours de l'idiome populaire ou patois

vosgien à la détermination de l'origine des noms de lieu des Vosges ..... par N. Haillant. Epinal, Collot in-8°, 34 p. Classé Bibl. nat. Lk 4. 1807. « Recueil comprenant surtout beaucoup de *lieux-dits* et intéressant par cela même. On pourrait relever plus d'une erreur et mettre en doute plus d'une explication ; mais l'auteur a raison de dire que bien des noms admis sous une forme plus ou moins arrangée dans les rapports officiels sont en réalité des mots patois. » *Romania* n° 48, octobre 1883, Paris, Vieweg 1883, 12e année p. 635-636. — Analysé par M. Gaston Paris, *Bulletin du Comité des trav. hist. et sc., sect. d'hist. et de philol*, année 1884, n° 2, Paris, p. 205. C'est le n° 201 ci-dessus.

676. *Haillant (N.)* Essai sur un patois vosgien (Uriménil, près Epinal), par N. Haillant,... troisième section. Grammaire. I Grammaire proprement dite ; II Formation des mots (dérivation, composition) ; III Syntaxe ; IV Petit programme de recherches sur les patois vosgiens, *Annales de la Société d'Emulation* 1884, p. 345-450, tir. à part Paris, Maisonneuve ; Epinal, Durand 106 p., 150 exempl. — Analyse sommaire *La Presse Vosgienne* n° 39. 28 septembre 1884.

677. In boi gochno d'Mireco. Un mariage à Mattaincourt, suite, *L'Avenir de Mirecourt* 1884, n° 49, 10 janvier, et suivants (suite du n° 184 de ma *Bibliographie de l'année 1883*).

678. X***. Légendes populaires. Ballade en patois de la Haute-Moselotte p. 37-48. *Bulletin de la Société philomathique vosgienne* 9e année 1883-1884. Saint-Dié, L. Humbert 1884, gr. in-8°, tir. à part, 24 p.

ENSEIGNEMENT ET SOCIÉTÉS

679. Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1884. Epinal, Collot ; Paris, Goin, 82, rue des Ecoles 1884, in-8°, 628 pp. C'est la 60e année. — Procès-verbaux des séances. Séance publique annuelle. — Berher, Le Martyrologe social. — Dr Mougeot, Desmidiées des Vosges. — Thiriat,

Légendes des Vosges. — Figarol, Visite au concours régional d'agriculture. — D'Arbois de Jubainville, La rouille des blés, etc. — Le Brun, Mémoire sur l'âge des rochers des Vosges. — Haillant, Essai sur un patois vosgien, 3e section, grammaire ; formation des mots, syntaxe, recherches à faire sur les patois vosgiens. — De Boureulle, La Corse historique. — Haillant, Bibliographie vosgienne de l'année 1883, — Chevreux, La galerie de peinture des princes de Salm. — Voulot, Rapport du conservateur du musée à M. le Préfet. — Voir du reste no 214 ci-dessus (*Bibliographie 1883*). M. Michelant en a donné une analyse dans le *Répertoire des trav. historiq.* de 1883, tome IIIe, no 2. Paris, imp. nat. 1884, nos 2331 à 2335.

680. *Bœgner.* Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges, le 14 décembre 1882, *Annales* de cette Société 1884. p. 5-11.

681. *Tanant.* Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges, le 13 décembre 1883, in-8o, 12 pp. s. l. n. d. Epinal, Collot, *Annales de la Société* 1884, p. 79-90 ; tir. à part, in-8o, 12 pp. s. l. n. d., Epinal, Collot. Fondation de la Société d'Emulation. Travaux de ses premiers sociétaires, Mathieu, Parisot, Pellet, Mangin, Meschini, Gravier, Jollois, Hogard, Laurent etc. — Biographies de MM. Defranoux, Claudot, Emile Lung, Guerrier de Dumast. — Membres nouveaux : MM. Noël, Daviller, Méline, Moullade, l'abbé Rance, Bouvier, Boucher de Molandon.

682. — Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 9e année, 1883-1884. Saint-Dié, L. Humbert, 1884, grand in-8o, 266 p. Contient 1o P. de Boureulle, L'abbaye de Remiremont et Catherine de Lorraine, p. 5-36 ; 2o X***, Légendes populaires, ballade en patois de la Haute-Moselotte p. 37-58 (1) ; 3o H. Bardy, L'empoisonnement par les champi-

(1) Il en a été rendu compte en 1883, date de la publication du tirage à part. Voyez notre *Bibliographie vosgienne de* 1883 no 204.

gnons. Observations recueillies à Saint-Dié et dans les Vosges. (Saint-Dié, 17 septembre 1883), p. 59-75 ; 4° G. SAVE, Un conflit municipal à Raon en 1785, Louis Mougeon, maire royal pp. 77-100 ; 5e A. FOURNIER, Rambervillers au XVIIIe siècle, pp. 101-110 ; 6° A. BENOIT, Bébé, le nain du roi Stanislas, 1741-1764, pp. 111 à 126, avec le portrait, L. Benoit, del., R. Wiener édit. ; 7° G. SAVE, Mémoire sur la principauté de Salm, par Sachot l'ainé en 1784 pp. 127-160 ; 8° MESSIER, Observations astronomiques faites à Senones en 1772, p. 161-163 ; 9° F. DINAGO, Donation d'une somme de 100,000 livres de France faite par le roi Stanislas, duc de Lorraine, en faveur des habitants de la ville de Saint-Dié, victimes de l'incendie de 1757, p. 165-176 ; 10° X. THIRIAT, Catalogue des végétaux employés dans la médecine et les usages domestiques dans la partie montagneuse des Vosges antérieurement à 1830, pp. 177-215 ; 11° Procès-verbaux des séances pp. 217-248 ; 12° Liste des membres, des sociétés correspondantes et des bibliothèques scolaires de l'arrondissement de Saint-Dié abonnées au Bulletin p. 249-266. — Compte-rendu très élogieux, *Revue d'Alsace* 1884, pp. 411-416, signé Frédéric Kurtz.

683. République française, académie de Nancy, Vosges. *Bulletin de l'instruction primaire*, tome X, 30e année, [1884], nos 302 à 313, (pages 293 à 516). Epinal, s. d. E. Busy.

684. *Merlin.* Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1884, vingt-troisième année. Mme Ve Durand et fils, Epinal, 1884, in-18, 200-LVI p.

685. *Pierfitte (M. l'abbé).* Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Blois 1884. L'acte de naissance de l'instruction primaire en Lorraine, in-8°, 6 p. Paris, secrétariat de l'association, 4, rue Antoine-Dubois [1884]. L'auteur étudie Pierre Fourier comme fondateur à Mattaincourt, en 1597, d'une école normale de filles.

686. *D'Arbois de Jubainville.* Allocution de M. d'Arbois de Jubainville, inspecteur des forêts à la distribution des prix du collège de Neufchâteau, faite sous sa présidence le 5 août 1884, 1 p, in-4° à 2 col. [1884]. Neufchâteau, Kienné.

687. *Crussard.* Fête du certificat d'études. Discours prononcé le 16 août 1884, par M. le docteur Crussard, président de la délégation cantonale, officier d'académie. Neufchâteau, imprimerie Kienné, place Jeanne d'Arc, 1884.

688. *Dreyfus (Abraham).* Les enfants pauvres en voyage. Les colonies scolaires. Fragment d'une excursion à Plombières et à Luxeuil, *Revue politique et littéraire*, 1re sem. 1884, page 794.

689. Epinal. Collège, 1884. Association amicale des anciens professeurs du collège d'Epinal. Statuts, in-8°, 11 pp., s. l. n. d. ni imprimeur. Adoptés le 9 novembre 1884, suivis de la liste des membres du comité.

690. Mirecourt. Collège. Distribution des prix, *La Presse vosgienne* n° 32 (10 août 1884), 33 (17 août 1884.

691. Neufchâteau. Collège. Distribution des prix, *L'Abeille des Vosges*, n° 31, 10 août 1884 ; *Le Patriote* n° 141, 10 août 1884.

692. Distribution des prix du certificat d'études primaires, *L'Abeille des Vosges*, 1884, n° 33 du 24 août 1884 ; *Le Patriote*, nos 142 et 143, 17 et 24 août.

693. Remiremont. Collège. Distribution des prix, *Industriel vosgien* n° 846, 7 août 1884

694. Association des anciens élèves du collège de Remiremont, *Industriel vosgien* n° 860, 25 septembre.

695. Saint-Dié. Collège. Distribution des prix. *Gazette vosgienne* n° 15 et 16, 10 et 14 août 1884.

696. *Association des anciens élèves des écoles de Mulhouse et des Vosges.* Assemblée générale du 21 octobre 1883. Compte-rendu. Epinal, Busy, 1884, in-8°, 24 pp.

697. Société de tempérance. Distribution des prix à Neufchâteau, *Abeille des Vosges*, n° 35, 7 septembre 1884.

698. Cercle spinalien de la Ligue de l'enseignement. Seizième bulletin, Epinal le 31 décembre 1884, Epinal, Busy 1884, in-18, 25 pp. — Seizième année. L'éducation. — Distribution des prix. Budget. — Comité directeur. — Ouvrages entrés à la bibliothèque.

699. Ligue de l'enseignement. Rapport fait à l'assemblée générale par M. Méline, *Industriel vosgien* n° 798, 17 février 1884.

700. *Haillant* (*N.*) Bibliographie vosgienne de l'année 1883, ou Catalogue méthodique et raisonné des publications (imprimés, gravures, etc.) sur les Vosges, comprenant 463 numéros, dont 22 sur Jeanne d'Arc, avec une table des noms d'auteurs, d'éditeurs ou imprimeurs, de lieux, de personnes et de matières, par N. Haillant, docteur en droit, avoué, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation des Vosges, *Annales de la Société d'Emulation*, p. 185 à 571. Comprend en réalité 464 numéros : 49 étant double. — Tir. à part, Epinal, Ve Durand et fils; Paris, E. Lechevalier, 1884, in-8°, 87 pp. 150 exemplaires. L'ouvrage porte en épigraphe *Sparsa colligo.* Classé Bibl. nat. 8° Cf. 882. Comptes-Rendus : par M. Frédéric Kurtz, *Revue d'Alsace* 1885, 14e année, 1er trim., Belfort pp. 137-140. ; *Le Patriote* n° 149, 5 octobre 1884 — etc.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

701. *Beaurain* (*Jean-Charles*). Plan des villes et faubourgs d'Epinal dressé en 1789 ; fac-simile autogr. Aost et Gentil 188-190 fbg. Saint-Denis, Paris, 0,555 × 0,305. Compte-rendu *Industriel vosgien*, du 22 février, p. 3, etc.

702. *Bertrand*. Résultat des fouilles de Grand, *Bullet. Soc. des antiq. de France.* Paris, Dumoulin, 1883, p. 192.

703. *Blaise* (*A.*) Notice sommaire sur la commune de Saint-Michel-sur-Meurthe, *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est.* Nancy, Berger-Levrault, in-8° p. 83-91 ; 291-304 ; 485-492 ; Une carte au 40,000e.

704. *Bonjean*. Conférence à Vagney sur l'histoire de la commune et de l'ancien ban de Vagney, *Industriel Vosgien*, n° 846, 3 juillet.

705. *Boureulle* (*P. de*). L'abbaye de Remiremont et Catherine

de Lorraine, *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 9e année, 1883-84. Saint-Dié, L. Humbert 1884, gr. in-8o, p. 5-36. Tiré à part, Saint-Dié, Humbert, 1884, in-8o 33 p.

706. *Bouvier* (*Félix*). La fédération des Vosges, pp. 15-21 de la *Revue alsacienne*, 8e année, no 1, novembre 1884. Paris, Berger-Levrault gr. in-8o. — Extrait de : *Les Vosges pendant la Révolution*, que nous retrouverons pour la *Bibliographie de l'année 1885*.

707. *Bretagne*. Rapport de la Commission d'histoire et d'archéologie sur le concours de 1883, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1884, p. 123-128.

708. *Chapellier, Chevreux et Gley*. Documents rares ou inédits de l'histoire vosgienne, par J.-C. Chapellier, chevalier de l'ordre de la Conception de Portugal, officier de l'instruction publique ; P.-E. Chevreux, archiviste du département, secrétaire du comité ; et G. Gley, officier de l'instruction publique, président du comité. Tome huitième. Paris, J.-B. Dumoulin, Champion ; Epinal, V. Collot 1884, in-8o, XII-393 pages. Compte-rendu, *Industriel vosgien*, no 824, 22 mai 1884.

709 *Chanteau* (*F. de*) Documents inédits relatifs à l'histoire de la Révolution dans les Vosges, (composant le no 265 ci-dessus). Compte rendu par M. Ulysse Robert, dans le *Répertoire des travaux historiques publiés en* 1883, tome 3e, no 1, no 1216.

710. *Charton* (*Ch.*) Les Vosges pittoresques et historiques, par M. Ch. Charton, auteur de l'Annuaire statistique des Vosges, de la Revue des Vosges, des Légendes vosgiennes, de la traduction en vers du poème latin de *La Moselle* etc. — Douzième édition. Mirecourt, Chassel, imprimeur-libraire-éditeur 1884, in-18, VIII — 360 p. Mirecourt, typ. et lith. Chassel.

711. *Chevreux* (*P.*) Les élections aux Etats-Généraux de 1789 au bailliage d'Epinal, in *La Saison de Contrexéville*, 9e année no 9, p. 2, col. 1-3. Extrait de *l'Annuaire des Vosges*.

712. *Ch.* (*E.*) [*Chognot, M. l'abbé*]. Notice sur l'abbaye

d'Autrey, d'après des documents inédits. Epinal, V. Collot, imprimeur 1884, in-12, 230 p. Daté Saint-Ouën 1er juin 1884. — L'ouvrage est accompagné d'un plan (autographié) de la dotation d'Autrey par Etienne de Bar ; il est le résultat des recherches de M. Deguerre, docteur à Rambervillers, léguées à l'auteur avec les documents originaux, manuscrits ou imprimés sur cette abbaye. Classé Bibl. nat. Lk 7, 24382.

713. *Dinago* (*F.*) Notice historique sur la donation d'une somme de 100,000 livres de France faite par le roi Stanislas duc de Lorraine, en faveur des habitants de la ville de Saint-Dié, victimes de l'incendie du 27 juillet 1757, et publication de l'acte de donation, par F. Dinago, avocat à Saint-Dié, bâtonnier de l'ordre, p. 165-176 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 9e année 1883-1884. Tir. à part 14 pages gr. in-8°. Saint-Dié, Humbert 1884, titre rouge et noir. Cette notice historique est accompagnée du texte de l'acte de donation. L'ouvrage est daté : Saint-Dié, ce 10 décembre 1883. Classée Bibl. nat. Lk 24001.

714. *Fournier* (*A.*) Rambervillers au XVIIIe siècle ; par le docteur A. Fournier. Extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, p. 101-110, année 1883-84. Saint-Dié, typ. et lith. L. Humbert, in-8°, tiré à part 12 p. Classé Bibl. nat. Lk 7, 23932.

715. — La boucherie et les maîtres compagnons du corps des bouchers de Rambervillers au XVIIIe siècle, *Bullet. Soc. philom. vosg.*, 8e année 1882-83. Saint-Dié, Humbert 1883 p. 22-29.

716. *Gandelet* (*Albert*). Histoire de Notre-Dame, *Mémoires de l'Académie de Metz* 1884, p. 499-482. Cette histoire est extraite d'un volumineux manuscrit en plusieurs tomes in fol. intitulé : *Mémoires sur Metz. Tome III par Dom Sébastien Dieudonné ex-manuscriptis D Nicolaï Tabouillot Monachi Benedicti Congregationis SS. Victoni et Hydulphi*. On se rappelle que cet institut a été fondé par Pierre Fourier. L'auteur donne dans l'introduction, de précieux renseignements sur le curé de Mattain-

court et Alix Le Clerc. Tirage à part, Metz, imp. de P. Boutillot, rue Jurue, nº 1, 1884, 90 pp.

717. *Germain* (*Léon*). Les armories de Gérardmer (Vosges) ; par M. Léon Germain. In-8º, 8 p. avec deux gravures. Nancy imp. Crépin-Leblond. Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, juin 1884. Compte-rendu *Gazette vosgienne* nº 9, 27 juillet 1884. Classé Bibl. nat. Li 31. 709.

718. *Golbéry* (*G. de*). Ormont ; légendes, histoire, paysages vosgiens, *Annuaire de Club Alpin français*, 10ᵉ volume 1883. Paris, Chamerot 1884, in-8º, p. 209-236 ; tiré à part, 30 pp. Daté Paris, décembre 1883. Une gravure : « Le massif d'Ormont, vue prise du versant lorrain du col de Saales. (Dessin de Prudent, d'après M. de Golbéry) ». Tiré à 50 exemplaires.

719. *Halfmann (Herm.)* Cardinal Humbert, sein Leben und seine Werke, mit besonderer Berüksichtigung seines Traktates : « Libri tres adversus Simoniacos ». Gœttingen, Dieterich, 1883, in-8º, 83. p. — « Le cardinal Humbert, évêque de Silva-Candida, était d'origine lorraine ; la date de sa naissance n'est pas connue ; en 1015, il entra au couvent de Moyenmoutier, dans les Vosges, devint cardinal-évêque en 1051... et mourut à Rome le 5 mai 1061... » *Répert. des trav. historiq. de* 1883, t. III, nº 4, Paris, 1886, nº 5496.

720. *Leclerc*. Note sur les ruines de la butte de Vaudémont (Meurthe-et-Moselle), avec détails sur deux « contre-feu » en fonte trouvés à Ville-sur-Illon (Vosges), *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*. Paris, Dumoulin, 1883 p. 271-273.

721. *Maxe-Werly (L.)* Trouvaille d'Autreville (Vosges), monnaies inédites d'Adhémar de Monteil, évêque de Metz, et de Henri IV comte de Bar, *Revue numismatique*, 3ᵉ série, t. II, 2ᵉ trimestre, 1884, p. 203-219. Paris, imp. de G. Rougier, (1884). Tirage à part in-8º, 17 p. Classé Bibl. nat. Lj. 31, 253.

722. — Estampage et dessin d'une inscription inédite provenant de Grand, et conservée au musée d'Epinal, *Bullet. Soc. des Antiq. de France* 1883. Paris, Dumoulin p. 120-142.

723. *Mazard*. Communication sur deux photographies de

grès sculpté de l'époque gallo-romaine provenant de Vittel. *Bullet. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1883, p. 244-246. Paris, Dumoulin.

724. Moyenmoutier. Enregistrement d'une sentence rendue par le maire et les échevins de Moyenmoutier, 14 nov. 1572; au *Catalogue* Voisin n° 194, Paris, 1884, in-8°. Pièce manuscrite.

725. — Renonciation par Nicolas Bertrand ancien abbé de Moyenmoutier, en faveur de Nicolas-Jean du Paire... au droit de confiscatien sur les biens de la mère de ce dernier, 19 mars 1584, n° 195 du *Catalogue* Voisin, Paris 1884, in-8, pièce manuscrite.

726. [*Richard.*] Extrait des documents sur l'histoire des Vosges. Du 14 mars 1616. Règlement pour l'administration de la justice à Remiremont. — Du 10 décembre 1626. Ordonnance... pour la police... de Remiremont. In-8° s. l. n. d. [Epinal, V. Collot, imp.] in-8°, 21 p.

727. *Save* (*G.*) Mémoire sur la principauté de Salm, par Fachot l'ainé en 1784, *Bullet. de la Société philomathique vosgienne*, 9e année, 1883-1884, p. 127-160.

728. — Un conflit municipal à Raon en 1785. Louis Mangeon, maire royal, pp. 77-100 du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 9e année, 1883-84 Saint-Dié, L. Humbert, 1884, gr. in-8°.

729. *Thédenat (M. l'abbé)*. Communication sur une inscription inédite en bronze trouvée à Grand et conservée au musée d'Epinal, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 96-98, Paris, Dumoulin.

730. *Thédenat (M. l'abbé)*. Communication d'une inscription gravée sur une brique provenant de Grand, conservée au musée d'Epinal, (dessin de M. Maxe-Verly), *Bullet. de la Soc. des Antiq. de France*, 1883, p. 139-142. Paris, Dumoulin.

731. — Communication de dessin d'un manche de casserole en bronze trouvé à Grand et conservée au musée d'Epinal. (Dessin de M. Bretagne). *Bullet. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1883, p. 283-285. Paris, Dumoulin.

732. *Voulot (J).* Demande d'une subvention pour opérer des fouilles dans l'amphithéâtre de Grand, *Bullet. du Comité des trav. historiq.* Son d'archéol., année 1884, n° 3, p. 270.

BIOGRAPHIE

733. *Achard (Edouard).* Jeanne d'Arc d'après le chroniqueur Monstrelet p. 450-455, *Revue alsacienne* 6e année, novembre 1882 à novembre 1883. Paris, Berger-Levrault, in-8°.

734. *Barbier de Montault.* Deux nouveaux documents sur Jeanne d'Arc, Analecta juris pontificii, Paris, Palmé, 1884, janvier, col. 113-118. « Mgr Barbier de Montault signale l'annonce de nouveaux documents sur *Jeanne d'Arc*, insérés dans le recueil périodique intitulé : *Analecta juris pontificii,* livraison de janvier ..... » (*Bulletin de la Société archéol. et historiq. de l'Orléanais,* tome VIII, n° 121, p. 191, séance du 13 juin 1884).

735. — *Boucher de Molandon.* La maison de Jeanne d'Arc à Domremy et Nicolas Gérardin, son dernier possesseur. Tableau de M. de Cypierre donné au musée d'Orléans. Notice historique. Orléans, H. Herluison 1884, in-8°, 15 p. (Extr. des *Bullet. de la Soc. archéol. et historiq. de l'Orléanais*).

736. *Bornier (Henri de). Les trois Statues,* poésie, allusion à la statue de Jeanne d'Arc érigée à Rouen au XVIIIe siècle. Ollendorff, in-4° 1884. — Cette poésie a été lue aux fêtes de Corneille à Rouen. (M. Stein, *Lettre* à l'auteur).

737. *Chapon (M. l'abbé).* Panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé dans la cathédrale d'Orléans le jeudi 8 mai 1884, pour le 455e anniversaire de la délivrance d'Orléans, par M. l'abbé Chapon, vicaire de la cathédrale, chanoine honoraire, 2e édition. Orléans, H. Herluison, libraire-éditeur, 17, rue Jeanne-d'Arc, 17, 1884, in-8° 40 p.

738. *Colas (Jean-François).* Discours sur la délivrance d'Orléans du siège des Anglois en 1429, par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans. Orléans. Herluison, 1883, in-8° 30 p. —

Compte-rendu par M. Siméon Luce, nº 3512 du *Répertoire des travaux historiques de l'année 1883*, tome III, nº 3, Paris 1884. Voir le nº 283 de ma *Bibliographie 1883*.

739. *Delanox (J.)* Histoire de Jeanne d'Arc, par Joseph Delanox, 3ᵉ édition, revue et augmentée. Grand in-8º, 304 p. Limoges, imp. et lib. E. Ardant et Cᵉ.

740. *Fabre (Joseph)*. Jeanne d'Arc libératrice de la France, par Joseph Fabre, député. Paris, libr. Ch. Delagrave 1884, in-12, 364 pp. y compris XII pages, paginées en chiffres romains. Un fac-simile d'une lettre de Jeanne d'Arc. Prix 3 fr. 50. — Discussion et éclaircissement sur Jeanne d'Arc (p. 227-364). — Compte rendu au *Mémorial des Vosges* du 30 mai 1884, 3ᵉ p. col. 3 ; *Revue politique et littéraire* 1ᵉʳ semestre, p. 603-604 ; *Le Gaulois* du 24 septembre 1884.

741. *Fabre (J.)* Jeanne d'Arc, libératrice de la France, par Joseph Fabre. Edition de luxe, illustrée de gravures hors texte. Librairie illustrée 7, rue du Croissant, Paris.

742. *Fabre (J.)* Jeanne d'Arc libératrice de la France, par Joseph Fabre, député. 2ᵉ édition, revue et corrigée, in-18 jésus, 364 p. et fac-simile d'une lettre de Jeanne d'Arc. Paris, impr. Mouillot ; libr. Delagrave, 3 fr. 50 (25 septembre).

743. *Fabre (J.)* Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels, traduction avec éclaircissements par Joseph Fabre. Paris, librairie Ch. Delagrave, 1884, in-18, XXI-432 pp. Un fac-simile de l'attestation d'authenticité du manuscrit latin appartenant à la bibliothèque de la Chambre des députés. (Classé Bibl. nat. Lb. 27 219).

744. *Fabre (J.)* Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, d'après les textes authentiques des procès-verbaux officiels. Traduction avec éclaircissements et avec appendice. Paris, Ch. Delagrave, in-12.

745. *Fabre (Joseph)*. La fête de Jeanne d'Arc et les Anglais, *Le Drapeau*, 1884, p. 320-321.

746. *Georges Etienne (M. l'abbé).* Jeanne d'Arc champenoise. Compte-rendu *Mém. soc. académiq. de l'Aube*, p. 34-35, année 1884, Troyes, Lacroix, par M. Albert Babeau (Compte-rendu des travaux de la soc. académiq. de l'Aube depuis la séance publique du 21 décembre 1880) ; et par M. B... dans *La Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, janvier-juin 1883, Arcis-sur-Aube, in-8°, p. 160.

747. *Gœrres (Guido).* Die Jungfrau von Orleans. Nach den Prozessakten und gleichzeitigen Chroniken, von Guido Gœrres. Mit einer Vorrede von Joseph von Gœrres. Zweite Auflage. Mit einer Zeichnung von A. Stræhnber. Ratisbonne, G. J. Manz, 1883, in-8°, xvi — 400 pp.

748. *Fourès (Elie).* La Patronne de la Patrie, Jeanne d'Arc (1412-1431). A propos d'un livre nouveau, *Le Drapeau*, 1884, p. 244-245. 268-269 ; trois gravures.

749. — Jeanne d'Arc, le procès de condamnation, *Le Drapeau*, 1884, p. 605-606.

750. — La fête nationale de Jeanne d'Arc devant la Presse, *Le Drapeau*, 1884, p. 356, 368-369, 425.

751. *Guillemot (Gabriel).* Le mois de Jeanne d'Arc et de Voltaire, *République française* du 26 mai 1884, p. 3.

752. *Guiot (M. l'abbé).* Complainte sur la Pucelle d'Orléans, par M. l'abbé Guiot, curé doyen de Chécy. Orléans, H. Herluison éditeur, 17, rue Jeanne d'Arc, 1884, in-64.

753. *Ireland.* Caractère des hallucinations de Jeanne d'Arc, in *The journal of mental science*, janvier 1883, n° 124, avril.

754. Jeanne d'Arc. Un premier pas au tombeau de Jeanne d'Arc (vers). In-8°, 8 p. avec vignette. Bordeaux, imp. Faure.

755. *La Forge (Anatole de).* Fête de Jeanne d'Arc le 8 mai 1885, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans, *Le Drapeau* 1884, p. 305-306.

756. *Laroche (M. l'abbé).* Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale pour le 454e aniversaire de la délivrance d'Orléans par M. l'abbé Laroche, professeur de philosophie et directeur du petit séminaire de La Chapelle Saint-

Mesmin ; 2e *édition*. Orléans, H. Herluison, 1883, 48 pp. gr. in-8°, prix : 1 fr. Voy. la 1re édit. n° 277 (de ma *Bibliographie de l'année 1883*).

757. — Panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le mardi 8 mai 1883, pour le 454e anniversaire de la délivrance d'Orléans, par M. l'abbé Laroche, professeur de philosophie et directeur du petit séminaire de La Chapelle Saint-Mesmin, 3e *édition*. Orléans, Herluison, 1884, pet. in-8°, 36 pages.

758. *Lefrançais (J. D.)*. Jeanne d'Arc ; extrait des « Lectures patriotiques » par J. D. Lefrançais. In-16, 35 p. avec vignettes. Corbeil, imprim. Renaudet. Paris, lib. Delagrave. — Biographies illustrées.

759. *Lescure*. Jeanne d'Arc, l'héroïne de la France; illustrée de 12 grav. sur acier par Léopold Flameng, grand in-8°.

760. *Michaud et Poujoulat*. La vie de Jeanne d'Arc, par Mgr Dupanloup, in-18 jésus. Paris, Blériot et Gautier, libraires éditeurs, 55, Quai des Grands-Augustins ; réimpression.

761. *Montrond* (*M. de*). Jeanne d'Arc, récits d'un pieux chevalier ; chronique française du XVe siècle, par Maxime de Montrond, *13e édition*, in-8°, 167 pp. et vignette. Lith. imp. et lib. Lefort. Paris, même maison 1 fr. 25.

762. *Sepet* (*Marius*). Jeanne d'Arc, par Marius Sepet, ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes. Un magnifique volume petit in-4°, illustré de trente compositions hors texte, gravées par Méaulle, d'après les dessins de MM. Andrialli, Joseph Blanc, Barrias, de Curzon, Edouard, Fremiet, Hanoteau, Jourdain, J. P. Laurens, Le Blant, Luminais, Alfred Maignan, Maillard, Martin, Rochegrosse, Zier.

763. — Jeanne d'Arc, par M. Marius Sepet, ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes, *11e édition*, in-12, 288 pp. et 4 gravures. Tours, imp. et libr. Mame et fils.— Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.

764.— Alfred Mame et fils, éditeurs à Tours. Etrennes 1885, Jeanne d'Arc, par Marius Sepet. — Prospectus, pet. in-4°,

4 pp. une gravure. « Jeanne d'Arc suspend son armure, en *ex voto*, aux murs de l'abbaye de Saint-Denis. » (Composition d'Albert Margnan).

765. *Spronck (M.)* Jeanne d'Arc et les fêtes révolutionnaires, *La Révolution française* du 14 octobre 1884. Paris, Charavay.

766. *Tamisey de Larroque. Lettres de Jean Chapelain* (tome second et dernier), collection des *Documents inédits de l'histoire de France* ; contient quelques lettres sur la *Pucelle*. La *Revue politique et littéraire* 1er semestre 1884, p. 502, col. 2. en donne deux fragments.

767. *Tranchan*. Jeanne d'Arc et le culte de Saint-Michel. Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*. — Compte-rendu par M. Siméon Luce, p. 54-55 du *Bullet. du Comité des trav. hist.* section d'histoire, année 1883, Paris, 1883.

768. *Troubat (Jules)*. Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy, p. 1 à 33, *Le Blason de la Révolution*. Paris, Lemerre 1883, in-8°.

769. *Vautrin (F.)* Jeanne d'Arc était Champenoise, par F. Vautrin. Neufchâteau, imp. de Beaucolin, 1883, in-8°. Bibl. nat. Ln 27. 35470.

770. — La fête de Jeanne d'Arc à Nancy, *Le Drapeau* 1884, page 363.

771. Proposition de loi ayant pour objet l'institution d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, *Le Drapeau*.. 1884, p. 321.

BIOGRAPHIES DIVERSES (1)

772. *Lejeune (Jules)*. M. Ballon, courte biographie dans le compte-rendu de l'année 1883-1884 à l'Académie de Stanislas, *Mémoires* de l'année 1883, Nancy, 1884. p. LVII-LVIII.

(1) J'ai suivi, comme pour l'année 1883, l'ordre alphabétique des personnages.

773. *Pierfitte (M. l'abbé Ch.)*. Nécrologie de M. l'abbé Baué, curé de Mont-les-Lamarche, *La Semaine religieuse de Saint-Dié*, 1884, p. 295 à 300.

774. Anonyme [*Ch. Baille*]. Biographie. Deux vocations religieuses chez les Bauffremont au XVII[e] siècle, p. 200-221 du *Bullet. de la Soc. d'agricult., sc. et arts* de Poligny, 24[e] année 1883. Poligny in-8°. — « A propos d'une récente publication, l'auteur étudie en détail, d'après des documents conservés aux archives du Doubs, une intéressante figure franc-comtoise du XVII[e] siècle, sœur Marie-Agnès de Bauffremont. » Bernard Prost, *Répert. des trav. historiq.* de 1883, n° 874.

775. *Benoit (A.)* Bébé le nain du roi Stanislas 1741-1764. Extr. du *Bullet. de la Société philomathique vosgienne* 1883-84, pp. 111 à 126. Saint-Dié, typographie et lithographie L. Humbert [1884], in-8°, 18 p. un portrait de Nicolas Ferry, dit Bébé » L. Benoit del. R. Wiener, éditeur, 0,15 × 0,095. [1884]. Classé Bibl. nat. Ln. 27, 35016.

776. Colnenne. M. Emile Colnenne d'Epinal, ancien sous-chef de division à la Préfecture des Vosges. Victime et ancien secrétaire de M. Rays, *L'Avenir de Mirecourt*, n° 56, 28 fév. 1884 p. 3, col. 1-2.

777. *Lejeune (Jules)*. M. l'abbé Deblaye, courte biographie dans le compte-rendu à l'Académie de Stanislas, *Mémoires* de l'année 1883. Nancy, Berger-Levrault, 1884, p. LVIII-LIV.

778. *Benoit (A.)* Petite note sur la monnaie de Diane de Dommartin, (comtesse de Fontenoy), *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, XXXII 49-51.

779. Fleck (Charles), né à Remiremont, vice-président de l'Association vosgienne. Obsèques. Discours de M. J. Méline, *Abeille des Vosges* 1884, n° 2480 (13) 30 mars 1884.

780. *Bedel (Le R. P.)* La vie de Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mattaincourt, réformateur et général des Chanoines réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur ; in-4° de 477 pp. Reproduction exacte, comme texte et comme impression en caractères elzéviriens, d'un ouvrage fort rare.

781. *Lager*. Der selige Peter Fourier. Ein Beitrag zur Geschichte Lothringens im XVII. Jahrh. Regensburg, Manz, 1884.

782. N° 7. Fêtes du B. P. Fourier à Mattaincourt (Vosges) du 7 au 17 juillet 1884, s. l. n. d. Mirecourt, typ. Chassel. in-8° 4 pp.

783. *Colin* (*Louis*). L'ermite de Ventron, par Louis Colin, publiciste. Epinal, V. Collot, imprimeur, 1884, in-16, 99 pp. L'ouvrage est dédié « à Madame Claude, sénateur » et daté « Nancy le 21 février 1884, » ; c'est la « Vie de Pierre-Joseph Formet » 1724-1784. Elle a été composée d'après les *Vies* de l'abbé Mougeolle, du Père Leroy, et de l'abbé Petitjean (cette dernière était encore manuscrite) ; voir le numéro suivant.

784. *Petitjean* (*M. l'abbé*). Vie de Pierre-Joseph Formet, dit l'ermite de Ventron, par l'abbé Petitjean, curé de Ventron. Se vend à Ventron. Epinal, V. Collot imprimeur, 1884, in-16, 113 p. « Cet ouvrage a été autorisé par Monseigneur l'évêque de Saint-Dié » ; il est daté : Ventron 10 juillet 1884. Il contient nombre de documents originaux. Compte-rendu *Le Vosgien* du 21 janv. 1885, p. 3. Classé Bibl. nat. Ln. 27, 35297.

785. *Maggiolo* (*L.*) Nicolas-François de Neufchâteau. Nantes, impr. Forest et Grimaud, in-8, 11 pp. Extr. de la *Revue de la Révolution* février 1883.

786. *Meaume*. Etude historique sur les Lorrains révolutionnaires, Palissot, Grégoire, François de Neufchâteau, in-8°, Crépin-Leblond.

787. *Salmon*. Le lieutenant-colonel Emmanuel-Victor Regnard de Gironcourt, in-8°.

788. Godard, instituteur à Remiremont. Obsèques. Discours de MM. Bourson, Mazurier, Bouchy, *Industriel vosgien* n° 815, 17 avril.

789. Joumar (Maurice), né à Neufchâteau, avocat à Paris, Obsèques. Discours de Me Oscar Falateuf, *L'Abeille des Vosges*, 1884, n° 14, 6 avril 1884.

790. *Gandelet*. Vie de la Mère Alix Le Clerc, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame, suivie des écrits de cette vénérable servante de Dieu. In-12 avec portrait.

791. *Vacquerie* (*Auguste*). Antoinette Lix, *Industriel vosgien*, nº 872, 9 novembre.

792. Lix (Antoinette). Biographie, *Gazette vosgienne* nº 4, 3 juillet.

793. *Alesson* (*Jean*). Mademoiselle Antoinette Lix, capitaine de Francs-tireurs, *Le Drapeau* 1884, p. 306.

794. *Zamaron* (*Nap.*) Lupot, sculpteur sur bois, né à Mirecourt, *La Presse vosgienne*, nº 19, (11 mai 84).

795. *De Warren* (*Vicomte Lucien*), ancien capitaine d'artillerie. Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, 1615-1672. *Bullet. Soc. philom. vosg.* 8ᵉ année 1882-83. Saint-Dié, Humbert 1883, p. 137-175.

796. *Mathez* (*Jules*). Notice sur le conventionnel Michaud, Jean-Baptiste (du Doubs), représentant du peuple dans les Vosges en l'an III. 1883. « Un jeune érudit pontissalien, M. Jules Mathez, a publié en 1883 une très intéressante notice sur le conventionnel Michaud, et découvert son portrait relégué dans un grenier de la mairie de Pontarlier. Nous lui sommes redevable des renseignements qui précèdent. » (Bouvier, *Les Vosges* p. 286, note 1).

797. *Ordinaire.* Un conventionnel pontissalien, Michaud de Doubs, suivi d'une appréciation par M. Dyonis Ordinaire, député du Doubs. Pontarlier, impr. Thomas, 1883, in-8º 80 p. — On se rappelle que Michaud fut représentant du peuple dans les Vosges en l'an III. M. Bouvier *Les Vosges* p. 286, note 1 dit cette notice très intéressante.

798. *Renard* (*Le capitaine Charles*), de Damblain. *La Presse vosgienne* nº 34, (du 4 août 84), *Le Journal de Remiremont*, nº 577 23 août 1884, *Le Vosgien* et les autres journaux des Vosges de la même époque. Voir aussi les feuilles périodiques et scientifiques de Paris.

799. *Lejeune* (*Jules*). M. Renauld. Courte biographie dans le compte-rendu de l'année 1883-84, à l'académie de Stanislas *Mémoires* 1883. Nancy 1884, p. LV-LVII.

800. *Lepage* (*Henri*). Nouvelle note sur l'auteur de la vie de

René II, imprimée à Saint-Dié en 1510, et sur Jean Perrin. (Signé : Henri Lepage). — Nancy, impr. de Crépin Leblond, (1885), in-8° pièce. Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, décembre 1884. Classé Bibl. nat. Ln 27, 35426.

801. *Lejeune (Jules)*. M. Xavier Thiriat. Courte biographie dans le compte-rendu à l'Académie de Stanislas de l'année 1883. Nancy, 1884, p. LXVII-LXVIII.

802. *Trévillot (Victor)*, ancien instituteur. Notice biographique et nécrologique. *L'Impartial des Vosges* 47e année, n° 39, 27 septembre 1884.

GÉOGRAPHIE — VOYAGES

803. *Bailly (le Dr)*. Une excursion à Grand, *Mémorial* des 20, 22 et 25 juin 1884, p. 3. Tirage à part, Epinal, E. Busy, 1884, gr. in-8°, 11 pp. (Classée à la Bibl. nat. Lj 9. 2469).

804. *Barbier (J.-V.)* Les voyageurs inconnus : Un Vosgien tabou à Nouka-Hiva, souvenirs de voyage de Georges Winter, ex-soldat d'infanterie de marine ; résumé par J.-V. Barbier. Avec une carte de l'île Nouka-Hiva, in-8°, Chap. X, XI, p. 362-374 du *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*. Tir. à part in-8°, 65 p. Nancy, impr. Berger-Levrault. — Suite et fin du n° 348 de ma *Bibliographie de 1883*.

805. *Bardy*. La Planche des Belles-Filles. Origine de ce nom, *Club Alpin franç. Section vosgienne* 1884, p. 8-10.

806. Nouvelle carte de France au 50,000e. Gravure sur zinc en dix couleurs, avec courbes de niveau relevées à l'estompe en gris bleuté. Reproduction à l'échelle du 50,000e des minutes originales des levés exécutés sur le terrain par les ingénieurs géographes, et les officiers d'état-major à l'échelle du 40,000e. — Chaque feuille correspond à un quart de feuille de la carte au 80,000e, et a 0m64 de longueur sur 0m40 de hauteur. — La feuille, 2 francs. Les feuilles suivantes, publiées en 1883, concernent le département des Vosges : Epinal, Plombières, Remiremont.

807. Carte de France à l'échelle du 100,000ᵉ dressée par le service vicinal, par ordre du ministre de l'intérieur, gravée en quatre couleurs : rouge pour les voies de communications et la population ; bleu pour les cours d'eau ; vert pour les bois et forêts, et noir pour les autres indications. Chaque feuille se vend isolément 75 centimes. Paris, Erhard, Hachette et Cⁱᵉ éditeurs. — Les feuilles suivantes, publiées en 1884, concernent le département des Vosges : feuille Nogent XXIII-16 ; Jussey XXIV-17 ; Mirecourt XXIV-15 ; Darney XXIV-16 ; Baccarat XXV-15. — Nota. Neufchâteau (XXIII-15) a paru en 1882. L'ordre ci-dessus est l'ordre chronologique de publication.

808. Catalogue de la bibliothèque de la Section vosgienne de la Société de *Géographie de l'Est*. Epinal, imp. de E. Busy, 1884, in-8°, 20 p. Classée Bibl. nat. Q. Pièce 356.

809. Les chemins dans les Vosges moyennes (avec une carte), signé A. L. *Club. alpin français, Section vosgienne*, 1884, p. 154-157.

810. Club alpin français. Bulletin de la Section vosgienne. Troisième année 1884 ; n° 1, janvier à n° 9 décembre 1884, in-8°, IV-164 pp. Nancy, imp. Berger-Levrault. — Le titre et la couverture portent l'année 1885, comme date de publication des neuf cahiers formant le volume.

811. [*Constantin*]. Excursions et promenades. Châtillon-sur-Saône, Senaide, le Plateau des Bruyères, de Mont, Mont-les-Lamarche, Aureil-Maison, Lamarche, Martigny, le Chêne des Partisans, Damblain, Ainvelle, Fouchécourt, Château des Thons, Lironcourt, *Le Journal de Bourbonne* 1ʳᵉ année, nᵒˢ 33, 36, 37, 39, 40, des 24 juin, 4, 7, 19 et 22 juillet 1883. Bourbonne-les-Bains, imp. Humbert.

812. *Fournier (A.)* Section d'Epinal. Excursions dans les Vosges, de la Schlucht à La Bresse par le Hohenek, le Rothenbach, le col de Bramont et le lac du Corbeau, p. 30-35 du *Bulletin mensuel* du Club alpin français, n° 2, février 1884. Paris, 31, rue Bonaparte.

813. *Fournier (Dr A.)* Itinéraire nº XXVIII de Saint-Maurice à Bussang, par la colline des Charbonniers, les chaumes du Rouge-Gazon, des Neufs-Bois et le Séchenat, *Club alpin franç., Section vosgienne*, pp. 71-74.

814. *Heller*. Carte des environs de Schirmeck, au 40,000e, prix 1 mark 60, publication de la librairie K. J. Tübner à Strasbourg.

815. Itinéraire nº XXIX de Saint-Maurice à Giromagny, par le col des Charbonniers, Sewen, le Bæhrloch et le col Gunon, avec un tracé, *Club alpin français, Section vosgienne* pp. 87-89. Signé : A de P.

816. *Joanne (A.)* Géographie du département des Vosges, par Adolphe Joanne, 6e *édition*, in-12, 72 pages avec 16 vignettes et une carte. Paris, imp. Lahure ; libr. Hachette et Cie, (Nouvelle collection des géographies départementales), prix 1 franc.

817. Jalonnement de la côte de Répy, *Club alpin franç., Sect. vosg.* 1884, p. 154.

818. *Lee (K.)* In the alsacian mountains, a narrative of a tour in the Vosges, by Katharine Lee, 1883. London, Richard, Bentley a. son ; Mulhouse, Detlof et Pétry ; Nancy, Berger-Levrault et Cie.

819. *Lorin (Ed.)* Les Vosges, cols et passages, *Annuaire du Club alpin français*, dixième année 1883. Paris, 31, rue Bonaparte, et Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, 1884, in-8º, pp. 237-241.

820. — Causerie sur les Vosges ; la carte, quelques altitudes, quelques dénominations, par E. Lorin, in-8º, 15 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie. Extrait *du Bulletin de la Section vosgienne du Club alpin français*, 1884.

821. Mundel (Kurt). Die Vogesen. Ein Handbuch für Touristen. Auf Grundlage von Schricker's Vogesenführer neu bearbeitet unter Mitwirkung von Prof. Dr. J. Euting u. Dr. A. Schricker. Mit 13 Karten 3 Plænen, 2 Panoramen, u. mehreren Holzschn. 3. neu bearb. u. betrachtl. vermehrte

Aufl. In-8°, XVII-406 p. Strassburg, Trubner, 1883. Gbdn. *M.* 3,50. — N'intéresse pas à proprement parler le département des Vosges, mais plutôt l'Alsace, et la chaîne générale des Vosges. Voir ci-dessous l'édition française, publiée en 1884.

822. *Mündel (C.)* Les Vosges, guide du touriste, rédigé avec la collaboration de MM. J. Euting et A. Schricker, par Curt Mundel, avec 12 cartes, 3 plans, 2 panoramas et plusieurs gravures sur bois. Strasbourg, Karl J. Tübner, libraire-éditeur, 1884. Tous droits réservés, in-18, XII-428 pp. Imprimerie de F. A. Brockaus à Leipsig. Considérations générales p. 1-18 : configuration et constitution géologique du sol. — Climat. Végétation des Vosges. — Histoire, arts et archéologie. Statistique. Population. Administration. Viticulture. Industrie. — Strasbourg. — Vosges septentrionales. — Vosges centrales. — Vosges méridionales. — Le Jura. (Jura alsacien et Jura suisse). La Lorraine [annexée]. Les deux panoramas sont celui de la plateforme de la Cathédrale de Strasbourg, et du Ballon de Guebviller. Les cartes sont à diverses échelles. Compte-rendu *Mémorial* du 7 septembre 1884, p. 3, col. 4 ; *Club alpin franç. Sect. vosg.* 1884, p. 130-131.

823. *Pierre (E.)* Géographie-Atlas du département des Vosges, à l'usage des écoles primaires (dix-huit leçons, dix-sept cartes dans le texte et une carte d'ensemble), par E. Pierre, instituteur à Baudimont (Saulxures). In-4°, 36 p. Remiremont, impr. Mougin ; Baudimont, l'auteur, 60 cent. Classé Bibl. nat. Lk 4, 1886.

824. De Remiremont à Bruxelles par la Hollande, *Industriel vosgien* n° 856, 11 septembre ; 857, 14 septembre ; 858, 18 septembre ; 859, 21 septembre ; 860, 25 septembre ; 861, 28 septembre ; 862, 2 octobre ; 863, 5 octobre ; 864, 9 octobre ; 865, 12 octobre ; 866, 16 octobre ; 867, 19 octobre ; 868, 23 octobre ; 869, 26 octobre ; 871, 2 novembre ; 872, 6 novembre ; 874, 13 novembre.

825. *Roth (A.)* Itinéraire n° XXVII. De Schirmeck à Saales

par la Basse du Pré Silet, le Signal des hautes Chaumes (933 m.), Belval et Saint-Stail, avec un tracé pp. 47-51, *Club Alpin franç. Sect. vosg.* 1884.

826. — Itinéraire nº xxx de Saales à Châtenois par le Voyemont, le château de Betschstein, Lalaye, Breitenau, le château de Frankenbourg, *Club alpin franç. Sect. vosg.* pp. 122-126 avec un tracé.

827. *Roussel (Louis).* Erreurs géographiques. — Les Monts Faucilles, *Annuaire du Club alpin français*, dixième année 1883. Paris, 1884, p. 479-483, in-8°. L'auteur dit que c'est à tort que les Faucilles sont qualifiées de « monts ».

828. Section vosgienne. Compte-rendu de ses travaux par J. L. pp., 68-69 du *Bulletin mensuel du Club alpin français*, nº 3, mars 1884. Paris, 31, rue Bonaparte.

829. Section d'Epinal. Ses travaux par A. F. [le Dr Fournier], p. 132 *du Bulletin mensuel du Club alpin français*, nº 5, mai 1884. Paris, 31, rue Bonaparte.

830. Section d'Epinal (*du Club alpin franç.*), pp. 226-227 du nº 8. Nouvel article sur ses travaux, même *Bulletin*, novembre 1884.

831. *Siotruoc (H.)* Une excursion à la Bouyoûre (suite), *Industriel vosgien*, nº 844, 31 juillet ; 862, 2 octobre (suite et fin). Voir ma *Bibliographie de 1883*, nº 362.

832. *Thiriat (X.)* Gérardmer et ses environs. Itinéraire des promenades et excursions. Supplément au guide principal, par X. Thiriat. Gérardmer, imprimerie et librairie X. Thiriat, et J.-B. Poulet, 1884 ; pet. in-18, 12 pp. non numérotées. L'ouvrage principal, *Gérardmer et ses environs* a été publié en 1882.

833. *Valentin (J.-B.)* Plan d'aménagement de la forêt communale de La Bresse (2875 h. 89 a.) dressé à l'échelle du 20,000e par Valentin J.-Bte, arpenteur forestier. Epinal le 18 décembre 1883. Vu par les membres de la 4e Commission d'aménagement, l'inspecteur des forêts : signé, E. Gazin ; l'inspecteur des forêts, chef de la Commission : signé, A. Crouvizier.

Lith. Klein, à Epinal, s. d. [1884], 0,76 × 0,49. — Les courbes de niveau proviennent de la carte Bardin ; l'équidistance des courbes est de 50 mètres. — La date ci-dessus est celle de l'achèvement de la minute. Ce plan n'a été réellement *publié* qu'en 1884. Tirage en trois couleurs ; noire pour les indications, bistre pour les courbes de niveau, et bleue pour les eaux.

834. *Vitencore.* La population de Contrexéville (Vosges), à vol d'oiseau, par Vitencore, in-12, 16 p. Neufchâteau, imp. Kienné, 0,50 cent.

BEAUX-ARTS

835. *Bogært.* « Dans les Vosges » dessin d'Emile Bogært. *Le Drapeau* 1884, p. 565.

836. *Chevreux.* La Galerie des princes de Salm, par Paul Chevreux, ancien élève de l'école des Chartes, m. titul. de la Société d'Emulation des Vosges, archiviste du département. *Annales de la Société d'Emulation* 1884, tir. à part. Epinal, Collot, 1884, in-8°, 34 pp. L'auteur a « pensé qu'il serait intéressant d'indiquer quelle était exactement en 1793 l'importance de cette galerie, de montrer par suite de quels évènements et à quelle époque beaucoup de ces tableaux ont éte perdus, d'établir à qui doit remonter la responsabilité de ces pertes, et enfin de rechercher, si, au moyen des descriptions qui nous restent, quelques-unes des toiles disparues ne pourraient être retrouvées. » Voir Compte-rendu *Mémorial du* 8 *octobre* 1884.

837. *Ganier.* Rapport de la Commission des Beaux-arts sur le concours de 1883, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1884, p. 129-135.

838. — Rapport de la Commission des Beaux-Arts sur le concours de 1883, par M. Ganier, membre titulaire [de la Société d'Emulation des Vosges], in-8°, 7 pp. s. l. n. d. Epinal, Collot. Extrait des *Annales* de cette Société, compositions musicales de M. Edouard Tourey et de M. Alder. — Examen de la *Galerie de peinture au Musée départemental des*

Vosges, par M. Bailly. — L'extrait a été publié en 1883, mais inséré aux *Annales* publiées en 1884.

839. *Gelée*. Les eaux fortes de Claude Lorrain, *Magasin pittoresque*, 1884 p. 280-281, signé E. S. Une gravure : Le Bouvier.

840. *Michel (L.)* Claude Lorrain, *Revue des Deux-Mondes*, LIVe année, 3e période, tome LXIe. Paris, bureau, rue de l'Université, 15, 1884 pp. 365-401. — A propos de l'ouvrage de Mme Mark Pattison, rapporté dans ma *Bibliographie de l'année 1883*, no 453.

841. *Pattison (Mme Emilia J.-S.)* Les dessins de Claude Lorrain, le Livre de Vérité, les dessins d'après nature p. 253-267, tome III, de 1883 (XXXIII de la collection, *L'Art, revue hebdomadaire illustrée*, 9e année, in-fol. Paris, avenue de l'Opéra, 33). — Suite p. 44, tome IV de 1883. (XXXIV de la collection). — Suite p. 148, id.

842. *Voulot (F.)* Beaux-Arts. Rapport du Conservateur du Musée départemental, *Annales de la Société d'Emulation* 1884, p. 602-609; tir. à part, Epinal, Collot, in-8, 8 pages, 50 exemplaires.

843. — Mosaïque de Grand. *Le Temps* du 24 juin 83, p. 2, col. 4 à 5, communication par M. Bertrand d'une note sur la mosaïque de Grand, et deux « dessins soigneusement exécutés, reproduisant l'un l'ensemble de la mosaïque, l'autre le grand cartouche central » faite à l'Académie des Inscriptions le 22 juin 1883. *Le Journal de la Meurthe*, courant juin, reproduit en partie dans *Le Progrès de l'Est*, première quinzaine de juin, je crois. La note du journal *Le Temps* a été reproduite par *Le Mémorial des Vosges*, 14e année, no 1847, vendredi, 29 juin 1883, p. 3, col. 3. Voir le no 844.

844. *Mourot* : *Le Vosgien* du 4 juillet 1883. — Lettre de « six citoyens de Grand », *Mémorial des Vosges* no 1741, samedi 15 juillet 1883, p. 3, col. 4. — Réponse de M. Voulot, *Mémorial* no 1742, mercredi 18 juillet 1883, p. 2, col. 4-5. Note [de la Société d'Emulation], *Mémorial* du 22 juillet 1883.— Nouvelle réponse de M. Voulot dans *Le Mémorial* du 25 du même mois.

MUSIQUE

845. Epinal. Orphéon spinalien. Société chorale et instrumentale, 25 octobre 1882. Epinal, Busy, 1884, in-18, 13 pp.— Ce sont les statuts ou règlement contenant 29 articles, votés le 25 octobre 1882, approuvés par M. le Préfet le 5 décembre suivant, modifiés le 23 novembre 1884.

846. — Orphéon. Ville d'Epinal. Bulletin annuel de l'Orphéon spinalien, Société chorale et instrumentale, année 1884, n° 3. Epinal, Busy, 1884, gr. in-8°, 32 pp. La couverture imprimée sert de titre. — Assemblée générale du 23 novembre 1884, modification à quelques articles du règlement. Concerts. — Tombola pour le concours de Turin. — Voyage à Besançon (par M. Gazin, vice-président). — Banquet de l'orphéon. — Liste des membres.

847. *Grosjean* (*Ernest*). Offertoires sur des noëls (4e suite), n° 7 : « Qu'Adam fut un pauvre homme », n° 31 *du Journal des organistes* p. 49-52 de M. Romary Grosjean, mentionné ci-dessous, n° 848.

848. — N° 8. Variations sur le noël : Le fils du Roi de gloire, n° 32 de la même publication, p. 53-56. — Ces deux morceaux forment la 6e livraison (supplémentaire) de ce *Journal*.

849. *Grosjean* (*R.*) Journal des Organistes, paraissant tous les deux mois par livraison de huit pages, avec quelques suppléments pendant l'année. Recueil de morceaux de musique d'orgue, pour toutes les parties de l'office divin, choisis dans les ouvrages des anciens organistes de tous les pays et dans les compositions inédites des organistes français, publiés par R. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié (Vosges). Prix pour une année : 6 fr. 50, 25e année 1884. Se vend à Saint-Dié-des-Vosges, chez l'éditeur ; à Nancy, chez Mlle Mathis, marchande de musique ; à Lyon, chez M. Clot, marchand de musique, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1 ; et à Paris, chez M. Katto, éditeur, rue des Saints-Pères. Propriété

de l'éditeur. Déposé, Saint-Dié, impr. L. Humbert, in-4°, oblong, IV-56 p. — Cette année comprend sept livraisons, (la 7e supplémentaire) et contient trente-deux morceaux, dont quatre grands chœurs pour entrées, sept morceaux pour l'offertoire, cinq pour l'élévation, cinq pour la communion, quatre pour la sortie des offices, deux chants religieux et quatre antiennes et versets. — Continuation de la publication indiquée n° 463 de ma *Bibliographie vosgienne de l'année 1883*.

850. *Martin* (*Camille*). L'Ormont, fantaisie pour fanfare, concours de Saint-Dié, 1883.

851. — Sur la plage, fantaisie pour fanfare et harmonie.

852. Saint-Dié. Sainte-Barbe et Sainte-Cécile, *Gazette vosgienne*, n° 54, 24 décembre.

APPENDICE

853. Abrégé d'arithmétique par demandes et par réponses, à l'usage des jeunes élèves, contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur les fractions décimales ordinaires, et sur le système métrique. *Quatorzième édition*, corrigée et augmentée. Epinal, H. Fricotel, 1883, in-18, 113 pages.

854. Administration des forêts, 9e conservation, département des Vosges. Clauses spéciales pour les adjudicataires et entrepreneurs des coupes de l'exercice de 1883, daté 23 et 31 juillet 1883. In-4°, 15 p. Epinal, imp. Fricotel.

855. *Berher*. Le Martyrologe social, sonnets, par Eugène Berher, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1884, p. 179-202, tir. à part. Epinal, V. Collot, imp. 1884, in-8°, 24 p. — Compte-rendu *Mémorial* du 21 mai 1884, p. 3.

856. *Blume* (*Armand*). Université de France. — Académie de Nancy. De l'accession. — Commentaire de la loi du 30 juin 1838, relative aux aliénés. Thèse pour le doctorat pré-présentée à la faculté de droit de Nancy, par Armand Blume, avocat. Nancy, imprimerie nancéienne, 1, rue de la Pépinière, 1884, gr. in-8°, IV-228 p. — L'auteur est d'Epinal.

857. *Bonjean.* Conférence sur la magie et la sorcellerie, *L'Industriel vosgien*, 1884, n° 795, 7 février.

858. — Conférence du 24 février 1884 à Châtenois, par M. Bonjean, professeur au collège de Remiremont, sur la sorcellerie, la magie, l'astrologie et l'alchimie, sous la présidence de M. Perrin, président du Cercle de la Ligue de l'enseignement à Neufchâteau, *L'Abeille des Vosges*, 47ᵉ année (n° 2476), 2 mars.

859. *Bonvalot* (*Ed.*) Le Tiers-Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales, par Edouard Bonvalot, ancien conseiller des cours de Colmar et de Dijon, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Léopold de Belgique, commandeur du Nicham Iftikar et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Ouvrage couronné par l'Académie de Stanislas. Paris, Picard; Nancy, Sidot; Metz, Sidot; 1884, gr. in-8°, xxvi-557 et 88 pages. Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann. — 2,207.

860. *Boucher* (*H.*) Les pâtes de bois employées dans la fabrication du papier p. 215-221 de la *Revue des eaux et forêts*, tome XXIII. Paris, rue Fontaine-au-Roi, 13. — L'article est signé « H. Boucher, fabricant de papier ». — L'auteur est conseiller général pour le canton de Bruyères, et habite Gérardmer (Vosges).

861. *Boulay* (*M. l'abbé*). Considérations sur l'enseignement des sciences naturelles en France, par M. l'abbé Boulay,..... Lille, imp. de Desclée, de Brousser et Cie, 1882-83, 2 pièces in-8°. I, Enseignement primaire; II, Enseignement supérieur. Extrait du *Contemporain*. — L'auteur est né à Vagney.

862. *Boureulle* (*P. De*). La Corse historique depuis l'antiquité jusqu'à l'an 1769, *Annales de la Société d'Emulation* 1884, p. 451-484, tir. à part. Epinal, Collot, in-8°, 100 exemplaires. — L'auteur habite Docelles (Vosges).

863. — Les côtes et les îles du Finistère. Extrait des *Mémoires de la Société académique de la Marne*. Châlons-sur-Marne, F. Thouille, 1884, in-8°, 30 p., 100 exemplaires.

864. *Bouvier* (*Félix*). L'Allemagne française. De Strasbourg à Colmar, *Annuaire des Vosges*, 1884, pp. 27 à 35.

865. *Bretagne et Briard.* Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des XIIe et XIIIe siècles, faite à Saulxures-les-Vannes, (canton de Colombey), par MM. Bretagne et E. Briard. In-8°, 55 p. Nancy, imp. Crépin-Leblond. Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine pour* 1884. — L'un des auteurs, M. Bretagne, a habité longtemps les Vosges.

866. *Briot* (*J.*) Des subventions à l'industrie pastorale dans les Alpes p. 115-162, *Revue des eaux et forêts*, t. XXIII. Paris, 13, rue Fontaine-au-Roi. L'auteur a déjà publié *L'Economie pastorale dans les Hautes-Alpes*, en 1880 et 1881, même *Revue*. — Il est né à Rambervillers (Vosges).

867. — Une statistique alpestre, même *Revue*, pp. 279-283.

868. *Burel.* Calcul de la possibilité dans les forêts jardinées, pp. 222-227 de la *Revue des eaux et forêts* t. 23. Paris, 13, rue Fontaine-au-Roi. — L'auteur est conservateur des forêts à Epinal.

869. *Campaux.* La question des femmes au XVe siècle. Conférence. Compte-rendu, *L'Industriel Vosgien*, n° 787 du 10 janvier.

870. *Cerquand.* Copia. Etude de mythologie romaine, par J.-F. Cerquand, inspecteur d'Académie honoraire, (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*). Avignon, Séguin frères, in-8°, 15 p. Une planche, une gravure.

871. *Dinago* (*F.*) L'entrée des Badois à Colmar le 14 septembre 1870, in-8°, 10 p. Nancy, Berger-Levrault et Cie. (Extrait de la *Revue alsacienne* de 1883).

872. *Douliot* (*fils*). Conférence faite à Epinal sur les glaciers, *Le Vosgien* du 14 mars.

873. *Eudes.* Etude sur l'état sanitaire dans un casernement à pavillons isolés. — Mémoire manuscrit, qui a obtenu un rappel de médaille d'argent de l'Académie de Médecine en 1884.

874. — Relation médicale de la guerre d'occupation de la Bosnie et de l'Hergégovine, (analyse), *Archives de médecine militaire*, 1883. — Pas de tirage à part.

875. Considérations cliniques et étiologiques sur une série de cas d'ictère, *Archives de médecine militaire*, 1883. — A été tiré à part.

876. — Relation d'une épidémie accidentelle de fièvre, d'origine tellurique, *Recueil des Mémoires de Médecine militaire*, 1882, pas de tirage à part. — Ce mémoire a obtenu une médaille d'argent de l'Académie de Médecine en 1883. — M. Eudes était alors médecin major au 10e bataillon de chasseurs à pied à Saint-Dié. Il est maintenant affecté au 90e régiment de ligne à Châteauroux.

877. *Figarol*. Visite au Concours général d'agriculture. Extrait des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, p. 210-218. Tir. à part, s. l. n. d. Epinal, Collot, in-8°, 50 exemplaires.

878. *Fox* (*Ch*.) Vive le roi ! Vers et satires. Paris, E. Dentu, éditeur, Palais-Royal, 15, 17, 19, galerie d'Orléans, 1884. Epinal, imp. H. Fricotel, in-18, 208 pages. — L'auteur, qui se cache sous ce pseudonyme, habitait les Vosges ; l'ouvrage est imprimé à Epinal : il figure donc à double titre dans l'appendice. — Classé Bibl. nat. 8°, Ye. 794.

879. *Fournier* (*Dr A*.) Compte-rendu du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences à Blois, *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, Berger-Levrault, 1884, p. 713-716.

880. *Fournier*, professeur de philosophie à Epinal, Circulaire à ses collègues, *L'Industriel des Vosges*, n° 792, 27 janvier.

881. *Ganier* (*Henri*). Costumes des régiments et des milices recrutés dans les anciennes provinces d'Alsace et de la Sarre, les républiques de Strasbourg et de Mulhouse, la principauté de Montbéliard et le duché de Lorraine pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par Henri Ganier. — Cet ouvrage, grand in-folio, comprend 20 planches en chromolithographie exécutées par la maison Lemercier (Paris) d'après les aquarelles de l'auteur, accompagnées de notices explicatives et d'un texte historique de 140 pages. Prix, 60 fr. en cartons. Un bel album

relié avec fers par M. Engel, prix 65 fr. C. Frœreisen, libraire-éditeur à Epinal.

882. Génie. Direction de Nancy. Place d'Epinal. Bordereau des prix des différents ouvrages militaires à exécuter pour la construction des batteries de La Voivre et des Adelphes à partir de 1883 jusqu'à l'achèvement complet des travaux. Epinal, H. Fricotel, 1883, in fol. 23 p. Daté Epinal 5 février 1883, et Nancy 7 février 1883.

883. *Génin* (*E.*) Pourquoi nous n'avons pas recouvré l'Inde en 1782 ? D'après un manuscrit inédit de la bibliothèque de Nancy, catalogué sous le n° 197 et intitulé « Histoire de la marine » (par le comte Dessalles). Extraits revus, annotés et précédés d'une notice sur l'auteur et sur ses travaux, par E. Génin, professeur agrégé au lycée de Nancy, délégué départemental de la Société académique indo-chinoise pour la Meurthe-et-Moselle. Paris, Challamel aîné, 1884, gr. in-8°, 34 pages. Extrait du *Bulletin de la Société académique indo-chinoise*, 2e série, tome III, n° 17, mars 1883. Cette communication a été lue à la Société académique indo-chinoise dans sa séance du 30 mars 1883. — La couverture imprimée sert de titre. Classé à la Bibl. nat. Lk 10. 157. — L'auteur est né à Nonville.

884. *Génin* (*E.*) De l'utilité des études de géographie commerciale. — Leçon d'ouverture d'un cours de géographie commerciale fait à Nancy à des employés de commerce, s. l. n. d. [1884]. Nantes, imp. Ve Camille Mellinet, pl. Pilori, 5, L. Mellinet et Ce succrs, in-8°, 28 pp.

885. *Gérard* (*A.*) Université de France. Académie de Nancy. Des corporations ouvrières à Rome. Etude juridique et économique sur les rapports entre patrons et ouvriers. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté de droit de Nancy par Albert Gérard, avocat. Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann, 1884, gr. in-8°, 224 pp. — Droit romain : 1. Histoire des corporations ouvrières ; 2. Organisation des corporations ; 3. Des corporations ouvrières considérées comme personnes

juridiques. — Comparaison entre les corporations ouvrières romaines et les corps d'arts et métiers en France. — Droit français : 1. Organisation juridique des rapports entre patrons et ouvriers ; 2. Organisation économique des rapports entre patrons et ouvriers ; 3. Du rôle de l'Etat dans les rapports entre patrons et ouvriers ; 4. Des obligations morales des patrons et des ouvriers les uns envers les autres. — Ces thèses ont été mentionnées dans *L'Impartial*, 47e année, nº 32, 9 août 1884. — L'auteur est avocat à Saint-Dié.

886. *Gérard* (*A.*) Etude sur les corporations ouvrières à Rome, par Albert Gérard, avocat, docteur en droit. Montbéliard, imp. P. Hoffmann, 1884, gr. in-8, 78 pages. Tirage à part de la thèse de droit romain, indiquée au nº précédent.

887. *Grisouard*. Conférence sur les femmes, d'après Legouvé, *Le Vosgien* 23 février 1883 ; *L'Abeille des Vosges*, 1884, nº 14, du 6 avril.

888. *Guyot* (*Ch.*) La nouvelle législation forestière en Alsace-Lorraine, pp. 433-454 de la *Revue des eaux et forêts*, t. XXIIIe. Paris, rue Fontaine-au-Roi, 13. — L'article proprement dit comprend les pages 433 à 442 : il est suivi du texte de la « loi forestière pour l'Alsace-Lorraine » du 28 avril 1880. — Tiré à part, in-8º, 22 p. Paris, imp. Hennuyer. — L'auteur est né à Mirecourt. Il a déjà publié dans la même *Revue* : *Lois internationales sur la police des forêts de frontière*, 1878 ; *La législation forestière en Alsace-Lorraine*, 1879.

889. *Henry* (*Auguste*). Hommage de bienvenue, dédié à Madame la comtesse T..... d'A..... à B..... Strophes, datées à Neufchâteau le 12 juillet 1884. (Extrait du *Vosgien* du 18 juillet 1884), 1 p. in-8º, [Epinal, Fricotel).

890. — Concours poétique d'Epernay 1884. Toast au Champagne. Neufchâteau, 3 mai 1884. — Dieu et sa loi, strophes, Neufchâteau, 1884. Epinal, V. Collot, in-8º, 4 pp.

891. *Henry* (*M. l'Abbé A.*) Les magnificences de la religion, recueil de ce qui a été écrit de plus remarquable sur le dogme sur la morale, sur le culte divin etc. ; ou répertoire de la

prédication... par l'abbé A. Henry... chanoine honoraire à Saint-Dié (Vosges)..... Quatrième série : 5 et 10. Les fêtes de Notre-Seigneur ; les fêtes de la Sainte-Vierge ; panégyriques des Saints. Citeaux (Côte-d'Or), imprimerie et librairie. 2 vol. in-8, t. V, 552 pages ; t. X, 561 p. [Classé Bibl. nat. D. 55094].

892. *Héron* (*A.*) M. Georges Révoil et le pays des Çomalis (15 mai 1884). — Rouen, imp. de E. Cagniard, in-8°. Voir *Révoil*, n° 911 et 912 ci-dessous.

893. *Isay*. Ligue de l'enseignement. Conférence sur la combustion, *L'Abeille des Vosges*, 1884, n° 18 du 4 mai.

894. *Laborde* (*V.*) Recherches expérimentales sur la tête et le corps d'un supplicié (Campi), *Revue scientifique*, 1er semestre 1884, n° 25, 25 juin, pp. 777 à 786.— M. le Dr Gley, d'Epinal, a pris part à ces recherches comme préparateur.

895. [*Le Guillois*]. Histoire de la fondation et des trois sièges de La Mothe 1634-43-45, *Le Patriote* nos des 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre 1884. — A suivre. — L'ouvrage a été depuis publié en volume sans le titre : « Le Chêne des Partisans » ; nous le retrouverons en 1886.

896. *Liétard* (*Dr*). Syrie, Mésopotamie et Babylonie. Extrait du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. Paris, E. Masson, Asselin, in-8° p. 695 à 758.

897. La Lorraine et l'Alsace à Lourdes en 1884. Notre huitième pèlerinage. Saint-Dié, typ. et lith. L. Humbert, in-8°, 96 pages.

898. *Méline*. Catalogue des musées scolaires, connaissances usuelles et éléments des sciences, par C. Méline, instituteur, membre de la Société d'Emulation des Vosges. Prix 0 fr. 60. Epinal, imp. E. Busy, rue d'Ambrail, 8, 1884. Chez l'auteur à Thiéfosse, par Vagney (Vosges), et chez les principaux libraires du département, gr. in-8°, 39 pages. — Compte-rendu dans *L'Industriel Vosgien*, n° 818, 27 avril ; par M. Joigneaux dans la *Gazette Vosgienne* n° 104, 19 juin ; *Mémorial* du 16 avril p. 2.

899. M. Méline (J.) à Tarbes. Concours régional agricole, *L'Avenir de Mirecourt*, 2e année, n° 70, 5 juin 1884.

900. *Mougeot* (*Dr Ant.*) Sur les algues fluviales et terrestres de France. par M. le Dr Ant. Mougeot, Ch. Manoury et C. Roumeguère, *Revue mycologique*, 8e année, juillet 1883, p. 214-215.

901. — Les Hyménomycètes printaniers des environs d'Aix, recueillis au commencement du mois de juillet 1883, *Revue mycologique*, 5e année, no 17, juillet 1883, p. 244-246.

902. — Mycologie savoisienne, *Revue mycologique* 6e année, no 18, octobre 1884, p. 196.

903. *Muel.* Les forêts ; la culture, l'exploitation et l'amélioration des forêts. Conférence faite au palais de l'Industrie, à l'occasion de l'exposition forestière (11, 13, 15 novembre 1884), pp. 31 à 45, *Exposition forestière* (8e). Paris, Quantin, grand in-4o.

904. *Parisot* (*Emile*), de Nomexy. Les émissions sanguines dans les affections articulaires. — Thèse pour le doctorat en médecine, présentée à Nancy le 10 août 1883.

905. *Piroux.* Essai d'un tableau philosophique (calqué sur le plan de l'homme à l'état normal) du système, de la méthode et des procédés français de l'enseignement des sourds-muets de naissance ou par accident, complets ou incomplets, dans la famille, l'école primaire, l'institution, le cours complémentaire et l'atelier.... mai 1884, in-4o, 4 p. Nancy, Crépin-Leblond. — L'auteur était né à Hadigny (Vosges) ; il fut le fondateur et le directeur de l'Institut des sourds-muets de Nancy.

906. *Plumerel* (*Achille*). Les d'Orléans, *L'Abeille des Vosges*, nos 1, 3, 6, 7, 8, 12, 13, 15, 31, 34, 49, 52.

907. *Puton* (*Alfred*). L'aménagement des forêts, traité pratique de la conduite des exploitations des forêts en taillis et en futaie, par Alfred Puton,... *3e édition*... Paris, J. Rothschild, in-16. Classé Bibl. nat. 8o S. 3881.

908. — L'impôt foncier des forêts. Détermination du revenu imposable, *Bulletin des Contributions directes et du cadastre*. Paris, P. Dupont, p. 309 à 320 ; 363 à 360, et 384 à 304. —

Se continue en 1885. L'ouvrage a paru dans la *Revue des eaux et forêts* en 1882, et a été publié à part. — Il n'y a pas eu de tirage à part de la réimpression.

909. — Organisation de l'enseignement forestier supérieur dans l'empire d'Allemagne, in-8°, 6 pp. s. l. n. d. [par M. A. Puton, directeur de l'Ecole forestière]. Extrait de la *Revue des eaux et forêts*. Paris, typographie A. Hennuyer, rue Darcet, 7.

910. *Révoil* (*J.*) Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le Çomal, in-8°, illustré, 2 fr. Esnest Leroux, Paris, rue Bonaparte, 28. — L'auteur a habité longtemps les Vosges, comme sous-lieutenant au 37e de ligne. Voir *Héron* (*A.*) n° 892 ci-dessus.

911. — Voyage au pays des Çomalis. Résumé fait à la Société de Géographie de Paris, par M. Georges Révoil, *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*. Nancy, Berger-Levrault, p. 577-587.

912. *R*** Dr* [*Rousselot*]. Hygiène et salubrité publique. Conseils aux mères, *Gazette Vosgienne*, 14e année, n°3, 29 juin; Hygiène et choléra *ibid.* n° 4, 3 juillet.

913. *Stegmuller* (*A.*) Voyage en Suisse. Huit jours dans l'Oberland, par A. Stegmuller,... St-Dié, L. Humbert, in-8°.

914. *Sylvin* (*Edouard*). Madame-mère. Paris, Marpon et Flammarion éditeurs, 26, rue Racine; in-18, 320 p. s. d. [1884]. — Compte-rendu *Industriel Vosgien*, n° 876, 23 novembre, *Le Mémorial*, 3 décembre 1884, p. 3.

915. *Thévenot* (*Arsène*). Notice topographique, statistique et historique sur Fontette, par Arsène Thévenot, membre de la Société des gens de lettres. Bar-sur-Seine, imp. Saillard, in-8°, 51 p. — Fontette est une commune du département de l'Aube. L'ouvrage est divisé en trois chapitres correspondant aux divisions ci-dessus. — L'auteur est rédacteur en chef du journal *Le Vosgien*, à Epinal. Voir le n° 613 ci-dessus.

916 *Thiéry* (*Dr R.*) Les origines de la goutte et des rhumatismes; leur traitement rationnel, par le docteur R. Thiéry, médecin consultant à la station hydrominérale de Contre-

xéville (Vosges). Paris, Octave Doin, éditeur, place de l'Odéon, 8, (Contrexéville mai 1883), in-8°, 35 p.

917. *Tuefferd* (*E.*) et *Ganier* (*H.*) Récits et légendes d'Alsace; par E. Tuefferd et H. Ganier, avec 12 compositions hors texte et 44 vignettes de Ganier, grand in-4°, VII-71 p. Nancy, imp. et libr. Berger-Levrault et Ce ; Paris, même maison, 15 fr. Titre rouge et noir. Il a été tiré 20 exemp. numérotés, dont 10 sur papier du Japon à 40 fr. et 10 sur papier de Chine à 30 fr. — Compte-rendu *Mémorial* du 14 décembre 1884 p. 3. Classé Bibl. nat. Li 28. 158.— L'un des auteurs, M. H. Ganier, habite Epinal.

918. *Vaultrin*. Etude sur la construction des barrages, *Revue des eaux et forêts* t. 23. Paris, rue Fontaine-au Roi, pp. 5-16, 49-72, avec un grand nombre de gravures intercalées dans le texte. — L'auteur a été garde général à Châtel (Vosges), de 1867 à 1877.

919. *Vélain* (*Ch.*) Les volcans, ce qu'il sont et ce qu'ils nous apprennent, par M. Ch. Vélain... Paris, Gauthier-Villars, 1884, in-8°. Conférence faite à l'Association scientifique de France et reproduite d'après le *Bulletin* de l'Association.

920. Vérité (La) sur la question judiciaire, par un Vosgien, in-8°, 46 p. Mirecourt, Chassel ; Paris, Fischbacher 0 fr. 50.

921. *Villeman* (*J.*) Etymologie du mot français alouette. Prix 50 centimes. A Clamart (Seine), chez M. J. Villeman, rue de Paris, 173, in-18, 22 p. Grande imprimerie, Paris, s. d. [1884]. L'auteur rattache ce mot au gaulois *alauda*, et tire ce dernier du grec *aloada* ou *aloeda*, accusatif *d'aloas* ou *aloès* qui signifie l'oiseau du sillon.

922. *Vuillaume* (*M. l'Abbé*). Les Pères de l'église latine, morceaux choisis avec notices et notes, par M. l'abbé Vuillaume, ancien supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle. Première livraison, comprenant des extraits de saint Jérôme et de saint Augustin, 2e *édition*, in-12, 76 p. Paris, imp. Levé ; libr. Poussielgue frères, 1883. — Alliance des maisons d'éducation chrétienne.

TABLE

des noms d'auteurs, éditeurs ou imprimeurs, de lieux, de personnes et de matières.

Les noms d'auteurs sont en capitales : ceux d'éditeurs ou imprimeurs ont été soulignés. Les chiffres renvoient aux numéros de la *Bibliographie.*

LE

SAPIN DES VOSGES

ÉTUDE D'ESTIMATION FORESTIÈRE

Celui qui parcourt les montagnes des Vosges ne peut se lasser d'en admirer les sapins, ces arbres aux fûts réguliers, droits, élancés, au feuillage toujours vert et aux utilisations les plus variées. Il y aurait trop à dire sur la culture du sapin en massifs de forêts, sur sa manière de vivre, ses exigences physiologiques, ses emplois, son rôle économique dans le passé et dans l'avenir pour que j'aie pu penser un seul instant à une étude qui serait tout un traité.

Mais je voudrais que l'attention due au sapin des Vosges ne fût pas celle d'un simple excursionniste et que chacun pût se rendre compte rapidement et sans effort du *volume* et de la *valeur* d'un arbre sur pied. Je voudrais que tout propriétaire devînt en un instant aussi bon estimateur que le vieux garde forestier, le *sagard* ou le bûcheron le plus expérimenté. Je voudrais, enfin, que ce résultat d'estimation pratique fût acquis avec un simple coup d'œil et sans autre bagage que celui de tout promeneur : un bout de *ficelle* pour mesurer la circonférence à 1^{m} 30 du sol, un *mètre de poche* et un *crayon* pour ceux qui n'ont pas facile le calcul de tête. Les plus pratiques pourront supprimer la ficelle avec avantage s'ils sont porteurs d'un mètre de poche en baleine ou d'un ruban de tailleur !

Mon ambition n'est pas démesurée, car il faut qu'un jeune élève forestier, qui n'a jamais mis le pied dans une forêt, arrive en quelques leçons à estimer à vue un arbre sur pied

aussi bien qu'un bûcheron dont il aura, souvent même, à redresser les erreurs. Il en est de même dans les écoles d'agriculture, où un élève arrive vite à estimer le poids vif d'un bœuf aussi exactement qu'un vieux toucheur de bestiaux.

A ce point de vue, cette étude ne sera peut-être pas sans intérêt, car elle montrera par quels procédés on arrive à former vite l'expérience des choses, c'est-à-dire à substituer aux connaissances d'une longue pratique des règles rationnelles capables de fournir semblables et souvent meilleurs résultats. Il est toujours curieux de s'initier aux procédés d'un métier et d'en voir de près les petits secrets.

On a beaucoup discuté dans les écoles sur les meilleurs procédés à employer pour établir ces règles rationnelles; nous ne saurions entrer dans ces discussions et nous nous bornerons à indiquer qu'elles reposent sur deux principes :

Le premier consiste à s'inspirer des *modes habituels de façonnage et de débit* de la matière à estimer, puisque ce sont ces modes qui ont instruit l'expérience des praticiens.

Le deuxième consiste à employer des *facteurs* ou *coefficients* qui, s'appliquant à une mesure prise, fourniront par une opération d'arithmétique la plus simple possible, le résultat cherché pour le *cas moyen*, sauf à redresser le facteur dans les cas qui présentent des différences en plus ou en moins, par la connaissance étudiée à l'avance des limites de variation de ce facteur.

Sans entrer dans la discussion des nombreuses méthodes d'estimation forestière, nous croyons que c'est un tort d'employer *plusieurs facteurs*, car s'il faut les redresser quand les arbres s'écartent de la moyenne dans les formes, le branchage ou la hauteur, il faudra les modifier tous à la fois, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et il arrivera que les corrections produiront des effets dont on ne se rendra pas compte et qu'on ne sera jamais sûr de rien. Nous pensons qu'en cette matière *le meilleur procédé sera toujours le plus simple* et que l'exactitude des évaluations à vue n'est pas dans les complications.

Nous avons hâte d'entrer en forêt pour mettre à l'essai le procédé encore inédit que nous allons indiquer pour le sapin des Vosges.

I

Le voyageur dans les sapinières vosgiennes est tout d'abord frappé de la grande quantité de billes ou *tronces* ayant toutes 4 mètres de longueur qu'on rencontre partout, sur les chemins, dans les coupes, aux abords des scieries. Cette découpe constante est due à ce que les planches qu'on doit en tirer ont toujours 4 mètres de longueur avec des largeurs variables.

Arrêtons nous devant une de ces tronces et rendons-nous compte de son volume qui, dans le commerce, est considéré comme un cylindre fait sur la section circulaire du milieu et sur 4 mètres de longueur. Le volume sera $\frac{\pi D^2 \times 4}{4}$ ou πD^2 ; mais, pour aller vite et pour échapper au calcul de ce terrible π, nous adopterons pour volume $3 D^2$ en prenant pour diamètre celui mesuré au gros bout de la tronce.

De là résulte une règle très simple : *le volume d'une tronce est égal à trois fois le carré de son diamètre mesuré au gros bout.*

Voilà donc déjà une donnée intéressante, car, outre qu'elle fournit le volume d'un corps cylindrique, elle permet de se rendre compte de la force et de l'adresse du bûcheron qui doit sortir la tronce de la coupe, des bœufs qui la traîneront par la plus grande pente et par la neige jusqu'à la route forestière et du voiturier qui, seul et sans autre auxiliaire qu'un modeste cric, en chargera deux ou trois sur sa voiture.

Une tronce de 0m50 cube $3 \times 0{,}25$ ou 0mc 750, c'est-à-dire 3/4 de mètre cube.

Le poids du mètre cube de sapin fraîchement abattu étant d'environ 800 kilogr., cette tronce pèsera ainsi 600 kilogr. qu'un homme seul doit savoir déplacer et diriger dans les pentes.

Mais cette tronce a d'autres mérites encore, car elle va nous servir :

1° à évaluer la hauteur d'un sapin sur pied ;
2° à déterminer son volume en mètres cubes pleins, c'est-à-dire sans interstices ni vides.

Pour évaluer la *hauteur* d'un sapin, il suffit de compter à l'œil le nombre de tronces de 4 mètres qu'on peut en tirer, opération facile et dont on acquiert vite l'habitude, car les *sapins faits* ont 5, 6 ou 7 tronces utilisables en bois de service, rarement plus, ce qui forme trois types que l'œil saisit rapidement. La cime n'étant propre qu'au bois de chauffage et ayant très peu de valeur, ne se compte pas dans la hauteur utile.

Quant au volume, il faut ici connaître une donnée expérimentale, qui est le facteur ou coefficient dont nous avons parlé.

Le volume d'un sapin (bois de tige) *est équivalent, en général, dans les arbres faits, au cylindre construit sur 70 p. 0/0 du diamètre à la base* (mesuré à 1 m 30 du sol).

Ce facteur est un peu plus faible pour les petits sapins et un peu plus fort pour les très gros. Il diminue également dans les arbres coniques dits *carottes ;* il augmente dans les arbres cylindriques *bien lancés*. C'est une affaire d'appréciation, mais celle-ci est toujours facile, car les limites de la variation du facteur ne vont pas au delà de cinq en moins et cinq en plus, c'est-à-dire que le facteur moyen 0,70 oscille entre 0,65 et 0,75 laissant ainsi aux écarts de l'inexpérience une très faible chance d'erreur, puisque les difformités extrêmes sont rarement atteintes.

Si donc nous possédions une table de cylindres ou une table de logarithmes pour calculer $\frac{\pi}{4}$ H (0,7 D)^2 nous aurions le volume de l'arbre auquel il suffirait d'ajouter une *constante* pour la cime : cette cime est habituellement négligée pour

tenir lieu des frais d'exploitation ; elle cube assez uniformément 10 p. 0/0 du volume de la tige. (1)

Notre *tronce* va heureusement nous fournir la règle suivante :

Mesurez le diamètre à 1,30 du sol ; prenez en moyenne 70 p. 0/0 de ce diamètre ; faites le carré, multipliez-le par 3, ce qui vous donnera le volume de la tronce médiane ; multipliez ce volume par le nombre des tronces et ajoutez un dixième pour tenir compte du volume de la cime. Un exemple de ce cubage par la tronce médiane nous servira d'explication.

1° Voici un sapin dont la circonférence à 1m 30 mesurée à la ficelle est de 1m 88. On aura le diamètre suffisamment approché par la règle takimétrique de M. Lagout *en prenant le tiers dont on retranche le sou pour franc* (un vingtième) : 63 — 3 = 60.

Le diamètre médian est 0,7 × 0m 60 = 0m 42.
Soit pour avoir le diamètre au gros bout, 0m 44.
Le carré de 0,44 est. . . . . 0, 194.
Le volume de la tronce médiane 3 × 0, 194 = 0m 582.
Pour une hauteur de 6 tronces : 6 × 0, 582 = 3m 50.
Cime : 1/10 = 0m 35.

Volume total. . . . . 3m 8.

2° Un sapin de 0m 50 de diamètre et ayant 6 tronces, serait cubé de la manière suivante :

5 × 7 = 35 soit 36
36^2 = 0, 13
× 3 = 0, 39
× 6 = 2, 34
1/10 0, 23

2m 57 soit 2mc 1/2.

(1) Les marchands de bois qui n'ont pas de tables de cylindres à leur disposition cubent habituellement les tiges par la formule $C^2 \times L \times 0,08$ dans laquelle C est la circonférence au milieu et L la longueur : *on multiplie la circonférence par elle-même et le produit obtenu par la longueur ; on prend huit centièmes du résultat.* Cette règle est suffisamment exacte, parceque $\frac{C^2}{4\pi}. L = C^2. L \times 0,079578$.

Dans les cubages de cette nature, on ne doit pas pousser l approximation au delà du dixième de mètre cube, au moins pour les arbres faits.

Ceux qui auraient devant les yeux le volume d'un hectolitre en futaille seraient tentés de croire à une trop large approximation ; mais rien ne trompe comme la constitution des volumes : un petit sapin de 0m10 de diamètre cube assez exactement 0mc 100 c'est-à-dire tout autant qu'une futaille d'un hectolitre : or, que signifie un brin de 0m 10 près d'un sapin de 0m 60 ? Le négliger est, en réalité, évaluer l'arbre à 1/40 près, c'est-à-dire à une approximation de 2 1/2 p. 0/0. Si l'arbre vaut 80 fr., à 20 fr. le mètre cube, c'est en somme négliger 2 fr. et nul ne peut répondre d'une estimation à 2 fr. près.

Notons encore que, dans les cubages d'arbres, il faut toujours procéder par le diamètre plutôt que par la circonférence, mais *mesurer celle-ci pour obtenir ce diamètre*. La raison en est que le diamètre porte plus aux yeux que la circonférence, dont la conception exige déjà une certaine habitude forestière. Posez le bout de votre canne au milieu de la tige d'un arbre, vous aurez vite le sentiment de son diamètre et vous pourrez vous livrer à des estimations rapides, suffisamment approchées ; vous n'aurez à mesurer la circonférence et à en déduire le diamètre que si vous voulez l'exactitude des marchands de bois.

II

Voilà donc un procédé simple et commode pour évaluer le volume d'un sapin : il n'est pas encore assez expéditif et nous voulons mieux, c'est-à-dire une méthode dispensant d'estimer la hauteur, élément sur lequel il est encore facile de se tromper.

Les forestiers ont cubé un grand nombre de sapins dans les Vosges ; ils ont groupé et comparé les volumes par diamètres pour trouver la loi de croissance des volumes avec

celle des diamètres. Plusieurs lois plus ou moins compliquées ont été proposées ; en voici une très simple :

La parallélipipède construit sur le carré du diamètre à la base et sur 10 mètres de hauteur est le volume qui s'approche le plus de celui du sapin.

Avec cette donnée, le volume prototype est très simple à calculer, l'estimateur n'a plus à mesurer la hauteur, il n'a plus qu'à modifier plus ou moins le facteur de correction suivant le sentiment qu'on acquiert vite de la forme et de la hauteur des arbres.

Examinez le tableau suivant : il exprime aux yeux une loi moyenne facile à retenir de mémoire et plus facile encore à appliquer :

Diamètre à 1,30	Dix fois le Carré	Correcteur	Volume de l'arbre
0,20	0,4	— 3 dixièmes	0mc 3
30	0,9	— 2 id.	0, 7
40	1,6	— 1 id.	1, 4
50	2,5	+ 0 id.	2, 5
60	3,5	+ 1/2 id.	3, 8
70	4,9	+ id.	5, 4
80	6,4	+ 1 id.	7,
90	8,1	+ 1 id.	9,

On voit qu'il y a un moment où le volume du parrallèpipède *(10 fois le carré du diamètre)* coïncide exactement avec le volume du sapin de conformation moyenne : au dessous de ce repère *(sapin de 0m 50)*, c'est-à-dire pour les petits arbres, le volume décroît de 1 ou 2 ou 3 dixièmes si le diamètre à la base diminue de 1, ou 2 ou 3 décimètres. Pour les gros arbres dont le diamètre dépasse le repère 0m 50, les volumes augmentent, mais d'une manière assez uniforme, de 1 dixième, sauf dans le voisinage du repère (arbres de 0,60) où l'augmentation n'est que de 1/2 dixième. Le là vient la règle suivante :

Le volume d'un sapin est habituellement égal à 10 fois le carré du diamètre à la base diminué de 1, 2 ou 3 dixièmes pour les arbres inférieurs à 0^m 50, ou augmenté de 1/2 ou 1 dixième pour les arbres de plus fort diamètre.

Naturellement cette règle n'est qu'un guide de l'estimateur, mais un guide rationnel fondé sur un facteur de correction unique qui comprend à la fois la *forme* et la *hauteur*, c'est-à-dire deux éléments intimement liés que l'œil perçoit ensemble.

On forcera le dixième où on le diminuera selon les cas ; l'écart extrême ne dépassant pas en plus ou en moins un dixième du volume, on aura celui-ci, le plus habituellement, à 5 0/0 près de la vérité ; l'estimateur le plus difficile ne saurait demander mieux.

Prenons pour exemple un sapin dont nous avons mesuré le tour, 1^m 75 à 1^m 30 du sol ; nous allons le cuber très facilement par le calcul mental suivant :

Circonférence : 1^m 75 ; 1/3 = 58.
— 1/20 — 3
Diamètre 55
Le carré du diamètre = 3^m 02
+ 1/2 dixième = 0^m 15
Volume 3^m 2

Voici un sapin de 1^m 12 à 1^m 30 du sol, avec le carré du diamètre effectué par la formule du binôme.

1/3 de 1^m 12 = 37	900
— 1	360
Diamètre 36	36
	1,296
— 1 dixième	12
	1.17

Volume 1^m 170.

III

L'estimateur n'est pas encore assez fort ; il doit pouvoir évaluer un arbre comme le ferait un sagard, c'est-à-dire en marchandises façonnées.

A cet égard, le sapin n'est susceptible que de deux modes généraux de débit : la *charpente* et la *planche*.

1° La charpente se vend à vives arêtes, (on tend à abandonner un équarrissage imparfait dit à *l'équerre* ou de Saint-Dié). Le débit à vives arrêtes provenant du plus grand carré inscrit dans la section circulaire du milieu, laisse un déchet facile à calculer : un mètre cube cylindrique ne rend que 0^{mc} 636 à vives arêtes. Il en résulte que le prix du mètre cube équarri à vives arêtes est plus élevé que celui du mètre cube plein ou cylindrique ; mais, en outre, plus la pièce est grosse, plus il est facile d'utiliser les déchets dus à l'abatage des côtés, de sorte que le mètre cube de gros bois se vend plus cher qu'un même volume de petit bois, d'abord par la pièce de charpente qu'on en retire et ensuite par l'utilisation plus grande des déchets. Un facteur moyen de conversion ne peut donc s'adresser qu'aux bois de dimensions moyennes. On admet, dans ces conditions, *qu'un mètre cube plein, rend les 2/3 en charpente équarrie à vives arêtes.*

Le sapin de 0^{m} 60 cubant 3^{mc} 5 en volume plein fournit ainsi : 2/3 ou 2^{mc} 33 de bois de service équarri à vives arêtes ;

Celui de 0^{m} 50 cubant 2^{mc} 34 en volume plein fournit 1^{mc} 56 en charpente équarrie.

2° La planche se débite toujours sur 4 mètres de longueur et 27 millimètres d'épaisseur (ou 3 centimètres y compris le trait de scie), mais la largeur est variable. Pour coter les prix, abstraction faite de ces largeurs variables, on a adopté une unite dite *planche marchande* qui était dans le système des anciennes mesures, la planche 9/12 (12 pieds de long sur 9 pouces de largeur) et qui se trouve par un heureux hasard être le mètre superficiel de sciage, (0,25 $\times$ 4) de sorte qu'on vend maintenant les planches au mètre superficiel et que si on cote la planche des Vosges 110 fr. le cent, par exemple, cela signifie que la planche unité ou le mètre superficiel vaut 1 fr. 10.

Il est important de savoir déterminer par un calcul rapide combien un sapin peut fournir de planches, c'est-à-dire de mètres superficiels de sciage.

Revenons à notre tronce pour lui demander son secret : celui-ci est très simple.

Le nombre de mètres superficiels de sciage, c'est-à-dire *d'unités* de planches *contenu dans une tronce, est égal à cent fois le carré de son diamètre au gros bout.*

Ainsi une bille de 0,60 rend 36 mètres superficiels de sciage ; une de 0,44 en fournit 19.

Allez sur le chantier d'une scierie ; amusez-vous à marquer les billes des résultats obtenus par cette simple règle ; interrogez ensuite le sagard et vous serez étonné d'être aussi fort que lui dans une évaluation dont le secret réside en un calcul très élémentaire. (1)

Notre sapin de $0^m 60$ de diamètre a, au milieu, $0,7 \times 0^m 60 = 0^m 42$, soit $0^m 44$ pour le gros bout de la tronce médiane :

$44^2 = 19$ et pour 6 tronces 114 planches.

L'arbre de $0^m 50$ fournirait

$5 \times 7 = 35$ soit 36.

$36^2 = 13$

6 tronces $13 \times 6 = 78$ planches.

Les gardes et les marchands de bois estimant souvent les arbres en planches, il faut savoir passer d'un mode d'estimation à l'autre : cela est très facile, puisque le mètre superficiel de sciage ayant $0^m 03$ d'épaisseur a un volume de $0^{mc} 030$.

(1) Si on débite la tronce en traits de scie parallèles, le développement L de ces traits de scie multipliés par l'épaisseur *e* de la planche représente sensiblement la surface de la section circulaire $L.\,e = \frac{\pi}{4} D^2$; d'ou $L = \frac{\pi}{4} \frac{D^2}{e}$; or le nombre x de planches unités $= \frac{L}{0.25}$; d'où $x = \frac{\pi}{4} \frac{D^2}{0.25e}$. Faisant $\pi = 3$ et $e = 0,03$ on obtient : $x = 100\,D^2$, formule dans laquelle le diamètre D est mesuré au gros bout pour tenir compte de l'approximation de π. Le débit non entièrement parallèle au diamètre n'altère pas le résultat.



Le nombre de planches multiplié par 3 et divisé par 100 fournit le volume de l'arbre.

Il faut naturellement y ajouter 10 0/0 pour tenir compte de la cime.

Réciproquement : *le volume multiplié par 100 et divisé par 3, fournit le nombre de planches.*

Il faut auparavant retrancher 10 0/0 pour distraire le volume de la cime.

1° Un sapin de 0,60 cube 3mc 8 ; distraction faite de 0,4 pour la cime il reste environ 3,4 pour la tige ou $\frac{340}{3} = 113$ planches.

2° Un sapin de 0,50 a été évalué à 78 planches :

$$\text{il cube } \frac{78 \times 3}{100} = 2{,}34$$

$$\text{chauffage } 10\ \% \quad \frac{0.23}{2{,}57.}$$

IV

Pour obtenir la valeur en argent *d'un sapin sur pied,* il faut nécessairement s'inspirer des deux modes de débit et estimer l'arbre soit en charpente équarrie, soit en sciage. De là, deux modes d'estimation qui découlent du prix de la *marchandise fabriquée*, déduction faite des frais d'abatage, d'exploitation, de débit et de transport.

1° Pour l'estimation en charpente, on remarque qu'un mètre cube de bois équarri a une valeur de plus en plus grande *à mesure que le diamètre, c'est-à-dire le grand côté d'équarrissage augmente.* On distingue, à cet égard, la petite charpente à 30 fr. par exemple, la moyenne à 37, la grosse à 45 fr. sauf à aller plus haut pour les pièces exceptionnelles. Si on estime à 15 fr. les frais de façon et de transport, variables avec les emplacements, on obtient 15 fr., 22 fr. et

30 fr. pour prix du mètre cube de charpente équarrie, dans l'arbre, c'est-à-dire pour prix restant au propriétaire.

Le sapin de 0^m 50 vaudrait

1.560 m. éq. à 22 fr. = 34 f. 30
1/2 stère chauffage à 4 f. = 2 (1)
36 f. 30

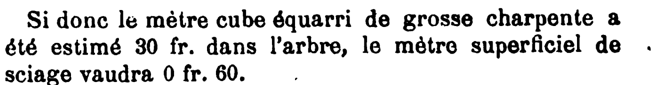
Le sapin de 0^m 60 serait estimé

2^m éq. 33 à 30 f. = 69 f. 90
3/4 stère à 4 f. = 3 f.
72 f. 90

2° Estimons ces mêmes arbres par le nombre de planches qu'ils fournissent et que nous avons déterminé par une règle précédente : 114 pour le sapin de 0^m 60 et 78 pour celui de 0^m 50. Pour avoir *le prix estimatif* de la planche connaissant le prix du mètre cube équarri, il suffit d'une relation très simple : *Le prix des cent mètres superficiels de sciage est le double du prix du mètre cube de charpente équarrie à vives arêtes.* (2)

(1) On double le volume plein de la cime pour tenir compte des interstices ou vides des stères. $0,23 \times 2 = 1/2$ stère.

(2) Voici la démonstration fondée d'abord sur le volume plein ou cylindrique : Si P est le prix du mètre cube plein, p le prix des cent mètres superficiels, e l'épaisseur de la planche et L le développement des traits de scie, on sait que, dans une tronce de 4 mètres, $L.\ e = \frac{\pi}{4} D^2$ et que : $\pi D^2 P = \frac{L}{25} p$; remplaçant L par sa valeur $\frac{\pi}{4} \frac{D^2}{e}$ on a : $\pi D^2 P = \frac{\pi}{4} \frac{D^2}{25} \frac{p}{e,}$ d'où $P = \frac{1}{100} \frac{p}{e}$. Or, $e = 0,03$; d'où $P = \frac{p}{3.}$ *Le prix du mètre cube cylindrique est le tiers du prix du 100 de planches.* Or, le mètre cube cylindrique fournissant seulement 2/3 de mètre cube équarri, son prix $P = \frac{2}{3} P'$. (P' étant le prix du mètre cube équarri) d'où $P' = \frac{p}{2}$: le prix du mètre cube équarri est la moitié du prix du cent de planche.


Si donc le mètre cube équarri de grosse charpente a été estimé 30 fr. dans l'arbre, le mètre superficiel de sciage vaudra 0 fr. 60.

Le sapin de 0m 60 de diamètre sera estimé

114 planches à 0 f. 60 =	68 f. 40
chauffage 3/4 stère à 4 f. =	3,
	71, 40

Le sapin de 0,50 vaudra :

78 planches à 0 f. 44 =	34 f. 30
chauffage 1/2 stére à 4, =	2,
	36, 30

Il importe ici de relever, selon le langage des économistes *ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* dans l'estimation d'un sapin en planches. Ce qu'on voit quand on s'informe du prix des planches c'est que ce prix est uniforme : qu'un mètre de sciage soit tiré d'un gros arbre ou d'un petit arbre, il se vend toujours le même prix, variable suivant la cote du jour. Il ne saurait en être autrement, puisqu'un mètre superficiel de sciage est une quantité fixe d'une utilité invariable. Mais si le consommateur exige des planches larges tirées d'un gros arbre, il faudra bien qu'il les paie à un prix déduit de la valeur de la grosse pièce de charpente qu'on aurait retirée du gros arbre. Si le marchand de bois façonne en planches, qu'il vendra au prix fixe du mètre superficiel, un gros arbre dont il pourrait tirer une pièce de charpente de grande valeur, c'est qu'il utilise mal son bois et se résigne à perdre, faute de débouchés et de connaissances professionnelles. Ce qu'on ne voit pas, c'est que si on veut obtenir la valeur réelle d'un arbre d'après le nombre des planches qu'il peut fournir, il faudra estimer les gros arbres à un prix de planche supérieur à celui adopté pour les petits arbres. Le prix de la planche pour l'estimation de l'arbre, *en vue de toutes ses utilisations possibles*, ne serait constant que si les prix de la grosse, de la moyenne et de la petite charpente étaient uniformes. Le marchand de bois qui estime tous les arbres d'une coupe

petits et gros, en planches à un prix uniforme, est un exploitant qui ne compte façonner que la seule marchandise planche : il pourra obtenir les arbres à un prix unique, si la concurrence des fabricants de charpente ne vient pas le gêner : cela ne prouve nullement qu'il estime les arbres à leur valeur vraie.

Il résulte de cette observation que l'estimation en argent de toute la valeur utilisable est fort délicate. Il faut observer le prix de la marchandise de la plus haute valeur qu'on peut en retirer à raison de la dimension de l'arbre ; — modifier en conséquence le prix des autres marchandises courantes qu'on peut extraire de l'unité de volume, abstraction faite de ses dimensions ; — calculer exactement le déchet de fabrication qui est plus faible dans les petits arbres que dans les gros, — et tenir compte des utilisations possibles de ce déchet, qui sont plus grandes pour les gros arbres que pour les petits, etc., etc. — L'estimation par le débit est donc une opération très délicate que l'exploitant seul est capable de faire car, seul, il connait toutes les utilisations possibles en marchandises principales et accessoires.

Le propriétaire, le forestier, l'estimateur, ne peuvent le suivre dans les détails de ces utilisations. — Recherchant la valeur *réelle*, ils n'ont besoin que d'une règle simple, facile à appliquer, mais exactement fondée sur *toutes* les utilisations possibles et sur leurs prix relatifs.

Nous avons vu la première partie de cette règle pour l'évaluation en volume plein et absolu de tout arbre avec un facteur unique pour baser les appréciations. Ce volume n'est pas celui d'une marchandise fabriquée ; c'est une mesure conventionnelle de la quantité de matière ligneuse brute contenue dans l'arbre. (De là les noms de mètre cube *plein*, *rond*, *cylindrique*, *grume* qui sont employés indifféremment dans le langage forestier pour exprimer ce volume absolu).

Une règle correspondante existe pour la valeur en argent :

La valeur de ce mètre cube officiel, conventionnel, varie

nécessairement avec la dimension de l'arbre, puisque les utilisations possibles sont plus ou moins grandes à mesure que le diamètre augmente. De sorte qu'on peut admettre que *le prix du mètre cube plein d'un arbre est proportionnel au diamètre de cet arbre.* (1)

La règle d'estimation en argent d'un arbre dont on connait le volume absolu devient alors très facile à appliquer.

Si, par exemple, on admet que dans une localité le prix du mètre cube est de 30 centimes par centimètre de diamètre, on aura en négligeant les fractions de francs :

Diamètre de l'arbre	—	Volume	—	Prix du mètre cube	—	Valeur de l'arbre.
0m20	—	0mc3	—	6f	—	1f80
30	—	0, 7	—	9	—	6
40	—	1, 4	—	12	—	17
50	—	2, 5	—	15	—	37
60	—	3, 8	—	18	—	68
70	—	5, 4	—	21	—	113
80	—	7,	—	24	—	168
90	—	9,	—	27	—	243

Naturellement, dans les situations plus ou moins difficiles pour le transport et plus ou moins éloignées des chemins ou des scieries, le facteur 0,30 sera diminué ou augmenté ; c'est affaire d'appréciation qui porte sur un facteur unique dont les variations ne sont jamais considérables dans un pays bien percé et bien outillé comme les Vosges.

De là vient la règle suivante : *Pour estimer en argent un sapin*

(1) Ce principe pourrait d'ailleurs être démontré mathématiquement par un calcul dont le seul tort est d'être trop long pour cette note. Cette loi de la valeur due à l'utilisation n'acquiert, en fait, son développement que si les difficultés de la *vidange* ou du *débit* ne viennent pas l'arrêter dans les arbres de dimensions exceptionnelles. Il y a de ce coté une loi économique qui agit en sens inverse de la loi d'utilisation et qui en voile souvent les effets sur la valeur réelle d'un arbre. Il ne faut pas oublier, non plus, que les lois de la valeur pécuniaire n'ont jamais la rigueur mathématique de la loi du volume.

dont on connaît le volume plein, multipliez le diamètre exprimé en centimètres par le facteur 0,30 (variant de 0,20 à 0,40 dans les Vosges selon la situation), *vous aurez le prix du mètre cube par lequel il suffira de multiplier le volume plein pour avoir la valeur de l'arbre.*

V

Il y aurait bien des enseignements à tirer de ces règles sur le volume et la valeur des arbres et de la manière dont le prix se forme pour le propriétaire. Nous nous bornerons à quelques observations.

1° D'abord, une bonne note à décerner au sapin.

Rarement on rencontre un aussi bon ouvrier que lui : il fabrique surtout de la marchandise de choix, du bois de service, car il ne livre au propriétaire que 10 p. 0/0 du volume en chauffage. Le majesteux chêne ne fournit que moitié de sa production en bois de service et moitié en qualité secondaire de chauffage.

Ensuite, plus notre ouvrier vieillit, plus son travail gagne en qualité, puisque le même volume de bois augmente de prix avec le diamètre de la tige, avantage bien précieux commun à tous les arbres à bois de travail, mais trop ignoré des propriétaires souvent disposés à couper les arbres avant leur maturité.

> Un sapin de 0,40 qui vaut 17 francs acquiert une valeur de 37 francs en passant à 0m 50 de diamètre : il a plus que doublé.
>
> Un sapin de 0,60 vaut bien souvent le double d'un sapin de 0,50 ; c'est à cette dimension de 0m 60 que l'arbre est *fait*, c'est-à-dire qu'il a acquis son développement complet.
>
> Au delà de 0,60, si la valeur ne double plus pour une augmentation de 0m 10 en diamètre, elle ne continue pas moins à acquérir un développement digne d'attention.

2° Le propriétaire ne profite naturellement que du prix net, c'est-à-dire qu'il ne lui reste, sur le prix de la marchan-

dise vendue au public, que la différence entre ce prix et les frais d'abatage, d'exploitation, de débit et de transport. Ceux-ci sont les plus élevés, et il y a des situations escarpées ou privées d'accès dans lesquelles les dépenses de transport absorbent presque toute la valeur du bois sur pied. On conçoit donc avec quelle satisfaction les propriétaires de forêts ont vu le réseau des chemins vicinaux s'approcher de leurs immeubles. La création de bonnes routes forestières, entreprises dans les Vosges par l'administration des forêts, a ouvert la montagne au public tout en formant un placement des deniers de l'État, souvent à plus de 10 0/0.

3° La baisse survenue dans les marchandises tirées du sapin, par suite de la concurrence des bois allemands, frappe les propriétaires de bois d'une manière très lourde.

Les frais inhérents au bois (abatage, débit et transport), sont, en effet, des quantités fixes non sujettes à variations et qu'il faut toujours payer aux ouvriers et aux voituriers. Si on estime cette dépense à 15 fr. par mètre cube, il en résulte qu'un mètre cube de bois moyen vendu 30 fr. au consommateur laissera 15 fr. aux intermédiaires et 15 au propriétaire : une baisse de 10 0/0, soit 3 fr. par mètre cube, fera que le propriétaire n'aura plus que 12 fr. au lieu de 15. *Une baisse de 10 0/0 sur les produits façonnés se manifestera par une perte de 20 0/0 pour le propriétaire.*

4° C'est surtout pour les petits arbres que la perte est sensible, car le prix du mètre cube est moins élevé. Il y a tout avantage à produire des gros arbres, dont les frais à déduire sont les mêmes par mètre cube. Ainsi, pour un mètre cube de gros bois à 35 fr., sur lesquels il reste 20 fr. au propriétaire, une baisse de 10 0/0 lui fait perdre 3 fr. 50 ou 17 0/0.

Pour des petits bois dont le mètre cube façonné vaut 25 fr., laissant 10 fr. au propriétaire, une baisse de 10 0/0 lui fait perdre 2 fr. 50 ou 25 0/0.

Il est vrai que le propriétaire profite de la hausse dans la même proportion, mais il n'en est pas moins certain que



c'est sur les gros bois que le producteur perd le moins en temps de crise.

Voilà donc un avantage d'une autre nature à la production des gros arbres ; ils sont la ressource des mauvaises années et les propriétaires intelligents doivent surtout garder les petits arbres pour les moments de hausse dans les prix.

Mais les propriétaires sont toujours disposés à abattre les gros arbres sous prétexte *qu'ils ne profitent plus.*

Nous rencontrons ici une des erreurs les plus répandues en matière de production ligneuse :

Ceux qui voudront bien examiner la formule du cubage verront que :

1° *Pour un même diamètre, le volume des arbres est proportionnel à leur hauteur.*

2° *Pour une même hauteur, les volumes sont proportionnels au carré du diamètre.*

Il en résulte que :

1° Un arbre d'un diamètre double n'a pas un volume double mais *au moins quadruple,* puisque le supplément de hauteur lui ajoute encore un surcroit de volume.

2° Tant qu'un arbre est sain, chaque unité dont son diamètre grossit, lui assure un volume de plus en plus grand.

3° On doit toujours mesurer bien exactement le diamètre, car c'est lui qui forme le volume et la valeur dans une proportion bien plus forte que la hauteur.

Ceci nous conduit à rechercher *de combien s'accroît le volume d'un sapin pour un centimètre de grossissement sur le diamètre ?*

On peut bien admettre que, pour un simple grossissement de un centimètre, la hauteur ne change pas ou du moins n'influe sur le volume que d'une quantité négligeable. Dès lors un calcul très simple conduit à la règle suivante :

Pour avoir l'augmentation de volume due à un centimètre

d'accroissement sur le diamètre, multipliez le volume acquis par l'inverse du rayon de la circonférence à la base. (1)

Ainsi un sapin de 0m 60 cubant 4mc gagnera pour un seul centimètre d'augmentation sur le diamètre

$$4 \times \frac{1}{30} = 0^{mc}133.$$

et si le mètre cube vaut 20 fr. il s'accroitra de 2 fr. 70.

Avis donc à ceux qui abattent leurs gros arbres sous prétexte qu'ils ne gagnent plus.

5° Cette règle va nous fournir l'occasion d'adresser une nouvelle bonne note à notre sapin des Vosges :

On conçoit qu'elle peut servir à mesurer le déchet causé par l'écorce et par l'aubier. Or, si on compare le sapin au chêne, celui-ci est en notable infériorité dans la fabrication de la marchandise utile, car son écorce est très épaisse et il a un aubier non utilisable. Dans le sapin, au contraire, l'écorce est mince et on utilise tout le bois. Ceci n'est pas un modeste avantage comme on peut le voir par le calcul suivant :

Un sapin de 0,50 ayant 1 centimètre d'écorce (2 centimètres sur le diamètre) perd $\frac{2}{25}$ ou 8 p. 0/0 de son volume en déchet.

Un chêne de 0,50 ayant 1 1/2 centimètre d'écorce et 2 centimètres d'aubier (7 sur le diamètre) a un déchet de $\frac{7}{25}$ ou 28 p. 0/0 de son volume.

(1) Le volume V d'un arbre étant f H D² (f facteur de forme, H hauteur et D diamètre à la base), on peut admettre que pour une unité (un centimètre, par exemple) d'augmentation sur le diamètre, f H est une constante K. Le volume $V = K\ D^2$ et $V + x = K\ (D + 1)^2 = K\ D^2 + 2\ K\ D + K$; d'où $x = 2\ K\ D + K$ et $\frac{x}{V} = \frac{2\ D + 1}{D^2} = \frac{2}{D} + \frac{1}{D^2}$; si on néglige $\frac{1}{D^2}$ quantité bien petite surtout dans les arbres à fort diamètre, on a $\frac{x}{V} = \frac{2}{D}$

$$\text{D'où } x = V \frac{1}{1/2\ D}.$$

$$\text{ou } x = V \frac{1}{R}.$$

Combien de questions intéressantes pourraient être traitées encore à l'occasion de nos sapins ! A quel âge faut-il les couper pour obtenir le *maximum* de fabrication annuelle, ou la plus grande valeur pécuniaire ? Quel est le taux de placement des forêts de sapin ? A quel âge le propriétaire peut-il obtenir un taux analogue à celui des autres placements ruraux ?

Je m'arrête, car il me faudrait soulever toutes les questions de l'économie forestière pour en indiquer la solution.

Mon but était simplement d'appeler l'intérêt sur les sapins des Vosges : cet intérêt sera suffisant si chacun arrive à se rendre compte de leur volume et de leur valeur, il ne sera que plus excité si j'ajoute que pour faire un sapin de 0m 60, cubant environ 4 mètres cubes et valant 80 fr. il faut au moins 150 ans.

Or, combien sont assez riches et assez sûrs des années lointaines pour consacrer leur temps et leur fortune à cette fabrication ? Combien, aussi, sont assez à l'abri du besoin pour conserver ces vieux arbres quand ils en possèdent ? L'administration des forêts ne remplit-elle pas une véritable mission d'utilité sociale en conservant et en défendant même, contre les jouissances du présent, des biens si utiles au travail mais si lents à venir et si prompts à disparaître ?

A. PUTON.

RAPPORT

SUR

LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

EN HOLLANDE ET EN ALLEMAGNE

PAR

M. Raymond LUC

C'est d'après les désirs et aux frais de la Société pour l'essai des engrais chimiques de Girecourt, de la Société d'émulation des Vosges, du Comice agricole de Lunéville, du Comice agricole de Rambervillers, et c'est grâce aux bonnes recommandations qui nous ont été données par M. le Préfet du département des Vosges, et par MM. Lederlin, Krantz et Galland, membres de la Société de Girecourt, que nous avons pu, avec l'aide et la bienveillance de MM. Von der Becke et Marsilly à Anvers ; de Vrindt, Boon, Scholten, Bonema, Messel en Groningue ; de MM. Fricker, Bœtticher, Dietert, Seume, F. Wustrov, Neumann, en Saxe ; de MM. le Consul de France à Breslau, le professeur Frémond, Sachs, le professeur docteur Holdefleiss, le docteur Ph. Immerwahr ; le Consul d'Angleterre à Breslau, W. Steffens, en Silésie, obtenir les indications qui suivent et qui répondent au questionnaire qui nous a été remis en septembre 1886.

I

Hollande

PROVINCE DE GRONINGUE

Etat général

C'est en Hollande, surtout dans la province de Groningue, que la pomme de terre est cultivée sur une grande échelle ; le pays, qui est absolument plat, est sillonné de canaux, qui servent de clôture aux propriétés et de voies de transport aux récoltes. Le sol est en général formé d'un sable siliceux très fin, auquel est mélangée une certaine quantité de matières organiques dans un état de décomposition plus ou moins avancée.

Assolement

Il n'y a pas d'assolement suivi d'une manière générale dans le pays : chaque cultivateur a le sien. Le rapprochement des cultures épuisantes varie avec la richesse du sol qui est évidemment toujours en rapport avec celle du propriétaire.

Voici le type de la rotation que plusieurs bons agriculteurs ont adoptée :

1re année : blé ; 2e, pomme de terre ; 3e, orge d'automne et seigle ; 4e, pomme de terre. Quelquefois cependant la troisième sole renferme un peu de colza dans les terres très fertiles et plus riches en humus. Donc la pomme de terre revient tous les deux ans sur le même sol d'une bonne exploitation, ce qui semble prouver qu'elle est le principal produit.

Cultures préparatoires

Une fois la céréale récoltée, le terrain qui l'a produite reçoit un déchaumage, c'est-à-dire un labour léger (environ de 5 à 7 centimètres de profondeur). Aussitôt qu'il est possible, en hiver ou au commencement du printemps, on

donne un labour à une profondeur de 15 centimètres environ : ce labour enterre l'engrais qui est toujours du fumier de ferme (excréments des animaux, litières, pailles, excréments humains).

Les charrues employées dans ce pays sont à âge court, ont un seul mancheron, un versoir court en fer, et exigent la force de deux chevaux pour effectuer facilement un labour à une profondeur de 15 centimètres.

Engrais

On emploie cinquante mètres cubes de fumier, soit de trente-cinq à quarante mille kilogrammes à l'hectare.

Lorsque les pommes de terre suivent immédiatement une prairie temporaire (toujours pâturée), c'est-à-dire lorsquelles sont plantées sur le défrichement de celle-ci, aucune fumure ne leur est appliquée. Dans ce cas, les pommes de terre donnent un rendement très supérieur au rendement ordinaire, d'après l'avis des cultivateurs.

Les propriétaires qui n'ont pas de fumier, l'achètent au prix de 180 florins (soit 180 × 2f10, ou 378 fr.) pour la fumure d'un hectare.

L'emploi des engrais chimiqnes n'existe pas : quelquefois, mais rarement, on amende le sol avec le produit de la calcination de certaines coquilles marines ; le prix de cette matière et les quantités employées sont très variables et ne peuvent se traduire par une moyenne exacte.

Plantation

Pour la plantation, on emploie les pommes de terre de grosseur moyenne ; celles qui sont trop grosses sont coupées en deux ou trois parties, pas davantage. Aucun instrument n'est employé pour ce triage.

La plantation se fait à l'aide d'une charrue, dont le travail a pour but d'abord l'ouverture d'un sillon. Des femmes, placées de distance en distance le long de ce sillon y déposent

au fond les tubercules choisis. La charrue, en continuant son action, recouvre les pommes de terre qui se trouvent alors sous une couche de terre d'une épaisseur de douze centimètres environ. Les lignes ont entre elles une distance moyenne de 54 à 58 centimètres ; les pommes de terre se trouvent dans les sillons à une distance de 48 à 50 centimètres environ. Ces dimensions varient avec la nature du sol : moins il est sableux, moins il y a de plants pour une même surface.

La plantation se fait de la fin de mars à la première quinzaine de mai, suivant le temps ; la gelée est souvent à craindre jusqu'au 21 juin.

Variétés

En général, les variétés employées sont les suivantes : Magnum bonum, Champion, Terken, (ne vient pas très grosse) violette foncée.

Les deux premières variétés sont semblables à celles du même nom cultivées dans les Vosges. Sans doute le tant pour cent de fécule doit être différent.

La variété Terken est la plus estimée pour l'alimentation de l'homme et elle est aussi très employée pour cet usage.

Les pommes de terre ne deviennent la nourriture des animaux que lorsqu'on ne peut les vendre aux usines : alors, elles font l'objet de l'alimentation des vaches et des porcs pendant l'hiver.

Cultures d'entretien

Les cultures que l'on donne à la pomme de terre sont presque exclusivement formées de binages, dont le nombre varie suivant la nécessité, c'est-à-dire suivant l'abondance des mauvaises herbes. Ces binages se font à l'aide d'un outil spécial, à long manche et à tranchant triangulaire, mû directement par l'homme. Cet instrument en acier est tranchant sur deux de ses côtés, sur le troisième on adapte un long manche qui sert de point d'appui à la force de l'ouvrier, qui

opère le binage en poussant l'instrument devant lui, et en agissant par mouvements saccadés.

Il n'est employé dans ce pays aucune machine spéciale pour le binage des pommes de terre.

Le buttage se fait très rarement ; c'est seulement dans certains terrains humides qu'il est quelquefois pratiqué. On emploie alors pour l'exécuter une charrue ordinaire.

Arrachage

L'arrachage se fait en général fin septembre et commencement d'octobre. Voici comment on y procède : un homme muni d'une forte fourche à trois ou quatre dents déhoche les poquets : des femmes ayant à l'extrémité des quatre grands doigts de chaque main un petit godet pointu achèvent de soulever les plantes et ramassent les tubercules, les mettent dans des paniers de volumes différents et les portent aux silos : ces femmes font leur travail à genoux et elles l'opèrent avec une grande habileté.

On ne se sert d'aucune machine pour l'arrachage des pommes de terre dans la province de Groningue et on peut dire sans beaucoup se tromper, que dans tous les cas, l'arrachage se fait de la manière indiquée plus haut.

Rendement

La récolte cette année peut être évaluée entre 150 à 250 hectolitres par hectare.

La plus ou moins grande quantité des produits dépend de la fertilité du sol, des engrais donnés, des soins apportés aux labours et aux binages, de la richesse du cultivateur etc.

Le rendement supérieur est le plus souvent obtenu par des fermiers pratiques.

Loyer

Le montant du loyer d'un hectare de très bonne terre est de 60 florins (125 francs) par an. Le propriétaire paie pour

cette même terre 5 florins (10 fr. 50) par hectare et par an, pour l'impôt foncier.

Salaires

Les hommes, les femmes, les adolescents (de 12 à 19 ans) sont employés aux travaux des champs, et reçoivent les salaires suivants : les hommes, 2 fr. par jour en été, 1 fr. 50 en hiver ; les femmes 1 fr. 50 et les adolescents 1 fr. 25.

Pendant l'arrachage des pommes de terre, on leur donne en sus de ce prix autant de tubercules qu'ils peuvent en manger.

Alimentation des ouvriers

Les pommes de terre font la base de l'alimentation des paysans, qui consomment encore des haricots, un peu de beurre, du porc et du poisson salé. La boisson consiste en thé, café et alcool étendu de beaucoup d'eau.

Silos

Les silos sont faits sur le sol de la manière suivante : les pommes de terre sont disposées en ados d'une largeur de 2 mètres à la base sur une hauteur de 1 mètre 25 ; on recouvre d'une couche de 5 centimètres de paille de seigle, puis sur le tout on dispose la terre des abords des silos sur une couche de l'épaisseur de 15 à 25 centimètres.

Aussitôt arrachées, les pommes de terre sont envoyées directement à l'usine ou aux silos ; on ne les laisse jamais sur le sol. Les cultivateurs croient (je ne sais si cette croyance est fondée) que la lumière solaire a sur elles une action mauvaise.

Prix de vente

Les tubercules sont vendus directement aux usines, s'ils ne sont mis en silos sur le champ ; jamais on ne les rentre en cave.

Les variétés Magnum bonum et Champion sont achetées par les usines aux prix de 0 florin 80 c. (1 fr. 65) l'hectolitre. Les Terken vendues pour l'alimentation le sont aux cours de 1 florin (2 fr. 10) l'hectolitre.

Les cultivateurs ne font pas de tri ; ils livrent tout venant leur récolte aux usines.

Les transports se font par bateaux, un nombre infini de canaux navigables sillonnant le pays.

Féculeries

Les féculiers ne sont pas en général cultivateurs. Quelquefois les pulpes sont employées à l'alimentation du bétail ; elles n'ont pas de valeur commerciale.

Les eaux provenant des féculeries sont employées seules sans addition d'aucun engrais chimique ou autre, pour l'irrigation des prairies où elles font produire un foin très abondant, mais presque exclusivement formé de graminées. Le foin de ces prairies est en général moins estimé par les marchands que celui qui est récolté sur une prairie autrement irriguée.

En féculerie, on travaille de la mi-septembre à la mi-décembre.

Dans les grandes usines, on emploie des tamis à choc et des tamis hexagonaux ou cylindriques, de très nombreux plans inclinés, un séchoir dans lequel la fécule est exposée à une forte chaleur sur des toiles sans fin.

Les eaux sortant des plans inclinés sont envoyées dans de grands bassins, où une fécule de médiocre qualité se dépose encore.

II

Saxe

ENVIRONS DE MAGDEBOURG

Etat général

Le sol est, d'une manière générale, formé par cette couche qu'en agrologie on appelle le limon des plateaux : c'est donc un sol sablonneux et léger.

Aux environs de Magdebourg, les grands domaines sont assez nombreux, et l'agriculture parait être généralement productive.

Assolement

Comme en Hollande, il n'y a pas ici le même assolement suivi par tous les cultivateurs ; chacun d'eux en fait un ou plusieurs suivant la fertilité de son domaine, et aussi selon les cultures que lui commandent les débouchés offerts.

Knoblauch-hof est un domaine qui a environ 750 hectares de terrain en culture ; on y applique plusieurs assolements ; mais voici le principal, celui qui, d'après l'ávis du propriétaire, donne les meilleurs résultats :

Première année : seigle ; pas de fumier, mais au printemps on répand sur le terrain ensemensé 100 kilogs de salpêtre du Chili (nitrate de soude) à l'hectare.

2[e] *Année :* Pommes de terre ; 1° sur les terres riches et rapprochées de la ferme, on ne répand pas d'engrais chimique, mais on donne une fumure de 20,000 kil. de fumier par hectare ; 2° les autres champs n'ont pas de fumier, mais reçoivent un mélange, par hectare, de 300 kil. de superphosphate, 100 kil. de poudre d'os et 100 kil. de salpêtre du Chili. Ces engrais sont répandus au printemps avant la plantation, et sont enterrés à la charrue.

3[e] *Année :* Avoine ou orge de printemps. Dans cette sole, on sème des trèfles au printemps et un peu après cette semaille, on répand de 100 à 200 kil. de salpêtre du Chili.

4[e] *Année :* Trèfle ; sans fumure.

5[e] *Année :* Froment ; à l'automne on donne de 10 à 15,000 kil. de fumier par hectare.

6[e] *Année :* 1° Betteraves, avec 200 kil. de salpêtre du Chili, à l'automne enterrés à l'extirpateur ; au printemps, avant la semaille, 200 kil. de salpêtre ; 2° Pomme de terre : comme précédemment à la deuxième sole.

7[e] *Année :* Orge ou avoine. Cette sole reçoit au printemps

100 kil. de salpêtre par hectare, avant que la semaille soit effectuée.

8e Année : Froment, avec 10,000 kil. de fumier.

9e Année : Pommes de terre, comme à la deuxième sole.

10e Année : Avoine ou orge, comme à la troisième sole.

11e Année : Trèfle, comme à la quatrième sole.

12e Année : Seigle, comme à la première sole.

Dans le pays, la pomme de terre et les céréales sont les principaux produits. Les industriels (fruitiers et distillateurs) sont presque tous agriculteurs ; les uns ont de grands domaines, les autres de moindres superficies, et, pour cette raison, leur récolte entre en proportions variables dans la quantité de tubercules employés dans leur industrie.

Cultures préparatoires

Le terrain qui doit recevoir la pomme de terre se déchaume avant l'hiver. Au printemps, on donne un labour de 15 à 20 centimètres qui enterre l'engrais répandu sur le sol.

Engrais

L'emploi du purin sur une culture de pommes de terre fait, dit-on, baisser le rendement en fécule.

L'emploi de l'engrais chimique se fait, comme je l'ai dit plus haut : pour un hectare de terres peu fertiles et éloignées de la ferme on emploie

100 kil. de poudre d'os, 11 marcs, soit		13 fr. 75
100 kil. de salpêtre du Chili, 18 m., soit		22 fr. 50
300 kil. de superphosphate	—	

Cet engrais est semé en une seule fois à l'aide d'un distributeur, et enterré au printemps par un labour qui correspond à celui qui enterre le fumier dans les terrains fertiles et rapprochés de la ferme, où l'on n'emploie pas les engrais chimiques.

Plantation

Les pommes de terre reconnues bonnes pour la reproduction sont celles de grosseur moyenne ; les trop grosses sont coupées.

La plantation se fait en lignes tracées à l'aide d'un rayonneur. Les sillons sont rebouchés soit à la main au hoyau, soit à la houe à cheval.

On plante, en général, à une profondeur de 10 à 15 centimètres. Les lignes sont distantes de 60 centimètres. Dans le sens de ces lignes, les tubercules sont placés à une distance de 45 à 50 centimètres environ. La culture en quinconce ne se pratique point. Le poids des tubercules employés à la plantation d'un hectare est de 1200 à 1300 kil. Aucune machine spéciale, comparable à ce que nous appelons une planteuse de pommes de terre, ne fonctionne aux environs de Magdebourg.

Variétés

On ne cultive d'une manière générale que trois variétés qui peuvent être employées indistinctement à tous les usages :

1° Blaspoth : variété lisse, rosée faiblement, de moyenne grosseur, intérieur jaune, première qualité, préfère les terres légères. Donne 24 p. 0/0 de fécule, théoriquement, et 22 p. 0/0 en pratique.

2° Zwiebel. Variété rouge, violacée, intérieur blanc, donne 22 p. 0/0 de fécule en théorie, 20 en pratique.

3° Polonaise. Variété blanche, intérieur blanc, donne 18 p. 0/0 de fécule en théorie, 16 p. 0/0 en pratique.

La richesse en fécule de ces pommes de terre varie avec les sols, avec les soins donnés, avec l'année, si elle a été sèche ou humide. Ainsi cette année, où l'été a été très sec, le rendement est à son maximum.

Ces trois variétés sont cultivées pour être employées en féculerie et dans l'alimentation des hommes et des animaux.

Le buttage est pratiqué dans tous les cas. Cette opération se fait soit avec la houe, soit avec un buttoir spécial : ces instruments ont beaucoup d'analogie avec ceux du même nom employés en France. Les binages se font à la houe à cheval.

L'arrachage s'est fait cette année pendant le courant du mois d'octobre. Pour faire cette opération, aucune machine spéciale ne fonctionne. Les seuls outils employés sont une sorte de bêche à fer de pelle ou un crochet à trois dents.

L'arrachage se fait à la tâche par des hommes ; des femmes et des enfants associés au premiers, ramassent immédiatement les pommes de terre et les mettent dans des paniers qui peuvent en contenir 50 kilogs. Pour chaque panier rendu sur le chariot, on donne 0 marc 10 pfennings (0 fr. 125). Un homme, une femme et un enfant peuvent arracher et ramasser au plus cette année 24 de ces paniers en un jour, soit un gain de 2 marcs 40, ou 2 fr. 90.

L'époque de l'arrachage des pommes de terre est celle où les ouvriers sont le mieux rémunérés.

Comme il a été dit plus haut, les pommes de terre sont amassées aussitôt après leur arrachage, puis mises dans des chariots qui les conduisent aux silos que l'on établit sur les champs (silos temporaires) ou dans ceux qui sont attenants aux fabriques (silos fixes). Les tubercules sont le plus généralement livrés de suite aux industriels. Les petits propriétaires retardent quelquefois la vente de leur récolte, espérant un prix plus élevé.

Chez certains agriculteurs, les pommes de terre qui doivent être employées pour la semence ou pour la nourriture des hommes, sont prises dans un champ déterminé, qui, par sa fertilité, son entretien ou son état de culture, doit donner les plus beaux et les meilleurs produits ; mais dans la majorité des cas, on prend les pommes de terre tout venant, et parmi elles on choisit les meilleures au printemps suivant pour la plantation.

Rendement

La récolte moyenne aux environs de Loburg, Mœkern, Zeppernich, Kœnigsborn etc., est cette année de 3600 kil. par morgen (25 ares environ) soit 14,400 par hectare, ou 12 vesples (1 vesple égale 1200 kil.) pour chacune des variétés indiquées.

Le minimum est de 12,000 kilogs et le maximum de 15,000 kilogs à l'hectare.

Les pommes de terre sont achetées par les féculiers et distillateurs au prix de 24 marks les 1200 kil. soit 2 fr. 50 les 100 kil. pour la première et la deuxième variété, et 21 marks les 1200 kil., soit 2 fr. 20 les 100 kil. pour la troisième variété.

Le cultivateur livre aux usines sa récolte tout venant, bonnes, petites ou tachées ; tout est employé.

Généralement le féculier est agriculteur : par cette raison, il nourrit des bœufs et des moutons auxquels il donne ses pulpes après les avoir soumises à une forte cuisson.

Les pulpes de distillerie sont aussi consommées par les porcs.

Dans le domaine de Knoblauch-hof on nourrit 80 bœufs de trait, achetés à quatre ans, vendus gras à sept ans ; chacun d'eux consomme par jour 70 litres de pulpes de distillerie, 4 kil. de tourteaux de colza, des balles d'avoine en diverses quantités et un peu d'avoine concassée (200 grammes). Un porc à l'engrais reçoit 12 litres de pulpes d'alcool et un kil. de tourteau.

Les quantités de pulpes de féculerie données par jour et par tête de bétail n'ont pu nous être dites.

On admet que les pulpes de féculerie, quoique cuites, ont une valeur insignifiante ; les paysans cependant les achètent au prix de 20 pfennings, soit 0 fr. 25, les 100 kil.

Par 1200 kil. de pommes de terre employées en féculerie, on a de 160 à 200 kil. de fécule première qualité et de 30 à 40 kil. de fécule deuxième qualité, soit, par 100 de pommes de terre,

14,15 à 16,50 p. 0/0 de fécule première qualité.
et 2,50 à 3,30 p. 0/0 de fécule seconde.

Les féculiers, qui sont en général cultivateurs, et dont la récolte entre au plus pour moitié des pommes de terre qu'ils emploient, travaillent pendant quatre ou cinq mois, c'est-à-dire d'octobre à février, ou à mars au plus tard.

Les distillateurs, lorsqu'ils n'ont plus de pommes de terre, distillent du maïs ou un mélange de seigle, d'avoine et d'orge. Dans aucune usine on ne distille les pulpes provenant des féculeries.

Eaux des féculeries

Les eaux de lavage servent à l'irrigation des prairies. A Knoblauch-hof où on travaille par jour 24,000 kil. (2,135,000 kil., année 1885-1886) par campagne et où la transformation en fécule demande l'emploi d'un poids d'eau estimé au quadruple du poids des pommes de terre employées, c'est-à-dire 2,135,000 × 4, ou 8,540,000 kil. d'eau, on irrigue une superficie de prés de 20 hectares.

L'eau provenant de la féculerie de Zeppernich irrigue une surface de 200 morgens, soit environ 50 hectares ; ces eaux sont employées seules, sans aucune addition d'engrais chimique, ni de purin, ni de fumier.

La plus-value donnée aux prairies est de deux coupes d'un foin formé principalement de graminées (fléole, fromental, houlque etc.), et d'ombellifères ; les légumineuses y sont en très petite quantité. Jamais l'eau provenant des féculeries n'est employée pour l'irrigation d'autres terrains que des prairies.

Le propriétaire des prairies irriguées est en général le féculier ; mais, s'il est étranger, il de donne aucune redevance ; la loi lui donne le droit de refuser des eaux malpropres entrant dans sa propriété : donc, s'il les reçoit, c'est une tolérance de sa part.

Ouvriers

Presque tous les ouvriers qui sont employés dans les grandes exploitations sont logés dans les bâtiments de la

ferme ; les uns ont un logement où ils habitent avec leur femme et leurs enfants. Tous ont gratuitement et à volonté des pommes de terre ; ils peuvent en outre trouver à la ferme, mais alors en les payant, les aliments suivants : pain, porc, bœuf, café et alcool.

Chaque année, les agriculteurs du pays engagent pour leurs travaux des ouvriers et ouvrières de Pologne, qui arrivent en Allemagne sous la conduite d'une sorte d'entrepreneur d'ouvrage. On leur donne le logement et des pommes de terre tous les jours gratuitement, tout le temps que dure leur engagement ; et, chaque jour qu'ils travaillent, les hommes reçoivent 1 marck 25 (1 fr. 55), les femmes 1 marck (1 fr. 25). Nous avons vu deux chambres d'une surface de 25 mètres carrés environ, où quarante de ces personnes, hommes et filles, dorment pêle mêle chaque nuit.

Le salaire des autres ouvriers est pendant l'été, par jour de travail de 1 mark 50 (1 fr. 85) pour les hommes ; 0 m. 70 (0 fr. 85) pour les femmes ; 0 m. 50 (0 fr. 65) pour les enfants.

Les ouvriers de fabrique ont à peu près partout les salaires suivants : ouvriers proprement dits 1 mark 50 (1 fr. 85) ; machinistes, chauffeurs, 2 m. (2 fr. 50).

Féculerie

Le chauffage des machines de féculerie se fait avec un mélange de 300 kil. de houille à 253 fr. les 10,000 kil. et 50 kil. de tourbe à 77 fr. 50 les 10,000 kil.

Dans les féculeries, on emploie des tamis horizontaux fixes à brosses mobiles : les pulpes sorties du premier tamis passent entre deux meules horizontales dont l'une est fixe ; la supérieure se meut sur la première avec une vitesse moyenne de 120 tours à la minute ; le produit passe une seconde fois sur un tamis de même système que le premier, mais à mailles plus fines. L'eau féculente rejoint celle qui a été obtenue du premier jet ; les pulpes sont alors épuisées et vont au dehors dans une fosse disposée à cet effet.

Il y a simplement une seule table où la fécule vient se déposer après avoir été plusieurs fois délayée dans des cuves spéciales.

Les gras et les eaux de lavage ou autres vont dans de grands bassins avant de se rendre sur les prairies ; c'est dans ces bassins que se dépose une fécule de médiocre qualité. Il n'y a jamais de fécule repassée.

Le 3 octobre 1886, les fabricants vendaient leur fécule sèche au prix de 16 marcs 50 à 17 marcks (environ 21 fr.) les 100 kilogs.

Dans certaines usines, on fabrique une fécule agglutinée (fécule granulée) en employant une sorte de turbine dont la vitesse de rotation est de 950 tours par minute. Ce produit est vendu dans l'Allemagne du nord pour l'alimentation.

Distillerie

Quant à la distillerie, voici le principe appliqué à Knoblauch-hof: 2750 kil. de pommes de terre sont soumis pendant une heure et demie à l'action d'un courant de vapeur d'eau à trois atmosphères ; au bout de ce temps, les pommes de terre, qui sont complètement cuites, tombent peu à peu dans une cuve munie d'un agitateur qui est en même temps un réfrigérant. A cette masse on ajoute le produit de 75 kil. de fécule chauffés avec 75 kil. d'eau à 62 degrés Réaumur pendant 45 minutes. Lorsque cette masse a atteint la température de 20 degrés Réaumur (ce qu'on cherche à obtenir le plus rapidement possible) on y met 14 kil. de malt d'orge, puis une demi-heure après on y ajoute encore 60 kil. du même malt. Cette masse est refroidie et rendue plus intime par suite de l'agitateur réfrigérant, au contact duquel elle reste pendant trois heures.

Le mélange obtenu est mis avec de la levure de bière dans une cuve à fermentation. La température doit être

12° 5 Réaumur le premier jour.
24° — le deuxième jour.
27° — le troisième —

C'est alors que ce mélange, qui renferme une grande quantité d'alcool, est repris pour être envoyé dans les colonnes à distiller.

Les quantités de matières énoncées ci-dessus, ayant subi les transformations nécessaires, donnent de 425 à 450 litres d'alcool à 84 ou 86 p. 0/0 d'alcool pur. La proportion d'alcool mauvais goût est insignifiante.

Les pulpes obtenues dans cette fabrication sont directement envoyées dans des réservoirs spéciaux et de là aux étables, où on les emploie à l'alimentation du bétail dans les proportions que nous avons indiquées.

III

Silésie

ENVIRONS DE BRESLAU

État général

Aux environs de Breslau, et dans presque toute la Silésie, il n'y a que fort peu de petites propriétés ; les grands domaines occupent la majorité des surfaces cultivées.

Le sol est sableux et par conséquent très propre à la culture des pommes de terre ; il semble appartenir au même ordre agrologique que celui des environs de Magdebourg. Un attelage de deux chevaux suffit parfaitement pour faire un labour à une profondeur de 20 centimètres.

La culture de la betterave à sucre se fait dans les meilleurs sols de la province, où les sucreries sont très nombreuses ; les sols moins riches donnent des cultures de pommes de terre et de céréales, dont les récoltes sont transformées en alcool et en fécule dans des usines installées sur les domaines mêmes où elles sont produites.

Il n'y a pas d'assolement suivi d'une manière générale et, comme en Groningue et en Saxe, chaque agriculteur a le ou les siens.

Si l'assolement varie avec différents domaines, c'est pour beaucoup de raisons très diverses, suivant les produits que l'on veut obtenir, si on est ou non obligé d'acheter des engrais, si on est près ou éloigné des villes etc.

Voici l'assolement pour une terre de bonne qualité.

Première année. Plantes sarclées (betteraves, pommes de terre, maïs-fourrage) avec 100 kil. de salpêtre du Chili ; carottes, concombres, choux, oignons, tout cela avec 40,000 kil. de fumier par hectare. En hiver, on répand 2,500 kil. de chaux vive par hectare.

2e Année. Orge ou avoine de printemps, avec 100 kil. de salpêtre du Chili, et 30 kil. d'acide phosphorique soluble dans l'eau, dans le superphosphate ou 60 kil. d'acide phosphorique soluble dans le citrate et dans le thomasphosphate (phosphate de déphosphorisation). C'est-à-dire que, d'après l'avis des praticiens, 30 kil. d'acide phosphorique soluble dans l'eau équivaut à 60, soluble dans le citrate. Dans cette sole, on sème au printemps des prairies artificielles composées de graminées et de trèfle rouge ou de minette.

3e Année. Prairie.

4e Année. A. Seigle. Comme engrais, 40 kil. d'acide phosphorique et 200 kil. de kaïnite par hectare. Après la récolte, on sème sur déchaumage le mélange suivant : 25 kil. de lupin et 5 kil. de colza qui forme par son enfouissement avant l'hiver un engrais vert pour la deuxième sole.

B. Froment avec 5 ou 6 voitures de fumier du poids de 35 quintaux de 50 kil. chacun par morgen, soit de 35,000 à 40,000 kil. par hectare.

5e Année. A. Pommes de terre avec 28,000 ou 30,000 kil. de fumier par hectare.

B. Fourrage vert composé d'un mélange de Sinapis alba (moutarde blanche), Polygonum fagopirum (sarrazin), Panicum miliaceum. Ces plantes donnent en six semaines une bonne coupe de la hauteur de 70 à 80 centimètres. On laboure après avoir répandu du fumier à la dose de 35,000

à 40,000 kil. à l'hectare, et on sème du colza qui donne l'année suivante des grains pour l'huilerie.

6e Année. B. Colza.

A. Seigle avec 400 kil. de poudre d'os à l'hectare.

7e Année. B. Froment sans engrais.

A. Légumineuses (pois, vesces, lentilles, féverolles) avec 25,000 kil. de fumier à l'hectare.

8e Année. B. Seigle avec 10 kil. d'acide phosphorique et de 4 à 5 kil. d'azote et 100 kil. de kaïnite par morgen, soit 40 kil. d'acide phosphorique, de 16 à 20 kil. d'azote et 400 kil. de kaïnite à l'hectare.

A. Seigle ou froment suivant les terres avec 40 kil. d'acide phosphorique, 400 kil. de kaïnite par hectare, et point d'azote.

Dans le domaine de Masselwitz, près Lissa (Silésie), où la culture de la pomme de terre se fait sur une grande échelle, on a pour un terrain pauvre l'assolement suivant :

Première année. Seigle avec 40,000 kil. de fumier par hectare. On déchaume et on sème un mélange de 25 kil. de lupin et de 5 kil. de colza par hectare. Les tiges nouvelles sont enfouies avant l'hiver et forment un engrais vert pour la deuxième sole.

2e Année. Pommes de terre sans engrais.

3e Année. Seigle avec 400 kil. de poudre d'os et 400 kil. de kaïnite.

4e Année. Pommes de terre avec de 28,000 à 30,000 kil. de fumier par hectare.

5e Année. Orge ou avoine, ou mélange d'orge et d'avoine avec 40 kil. d'acide phosphorique et 80 kil. d'ammoniaque, en poudre de sang ou cornes broyées. La poudre de sang ou les cornes broyées sont de préférence au salpêtre employées dans les terres les plus pauvres. Dans cette sole on ajoute 2,000 ou 3,000 kil. de chaux vive par hectare. On y sème du trèfle, comme il est dit ci-dessous.

6e Année. Trèfle rouge ou blanc dans les bonnes terres ; les mauvaises ont un mélange de Lolium pratense, de Phleum pratense, de Medicago lupulina.

La pomme de terre dans cet assolement forme un produit important, mais les céréales dominent encore.

Cultures préparatoires

La pomme de terre vient toujours après seigle ou froment. Une fois la récolte de la céréale terminée, on fait immédiatement un déchaumage à 0m 10 de profondeur avec un déchaumeur à 3 ou 4 socs. A la fin d'octobre ou en novembre, on herse et on répand le fumier sur le champ ; on l'enterre aussitôt par un labour qui varie de 25 à 30 centimètres de profondeur. L'hiver passé, on herse de nouveau, puis on donne (mars et avril), un léger labour à 12 ou 15 centimètres avec une déchaumeuse ; on herse encore une fois et, s'il y a des mottes, le rouleau suit la herse.

Engrais

Les engrais employés dans les exploitations des environs de Breslau sont des fumiers ou des engrais chimiques.

1° Des fumiers fabriqués à la ferme, par conséquent formés d'un mélange en proportions diverses de paille et d'excréments de chevaux, bœufs, vaches, moutons et porcs.

Des fumiers achetés dans les villes voisines au prix de 6 marcks les 2,000 kil., (3 fr. 75 les 1000 kil.) ou bien suivant certaines conditions fixées dans le contrat de vente, comme dans les cas suivants : on donne la paille à une cavalerie de Breslau pour en obtenir le fumier gratis ; dans d'autres cas, pour 2 marcks, 2 fr. 50 par mois, on obtient le fumier d'un cheval. Certains cultivateurs vont même jusqu'à payer 3 marcks (3 fr. 75) dans les mêmes conditions (Compagnie des tramways) ou 2 marks 50 (2 fr. 65) artillerie de Breslau.

Beaucoup d'agriculteurs emploient ce fumier tel quel ; mais certains d'entre eux y ajoutent, pour empêcher la volatilisation trop rapide des gaz azotés, une sorte de gypse phosphaté, qui est un résidu de fabrication et que l'on achète couramment à Breslau. Voici à peu près sa composition.

Pour 100 kil. de matière, on a environ : de 1 à 2 p. 0/0 d'acide phosphorique soluble dans l'eau, 4 à 5 p. 0/0 d'acide phosphorique soluble dans le citrate, 90 p. 0/0 de gypse. 100 kil. coûtent 3 marcks 20, environ 4 francs. On l'emploie à la dose de 750 grammes par jour et par cheval. D'autres agriculteurs préfèrent la kaïnite qu'ils emploient alors dans les mêmes proportions ; elle renferme 24 p. 0/0 de sulfate de potasse et elle coûte 5 marcks 20, soit 6 fr. 50 les 100 kil.

Ces fumiers sont employés pour toutes les cultures. D'une manière générale, ils sont employés pour la sole pommes de terre à la dose de 28,000 à 30,000 kil. à l'hectare. Cet engrais est enterré avant l'hiver par un labour qui a au minimum 0m 20 de profondeur.

2° Des engrais chimiques formés : de salpêtre du Chili acheté 20 marcks les 100 kil. (25 fr.) et renfermant 16 p. 0/0 d'azote ; de kaïnite achetée 5 marcks 20 (6 fr. 50) les 100 kil. et renfermant 24 p. 0/0 de sulfate de potasse ; de poudre d'os achetée au prix de 14 marcks (17 fr. 50) les 100 kilogs ; de thomas-phosphate, de superphosphate, de sulfate d'ammoniaque.

Voici les prix moyens des matières employées, d'après M. le professeur docteur Holdefleiss :

Azote en sulfate d'ammoniaque de 60 à 64 pfennings les 500 grammes.

Azote en nitrate de soude de 64 à 70 pfennings les 500 gr.

Acide phosphorique en superphosphate de 28 à 34 pfennings les 500 grammes.

Acide phosphorique en poudre d'os de 20 à 25 pfennings les 500 grammes.

Ces engrais chimiques ne sont employés en général pour la culture de la pomme de terre que lorsque le fumier n'est pas en assez grande quantité, et surtout sur les terres peu fertiles. Comme on le comprend, la quantité varie avec la richesse du sol.

D'une manière générale, si la sole précédente a eu du



fumier, on donne à la sole pommes de terre de 300 à 400 kil. de superphosphate par hectare.

On admet que l'acide phosphorique augmente considérablement le taux de la fécule dans les pommes de terre, de même qu'il augmente le taux du sucre dans la betterave.

Quelques rares cultivateurs emploient, au lieu du superphosphate seul, un mélange de sels azotés et de superphosphate, de manière que l'acide phosphorique soit à l'azote dans le rapport de 2 à 1.

Les engrais chimiques sont toujours répandus au printemps, mais de deux façons différentes.

Dans quelques cas, il sont semés immédiatement avant la formation des sillons, à l'aide d'un distributeur ordinaire. Le rayonneur, en faisant son action, opère le mélange de la terre et de l'engrais.

On peut aussi, et cela se fait fréquemment, répandre l'engrais chimique après le rayonnement du champ ; les pommes de terre sont alors placées sur l'engrais et on rebouche les sillons : par ce fait, les tubercules se trouvent entourés d'une mince couche de poudre fertilisante.

Lorsqu'au lieu d'employer du superphosphate, on donne l'acide phosphorique au moyen du thomasphosphate, on répand celui-ci en automne et on l'enterre aussitôt par le labour profond dont nous avons déjà parlé.

Choix des semences

Pour les semences, on ne prend que des pommes de terre tout à fait saines et les meilleures. Il faut qu'elles aient une moyenne grosseur ; les plus grosses sont coupées. Un instrument spécial est employé pour opérer le triage des pommes de terre ; c'est une sorte de cylindre creux dont les parois sont formées d'un fil métallique contourné en spirales ou d'une toile métallique à larges mailles. Cet instrument est appelé trie-pommes de terre. Il donne en général trois grosseurs, les petites qui ne sont pas employées pour la repro-

duction ; les moyennes qui sont bonnes et les grosses qui sont coupées. Un régulateur adapté à cet instrument permet de faire varier la grosseur des mailles entre 0m 025 et 0m 042, bien entendu dans l'appareil à spirales. Ce mode de triage donne, dit-on, de bons résultats.

Variétés

Les variétés de pommes de terre employées sont très nombreuses ; les meilleures sont : Anderssen, Gelbe rose, Champion, Sachsische-Zwiebel, Hovova, Fürstensberg, Gleason, etc.

Les quantités de fécule sont très variables pour une même espèce dans deux années consécutives. Les trois premières variétés sont les plus estimées sous tous les rapports.

Plantation

Le terrain étant préparé comme il a été dit, immédiatement après on trace les sillons a l'aide d'un rayonneur à trois pieds. Dans les rayons on dépose les pommes de terre à une distance qui varie, suivant la nature du sol, sa fertilité et les dimensions des pommes de terre. En général, les lignes sont distantes de 0m 63 entre elles. Dans le sens des lignes, les tubercules appartenant aux petites espèces sont placés à 0m 20 les uns des autres ; les grandes espèces exigent une distance de 0m 30.

La profondeur est d'environ 0m 10.

La quantité de semence employée est au moins de 1600 kil. à l'hectare.

Un instrument spécial, une sorte de butteur recouvre les tubercules en partageant en deux parties l'ados formé par deux pieds du rayonneur. On donne un roulage et on laisse le tout ainsi jusqu'au moment où les pommes de terre sont prêtes à sortir de terre ; à cette époque, on donne un hersage dans le sens des lignes avec beaucoup de précaution.

Quelquefois on emploie pour la plantation des machines

qui font à peu près l'office du rayonneur : leur but est de faire des trous en ligne et à égale distance les uns des autres. Il en est de deux systèmes : le plus employé jusqu'à ce jour est celui de la fabrique Unterilp à Düsseldorf.

Des machines plus spéciales dites planteuses ou semoirs ne sont point employées.

Soins d'entretien

Il n'y a que très peu de binages pratiqués ; les mauvaises herbes sont arrachées à la main ; les buttages remplacent jusqu'à un certain point les binages. Quand les tiges des pommes de terre ont atteint au plus une hauteur de 0^m 10, c'est-à-dire dans le courant de mai, on donne un premier buttage, en juin ; on en donne un second, et plus tard, si l'on croit qu'il y a nécessité, on en donne un troisième.

Dans tous les cas, et partout, le buttage est pratiqué au moins une fois.

L'époque moyenne des dernières gelées à craindre est la mi-mai.

Arrachage

L'arrachage se fait de la fin de septembre à la mi-octobre, à l'aide d'arracheurs de différents modèles. En général, on se sert de l'instrument qui a déjà été employé pour le buttage et pour recouvrir les tubercules lors de la plantation ; cet instrument, qui est un simple buttoir, exige la force de deux bœufs et la direction d'un homme, et peut arracher un hectare de pommes de terre par jour : 12 ou 15 femmes sont nécessaires pour ramasser immédiatement les tubercules qu'il met à découvert.

Des femmes et des enfants suivent la ligne ouverte et, à l'aide d'un petit crochet de fer, y cherchent les pommes de terre, les amassent et les mettent dans des paniers qui en renferment environ 12 kil. ; pour chaque panier plein, on donne 1 pfenning ; une femme qui travaille bien peut

amasser au maximum, en un jour, cent de ces paniers de 12 kil. et gagne alors 1 marck, soit 1 fr. 25.

Le second type d'arrachage, qui est très peu employé, est formé de petites fourches fixées sur un disque qui tourne très rapidement dans le plan vertical : l'effet de ces petites fourches est de désagréger le sillon et de déposer les pommes de terre sur une même ligne droite à côté de l'instrument : on ne peut employer avec profit cet instrument que dans les terres légères.

Lorsque l'arrachage est terminé, on donne un fort hersage qui a pour effet la mise à jour des pommes de terre qui ont été oubliées, et le rapprochement des fanes qui sont alors employées soit pour couvrir quelquefois les silos, soit le plus souvent pour servir de litière. La récolte minimum pour cette année est de 50 quintaux de 50 kil. par morgen, soit par hectare 10,000 kil. Quant au maximum, il est de 90 quintaux par morgen, soit 18,000 kil. par hectare. La moyenne est de 75 quintaux, soit 15,000 kil. Les meilleures variétés, qui sont soignées d'une façon spéciale, peuvent donner un rendement maximum de 150 quintaux, soit 30,000 kil. par hectare.

Silos

Un fois arrachés, les tubercules sont immédiatement amassés et conduits au silo ; on évite de les laisser sur le sol dans la crainte de la gelée, du vol et du soleil. Les silos sont toujours attenants aux usines ou aux habitations. Ils sont faits en ados ; les pommes de terre sont placées sur une largeur de 3 mètres et sur une hauteur de 1 mètre ; elles sont d'abord recouvertes de 15 centimètres de paille de seigle pressée, puis d'un peu de terre : lorsque les gelées deviennent fortes, on y ajoute une couche de 50 à 70 centimètres de terre.

Vente

Certains agriculteurs des environs immédiats de Breslau vendent, pour la consommation des habitants, des pommes

de terre de choix au prix de 2 marcks les 50 kil., soit 5 francs les 100 kil.

Quant aux tubercules employés en féculerie ou en distillerie, ils sont achetés par les industriels, à un prix qui varie avec la quantité de fécule.

Les distillateurs et les féculiers achètent au prix de 8 à 9 pfennings pour 1 p. 0/0 de fécule théorique : par exemple, pour 100 kil. de pommes de terre à 20 p. 0/0 de fécule, ils donnent de 1 mark 60 à 1 marc 80 (2 fr. 25).

Ouvriers

Les valets de ferme sont logés à la ferme et ils reçoivent 50 pfennings (0 fr. 65) par jour. Ils reçoivent en plus du charbon, du bois, des pommes de terre, du sel et environ un are de terrain. D'autres ouvriers sont logés avec leur famille, mais dans des bâtiments spéciaux ; ils reçoivent 10 ares de terrain et un salaire en été de 1 fr. 25 par jour de travail pour les hommes, et 0 fr. 75 pour les femmes ; ils achètent leur nourriture. En été, ils peuvent travailler à la tâche ; alors, et dans quelques cas, un bon ouvrier aidé de sa femme peut gagner 3 marcs, soit 3 fr. 75 par jour. Aux environs de Breslau, on loue des prisonniers qui reçoivent un salaire de 80 pfennings (1 fr.) chacun : on ne peut en prendre moins de vingt à la fois : leur salaire équivaut à celui des femmes. Par jour, le temps de travail est en été de cinq heures à onze heures du matin, de deux heures à sept heures du soir ; en hiver, du lever au coucher du soleil. La nourriture des ouvriers est toujours de médiocre qualité, si on la compare à celle de beaucoup d'ouvriers français. Elle se compose en général comme il suit : 1° matin : pommes de terre cuites froides et café avec un peu de lait ; 2° midi : pommes de terre, pain et saindoux, café, et le dimanche un peu de choucroute ; 3° soir : pommes de terre, saucisson (peu), boulettes de pommes de terre râpées ou de farine ; en été, salade de laitue ou de concombres.

La boisson ordinaire est l'alcool de pommes de terre ou de grains étendu d'eau.

Cette nourriture est encore riche comparativement à la suivante que nous avons vue en note dans le rapport de M. le Consul des Etats-Unis à Breslau (août 1886).

Un jeune ouvrier employé à l'agriculture et ne recevant gratuitement aucune nourriture, une femme et cinq enfants au dessous de 12 ans consomment par semaine les matières suivantes : (les mesures et les monnaies sont américaines).

Journellement 5 livres de pain, 3 gr. 3 de beurre ; 2 quarts de lait, soit 5 1/2 cents ; café et chicorée ; 1 cent : ensemble 6 1/2 cents ou par semaine	45 cents
Le lundi 1 1/2 livre de pois et 1/4 de livre de porc .	6 —
Le mardi 1 1/2 livre de haricots blancs, 1/4 livre de porc.	8 1/2
Le mercredi 1 livre de porc.	7 3/4
Le jeudi 2 livres de pois.	5 —
Le vendredi 1 1/4 livre du gruau d'avoine, 1/2 livre de bœuf maigre.	9 —
Le samedi 4 quarts de pommes de terre, 2 1/2 harengs	7 —
Le dimanche 5 quarts de pommes de terre, 1/2 livre farine de blé, et 1/4 livre de porc	21 1/4
	109c 1/2

Soit 1 dollar 095 ou 4f 92 par semaine, ou, par an, 256f 50.

Par suite de l'alimentation des ouvriers, on peut les employer à très bon compte en agriculture et obtenir alors des produits à un bien meilleur marché qu'en France, où la main-d'œuvre ne peut se trouver qu'à un prix de beaucoup supérieur.

Loyer

Le loyer des terrains est excessivement variable : le minimum est de 30 marcs, 37 fr. 50, et le maximum 90 marcs, 112 fr. 50 à l'hectare.

Le domaine d'Oswitz, qui appartient à la ville de Breslau, est loué au prix de 110 marcs, 127 fr. 50 par hectare. Les égoûts de la ville y sont envoyés par des canaux spéciaux et pour cet engrais le fermier ne donne point d'autre rétribution. On n'y fait que très peu de culture maraîchère, les produits de cette culture n'ayant pas de débouchés assurés : la consommation des légumes ordinaires, sauf les pommes de terre, a très peu d'importance en Allemagne.

Industries

Le principe de la distillerie appliqué ici est le même que celui qui a été décrit plus haut au chapitre II.

La pulpe d'alcool (Schlempe) est en général donnée au bétail dans les proportions suivantes :

Pour un bœuf, de 70 à 90 litres par jour.
Pour une vache, de 40 à 50 —
Pour un mouton, de 3 à 4 —

Le jeune bétail n'en reçoit pas, parce que, d'après l'avis des cultivateurs, ces pulpes ne forment pas une nourriture suffisamment saine.

Les distilleries travaillent les pommes de terre depuis le commencement de septembre jusqu'en juin.

Les eaux des féculeries sont employées pour l'irrigation des prairies ; mais ces prairies appartiennent toujours aux propriétaires des usines, car souvent les voisins se plaignent de l'entrée de ces eaux sur leur propriété, quand bien même ces dernières acquerraient une plus value pour l'irrigation. (M. le professeur docteur Holdefleiss).

Les pulpes ont une valeur médiocre et ne s'emploient que cuites pour servir à l'alimentation du bétail.

IV

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

D'après ce qui précède, on reconnaît que pour la pomme de terre les méthodes de culture, différentes avec les trois

pays cités, aboutissent aux mêmes résultats, c'est-à-dire donnent la pomme de terre à un prix assez faible à nos yeux. (2 fr. 40 les 100 kil.) Pourquoi ? La réponse est simple. Les rendements moyens (14,000 à 15,000 kil.) sont supérieurs à la moyenne de ceux qui sont obtenus dans les Vosges. Les ouvriers se nourrissent de peu, ou d'aliments peu coûteux, et n'exigent pas pour leurs travaux un salaire aussi élevé qu'en France.

Les grands domaines sont très nombreux ; la petite culture, lorsqu'elle existe, a une très faible importance. Les instruments perfectionnés peuvent donc être employés facilement, par suite de l'agglomération des surfaces. Les terrains situés à plat sont seuls cultivés. Les rares petits coteaux existants sont couverts de forêts. La base de la composition du sol est partout un sable très fin, sans gros cailloux, ni pierrailles ; les labours à une profondeur de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ peuvent donc s'effectuer très facilement. Par la raison qu'il est sableux, le sol convient spécialement à la bonne culture de la pomme de terre. Donc tout est réuni pour que la culture de cette plante puisse encore aujourd'hui en Groningue, en Saxe et en Silésie donner un meilleur résultat économique qu'en France.

Observations sur les considérations de M. Luc.

Les rendements moyens des pays parcourus ne sont pas supérieurs à ceux des Vosges : la récolte moyenne de cette année a été de 15 resaux le jour pour les Jeuxey, de 20 pour les rouges américaines, soit 150 à 200 hectolitres à l'hectare, et l'année a été mauvaise, chez nous, tandis qu'elle est considérée comme ordinaire en Allemagne ; le rendement en poids est de 10,000 à 15,000 kil. à l'hectare. En année ordinaire, c'est de 15,000 à 20,000 kil. que s'élève la récolte. Si on défalque la semence, soit 1500 kil. environ à 15,000 kil.

il reste 13,500 kil. Les frais, labour et culture sont de 250 fr. à l'hectare (non compris le fumier) les 100 kil. ressortent à 1 fr. 85. Le prix doit être doublé en y ajoutant le prix de l'engrais, soit 3 fr. 70. Il reste encore à tenir compte de la valeur locative et du bénéfice que doit avoir le cultivateur pour vivre.

L'avantage des Allemands n'est donc que dans le bas prix de la main-d'œuvre, et la facilité de se la procurer.

LE GÉNÉRAL HUMBERT EN IRLANDE

ÉVÈNEMENTS DE KILLALA

PENDANT L'INVASION FRANÇAISE

en 1798

Par UN TÉMOIN OCULAIRE

Traduit de l'anglais

Par L. JOUVE

PRÉFACE

L'invasion de l'Irlande, par le général Humbert, à la tête d'un millier d'hommes, est un des épisodes les plus curieux et les moins connus de l'histoire militaire de la France pendant la Révolution. Elle se trouve malheureusement comme perdue sous l'immense accumulation des faits merveilleux de guerre de cette époque féconde et glorieuse.

Il n'a pas dépendu du chef qui commandait cette poignée de soldats de marquer d'un plus vif éclat cet assaut direct fait à la puissance britannique. Humbert, qui fit trembler Georges III sur son trône, n'amenait avec lui qu'une avant-garde. S'il eût été rejoint à temps par le corps du général Hardy, qui devait suivre immédiatement avec trois mille

hommes, l'Irlande était enlevée au Royaume-Uni, et les conséquences d'un pareil évènement ne pouvaient être que la soumission du cabinet de Londres aux conditions de paix imposées par la République française.

Une sorte de fatalité fit échouer cette expédition, mal soutenue par le Directoire, comme deux ans auparavant avait échoué celle de Hoche, autrement forte et plus habilement combinée. Celle-ci avait eu contre elle les fureurs inéluctables des éléments et l'impéritie et la faiblesse de quelques chefs ; celle-là ne dut son insuccès qu'à la politique mesquine et au manque de foi de ceux qui l'ordonnèrent.

Le livre dont nous donnons la traduction, livre inconnu en France, et fort rare en Irlande même, où il a été écrit et imprimé en 1800 (1), n'a pas pour objet de faire connaître les détails de l'invasion d'Humbert, car l'auteur ne la suit pas dans ses péripéties. C'est un témoin oculaire, un évêque anglican, retenu prisonnier par les Français, qui nous raconte simplement ce qu'il a vu dans sa petite localité, les faits auxquels il a été mêlé et ses impressions journalières. N'ayant pas suivi l'expédition dans sa marche, il nous la présente, du moins sans le vouloir assurément, dans sa plus haute moralité politique et philosophique, malgré ses préjugés d'Anglais et d'évêque protestant. Il n'écrit guère que ce qu'il a vu, et néanmoins, son livre nous semble un véritable acte d'accusation contre l'ignorance aveugle d'un peuple durement opprimé et contre l'égoïsme froidement cruel d'un conquérant inique et brutal.

(1) En voici le titre exact : *Récit de ce qui s'est passé à Killala, dans le comté de Mayo et les parties adjacentes, durant l'invasion française, dans l'été de 1798. Par un témoin oculaire. Dublin, 1800.* Ce volume in-8°, de 182 pages, a été écrit par le docteur en théologie Stock, évêque protestant du diocèse. Dans l'*Histoire de la Rébellion de 1798*, publiée par Maxwell en 1871, on trouve le *Journal*, inédit jusqu'alors, que l'évêque écrivait chaque jour sous le coup des événements et qui lui servit sans doute d'aide-mémoire pour publier son *Récit* ; il n'y a rien de bien important à y relever, et du reste il est incomplet.

Pour donner au lecteur la facilité de suivre le récit de l'écrivain anglais, de pénétrer dans les causes de l'expédition et de comprendre, dans le déroulement de ses souvenirs, tous les sentiments extrêmes qui l'agitaient, il nous semble nécessaire de tracer un tableau de l'Irlande, profondément révolutionnaire à cette époque, un résumé fidèle de la politique du gouvernement français à l'égard de ce pays, et enfin de mettre sous les yeux une brève notice de l'invasion du général Humbert.

L'Irlande, conquise par les Anglais, mais non domptée, présente depuis plusieurs siècles un phénomène qui frappe, qui émeut et attriste tous ceux qui pensent. Son état social, religieux et politique, loin d'avoir fait de cette malheureuse contrée l'*île sœur* de l'Angleterre, semble encore aujourd'hui incompatible avec une union sincère, et l'Angleterre, qui souffre de cette plaie au flanc, qu'elle s'est faite elle-même, cherche toujours avec une sorte de terreur le remède qui doit la fermer et la guérir.

Cette longue lutte entre la victime et le bourreau est, pour l'historien et le philosophe, un sujet d'études qui n'est pas encore près de disparaître. En vain les Anglais ont-ils voulu tenter d'amoindrir la sympathie du monde entier pour l'Irlande ; en vain accablent-ils de leurs méprisantes railleries un peuple misérable qu'ils ont tenu systématiquement dans un triste état d'infériorité ; en vain ont-ils fatigué l'Europe de la dureté de leur égoïsme et de leur impuissance contre la ténacité des Irlandais, rien ne peut tromper les autres nations sur les rapports des anciens conquérants et d'un peuple dépouillé par eux, toujours à l'état latent de révolte.

Les protestants, qui ne formaient pas le dixième de la population, étaient en possession de tout le gouvernement et des cinq sixièmes de la propriété territoriale de l'Irlande. En 1789, ils avaient, entre les mains, l'Eglise, la loi, les revenus, l'armée, la magistrature, les corporations, en un mot, la domination entière de ce royaume.

Aussi, au siècle dernier, dans les embarras de ses guerres européennes, cette situation était-elle devenue pour l'Angleterre le côté faible par où elle pouvait être attaquée, si ses ennemis en avaient eu la vive intelligence, et s'ils eussent montré la persévérance nécessaire. La France l'avait parfaitement senti, et sous Louis XV (1) on avait déjà eu la pensée de jeter en Irlande un corps d'armée ; mais il n'y eut pas de ministre assez hardi pour poursuivre cette idée. La Révolution française pouvait seule la reprendre, et elle fut sur le point d'arracher l'Irlande à l'Angleterre.

L'Irlande avait salué avec une joie démonstrative la séparation des Etats-Unis de leur métropole et la Révolution de 1789, qui avait délivré la France du joug de longs siècles tyranniques et montré au monde la *Déclaration des droits de l'homme*. Et ce n'était pas sans motifs. Conquis avec une odieuse brutalité, dépouillés de leurs terres et de tout droit, persécutés comme catholiques par des protestants sans tolérance, traqués comme des bêtes fauves, les Irlandais avaient été jusqu'en 1778 soumis à une législation vraiment impitoyable. Nul droit à la religion, à l'éducation, à la propriété. Toutes ces violences n'avaient qu'un but, c'est qu'il n'y eût plus de catholiques en Irlande et qu'il fallait en faire un pays protestant.

Ne pouvant ni résister, ni lutter ouvertement, ils vengeaient les crimes commis par une loi inique, en faisant prononcer, au sein des sociétés secrètes, contre les protestants, des sentences de mort qu'on exécutait la nuit avec le même sentiment impitoyable. Une redevance exorbitante exigée des fermiers, le paiement de la dîme, une condamnation prononcée par un magistrat, un témoignage à charge étaient autant de motifs d'arrêts de mort. Plus de sécurité ; partout la terreur ; et la justice impossible.

(1) Les tentatives de Louis XV n'avaient pour objet que la restauration des Stuarts. Sous Louis XVI il n'y eut que des projets sans suite.

Nous ne citerons ici que pour mémoire le parlement irlandais, composé uniquement de protestants, qui était dans un état de sujétion absolue ; quand une question se posait entre l'Irlande et l'Angleterre, il obéissait passivement aux ordres du cabinet de Londres, qui en avait gagné tous les membres à prix d'argent.

C'est dans cette situation que la guerre d'Amérique éleva les espérances de l'Irlande. Dans la crainte de se voir arracher et de perdre ce fleuron de sa couronne, le gouvernement anglais se hâta de faire quelques concessions par un premier relâchement du terrible « *Code pénal* » (nom officiel du code de persécution) et fut obligé de distribuer des armes aux volontaires irlandais pour la défense du pays menacé.

Un congrès des délégués des volontaires, réuni pour obtenir une réforme parlementaire et l'égalité de droits pour les catholiques, échoua faute d'entente. Mais l'explosion de la Révolution française vint donner une impulsion irrésistible aux espérances des Irlandais, qui conçurent dès lors la pensée de secouer le joug de l'Angleterre. Les patriotes les plus déterminés, catholiques et *dissidents* ou presbytériens formèrent sous le nom d'*Irlandais-Unis* (1) une association générale qui surpassait en vigueur et en efforts ce qui avait été fait. Le rôle qu'elle a joué en Irlande a été immense ; elle eût pu être un des instruments de l'indépendance complète du pays.

Les soulèvements pacifiques qui sortirent de là, obligèrent les Anglais à ajouter de nouveaux adoucissements au « Code pénal ». Ainsi les catholiques purent voter pour les membres du Parlement, être admis au barreau et arriver dans l'armée de terre jusqu'aux grades supérieurs exclusivement. On abolit l'absurde interdiction de mariages entre catholiques et protestants et les restrictions apportées à l'éducation natio-

(1) Theobald Wolf Tone en fut le principal fondateur. Le but secret était de renverser la tyrannie, d'assurer l'indépendance de l'Irlande et de fonder une république sur les principes de la liberté et de l'égalité.

nale (1792-1793) (1). Néanmoins le gouvernement anglais ne considérait pas sans crainte l'état des esprits en Irlande ; mais ses mesures contre l'extension des *Irlandais-Unis* ne firent que mettre le comble à l'irritation générale, surtout après l'arrestation et la condamnation des plus ardents patriotes.

Outre l'association des *Irlandais-Unis,* composée de membres de divers cultes, les catholiques en formèrent une autre assez indéterminée sous le nom de *defenders* (2). Les protestants composèrent à leur tour une contrefaction qui prit le nom *d'Orangistes* (1795), en souvenir des services rendus à la cause protestante par Guillaume d'Orange. Ce parti devint l'ennemi acharné des catholiques et fut même, par ses prétentions, un embarras pour le gouvernement anglais. C'est dans le nord qu'il domina particulièrement.

Tel était l'état de l'Irlande en 1796, qu'une lutte à main armée devenait inévitable.

Le gouvernement français de son côté observait la situation dans les Iles Britanniques. Un nombre considérable d'Irlandais, qui avaient cherché en France un refuge contre l'oppression, affirmaient qu'une aide effective donnée à leur pays assurerait la paix avec l'Angleterre.

Déjà, après l'écrasement des émigrés à Quiberon, le Directoire, Carnot surtout, avait songé à reporter sur les côtes de la Grande-Bretagne une guerre semblable à celle que les Anglais venaient de soutenir chez les chouans. Sur l'ordre de

(1) C'est grâce à l'abrogation de la loi qui interdisait l'accès du barreau aux Irlandais catholiques que le grand agitateur O' Connell put être reçu avocat en 1798.

(2) Ce n'est pas parce qu'ils sont catholiques que les paysans irlandais se sont faits *defenders*, mais parce qu'ils sont pauvres, misérables et opprimés. La distinction de religion n'est absolument qu'accidentelle. Au contraire, les prêtres ont employé tous leurs efforts pour prévenir le *défendérisme*. A cette époque, le clergé catholique avait perdu presque toute son influence sur le peuple.

Carnot, Hoche, qui commandait toutes les forces républicaines de la Bretagne, avait formé deux légions où entraient 1200 forçats et allait les lancer sur le Cornouailles avec mission d'arracher aux pontons les prisonniers français et de favoriser une *chouannerie* impitoyable parmi les paysans et les gens du peuple.

Mais le Directoire conçut un projet plus digne de lui et de sa propre défense. Sur les rapports des exilés et des commissaires secrets envoyés par le comité des Irlandais-Unis, il comprit que l'affranchissement de l'Irlande par une armée française, assez puissante pour tenir tête aux forces réunies de l'Angleterre, était le seul moyen de l'obliger définitivement à mettre bas les armes. Il envoya aussitôt à Hoche l'ordre d'arrêter les opérations commencées et de préparer une expédition pour l'Irlande (19 juin 1796).

Ce fut avec une joie patriotique que Hoche se mit à l'œuvre; mais il rencontra dans l'administration de la marine tant d'obstacles, sinon de mauvais-vouloir, il subit tant de délais, que, malgré les lettres pressantes du ministre de la marine au commandant des forces navales, on était arrivé au mois de décembre sans que la flotte fût prête et que, le 8 de ce mois, Hoche écrivait au ministre de la guerre qu'il renonçait à son expédition. Mais le 14, il s'embarquait enfin avec 14,750 hommes. (1)

Pendant qu'une tempête épouvantable entraînait Hoche

(1) Hoche au ministre de la guerre (8 décembre 1796).

« Après bien des travaux, je me vois contraint de renoncer à mon entreprise ; notre détestable marine ne peut et ne veut rien faire. J'offre au gouvernement les 16,000 hommes que j'ai réservés pour l'expédition. Attendre plus longtemps serait les exposer à les voir périr de faim et de misère. Obtenez, je vous en supplie, que je ne les quitte pas ; je les conduirai où l'on voudra en qualité de général divisionnaire, et quel que soit l'homme sous lequel on me place, soyez convaincu que je remplirai mon devoir ».

Le même au même (13 décembre 1796).

« Lorsque vous recevrez cette lettre, citoyen ministre, nous serons en pleine mer. Demain nous appareillons et nous partons après bien des contrariétés

avec la plus grande partie de sa flotte loin des côtes de l'Irlande, l'autre partie arrivait au lieu du rendez-vous dans la baie de Bantry avec le contre-amiral Bouvet et Grouchy, commandant en second de l'armée de débarquement. Après deux ou trois jours d'attente, comme Hoche n'apparaissait pas, Bouvet, disant sa division menacée par l'ouragan qui n'avait cessé de sévir, donna l'ordre du retour à Brest. En cette circonstance, Grouchy manqua de décision (1), car il eût pu empêcher ce départ fatal ; mais il s'appuyait sur la résolution prise par un conseil de guerre. Deux jours après, Hoche arrive à Bantry ; n'y trouvant pas son armée, il rentre en France, furieux de tant d'efforts perdus. (2)

Envoyé à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche fut encore occupé néanmoins d'une nouvelle expédition en Irlande, dont il remit ensuite le soin à l'amiral hollandais Dændel. Sa mort presque subite fut une perte irréparable pour la cause irlandaise (21 septembre 1797).

Bonaparte, qui était sans emploi depuis le traité de Campo-Formio, fut alors appelé par le Directoire pour commander une armée contre l'Angleterre, Mais l'ambitieux général, trouvant cette expédition au-dessous de ses visées de gloire et de grandeur, dirigea les vues du gouvernement français vers l'Egypte et l'engagea à ne regarder une tentative d'invasion en Irlande que comme un moyen de masquer de plus

de tout genre. J'emmène 14.750 hommes. Fasse le ciel que nous puissions contribuer à ramener la paix au sein de la République ! »

Le général HUMBERT faisait partie de l'expédition. Il était à la tête de la *Légion* dite *des Francs*, forte de 2,000 hommes et destinée à servir d'avant-garde.

(1) Il y a une chose que je ne me pardonnerai jamais, dit-il à WOLF-TONE, c'est de n'avoir pas pris BOUVET par le collet pour le jeter par dessus bord, quand il voulut opposer une difficulté au débarquement. » (Mém. de WOLF TONE, tome III, p 506).

(2) Le contre-amiral BOUVET fut destitué de son commandement et de son grade.

vastes projets. « Que demandez-vous de plus à l'Irlande, disait-il ? Vous voyez que ses mouvements opèrent une puissante diversion ». (1)

Le Directoire, qui tenait le jeune général en suspicion, profita de l'occasion pour l'éloigner de France. On organisa donc ostensiblement, à grand bruit, une armée dite d'Angleterre (2), tandis qu'on gardait le silence le plus absolu sur le mouvement des forces considérables qu'on faisait passer à Toulon, à la grande inquiétude des Anglais. C'est le 20 mai 1798 que l'armée de Bonaparte partit pour l'Egypte, et l'affaire de l'Irlande ne fut dès lors regardée que comme une démonstration et une diversion.

Le gouvernement anglais, qui redoutait une aide effective prêtée aux Irlandais par la France et connaissait assurément l'état présent de nos forces, ne voulut pas attendre le moment de l'apparition d'une nouvelle armée en Irlande ; il eut cet art inf rnal de pousser prématurément le peuple irlandais à une insurrection ou à des insurrections partielles pour les écraser plus facilement. Celle du comté de Wiclow fut la plus terrible et la plus dramatique par les espérances enflammées et l'énergique désespoir des rebelles d'une part, de l'autre par la froide férocité des troupes anglaises et de leurs chefs. Elles étaient à peine étouffées, noyées dans le sang que le gouvernement français songeait seulement à tracer un plan d'invasion qui, dans sa pensée assurément, ne devait aboutir qu'à inquiéter l'Angleterre et à l'occuper chez elle et sur ses côtes.

(1) Mémoires de Wolf Tone, tome II p. 514.

(2) Grouchy fut un des premiers généraux désignés pour en faire partie. Croyant à la reprise sérieuse des projets de Hoche, ou même à un débarquement sur les côtes d'Angleterre, il ressentit une joie des plus vives d'échanger son commandement territorial pour une division active, qu'il croyait prête à entrer en campagne. Mais il ne tarda pas à perdre les illusions qu'il avait pu concevoir sur la mission de l'armée d'Angleterre. La grande expédition dirigée en Orient, la très insignifiante qu'on destinait à l'Irlande lui ouvrirent les yeux. (Mémoires de Grouchy, t. 1, p. 422-425).

C'est ici, dans l'expédition qui porte son nom, que commence le rôle d'Humbert. Et d'abord répétons qu'il n'était pas à la tête d'une expédition ; il n'était chargé que de conduire une avant-garde en Irlande. Le brave et habile général Hardy (1) devait suivre immédiatement avec un corps de trois mille hommes ; Chérin commandait le gros de l'armée, environ dix mille hommes qu'on tenait en réserve. En même temps, on préparait en Hollande un autre petit corps qui devait débarquer vers les mêmes points d'atterrage que ceux d'Humbert. Telle était la situation au mois de juillet 1798.

Cependant le ministère paraissait divisé. Pendant que Bruix, ministre de la marine, patriote un peu enthousiaste, pressait les généraux de l'armée d'Angleterre, les ordonnateurs, les commissaires de la marine et les commandants des armes, Schérer, ministre de la guerre, dévoué secrètement à Bonaparte, semblait mettre partout des entraves ou des atermoiements (2). Mais l'activité de Bruix et celle d'Humbert triomphèrent du mauvais vouloir ou de l'impéritie de l'administration de la marine (3), et le 6 août,

(1) Son petit-fils est un officier très distingué de notre jeune armée.

(2) Chérin écrivait au ministre de la marine, le 27 juillet : « On m'abreuve de dégoûts pour lasser ma constance ; vous m'aiderez à en triompher »... (Et en parlant de Schérer) « Quelle ironie ! C'est ainsi qu'il a agi sur tout le reste avec moi. Tout est prêt : rien n'est prêt. Tout ce que vous demandez sera accordé ; on refuse sans cesse ». — Le lendemain il écrit encore : « Le ministre Schérer persévère, je ne sais pourquoi, à donner publiquement à l'expédition la plus importante par ses résultats le caractère d'une expédition de *flibustiers* et *d'enfants perdus*.....

(3) Bruix, ministre de la marine au général Humbert 30 juillet. « Le gouvernement me charge de vous transmettre l'ordre de partir sans délai, si le moment est favorable, sans attendre qui que ce soit. Il est en effet important que les braves généraux qui ont affermi la liberté en France, paraissent bientôt en Irlande, pour la faire triompher. Vous êtes appelé par la confiance du Directoire à ce grand œuvre et vous réussirez, j'en suis sûr, parce que je connais votre audace et votre talent. Partez donc bien vite, mon cher général, je n'ai besoin que de savoir votre arrivée là bas pour être assuré que les Anglais en seront chassés. Mes vœux vous accompagnent et l'estime de tous les amis de la liberté vous attend. »

Humbert muni des instructions les plus précises, emmenait, sur trois frégates commandées par Savary, les 1036 hommes qui composaient son avant-garde.

On voit combien se trompent ceux qui ont fait à Humbert un reproche de son ardeur ; il aurait, dit-on, tout compromis par la précipitation mise à son départ. Les élans de son patriotisme n'ont ni entravé ni compromis la volonté du gouvernement ; c'est celui-ci qui, par incurie, par système, ou par manque de foi, est coupable de l'insuccès final de l'expédition commencée par le général Humbert.

Hardy, qu'il avait vu à Brest et dont il avait obtenu la promesse de le suivre au bout de quelques jours, rencontrait comme Hoche, comme Humbert, des obstacles sans cesse renouvelés et se désespérait devant ses vaisseaux de ne pouvoir appareiller. Quand il apparut sur les côtes d'Irlande, il n'était plus temps ; l'armée d'Humbert avait capitulé depuis un mois passé. (1)

(1) Puisque j'anticipe sur les événements, qu'on me permette encore cette note qui sera la complète justification des généraux Humbert et Hardy. A la nouvelle de la défaite de l'amiral Bompart, qui conduisait la troupe de celui-ci sur une escadre composée de huit bâtiments, le ministre de la guerre, le fameux Schérer, complice de Bonaparte, osait écrire ceci :

« Ce qu'il y a de plus affligeant dans cette affaire malheureuse, c'est que Bompart devait partir en même temps qu'Humbert ; que les ordres étaient donnés, que les fonds étaient faits, que toutes les mesures étaient prises, mais que l'arrivée des fonds n'ayant pas encore été effectuée le....., quoiqu'elle dût l'être le....., Bompart ne put partir. (Les dates sont en blanc.)

« Si néanmoins la remise des fonds qui lui étaient destinés l'eût mis à même d'accompagner Humbert, il fût incontestablement arrivé à destination, puisqu'Humbert a fait sa route et a débarqué sans obstacles. Leurs forces réunies étaient plus que suffisantes pour consommer le projet, et l'Irlande serait aujourd'hui détachée de l'Angleterre.

« Au reste, il en est des républiques comme des autres états. Un revers y redouble l'énergie. C'est là sans doute l'effet que produira le malheur de Bompart. »

On voit que Schérer a la consolation facile. Or voici en substance ce que lui écrivait le ministre de la marine, le 3 septembre, cinq jours avant la défaite d'Humbert :

Le 22 août, Humbert débarquait à la pointe de Kilcummin, au nord de Killala, et s'emparait après une faible résistance de cette petite ville de pêcheurs et de négociants. Le docteur Stock entre sur cet évènement dans des détails qui offrent un vif intérêt. Quatre jours après, le général français était maître de Ballina, une ville plus importante qui était pour lui la clef même du pays, et le surlendemain, il remportait, avec huit cents de ses soldats et un millier d'Irlandais mal disciplinés, une victoire éclatante sur une armée de six mille hommes commandée par cinq généraux, et à la suite de laquelle il s'empara de Castlebar, la capitale du comté de Mayo, où il fixa son séjour, attendant l'effet des promesses du Directoire, sans négliger les intérêts du moment.

Ici notre historien, le Dr Stock, n'ayant plus sous les yeux le général français, n'en parlera plus que par ouï-dire. Prisonnier dans Killala, au milieu de deux à trois cents français et d'une multitude de rebelles armés, interprète des officiers qui y commandent, il nous intéressera vivement par le récit des faits dont il sera témoin et par les agitations que le contre-coup des évènements ultérieurs y causeront.

Les neuf jours que le général Humbert resta à Castlebar sans marcher en avant, lui ont été reprochés comme un acte de coupable inertie par quelques-uns de ses officiers, par les Irlandais impatients de la délivrance et par leurs historiens qu'ont suivis en cela des écrivains français. Si on eût réfléchi, si on eût connu la situation exacte, on se serait assuré que, dans une telle conjoncture, Humbert agit avec intelligence.

« Il se plaint que Hardy soit dans l'impossibilité de faire le prêt des troupes de l'armée expéditionnaire : il a donné un à-compte, mais le payeur ne sait pas même où puiser de quoi solder quinze jours à ladite armée.

« La trésorerie avait été prévenue dès le 2 thermidor (20 juillet) que les troupes devaient recevoir au moment de l'embarquement trois mois de solde à titre d'avance. Il espère qu'on s'empressera d'alimenter les caisses du payeur ; une plus longue détresse serait préjudiciable. »

Ici il ne sera pas oiseux d'insister quelque peu contre des accusations sans fondement réel, trop légèrement accueillies.

« Vous dirigerez votre marche, lui écrit le Directoire dans ses instructions, et l'emploi de vos troupes, avec la plus grande prudence, jusqu'à ce que vous ayez rallié le général Hardy ou un parti d'Irlandais assez considérable pour tenter des opérations importantes. »

N'eût-il pas reçu de telles instructions, il lui eût été impossible d'agir autrement. Malgré la déroute complète du général Lake devant la capitale du Mayo, malgré cette fuite précipitée de sa nombreuse cavalerie, fuite qui est connue sous le nom de *Courses de Castlebar*, il ne pouvait en effet s'engager dans l'intérieur du pays sans être sûr d'y rencontrer un corps de rebelles en armes prêt à le soutenir, et de se sentir appuyé par un autre corps de débarquement. Or, nul secours n'arrivait de France, et l'Irlande, dont le cœur était avec nous, semblait inerte. L'Irlandais Plunket, qui avait promis une armée pour la rébellion, trahissait et se rendait au vice-roi. Du reste, la petite troupe d'Humbert était déjà diminuée d'une centaine d'hommes tués ou mis hors de combat, et il lui en fallait laisser encore à Killala pour garder ses munitions et garantir ses derrières. Enfin il ne pouvait s'appuyer efficacement sur le millier de paysans qu'il avait armés à la hâte et qui savaient à peine manier un fusil.

En attendant, il organisait, *au nom de la République irlandaise*, un pouvoir administratif pour la province de Connaught et en donnait la présidence au citoyen John Moore (1) qu'il avait emmené de France. L'ordre était aussi d'une nécessité impérieuse au milieu d'une foule de paysans que la victoire avait fait affluer. Pour la contenir et la satisfaire, il tenta de l'organiser en une armée disciplinée. Mais il écoutait

(1) Ce patriote, après vingt jours de pouvoir, ayant été pris à Castlebar quand les Anglais y rentrèrent, fut condamné à mort comme rebelle et pendu à l'instant.

toujours du côté de la France et il s'étonnait fort de ne pas recevoir de nouvelles de la flotte qui avait dû partir de Brest presque en même temps que lui ; aussi n'était-il pas sans inquiétude.

Le gouvernement anglais, de son côté, ne restait pas inactif. Profitant du répit qui lui était donné, il rassemblait lentement des troupes plus solides que les premières sous le commandement du vice-roi de l'Irlande, le lord Cornwallis, leur meilleur, leur plus habile général. (1)

Humbert connaissait ses mouvements et sa marche sur Castlebar. Pour l'y attirer avec toutes ses forces, il feignit de s'y retrancher en faisant commencer des travaux de circonvallation. Il avait conçu avec Sarrazin, son adjudant-général, un projet héroïque, en employant la ruse qui lui avait réussi pour attaquer Castlebar. Au lieu de marcher directement de Ballina sur cette dernière ville par la route ordinaire où il était attendu et aurait été infailliblement arrêté, il avait fait faire à ses troupes, dans une marche forcée de nuit, par des chemins presque impraticables de montagnes, un détour considérable où il était sûr de ne pas rencontrer de résistance et qui le menait à l'improviste sur Castlebar même.

Ici le plan était plus étendu. Il allait se diriger vers le nord-est de l'Irlande, comme s'il eût voulu s'enfermer à Sligo, où il eût été pris comme dans une souricière, ou se jeter plus loin encore dans les montagnes du Donegal. Cette feinte masquait un vaste mouvement tournant qui lui aurait permis de laisser sur ses derrières l'armée de Cornwallis, forte de vingt-cinq mille hommes, et d'atteindre en peu de jours, par une route où fomentait l'insurrection, la ville de Dublin même, qui l'eût accueilli avec enthousiasme.

Cette conception gigantesque fut approuvée dans un conseil de guerre tenu à Castlebar, et le 4 septembre, dès le

(1) C'est ce même CORNWALLIS que LAFAYETTE, dans la guerre des Etats-Unis contraignit de mettre bas les armes devant Yorktown, en 1781.



grand matin, la petite armée se mettait en marche. Après avoir été rejointe par la garnison de Killala, elle était composée de 800 Français et d'à peu près autant d'Irlandais.

Le seul obstacle sérieux qu'il rencontra vers le nord fut à Collooney où, arrivé le 5 vers onze heures du matin, après une marche de vingt-quatre heures, il eut à culbuter un corps de 600 hommes venu de Sligo pour l'arrêter. La victoire qu'Humbert remporta avec son corps de réserve fut fatale à son expédition, car elle lui fit perdre une partie de l'avance qu'il avait sur les troupes du général Cornwallis.

C'est en feignant de reprendre la route du Nord qu'il se tourna brusquement, à Drummahaire, vers celle de Dublin, qui longe le lac Allen, d'où sort le Shannon à Ballintra. Arrivé dans cette dernière ville, il ne subit qu'un léger arrêt pour repousser des troupes anglaises qui barraient le pont. Il apprend en même temps que Granard est au pouvoir des insurgés, et il décide que ce jour là même (1), le 7, on irait à leur secours et qu'on serait à Dublin deux jours après. Malgré la fatigue et le découragement de sa troupe, harcelée de tout côté par les Anglais et mourante de faim, on était à Cloone à six heures du soir, et on s'y reposait un instant, quand Humbert reçut une députation de paysans des contrées voisines, qui lui apportaient la promesse de le joindre au nombre de dix mille, s'il pouvait rester jusqu'au lendemain pour favoriser leur réunion. (2)

Par malheur, Humbert, qui connaissait le prix du temps et qui savait pouvoir arriver à Granard en deux heures et demie, eut le tort de céder autant à des promesses peut-être fallacieuses qu'à l'accablement de ses troupes, où s'élevaient quelques murmures. Quand il quitta le camp le lendemain, 8 septembre, aucun auxiliaire n'était venu le joindre. D'ail-

(1) Cette insurrection, sur laquelle il avait compté, avait éclaté deux jours trop tôt. Le 6, elle était écrasée définitivement.

(2) Fontaine. *Notice historique de la descente des Français en Irlande.*

leurs Granard était repris par les Anglais, et le général Cornwallis, que ses espions informaient d'heure en heure de la marche des Français, avait deviné la tactique d'Humbert ; il était venu lui barrer le passage avec 25,000 hommes à Ballinamuck, où, après quelques incidents héroïques et dramatiques, la petite troupe française dut déposer les armes devant l'admiration de l'ennemi.

« Soyez persuadé, écrivait Humbert au ministre de la guerre, la veille de son départ de France, que, quelque évènement qui arrive, je saurai, en remplissant les devoirs de mon état, faire respecter les armées françaises par tous les moyens et dans toutes les circonstances. » Les actes n'ont pas donné un démenti à sa parole, et jamais prisonnier français n'a été accueilli par les vainqueurs avec autant d'honneur et de considération.

Ce résumé, trop succinct pour exciter tout l'intérêt que présente cette *Expédition des mille*, était nécessaire, en guise d'introduction, à notre volume anglais qui n'en a pas et entre immédiatement en matière ; il le complète suffisamment.

Il ne nous reste à dire que quelques mots sur le théâtre même des évènements, la petite ville de Killala, sur le docteur Stock, évêque du diocèse, et sur son très curieux ouvrage.

En 1798, Killala était la plus importante des villes de la baronie du Tyrawley (comté de Mayo, province de Connaught); mais depuis cette époque, Ballina lui a enlevé sa supériorité. Elle avait un grand nombre de rues étroites, dont la plupart étaient composées de chaumières d'un seul étage, habitées par des pêcheurs. Ces pêcheurs formaient un corps considérable et faisaient un commerce périlleux dans des conditions florissantes bien loin assurément de celles des pêcheurs d'aujourd'hui.

Les maisons de la principale rue de la ville, qui pouvaient avoir le plus de prétention, étaient habitées par des protestants, pour qui le commerce qu'ils faisaient était une grande

source de profits, et comme ils avaient entre leurs mains presque tout le trafic, ils *ornaient fort bien leurs nids de plumes*, selon le dicton anglais. Ces protestants, qui constituaient l'aristocratie de Killala, étaient intolérants, pleins de haine contre le papisme, véritables types de leur communion, avec tous les préjugés de leurs ancêtres, descendants de la soldatesque d'Elisabeth, spoliatrice des terres du pays.

Dans ce temps de dîmes, le palais épiscopal était une des demeures les plus riches et les plus confortables du Connaught. Aussi, ce fut en 1798, pour le docteur Stock, qui tenait la férule dans une école, un véritable coup de fortune d'être nommé évêque de Killala, une bénédiction pour lui, car il avait onze enfants. *Le château*, comme on l'appelait, était bien bâti de murs solides, avec de vastes chambres, entouré de massifs épais de frênes, qui donnent une ombre délicieuse en été et l'abritent contre les vents âpres de l'hiver (1). L'évêque avait une trentaine de serviteurs, neuf chevaux dans ses écuries, quelques-uns des plus beaux, fort bien entretenus et admirablement harnachés pour la voiture épiscopale, et un cellier bien fourni.

L'état des esprits durant la période qui suivit sa nomination, avait bien causé quelque inquiétude au Très Révérend Joseph Stock, mais c'était un homme d'un jugement très fin et grand ami de la paix pour lui-même. Quant à ce qui regardait la religion, c'était un modèle de l'église anglicane du siècle dernier, plein de la haine évangélique et orthodoxe des croyances romaines, mais il croyait que les aveugles papistes renonceraient bientôt et à toujours à leurs erreurs et se tourneraient du côté de l'Eglise-Etablie. Sauf ses préventions, le docteur Stock était un homme à vues modérées et

(1) Le château est aujourd'hui un *work-house* (maison de travail forcé pour les pauvres sans ressources), depuis que le siége de l'évêché a été transféré à Ballina. J'ai pu y suivre encore les divers incidents dont parle l'auteur dans son livre.

opposé aux progrès de l'Orangisme, qui avait jeté de profondes racines dans le Connaught.

Séparée du château par une cour, s'élevait la cathédrale, bâtie environ depuis un siècle des ruines de l'ancienne cathédrale catholique. Pour achever ce tableau de la petite ville de Killala (et on verra que ces détails ne sont pas inutiles à l'intelligence des faits), ajoutons que vers le centre, sur une éminence qu'on appelle le *Steeple hill* (colline de la tour) se dressait et se dresse encore une de ces tours étroites, élancées, sans porte au niveau du sol, dont l'origine et l'usage sont inconnus aux plus érudits archéologues (1). Du pied de cette tour, on a une vue délicieuse sur toute la baie dont Killala occupe le fond à gauche, non loin de l'estuaire de la Moy, qui la remplit de vase et de sable jaune.

Quant au récit même de l'évêque, s'il ne constitue pas une œuvre littéraire d'importance, car il est quelquefois d'un style lourd comme un sermon anglican, il rachète du moins ce défaut par un intérêt historique des plus précieux. Comme tous les mémoires particuliers, le journal du docteur Stock est écrit avec sincérité, mais avec les préjugés d'un anglicalisme étroit et la passion d'un loyalisme qui sait toutefois se contenir au milieu d'un camp ennemi. C'est là toute sa politique et sa philosophie, et s'il s'en remet souvent à la Providence, il ne sait pas moins s'appuyer sur la prudence humaine.

Dans les quelques pages qu'il consacre à la petite armée française et à la peinture des chefs, il se montre observateur exact, parfois spirituel. Nulle part on ne trouvera un éloge aussi véridique du soldat républicain, dévoué, dur pour lui-même, juste, humain, sobre et soumis, sans murmure, à une discipline sévère. Ce n'est pas un hommage douteux, intéressé qu'il rend à la petite armée française victorieuse ; il en apprécie les chefs avec leurs qualités et leurs défauts ; on

(1) Elles sont nombreuses en Irlande ; celle de Killala est une des mieux conservées.

sent en lui le respect que lui inspire le soldat ennemi de son gouvernement, qui connaît les lois de l'humanité et croit à son rôle d'affranchissement des peuples. Dans cette partie de son livre, ses erreurs sont assez légères.

Malheureusement ses haines anti-papistes le rendent parfois d'une partialité révoltante à l'égard des Irlandais catholiques. Il semble oublier que sur eux pèsent plusieurs siècles de tyrannie sans exemple, que les envahisseurs, soldats sans conscience, cruels, courtisans avides, les ont tenus dans une condition inférieure à celle des animaux, presque hors la loi, sans écoles, sans temples, sans prêtres, hors de la civilisation jusqu'au premier « relâchement du Code pénal », dont nous avons parlé plus haut. Il va plus loin ; il couvre de son ironie pesante la religion, la misère, la grossièreté de mœurs, certains vices même d'un peuple que l'Angleterre semble n'avoir cherché qu'à avilir. L'Irlandais est doux, honnête, laborieux, malgré de fausses apparences, mais la faim, les iniquités et la conscience de ses droits l'ont rendu farouche pour ses oppresseurs ; les persécutions religieuses et politiques n'ont jamais eu pour effet que de le préparer aux revendications les plus terribles. Rien jusqu'aujourd'hui ne l'a dompté, et il ne s'apaisera que le jour où il pourra disposer librement de lui-même et de ses destinées.

Le docteur Stock avoue, avec quelque timidité toutefois, que son gouvernement aurait quelque chose à faire pour le peuple irlandais, mais il ne lui appartient pas, dit-il, de donner des conseils et de se lancer dans des considérations qui sont au-dessus de son rôle. Néanmoins, il semble se complaire à rabaisser les Irlandais ; il en est bien peu qui trouvent grâce devant ses yeux ; il est plus frappé de leurs défauts ou de leurs vices que de leurs qualités ; ses antipathies religieuses le rendent injuste. Réservant toute sa pitié pour ses coreligionnaires, il n'a pour eux que des paroles émues et caressantes, tandis que les portraits qu'il trace de certains Irlandais sont chargés de couleurs odieuses. Le moindre pas-

teur anglican ou presbytérien, qui est venu se réfugier dans son château, lui arrache des larmes ; le prêtre catholique, au contraire, est pour lui un objet de ridicule ; il lui réserve, comme au paysan grossier, ses traits moqueurs, et il les lui décoche lourdement du haut de sa supériorité affectée d'orthodoxie anglicane.

L'esprit de charité évangélique le domine moins que la lettre des livres saints et que l'intérêt personnel. Ses goûts aristocratiques s'accordent avec des sentiments d'égoïsme mal dissimulés sous une couche de citations pédantesques. Incapable de faire le mal, il n'a certes pas pour le bien le complet abandon du cœur et le dévouement de l'homme à l'homme qu'on pourrait attendre de son rang et de sa dignité. Ce sont des taches sur lesquelles il ne conviendrait pas d'insister ; la surprise de l'invasion le mit dans des conditions si exceptionnelles pour un ami du bien-être et de la paix, qu'on ne saurait sans injustice lui en faire de longs reproches ; il a, d'ailleurs, des qualités qui les rachètent. Laissons-lui donc le bénéfice des circonstances atténuantes.

On connaît l'auteur et son caractère. Jetons maintenant sur son livre un coup-d'œil d'autant moins inutile que les cent quatre-vingt-deux pages, dont se compose l'original, n'ont d'autres points de repaires, difficiles à trouver d'ailleurs, que quelques dates du jour et du mois. Pas de divisions, pas de sommaire, pas de table ; tout d'une seule venue, sans arrêt, comme si ce n'était qu'un chapitre d'un ouvrage. Pour préface, un premier paragraphe formant une seule phrase de dix lignes, adressée à l'imprimeur, et il entre immédiatement en matière.

Dans une lecture de si longue haleine, sans repos, nous avons cru devoir, sans rien changer au texte, chercher une division naturelle qui y mette la lumière ; nous l'avons trouvée dans les faits eux-mêmes, et nous les avons distribués en trois chapitres qui sont à peu près de la même étendue et ne changent rien non plus à l'ordonnance de la composition.

Le premier chapitre comprend tous les faits qui se déroulent depuis le jour du débarquement de la petite armée française (22 août) jusqu'à la prise de Castlebar (27 août). Le deuxième va depuis ce glorieux fait d'armes jusqu'au 12 septembre, où l'on apprit à Killala la défaite inévitable des troupes d'Humbert sur le champ de bataille de Ballinamuck (8 septembre). Le troisième, enfin, raconte la suite des évènements qui se passent dans la ville de Killala, livrée à elle-même au milieu de rebelles armés, défendue par trois officiers français sans soldats, n'ayant plus à compter sur les secours de leurs compagnons d'armes, et en proie aux fureurs des lâches vengeances et des exécutions sans merci.

Enfin nous avons ajouté une table qui présente et suit, avec les dates, la marche des faits et des impressions, de façon que le lecteur en saisisse plus facilement l'ensemble.

Prisonnier en Angleterre, le général Humbert disait, non sans un légitime orgueil, à Sarrazin, un de ses adjudants-généraux : « Qui aurait pensé qu'un mauvais marchand de peaux de cabris eût fait trembler le trône de Georges III ? » Ce mot authentique trouve un premier commentaire dans le petit livre du docteur Stock. Une poignée de soldats déterminés culbutant, dispersant au loin six mille hommes de la défense nationale, et poursuivant cinq généraux l'épée dans les reins, sur le sol anglais, après les récentes victoires furieuses de l'Angleterre sur la dernière rébellion, quel coup terrible au milieu de la sécurité ! Quel écrasement de l'orgueil britannique !

D'autres leçons résultent de la lecture du livre du docteur Stock, surtout des deux derniers chapitres. Nous y trouvons partout le nom de la France respecté, redouté de ses ennemis, vénéré par toute la population irlandaise, non point seulement parce qu'elle est une alliée qui vient la rendre libre, mais parce qu'elle est regardée comme une sœur qui vient de s'affranchir. (1)

(1) Dublin avait fêté l'anniversaire de la prise de la Bastille ; on lisait sur un arc de triomphe :

L'évêque ne peut s'empêcher d'admirer la simplicité républicaine de nos troupes et de leurs chefs, leur tempérance, leur discipline, leur gaîté. Pas un écart de nos soldats, pas un abus, pas une seule plainte contre eux ; respect absolu des personnes et des opinions. Oh ! qu'une faute commise par un des nôtres eût été relevée durement par les historiens anglais, et comme elle eût servi à nourrir la calomnie qui, du reste, s'essaya inutilement à mordre ! (1)

Bien plus, pendant deux mois, la seule présence de deux officiers français contint dans une modération relative une foule indisciplinée de paysans grossiers, soulevés et irrités contre les protestants. Soit à Killala, soit dans tous les lieux où sévit la révolte, il n'y eut pas une goutte de sang versé. Sans doute, les riches demeures de quelques gentilshommes furent pillées ou saccagées par des gens qu'excitaient au mal la faim, la misère et la vengeance, mais partout où paraissait la main des Français, tout rentrait dans l'ordre, et la licence était réprimée. Quelques chefs irlandais furent rudement châtiés par le colonel Charost, un des officiers laissés à Killala, admirable soldat, plein de bon sens et de résolution.

Par un contraste auquel ne peut échapper le récit de l'évêque, malgré ses réticences ou sa discrétion, la rébellion, qui ne s'était pas souillée du sang anglais, se montre supé-

A NOTRE SŒUR DES GAULES

Elle est née le 14 juillet 1789

Et l'Irlande fit de la *Marseillaise* son chant national ; on chantait partout :

Debout, enfants de l'Hibernie,
Le jour de gloire est arrivé.

(1) « Il vous est extrêmement recommandé, citoyen général, de respecter et de faire respecter les mœurs, les usages et les pratiques religieuses des Irlandais, et de ne souffrir en aucun cas qu'il soit porté atteinte aux personnes et aux propriétés. Tout officier ou soldat, qui s'écarterait de la ligne des devoirs que l'hospitalité commande, devra être puni d'une manière exemplaire, et vous aurez soin de publier le nom du coupable et le jugement qu'il aura subi. » *Instructions* du Directoire au général HUMBERT).

rieurement humaine, comparée à la répression anglaise qui, depuis la victoire de Ballinamuck sévit longtemps, après la reprise de Killala, par l'incendie, la pendaison, le massacre sans trève ni merci et par la chasse à l'homme. (1) La soldatesque effrénée, qui n'avait pas besoin d'être stimulée par les chefs, commit des atrocités qui révoltent tous les sentiments humains. Les guerres civiles sont féroces ; or les Anglais, dans toutes les répressions des révoltes, ont constamment comblé la mesure des exécutions vengeresses, non dans une heure de lâche colère, mais avec système dans la durée du temps.

C'est ainsi que la haine de l'Angleterre s'enfonçait plus profondément au cœur de l'Irlande, et cela explique l'état de perpétuelle agitation de ce malheureux pays. L'évêque historien ne s'élève pas à des considérations d'avenir, ni ne se lance dans des théories creuses, il ne cherche pas de solutions entre les durs conquérants et les vaincus accablés ; il les écarte plutôt, mais il les provoque par les impressions qu'il fait naître, et à ce point de vue, son livre augmente d'intérêt et devient même la justification de presque toutes les revendications de l'Irlande.

Grâce à son indomptable énergie, au talent et au dévouement d'un grand nombre de patriotes, grâce aussi au supplice de tant de martyrs de leur foi politique, le peuple irlandais est presque arrivé à son but : être libre sans être séparé de l'Angleterre. La plus difficile de toutes les questions à régler, c'est la question agraire, sans la solution de laquelle l'agriculture et l'industrie nationale, et par conséquent la richesse du pays resteront, pour ainsi dire, stationnaires ou entre les mains des étrangers.

Mais ces considérations nous mènent loin de notre *Récit*

(1) Le général anglais « se hâta de nettoyer les districts sauvages de Laggan et d'Erris, en y lançant des détachements qui pouvaient faire un peu plus que de brûler nombre de chaumières. » (Voir à la fin du 3e chapitre.)

qui n'a pas tant de prétentions. Nous y revenons modestement, en le recommandant aux sympathies de tous ceux que touche le long martyrologe d'un peuple, et à l'attention des écrivains français qui veulent faire pénétrer la lumière dans les moindres parties de l'histoire militaire, politique et morale de la Révolution française.

ÉVÈNEMENTS DE KILLALA

A L'IMPRIMEUR

MONSIEUR,

Comme je sais que des récits inexacts de faits remarquables peuvent être finalement pris pour vrais et adoptés par un écrivain qui n'aurait pas de meilleurs documents à sa disposition, je me sens entraîné, malgré moi, par l'imperfection de l'histoire des évènements qui se sont passés à Killala, alors que nos ennemis extérieurs et intérieurs y dominaient dans l'été de 1798, à vous raconter tout ce que j'ai pu observer durant cette période critique. (1)

CHAPITRE I

L'invasion.- Prise de Killala, de Ballina et de Castlebar.

Le comité des Irlandais-Unis, à Paris, avait assurément disposé le Directoire et la majorité du peuple français à croire que si des troupes venues de France faisaient leur apparition sur les côtes d'Irlande, le pays tout entier prendrait immédiatement les armes pour les seconder et secouer le joug détesté de la Grande-Bretagne. Le colonel CHAROST, dans une conversation qu'il eut avec l'évêque de Killala, lui affirma

(1) Les notes de l'auteur seront désignées par un astérisque ; celles du traducteur, par des chiffres arabes.

qu'il avait été fort désappointé, en découvrant combien étaient différents et loin de la vérité les rapports des délégués de l'Irlande, surtout à l'égard des protestants et des propriétaires du pays. Il ajouta avec beaucoup de chaleur qu'il aurait soin d'ouvrir les yeux de ses compatriotes sur ce sujet, aussitôt qu'il serait de retour à Paris.

Le petit nombre de Français débarqués à Killala n'était que l'avant-garde de l'armée qui fut si heureusement arrêtée quelque temps après par Sir JOHN B. WARREN. Au cas qu'elle eût réussi dans son entreprise, comme le premier corps, et fût arrivée à temps pour le soutenir, les intérêts de l'Angleterre eussent en effet couru des dangers sérieux, si nous pouvons tirer quelque conclusion des malheurs que fut capable de causer même une poignée d'étrangers. Mais la main de la Providence s'interposa en notre faveur. L'argent manqua pour faire partir plus tôt le second armement, si bien qu'avant qu'on eût pu mettre en mouvement ce puissant ressort d'opérations militaires, les premiers envahisseurs avaient échoué, et bientôt la seconde armée allait tomber au pouvoir d'une vaillante escadre anglaise. (1)

Le 4 août 1798, le gouvernement français avait fait partir de la Rochelle, sur deux frégates de 44 canons de 18 et sur une autre de 38 canons de 12, une troupe de 1030 hommes et de 70 officiers (2), le tout placé sous les ordres du général HUMBERT. Sorti des rangs inférieurs, cet officier s'était d'abord distingué dans la guerre désastreuse de la Vendée (3) et avait

(1) Cette armée qui devait suivre immédiatement HUMBERT et partit trop tard de Brest, fut prise sur mer (12 octobre), quand Humbert avait déjà succombé depuis près d'un mois. THÉOBALD WOLF TONE, auteur de précieux *Mémoires* s'y trouvait malheureusement ; reconnu par les Anglais, il fut envoyé à Dublin devant la cour de justice et condamné à mort, comme traître. Cet illustre martyr de l'indépendance irlandaise se tua dans sa prison, pour ne pas subir un supplice infamant.

(2) Le nombre total, d'après l'état fourni par HUMBERT, était de 1036 hommes, y compris les officiers.

(3) Voir dans *l'Annuaire des Vosges* (1882) notre *Notice sur Humbert*.

commandé en second (1) dans l'expédition du général Hoche à la baie de Bantry, en décembre 1796.

L'escadre déjouant, contre sa propre attente, la vigilance de notre flotte, alla chercher si loin sa route (2) qu'elle mit dix-huit jours à effectuer son passage en Irlande. Son intention était d'atterrir sur la côte de Donegal, comme le voulut faire quelque temps après le second détachement; mais après avoir lutté trois jours contre le vent du nord, les Français jetèrent l'ancre le 22 août dans la baie de Killala, et, pour déjouer l'ennemi, Humbert fit déployer le pavillon anglais sur ses bâtiments. Sa ruse eut un tel succès que deux fils de l'évêque de Killala, curieux de voir des soldats anglais, se jetèrent dans un bateau pêcheur avec le préposé de la douane, M. James Rutledge. Mais quelle fut leur stupéfaction de se trouver prisonniers! Edwin Stock, l'aîné des fils de l'évêque, débarqua le soir avec les Français qui avaient besoin de lui comme interprète (3). Les deux autres prisonniers partirent

(1) Il y a là une erreur que nombre d'historiens français ont également commise. Humbert n'était qu'un des généraux d'avant-garde dans cette expédition. C'est Grouchy qui commandait en second.

(2) Savary, qui commandait cette escadre, ne s'était nullement trompé; pour déjouer la surveillance des Anglais, il avait exécuté une sorte de mouvement tournant en allant assez loin au nord-ouest de l'Irlande pour redescendre ensuite vers le sud-est.

Les *Instructions* données par le ministre de la marine à Savary, commandant de la division qui portait les troupes de Humbert, disaient ceci : « Dans l'enfoncement qui existe entre l'île de Mullet et le cap Teling se trouvent les baies de Killala, Sligo, Donegal et Killibegs; les circonstances et les avis qu'il (Savary) aura reçus et les vents qui souffleront détermineront son choix pour l'une ou l'autre de ces baies; mais il serait préférable qu'il entrât dans celle de Killibegs... S'il était fondé à croire qu'il y eût danger à pénétrer dans la baie de Donegal, il choisirait de concert avec le général Humbert un autre point. » Cette citation répond suffisamment aux historiens superficiels qui ont accusé Humbert d'ignorance pour avoir débarqué dans la baie de Killala, sur une côte sauvage et sans ressources.

(3) Le jeune Edwin put rendre aux Français des services en cette qualité, mais ils n'avaient pas besoin de lui, comme semble le dire le narrateur, car Humbert avait emmené de France des Irlandais qui parlaient les deux langues : l'un d'eux parlait même l'Irlandais.

trois jours après pour Ballina, où ils rejoignaient à cheval le corps qui chargea l'ennemi près de la ville, et à la défaite duquel ils regagnèrent à pied Killala.

Dans la matinée du 22, une certaine alarme s'était répandue parmi les habitants à l'apparition inaccoutumée, dans la baie de Killala, de vaisseaux de cette dimension. On vit même le seul magistrat de la ville, William Kirkwood, qui commandait la *yeomanry* (1), tenir son corps sous les armes, durant toute la journée, dans la maison de l'évêque, appelée *le château*, comme le fit aussi le lieutenant Sills, des *fencibles* du prince de Galles, pour ses vingt hommes détachés depuis peu de Ballina. Les *yeomen* et les *fencibles* formaient ensemble un corps de cinquante hommes (2), tous protestants résolus et fidèles, comme l'évènement l'eût prouvé, s'ils n'avaient eu à faire à une troupe bien supérieure en nombre.

Le rivage dentelé de la baie de Killala et la chaîne des collines qui s'élève entre la ville et le lieu où l'ennemi prit terre, expliquera en partie le secret avec lequel se fit le débarquement. Ce n'est pas sans raison toutefois que l'on soupçonne les paysans de n'avoir pas voulu empêcher la ville d'être surprise. Bien plus, parmi les domestiques de l'évêque, peu de jours avant l'affaire, le bruit courait que les Français venaient à Killala, et qu'un évènement terrible allait bientôt éclater. Une jeune domestique protestante, qui venait d'épouser un catholique de la ville, en avait répandu la nouvelle dans le château d'un air inquiet et avec la conviction de la vérité.

(1) La *yeomanry*, (prononcez iô-man'-ri) est une sorte de garde nationale composée de *yeomen*, c'est-à-dire, les propriétaires, les commerçants ou les campagnards riches, tous protestants. Les *fencibles* dont il est parlé plus loin sont des soldats qui forment un corps d'armée pour la défense du pays, mais dont le temps de service est limité.

(2) Le narrateur me paraît au-dessous de la vérité ; il exagère à dessein la faiblesse de ce corps. Les Français à leur tour me semblent avoir poussé l'exagération dans un autre sens. Les *fencibles* et les *yeomen* réunis devaient former un corps qui assurément ne comprenait pas moins de cent hommes.

Le mardi, 23 août, avait été fixé pour la réception du clergé des deux diocèses unis de Killala et d'Achonry. Comme la ville n'avait pas d'auberge confortable, les membres du clergé qui venaient de loin, trouvaient d'habitude chez l'évêque la table et le logement. Trois ou quatre d'entre eux dinaient au château, en compagnie de deux officiers de carabiniers qui avaient leur quartier à Ballina, ville située à six milles de Killala.

Par une belle soirée d'été, entre sept et huit heures, la société allait se joindre aux dames, quand un courrier se précipita tout effaré dans le salon, s'écriant que les Français avaient débarqué et que trois cents d'entre eux n'étaient qu'à un mille de la ville. Les officiers de cavalerie montèrent aussitôt à cheval pour porter en toute hâte cette nouvelle à Ballina.

En quelques minutes, les *yeomen* et les *fencibles* furent réunis devant la porte du château, et on posa la question de savoir s'il fallait combattre ou céder le terrain. « Nous nous battrons », s'écria le lieutenant Sills, écoutant plus les inspirations du courage que celles de la prudence. Le mot eut de l'écho dans toute la troupe. Ces braves arrivèrent dans la rue principale, qui fait un angle droit avec le château, et ils y rencontrèrent l'avant-garde des Français au moment où elle entrait dans la ville, à l'extrémité de cette même rue. Pliant sous le nombre et voyant tomber morts deux des leurs, nos gens, saisis de panique, s'enfuirent laissant leur capitaine Kirkwood recevoir près de cinquante coups de fusil avant d'être fait prisonnier. Le lieutenant Sills, qui avait battu en retraite dans le château, fut bientôt après obligé de se rendre au général Humbert, qui l'envoya le jour suivant sur la flotte pour être conduit en France. La différence du traitement infligé à cet officier et au capitaine Kirkwood provenait de ce que Sills était non-seulement officier de fencibles, mais encore sujet anglais, et que les Français, en toute circonstance, affectaient de distinguer un Anglais des natifs du pays,

auxquels ils étaient venus apporter le don précieux de la liberté. Un des hôtes de l'évêque, le Révérend Docteur THOMAS ELLISON de Castlebar, qui depuis peu avait quitté l'armée avec le grade d'officier, avait senti revivre en lui son ardeur militaire à la nouvelle de l'approche de l'ennemi. Prenant le fusil avec les *yeomen*, il avait soutenu le premier feu dans la rue et été un des derniers à battre en retraite dans le château, blessé au talon par une balle morte (1). L'évêque, après avoir vu les *fencibles* marcher ensemble contre l'ennemi, s'était retiré dans son jardin pour préparer son esprit aux conjonctures, pendant que le bruit des charges éclatait dans la rue sans paraître arriver à ses oreilles. (2)

Dix-neuf de nos yeomen environ, arrêtés par les Français, furent mis sous bonne garde dans le château. On choisit pour leur prison la meilleure chambre, c'est-à-dire le salon ; ils y furent détenus trois ou quatre jours avec défense d'en sortir même pour les besoins de la nature. Ces honnêtes pauvres gens prenaient toutes les peines du monde pour ne pas souiller la salle ou les meubles, à ce point que, quand ils furent envoyés à Ballina, on n'eut pas de peine à y remettre tout en ordre.

Toute opposition ayant pris fin, le général français entra dans la cour du château à la tête de ses officiers et demanda à voir *Mons. l'Evêque* (3). Fort heureusement pour sa famille, et comme on le vit plus tard, pour la ville et les environs, celui-ci parlait assez couramment la langue française, ayant eu dans sa jeunesse l'avantage de voyager à l'étranger.

(1) Pour cacher sa blessure aux Français, il se dit atteint de la goutte.

(2) L'obscurité de la phrase, dans la peinture de la situation personnelle de l'évêque à cette heure là même, me semble cacher une partie de la vérité. MOREAU DE JONÈS, qui servait dans la petite armée d'Humbert, raconte qu'il a empêché l'évêque de s'enfuir dans sa voiture. (*Aventures de guerre*, tome II).

(3) Ces trois mots sont aussi en français dans le texte. L'auteur écrit également *Monsieur l'Evêque* dans son *Journal*.

Humbert lui dit d'être sans crainte, que lui-même et tout son monde serait traité avec de respectueux égards et que les troupes françaises ne prendraient que le nécessaire pour vivre : promesse qui, aussi longtemps que les troupes restèrent à Killala, fut très religieusement observée, si l'on excepte un léger éclat de mauvaise humeur du commandant contre l'évêque. J'en parlerai tout à l'heure.

Au milieu des ordres à donner pour faire débarquer le reste de ses troupes et à désigner les quartiers, le général Humbert avait, dans cette même soirée, trouvé le temps d'avoir une assez longue conversation avec l'évêque sur l'objet de l'invasion et sur la vive espérance qu'il nourrissait d'un succès rapide et complet. On allait faire partir sans retard des ports de France un puissant armement pour seconder le premier envoi de troupes ; aussi n'était-il pas douteux que l'Irlande ne devînt, dans l'espace d'un mois, une nation libre et heureuse sous la protection de la France. Un directoire allait être constitué dans la province de Connaught ; quelques membres étaient déjà nommés, mais il y avait encore une situation à prendre pour un homme de la capacité et de l'importance de l'évêque de Killala, s'il voulait saisir l'heureuse occasion d'être utile à lui-même et d'affranchir son pays. Sur le moment, l'évêque ne fit aucune réponse ; il s'inclina seulement devant le compliment personnel qui lui était adressé. Mais quand la demande lui fut sérieusement répétée par les deux principaux officiers, HUMBERT et SARRAZIN, dans la chambre à coucher qui leur était commune, il dit en souriant qu'il avait prêté trop de serments d'allégeance à son souverain pour qu'il fût en son pouvoir de changer de parti. « Vous êtes un homme d'honneur lui répliquèrent-ils, et le gouvernement est loin d'avoir l'intention de violer la liberté d'un homme. » (1)

(1) Si, à la fin de cette journée du 22 août, si pleine d'émotions diverses, le général HUMBERT eut le temps de songer qu'il était né à cette même date, il dut être fier de voir glorifier ainsi l'anniversaire de sa naissance par une

Le reste de la première soirée fut employé à demander au capitaine KIRKWOOD des renseignements exacts sur les approvisionnements qu'on pourrait tirer de la ville et du voisinage, afin de hâter les progrès de l'invasion. Les questions étaient interprétées par quelques officiers irlandais enrôlés dans la petite armée française.

M. KIRKWOOD répondit avec un tel air de franchise et d'honnêteté qu'il gagna l'estime du général. Aussi ce dernier lui dit-il qu'il le faisait seulement prisonnier sur parole et lui donna plein pouvoir de retourner dans sa famille et de vaquer à ses affaires particulières. Mais cette bonne disposition ne dura pas longtemps entre eux.

KIRKWOOD avait une femme charmante, mais d'une faible santé, dont il était follement épris. La terreur de l'invasion lui avait tellement affecté les nerfs qu'après s'être réfugiée au château le premier soir, le lendemain elle se faufila dehors pour aller chercher une retraite secrète au milieu des montagnes, à quatre ou cinq milles de la ville. De là, elle fit parvenir un mot à son mari pour lui annoncer qu'elle n'avait plus qu'un souffle de vie. Ne songeant plus qu'à elle, KIRKWOOD oublia la parole donnée aux Français, et ce ne fut qu'après être resté quelque temps au chevet de sa femme qu'il se rappela avoir dépassé les limites dans lesquelles il avait promis de se tenir. Ne sachant à quel châtiment il était exposé pour avoir violé les lois de la guerre, il prit la résolution désespérée de se cacher dans le district sauvage d'Erris, à environ dix milles de Killala, sur le bord de la mer, où une voiture ne pouvait pas passer, car c'est un affreux pays de marais et de montagnes, quoiqu'il soit assez peuplé. Il y resta quelques jours avec un seul domestique, dans un continuel effroi d'être volé et tué par les rebelles ; il était forcé de coucher

victoire, qui mettait l'épée sur la poitrine de l'Angleterre. Quand je vins pour la première fois à Killala dans le but d'étudier sur place les détails de l'invasion, je ne pus m'empêcher de sourire de la coïncidence qui m'y faisait aussi entrer un 22 août.

la nuit dans les cavernes, au milieu des rochers, quand il ne pouvait se rendre dans la hutte enfumée d'un paysan auquel il pût se fier. Une fois particulièrement, il dut la vie aux bons offices d'un jeune homme du nom de FERDINAND O' DONNEL, tenancier de l'évêché de Killala, qui allait bientôt jouer un rôle remarquable au milieu de ces troubles. O' DONNEL avait occupé un petit poste dans les recettes de Cork, d'où il était revenu depuis peu pour diriger sa modeste ferme et prendre soin de sa mère, d'un jeune frère et de ses sœurs. Il connaissait M. KIRKWOOD, car il n'y avait vraiment pas dans tous les environs un homme plus connu et plus populaire, d'excellente nature, parlant à fond la langue irlandaise, et rendant de bons services par le commerce en grand qu'il faisait entre Killala et les ports de l'Irlande et de l'Angleterre. Ce ne fut pas sans difficulté qu'O' DONNEL put recevoir le fugitif dans sa maison pour une nuit seulement ; cet acte d'humanité lui fit encourir à ce point la haine des rebelles, qu'après avoir fait partir M. KIRKWOOD dès le matin, il fut heureux de prendre le même jour la route de Killala. Il est plus probable cependant qu'il était enchanté du prétexte pour se rendre sur le théâtre de l'action, où sa vanité lui soufflait tout bas la pensée qu'il y trouverait l'occasion de se distinguer. KIRKWOOD bientôt après, secondé par un protestant du nom de ROGERS, parvint à faire connaître sa situation à l'évêque ; celui-ci démontra si clairement aux officiers français que tout, dans cette affaire, était pure inadvertance, qu'un passeport fut octroyé à M. KIRKWOOD. Après maints incidents périlleux, il trouva moyen de rentrer à Killala.

Il avait raison de redouter les tristes conséquences de sa précipitation, quand il abandonna la défense de sa maison et de ce qui lui appartenait. Furieux de son manque de parole, les Français prirent dans son magasin tout ce dont ils avaient besoin, avoine, sel et fer en quantité considérable et ne songèrent nullement à prévenir les déprédations des rebelles dans sa maison d'habitation, comme ils l'eussent fait, s'il ne

s'était enfui, si bien qu'à son retour il ne trouva plus chez lui que les débris d'un naufrage. Mais il est temps de revenir aux évènements qui se passèrent au château au commencement de l'invasion.

Depuis un siècle passé, l'Irlande n'avait connu des horreurs de la guerre que les récits qu'on en faisait. Le coin obscur que nous habitons avait moins de raisons que tout autre pour s'attendre au tumulte d'une invasion étrangère. Il était impossible de soupçonner que le comté de Mayo, tout au moins, pût être tourmenté du malfaisant esprit de déloyauté et d'intolérance religieuse, dont les effets se sont fait sentir dans le comté de Wexford et que nous avons déploré dans le Connaught, non sans un mélange de satisfaction d'avoir échappé à un sort pareil. Il n'est donc pas étonnant que, vivant dans la plus profonde sécurité, les habitants aient été saisis d'une panique aussi générale qu'elle fut terrible.

La salle à manger du château qui, quelques minutes auparavant, ne respirait qu'enjouement et gaîté, fut immédiatement remplie d'un bout à l'autre d'officiers et de soldats français traînant armes et bagages, de prisonniers qui subissaient un interrogatoire, pendant que, dans un coin, un chirurgien et ses aides pansaient un officier de grenadiers français, à l'air renfrogné, qui avait reçu une grave blessure dans la dernière bagarre. Tout le rez-de-chaussée de la maison, y compris la basse-cour et les offices, était occupé par des soldats, au nombre de trois cents au moins.

Et ici ce serait un acte de grande injustice à l'égard de l'excellente discipline, constamment observée par les envahisseurs, tout le temps qu'ils restèrent dans notre ville, de ne pas remarquer le fait suivant. Au milieu des tentations de pillage que leur offraient l'occasion et le nombre d'objets de prix mis à leur portée sur un buffet chargé d'argenterie et de cristaux, et dans un vestibule rempli de coiffures, de fouets, de pardessus appartenant soit aux hôtes, soit à la famille, il ne se trouva pas un seul objet d'enlevé ou d'égaré, quand les pro-

priétaires, le premier moment d'effroi passé, revinrent chercher leurs effets quelques jours après le débarquement. En entrant dans la salle à manger, un officier français appela aussitôt le sommelier de l'évêque, et, ramassant l'argenterie et les verres, il le pria de les emporter dans son office.

Au premier étage du château, le salon, comme je l'ai dit, avait été converti en prison pour les *yeomen*, qui y restèrent jusqu'au 26, quand ils furent envoyés à Ballina et que la famille en reprit possession. Au même étage, la salle des provisions resta comme elle était, et les deux chambres à coucher voisines furent destinées au général et à ses principaux officiers. Le deuxième et dernier étage, contenant une bibliothèque et trois chambres à coucher, fut réservé à l'évêque et à sa famille, et les Français mirent une délicatesse si scrupuleuse à ne pas troubler cette partie de la maison où demeuraient les femmes, qu'on n'en vit pas un monter plus haut que le premier étage, excepté le soir de la victoire de Castlebar, où deux officiers demandèrent la permission d'apporter à la famille les nouvelles de la bataille et parurent un peu mortifiés de voir cette communication accueillie d'un air peu satisfait. (*)

Il est difficile de donner une juste idée des misères de la nuit qui suivit le débarquement des envahisseurs. Le château se présentait aux imaginations épouvantées des gens de la ville comme le seul endroit qui pût offrir une chance de salut. Aussi s'empressèrent-ils d'y chercher un refuge, sans

(*) Un de ces officiers fit remarquer à l'Irlandais qui lui servait d'interprète dans la maison où il était logé « qu'il n'y avait nul espoir d'attacher la famille de l'évêque à la cause des Français, car lorsqu'il lui annonça la victoire de Castlebar, il put lire le désespoir sur tous les visages. » C'était quelque temps avant que les Français apprissent qu'ils ne devaient pas compter sur le concours d'un seul protestant. Les seules personnes de l'Eglise-Etablie qui se joignirent aux envahisseurs étaient deux ivrognes de Killala, qui, regardant l'apostasie comme le meilleur prélude de la trahison. déclarèrent publiquement, avant d'entrer dans le parti français, qu'ils étaient convertis à l'Eglise de Rome.

distinction d'âge, de sexe, de condition, s'ouvrant un chemin dans toutes les parties de la maison, occupant les escaliers, pénétrant dans les chambres à coucher, et quelques-uns même se fourrant eux et leur petite famille dans les mêmes lits que les enfants de l'évêque. Des femmes malades, qui restaient au lit depuis un mois, une vieille dame de plus de quatre-vingts ans, que l'on croyait près de mourir, puisant des forces dans leur désespoir, arrivaient jusqu'au comble de la maison. On plaça des chaises autour du palier du dernier étage, où les membres de la famille et quelques-unes de leurs principales connaissances restèrent toute la nuit, sans songer un seul moment à prendre du repos. La main de plomb du sommeil n'eût pu fermer que les paupières d'un enfant. Le château, semblable à une maison de fous, retentissait en bas de la loquacité des Français, en haut des cris de terreur et des gémissements des réfugiés. Parmi ces derniers, il y en avait qui cherchaient une consolation dans une bouteille de whiskey (1) ; aussi devinrent-ils si criards et si importuns qu'on dut employer la force pour les contenir.

Parmi les invités qui, ce jour là, avaient dîné au château, deux prêtres s'étaient sauvés à pied et avaient gagné les montagnes du voisinage, laissant leurs chevaux aux mains des Français. Le doyen de Killala, le révérend Thomas Thompson, avait amené de chez lui au château sa femme et ses enfants; ils y furent accueillis avec la cordialité due à l'excellence peu commune de leur caractère et y restèrent jusqu'au jour où la Providence nous délivra. L'évêque eut à se réjouir avec raison d'avoir été assez heureux, dans sa détresse, de trouver un appui dans le bon sens, la fermeté et la modération du doyen Thompson et du docteur Ellison. Ce dernier ne resta qu'une semaine au château, car il fut mis en liberté sur parole et se rendit à Castlebar; mais partout où il alla, l'évêque res-

(1) Eau-de-vie qu'on tire de la distillation de l'orge, du blé, du seigle, du maïs, etc.

sentit les bienfaits de ses actives et amicales sympathies. Le révérend ROBERT NIXON, vicaire de la paroisse, digne et estimable jeune homme, habita aussi le château durant les troubles. Le rév. M. LITTLE, de la paroisse de Lackan, voisine de Killala, accourut dans le même asile : il avait été chassé de son presbytère par les insurgés qui ne lui laissèrent ni maison ni rien de ce qui lui appartenait. La famille de l'évêque se composait de lui, de sa femme, de sa belle-sœur Mme COPE, du rév. JAMES BURROWES, précepteur, un jeune neveu et de onze enfants (*). Les domestiques étaient au nombre de treize.

Les deux femmes, qui avaient la direction d'une famille si nombreuse, doivent naturellement attirer l'attention. On se demandera avec curiosité comment elles se conduisirent sous l'impression d'un revers de fortune si terrible et si complètement inattendu. Comme ce récit appartient plus particulièrement à l'histoire publique qu'à l'histoire privée, le lecteur peut être assuré que son désir serait comblé, s'il eût été possible d'y satisfaire sans blesser les sentiments intimes des personnes qu'il concerne. L'héroïsme de la femme se refuse à l'éloge des hommes, parce qu'il hérite communément du caractère de sa source naturelle, la piété, cette piété chaste, quoique ardente, qui se cacherait avec bonheur aux yeux de tout être, excepté à l'Être-Suprême. Qu'il suffise d'observer que la puissance de la religion pour chasser, des esprits bien trempés

L'angoisse, le doute, la terreur, la tristesse et le chagrin,

(Paradis perdu, L 1, 558.)

ne montra jamais de modèles plus parfaits, en cette dure épreuve, que dans toute la conduite de ces mêmes personnes, dont les instances ont empêché ma plume de leur rendre justice.

(*) Mme STOCK avait quatre autres enfants absents, deux filles mariées et deux officiers dans l'armée.

Le lendemain de son arrivée, Humbert commença ses opérations militaires, en dirigeant vers Ballina un détachement de cent hommes, dont quarante montaient les meilleurs chevaux sur lesquels on avait pu mettre la main dans le pays (1). Il fit cacher sous l'arche d'un pont de la route, près de Killala, un poste commandé par un sergent pour surveiller les mouvements des rôdeurs ennemis. Cette mesure de prudence fut fatale au rév. GEORGE FORTESCUE, neveu de lord Clermont et prêtre diocésain du plus aimable caractère. Ce jeune gentilhomme, enrôlé dans les troupes de son frère, dans le comté de Louth, s'était mis lui-même à la tête d'une reconnaissance partie de Ballina. Il tomba dans l'embuscade et reçut à l'aine une blessure dont il mourut, environ neuf jours après, au milieu de grandes souffrances, mais en donnant l'exemple de la patience et de la résignation. Les carabiniers et la yeomanry de Ballina, après une courte résistance, cherchèrent leur salut dans la fuite, laissant la ville et un de leurs hommes entre les mains des Français, un cavalier de Newport, qui fut surpris dans son lit.

Ce prisonnier était de grande taille et de forte corpulence. Le général Humbert se plut à en faire une exhibition publique, comme de dépouilles opimes de sa victoire. En conséquence, le faisant placer à sa gauche, en uniforme, dans un cabriolet traîné par deux beaux chevaux qui avaient appartenu au pauvre Fortescue, le général revint de Ballina comme en

(1) Tout ce paragraphe semble avoir été écrit obscurément de propos délibéré. Les faits s'étaient cependant passés sous les yeux de l'évêque ; il a manqué ici à sa bonne foi ordinaire. Les évènements de trois jours, il les fait entrer dans un seul. En voici l'ordre : 1° la reconnaissance dont l'auteur ne donne pas le résultat, fut conduite par Sarrazin jusqu'aux portes mêmes de Ballina, où il apprit que la ville était gardée par 600 fantassins et 200 cavaliers ; 2° le lendemain, reconnaissance de Fortescue, venant de Ballina, à la tête de 500 à 600 hommes, et qui fut mortellement blessé au pont de Killala ; 3° le troisième jour, dès le matin, prise de Ballina par les Français après une marche de nuit. Cinq officiers prisonniers, dont celui de Newport ; fuite de l'ennemi ; la ville laissée à la garde des Irlandais, retour à Killala.

triomphe à Killala, au milieu des acclamations d'une grande foule de paysans et de l'armée française. Le captif indolent promenait avec tranquilité ses regards autour de lui, et ne ressemblait pas peu à un lion-marin qu'on vient d'arracher au sommeil.

En guerre, dit-on, c'est du premier succès que tout dépend. La maxime reçut ici du moins son application par l'accession spontanée de plusieurs centaines de gens de la campagne à la cause des Français, qu'ils affectaient d'appeler la cause de l'Irlande et de la liberté. Un drapeau fut déployé au-dessus de la porte du château avec l'inscription ERIN GO BRAGH, signifiant, m'a-t-on dit, *Vive l'Irlande !* (1) Cet étendard était le signal d'appel pour tous ceux qui voulaient assurer leur liberté, en se joignant à un peuple brave qui n'était venu que dans le but de donner à l'Irlande l'indépendance et le bonheur. Ce généreux projet fut sanctionné par une distribution immédiate d'armes, de munitions et de vêtements aux nouvelles levées du pays.

La propriété fut déclarée inviolable. Des espèces devaient arriver sur les vaisseaux de France qu'on attendait tous les jours. Jusque là, tous les dons volontaires, tout ce qu'on prendrait par nécessité pour satisfaire aux besoins de l'armée, on le paierait ponctuellement en bons tirés sur le futur Directoire, et on invitait courtoisement à les accepter tous ceux auxquels on avait demandé quelques objets de nécessité. Les deux ou trois premiers jours, beaucoup de personnes prirent de ces bons aux commissaires français des vivres, dont tout le temps semblait employé à les écrire. L'évêque lui-même fut d'avis qu'on ferait sagement de les accepter, tout en y perdant, non que, comme il le disait aux gens, on pût jamais être remboursé, mais parce que, quand viendrait le jour des enquêtes, ils serviraient à prouver au gouver-

(1) La traduction littérale est *l'Irlande à toujours ! Ireland for ever*, en Anglais. Le drapeau irlandais est vert, orné d'une harpe et de *shamrock* (trèfle).

nement anglais les pertes supportées par les sujets fidèles. Cependant le mal que se donnait le commissaire pour tirer ces bons sur une banque qui n'existait pas encore, ne fut pas de longue durée. Les gens sourirent d'abord, et le commissaire, à la fin, en fit autant en offrant une garantie qui reposait en l'air.

Mais si l'argent manquait, les vêtements et les armes promis aux recrues furent immédiatement délivrés, et cela en quantité considérable. Des caisses contenant chacune quarante fusils, et d'autres remplies d'uniformes français tout neufs et de beaux shakos, avaient été entassées dans la cour du château. Quiconque venait offrir ses services recevait un vêtement complet. Suivant un rapport digne de foi, il y en eut environ un millier. Les nouveaux arrivants, qui étaient au moins aussi nombreux, n'obtinrent que des souliers et des bas. A la fin, on ne donna que des armes. Le colonel Charost affirma à l'évêque qu'on ne délivra pas moins de 5000 fusils (1) sur le lieu même aux insurgés. De l'avis de ceux qui s'y connaissent, ils étaient de bonne fabrication, mais d'un calibre trop petit pour recevoir des balles anglaises. Les carabines étaient remarquablement bonnes. Les épées et les pistolets, qui n'étaient pas en grande quantité, étaient réservés aux officiers des insurgés seulement, comme marques de distinction.

C'était un triste spectacle pour les habitants du château, de voir l'ardeur avec laquelle ces infortunés paysans se poussaient en avant pour saisir une de ces fatales parures, présage certain de leur mort prochaine. Il fallait bien peu de pénétration pour ne pas voir la folie de ceux qui croyaient au succès final d'une entreprise conduite avec de pareilles forces, contre une armée qu'à cette époque on pouvait, selon toute probabilité, évaluer à cent mille hommes dans le royaume. Mais bien que l'appât fût visible pour les gens de quelque

(1) Si Charost a tenu ce propos, il exagérait sciemment pour produire sans doute plus d'effet, quand ce chiffre serait partout répété. Humbert n'avait pas embarqué plus de 3000 fusils.

sens, c'était assurément pour la multitude un leurre assez attrayant.

Le paysan, dont les cheveux ne connaissent pas le peigne, couvert de guenilles, qui n'avait jamais joui du luxe des souliers et des bas, lavé maintenant, poudré, habillé de la tête aux pieds, était métamorphosé en un tout autre être. Il faut dire que la plus grande partie de ces montagnards étaient d'assez belle taille et de bonne mine. « Voyez ces pauvres garçons, disait Humbert à l'évêque d'un air de triomphe ; ils sont faits, ne trouvez-vous pas, de la même étoffe que nous » ? Une tentation plus forte encore s'offrait à des gens qui n'étaient pas accoutumés à se nourrir de la chair d'un animal : c'était la jouissance d'un morceau de viande fraîche. La plus petite ration quotidienne de bœuf était d'une livre pour chaque recrue ; elle était dévorée avec une avidité qui excitait tantôt les rires, tantôt le mépris des Français, leurs alliés. Un officier asssura qu'ayant une fois, par curiosité, confié à un Irlandais un morceau de huit livres de viande cuite, il vit la créature s'étendre sur le sol et se mettre à la ronger avec tant d'avidité qu'il était sûr de ne pas le voir se relever avant d'avoir tout dévoré.

L'appât du butin entrait sans aucun doute pour beaucoup dans les motifs qui poussaient l'indigent à secouer les chaînes des lois civiles et l'armaient contre ses riches voisins. C'est justice toutefois de faire observer que, si les premiers qui se joignirent à l'ennemi furent entraînés par un espoir quelconque à prendre rang sous un étendard étranger, il y en eut beaucoup qui le firent dans la suite uniquement par peur. Les premiers insurgés firent tous leurs efforts pour effrayer leurs voisins et les enfermer avec eux dans le même cercle de dangers, employant tantôt les plus horribles menaces, s'ils refusaient de s'unir à la cause commune, tantôt le mensonge contre les protestants, qu'ils représentaient comme des orangistes, généralement portés à l'extirpation du catholicisme.

Quand on pèse exactement les motifs réunis de si nom-

breuses tentations, qui agissaient d'ailleurs sur un corps de paysans déjà aliénés contre les protestants par les différences de religion, de langue et d'éducation, on est plutôt surpris que l'insurrection du Connaught ait produit si peu de mal et que nous n'ayons pas eu à déplorer les horribles scènes de carnage et d'intolérance religieuse qui avaient récemment imprimé (1) sur les provinces de l'est une honte ineffaçable.

Un fait digne d'être particulièrement remarqué, c'est que, durant toute cette période de troubles civils, pas une goutte de sang ne fut versée par les rebelles du Connaught ailleurs que sur le champ de bataille. Il est vrai que l'exemple et l'influence des Français contribuèrent beaucoup à prévenir des excès sanguinaires ; mais il ne serait pas juste d'attribuer à cela seul la modération dont nous avons été les témoins, quand on considère l'étendue de pays qui resta à la merci des insurgés pendant les quelques jours qui suivirent la nouvelle de la défaite des Français.

Nous présentons ces réflexions au public pour appuyer et défendre l'opinion de certaines personnes qui se firent les avocats de la clémence, quand, la rébellion une fois réprimée, on mit en discussion le traitement dû aux insurgés. Les gentilshommes ne voulaient que feu et sang, et pourtant les pertes que leur avait fait essuyer la guerre, quoique sérieuses et capables de soulever les haines, n'étaient que matérielles. Il était raisonnable que de plus doux sentiments dussent trouver place dans des cœurs qui avaient redouté de plus grands malheurs que la spoliation. Ils savaient que la vie est le premier des biens de ce monde, et, pour avoir gardé la faveur de vivre, ils ne pouvaient se monter avides de la ravir aux autres.

En vérité, quand on avait vu ces pauvres paysans montrer si peu d'animosité, il était impossible à tout témoin de leur

(1) Insurrection du comté de Wiclow. Elle est jugée ici au point de vue anglais.

conduite de ne pas prendre en pitié leur grande naïveté. C'était à ce point que la situation sérieuse où nous étions ne pouvait souvent nous empêcher d'en rire. La fatuité des jeunes rustres dans leurs nouveaux habits, le mélange de bonne humeur et de mépris dans les Français, qui s'amusaient à en faire des freluquets, l'empressement des déguenillés à n'être pas moins beaux que leurs camarades, jetant au loin leurs vieux vêtements, longtemps avant que ce fût leur tour d'en recevoir de tout neufs, surtout la joyeuse activité d'un jeune et bel officier de marine, dont l'occupation était de mettre le comble à la vanité des recrues, en les décorant de shakos magnifiquement bordés d'un papier (1) brun tacheté comme la peau d'un léopard, perché qu'il était sur un baril à poudre, les mettant sur une tête quelconque, même la plus grosse, et les y enfonçant à coups de poings, sans souci du moyen de les retirer, tout cela était autant de détails qui vous auraient fait sourire, fussiez-vous sorti de voir votre maison en flammes.

Un spectacle non moins réjouissant se présentait à vos yeux, si, accompagnant ces nouveaux soldats, après la distribution des armes et des cartouches, vous observiez leur manière de s'en servir. Il n'était pas rare de les voir mettre les cartouches à l'envers, et quand elles étaient arrêtées au passage (ce qui arrivait souvent), ils retournaient le canon de fusil et le frappaient contre le sol au point de le fausser et de le mettre hors d'usage. On leur avait d'abord confié des balles avec de la poudre. Mais cette distribution ne se renouvela pas, après qu'elle eût failli coûter la vie au général Humbert. Comme il se trouvait à une fenêtre ouverte du château, le général entendit une balle siffler à ses oreilles. Une recrue maladroite avait déchargé son fusil en bas, dans la cour ; le général, pour le punir, lui administra impitoyablement une volée de coups de canne. La balle avait percé le

(1) L'évêque nous semble faire erreur sur la matière de cette bordure.

plafond et la marque y est encore visible. Bref, c'était une grande inconséquence aux yeux de ces guerriers rustiques, de garder avec eux des fusils qui leur seraient inutiles avant d'être en présence de l'ennemi, quand il y avait tant de petits animaux sur lesquels ils pouvaient les essayer. Un jour, une bande d'individus vint trouver Charost, en criant qu'on leur fournît de la poudre et du plomb. « Dites-leur, fit le commandant en colère, qu'ils n'en auront plus, tant que je ne serai pas sûr qu'ils ne gâcheront pas leurs charges sur des corbeaux. (*)

Les Français, on ne l'ignoré pas, sont assez portés à se considérer comme supérieurs à tout autre peuple. Mais réellement, en cette circonstance, il eût été ridicule de ne pas mettre en tout point les troupes françaises au-dessus de leurs nouveaux alliés.

L'intelligence, l'activité, la tempérance, la patience, semblaient être combinées, à un degré surprenant, dans les soldats d'Humbert, avec la plus stricte obéissance à la discipline.

(*) On chasse le corbeau pour ses plumes à écrire. On a remarqué que ces oiseaux, qui n'étaient pas communs dans nos campagnes avant cette époque, ont commencé à se multiplier à mesure que les cadavres non enterrés (maudite soit la guerre !) devenaient un spectacle familier à nos yeux. Le lecteur pardonnera une courte digression pour lui raconter un incident dont l'auteur de ces pages fut témoin oculaire.

Vers l'époque de notre plus grand danger, quand nous reçûmes les premières nouvelles de Ballinamuck, on entendit, pendant plusieurs jours de suite, sur les grands arbres qui touchent au jardin de l'évêque, des croassements et un caquetage extraordinaires. A la fin, une nuée d'oiseaux s'éleva dans les airs au-dessus des arbres, puis se divisa en deux bataillons réguliers de corneilles et de corbeaux ; il s'engagea alors dans les régions supérieures un combat de quelques minutes, avec tant de furie, qu'une société qui se promenait dans le jardin entendait le battement des ailes les unes contre les autres. La victoire se déclara à la fin pour les corneilles ; les intrus, c'est-à-dire les corbeaux, prirent la fuite, et la paix fut rétablie parmi les anciens tenanciers du bocage. On s'étonnera sans peine qu'au milieu de notre abattement nous ayons reçu quelque confort même d'un présage.

Et cependant, à l'exception des grenadiers, il n'ont rien qui attire les regards. Ils étaient généralement de petite taille, avec un teint pâle, et l'usure avait mis leurs vêtements dans le plus misérable état. Pour un observateur superficiel, ils auraient paru incapables de supporter la moindre fatigue. C'étaient cependant des hommes qui, comme on a pu le remarquer alors, se contentaient fort bien de pain ou de pommes de terre, de boire de l'eau, de faire leur lit du pavé de la rue et de dormir avec leurs vêtements sans autre toiture que la voûte du ciel. Une moitié de ces soldats avaient servi en Italie sous Bonaparte ; les autres venaient de l'armée du Rhin où ils avaient souffert des privations qui expliquaient leur maigreur et la fatigue peinte sur leurs visages. Quelques-uns d'entre eux déclaraient, avec toutes les marques de la sincérité, que, au siège de Mayence, durant l'hiver précédent, ils avaient longtemps dormi sur le sol, dans des trous creusés à quatre pieds sous la neige. Un officier même, montrant sa culotte de cuir, affirmait à l'évêque qu'il n'en avait pas changé depuis un an.

Humbert, le chef de ce singulier corps de soldats, était lui-même un personnage aussi extraordinaire que pas un dans son armée. De belle taille et bien bâti, dans la pleine vigueur de l'âge, vif à décider et prompt à exécuter, évidemment maître dans son métier, il méritait, et vous ne sauriez la lui refuser, la réputation d'un bon officier pendant que sa physionomie vous empêchait de l'aimer comme homme. Ses yeux, petits et comme endormis (probablement à la suite de veilles) lançaient de côté un regard plein d'astuce et même de cruauté; il avait l'œil d'un chat prêt à sauter sur sa proie. Son éducation et ses manières indiquaient un homme sorti des rangs les plus bas de la société, quoique, comme la plupart de ses compatriotes le peuvent faire, il sût prendre, quand il le fallait, le maintien d'un gentilhomme. En fait d'instruction, il savait à peine écrire son nom. Il était plein de fougue et d'emportement, et tous ses actes semblaient empreints des

caractères de la grossièreté et de la violence. Cependant, en l'observant avec attention, on découvrait que sa rudesse était la plupart du temps un artifice employé pour extorquer par la terreur une soumission immédiate à ses ordres. L'évêque lui-même fut un des premiers qui eut l'occasion de reconnaître cette vérité.

Il fallait des bateaux pour débarquer l'artillerie et les munitions, et en outre des chevaux et des voitures pour les amener par terre; or, il était nécessaire de se les procurer sans délai, le succès de l'entreprise consistant dans la rapidité. On avait offert des prix élevés, mais les pêcheurs de Killala s'étaient dès l'abord mis hors d'atteinte; on ne put donc avoir d'autres voitures que celles qui furent saisies sur le premier moment. On s'adressa en conséquence à l'évêque qui répondit (et c'était vrai) qu'il n'avait dans la ville aucune autorité civile ou personnelle, qu'il n'était pas magistrat et qu'il n'avait pas eu le temps d'être en rapport avec les habitants, car il venait d'une autre partie du royaume et n'était que depuis peu établi à Killala. Humbert répondit qu'il n'aurait pas dérangé sa seigneurie, si le magistrat spécial ne s'était enfui au mépris de la parole donnée; qu'il s'occupait peu de savoir par quels moyens l'évêque pourrait procurer ce dont on avait besoin, mais que, comme il était le principal habitant, il devait être chargé de fournir voitures et chevaux, et cela le lendemain matin même. L'évêque, en présence d'Humbert, conjura ses gens d'aller par la ville essayer de convaincre les habitants que les ordres du général devaient être exécutés.

Le lendemain matin, comme on ne voyait venir ni bateaux ni voitures, Humbert entra en fureur. Il répandait un torrent d'injures grossières, criait, frappait du pied, tirait à chaque instant son sabre dont le fourreau battait le sol. Il mit un pistolet sur la poitrine au fils aîné de l'évêque, et enfin dit à l'évêque lui-même qu'il lui ferait connaître qu'on ne se joue pas de lui, et que, pour le punir de son manque de soumis-

sion, il allait à l'instant l'envoyer en France. Des ordres, en effet, furent aussitôt donnés à un officier qui remit l'évêque à la garde d'un caporal, ne lui laissant que le temps de prendre son chapeau. En voyant l'évêque conduit à pied, à travers la ville, les habitants ouvrirent de grands yeux sans rien dire ; les soldats le faisaient marcher d'un bon pas le long de la route qui conduit aux vaisseaux et semblaient avoir reçu l'ordre de ne répondre à aucune de ses questions.

Quand ils furent environ à un demi-mille et qu'ils allaient dépasser la colline qui aurait caché la ville à leur vue, ils furent rejoints par un exprès à cheval, leur portant l'ordre du général de revenir avec le prisonnier. En entrant au château, l'évêque fut fort complimenté par les officiers français qui mirent la conduite de leur chef sur le compte de sa vivacité ; mais il est, lui dirent-ils, d'un très bon caractère. Humbert lui-même le reçut au pied de l'escalier, s'excusant sur la nécessité, ce que l'évêque admit sans peine. Celui-ci toutefois n'avait pas craint un seul moment que la menace fût sérieusement suivie d'effet. Il savait que les Français n'auraient besoin ni de sa présence, ni de ses services comme interprète, mais il voyait, à travers le prétexte, le véritable objet de la fureur d'Humbert, fureur qui prit fin à l'apparition immédiate, comme le général s'y était attendu, des gens qu'il avait fait chercher. Le danger de l'évêque, si danger il y eut, disparut si rapidement que la plus grande partie de sa famille ne sut l'affaire que quand elle fut passée.

A peine cependant Humbert était-il sorti d'un embarras, qu'un autre se présentait sur sa route. Tout étant prêt pour la marche en avant dès le samedi 25, le général résolut de laisser derrière lui à Killala deux cents de ses propres soldats, sous le commandement d'une demi-douzaine d'officiers, pour s'assurer une retraite, en cas d'insuccès, et pour garder ses munitions, dont une très grande partie, se montant à 280 barils de 100 livres chacun, ne pouvait immédiatement le suivre, faute de moyens de transport. Mais ce n'était pas là le

motif ostensible qui lui faisait laisser des hommes à Killala. On prétendit que c'était par pure compassion pour les protestants du voisinage, dont les jours pouvaient être menacés par les nouvelles recrues, pendant que les Français seraient occupés ailleurs. En échange de six officiers qu'on dut laisser à Killala pour y maintenir la paix, on dut emmener des otages au moins jusqu'à Ballina, et on fit entendre à l'évêque que lui et un de ses fils devaient en faire partie. Les observations furent inutiles. L'évêque se trouva obligé d'annoncer la nouvelle à sa famille et de commander sa voiture pour le lendemain matin.

A aucune époque de leur infortune, peut-être, la patience des femmes ne fut mise à une plus rude épreuve. Il était dur d'apprendre qu'on allait être, dans de telles circonstances, séparé du principal appui qu'on trouve dans un homme, pendant un temps incertain, peut-être pour toujours, car on disait et on croyait que les otages devaient suivre partout le camp et la fortune des envahisseurs. A cette nouvelle Mme THOMPSON, femme du doyen, tomba en défaillance, ; dans l'état avancé de grossesse où elle était, son courage n'avait pu dominer ses forces : Mme STOCK et Mme COPE ne dirent rien, mais l'œil qui rencontra leurs yeux, durant cette scène d'angoisse, se voile de larmes à ce souvenir.

Le lendemain matin (dimanche), l'aspect des choses s'éclaircit un peu, sans cesser d'être encore désagréable. Le général avait changé d'idée ; il voulut bien accepter le fils aîné de l'évêque à la place du père. C'était un étrange allégement de peine que d'exposer au danger un fils aimé de tous ceux qui le connaissaient, aussi bien que de ses parents. Mais le jeune homme, un collégien de moins de dix-neuf ans, ne songea pas au péril dont son père était délivré et il partit joyeusement avec les quatre autres otages que l'évêque avait reçu l'ordre de désigner ; car Humbert avait consenti à ne prendre qu'un des fils de l'évêque au lieu des deux. Les quatre autres étaient JOHN KNOX, esquire, de Bartrach, THOMAS

Kirkwood, lieutenant de la cavalerie du Tyrawley, James Rutledge, officier de la douane, et le vicaire M. Nixon.

Avec une mobilité qui semblait être le caractère général de sa conduite, Humbert déclara aux otages, aussitôt après leur arrivée à Ballina, qu'ils étaient libres de retourner chez eux. Il dirigea ensuite ses forces sur Castlebar, laissant Ballina à la garde d'un nommé Truc, officier ignorant et brutal, avec quelques Français et une lie d'Irlandais. Truc ne voulut pas confirmer, avant le jour suivant, l'acte de bienveillance du général, de sorte que les cinq otages passèrent la nuit dans une vive inquiétude, manquant presque de tout, au milieu d'une foule de rebelles ivres et insolents. Le lendemain, on ne put trouver les chevaux sur lesquels ils étaient venus ; ils furent toutefois heureux de reprendre leur route à pied.

Quant à Killala, la garde en avait été confiée, avec le titre de commandant, à M. Charost, *chef de demi-brigade* (1), qui correspond à notre titre de lieutenant-colonel. Ce choix fut un bienfait pour notre ville, car Charost était un homme de sens et d'honneur ; bref, l'opposé de Truc à tout égard. Cet officier débuta dans son commandement par montrer son obligeance pour l'évêque, au point d'accorder au capitaine Hill, le digne greffier du diocèse, un passeport qui lui permettait d'aller chez lui à Limerick. C'est par lui que l'évêque trouva l'occasion si désirée d'envoyer une lettre à ses amis de Dublin, la seule qu'ils reçurent jusqu'au jour où la ville fut reprise. Cependant ils eurent d'autres nouvelles verbales de la famille par le docteur Ellison qui, le 29, obtint de Charost l'autorisation de retourner à Castlebar, d'où il suivit sa femme et sa famille dans la capitale. M. John Thompson, frère du doyen, put aussi, en même temps que le docteur Ellison, retourner chez lui à Castlebar, où il donna l'hospitalité au fils de l'évêque, Arthur, quand celui-ci y fut immédiatement après envoyé en otage.

(1) Cette qualification est en français dans le texte.

21

Quoique l'ennemi n'eût emporté avec lui à son départ que les objets indispensables pour ses opérations de campagne, toutefois il se trouva encore dans la nécessité de mettre la main sur la meilleure partie de ce que possédait le pays, soit en vivres, soit en provisions diverses. Le garde-manger et le cellier de l'évêque, tous deux abondamment approvisionnés en cette saison, suffirent à peine pour trois jours. Tout ce qu'il avait dans les champs disparut : blé, pommes de terre, bétail, tout était demandé, tout fut pris à l'évêque, avant qu'on eût touché quoi que ce soit du bien des pauvres. Le fourneau de sa cuisine fut si constamment allumé, depuis le grand matin jusqu'à minuit, que plus d'une fois le feu prit à la cheminée et qu'au milieu de l'été on brûla environ trente tonnes de charbon en un mois. Ses écuries comptaient neuf chevaux à lui, bons la plupart, avec leur harnachement, et ses hôtes en fournirent encore une demi-douzaine de plus. La remise ne fut dépouillée que des harnais, ces braves officiers méprisant le luxe d'une voiture. Les cars (1), les charrettes et un grand chariot furent enlevés naturellement. En trois jours, il avait perdu la valeur de six cents livres (2). Mais il était clair que ces pertes n'étaient rien en comparaison de celles qu'il aurait subies, si, comme on le lui avait conseillé en lui en offrant même les moyens, il eût pris la fuite à l'approche des Français. La ruine de sa maison et de ses meubles, de grande valeur tous deux, en eût été la conséquence, et je ne parle pas des malheurs qui fussent tombés sur tout le voisinage, et qu'il fut assez heureux de détourner par sa présence et par ses efforts.

Le corps principal de l'ennemi était à peine sorti de Killala, qu'un drapeau de parlementaire arriva de Castlebar, porté par le capitaine Grey, des carabiniers. Il venait sous le prétexte de prendre des informations sur un officier qui avait

(1) Le *car* est un véhicule particulier à l'Irlande, le seul qui y soit pour ainsi dire en usage pour les personnes, mais non pour les autres transports.

(2) 15,000 francs. La livre vaut 25 francs.

été blessé et fait prisonnier à Ballina, mais en réalité son but était de connaître les forces de l'ennemi. Aussitôt qu'il eut appris ce qu'il voulait savoir, le capitaine Grey nous pria en particulier de ne point nous inquiéter, car on attendait à Castlebar des troupes trois fois plus nombreuses pour donner leur compte aux Français. C'est un dimanche que cela arriva. Aussi quelle détresse pour les amis du gouvernement anglais, quand, vingt-quatre heures après, un exprès de Sarrazin, commandant en second de l'armée française, apporta la nouvelle qu'une victoire complète avait été gagnée sur nos troupes, que huit cents des nôtres étaient pris ou tués, dix pièces de canon tombées entre les mains de l'ennemi et que Castlebar s'était rendu ! « L'indépendance de l'Irlande est fondée », concluait triomphalement la lettre.

L'auteur de ce récit n'ayant pour but que d'écrire ce qu'il a vu et senti, ce n'est pas à lui, quand même il en serait capable, de retracer les évènements d'une invasion dont les premiers succès causèrent tant d'étonnement, ou de faire voir par quels moyens une poignée d'hommes put si longtemps braver les forces de tout un royaume, d'hommes qui, du moment qu'ils ne reçurent pas les renforts attendus, crurent, et ils l'avouèrent, n'être que des enfants perdus, envoyés pour inquiéter les ennemis de leur pays et qui, une fois leur devoir accompli, s'attendaient à toute heure à être forcés de se rendre prisonniers de guerre. Les habitants de Killala, séparés du reste de l'Irlande, ayant en face l'océan, derrière eux un cordon de montagnes dont les deux seuls passages étaient continuellement gardés par les rebelles, savaient à peine ce qu'il y avait au-delà et ne connaissaient que ce qui se passait sous leurs yeux.

Nous eûmes dans la grande cour du château la triste preuve que la trahison contribua au succès des Français à Castlebar. Cinquante trois déserteurs de la milice de Longford (1) arrivè-

(1) C'étaient des soldats irlandais qui, après la bataille, avaient demandé à servir dans l'armée française.

rent au milieu des acclamations de la foule, avec leurs habits retournés et échangèrent les uniformes donnés par le souverain contre l'habit bleu des Français. C'était un spectacle étrange qui attristait au plus haut degré les protestants, témoins de la scène. Pour consoler l'évêque, le commissaire lui fit présent des uniformes des déserteurs. Il les accepta, prévoyant qu'il trouverait bientôt en grand nombre, pour les en couvrir, des gens dépourvus de tout.

On dit qu'en peu de jours le camp des rebelles à Killala reçut encore plus de quatre-vingts déserteurs, de la milice de Longford et de Kilkenny. Pas un de ces infâmes traitres à leur roi et à leur pays ne retourna vivant sous son toit.

Dès le jour que se livra la bataille de Castlebar (28 août), l'incertitude fut des plus vives à Killala, au bruit du canon qui se tirait à l'intérieur des terres, et à l'apparition au large d'une escadre que l'on disait française ou anglaise au gré de ses vœux ou de ses espérances. Ces vaisseaux (*), dont le nombre varia d'un ou deux à cinq, paraissaient irrésolus dans leur marche, quand à la fin trois d'entre eux se dirigèrent vers Sligo ; un quatrième de 32 canons, avec un coutre de 16, continua à louvoyer dans la baie et fut un moment sur le point de perdre son coutre sur le banc de sable. Les Français caressaient l'espoir que ce pouvait être l'escadre attendue de Brest, lorsque le 30 août, ils virent la frégate envoyer ses bateaux détruire les deux bâtiments de commerce dont les Français s'étaient emparés, l'un pour transporter leurs munitions qu'on venait de débarquer, et l'autre, qui était de quarante tonneaux, pour approvisionner la ville de farine et d'avoine. L'équipage de ce dernier, composé de sept hommes, fut emmené sur la frégate anglaise. Les deux sloops

(*) C'était, comme nous l'apprîmes plus tard, *la Doris*, de 36 canons, commandant lord Ranelagh, *le Melampus*, également de 36 canons, capitaine Moore, et *le Fox*, coutre de 12 canons, lieutenant Walsh. Les vaisseaux qui restèrent étaient *le Cerbère*, de 32 canons, capitaine Mac-Namara, et *le Hurleur*, coutre, capitaine J. Norway, portant 16 caronades de 18 livres.

continuèrent à brûler toute la nuit et même une partie du lendemain. Quelques pauvres gens, qui s'étaient aventurés à monter sur le sloop chargé de farine, pour sauver ce qu'ils pourraient de provisions si attrayantes, échappèrent à la mort avec peine ; la frégate leur avait envoyé un coup de canon de 18.

CHAPITRE II

Killala gardé par trois officiers français

Aussi longtemps que les deux cents Français restèrent à Killala pour protéger la ville, les protestants se sentirent en parfaite sécurité, quoique à chaque heure s'accrût le nombre des insurgés qui accouraient de la campagne dans un camp formé sur le domaine de l'évêque. Les affaires devinrent bien plus tristes à partir du premier septembre. Ce jour là, le commandant montra à l'évêque un ordre qu'il avait reçu du général HUMBERT, pour envoyer immédiatement à Castlebar toute la garnison française de Killala, à l'exception de M. CHAROST lui-même et d'un autre officier du nom de PONSON, qui devaient garder la ville avec environ deux cents recrues irlandaises. (1)

Toutes les horreurs commises à Wexford menaçaient désormais les loyalistes. « Des loups affamés nous entourent de tous côtés, disaient-ils à CHAROST, et que peuvent faire deux hommes malgré leur bravoure et leur vigilance ? » Le commandant les engagea à être sans inquiétude, leur affirmant qu'il mourrait plutôt que de les abandonner, mais il dit à l'évêque que, comme en restant ici pour protéger les protestants, il courait le risque de perdre sa propre liberté, il croyait raisonnable d'envoyer à Castlebar avec les troupes

(1) A ces deux officiers il faudra en ajouter un troisième, BOUDET, qui arriva plus tard.

un des fils de l'évêque en guise d'otage pour sa personne, dans le cas où les Anglais se rendraient maîtres de Killala. A cela l'évêque n'eût rien à objecter. En conséquence, son second et son troisième fils tirèrent au sort; la chance tomba sur celui-ci, un jeune garçon de seize ans du nom d'Arthur, qui partit vers sept heures du soir sur une pauvre rosse fort mal harnachée et voyagea toute la nuit avec les Français. De ce jour jusqu'à la reprise de Killala, pendant plus de trois semaines, ses parents et lui ne purent échanger une seule nouvelle, tant les passages étaient étroitement gardés.

Immédiatement après le départ de la troupe française, le commandant s'attacha à maintenir la sécurité du district confié à ses soins. Chaque nuit, une forte patrouille dut parcourir la ville et les environs à la distance de trois milles. Mais comme il arrivait continuellement des bruits de vols et d'attaques nocturnes, M. Charost pensa qu'il était sage d'inviter, dans une proclamation, tous les habitants, sans distinction de religion ou de parti, à venir près de lui chercher des armes et des munitions pour leur propre défense, sous la seule condition d'une promesse de les lui rendre, quand il les réclamerait. L'offre fut aussitôt acceptée, particulièrement par ceux des protestants qui étaient le plus exposés au danger et avaient été forcés au commencement de l'invasion de remettre leurs armes aux Français. En conquence, on commença à faire une distribution dans la cour du château, durant la soirée du 1er septembre.

Le commandant eut alors l'occasion de juger si les craintes qu'inspiraient les *papistes* du voisinage étaient justement fondées. Au moment où l'on formait la patrouille, les rebelles, tous *romanistes*, commencèrent à murmurer, quand ils virent qu'on donnait des armes aux protestants de la ville. « Bien sûrement, disaient-ils, ils les emploieraient contre les Français et leurs alliés; le jour où apparaîtrait une armée anglaise ». Les chefs ne manquaient pas aux mutins. Leur orateur était un certain Mulheeran, un de leurs officiers, vigoureux

et brave gaillard ; que plus tard on vit se défendre comme un lion, à la bataille de Killala, contre trois ou quatre troupiers qui le tailladaient de leurs sabres ; il ne tomba que quand il eut le crâne haché en morceaux. Il résista en face au commandant et alla jusqu'à jeter à terre les armes qu'il avait reçues des Français. Charost lui dit alors qu'il donnerait également des armes à tous ceux qui auraient besoin d'un fusil pour leur défense personnelle. L'évêque, au milieu de l'obscurité de la nuit, des clameurs et de la confusion des trois langues, fit tous ses efforts pour apaiser les mécontents. Après une lutte d'une heure, quelques protestants, intimidés par les menaces de leurs adversaires, rendirent les armes qu'ils avaient reçues, en disant qu'ils se mettaient sous la protection de la patrouille ; cela mit fin pour cette nuit à tout ce tumulte.

Le fait se renouvela toutefois les deux jours suivants, avec la même violence, jusqu'à ce qu'enfin les protestants, fatigués des visites domiciliaires que faisaient les rebelles armés pour chercher des armes cachées, demandèrent au commandant de publier une proclamation pour faire rentrer celles qu'il avait distribuées et défendre qu'à l'avenir on sortit avec des armes, à l'exception des recrues occupées au service français.

La terreur d'être ainsi privé de moyens de défense grandissait encore aux nouvelles alarmantes des déprédations commises dans tous les environs de Killala à la distance de plusieurs milles. Il ne se passait pas une nuit que quelque maison ne fût pillée, et dans le jour il s'écoulait rarement une heure, sans que l'évêque ne fût instamment prié d'aller exposer quelque plainte au commandant ou de faire envoyer des hommes pour protéger les habitants. Pour montrer sa bonne volonté, il traduisait, il écrivait des pétitions, il dépêchait des gardes aux familles protestantes du voisinage, il allait de maison en maison dans la ville pour s'enquérir des abus, puis, dans la soirée et souvent dans la journée, il était forcé de se jeter sur un lit, incapable de mettre un pied

devant l'autre. Sa santé et son appétit cependant semblaient plutôt tirer profit de ces excès de fatigue, et de sa vie il ne dormit jamais mieux.

Mais s'il était douteux qu'on pût confier en sécurité des armes à chaque habitant de Killala, il était de toute évidence que la ville ne pouvait rester sans administration civile. Des pillards arrivaient à toute heure de la campagne pour le commun ennui et la terreur des propriétaires catholiques et protestants. A Castlebar, les Français, disait-on, avaient divisé la ville et les environs en districts, présidés chacun par un officier municipal qui avait sous ses ordres une garde armée pour la défense publique, et ce système avait eu le succès désiré.

En conséquence, on proclama l'institution du même système administratif dans la partie du territoire qui était sous la direction de Charost. Il fut divisé en petits cantons, dans chacun desquels devait fonctionner un magistrat élu par ses voisins et appuyé d'un garde de seize ou vingt hommes ; des armes et des munitions seraient distribuées sous l'expresse condition qui ni officiers ni hommes ne pourraient sortir de leurs cantons respectifs, ni être employés contre leur souverain ou à d'autre service que celui du maintien de l'ordre.

La ville de Killala fut confiée à la protection de cent cinquante hommes divisés en trois corps et placés sous les ordres de M. Devitt, magistrat civil unanimement choisi par le peuple, parce que c'était un gros négociant, catholique romain, et un homme intelligent et modéré. Il avait sous lui deux assesseurs de la même religion. Les bienfaits de cette organisation se firent immédiatement sentir dans le rétablissement d'un ordre et d'une paix supportables, au moins dans la ville et dans les environs, et on les aurait sentis à un plus haut degré, si l'autorité française eût été mieux affermie.

L'exemple de Killala fut aussitôt imité dans les autres cantons. On élut des magistrats, pris tous parmi les catholiques, mais généralement parmi les meilleurs d'entre ceux

qui n'avaient pas demandé de prendre les armes contre le gouvernement anglais. Quelques-uns même s'adressèrent à l'évêque pour savoir si, dans son opinion, ils n'encourraient pas une accusation de trahison en obéissant à un pouvoir étranger uniquement pour le salut commun et aux conditions indiquées ci-dessus.

Il répondit qu'il n'était pas jurisconsulte, mais qu'ayant toujours trouvé la loi anglaise conforme à la raison, il prenait sur lui de dire que nulle loi n'empêchait de faire en pareille circonstance ce qu'ordonnait absolument la grande loi de salut personnel. On dit que, quand la rébellion fut réprimée, quelques personnes murmurèrent contre cette doctrine. « On pourrait le concéder, disaient-elles, à la terreur du moment ; mais cette loi est mauvaise, parce qu'elle pourrait servir d'excuse à ceux qui, avec une lâche promptitude, font leur soumission à tout envahisseur. » A de si tranquilles déclamateurs contre le mérite de faire fi de sa vie et de ses biens, au lieu de courber la tête sous l'ouragan, il est facile de répondre que, s'ils avaient été à la place des vraies victimes de ces malheurs, ils auraient trouvé un bon motif pour adopter la conduite même qu'en pleine sécurité ils prennent sur eux de condamner. Se soumettre à un roi *de fait* et même agir, en vertu d'une commission donnée par lui, pour assurer la sécurité publique, pourvu qu'en agissant ainsi on ne se refuse pas à retourner sous le gouvernement d'un roi *de droit*, c'est une pratique sanctionnée par l'autorité de la loi anglaise si équitable.

Pour la défense du château, qui fut déclaré quartier général de l'armée alliée, la garnison fournit une garde de seize à vingt hommes, qu'on relevait rarement plus d'une fois en vingt-quatre heures. Quatre d'entre eux veillaient à la porte du commandant. Au premier étage, quatre autres étaient placés dans le vestibule ; le reste gardait les portes de derrière et celles de devant qui, heureusement, avaient été réparées et solidifiées par les soins de l'évêque, très peu de temps avant

l'invasion. La politique, aussi bien que la charité, recommandait ces pauvres gardes à nos soins journaliers ; ils étaient tellement mieux nourris et logés que les autres soldats, qu'il s'élevait parfois entre eux des querelles et des rixes pour avoir le poste de la garde du château. Et réellement ils répondaient à l'attention qu'on leur montrait par toutes les marques possibles de respect, et par leur empressement à rendre de petits services domestiques dans la maison et au dehors, partout où ils étaient nécessaires.

Pourtant la présence de pareils protecteurs était pour la famille une source de grandes terreurs. Les barrières, les portes, toute chose à l'intérieur comme à l'extérieur, notre existence même se trouvaient à la discrétion d'une bande de rebelles qui, à tout instant, pouvaient ouvrir la maison à leurs camarades et leur permettre le pillage pour le moins, sinon pire. De pareils méfaits arrivèrent assez fréquemment. A Castle-Lakan, à Castlereagh et dans d'autres maisons de protestants, où on avait mis des postes, les soldats trahirent et laissèrent entrer des coquins pour piller des habitations qu'ils avaient mission de défendre. Or, si le pillage est plein d'attraits, il en était peu qui offrissent plus de tentations que celle de l'évêque, non-seulement pour le nombre d'objets de valeur qui lui appartenaient, mais encore parce que, en dépit de la prudence, il ne pouvait se refuser à en faire le dépôt des biens des autres. Argenterie, espèces, baux et papiers importants, on les entassait chez lui avec un empressement qui ne pouvait admettre de refus, et avec trop peu de précaution pour rendre la chose secrète. Le commandant avait eu connaissance de nos craintes, et à ce sujet de notre défiance à l'égard de ses amis irlandais. Pendant longtemps, dans sa confiance réelle ou feinte de maintenir son autorité sur les rebelles, il en tint peu de compte Néanmoins, comme approchait la période finale de notre captivité, ses regards, aussi bien que ses précautions redoublées, laissaient voir une inquiétude presque aussi grande que la nôtre.

Le commandant et l'évêque, étant tous deux d'honnêtes gens, au-dessus de la petitesse d'un artifice, en vinrent bientôt à une bonne entente mutuelle. CHAROST montra à l'évêque une lettre du général HUMBERT lui enjoignant soit d'enfouir secrètement la poudre laissée à ses soins, soit de la jeter à la mer, selon qu'il le trouverait prudent et praticable. Quant à transporter 280 barils de poudre de la cour du château à la mer, au milieu de rebelles armés, tout disposés à s'en emparer pour leur propre usage, il ne fallait pas longtemps réfléchir pour se démontrer l'extrême impossibilité d'effectuer un tel plan. Il restait donc à enfouir la poudre, et cela dans un endroit de l'intérieur du château assez grand pour la contenir et la cacher. Avec l'aide quelques ouvriers qui lui étaient restés fidèles et de ses propres domestiques, l'évêque parvint, après un travail continuel de quelques nuits, à enterrer 90 barils sous un tas de fumier dans le jardin. Le reste fut placé dans une cave du hangar, sous le magasin de blé, où on ne saurait dire qu'ils étaient cachés, mais où, du moins, autant que cela se pouvait dans les circonstances données, ils étaient à l'abri du danger terrible de sauter par accident.

Ce danger fut sur le point d'éclater au moins trois fois durant nos troubles. Ce fut d'abord pendant l'occupation des Français, quand la cheminée de la cuisine prit feu par l'usage excessif qu'on fit du fourneau, comme je l'ai dit ci-dessus. Dans une autre occasion, nous fûmes sauvés par la direction providentielle du vent, qui détourna les flammes d'une cabane située près de nous et à laquelle les troupes du roi avaient mis le feu à leur entrée dans la ville le 23 septembre. En troisième lieu, le péril fut des plus alarmants. Sur le soir de ce jour remarquable du 23, un honnête et inoffensif ouvrier de l'évêque avait quitté le château pour obliger sa femme à rester dans l'intérieur de sa maison. En proie à la terreur, cette femme, qui était enceinte, courait d'un air égaré sur la route au milieu du feu de l'armée. Il l'avait saisie par la main

et la poussait dans sa cabane, quand une décharge de mousqueterie tua l'homme et blessa mortellement la femme ; elle fut transportée dans une des chambres du magasin de blé où elle mourut la nuit même. Sans autorisation, sans même faire connaître à la famille qu'ils avaient apporté la blessée dans l'intérieur de la maison, les imbéciles qui étaient autour d'elle veillèrent la morte en allumant du feu sur le plancher du magasin sans mettre sous la tourbe autre chose qu'une planche. Bientôt on vit la fumée et les flammes s'élancer par les fenêtres d'une chambre qui n'était qu'à quelques yards (1) du dépôt de poudre dans le hangar, et le vent soufflait justement dans cette direction. Au même moment, tout était confusion et tumulte dans la maison. L'armée victorieuse se rendait dans ses quartiers à Killala, et les principaux officiers étaient occupés à faire leurs arrangements pour s'établir dans le château. L'évêque eut beaucoup de peine à leur faire comprendre que, s'ils n'agissaient pas avec vigueur, la ville et tout ce qu'elle contenait allaient assurément être dans quelques minutes effacés de la terre. Ce furent surtout les efforts énergiques du chevalier de Kerry qui nous rendirent bientôt maîtres du feu.

A partir du moment où nous fûmes laissés par les Français sous la garde de M. Charost, lui et les deux officiers placés sous son commandement mangèrent à la même table que l'évêque avec sa famille, et ils y furent très bien venus, car, après la Providence, ils étaient leurs seuls protecteurs au milieu de tant de périls. Tout ce que peuvent la vigilance, la résolution, l'activité pour le salut de la place qui leur était confiée, ces trois officiers français l'accomplirent à merveille sans l'aide d'un seul soldat français, et cela depuis le 1er septembre jusqu'au jour de la victoire des nôtres. Il est naturel de supposer que, durant ce nombre de jours, on a pu prendre une assez profonde connaissance du caractère de chacun

(1) Le *yard* est égal à 96 centimètres.



d'eux, et, puisqu'ils ont joué un rôle considérable dans les évènements, le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici quelques traits qui les peignent.

Le lieutenant-colonel CHAROST avait quarante-cinq ans. Il était né à Paris, et son père, horloger, à ce qu'il me dit, l'envoya jeune encore à des parents de l'île de Saint-Domingue, où il eut le bonheur d'épouser une femme qui lui apportait en dot une plantation dont, avant les troubles, il tirait un revenu de 2,000 livres sterlings par an (1). La guerre malheureuse qui désole encore cette île lui fit perdre tout ce qu'il possédait, même sa femme et sa fille unique, car elles furent faites prisonnières (2) pendant leur passage en France et envoyées à la Jamaïque. Ses yeux se remplissaient de larmes quand il parlait à la famille de ces êtres aimés, qu'il n'avait pas vus depuis plus de six ans et dont, depuis trois ans passés, il n'avait pas eu de nouvelles.

De retour en France, il avait embrassé la carrière militaire; il avait d'abord servi le roi, puis, quand les évènements changèrent, il passa dans les armées de la République, et là il s'était élevé d'échelon en échelon au grade qu'il avait alors. Il était en résidence à la Rochelle avec un frère dont il partageait le lit et la table, quand il fut appelé à partir, dans trois jours, pour la présente expédition.

Au physique, c'était un homme robuste avec une tendance à l'embonpoint, d'une physionomie charmante et agréable, malgré une tache sur un œil. Il pouvait employer à tout sa belle intelligence, mais il n'avait ni le loisir ni le goût de l'astreindre à un trop long travail. Quant à sa religion, disait-il à l'évêque, il ne l'avait pas encore trouvée, parce que son père, qui était catholique, et sa mère protestante, lui avaient laissé la liberté du choix, et il n'avait jamais eu le temps de faire cette recherche, dont il sentait bien la nécessité et qu'il ferait un jour quand le ciel lui octroierait du repos. En atten-

(1) 50,000 fr.

(2) Par les Anglais.

dant, il croyait en Dieu, inclinait à penser qu'il y a une vie future, et il était sûr que pendant cette vie humaine on a le devoir de faire à son prochain tout le bien qu'on peut. L'évêque fit à ce demi-chrétien présent d'un livre qui aurait pu dissiper ses doutes, « *La Religion naturelle et révélée, par l'abbé Tremblay* ». CHAROST le remercia, mais il est assez croyable que la vue même de trois petits volumes l'ait effrayé, car depuis il ne les réclama jamais. Cependant, ce qu'il ne manifestait pas dans ses actes, il le respectait chez les autres, car il prit soin que, tous les dimanches, il ne se fît ni bruit ni tumulte au château, quand la famille et quelques protestants de Killala se réunissaient dans la bibliothèque pour faire leurs dévotions.

BOUDET, capitaine d'infanterie, qui commandait après Charost, était né en Normandie. Il avait vingt-huit ans et son père, qui vivait encore, disait-il, l'avait eu à l'âge de soixante-sept ans. Sa physionomie, son teint et sa gravité faisaient en quelque sorte de sa personne le portrait du chevalier de la Manche, qu'il imitait dans le récit de ses prouesses et de ses exploits merveilleux, racontés dans un langage mesuré et un sérieux de figure imposant. Il était venu à Killala de la ville de Newport-Pratt, qu'il assurait avoir prise de sa propre main, bien que défendue par quatre hommes de cavalerie anglaise ; il avait vaillamment gardé la place pendant trois ou quatre jours et n'en était sorti que parce qu'elle avait été attaquée par cinquante cavaliers. Or, nous ne pouvions être surpris de voir accomplir de tels exploits par un officier qui avait été élevé à l'école militaire de Paris pour servir dans les gardes-du-corps du dernier roi, qui, préparé dès l'enfance au métier des armes, avait guerroyé en Flandre et sur le Rhin et, plus d'une fois, avait été obligé de fouler aux pieds des montagnes de morts et de mourants après une bataille. A la vanité il ajoutait un défaut qui l'accompagne bien souvent, l'orgueil. Il s'attribuait une instruction au-dessus de celle de ses compagnons d'armes ; il était disputeur, contradicteur,

irascible ; si bien que son officier supérieur trouvait qu'il n'était pas facile de vivre en paix avec lui. Cependant ses manières, quoique froides, étaient polies, et il semblait avoir une dose de sensibilité plus qu'ordinaire, si l'on peut en juger par l'énergie avec laquelle il déclamait sur les malheurs des guerres et des révolutions. Son intégrité et son courage ne pouvaient être mis en question. Bref, quand nous fûmes familiarisés avec ses défauts, nous trouvâmes chaque jour des motifs pour rendre hommage à ses qualités.

Le dernier personnage de ce trio s'appelait Ponson, qui formait, à tous égards, un curieux contraste avec le caractère précédent. Sa taille ne dépassait pas cinq pieds, six pouces, mais s'il était de petite stature, il était tout vivacité de la tête aux pieds. La Navarre, pays de Henri IV, lui avait donné le jour, et sa mine joyeuse rappelait à l'esprit les traits du célèbre monarque, sans avoir l'air de bienveillance qui y était répandu ; car ce singe semblait n'avoir de grands sentiments que pour lui-même. Partout où il était, sa présence se manifestait par un bruit aussi fort, aussi opiniâtre que le tic-tac d'un moulin à blé ; c'était un roulement continuel de paroles, de rires et de sifflements. Les bienséances de la politesse, il ne les avait probablement jamais connues, ou s'il les connaissait, il affectait de les mépriser. Mais, dans une heure de tristesse, cette éternelle crécelle avait son utilité ; plus d'une fois il releva nos esprits, quand la terreur était à son comble. J'en citerai deux exemples.

Un jour, une troupe d'hommes armés de piques, poussant des clameurs, et s'adressant avec insolence au commandant, était sur le point de jeter à bas la porte grillée du château. L'évêque exprima ses craintes à Ponson. « Voici ce qu'il faut faire, dit ce dernier : sortez et montrez-vous à eux tout à coup en criant : *Au voleur !* Aussitôt chacun d'eux tournera les talons ». L'autre fait est beaucoup plus sérieux. C'était quand les nouvelles de la défaite des Français ruinèrent l'autorité du commandant à ce point que les rebelles ne furent empêchés

de se jeter sur les protestants, que quand l'évêque proposa d'envoyer des commissaires à Castlebar dans le but d'obtenir de bons traitements pour les insurgés qui y étaient en prison. L'évêque et le commandant étaient en dehors de la grille, enfermés dans un cercle de mécontents ; l'autorité, le raisonnement avaient été essayés tour à tour, les murmures des mutins s'élevaient de tous côtés, et l'issue finale de ce colloque était fort incertaine. En ce moment critique, apparaît PONSON qui arrivait de l'intérieur de la ville, le visage bouleversé d'horreur. « Commandant, dit-il, j'ai des nouvelles indignes à vous donner. — Quelles nouvelles, dit l'autre qui n'était pas d'humeur à prêter l'oreille à en écouter ? — Je suis marié, cria PONSON ; oui, marié, je vous en donne ma parole, avec Miss une telle (et il nomma la plus jolie fille de la ville). Ce scélérat de vicaire (M. Nixon, qu'il prit par le bras) a fait le nœud, avant que je pusse savoir de quoi il s'agissait ». Cette saillie extravagante, expliquée aux assistants, dérida toutes les physionomies ; les regards sombres disparurent pour faire place à l'expression de la paix et de la concorde.

Ponson était d'une constitution solide, et supportait admirablement la fatigue et les privations de repos. Une veille continuelle de cinq jours et de cinq nuits de suite, quand les rebelles se livrèrent au pillage et à toutes les violences, ne semblèrent nullement l'abattre. Il était prêt à l'instant même à tomber sur les maraudeurs qu'il rossait sans pitié, s'il les prenait sur le fait et sans manifester la moindre crainte pour lui. Ceint d'un sabre aussi long que sa personne, armé de pistolets et d'un fusil avec sa baïonnette, il se haussait le buste jusqu'à en devenir terrible ; du moins il faisait trembler maint grand paysan. Il était d'une stricte honnêteté et ne pouvait supporter que les autres n'eussent pas cette vertu ; aussi sa patience fut mise fort à l'épreuve par ses alliés irlandais, pour lesquels il ne pouvait trouver assez d'expressions de mépris. Le plus mauvais côté de sa nature était ses sentiments sur la religion. Le commandant lui disait qu'il n'était

qu'un franc athée. Dans ses actes, il allait plus loin que le commun de l'armée française ; les soldats, tout en ne manifestant aucun désir de s'unir à d'autres dans l'exercice du culte (chose horrible aux yeux de tout le monde et qui surprenait les catholiques) respectaient pourtant les actes de dévotion de leur prochain. PONSON était un pécheur plus endurci. La première fois qu'il dîna au château avec la famille, l'évêque, le voyant soudain quitter la salle, demanda au commandant ce qu'il avait en tête. « Vous croirez difficilement, répondit CHAROST, qu'en disant votre action de grâces pour votre repas, vous lui avez paru faire un acte ridicule, et comme il sait qu'il eût été mal de rire, il s'est cru obligé de quitter la table et de ne revenir qu'avoir réprimé son premier mouvement ». L'évêque n'en crut rien, mais au fond il attribua le fait à un motif plus probable, à la vanité, à cette affectation ridicule de vouloir paraître plus pervers qu'il ne l'était réellement.

A ces trois Français se joignait quelquefois un de leurs officiers, de Ballina, qui portait le titre de major O'KEON.

Né dans notre baronie de Tyrawley, O'KEON avait fait ses études pour être prêtre en France, et il avait obtenu un bénéfice ecclésiastique d'assez bon rapport, quand la révolution, lui enlevant à la fois sa profession et ses ressources, le força de se faire soldat pour vivre. Pour obtenir un grade dans les armées françaises, il faut ordinairement passer par les rangs inférieurs. C'est ainsi qu'O'KEON devint major ou capitaine, car on lui donnait indifféremment ces deux noms. C'était un homme replet, avec une mine enjouée, que ne déparait pas sa face rubiconde ; mais ses sourcils noirs et épais se réunissaient l'un à l'autre, comme cela se voit souvent chez les Irlandais d'origine. Il savait assez d'anglais pour se faire très bien comprendre, mais il parlait l'irlandais comme le français et par là il put rendre de grands services à sa cause.

Ses relations avec le voisinage (son père et ses deux frères qui vivaient près de Ballina étaient cordialement attachés

aux Français) laissent fortement soupçonner la véracité d'un fait qu'il divulgua lors de son débarquement et qu'il maintint jusqu'au bout : c'est que, s'il fit partie de cette expédition, ce fut un hasard et que l'escadre elle-même, qui l'amena, était dirigée sur Donégal et non sur Killala (1). Sa conversation avait fait concevoir à l'évêque une bonne opinion de lui. Son langage ne respirait que douceur et générosité, et il mettait ses actes à l'unisson, car il s'efforça en toute occasion de protéger les loyalistes, et souvent il le fit avec le plus grand succès. Une fois particulièrement il arréta, dit-on, des gens du peuple qui venaient en armes de Ballina et disaient hautement venir ici pour s'emparer de tous les prisonniers protestants ; on ajoute même qu'ils retournèrent chez eux après avoir fait une partie de la route. Cette conduite, adoptée par principe ou par politique, contribua plus que les preuves qu'il donna de sa naturalisation de Français, à lui sauver plus tard la vie devant la cour martiale de Castlebar. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il échappa à la mort, et il le dut au témoignage que l'évêque donna en sa faveur parmi plusieurs autres (2). Quand il lui fut interdit de remettre le pied sur le territoire anglais, il exprima à Dublin et plus tard dans une lettre datée de Yarmouth, les sentiments les plus élévés pour les obligations qu'il devait à l'évêque. Il est pénible d'ajouter que sa conduite ultérieure, et l'enquête faite sur le caractère de cet ancien prêtre convainquirent son bienfaiteur que l'homme manquait à la fois de moralité et de la plus ordinaire honnêteté. Il escroqua à l'évêque deux guinées, et à Dublin, il enleva une femme mariée.

(1) Les instructions de Humbert et de Savary portent qu'ils peuvent atterrer soit dans la baie de Donegal, soit dans la baie de Killala, selon les circonstances, comme nous l'avons dit.

(2) O' Keon servit avec distinction dans les armées françaises, en Allemagne, en Espagne et en Portugal. Il fut décoré par Napoléon un des premiers de son corps. En 1815, il reçut de la Restauration une pension qui couvrit sa pauvreté ; il mourut désespéré du sort de sa patrie abandonnée par la France.

Avant qu'Humbert eût quitté Killala, un individu du nom de Bellew s'était présenté à lui. C'était le frère du docteur Bellew, évêque titulaire du siège catholique ; il n'y avait pas longtemps, disait-il, qu'il était revenu de l'étranger pour recouvrer son patrimoine, que son frère détenait injustement. Aux royalistes il affirmait que son but était de se venger de son frère et qu'il n'avait pas d'autre motif pour se joindre aux Français. Au général Humbert il se targuait de ses connaissances militaires, acquises par dix-huit ans de service dans l'Empire. Il fut pris au mot par le général, qui lui remit le pompeux brevet de généralissime de tous les alliés de la France levés ou à être levés dans le district qui s'étend de Ballina à Westport. On reconnut dans la suite combien peu les Français regardaient aux charges qu'ils confiaient à des Irlandais, car cet homme montra bientôt dans toute sa conduite qu'il n'était qu'un brute, poussant l'ivrognerie jusqu'à la frénésie ; aussi Charost lui retira-t-il son titre ; il le dégrada sous les yeux de l'armée rebelle, sans attendre les ordres d'Humbert et donna le commandement des levées à O' Donnel. Aussi longtemps qu'il avait eu quelque autorité, M. le général Bellew (1) s'était montré fort désagréable à la population de Killala, particulièrement à la famille de M. Owen Morrison, digne et très respectable marchand protestant, dans la maison duquel il avait pris ses quartiers. Il y vivait comme dans un pays conquis, extorquant par menace à ses hôtes tout ce dont il avait besoin, même des vêtements,

(1) L'écrivain met, dans le portrait de Bellew, une exagération passionnée qui dénote sa haine et son mépris de l'Irlandais. L'historien orangiste Musgrave, qui ne saurait être suspect, lui accorde pourtant des qualités qui en faisaient un homme assez sociable. Voir au 3e chapitre.

Sa partialité me paraît évidente aussi dans l'absence d'un nom qui n'eut rien que d'honorable, celui de James Joseph Mac Donald, gentleman irlandais d'influence, qui vint un des premiers joindre le général Humbert à Killala. C'était un avocat de manières distinguées. On le trouve capitaine dans l'armée française en 1803. [Voyez encore ci-dessus comment l'auteur termine l'éloge d'O'Donnel et celui d'O'Keon].

buvant continuellement, allumant sa pipe avec le papier arraché aux murs de son appartement ; son aspect et la mauvaise odeur qui émanait de lui soulevaient le cœur de tous ceux qui l'approchaient ; il était malpropre au dernier degré sur sa personne et rongé de grattelle. Quand il avait un vêtement neuf, il en mettait ordinairement un vieux par-dessus, de sorte qu'il avait deux ou trois chemises et une paire de petites vestes de satin de M. Morrison, quand il fut pendu. Car c'est à cette catastrophe que la misérable créature vint enfin à juste titre aboutir. Il fut pris à la bataille de Killala, jugé par la cour martiale et exécuté deux jours après, sur le domaine de l'évêque.

Toute mauvaise que parût être la situation des habitants du château durant leur captivité, il faut avouer qu'à certains égards elle était de beaucoup meilleure que celle des habitants de la ville. Le château, servant de quartier-général, était régulièrement fourni de provisions, provenant du pillage de la campagne, et la présence des officiers français, s'ajoutant à la nombreuse famille qui y résidait toujours, laissait peu de place aux intrus de l'armée rebelle. Dans la ville, le cas était différent. Une pénurie de vivres, voisine de la famine, s'y fit bientôt sentir. Le pillage, seul moyen de s'en procurer, ne réussissait pas toujours. Tout petit drôle qui, par vol ou par violence, s'était procuré un sabre ou des pistolets, prenait immédiatement le nom et l'autorité d'officier, et vivait à sa discrétion chez les habitants, particulièrement dans les maisons protestantes, qui étaient presque les seules convenables. Les outrages faits aux personnes étaient rares, il est vrai, parce que le pouvoir municipal avait toujours la puissance de les contenir ou de les punir, mais l'insolence et la cupidité avaient toujours le champ libre. Dans les troubles populaires, on a généralement remarqué que les talents naturels suffisent à peine pour donner l'influence ; le chef de la foule est invariablement l'homme qui dépasse tous les autres en perversité et en audace. Un exemple,

qui servira à prouver cette observation, se présenta dans la matinée du 6 septembre.

La famille du château était réunie pour prendre le thé, et Mme STOCK et le commandant s'amusaient (autant qu'ils le pouvaient en raison de la différence des langues) à faire une partie de piquet, quand on vint dire que M. GOODWIN, protestant de la ville, venait d'être mis en prison par le major FLANAGAN sans l'ombre de raison, et qu'il devait y rester jusqu'au matin, à moins que le commandant ne vînt à son secours. Le prétendu major était un audacieux coquin, un ivrogne qui avait tenu un cabaret à Killala ; il n'était sorti que depuis peu de la geôle de Castlebar, où il avait été enfermé sur l'accusation de trahison, et il n'avait échappé qu'avec peine à la déportation. La société se leva, les gentlemen accompagnèrent le commandant sur le théâtre du désordre chez M. MORRISON. L'évêque lui même pensa que l'occasion lui demandait ici de courir un risque personnel. A la porte, où une grande foule était amassée, ils trouvèrent FLANAGAN à cheval, ivre et menant le bruit. Le commandant, prenant l'évêque pour interprète, demanda à l'homme s'il avait l'autorisation de mettre quelqu'un en prison, et il lui ordonna de délivrer son prisonnier. FLANAGAN lui répondit avec impertinence qu'il ne ferait pas sortir GOODWIN cette nuit, de quelque part que l'ordre lui vînt. Ce fut un moment critique très sérieux. Il y avait assez de jour encore pour distinguer sur les visages de la multitude environnante un doute, une hésitation entre les deux partis ; elle se déciderait sans doute pour celui qui tiendrait le plus ferme. L'ignoble général BELLEW prit le parti de son camarade d'ivrognerie, l'engageant d'un ton flatteur à tenir sa promesse de ne mettre le prisonnier en liberté que le lendemain matin. Si un esprit de mal eut suggéré à l'un d'entre eux de lever son arme contre le commandant et ceux qui l'accompagnaient, il s'en serait probablement suivi un massacre général et l'anarchie. CHAROST comprit que tout dépendait de l'énergie. D'un ton

ferme et haut il ordonna à Flanagan de descendre de cheval. Le coupable, jetant un regard sur la foule pour y chercher quelque appui et n'y en trouvant pas, obéit. Il fut alors délibérément dépouillé par le commandant lui-même de ses pistolets et de son sabre, puis mis aux arrêts pour avoir désobéi aux ordres de son officier supérieur, quand celui-ci lui avait adressé le premier la parole. On supposait que, pour cette nuit du moins, l'endroit où il devait être confiné serait la maison près de laquelle ils se trouvaient, car déjà les camarades de Flanagan, sous couleur de respecter l'ordre du commandant le conduisaient chez M. Morrison, quand l'évêque intervint vivement et cria à M. Charost de ne pas laisser faire. L'idée fut saisie, car le drôle, à peine aurions-nous eu tourné le dos, eût été sûrement mis en liberté. Charost lui prit le bras, le grand Normand (1) marchait devant lui et Ponson par derrière, suivi des gens du château, et la procession arriva sans obstacle, par la grande porte à la salle de garde où le mutin reçut l'ordre de prendre ses quartiers pour la nuit.

La foule alors se dispersa, Goodwin fut mis en liberté, et après un confinement de deux heures, M. Toby Flanagan eut la permission d'aller à ses affaires, dépouillé de son autorité d'emprunt, en même temps que de ses insignes, de son sabre et de ses pistolets que le commandant ne voulut jamais après cela lui permettre de reprendre. L'évêque le rencontra parfois dans la rue, et, à voir sa mine renfrognée, il comprit bien qu'il songeait à une revanche. La méchanceté se lisait constamment dans ses regards, qui, sombres et perçants, ne pouvaient se fixer avec assurance sur un honnête homme. Aussi sa mort, au jour de Killala, fut la seule des nouvelles dont toute la ville sembla satisfaite. Il s'était sauvé du champ de bataille dans une maison de la ville, où il vit qu'il n'avait pas de chance d'être longtemps caché aux yeux de ceux qui le

(1) Le capitaine Boudet.

poursuivaient. Il alla se joindre alors à une bande de soldats qui étaient en pleine chasse des rebelles, en leur criant qu'il allait les guider contre ces misérables, et, arrivant à un endroit où aboutissaient deux passages, il en désigna un aux soldats et se jeta subitement dans l'autre. « C'en est un lui-même, s'écria avec un juron un fencible Fraser, et en même temps il envoya au fuyard une balle qui mit fin à toutes ses extravagances.

Le 7 septembre, on apprit à Killala d'une manière assez vague la bataille de Colooney, livrée le 5 et qui s'était terminée, disait-on, en faveur des Français. On ajoutait que lord Cornwallis s'avançait en personne, à la tête de 20,000 hommes, pour arrêter leur marche.

Les papistes de Killala inspirèrent dès lors les plus vives craintes à leurs frères protestants, sur lesquels ils semblaient à tout moment être sur le point d'exercer des violences. Le prétexte était toujours le même, c'est-à-dire que les officiers français fournissaient aux orangistes des armes et des munitions.

M. John Bourke, de Sommerhill, à environ deux milles de Killala, grand propriétaire protestant, était, je crois, le seul gentilhomme de la baronnie capable de porter les armes qui ne se fût pas joint à la *yeomanry* et qui n'eût pas quitté sa propriété pour agir contre l'ennemi. Il était à Sligo quand il apprit l'invasion ; il s'empressa de partir ; à son retour chez lui, il mit aussitôt sa maison en état de défense par prudence comme sans crainte. Il fit murer de briques les fenêtres du rez-de-chaussée aussi bien que la grande porte d'entrée, remit des armes entre les mains de cinq ou six personnes auxquelles il pouvait se fier, leur fournit des victuailles et du whiskey, et, ainsi fortifié, il défia les maraudeurs du pays d'exercer leurs méfaits. Cependant les munitions ne lui parurent pas suffisantes, et pour s'en procurer il se vit obligé d'aller à Killala. L'évêque, lui servant d'interprète, représenta pour lui au commandant sa situation périlleuse, que sa mai-

son était isolée, en danger de pillage, mais qu'il n'appellerait personne à son aide, s'il pouvait seulement obtenir des Français de la poudre et des balles pour son personnel. Charost approuva les sentiments du jeune gentilhomme et lui fit délivrer immédiatement un petit baril de poudre.

M. Bourke avait d'abord eu la pensée d'être un de ces officiers municipaux désignés pour veiller à la paix publique, dans le but de protéger de cette façon sa propriété ; mais trouvant qu'il ne serait probablement pas élu par ses voisins, il abandonna ce projet, et dès lors il ne songea qu'à mettre en lieu sûr chez lui la poudre qu'on lui avait donnée. Mais il ne put y parvenir, car il s'éleva une clameur furieuse à la porte d'entrée de son domaine, aussitôt qu'on aperçut le baril de poudre sur son car ; les menaces suivirent ; le car fut arrêté et M. Bourke forcé d'abandonner ce qu'il était allé chercher à Killala, à son risque personnel.

Le samedi 8 septembre (le jour mémorable de la victoire de Ballinamuck) vit éclater à Killala un nouveau sujet d'alarmes et de terreur. On avait aisément pu remarquer la maladresse avec laquelle les paysans maniaient les fusils qu'on leur avait donnés, et les progrès qu'ils faisaient dans l'art de la destruction. Ce jour là, pour la première fois, on les vit prendre des piques au lieu de fusils. Un officier des rebelles, un de ceux qui, en fort petit nombre, semblaient aussi mauvaises têtes que mauvais cœurs, signifia au commandant (toujours par l'intermédiaire de l'évêque, interprète fidèle, même quand l'objet des réclamations le faisait frissonner), que les amis de la liberté, voyant les armes à feu toutes distribuées et qu'on n'avait pas assez de confiance en eux pour leur remettre les munitions apportées de France, avaient pris la résolution de former un corps de piquiers qu'on trouverait capable, ils en étaient sûrs, d'abattre au moins autant d'ennemis que pas un de leurs camarades. En conséquence, ils demandaient l'autorisation de prendre tout le fer qu'ils pourraient trouver chez M. Kirkwood ou ailleurs, pour en fabriquer des pointes de piques.

Charost goûta la proposition aussi peu que l'évêque. Comme soldat, il méprisait le service des piquiers contre des troupes régulières ; comme homme, il détestait l'usage auquel ces bâtons ferrés pouvaient être employés par les voleurs et les assassins. Mais ce n'était pas le moment de faire obstacle à l'offre d'un moyen d'avancer la cause commune. Il se contenta donc d'applaudir au zèle de gens qui, disait-il, ne voudraient pas toucher au fer de M. Kirkwood, tant qu'une absolue nécessité ne les force pas de s'adresser à la propriété de ce gentleman ; il les engagea au contraire à chercher d'abord si, par quelque honnête moyen, ils ne trouveraient pas assez de fer, en convertissant en pointes de piques ce qu'ils avaient de ce métal dans leurs maisons, leurs fourches et les autres instruments agricoles. La réponse fut prise en bonne part et sauva les boutiques pour le moment. Or, les piques n'étant pas interdites, tous les forgerons et les charpentiers se mirent aussitôt à en fabriquer, et tous les voleurs furent à la besogne pour se procurer bois et fer. A partir de ce jour, les fourches furent de bonne prise, on trouva que les jeunes arbres faisaient mieux comme hampes de piques au poing d'un amant de la liberté, que comme ornement à la ferme d'un gentilhomme. Un corps de piquiers fut levé en peu de temps, sous la direction de l'officier ci-dessus mentionné ; se renforçant chaque jour par de nouvelles recrues, ils devinrent redoutables pour les gens paisibles, parce qu'ils portaient leurs armes partout avec eux, ne faisaient pas de service militaire régulier, et, se mêlant à toutes les assemblées tumultueuses, montraient une souveraine aptitude pour faire le mal.

Tout précaire que fût alors l'état des affaires, c'était chose surprenante de voir comme le peuple des campagnes continuait à amener sans crainte ses produits au marché, où il en trouvait la vente immédiate. Charost ne se prévalut de son pouvoir que pour se procurer des articles de plus d'importance, mais il ne tira rien des basses classes du peuple ou

presque rien sans en donner le prix. Naturellement ce qu'il avait apporté avec lui d'argent sonnant, pas plus de quarante louis, fut bientôt dépensé. Les autres officiers, plus pauvres, encore, n'avaient pas à attendre du pays leur paie. Dans une pareille extrémité, il n'y avait pas d'autre ressource que de faire une réquisition d'argent dans le district qui jouissait du bénéfice de la protection française. On s'adressa à l'évêque pour avoir une liste des plus forts contribuables ; il répondit qu'il ne voyait pas d'objection à faire, soit sur la demande elle-même, soit sur le *quantum*, qui était de cinquante guinées (1) et qu'il payerait lui-même un cinquième de la contribution ; mais il demandait à être dispensé de déterminer la taxe des autres habitants, car il était trop nouveau venu pour connaître l'état de leur fortune. M. Devitt, leur nouveau magistrat, se trouvait être la personne la plus capable de faire cette besogne. Aussitôt le commandant écrivit au citoyen magistrat Devitt une lettre, qui fut traduite, l'invitant à « engager instamment la ville et le district de Killala à montrer, par leurs contributions, leur zèle pour la glorieuse « cause du peuple. Quelques personnes étaient déjà venues « l'argent à la main, et il ne doutait pas que beaucoup « d'autres ne fussent prêtes à imiter ce bel exemple. Il serait « tenu un registre exact des noms et des sommes souscrites, « et le gouvernement français ne faisait cet appel de fonds « qu'à titre de prêt ». Après quelques délais, et non sans murmures, la somme fut enfin levée ; il en resta une partie entre les mains de Mme Stock, jusqu'au jour où elle fut remise fort à propos à Charost et à ses compagnons d'armes, quand ils reçurent du gouvernement anglais l'ordre de se rendre à Dublin.

C'est vers cette époque qu'O'Donnel, ce jeune homme dont j'ai parlé plus haut, le protecteur de M. Kirkwood dans l'Erris, vint à Killala sans autre intention, assurait-il, que d'offrir ses services pour le maintien de la paix dans la ville, en employant son influence sur les montagnards de son

(1) La guinée valait, à cette époque 26 fr. 47 (21 shellings).

propre district. Il sembla pendant quelque temps y mettre toute son attention, et il gagna si bien le commandant par une apparence de bon sens et d'activité, qu'il ne tarda pas à être élevé à l'office de major de la ville, avec autorité sur la garde de nuit. Il est possible qu'il n'ait pas d'abord songé à accepter des Français une commission militaire, mais, comme son tempérament comportait un large fonds de vanité, et qu'il sentait grandir son importance parmi les rebelles, qui pouvaient le comparer avec cet ivrogne, leur général Bellew, il aspira à prendre sa place, et en fait, quoique la chose n'ait jamais été formellement réglée, il exerça la charge, après l'expulsion de l'autre.

Charost eut plus d'une fois l'occasion de se repentir d'avoir mis sa confiance dans un pareil homme avant d'avoir connu son caractère. Les airs que ce jeune fat se donnait devenaient chaque jour plus déplaisants. Prétendant qu'il devait avoir un lit au château, afin de pouvoir prendre les ordres du commandant en cas de trouble pendant la nuit, il prit pour lui une des chambres à coucher du premier étage, d'où il ne fut plus possible ensuite de le déloger, et il se plaisait à l'appeler *son* appartement. En second lieu, il essaya de se faire admettre à la table de la famille, mais ici il échoua. L'évêque, dégoûté de ses manières vulgaires et hardies, évita autant qu'il put tout commerce avec lui, et quand il demandait à O'Donnel de venir s'asseoir à sa table, (ce qu'il ne pouvait parfois s'empêcher de faire, mais d'un ton assez bourru), c'était évidemment le résultat d'une contrainte ; si bien qu'O'Donnel se tint à distance la plupart du temps, mais il se plaignait fort de l'ingratitude avec laquelle on le traitait, après avoir rendu de si grands services à l'évêque et à sa famille.

La présence d'un tel locataire fit bien sentir aux gens du château dans quelle situation se trouvaient leurs voisins de la ville, molestés, troublés comme ils le furent par une bande d'un type encore plus grossier. Nuit et jour, l'escalier reten-

tissait des pas des recrues d'O'DONNEL, paysans ivres de l'Erris, ou de ses propres parents, les MACGUIRES de Crossmolina. Le principal des membres de cette famille était un brasseur de quelque fortune qui, pour les bons services qu'il rendit à la France, en s'engageant lui et ses trois ou quatre fils dans la rébellion, a été dernièrement récompensé d'une corde au cou. Ceux-ci, véritables brutes, sans intelligence et sans usage, mais auxquels le pillage avait procuré de beaux vêtements et des armes, venaient constamment à Killala concerter des mesures avec leur cousin O'DONNEL, et en vérité, ils ne servaient qu'à rendre celui-ci moins odieux, quand on comparait sa conduite à la leur. Un des MACGUIRES, sous prétexte de remettre un message au commandant, eut un jour l'insolence de s'introduire dans la salle à manger pendant le diner de la famille, et parut jouir de l'épouvante que causèrent aux dames sa contenance effrontée, son sabre et ses pistolets. Le commandant lui intima immédiatement l'ordre de quitter la salle et lui lava rudement la tête pour son impertinence, lui déclarant en même temps qu'il ne s'avisât pas de le déranger pour une affaire quelconque. Un autre de ces jeunes gens, ROGER MACGUIRE, se comporta avec une telle impertinence dans son embassade à Castlebar (j'en parlerai tout à l'heure) qu'il l'aurait payée de sa tête, si le salut de gens plus dignes n'avait dépendu de sa vie.

Désagréable comme locataire, O'DONNEL n'était cependant pas sans mérite, en tant que revêtu d'une charge et comme gardien de la paix publique. Ses premiers efforts furent dirigés contre la dévastation du bétail qu'on abattait sans nécessité. Pour alimenter le camp des rebelles, on amenait journellement des moutons et des bœufs en si grand nombre et avec si peu de soin à les distribuer économiquement que, comme on n'avait presque pas de sel, et que la température était devenue plus chaude, on se trouva dans la nécessité d'enfouir nombre de quartiers de viande fraiche pour prévenir l'infection. Le commandant et l'évêque furent un matin les té-

moins de cet abus ; on les conduisit dans l'arrière-cour d'une maison de la ville, où gisaient les carcasses d'une demi-douzaine de veaux qu'on venait d'abattre. O'DONNEL reçut l'ordre de soumettre au magistrat DEVITT les états réguliers de toute la viande dont pourraient avoir besoin les soldats en service permanent. Ce dernier dut publier une réquisition pour fournir à leurs besoins ; il envoyait un garde chez les fermiers pour prendre le nombre demandé de têtes et pas une de plus. Le bétail devait être conduit dans un endroit désigné pour y être abattu ; et une proclamation porta que toute personne prise à abattre un animal, sans un ordre écrit du magistrat, serait immédiatement fusillée. Cet ordre, par la vigilance d'O'DONNEL, fut assez bien suivi, quoique, après tout, la consommation fût assurément considérable.

C'était une situation bien nouvelle pour l'évêque d'être forcé de vivre de viandes et de boissons provenant de pillage. Les plus belles pièces de bœufs et de moutons nourris dans des pâturages qu'on vantait sur les marchés de Dublin, des vins exquis et des liqueurs excellentes tirés des caves de ses très bons amis les gentilshommes du voisinage, faisaient au château leur visite en bon ordre et y étaient reçus d'abord avec des murmures, des lamentations sur les temps et enfin avec une grande indifférence, comme un malheur qu'on ne pouvait empêcher. Parfois, cependant, la société du château sentait quelque disposition à être de bonne humeur, à l'arrivée d'une de ces coupables cargaisons. Ainsi quelques bouteilles d'un excellent vin vieux du Rhin, prises dans les caves du très honorable colonel KING, à Ballina, furent un jour envoyées à M. CHAROST par l'officier français qui commandait dans cette ville. Le vin fut dégusté et on le trouva si bon, que la conscience murmurait de se faire complice du vol commis chez un gentilhomme aussi hospitalier qu'avait dû être le propriétaire, à moins que celui-ci ne fût convaincu de quelque crime. Le colonel fut en conséquence formellement accusé de *loyalisme*, pour son attachement obstiné à son souverain et à la Consti-

tution sous laquelle il était né. Le crime fut aisément prouvé, car le colonel King venait de se rétablir d'un coup de fusil qu'il avait reçu à travers le corps à la bataille de New Ross (1), en combattant avec énergie à la tête de son régiment contre les Irlandais-Unis, les nobles alliés de la France et amis de la Révolution. Il fut naturellement déclaré coupable par acclamation, et son vin fut confisqué à l'unanimité.

La confusion des temps avait inévitablement suspendu l'exercice du culte public par les membres de *l'Eglise-Etablie*. Le jour du Seigneur, un nombre considérable de personnes avaient pris l'habitude de venir au château unir leurs prières à celles de la famille, et elles étaient offertes avec une gravité et une ferveur en rapport avec la détresse du moment. Le digne ministre de la paroisse, le doyen Thompson, faisait le service religieux, assisté de son vicaire ; l'évêque prêchait. Nous trouvions tous par expérience, laïques et clercs, la vérité de cette pensée du psalmiste : « *Il est bon pour moi d'avoir été dans l'affliction.* » Heureux si l'assistance divine nous rendait capables, au milieu des scènes variées de notre vie, de garder les bons sentiments et de pratiquer les leçons que cette terrible période imprimait dans nos cœurs !

Le 9 septembre, pendant qu'au château nous offrions ainsi nos prières au Seigneur, le son de la cloche de la cathédrale vint jeter l'alarme dans notre réunion. Enquête faite, on trouva que M. O' Donnel avait pris la clef de l'église chez le sacristain et ordonné qu'on sonnât la cloche pour appeler les catholiques à la messe chez un marchand protestant, M. Morrison, qui fut forcé avec sa famille d'assister à la cérémonie. L'évêque ne voulut point souffrir une pareille usurpation. Immédiatement après le service divin, il vint trouver O' Donnel et lui reprocha avec calme une action qui devait éveiller la susceptibilité de *l'Eglise-Etablie*, pour la sécurité de ce que la loi lui avait mis entre les mains ; il lui demanda

(1) Le 5 juin, dans la dernière insurrection.

finalement de rendre la clef et de renoncer à l'avenir à toute velléité de se servir de la cloche. O'DONNEL, apparemment fléchi par la manière pressante dont la demande était faite, y acquiesca et depuis lors les *romanistes* ne renouvelèrent pas leur tentative sur la cathédrale, bien que dans leur camp ils eussent souvent exprimé la résolution de s'en emparer. La présence des Français les tenait en bride.

Aussi bien le contraste des sentiments religieux entre les Français et les Irlandais était des plus curieux. L'athée méprisait et bafouait le dévot ; mais la merveille était de voir comme le papiste ardent s'entendait avec des hommes qui se vantaient ouvertement « d'avoir naguère chassé M. le « Pape de l'Italie et qui ne s'attendaient pas à le retrouver « sitôt en Irlande ». Les officiers français s'étonnaient fort d'entendre les recrues, quand elles offraient leurs services, déclarer « qu'elles venaient prendre les armes pour la France et pour la *Sainte Vierge* ». La conduite de quelques prêtres, engagés dans la même criminelle entreprise, était encore plus surprenante que celle des hommes de leur religion.

On ne pouvait pas traiter une race d'hommes avec des marques plus apparentes de dégoût et même de mépris que ne le faisaient les Français, bien que la politique leur commandât évidemment de les ménager à cause de leur influence sur leurs ouailles, et de leur utilité comme interprètes, car la plupart d'entre eux, ayant fait leurs études à l'étranger, savaient parler un peu français. Encore le commandant ne se serait-il pas fié à leur traduction ; s'il avait besoin de savoir la vérité, il préférait attendre la présence de l'évêque. Un de ces prêtres écervelés, du nom de SWEENY, avait pu se sauver de Newport avec BOUDET, quand cette ville fut reprise par les troupes anglaises, car il redoutait le châtiment, qui plus tard devait atteindre ce malheureux, pour la part active prise par lui à la rébellion, en appelant aux armes ses paroissiens. Ce personnage n'était pas sans connaissances, particulièrement dans les antiquités de son pays, qu'il paraissait

aimer avec passion. Introduit par Boudet en présence du commandant, il fit à cet officier l'humble requête que voici : « Puisque, disait-il, tout ce qui appartenait naguère aux protestants, doit être aujourd'hui la propriété des Français, et que les soldats ne convoitent pas habituellement les livres, il serait extrêmement obligé à M. Charost de vouloir bien lui faire présent de la bibliothèque de l'évêque de Killala. » — « La bibliothèque de l'évêque, répondit Charost, en lui tournant le dos avec dédain ! Elle est encore à l'heure même autant à lui que jamais ».

Quel motif puissant pouvait pousser de pareils hommes à prêter leurs cœurs et leurs bras à une révolution qui menaçait si manifestement de renverser leur propre crédit et leur importance, en supposant même qu'ils fussent indifférents à la destinée d'une religion dont ils se disaient les ministres consacrés ? Je vais donner au lecteur ce que je crois être la véritable clef de ce mystère, s'il veut bien me pardonner cette digression.

Le clergé catholique d'Irlande est presque entièrement, quant à la vie matérielle, sous la dépendance du peuple. Telle est du moins, à mon avis, le motif pour lequel, dans tous les soulèvements populaires, nombre de prêtres de cette communion ont été et, jusqu'à ce qu'on ait adopté des mesures d'une meilleure politique, se trouveront toujours dans les rangs de la sédition et de l'opposition au gouvernement constitué. Le paysan aimera une révolution, parce qu'il sent tout le fardeau de la pauvreté, et qu'il n'a pas souvent l'esprit de comprendre qu'un changement de maîtres peut le rendre plus lourd : le prêtre doit suivre l'impulsion des flots populaires, ou rester en arrière sur la côte pour y périr. Il y eut une époque, où la superstition fut de force à soutenir le crédit et les revenus de l'Eglise de Rome, même où les convulsions du peuple mirent en pièces l'édifice du gouvernement civil ; mais le règne de la superstition est passé ou va passer ; du moins, s'il tient l'*âme* du croyant, il ne peut, à

beaucoup près, être assez puissant pour lui faire ouvrir sa *bourse*. Huiles saintes, indulgences et absolutions, tout a beaucoup baissé de prix ; les confessions sont, comparativement parlant, improductives ; la mine d'or même du purgatoire semble ne tenir qu'à un fil. Les contributions volontaires, qui sont la principale ressource du prêtre, doivent dépendre de sa popularité (1). « Vis avec moi, et vis comme moi. Ne « m'accable pas de la supériorité de ton instruction ou de « tes raffinements. Prends avec reconnaissance ce que je mets « de côté pour te le donner, et gagne-le par la soumission à « mon symbole et à ma conduite politiques. » Tel est, traduit fidèlement, le langage tenu à son prêtre par le paysan irlandais. C'est un langage qui doit être écouté en proportion de l'exigence des cas. Un moraliste fier fera son devoir en dépit du besoin ; braver la menace absolue du manque de pain est une vertu admirable qu'on ne recherche pas dans le commun troupeau des hommes. Le remède à ce défaut dans le système politique d'aujourd'hui en Irlande semblerait être aussi facile à employer qu'il est évident. Mais il n'appartient pas à un simple particulier de suggérer à notre législature éclairée l'époque ou la mesure, dans laquelle doit être appliqué un tel remède.

Quoique l'église cathédrale de Killala eût échappé à la violence, comme je l'ai dit plus haut, il n'y eut guère de temples protestants dans les deux diocèses-unis, qui n'aient porté des marques évidentes de l'intolérance religieuse des rebelles. Leurs mauvaises dispositions se tournèrent particulièrement contre une chapelle presbytérienne, qui est entre Killala et Ballina, la seule de cette sorte qui soit, je crois, dans le comté. Elle avait été depuis peu mise en état et convenablement meublée par les soins infatigables de M. Marshall, qui, par son caractère digne d'exemple, s'était attiré tant de

(1) Aujourd'hui l'évêque Stock ne tiendrait pas le même langage. Le prêtre est devenu le maître absolu des esprits.

respect que tous les protestants voisins sans distinction avaient contribué à l'embellir. Peu de temps après le commencement de la rébellion, il n'en restait plus que les murs.

Les presbytériens eux-mêmes ne subirent pas un meilleur traitement que leur temple. Une colonie de tisserands fort industrieux, venus du nord et transplantés ici depuis quelques années par le comte d'Arran dans un de ses villages, (1) du nom de Mullifarragh, avait si bien prospéré qu'ils étaient devenus riches et que leur nombre s'élevait à cette époque à un millier de personnes. C'est alors que le nom d'Orangistes commença à être prononcé dans le Connaught, et il était à souhaiter que jamais pareille colonie ne se fût formée parmi nous, pour fournir aux catholiques romains un trop plausible prétexte d'alarme et d'hostilité contre leurs frères protestants. L'évêque était opposé de tout son pouvoir à leur établissement. Le jour même de l'invasion des Français, il s'occupait d'introduire dans l'exhortation qu'il devait faire, lors de sa réception du clergé, une protestation contre la première phrase du serment qui liait les Orangistes entre eux : « Je ne suis pas catholique romain ». Ces paroles étaient presque celles du prophète : « Arrière, je suis plus saint que toi », et assurément elles sont peu faites pour concilier les cœurs. La société des Orangistes s'était formée dans ce comté du nord qui, peu d'années auparavant, s'était déshonoré par une infamie inconnue aux protestants, l'expulsion des catholiques romains de leurs maisons. Ceux qui avaient commis cet acte indigne et illégal, passaient pour être principalement des presbytériens, et maintenant des gens inoffensifs de cette communion établis dans le Connaught pouvaient payer pour les injustices faites aux Romanistes de l'Ulster. Le village de Mullifarragh, sous prétexte qu'on devait y trouver des armes, fut pillé par les rebelles dans trois invasions faites de nuit, jusqu'à ce qu'il n'y restât plus rien à emporter, et cela en

(1) Entre Killala, Ballina et Rappa.

violation de la protection obtenue du commandant par l'évêque pour eux et pour leur pasteur. Les pauvres victimes vinrent les larmes aux yeux trouver M. Charrost pour le remercier d'une protection qui avait mal tourné pour eux. Cela l'irrita vivement, et souvent il disait à l'évêque en murmurant, que nulle considération ne prévaudrait à l'avenir sur lui pour se fier à une horde de sauvages comme les Irlandais.

Un commun malheur empêchait d'apercevoir les traits qui, en matière de religion, distinguaient les protestants entre eux. M. Marshall, après avoir vu sa chapelle perdue, se hâta de venir unir ses prières aux nôtres. Le service fini, il nous apprit que la troupe de Sligo, après une ou deux vives actions à Colooney, le mardi précédent, avait forcé les Français de prendre le chemin de leur propre ville, et de marcher vers le comté de Leitrim, où il était probable qu'ils rencontreraient une armée, venue d'Enniskillen et de Dublin, capable d'avoir bon marché d'eux. Castlebar, Newport-Pratt (1) et Westport étaient repris, assurait-il, et entre les mains de l'ennemi il ne restait que notre ville et Ballina. La joie de ces nouvelles fut cependant assombrie par cette réflexion que, si les Français poussaient en avant et trouvaient enfin leur défaite dans un endroit très éloigné de nous, nous serions abandonnés, absolument dépourvus de défense, à la merci de rebelles irrités, désespérés, durant un espace de jours suffisant pour consommer notre ruine. Le danger fut senti et reconnu. Mais comme nous ne pouvions le détourner par notre prévoyance ou par notre prudence, nous nous en remîmes pour l'issue au bon plaisir de Celui qui savait le mieux ce qui nous convenait.

(1) Après la prise de Castlebar par Humbert, Newport-Prat et Westport chassèrent leur garnison anglaise ; le général français s'était contenté d'envoyer dans chacune de ces villes un de ses officiers pour y commander et y maintenir l'ordre. Voir ce qui concerne Boudet, page 340.

Le matin du 9 septembre, M. Marshall nous transmit une nouvelle plainte des habitants de Mullifarragh ; non seulement on leur avait volé les objets qui étaient à leur usage, mais encore on avait emmené prisonniers à Ballina un nombre considérable d'entre eux, sur l'allégation qu'ils étaient Orangistes, et là, par autorisation de l'officier français Truc, on les retenait prisonniers, dépourvus de presque tout le nécessaire pour vivre. Cette conduite de Truc mécontenta le commandant, car il avait strictement recommandé à cet officier de n'écouter aucune accusation touchant des faits de religion, et de ne pas permettre d'arrestation à ce sujet. Il pensa donc qu'il lui incombait d'aller immédiatement à Ballina pour y rétablir les choses et assurer une meilleure exécution de ses ordres. Il partit accompagné de Ponson. L'affaire lui prit le jour entier, car il avait plus de seize prisonniers à interroger et à élargir. Durant son absence, les loyalistes de Killala n'étaient pas fort rassurés, n'ayant pour tout protecteur que M. Boudet, et nous étions au jour de la semaine où le danger était le plus à craindre, parce que le peuple affluait de la campagne pour faire ses dévotions.

Il n'arriva cependant rien qui eût un caractère désagréable durant ce jour-là et les deux jours suivants, en dehors de l'ennui continuel que nous causait la nouvelle de l'approche d'un ennemi, mensonge fabriqué par les rebelles pour colorer leurs importunes demandes de munitions. Ainsi le 11, devant la porte du château, on comptait sept cent cinquante recrues qui venaient offrir leurs services pour reprendre les villes du voisinage retournées dans le devoir, et cela après que plus de cinq mille fusils avaient été délivrés par les Français, comme je l'ai mentionné plus haut. La population des parties montagneuses du comté de Mayo, à en juger par leur aspect sauvage, excède de beaucoup les moyens supposés capables de la nourrir. Ces dernières recrues voulaient à toute force abattre deux allées de frênes, plantés devant l'évêché pour le garantir contre les vents qui soufflent

avec tant de fureur dans ce climat. Il leur fallait des piques, disaient-ils, puisqu'on ne leur fournissait pas d'autres armes ; mais ils firent à l'évêque la gracieuseté de lui promettre d'épargner ses arbres, s'il voulait obtenir du commandant de leur laisser abattre ceux qui appartenaient à son voisin Roger Palmer, esquire, ou à l'agent de ce gentleman, sir John Edm. Browne, qui semblait être fort impopulaire parmi eux. Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté et par le sacrifice de trois ou quatre fort beaux arbres, qu'on put leur persuader d'abandonner en ce moment toute pensée de destruction.

Le 12 et le 13 septembre, des porteurs de mauvaises nouvelles accouraient continuellement nous annoncer des pillages de tout côté. Castlereagh, séjour d'Arthur Knox, esquire, beau-frère du comte de Meath, et Castlelackan, propriété de sir John Palmer, baronnet, étaient saccagés et complètement pillés. M. John Bourke, de Summerhill, informait l'évêque par un message des horribles menaces qu'on lui faisait, du danger qu'il courait d'être assassiné, si on ne lui envoyait pas immédiatement une garde avec des munitions ; il ajoutait dans sa note qu'il avait des sommes d'argent monnayé dans sa maison et qu'il désirait les faire transporter au château. Un domestique fidèle de M. Knox vint trouver l'évêque, les larmes aux yeux, et le prier d'envoyer des hommes à Castlereagh pour enlever ce qu'on pourrait encore sauver des mains des pillards, particulièrement quantité de vin, de liqueurs et de provisions d'épiceries, qui, puisque le maître doit les perdre, seraient mieux au château à l'usage de la garnison qu'au pouvoir d'une petite bande de ruffians.

Le besoin de chevaux se fit alors cruellement sentir. L'évêque n'en avait plus qu'un qui lui avait été renvoyé de Castlebar par les Français. On l'attela à un *car* qui partit pour Castlereagh avec quelques hommes sous la conduite d'O'Donnel. On trouva encore autre part un cheval pour mener M. Boudet à Summerhill, et comme l'officier ne pouvait rien faire sans interprète, l'évêque fut obligé bon gré

malgré de dépêcher l'aîné de ses fils avec lui ; il leur fallait, pour ce court voyage, traverser la campagne à un endroit presque aussi dangereux qu'un champ de bataille, vu le nombre inconsidéré de coups de fusil que les rebelles tiraient dans toutes les directions. Aussi firent-ils de longs détours et il régna dans le château une vive inquiétude jusqu'à leur retour, qui n'eut lieu que fort tard dans la soirée. A leur apparition à Summerhill, la tranquilité fut momentanément rétablie. BOUDET rendit un témoignage honorable du courage avec lequel M. Bourke avait défendu sa propriété contre une armée de maraudeurs. Mais l'évêque trembla au récit des risques que son fils avait pu courir, quand M. Bourke le chargea d'emporter au château la somme de cent soixante-dix guinées. (1)

Pendant ce temps, tout était confusion au rez de-chaussée du château, par suite de l'état dans lequel étaient rentrés les hommes de l'expédition de Castlereagh. Pour sauver le vin et les liqueurs des bouches indignes qui se préparaient à les absorber, les envoyés n'avaient pas trouvé d'expédient plus facile et plus effectif que de se les servir à eux-mêmes sur place. Aussi le sommelier de l'évêque, qui était revenu de l'expédition avec le courage que donne l'ivresse, chercha querelle au jardinier et au charretier, et menaça ce dernier d'une espingole. L'évêque fut tellement irrité de la grossièreté de son langage que, perdant son sang-froid, il l'assomma presque d'un coup de poing à l'oreille. Le commandant intervint alors et enferma l'individu à clef dans sa chambre de provisions et l'y laissa dormir jusqu'au lendemain matin. Ce sommelier avait été un excellent domestique, et on espérait qu'il continuerait à l'être dans une charge qui offrait moins de tentation. Mais l'occasion de gagner quelque argent avec les Français qui venaient d'arriver, était trop alléchante : il se déclara immédiatement pour eux, il ne servait qu'eux

(1) La guinée valait alors 26 fr. 47 ; ce qui faisait la somme de 5000 fr.

et négligeait le service de son maître, trahissait pour eux les secrets de la cave, tenait souvent le langage d'un rebelle, bref, il avait fait tout ce qu'il fallait pour mettre sa tête en jeu, si son maître, après la reprise de Killala, ne lui eût recommandé de sortir bien vite du pays. Quelques liqueurs, l'épicerie et quantité de provisions, appartenant à M. John Knox, furent mises en sûreté au château.

On ne sauva rien ou fort peu de chose de Castlelackan. La manière dont cette résidence, ancien manoir de famille de sir sir John Palmer, fut surprise, vaut la peine d'être racontée. M. Waldron, agent du baronnet, qui louait la maison et possédait des biens très considérables à Castellackan et dans les environs, avait reçu des Français une garde avec laquelle, durant quelques jours, il s'était protégé contre ses voisins livrés au désordre. Ses gardes, toutefois, avaient besoin d'être gardés eux-mêmes, comme le reste de leurs compatriotes. Ils avaient combiné un plan, en conséquence duquel la maison paraîtrait avoir été prise dans une attaque soudaine, en dépit de toute résistance. Un homme à cheval accourut en effet à la porte, au grand galop, entouré d'une foule considérable : il se disait porteur d'un message de l'évêque. L'imprudent propriétaire ouvrit sa porte, et à l'instant la populace du dehors, et les gardes avec elle, renversèrent l'infortuné sur le sol, le piétinèrent, dispersèrent sa famille effrayée, enfants et petits-enfants, vidèrent la maison, emportant même les planchers, pillèrent ses provisions ; bref, ils lui causèrent une perte (comme il le prouva plus tard au Comité), qui s'élève à près de trois mille livres (7,500 fr.). C'était vraiment une triste chose de voir toutes les personnes de cette famille, accoutumée à l'aise et au confort, arriver à pied le jour suivant, à Killala, n'ayant sauvé que les vêtements qu'elles avaient sur le corps. Mais c'était un spectacle avec lequel nous étions alors déjà trop familiarisés. M. Waldron avait une autre maison et une ferme dans le voisinage; elles furent aussitôt après impitoyablement détruites par les mêmes sauvages.

La ferme de M. JOHN BOYD, un digne homme, également estimable comme arpenteur, se trouvait très fort exposée par son isolement à une distance considérable de la ville ; mais elle fut sauvée par une circonstance vraiment curieuse, car elle montre sous quel jour les insurgés considéraient leurs alliés étrangers. Deux soldats français, qui avaient reçu à Castlebar des blessures peu dangereuses, avaient été envoyés au commandant pour qu'on les mît dans un endroit favorable à leur guérison. Sur l'avis de l'évêque, M. BOYD offrit sa propre maison comme une retraite convenable à ces deux hommes qui, en même temps, à la faveur du respect que les Français inspiraient aux rebelles, pourraient être une sécurité pour lui et sa famille. L'offre fut acceptée et le but visé fut atteint, car bien que des bandes de voleurs eussent fréquemment menacé la maison, elle ne fut point attaquée tant que les étrangers (et les pauvres garçons se conduisirent fort bien), y firent résidence, un peu plus de quinze jours. Plus tard, à la fin des troubles, on eut beaucoup de peine à sauver la même maison.

CHAPITRE III

Défaite de Ballinamuck. Reprise de Killala

Le 12 septembre, dans la soirée, une lueur d'espérance apparut aux loyalistes de Killala. « Il doit être arrivé quelque chose de funeste aux armes françaises », se murmuraient-ils à l'oreille, quand on vit un exprès arriver de Ballina et repartir presque aussitôt sous la pluie et au milieu de l'obscurité. A partir de ce moment aussi, les officiers français semblèrent fort abattus. Le lendemain matin, un prisonnier fut amené de Ballina, et on supposa qu'il était de marque, car le commandant désira que l'évêque fut présent à son interrogatoire.

C'était, comme on va le voir, WILLIAM CHARLES FORTESCUE, esquire, neveu et héritier de lord Clermont et membre du Parlement pour le comté de Louth, gentilhomme avec lequel

l'évêque n'avait pas encore eu l'honneur d'être en rapport. Comme la conversation se faisait en français entre lui et M. Charost, et à voix basse, l'évêque était sur le point de quitter la chambre, quand M. Fortescue lui dit en anglais qu'il était le frère de ce jeune prêtre dont il a été déjà question, et qui reçut une blessure mortelle lors de la première rencontre avec les Français. On n'avait pas eu à Dublin la nouvelle certaine de sa mort ; aussi son affection pour cet excellent frère unique l'avait-elle fait partir à cheval pour Ballina, accompagné d'un seul serviteur, résolu à courir la chance de trouver encore cette ville entre les mains des rebelles, quoique, lors de son départ de la capitale, on crût qu'elle était pacifiée avec tout le reste du comté. En route, il avait passé par Granard, précisément après la bataille de Ballinamuck ; il y avait vu le général Humbert et ses officiers, (1) se rendant à

(1) Humbert et Sarrazin furent conduits les premiers à Dublin, avec une partie de l'Etat-major ; ils y furent accueillis avec un intérêt et une curiosité plus que sympathiques. Le peuple applaudissait en eux des libérateurs ; pour tous, c'étaient de véritables héros dans lesquels on ne voyait plus des vaincus. « Toute la journée de vendredi et de samedi, dit un journal anglais de l'époque, Dawson Street (la rue où ils logeaient) fut remplie d'une foule de personnes avides de voir les officiers français. On les priait avec une grande politesse de laisser leurs fenêtres ouvertes et de s'y tenir quelque temps. La vive curiosité de la foule *(mob)* semblait leur causer un grand plaisir ». On étudiait leur costume, leur mine, leur âge ; ils recevaient des visites de personnages de distinction. Des dames d'un haut rang, dit Sarrazin dans les *Notes* qu'il a laissées, bravèrent la consigne et les baïonnettes pour s'entretenir un moment avec eux. « Pour l'homme de cœur, ajoute emphatiquement le journal cité plus haut, le captif cesse d'être un prisonnier. »

Quant aux autres officiers et soldats, ils furent transportés à Dublin par le moyen économique et facile qu'offrait le canal qui traverse l'Irlande. « La marche des prisonniers, en descendant le canal, présentait une scène vraiment pittoresque et intéressante. Le premier bateau contenait la milice de Fermanagh, le second les officiers français ; les autres étaient occupés par les soldats, au nombre de 800 environ. Rien ne pourrait dépasser le spectacle du laisser-aller et de la gaîté avec laquelle les Français supportaient leur situation, formant des groupes et causant avec un joyeux entrain, ou chantant la Marseillaise. *(Lettre d'un gentleman*, dans un journal de Dublin, de 1798.)

Dublin comme prisonniers de guerre, et même alors rien ne pouvait lui faire supposer qu'il ne courait aucun danger de pousser jusqu'à Ballina. Il ne reconnut son erreur que quand il fut arrêté par une patrouille à une faible distance de cette ville. L'officier qui y commandait, M. Truc, avec sa brutalité ordinaire, l'accusa d'être un espion qui venait intimider les amis de la liberté par une fausse nouvelle de la défaite de l'armée française, et en conséquence, retenant son domestique et son équipage, il l'avait envoyé à Killala pour être interrogé par Charost. D'après la peinture que M. Fortescue lui fit de la personne des officiers français qu'il avait vus prisonniers, le commandant ne pouvait plus douter de la défaite de ses compatriotes, quand même il n'en eût pas reçu une preuve plus convaincante dans deux lettres d'officiers de l'armée française, constatant la capture de toutes leurs troupes près des mines du comté de Leitrim, en même temps que la dispersion des Irlandais leurs alliés, le samedi précédent.

Ces lettres, le commandant ne se fit pas scrupule de les montrer à l'évêque avec un air de pleine confiance en son honneur et en sa discrétion, qui était assurément très flatteuse. Il le laissa en même temps s'entretenir de l'affaire avec M. Fortescue, en les avertissant tous deux du danger de divulguer un tel secret. Il n'était pas bien nécessaire en vérité de leur recommander cette précaution, car il était de l'intérêt absolu des loyalistes de garder le silence le plus strict sur le mauvais état des affaires des rebelles, de peur que ceux-ci ne tombassent sur leurs dos avant que l'armée du roi fût arrivée à leur secours. M. Fortescue allait prendre congé du commandant pour retourner sous la garde désagréable de Truc, quand l'évêque (ce à quoi Charost pouvait s'opposer s'il l'eût voulu) l'invita en français à diner avec eux et à coucher au château ; après quelques excuses, M. Fortescue accepta l'offre avec reconnaissance, et cette hospitalité, bien qu'inférieure aux conditions habituelles de sa vie, devenait de l'aisance en comparaison de ce qu'il avait enduré à Ballina.

La présence de ce gentilhomme nous rendit ce grand service de soutenir et de relever les cœurs des personnes de notre société au château ; car parvenu au rang de major dans l'armée, il avait du sang-froid et de la fermeté dans le péril et une prudence, résultat de son expérience, qui lui inspirait souvent les plus salutaires avis.

Le secret des nouvelles de Ballinamuck ne pouvait rester longtemps caché. Des Irlandais, qui avaient échappé (1) au carnage, venaient à toute heure offrir leurs services au commandant, bien que beaucoup portassent sur leurs personnes des marques évidentes du peu de profit qu'ils avaient retiré leur zèle pour la cause. La nouvelle ne sembla pourtant pas avoir produit sur les esprits des rebelles l'effet qu'on pouvait naturellement en attendre, c'est-à-dire leur dispersion graduelle, et leur retour dans leurs propres demeures (2). Au contraire, l'affluence devenait chaque jour plus considérable dans le camp formé sur les prairies de l'évêque : on parlait de vengeance à plus haute voix et plus fréquemment ; les rebelles étaient régulièrement exercés ; on demandait des munitions et on faisait tous les préparatifs pour une défense obstinée contre les armes du souverain. Sans souci de l'avenir, comptant sur le retard que la distance pourrait occasionner à l'armée du roi, ils ne pensaient qu'à vivre gaiement, aussi longtemps qu'ils pourraient, sur la propriété qui était à leur merci ; et ils employaient de la façon la plus terrible le pouvoir qu'ils avaient de faire le mal. Le pillage n'était pas le seul ou le principal objet de leurs chefs, car dans toute belle

(1) Pendant que chaque soldat ou officier anglais voulait avoir son prisonnier après la reddition d'Humbert, (et il n'y en eut pas pour chaque officier, les Irlandais étaient poursuivis sans pitié et tués sur place. On porte le nombre des victimes à 500. Les Anglais vengeaient avec fureur leur défaite sur des hommes débandés, en fuite ; on en pendit encore un grand nombre le lendemain matin ; d'autres furent pendus à Dublin.

(2) C'est bien là la caractéristique de la race des Celtes, la ténacité et le mépris de la mort.

habitation ils s'occupaient plus à détruire qu'à faire du butin. L'abaissement de la classe industrieuse et mieux élevée, le nivellement universel des conditions au lieu du règne glorieux de l'égalité, tel paraissait être le vœu de ceux qui aspiraient à passer pour des penseurs et s'appelaient eux-mêmes *républicains* ; la foule n'avait d'autres mobiles que l'amour du pillage et la superstition. En effet, que la haine de la religion protestante compte parmi les motifs de la dévastation exercée dans le Connaught, on ne peut le nier avec quelque apparence de raison, car il est notoire que, à l'exception du pillage qui fut fait sans distinction des personnes à la prise de Castlebar, il y eut dans toute la province, peu de cas où des maisons ou des propriétés de catholiques romains aient été saccagées par les rebelles.

Bien différents furent les sentiments des Irlandais, comparés à ceux des officiers de l'armée française à Killala, à la nouvelle de l'échec de l'expédition. Comprenant que leur tâche d'inquiéter la Bretagne était terminée pour l'heure présente, et s'attendant sous peu à rejoindre leurs camarades à Dublin, ils ne songèrent plus qu'à maintenir la paix autour d'eux jusqu'au moment où l'arrivée des forces régulières anglaises leur permettrait sans déshonneur de rendre leurs épées, mais ils se gardèrent bien d'en rien laisser voir aux rebelles. Au contraire, ils paraissaient toujours prêts à faire prendre les armes à leurs hommes et à se mettre à leur tête dans une expédition contre l'ennemi commun. Mais en même temps le commandant les avertissait qu'il ne prêterait pas la main à leurs excursions de pillage. « Je suis *chef de brigade,* « disait-il, et non *chef de brigands* (1), et si jamais je surprends « parmi vous des hommes qui se disposent à voler et à tuer « des protestants, moi et mes officiers nous nous rangerons « du côté des protestants contre eux jusqu'à la dernière « extrémité ».

(1) Ces mots sont en français dans le texte.

Il se tint aussi sur ses gardes avec un soin tout particulier. Douze bonnes carabines bien chargées étaient toujours prêtes dans la chambre à coucher des trois officiers. Des armes furent distribuées à sept ou huit personnes de la maison de l'évêque. Une garde de dix-huit hommes, sur lesquels, comme je l'ai dit, il était nécessaire d'avoir un œil, veillaient à l'intérieur et autour de l'habitation. Les Français eux-mêmes étaient extrêmement vigilants, se permettant très peu de sommeil, à peine une heure dans la nuit, pendant dix jours de suite. La fermeté et le calme de Charost dans son maintien ajoutait du poids aux mesures qu'il prenait.

Le 18 septembre fut un jour d'alarme continuelle. Du camp qui était juste derrière nous il venait des rapports plus terribles que jamais ; on disait qu'une révolte allait éclater. Vers trois heures, comme l'évêque et le commandant se promenaient dans le jardin, un des chefs des rebelles vint en grande hâte leur affirmer que le camp était déterminé à enfermer immédiatement dans la cathédrale tous les protestants, pour leur servir de caution, dans le cas où l'armée du roi arriverait. On congédia l'homme en le remerciant de cet avis, avec la recommandation de dire à ses compatriotes que nous étions prêts. Un bon diner bientôt après leur ferma la bouche, suivant l'habitude, car nous avions remarqué que les rebelles du camp étaient toujours très enclins à cabaler et à faire du mal, pendant les préparatifs du diner, tandis que, quand ils s'étaient régalés de bœuf et de mouton et avaient bu leur petite part de whiskey, ils devenaient maniables et de bonne humeur.

Le 19 à midi, la faim les excita encore à la mutinerie. Le commandant, prenant une garde de trente hommes, parcourut la ville proclamant partout l'ordre de rentrer chez soi, immédiatement après qu'on aurait reçu sa pitance de bœuf. Pendant qu'il était ainsi occupé, une grande foule s'amassait à la porte du château. Les hommes armés murmuraient aussi bien que les hommes sans armes. A la fin,

l'évêque descendit et alla leur demander ce qu'ils voulaient.

Ils avaient entendu dire que maintes personnes de leurs parents et amis étaient étroitement enfermés à Castlebar ; et si la chose était réelle, ils pensaient qu'on ne pourrait leur en vouloir de demander une revanche sur les protestants d'ici.

« Etes-vous sûrs du fait ? »

— « Non ».

— « Ne serait-il pas alors, dit l'évêque, juste et prudent d'envoyer à Castlebar des députés que vous chargeriez de vous faire un rapport exact, avant d'aller plus loin ? »

— « Très bien : mais qui remplira cette mission ? »

— « Prenez l'un de vous, répondit l'évêque, avec un d'entre nous, pour les députer immédiatement près de l'officier qui commande à Castlebar ». Qu'ils portent un étendard de parlementaire et donnent une lettre de moi au général TRENCH ou à tout autre officier, commandant la place ; ils exposeront notre situation et notre espoir que les prisonniers de Castlebar n'auront rien à souffrir qui puisse provoquer des représailles contre les protestants de Killala. Dispersez-vous maintenant, et demain soir vous aurez pleine connaissance de l'état des choses. Faites partir le doyen THOMPSON et M. ROGER MACGUIRE en parlementaires. »

La populace est déjà à moitié gagnée, quand on est parvenu à se faire écouter. L'évêque égaya bien un jour sa famille en racontant ce qu'il venait d'entendre par hasard. Deux paysans se disputaient dans la basse-cour et se prenaient tous deux à la gorge, quand l'un se mit à crier à l'autre : « Viens chez l'évêque, il arrangera l'affaire : il nous fait écouter l'un l'autre. »

La lettre promise fut écrite à l'instant et reçue aux applaudissements des mutins. Le choix des députés fut également ratifié à l'unanimité. Le jeune MACGUIRE était un partisan actif de la rébellion et le caractère du doyen THOMPSON jouissait d'une haute estime dans tous les rangs du peuple ; son influence à Castlebar, où il avait été vicaire pendant dix-

neuf ans, était connue pour être égale à son mérite. Il fut convenu que les porteurs du message partiraient le lendemain à quatre heures du matin, et que, jusqu'à leur retour, on resterait en paix.

Il fallut un grand effort au doyen THOMPSON pour se charger de cette périlleuse mission, et un plus grand encore à sa femme pour consentir à son départ. Pour aller à Castlebar, on devait prendre la route de montagne, parce qu'elle était la plus courte ; mais c'était un pays sauvage, qui fourmillait de voleurs (1), et il n'était pas sûr du tout que le messager protestant ne fût pas arrêté en route par les ennemis de MACGUIRE, qui n'aurait consenti à l'ambassade que pour faire tomber entre leurs mains un personnage aussi important que le doyen. Si lui à juste titre il n'était pas à son aise, sa femme inspirait bien plus la pitié, embarrassée qu'elle était de la charge de cinq jeunes enfants et étant fort avancée dans sa grossesse (*). Mais ce digne couple, ne voyant pas de mesure aussi capable que celle qui était proposée de se tirer du danger avec leurs amis, y acquiesça sans murmure et en confia l'issue à la providence.

Mystérieuses sont les voies de la divine providence, insondables les profondeurs de cette sagesse qui, souvent, n'accorde une faveur que pour nous éprouver plus tard en nous la retirant ! Que tu prévoyais peu, aimable et malheureuse femme, que celui dont le retour, après ce péril, te transporta de tant de joie et de gratitude envers le ciel, devait l'année suivante t'être enlevé par une fièvre contractée dans le cours de son ministère par son assiduité près du lit des malades. Ses vertus, bien qu'il ne fût qu'au milieu de la saison de ses jours,

(1) Lisez *de rebelles*.

(*) La vive et forte affection de Mme THOMPSON pour son mari n'échappait pas à la pénétration même d'un étranger. A diner, le jour du départ du doyen pour sa mission dangereuse, CHAROST murmurait à l'oreille de l'évêque : « je puis reconnaître la terreur qui agite toute cette pauvre femme aux extrémités mêmes de ses doigts. »

l'avaient complètement mûri pour la grande moisson. Tu es en pouvoir de gagner une brillante récompense après cette vie par ton courage et ton amour pour les orphelins (*).

La nuit du 19, au château, se passa sans sommeil pour presque tout le monde. A minuit, comme on allait se reposer, un des Macguires de Crossmolina vint avec fracas nous dire que les Anglais avaient tiré sur ses hommes et qu'on pouvait les attendre à l'instant même à Killala. Il n'était pas probable qu'une troupe régulière se fût exposée de nuit aux chances d'un engagement avec une pareille bande; mais le conte eut le même effet que s'il était vrai. On fut sur pied toute la nuit dans la maison, qui eut le plaisir d'entendre le vacarme fait par les deux Macguires, Roger et le nouveau venu, qui se mirent à boire comme des brutes dans la chambre de leur cousin O'Donnel, tant qu'à la fin le commandant vint les mettre tous deux à la porte à coups de poings. Sur le matin, le faux porteur de nouvelles, de Crossmolina, revint au château, tout honteux de lui-même; quant à son frère, le noble ambassadeur, on ne put le trouver, pour remplir sa mission, que vers midi. Le doyen et lui partirent alors à cheval, bien armés, avec sabres et pistolets.

Une conséquence fort inquiétante de la nouvelle apportée par Macguire fut le retour en ville des hommes armés de piques, que le commandant avait congédiés la veille et qui accouraient sous prétexte d'offrir leurs services contre l'ennemi à son approche. En deux heures, dit-on, le camp compta deux mille hommes. Il faut leur rendre cette justice, les paysans ne parurent jamais manquer de courage, car on les voyait courir ensemble au-devant du danger qui se présentait. Si le ciel se fût plu à leur accorder autant de cervelle pour réfléchir que de mains pour l'action, il n'est pas facile

(*) Le doyen Thompson est mort à Castlebar, le 10 novembre 1799, d'une fièvre nerveuse, contre laquelle il se débattit tout un mois. Le doyenné est évalué à 500 livres par an (12,500 fr.).

de dire à quels tristes excès ils se seraient portés ; mais ils étaient complétement dépourvus de chefs capables.

BELLEW, leur premier officier (1), était une brute d'ivrogne, à qui personne n'obéissait, même avant que le commandant lui eût enlevé son grade. Plus capable et plus sobre, O'DOWD (2) jouissait de quelque fortune et il était presque le seul gentilhomme qui eût pris les armes avec les rebelles, forfait qu'il expia par la mort à Ballinamuck. M. RICHARD BOURKE, de Ballina, ci-dessus (3) mentionné, avait quelques connaissances militaires ; c'était un bon sergent instructeur, ferme sur le champ de bataille et populaire ; aussi aurait-il commis tous

(1) Voir page 397, une note sur BELLEW.

(2) O'DOWD, le principal personnage qui se joignit à l'insurrection, était le représentant de la belle et vieille race des O'DOWDS de Tireragh, jadis fort riche en terres. Le capitaine JAMES O'DOWD avait aussi, comme BELLEW, servi dans l'armée autrichienne. Après une large part donnée à la vie militaire et aux aventures, il était retourné chez lui pour passer le reste de ses jours dans la retraite domestique et vivre paisiblement des débris d'une fortune autrefois si splendide. Grand et bien fait, portant la longue queue à l'ancienne mode, qui lui battait le dos et fumant une longue pipe, il avait l'habitude de rôder dans un village voisin, mais c'était le maximum de son infraction à sa retraite. Il était aussi capitaine dans la *yeomanry* et il se trouvait à Ballina le jour que la ville fut prise par les Français. Il avait d'abord pris les armes contre eux : il ne désirait pas entrer dans leur cause, mais mu par les sollicitations de sa femme (de la famille Fitzgérald) et à la persuation de son intendant, il consentit à se joindre à l'insurrection et leva des recrues parmi les paysans dont il était le chef (chieftain) héréditaire. Quand HUMBERT fut obligé de se rendre sur le champ de bataille à Ballinamuck, O'DOWD voulut fuir, mais il fut pris et mené devant lord CORNWALLIS à Saint-Johnston. D'abord il essaya de se faire passer pour officier français, mais il fut facilement reconnu ; jugé par une cour martiale, il fut condamné à mort.

(3) RICHARD BURKE, natif de Ballina, répondit à l'appel du patriotisme. Y a-t-il confusion dans l'esprit de l'auteur ? Y a-t-il oubli ? Il a souvent parlé de JOHN BURKE, mais il n'a rien dit sur RICHARD BURKE ou BOURKE. Celui-ci aussi était un représentant d'une des vieilles familles catholiques irlandaises, dépouillées par les Anglais.

les méfaits possibles, si l'état de stupeur où le jetait habituellement la boisson, n'eût dominé en lui l'esprit de mal.

O'Donnel n'entendait rien aux armes, et il ne lui était pas non plus possible d'en apprendre vite le métier, car sa pétulance étourdie le rendait incapable de discipline, à ce point qu'un jour Charost fut forcé de le mettre aux arrêts pour s'être permis, la nuit précédente, de quitter, sans ordre, le voisinage durant quelques heures. Cependant le vulgaire, qui peut discerner chez les autres ce qu'il ne possède pas lui-même, suivait ce jeune homme plus volontiers que tout autre, parce qu'il lui voyait plus de jugement, plus d'empire sur lui-même et plus de modération dans l'exercice de son autorité. Les loyalistes même de Killala lui étaient reconnaissants des efforts qu'ils lui voyaient faire pour prévenir le pillage, en conduisant à cheval des patrouilles dans les rues pendant plusieurs nuits de suite, et contenant à la fois par les menaces et par la persuasion ceux qu'il trouvait portés à mal faire.

Bien souvent, il n'y avait que les coups capables de les retenir. Le 20, la maison de M. Rutledge, chef de la douane, fut assaillie par une bande de ruffians, bien qu'elle eût déjà été mise à sac deux ou trois fois. Le prétexte, c'était qu'elle renfermait du tabac, article pour lequel le peuple de la campagne a tant de passion qu'il aimerait mieux ne pas manger que de s'en passer. Pour apaiser l'émeute, on appela Ponson qui faisait en ce moment une sieste, car il avait été debout toute la nuit. Il se rua seul sur la foule, et d'un coup bien administré au pillard qui était le plus en avant, il l'étendit sur le sol à sa grande épouvante, et avec tant de violence que la bayonnette du drôle fut tordue et brisée. Toutefois cet acte vigoureux mit en déroute et dispersa les lâches assaillants.

Le vendredi matin, 21 septembre un nouveau flot de gens de désordre vint encore inquiéter le château. Ils se disaient députés par le camp : « on avait entendu dire que M. Bourke, de Sommerhill, avait projeté d'employer la garde qu'il avait reçue du commandant à tourmenter les familles de ses pau-

vres voisins, pendant que leurs chefs combattaient pour la liberté, et ils sont venus demander l'autorisation de l'arrêter ». — « Vous pouvez y aller, si cela vous plait, répondit CHAROST, mais je vous suivrai avec mes officiers, et je fais feu sur vous, si je vous attrape à piller Sommerhill ». L'affaire fut arrangée par O'DONNEL ; il porta à Sommerhill pour M. BOURKE une lettre du commandant, qui lui donnait avis de se tenir seulement sur la défensive, parce qu'il comptait bien qu'il avait encore sa garde avec lui. M. BOURKE n'avait pas besoin du conseil, car il ne faisait jamais entrer sa garde dans l'intérieur de sa maison. Ce qui excitait si fort la multitude contre ce gentilhomme, c'est la pensée qu'il se serait fait gloire d'avoir défié pendant un mois entier tout le corps des Irlandais-Unis. O'DONNEL lui-même n'aimait pas à lui donner un tel sujet de triomphe.

Le même jour, après déjeuner, l'évêque vint dans la ville avec M. CHAROST pour l'aider à intimer à un corps de piquiers, nouvellement arrivés, l'ordre de s'en retourner pour faire la moisson. C'était un service dangereux à rendre. Il fallait dire à une centaine de gaillards à mine sombre que le commandant avait assez d'hommes pour garder la place (ce qui était maintenant sa seule affaire ici), et qu'il ne voulait pas être gêné par un tas de voleurs. CHAROST pria son interprète de signifier au peuple, en termes de commandement, qu'il ne pouvait y avoir ni doute ni discussion sur ce qu'il voulait, et PONSON, le fusil à la main, courut sur les derrières de ce corps, en se servant de termes de mépris et de colère si risibles que les loyalistes ne purent s'empêcher de sourire, tout contraire que ce fût à la prudence. Les piquiers, en se retirant, murmurèrent des menaces, à la fois contre les protestants et leurs partisans, comme ils appelaient les Français, et dès ce moment on vint dire, à toute heure, qu'ils étaient résolus à ne pas se disperser comme ils en avaient reçu l'ordre, mais qu'ils allaient choisir de nouveaux chefs et viendraient ce même soir piller la ville en dépit des Français

et d'O'DONNEL. Ils semblaient n'attendre que le retour des ambassadeurs dont l'arrivée était en effet si désirée par tous les partis.

A cinq heures, juste avant le diner, la famille du château reçut d'un témoin oculaire la nouvelle que l'armée royale, partie de Castlebar par les deux routes, avançait avec des forces considérables. En ce moment, elle doit être à Ballina, disait-on. Le diner fut néanmoins servi. Au milieu du repas, THOMAS KIRKWOOD entra précipitament ; c'était un jeune officier de la cavalerie des *yeomen* qui venait nous dire qu'une vingtaine d'hommes armés assaillaient notre grande porte d'entrée. Un pareil nombre ne nous effrayait guère. « Attendez qu'ils soient plus nombreux », dit le commandant. Nous bûmes encore jusqu'à ce qu'ils fussent environ une cinquantaine. Alors le commandant mit son chapeau, et, sortant avec ses deux officiers bien armés, marche vers les *piquiers*, leur ordonne de se séparer de ceux qui avaïent des fusils, partage ceux-ci en trois pelotons, et leur fait faire aussitôt leurs exercices. Occupés qu'ils furent à ces mouvement militaires, ils n'eurent pas le loisir de se porter à des excès, et c'est de cette façon qu'à la fin on n'eut pas de peine à leur persuader de se disperser.

A six heures du soir, de bruyantes acclamations nous apprirent l'heureux retour de nos deux ambassadeurs. Grande fut la joie de toute la ville à leur vue, car nous commencions à désespérer de les revoir, avant le lendemain matin du moins. Ils apportaient à l'évêque une lettre fort polie du général TRENCH qui lui assurait que ses prisonniers étaient et seraient traités avec toute la douceur et l'humanité possible. La lettre fut lue publiquement à la multitude et laissée entre ses mains. La nuit fut tranquille ; mais l'alarme était si forte que le château pouvait à peine contenir tous ceux qui s'y réfugiaient ; il n'y eut pas moins de quatre-vingts personnes qui s'y logèrent. Neuf d'entre elles, y compris M. FORTESCUE, dormirent sur le plancher dans le cabinet de travail de

l'évêque. Dans leur propre chambre à coucher, l'évêque et les dames furent obligés de trouver de la place pour cinq petits enfants de leur famille et pour ceux d'un voisin, en plus grand nombre encore, avec leur mère terrifiée.

Notre mission à Castlebar eut le résultat prévu et souhaité. Le doyen THOMPSON, bien qu'étroitement surveillé par son compagnon d'ambassade, aussi longtemps que ce dernier fut capable de se garder lui-même, avait trouvé le moyen d'avoir un entretien particulier avec le général TRENCH ; il lui avait peint la situation désespérée des loyalistes de Killala sous un jour si vif, que le général promit de marcher à notre secours deux jours plus tôt qu'il ne se l'était proposé, et lui permit de dire à l'évêque, mais avec une stricte recommandation du secret, qu'il pouvait attendre son armée le dimanche avant midi. ARTHUR STOCK envoyait à son père une note, dans laquelle il disait être en bonne santé et heureux à Castlebar, et qu'il espérait être sous peu avec nous. L'évêque secoua la tête, comme s'il doutait que son fils dût nous revoir en vie.

En effet, tout le temps qui s'écoula entre la promesse du général TRENCH et son accomplissement fut une période d'anxiétés plus aiguës qu'en un même espace d'heures une vie d'homme en ait jamais pu éprouver. Des clameurs, puis un silence plus terrible que les clameurs, régnaient tour à tour dans le château et aux abords. Nos gardes jetaient sur nous des regards d'une incertitude fort alarmante ; ils semblaient être dans l'hésitation de nous plonger la bayonnette dans la poitrine, ou de tomber à nos genoux pour implorer notre protection. *Diversis animorum motibus pavebant terrebantque* (*), comme l'historien romain le dit, en traits vigoureux, d'une situation qui n'est pas sans rapport avec la nôtre.

Le lendemain samedi, dès le matin, les loyalistes furent appelés par les rebelles à venir avec eux sur la butte où se

(*) TACITE, *Annales* I. 25. Suivant les diverses passions qui traversaient leurs âmes, ils tremblaient et faisaient trembler.

dresse la tour ronde, pour voir de leurs propres yeux les ravages que commettait un détachement de l'armée du roi, venant de Sligo vers nous (1). Une traînée de feu marquait trop clairement leur ligne de marche par l'incendie des maisons de pauvres paysans. « Ce ne sont que quelques cabanes », fit remarquer l'évêque. Il avait à peine prononcé ces paroles qu'il en sentit l'imprudence. «La cabane d'un pauvre homme, répliqua un des rebelles, a pour lui autant de valeur qu'un palais ». Aussitôt après, arrive d'Easky un prêtre du nom de MACDONALD, porteur d'une nouvelle apparemment calculée pour apaiser les esprits : « C'est, dit-il, quelques maisons de ferme auxquelles on a mis le feu, parce qu'elles appartiennent à des pillards connus ». Il disait cela en public; beaucoup de gens croyaient à cette époque qu'il racontait en secret une histoire différente à ceux de sa communion. O'DONNEL, le plus affairé de tous les rebelles ce jour-là, vint offrir ses services : il irait à la tête d'un détachement prendre de sûres informations; mais on garda le silence, car on ne savait à qui se fier. Le capitaine pouvait agir mal aussi bien que le prêtre. Tous songeaient à leur propre salut, à l'exception de la lie du peuple, impatiente du pillage.

A trois heures, le bruit du canon et de la fusillade se fit entendre très distinctement dans notre ville du côté de Ballina ; la lueur même des coups se distinguait du pied de la tour. Le commandant vint se placer à cheval au milieu des piquiers, dont il trouva les capitaines occupés à former des plans pour une défense obstinée. Les gardes de notre porte commencèrent alors à s'esquiver, ne songeant absolument qu'à leur propre salut et laissant à la merci de tout envahisseur la famille qui les avait nourris et qui, pendant la dernière semaine avait aussi payé leurs services à raison de

(1) La route de Sligo longe le flanc de la haute colline qui borne la partie orientale de la baie de Killala durant sept ou huit kilomètres. Easky est à l'extrémité nord de la route.

deux guinées par jour. Car, sur une plainte de leur capitaine O'DONNEL, que ses hommes trouvaient fort dur d'être employés à un service militaire, à une époque où ils pourraient gagner plus d'un shelling par jour à faire la moisson, l'évêque avait consenti à payer la garde ordinaire de la ville, composée de cinquante hommes, dix pences (1) par tête pendant une semaine, tandis que la semaine suivante ce serait le peuple de la ville qui subirait cette charge ; or, la garde qu'il voyait se fondre, avait reçu sa paie de la première semaine. Quelques-uns de ces pauvres garçons restèrent cependant à leur poste jusqu'à la fin. Durant toute la matinée du samedi, le château fut plus tranquille qu'il ne l'avait jamais été, même à minuit, depuis l'invasion.

L'heure du diner fut moins paisible. Comme on ôtait la nappe, O'DONNEL entre pour prendre solennellement congé de nous ; il est, disait-il, sur le point de conduire ses hommes à Ballina, comme ils l'avaient demandé. Il prend un verre rempli pour lui par M[me] STOCK, nous recommande au ciel et disparait. Cinq minutes après, la porte du petit salon s'ouvre avec fracas ; le jardinier de l'évêque entre s'écriant : « O'DONNEL est mort ! Il vient d'être tué par un de ses hommes ». Derrière lui arrive M. MARSHALL, le ministre presbytérien, qui, les bras étendus et avec toutes les marques de la terreur, poussait des cris et disait : « Le capitaine O'DONNEL est mort ! Je viens de le voir à l'instant jeté à bas de cheval et tué ! » — « Merci, M. MARSHALL, dit le doyen en jetant les yeux du côté de sa femme tout effrayée dans la situation où elle était, vous avez fait de votre mieux pour en tuer encore plus d'un d'entre nous ».

L'évêque fut aussi choqué de cet acte d'étourderie, et ce n'est pas sans quelque aigreur qu'il exprima la volonté « de défendre sa famille contre les porteurs de mauvaises nouvelles, surtout à l'heure du repas ». Le pauvre homme sembla

(1) Le *pence* vaut dix centimes.

si mortifié du reproche, que le coup qu'il avait donné retomba aussitôt sur lui. Il se retira, mais l'évêque l'envoya chercher un instant après ; il demanda et obtint son pardon.

Tout le monde s'était levé pour s'enquérir d'O'DONNEL. On le trouva dans la basse-cour ; il n'avait qu'une légère blessure sur le dos de la main. Un ivrogne avait résisté à ses ordres, quand il avait commandé à ses hommes de se mettre en marche, et en s'armant d'un pistolet, il était tombé, entraînant de dessus son cheval le capitaine qui tomba sur le dos. O'DONNEL, s'était remis sur pied à l'instant même, et, le canon de son pistolet sur le front du rebelle, il l'avait conduit et laissé dans la salle du poste. Il fut bientôt lui-même en état de reprendre sa marche, et il partit avec environ trois cents hommes en prenant la route de Crossmolina..

PONSON, qui avait été envoyé en reconnaissance, revint avec la nouvelle que les Anglais étaient à quatre milles de Killala, et là-dessus cette créature évaporée se remit comme d'habitude à chanter et à siffler.

La pluie qui tomba toute la nuit ne contribua pas peu à notre quiétude. Favorable en cette circonstance, le mauvais temps d'un autre côté nous fut contraire, car il retarda la marche de nos libérateurs à ce point que le général TRENCH ne put tenir sa promesse d'être avec nous le lendemain avant midi, car il lui avait fallu camper à Crossmolina durant la nuit. Il y eut même là une alarme et une certaine confusion parmi les troupes royales, parce qu'un piquet de soixante chevaux avait rencontré le jeune MACGUIRE. Celui-ci avec deux autres cavaliers s'était avancé à un mille de distance de la troupe d'O'DONNEL et était tombé sur le piquet à la nuit noire. MACGUIRE les chargea bravement, fit feu de son pistolet, et, secondé par l'obscurité, les pourchassa jusque dans l'intérieur de la ville, lorsqu'au bruit des tambours qui battaient aux armes, il jugea prudent de se retirer.

Son cousin O'DONNEL venait de lui confier la conduite de son détachement, parce qu'il lui avait été impassible d'aller

plus loin que Rappa, résidence de M. Knox, où, pris d'un mal d'estomac, il fut obligé d'accepter un lit chez le jeune gentilhomme, de qui il avait obtenu des rafraîchissements pour ses trois cents hommes. La boisson fit très bien supporter aux rebelles la fatigue de leur marche sous la pluie, quand Macguire, leur glorieux courrier, leur apprit que l'armée royale battait aux armes à Crossmolina. Ils se souvinrent aussitôt qu'ils avaient trop peu de munitions pour soutenir un engagement régulier. Prenant alors conseil de leur chef, ou de leurs craintes, et entendant avec plaisir ce mot de salut « Retraite », ils rompirent les rangs et presque tous se mirent en marche pour rentrer chacun chez soi ; environ trente des plus fermes furent réunis au matin par O'Donnel, qui les ramena à Killala.

Cette nuit là, ainsi qu'ils l'avaient fait durant les neufs nuits précédentes, les gentlemen qui couchaient dans la bibliothèque firent leurs tournées jusqu'au matin, veillant au salut commun et visitant tous les postes du château. Un devoir si pénible les avait tous harassés, mais la plus grande fatigue était pour les officiers français qui, pendant plusieurs nuits de suite, ne jouirent pas d'une heure de repos. On se parlait à l'oreille, l'un peignant son désespoir, l'autre blâmant la lenteur du gouvernement à nous envoyer du secours, celui-ci demandant des nouvelles avec anxiété, celui-là essayant de gagner un coin solitaire où il pût soulager son cœur en liberté devant le trône de miséricorde.

Le dimanche 23 septembre, jour de l'équinoxe, la pluie tomba toute la matinée avec la même force que pendant la nuit ; mais le ciel s'éclaircit avant midi. Au déjeuner, le nombre de nos convives s'accrut par l'arrivée de deux officiers qui s'étaient enfuis de Ballina, MM. Truc et O'Keon. « Les Anglais, disaient-ils, étaient arrivés à Ballina. Tout ce « qu'un homme pouvait faire, Truc l'avait accompli. Un « officier anglais l'ayant sommé de se rendre prisonnier et « s'étant avancé pour mettre la main sur lui, il l'avait rude-

« ment secoué et, dans la lutte, il lui avait arraché son épau-
« lette (et il la montrait triomphalement) ; puis il était parti
« à cheval, et en route ayant rencontré O'KEON, il était venu
« à Killala pour combattre jusqu'à la dernière extrémité ».
On découvrit bientôt que cette belle histoire était un pur mensonge. TRUC, dans la confusion où l'arrivée des troupes du roi avait jeté Ballina, s'était sauvé sur le premier cheval venu, emportant l'épaulette d'un ancien volontaire, dérobée par lui dans la garde-robe du colonel KING, à qui elle appartenait (*). L'extérieur de l'homme répondait bien à la peinture qu'on nous en avait faite : un front d'airain, un constant sourire astucieux, des façons tout à fait vulgaires et, sur ses vêtements, sur sa personne une malpropreté qui exagérait même la négligence affectée des républicains. Notre pauvre commandant ne sembla pas plus charmé de lui que nous-mêmes, bien qu'il fût forcé de lui souhaiter la bienvenue avec un baiser sur chaque joue, ce moderne embrassement fraternel ; ce spectacle nous eût fait sourire, si nous avions été d'humeur à nous amuser. Mais chacune de nos pensées était absorbée par l'attente de ce qui allait arriver : les devoirs sacrés de ce jour furent même suspendus pour la première fois.

Avant de monter à cheval pour aller se battre, O'DONNEL réclama l'honneur de s'asseoir à notre table pour demander à M. FORTESCUE et à l'évêque un conseil sur ce qu'il avait à faire. « Je crois, dit-il, que je pourrais espérer mon pardon,
« vu la part que j'ai prise au maintien de la paix dans ce dis-
« trict. Mais le peuple ne m'oublierait pas, si je ne le soute-
« nais pas maintenant, et sa vengeance me poursuivrait dans
« l'Erris, en supposant que j'aie pu rentrer chez moi. Je ne
« crains pas de mourir, mais si je pouvais sauver ma vie avec
« honneur, je le ferais volontiers. » Nous ne pouvions, c'était

(*) Quand le général TRENCH eut monté l'escalier du château pour recevoir les épées des officiers français. TRUC murmura à l'oreille de l'évêque en français : *st ! pas un mot de l'épaulette.*

évident, lui donner d'autre conseil que d'aller combattre jusqu'à ce qu'il voie mal tourner la bataille qui, de l'avis de ses conseillers, ne durerait pas longtemps, puis de tâcher de sortir de son pays.

Le jeune homme suivit cet avis autant qu'il en était capable. Repoussé dans l'intérieur de la ville avec les fugitifs, il galopait par les rues pour amener du renfort, quand la jument qu'il montait fut tuée sous lui. Il se sauva à pieds dans les champs, d'un autre côté de l'action, mais là, embarrassé qu'il était dans ses bottes et dans une longue capote française, il fut bientôt rattrapé et percé d'une balle dans le dos. Le soldat écossais qui lui donna un coup de fusil rapporte ainsi ses derniers mots : « Je suis Ferdy (1) O'DONNEL ; allez dire à l'évêque que je suis tué. »

L'évêque fut affligé de sa mort. Fatigué comme il l'avait été de ses manières hardies et de ses impertinences, durant le long espace de temps qu'il était resté sous son toit sans y avoir été invité, il ne pouvait oublier les services qu'il avait rendus à la ville, en courant souvent des risques personnels pour contenir les pillards. Son cadavre, dépouillé après l'affaire, et jeté dans un sillon de pommes de terre, fut enlevé trois jours après sur l'ordre de l'évêque et enterré dans le cimetière de l'église.

Les paisibles habitants de Killala allaient être dès lors spectateurs d'un tableau auquel ils ne se fussent jamais attendus à assister — une bataille ! Celui qui en a vu une et a dans le cœur les sentiments d'un être humain, se refuserait à être une seconde fois le témoin de pareilles scènes. Une troupe de fugitifs qui se sauvaient de Ballina de toute la vitesse de leurs jambes, femmes et enfants, tombant l'un sur l'autre pour pénétrer dans le château ou dans toute maison de la ville qui semblait leur offrir un abri momentané, ne cessa, durant un long et douloureux espace de temps, de nous annoncer l'approche d'une armée.

(1) Abréviation de Ferdinand.

Les rebelles quittèrent leur camp pour occuper les pentes du terrain qui touche à la ville sur la route de Ballina, se postant derrière les petits murs de pierres qui la bordent, de façon à mieux viser les soldats du roi. Ils avaient aussi une forte garde sur un autre point de la ville, du côté de Foxfort, ayant probablement reçu l'avis, qui était vrai du reste, que le général Trench avait divisé ses forces à Crossmolina, et en avait envoyé une partie, par un détour de trois milles, intercepter les rebelles qui pourraient se sauver du champ de bataille. Ce dernier détachement comprenait surtout de la milice du Kerry, sous les ordres des lieutenants-colonels Crosbie et Maurice Fitzgérald, chevalier du Kerry; leur colonel, le comte de Glandore, suivait le général. C'est un fait qui ne saurait être oublié des loyalistes de Killala, que les soldats de Kerry furent si bien excités par ces deux braves officiers à ne pas perdre de temps pour secourir leurs amis en danger de périr, qu'ils apparurent au sud de la ville au même moment que leurs camarades arrivaient du côté opposé, bien qu'ils aient eu une lieue de plus à faire.

Les deux divisions de l'armée royale comptaient, à ce que l'on suppose, environ douze cents hommes et elles avaient cinq pièces de canon. Le nombre des rebelles ne saurait être précisé. Beaucoup s'enfuirent avant la bataille, pendant qu'un nombre fort considérable se groupaient dans la ville au plus chaud de l'action et passaient sous les fenêtres du château devant les officiers français à cheval, courant à la mort avec aussi peu d'apparence de réflexion et d'inquiétude que s'ils allaient à une revue. Il y eut environ cinq cents de ces égarés qui succombèrent soit dans la bataille, soit immédiatement après. D'où on peut présumer que leur nombre dépassait à peine huit ou neuf cents.

Toute la scène se passa en vue du château, et si près, que ceux qui s'y enfermaient pouvaient entendre distinctement siffler les balles à leurs oreilles. M. Fortescue se chargea des femmes et des enfants; il les plaça autant qu'il put loin des

fenêtres et les fit rester étendus sur les tapis jusqu'à la fin de l'affaire. Pour lui, il ne put s'empêcher de rester debout à une fenêtre de la bibliothèque qui regarde du côté de la mer, mais il l'avait barricadée de matelas ainsi que les autres, de façon cependant à pouvoir jeter un coup d'œil par-dessus. Un misérable coquin, qui était dans l'allée du bord de la mer, le remarqua dans sa position, et criant à une femme qui passait de s'arrêter pour voir ce qu'il allait « faire à ce grand gaillard », il déchargea le contenu de sa carabine droit dans la fenêtre, et avec un tel succès que douze plombs firent autant de trous dans la glace. Le matelas sauva les jours de M. FORTESCUE et de HENRY STOCK, fils de l'évêque, qui se tenait derrière lui, mais deux de ces plombs se logèrent dans le front du premier, sans toutefois, grâce à la providence, pénétrer jusqu'à l'os ou le blesser gravement, bien qu'un plomb n'ait été extrait que longtemps après, lors de son retour à Dublin.

L'évêque regarda l'action de derrière une cheminée qui lui servait de parapet et où il ne pouvait être atteint que par le plus grand hasard. La curiosité et l'intérêt que nous avions dans l'affaire poussait tous les gens du château à ramper aux fenêtres. Quant à nos officiers français, ils jugèrent qu'il était de leur devoir de se mettre à la tête des rebelles, quel que fût leur nombre, et de les conduire au feu, bien qu'assurés de l'inutilité de cet effort, et ils nous avaient avoué leur intention de se rendre aux forces bien supérieures qui s'avançaient contre eux.

Nous avions les yeux sur les rebelles qui nous semblaient postés très avantageusement derrière les murs de pierres qui bordaient la route. Ils ajustaient et tiraient fort délibérément de chaque côté de la route, sur l'ennemi qui s'avançait ; cependant (chose étrange à dire !) ils n'arrivèrent qu'à tuer un homme, un caporal, et à blesser un simple soldat. Leurs coups, en général, passaient au-dessus de la tête des anglais. Un régiment de highlanders (les fencibles FRASER), défila sur

la droite et sur la gauche pour prendre en flanc les rebelles derrière les haies et les murs. Ils avaient à gauche un terrain marécageux à traverser avant d'arriver à leur but ; retardés un moment par cet obstacle, ils atteignirent enfin leurs ennemis, et causèrent un sensible ravage dans leurs rangs. Alors arrivèrent les milices du Comté de la Reine et du Downshire ; ce dernier régiment eut une grande part à l'honneur de la journée.

Après une résistance d'environ vingt minutes, les rebelles se mirent à fuir dans toutes les directions et furent poursuivis par la cavalerie de Roxburgh dans l'intérieur de la ville, au milieu des cris et des clameurs. Ce n'était pas conforme à la tactique militaire, suivant laquelle il est d'usage de confier l'assaut d'une ville à l'infanterie ; mais ici le général renversa l'usage, dans le but d'empêcher les rebelles, par une poursuite rapide, de trouver un abri dans les maisons du peuple, circonstance qui eût probablement provoqué, sans distinction de personnes, le massacre et le pillage. La mesure eut le succès désiré. Un nombre considérable furent taillés en pièces dans les rues. Quant au reste, dont bien peu purent pénétrer dans les maisons, les uns furent chassés à travers la ville pour tomber au milieu des soldats de Kerry, venus de Crossmolina, les autres obligés de prendre la côte arrondie du promontoire qui forme une des pointes de la baie de Killala. Et là aussi les fugitifs furent balayés par vingtaines, car un canon mis en position sur le côté opposé de la baie en fit un affreux carnage.

Quelques rebelles débandés purent cependant se sauver dans quelques habitations et causèrent le malheur de personnes innocentes sans profit pour eux-mêmes. La première maison qui vient après celle de l'évêque appartient à M. Wm Kirkwood, ce magistrat si souvent mentionné. La situation l'exposait en cette circonstance à un danger particulier, car elle fait front à la rue principale qui était entièrement enfilée par une ligne de feu. Un rebelle en fuite avait déjà fait sauter

la porte, poursuivi par six ou sept soldats ; ceux-ci lui envoyèrent une balle de leurs mousquets ; mais elle fut fatale à M. André Kirkwood, le plus loyal et le plus respectable citoyen, au moment où, plein de joie de la victoire, il s'écriait : Dieu sauve le roi ! Il faudrait vaincre ses pressentiments, comme on les appelle, car ce sont eux qui travaillent souvent à notre propre ruine. Le pauvre homme, bien que personne ne souhaitât plus ardemment que lui de voir la ville délivrée des rebelles, s'était fermement persuadé qu'il ne survivrait pas à l'évènement. Aussi devenait-il de plus en plus agité à mesure que l'heure du combat approchait. Durant toute la matinée, il ne cessa d'importuner sa femme sur les dispositions qu'il avait à prendre dans l'intérêt de sa famille ; et quand le feu commença, il ne put rester dans sa maison, où étaient ses meilleures chances de salut, et où ceux qui s'y tinrent n'essuyèrent pas le moindre dommage, mais il voulut sortir pour aller chez un parent dans une habitation fort peu sûre, et c'est là, comme je l'ai relaté, qu'une balle à travers la poitrine mit fin à ses jours. Une bourse pleine de guinées, que, avec l'inconsistance d'un esprit troublé, il avait gardée dans sa poche, bien qu'il attendît la mort, disparut dans le trajet du corridor à la cuisine où l'on porta son cadavre.

En dépit des efforts du général et de ses officiers, la ville présenta presque toutes les scènes d'une place emportée d'assaut. Des maisons étaient trouées comme un crible ; le plus grand nombre n'avaient plus que des débris de portes et de fenêtres ; et les habitants terrifiés avaient à peine échappé à la mort en se couchant tout du long sur le sol, comme on l'avait fait au château. Ce ne fut qu'à la fin du jour suivant que nos oreilles cessèrent d'entendre à toute minute ce bruit horrible de coups de fusil déchargés sur des rebelles en fuite et impuissants. Le fléau de la guerre visite si souvent le monde que nous pouvons en écouter la description avec l'indifférence de la satiété ; c'est la réalité seule

qui fait connaître le monstre dans sa propre et entière difformité.

Quand les troupes commencèrent à sortir de Crossmolina, elles passèrent près d'un blessé, gisant sur le bord de la route, saignant à mort par une blessure effroyable qui lui traversait la figure ; il semblait rendre le dernier soupir. Beaucoup s'arrêtèrent pour le regarder en remarquant que c'eût été un acte de charité que de le mettre hors de peine en l'achevant, mais personne n'eut le cœur de le faire. Quand les soldats eurent tous défilé, ARTHUR STOCK, fils de l'évêque, regardant derrière lui, aperçut la pauvre créature tendant les mains d'une façon désespérée, comme s'il se plaignait à eux de ne pas avoir mis fin à sa misère. La familiarité avec des scènes de ce genre émousse et étouffe les instincts de notre nature ; et il est nécessaire que le sentiment du salut public les étouffe dans quelques poitrines. Mais ce serait bien, si la multitude de ceux qui ne réfléchissent pas, toujours prête à se lancer dans la guerre civile, pouvait de temps à autre avoir connaissance de ses résultats sanglants.

Quel cœur peut oublier l'impression faite sur lui par l'éclat du regard d'une pauvre créature implorant la vie, les bayonnettes sur la poitrine ? L'œil de Démosthènes n'a jamais lancé un si vif éclair dans les élans les plus impétueux de son vol oratoire. Tel fut un homme traîné devant l'évêque le lendemain de la bataille, quand la main du carnage fouillait encore la ville à la recherche de paysans qui n'opposaient plus de résistance. En proie aux affres de la terreur, le prisonnier pensa sauver sa vie en criant : « Je suis connu de l'évêque ». Hélas ! il était inconnu de l'évêque, et il n'avait pas l'air d'un honnête homme. Néanmoins, celui sous la protection duquel il se réfugiait, le couvrit immédiatement de son bras et de toute sa personne, et il lui vint à l'instant même à la mémoire : « Quel chef-d'œuvre d'art que l'homme ! La beauté du monde, le parangon des êtres animés (Hamlet) ! (1)

(1) Quel *parangon* d'humanité que cet évêque qui, imploré par une victime, n'oppose à des assassins qu'une citation de Shakespeare !

« Et vous allez détruire cet admirable ouvrage ! » Ils le firent en effet; car, bien que les soldats eussent promis de garder en prison le malheureux jusqu'au jour du jugement, toutefois, comme ils trouvaient que c'était un inconnu, ils le poussèrent hors de la basse-cour, dès que l'évêque eut tourné le dos, et ils le fusillèrent à la porte. (1)

Aussitôt que l'état de nos affaires fut remis à la décision de l'épée, les amis du gouvernement eurent peu de motifs d'appréhender pour eux-mêmes; mais leurs craintes avaient été très légitimement éveillées sur la situation des personnes de leur propre parti à Killala. « L'évêque est-il en vie ? Sa famille est-elle saine et sauve ? » Telles étaient les questions de tous les officiers, quand ils passaient devant la porte du château, et cela avec un air d'inquiétude qui réchauffait les cœurs de ceux qui les entendaient ; entre autres cet aimable noble, le comte de Portalington, colonel de la milice du Comté de la Reine, qui depuis, hélas ! perdit la vie en s'employant au delà de ses forces à étouffer la rébellion. Quand on lui eût dit que l'évêque était en vie, il s'écria en joignant les mains : « Dieu soit loué ! », et il continua à poursuivre les rebelles, si bien que l'évêque n'eut jamais l'occasion de remercier sa seigneurie de sa bienveillance pour une personne qui lui était tout à fait étrangère. Parmi les cavaliers qui balayaient les rebelles de la ville, se trouvait Arthur Stock, armé seulement d'un sabre et revêtu d'une vieille jaquette rouge, beaucoup trop large pour lui. L'humanité du général Trench lui avait fourni ce moyen de passer de Castlebar à Killala, comme le plus sûr qu'il pût trouver pour lui. Le pauvre garçon, impatient et tout essoufflé, sauta à bas de cheval à la porte du château pour faire la question que Joseph adresse à ses frères : « *Mon père est-il encore en vie ?* » Ce fut une scène touchante, car on était avide de presser sur son cœur un aventurier de seize ans qui avait supporté tant de fatigues. Il

(1) La porte-barrière pour les gens de service et les travaux des champs.

était à l'affaire de Castlebar (1), où les piquiers commandés par O'Keon avaient été mis en déroute, et il avait passé la nuit précédente sous une pluie si forte, qu'il avait été obligé un moment après de quitter tous ses vêtements et de faire son lit d'un tas de paille mouillée sur le sol d'une cabane. Il en était résulté pour lui une légère indisposition, qui heureusement dura fort peu.

Charost éprouva autant de joie à recevoir Arthur que s'il eût été membre de la famille. Toutefois le pauvre commandant n'eut pas lieu d'être satisfait de la manière dont il fut traité aussitôt après l'action. Il était revenu au château et se dirigeait vers la porte avec son sabre pour le remettre à un officier anglais, quand un simple soldat des Frasers le saisit et le lui arracha de la main. Il rentra, en prit un autre qu'il rendit à un officier, et il s'en retournait au vestibule, quand en ce moment, un autre highlander se précipita dans la cour malgré la sentinelle que le général avait placée à la porte, et fit feu sur le commandant; le coup faillit lui être fatal, car la balle lui passa sous le bras, perça de part en part une porte très épaisse et alla se loger dans le jambage. Si un pareil accident nous eût enlevé ce digne homme, sa mort nous eût empêchés de goûter notre bonheur. Sur ses plaintes, il reçut pour la conduite du soldat des excuses de la bouche même de l'officier. On permit aux trois officiers français de garder leurs sabres, leurs effets et même leur chambre à coucher dans la maison. Mais l'évêque eut de la peine à obtenir la

(1) La reprise de la ville par les Anglais. Castlebar avait été évacué le 4 septembre par Humbert qui n'y laissait que quelques blessés ou malades en voie de guérison. Les troupes anglaises purent donc y entrer aussitot sans difficultés et n'y gardèrent disent leurs historiens, qu'une très faible garnison. Dans la matinée du 12, un corps de rebelles, qu'on porte à deux mille hommes, tenta de leur enlever la ville, mais ils furent défaits par suite des habiles dispositions du capitaine qui n'avait que cinquante-cinq fencibles Fraser et trente-quatre volontaires, y compris de tous jeunes garçons. C'est de cette affaire que parle l'auteur.

même tolérance pour O'Keon, qui affirma avoir été naturalisé français ; mais cette défense fut assez généralement mal vue, et on le considéra comme un Irlandais rebelle qui devait être au plus tôt traduit devant la cour martiale. Cependant à la fin ils eurent tous l'autorisation d'être gardés ensemble jusqu'au lendemain, y compris leur *canonnier* (1) et un petit domestique français d'O'Keon.

Le général Trench reçut de l'évêque et de sa famille un accueil dont la sincérité ne saurait être mise en doute. Il exprima en termes pleins de courtoisie le plaisir qu'il avait de les voir délivrés du danger suspendu sur nos têtes pendant le mois dernier, ajoutant qu'il ne s'était pas fait faute d'employer tous les moyens de venir à notre secours, du moment que notre députation lui avait appris notre état de détresse. Il présenta à l'évêque ses principaux officiers, avec quelques-uns desquels celui-ci était déjà lié, particulièrement avec son très estimable ami intime de collège, le comte de Glandore. Le lieutenant-colonel Crosbie, le major Fitzgerald, ordinairement appelé le chevalier de Kerry, le major Trench, frère du général, son neveu et aide-de-camp le major Taylor, le major Acheson, fils de lord Gosford, colonel Fraser, le major Mac Donald, le capitaine Harisson, le colonel Jackson, et quelques officiers de la milice du Comté, comme M. Ormsby, M. Orme et d'autres, firent leurs compliments de congratulation et furent traités par l'évêque de la manière la meilleure qui fût en son pouvoir. Le château fournit le lit et la table à cinq officiers qui y logèrent, et occasionnellement tous les jours à quelques autres.

Le commandant et ses officiers reçurent l'ordre de partir le mardi pour Castlebar avec le régiment de Kerry. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on trouva des chevaux pour leurs personnes. Quant au gros de leur bagage, l'évêque s'empressa de

(1) Le canonnier qui leur servait de domestique, de *brosseur*, comme on dit aujourd'hui.

le leur faire parvenir à leur arrivée à Dublin. Nous nous séparâmes de nos amis et protecteurs non sans verser des larmes. Le lecteur sensible partagera sans doute le plaisir avec lequel nous mentionnons la mesure qui fut prise à l'égard de nos officiers français, pour le rôle qu'ils avaient joué à Killala. Notre gouvernement voulut les faire venir immédiatement à Londres et leur fournit l'argent dont ils avaient besoin, en attendant leurs traites sur Niou, commissaire des prisonniers ; aussi ne passèrent-ils que deux ou trois jours à Dublin, où ils dînèrent deux fois seulement avec des amis de l'évêque, le lord Primat, qui leur donna pour un jour l'hospitalité, et l'alderman Kirkpatrick pour un autre. L'évêque reçut de Londres une lettre du comité de surveillance des prisonniers français, qui désirait être informé de la manière dont lui et les siens avaient été traités par les officiers français ; sur le rapport de l'évêque, on obtint un arrêté par lequel les citoyens Charost, Boudet et Ponson seraient mis en liberté et renvoyés dans leur pays sans échange (*). Ils retrouvèrent leur général à Douvres, où il fut si sensible aux égards montrés à ses offi-

(*) Le commissaire français Niou ne voulut pas, au nom de son gouvernement, accueillir cette marque d'égards de notre ministère. « Le Directoire, « disait-il, ne voudrait pas profiter de cet acte de respect, parce que les « officiers n'ont fait à Killala que leur devoir, rien de plus que tout autre « Français dans la même situation. » Le critique jugera, suivant son tempérament particulier, s'il faut appeler magnanime cette réponse, ou la regarder comme une gasconnade puérile.

— A cette observation de l'auteur, il ne sera pas inutile de joindre le passage suivant, extrait des *Notes de Sarrazin sur l'expédition d'Irlande*:

« Le citoyen Niou, commissaire du gouvernement français en Angleterre, a fixé à un shelling et demi le traitement depuis le général en chef jusqu'au sous-lieutenant. Cette somme équivaut à 36 sous de France ou 18 sous d'Angleterre. Sa valeur réelle peut être supputée 12 sous de France, vu la cherté des logements et des denrées de première nécessité dont la hausse est arbitraire, surtout à l'égard d'un Français. Plusieurs officiers ont été obligés de se loger dans des greniers, d'aller au marché acheter bois, viande, etc., de faire leur soupe, de laver eux-mêmes leur linge, etc. Quoique cette conduite fît rire les Anglais et leur prêtât sujet de nous tourner en ridicule, on

ciers, qu'il écrivit aussitôt à l'évêque une lettre dont la traduction a paru dans le *Journal de Dublin* et depuis dans le *Récit* publié par JONES. On en trouvera l'original dans notre appendice.

La semaine qui suivit la bataille fut employée tous les matins à des conseils de guerre, et l'après-midi, au château, à des diners où les convives s'entassaient. Un veau entier disparut en deux jours, car l'évêque n'avait pas moins de quarante personnes à nourrir, outre les officiers et sa famille. Le général fit de son mieux pour ajouter à notre table, partageant son pain et son combustible avec nous, et nous fournissant du bœuf quand il en pouvait trouver. M. DENIS BROWNE, frère de lord ALTAMONT, envoya une fois au général un daim entier, puis après la moitié d'un autre, et il demandait en retour qu'on lui confiât immédiatement trois cents hommes pour chasser de Westport les rebelles. Si le détachement fut envoyé, je ne l'ai pas entendu dire : mais la venaison le méritait bien. Ce qui nous faisait le plus défaut, c'était le vin et l'épicerie. Une demande considérable fut envoyée à Sligo par le commissaire des vivres et par l'évêque, mais le bâtiment ne put de quelque temps prendre la mer, à cause des tempêtes équinoxiales. Les officiers supportèrent la situation comme ils le purent, avec patience et bonne humeur ; c'étaient des hommes d'un commerce et d'un caractère fort agréables, particulièrement le général. Les Français avaient fait cadeau à l'évêque de sept barils de farine qu'ils avaient apportés de leur pays ; elle était de fort bonne qualité, mais elle s'était un peu échauffée durant le voyage ; employée à faire ce qu'on appelait de minces gâteaux (*slim cakes*), elle remplaçait assez bien le pain, de même qu'on ne fit pas de

ne peut que la trouver très louable, parce que le véritable honneur consiste à ne pas faire des dettes qu'on prévoit ne pas pouvoir acquitter. »

Aux plaintes de Sarrazin, Niou répliqua « que le général et le soldat étaient au même rang dès qu'ils étaient prisonniers et que leur traitement devait être le même. »

bière pendant quelque temps, parce qu'on manquait de levain. Le sloop n'arriva à notre aide qu'après le départ du général.

Si les habitants de Killala furent en peine pour fournir le bien-être à la multitude des officiers qui fondaient maintenant sur eux, ils éprouvèrent encore des embarras plus grands au milieu des habitudes de pillage des simples soldats. Les régiments qui vinrent au secours de la ville, étant tous de la milice, semblaient se croire le droit de prendre ce dont ils devaient être les gardiens et d'en user comme d'un bien propre, s'ils se trouvaient en avoir besoin. Leur rapacité ne différait sous aucun rapport de celle des rebelles, si ce n'est que ceux-ci mettaient la main sur les choses avec un peu moins de cérémonie ou d'excuses et que les soldats de sa majesté étaient incomparablement supérieurs aux traîtres Irlandais dans leur dextérité à voler. Aussi les habitants trouvèrent-ils bientôt de plus en plus lourde la charge de leur hôtes, et furent-ils heureux de les voir partir pour d'autres quartiers. Mais c'est justice à rendre au régiment, de fencibles du Prince de Galles, qui resta depuis à Killala, de reconnaître qu'il se conduisit toujours avec la plus grande convenance, sous les ordres de ces deux excellents officiers, le lieutenant-colonel Macartney et le major Winstanley. Rappelons aussi, à l'honneur de notre excellent chef gouverneur, qu'aussitôt que le pays fut rendu à la tranquillité, le marquis de Cornwallis envoya deux commissaires à Killala et dans le voisinage, dans le but spécial de s'assurer des dommages causés par les troupes du roi, et que, au mois de mars suivant, toutes les réclamations authentiques et constatées furent entièrement payées en billets à ordre sur la banque nationale.

La cour martiale se constitua le lendemain même de la bataille et siégea dans la maison de M. Morrison. La justice parut d'abord procéder avec lenteur, vu le nombre de prisonniers à juger ; il n'y en avait pas moins de soixante à Killala, et de cent dix à Ballina, outre ceux qu'on pouvait arrêter

journellement. Les deux premières personnes jugées par ce tribunal furent le général BELLEW (1) et M. RICHARD BURKE, avec lesquels le lecteur a déjà fait connaissance (2). Ce dernier, après avoir fait tous ses efforts pour prolonger la lutte avec les troupes du roi, avait imité la ruse qu'on a observée quelquefois dans le renard ; il s'était glissé dans la foule des loyalistes et on le trouva, avec toutes les apparences d'un sujet paisible, assis dans la salle d'attente de l'évêque et causant familièrement avec les personnes qui entraient, mais il fut reconnu et mis en prison par M. Ormsby. Le jugement de ces deux criminels ne fut pas long. Condamnés le lundi soir, ils furent pendus le lendemain matin dans le parc, derrière le château. Méprisables pour leur ivrognerie et la vulgarité de leurs manières, ils n'avaient pas excité la moindre pitié.

ROGER MACGUIRE, notre dernier ambassadeur à Castlebar, occasionna quelque délai. Il fut déposé en sa faveur, particulièrement par le doyen THOMPSON, qui dit que, dans leur dernier voyage, il l'avait entendu prêcher au peuple des mesures pacifiques et la douceur à l'égard des protestants. D'un autre côté, le général TRENCH et ses officiers ne pouvaient

(1) MATHEW BELLEW, dont le portrait a été si chargé par l'évêque STOCK (v. p. 345), avait servi dans l'armée d'Autriche et gagné le grade de lieutenant, puis il était entré au service de la Russie. Durant la guerre contre les Turcs, il fut nommé major dans l'infanterie. Au siège d'Ismaïl, une mine l'enterra sous des ruines avec les officiers et les soldats de son régiment. Il en fut retiré presque sans vie et mis hors de service. Revenu dans son pays, malgré les habitudes de boisson qu'il contracta, il était l'hôte assez fréquent du REV. NELLIGAN et d'autres gentilshommes protestants du voisinage. A l'approche des troupes anglaises, à Killala, il refusa de prendre les armes ou de marcher contre elles. Pris dans la ville et livré à une cour martiale, il fut condamné à mort, et pendu, comme on le voit, sur le domaine de l'évêque.

C'était, dit MUSGRAVE, l'historien orangiste qui accueille toutes les calomnies contre les Irlandais, un homme d'un esprit fin, aimable, plein de malice dans ses remarques sur les hommes et les mœurs. Il savait bien le français et parlait en outre l'italien, l'allemand et le Slavon.

(2) (Voir page 375.)

pas si vite oublier la conduite insolente de ce jeune homme à Castlebar, conduite sous laquelle il avait voulu déguiser sa crainte du danger, lorsqu'il fut menacé si gravement et en vérité si inconsidérément par M. Denis Browne et par d'autres, à son entrée dans la ville, comme nous l'avons déjà fait observer (1). Après un long emprisonnement à Killala, Macguire, fut transféré à Castlebar, où à la fin il fut condamné à la transportation à Botany-bay. Son père le brasseur fut pendu ; ses fils, qui avaient joué un rôle plus actif dans ces jours de trahison et de méfaits, n'ont pas encore été pris.

Le mauvais temps accrut la difficulté de garder ensemble des troupes dans une place comme Killala ; les tentes n'offraient qu'un abri bien faible contre la pluie et les tempêtes de cette époque de l'année. Aussi le général Trench se hâta-t-il de nettoyer les districts sauvages de Laggan et d'Erris, en y lançant des détachements qui pouvaient faire un peu plus que de brûler nombre de chaumières ; car le peuple avait trop d'endroits cachés pour se laisser prendre. Cependant il fut assez fait pour imprimer dans les esprits de ceux qui eurent à en souffrir la conviction que se joindre aux ennemis de son pays contre le souverain légitime, ce n'était pas une affaire d'aussi petite importance que, dans leur ignorance, ils se l'étaient imaginé, et probablement le souvenir de ce qu'ils endurèrent alors ne s'effacera pas de leurs yeux.

Il y a, je le sais, des personnes qui pensent différemment, qui disent que ces montagnards seront toujours prêts pour l'insurrection, et qui avancent, pour le prouver, les méfaits auxquels ils se sont livrés tout dernièrement, en volant et en coupant les jarrets aux bestiaux. Assurément encore, notre commune nature nous portera à faire quelque concession aux sentiments d'hommes arrachés, bien de leur faute toutefois, à leurs fermes et à leurs habitations, misérables habitations sans doute, mais (on peut se rappeler la leçon faite à l'évêque

(1) L'auteur ne fait nulle part mention du fait ; c'est sans doute un oubli.

par un de ces malheureux) aussi précieuses pour eux que pour les grands leurs palais. Qu'un homme, placé au sommet d'une de ces montagnes qui servent de remparts à notre île contre les assauts de l'Atlantique, regarde autour de lui et dise ce que lui semblerait un hiver à passer au milieu de ce pays sauvage sans l'abri d'une hutte.

Disposer de la poudre laissée au château par les Français fut une des premières choses qui occupèrent le général TRENCH, surtout après l'accident mentionné ci-dessus, qui fit comprendre à tout le monde la nécessité de la mettre au plus tôt loin de nous. Il écrivit le même jour au gouvernement et demanda à son excellence des ordres à ce sujet. Toutefois les voitures n'arrivèrent que le 5 octobre pour la transporter à Athlone, probablement à cause des difficultés de s'en procurer dans cette saison les moyens nécessaires. L'évêque eut le cœur content d'être débarrassé de ce dépôt, si l'on peut donner ce nom à ce qui avait été remis entre ses mains contre son gré et son consentement. Les Français, comme le lecteur le verra dans l'attestation du capitaine BULL, annexé à ce récit, s'étaient mis dans la tête (et ils en étaient irrités), que l'évêque avait livré cette poudre à l'officier du roi, comme s'il leur devait fidélité, ou était responsable d'un dépôt qu'il n'avait pas demandé, et qu'il eut rejeté avec horreur. Toute la part qu'il prit à sauver cette poudre pour la faire servir aux intérêt de sa majesté, c'est qu'il démontra au commandant la réelle et absolue impossibilité de la jeter à la mer en présence de gens avides de s'en emparer pour accomplir leurs projets de destruction. Quoique grossière, elle était, dit-on, assez bonne : le tout à un shelling la livre, pouvait valoir plus de 1300 livres sterlings. (1)

Le 29, le général TRENCH reçut de la baronnie de Tyrawley une adresse pour le remercier, lui et ses troupes, de l'immense service qu'il avait rendu le dimanche précédent ; il y

(1) 32,500 francs.

fit aussitôt une réponse courtoise. Elles ont paru dans les journaux.

Une escorte qui partait ce jour-là pour Castlebar fut une occasion pour nos dignes amis, les *Thompson*, de nous quitter avec leurs trois garçons et une jeune fille ; c'était une famille dont le mérite réel nous aurait été à peine connu sans notre captivité. M. Fortescue profita de la même opportunité, et le jour suivant, par le départ du général Trench, la ville de Killala fut laissée à la défense des fencibles du Prince de Galles, qui depuis restèrent toujours ici. Le détachement qui, le 30 septembre, fut envoyé dans l'Erris, revint le 7 du mois suivant, après avoir enduré bien des souffrances et infligé au pays toutes sortes de misères.

Comme l'ouragan de la guerre semblait dès lors être passé, l'évêque se mit à examiner ce qu'il pourrait faire pour rendre sa situation à Killala plus facile, s'il ne pouvait pas se rétablir dans la position confortable où l'invasion l'avait trouvé. Le plus grand inconvénient, c'est qu'il ne lui était pas possible, vu l'état des choses, de reprendre l'usage exclusif de sa propre maison. La garde, qu'on relevait chaque jour, avait son poste dans un des offices du château, et c'était un devoir de politesse ordinaire d'offrir un lit à l'officier qui la commandait. On ne pouvait guère agir moins honnêtement à l'égard d'un autre officier qui, venu en dernier lieu à Killala, ne trouvait à se loger nulle part dans la ville. Et ces deux officiers devenaient naturellement les convives de la famille, car l'évêque désirait montrer de toutes les façons possibles sa reconnaissance pour la protection accordée à la ville par l'armée de sa Majesté. Mais le mal et la fatigue qu'on se donne de vivre ainsi en commun pour ainsi dire et constamment, se peuvent aisément concevoir ; il est tout au moins inutile de les détailler à quiconque aime la retraite et l'étude. Les officiers prirent leurs repas à part, du moment qu'ils connurent l'impossibilité de l'évêque à subir l'ennui de continuels diners publics ; mais les chambres à coucher ne pouvaient se refuser,

et c'était une circonstance qui le privait d'offrir l'hospitalité à ses amis et à son clergé, sa propre famille étant déjà si nombreuse. Et puis à Killala on ne voyait pas clairement, s'il se mettait à réparer les dommages causés par la guerre, qu'il pût jouir des fruits de sa peine. L'hiver arrrivait ; une foule de rebelles se dispersaient dans les montagnes, désespérés sans doute par le manque absolu de tout, et peut-être encore les Français trouveraient-ils les moyens de débarquer des troupes plus considérables dans le lieu même où ils avaient déjà opéré leur descente.

Ces raisons étaient sans cesse répétées à l'évêque par ses amis de Dublin, pour l'engager à venir sans retard près d'eux avec sa famille ; mais il avait pris la ferme résolution de rester durant l'hiver à Killala. Après les pertes qu'il avait subies, l'état de ses ressources était un obstacle à un voyage coûteux à Dublin ; et, si ce n'eût pas été le cas, il trouvait, à la suite de certains jugements, que sa présence serait peut-être de quelque utilité à ses voisins de la campagne, soit en les aidant à obtenir des compensations, soit à les justifier d'accusations mal fondées d'abandon de la cause royale. Des rebelles de la montagne il ne redoutait rien, tant que la protection de la ville serait confiée aux troupes, et quant à une autre tentative des Français dans le même coin de terre, à l'entrée de l'hiver, c'était un évènement trop improbable pour légitimer son départ.

Mais la suite des évènements démontra que ce qui n'est pas probable peut néanmoins être très vrai. Dans la matinée du 27 octobre 1798, trois des mêmes frégates qui avaient amené la troupe d'Humbert, et suivies d'une quatrième, portant ensemble une armée de deux mille soldats, jeta l'ancre daus la baie de Killala. Cette escadre faisait partie de l'armement (1) qui, par bonheur pour l'Irlande et l'empire

(1) L'auteur de ce récit commet une erreur qu'on peut lui pardonner. L'escadre dont il parle était celle qui avait amené sous les ordres de SAVARY, les troupes d'HUMBERT ; composée des mêmes frégates et commandée par

britannique, fut détruit par la glorieuse victoire de Rutland sous le commandement de Sir JOHN B. WARREN. On prit alarme à l'apparition de ces vaisseaux, car nos derniers malheurs nous avaient appris ce qu'on peut attendre de navires de cette taille. Deux officiers du *Prince de Galles*, le capitaine BULL et le lieutenant LEURRY, furent envoyés en différentes fois par le major WINSTANLEY, pour s'enquérir de leur provenance, et s'ils étaient amis, pour leur remettre des dépêches qu'il venait de recevoir de Dublin. Un détachement sous les ordres du capitaine FRASER, envoyé pour surveiller et faire un rapport, prit position à une lieue de Killala, derrière la pointe de Kilcummin, au pied de laquelle les vaisseaux s'étaient arrêtés.

Comme les officiers ne revenaient pas à l'heure attendue, la panique devint générale. Tous les hommes de la ville se réunirent en masse sur le *Steeple-hill*, les regards anxieusements fixés sur les bâtiments et faisant leurs conjectures. Un vieux marin, qui en avait souvent vu de semblables, se prononça pour des bâtiments français, les reconnaissant à la blancheur de leurs voiles et à leur pont qui semblait s'élever plus que les nôtres au-dessus de l'eau. A la fin, un *yeoman* à cheval apparut sur la colline opposée, descendant au grand galop. Ses bras étendus apprirent à la foule les mauvaises nouvelles avant même qu'il leur eût crié : « Le capitaine FRASER m'a chargé de dire au major que ce sont assurément des vaisseaux Français et que l'ennemi débarquait ». Quand l'effroi fut passé, on découvrit que ce porteur de terribles nouvelles n'avait reproduit fidèlement que la moitié de son message et qu'il aurait dû dire « l'ennemi n'est *pas encore* débarqué ». Mais soit que la terreur lui eût mis l'esprit à l'envers, soit qu'il fut emporté par la passion qu'éprouvent les

le même brave marin, elle emportait 1090 hommes à la tête desquels était l'adjudant-général CORTER. Elle était partie de la Rochelle le 12 octobre, le jour même de la victoire de sir JOHN WARREN sur l'armée de HARDY.

hommes à répéter des nouvelles étonnantes, la chose ne laissa pas de d'imprimer la terreur.

En une demi-heure, Killala ne contint plus guère d'autres habitants que les soldats. Le cas était si pressant que tout le monde était en mouvement, avant même de prendre le temps de songer comment on partirait, ou si l'on devait le faire enfin, car le temps était froid et orageux ; la route de Ballina, la ville la plus voisine, était toute détrempée, particulièrement près de Killala et la dernière invasion n'avait laissé qu'à très peu de personnes d'autres moyens de partir que les jambes. L'évêque se mit à pied à la tête de toute sa famille, à l'exception de deux fils qui, pour garder ce qui appartenait à leur père, resteraient aussi longtemps qu'ils le pourraient. Deux de ses petites filles pataugeaient à côté de lui dans la boue. Les autres enfants étaient montés sur des cars avec leur mère et leur tante, toutes deux très faibles, car elles n'avaient pas pris l'air depuis deux mois, et l'une d'elles, Mme Stock, était exposée par un rhume à une attaque subite de goutte à l'estomac qui avait déjà menacé plus d'une fois son existence. En route, ils essuyèrent force coups de vent et à la fin une forte grêle. L'évêque croyait être au comble de ses maux. Il pouvait s'attendre à perdre la mère d'une telle famille, la compagne avec laquelle il avait passé vingt ans de sa vie dans le rayon de soleil d'un bonheur parfait, rayon de soleil qui n'avait absolument jamais été traversé par un nuage. Il vit cela presque sans réflexion. Il y a dans l'esprit comme une pause avant l'explosion redoutée de quelque désastre épouvantable, qui ressemble au calme de l'air avant le coup de foudre. Par moments, quand la pensée lui revenait, il faisait ce qu'il était capable de faire : il levait les yeux au ciel et adorait en silence la main du Tout-Puissant étendue sur eux. Cette main, comme il eut bientôt le bonheur d'en faire l'épreuve, était levée non pour détruire, mais pour apporter le salut.

Après deux heures de marche, durant laquelle nos voya-

geurs rencontrèrent la milice d'Armagh, qui se hâtait d'aller rejoindre celle du Prince de Galles, la petite caravane atteignit Ballina vers six heures du soir. Là, l'évêque et sa famille contractèrent, envers le brigadier-major Cuningham et sa dame, une grande dette de reconnaissance pour l'hospitalité qu'ils en reçurent, car ils n'eurent plus à souffrir de leur fuite dans une saison si peu favorable. La maison occupée par le major était celle du colonel King qui, dans des temps plus heureux, avait été l'habitation la meilleure et la plus confortable de tout le pays ; mais pendant la rébellion, elle avait subi tant de dégâts, quand Truc s'y fut établi, que ce ne fut pas alors chose facile d'y trouver un endroit abrité et chaud, vu qu'il n'y avait presque pas une fenêtre qui n'eût un ou plusieurs carreaux brisés et qu'un vent furieux s'engouffrait dans tous les coins de la maison. Cependant les fugitifs étaient parvenus à se mettre au lit, quand à minuit un exprès, envoyé de Killala, apporta au major une nouvelle que cet officier, dans la bonté de son cœur, crut devoir causer un vif plaisir à ses hôtes, bien qu'il fallût les arracher au sommeil. Le major Winstanley disait en substance que les frégates françaises avaient tout à coup levé l'ancre et quitté la baie.

Les deux officiers qui furent emmenés en France (1) par cette escadre, MM. Bull et Leurry, revinrent dans leur régiment quatre mois après. De leur rapport, il appert qu'un coutre français, qui faisait la garde, aperçut une escadre anglaise qui pointait sur l'horizon : or les Français, sachant fort bien que la partie ne serait pas égale, avaient pris la haute mer avec tant de précipitation que la plus forte frégate coupa son câble, laissant se perdre derrière elle une ancre qu'on peut croire assurément fort lourde. L'escadre fut étroitement poursuivie par deux vaisseaux de ligne, le *César* et le *Terrible* (suivant le rapport), même à la distance de quatre-

(1) Il eût été curieux de savoir comment ils furent faits prisonniers. L'auteur a-t-il donc quelque chose à cacher sur ce petit événement ?

vingt-dix lieues et eut pendant assez longtemps fort peu d'espoir de se sauver, bien qu'à la fin elle ait réussi en jetant par dessus le bord tout ce qui était superflu, et en dépassant à force de voiles des bâtiments qui avaient été mis hors de combat dans la dernière action contre le *Hoche* et autres.

Le jour suivant, ce fut d'un cœur joyeux que tous les habitants de Killala rentrèrent dans leurs maisons, qui n'avaient essuyé aucun dommage durant leur courte absence. La divine Providence avait sauvé les dames de la famille de l'évêque des dangers qui pouvaient atteindre leur santé et qu'elles avaient tant de raisons de craindre ; aucun des enfants aussi ne prit froid, à l'exception d'une toute jeune fille qui avait fait la route à pied et gagné une petite fièvre dont elle ne fut quitte que trois semaines plus tard.

Après cette alarme, il n'y avait plus lieu pour l'évêque de résister aux insistances de ses amis qui l'appelaient à Dublin. Rester plus longtemps dans un poste si dangereux, c'était, disait-on généralement, tenter la Providence. Leurs arguments auraient pesé d'un poids irrésistible (à supposer qu'un poids fût encore nécessaire), si l'évêque ou ses amis avaient connu le rapport que le capitaine Bull envoya depuis et dont nous plaçons ici les termes sous les yeux du lecteur.

Le capitaine Joseph Bull, de l'infanterie Fencible du Prince de Galles, qui fut fait prisonnier par la flotte française dans la baie de Killala, où il avait été envoyé avec une mission par l'officier commandant la place, prête serment et dit :

« Que pris à bord et durant son voyage en France sur la frégate *la Concorde*, il entendit souvent dire par la plupart des officiers de marine et de l'armée de terre, que s'ils avaient débarqué quand la flotte vint dans la baie de Killala le 27 octobre, ils avaient les ordres les plus positifs pour envoyer immédiatement en France l'évêque et sa famille comme prisonniers de guerre.

« Que leur ayant demandé le motif de cette façon d'agir, ils avaient répondu que l'évêque avait vendu la ville aux

troupes du roi et livré de même les munitions que, dans le temps où les Français occupaient Killala, ils y avaient transportées.

« Le capitaine BULL dit encore qu'il chercha toutes les raisons possibles pour leur prouver que ce rapport n'avait aucun fondement, mais sans succès, chose triste à dire. Et il dit que s'ils avaient rencontré de l'opposition en débarquant, ils étaient déterminés à mettre la ville en cendres. »

Juré devant moi à Killala, 1er mars 1799.

WILLIAM KIRKWOOD.

JOSEPH BULL,

capitaine au régiment fencible
du Prince de Galles.

Nous présentons encore ici au public la lettre originale du général HUMBERT, dont la traduction a été donnée dans l'histoire de la rébellion publiée dernièrement par Jones. (1)

Le général Humbert, à Milord l'évêque de Killala.

Douvres, le 26 octobre 1798.

MILORD,

Etant sur le point de rentrer en France, je dois vous témoigner les sentiments distingués que vous m'avez toujours inspirés. Après avoir eu l'avantage de vous connaître, j'ai toujours regretté que le hasard et mon devoir de militaire m'aient obligé, en portant le fléau de la guerre dans votre voisinage, à troubler le bonheur domestique dont vous jouissiez, et que vous méritez à tous les égards. Trop heureux si, en rentrant dans ma patrie, je puis me flatter d'avoir acquis

(1) *Récit impartial des plus importants engagements... durant la rebellion de l'Irlande en* 1798. Edité par Jones à Dublin en 1799. Ramasses de pièces, de lettres et de faits, où la partialité domine en faveur des Anglais contre les Irlandais.

quelques titres à votre estime. Indépendamment des raisons particulières que j'ai pour vous aimer et vous estimer, le tableau que le citoyen CHAROST me trace de toutes vos bontés pour lui et ses officiers, tant avant qu'après la reddition de Killala, sera pour moi un titre éternel d'estime et de reconnaissance.

Je vous prie, Milord, d'en accepter l'expression et d'en faire part à votre estimable famille.

Je suis avec la plus haute estime, Milord, votre très humble serviteur,

HUMBERT.

FIN

DES ÉVÈNEMENTS DE KILLALA

Appendice et Pièces justificatives

I

Le représentant du peuple POMME *au Ministre de la guerre Schérer.*

Paris, 18 frimaire, an VI (8 décembre 1797).

« Le brave général de brigade HUMBERT, citoyen ministre, me fait part du désir qu'il aurait d'être employé avec sa brave *Légion des Francs* dans l'expédition qui se prépare contre les Anglais. Vous connaissez, comme moi, les talents et le civisme de cet officier et la valeur de sa troupe ; ils peuvent être utilement employés à combattre ces ennemis perfides, et je vous prie, quand il en sera temps, d'avoir égard à la demande de ce général. »

II

« La haine du gouvernement anglais doit être nationale. Une guerre d'extermination doit être commencée contre un peuple qui est devenu un objet d'exécration pour toutes les nations du monde. Dans le but d'accélérer ce moment, que tout orateur finisse son discours par les mots de Gaton : « *Delenda est Carthago* », et que le président termine chaque session avec ces mots : Vengeance contre le gouvernement anglais, l'oppresseur de toutes les nations. »

(Discours de GAUSAN, conseil des Cinq-Cents, 4 mars, 1798.)

III

Au général de brigade Humbert.

1er thermidor (19 juillet 1798).

Le Directoire exécutif, citoyen général, voulant secourir les Irlandais-Unis, qui ont pris les armes pour secouer le joug de la domination britannique, a donné des ordres pour

faire passer en Irlande des troupes et des munitions de guerre, et il a confié le commandement supérieur de cette expédition au général de brigade Hardy.

Une division de bâtiments de guerre, sur laquelle cet officier général doit s'embarquer, est en armement à Brest.

Une seconde division, composée des frégates *La Concorde*, *La Médée* et *La Franchise*, commandée par le chef de division Savary, est armée à Rochefort et les mesures sont prises pour y embarquer :

Un bataillon d'infanterie,
Une demi-compagnie d'artillerie à pied,
Trois canons de campagne, leurs trains, caissons et munitions.
3000 fusils avec leurs bayonnettes.
3000 gibernes.
400 sabres.
200,000 cartouches.
1000 uniformes français.

Plein de confiance dans vos talents et votre valeur, le Directoire exécutif vous a confié le commandement de cette seconde expédition. Vous voudrez bien, en conséquence, partir sur-le-champ pour Rochefort : vous vous concerterez avec le commandant des armes, l'ordonnateur de la marine et le commandant de la division pour l'embarquement des troupes et des munitions de guerre, et vous accélèrerez cette opération par tous les moyens qui seront en votre pouvoir.

Le commandant de la division recevra des instructions détaillées sur la route qu'il doit suivre, sur les précautions à prendre pour échapper à l'ennemi et sur la partie des côtes d'Irlande où il doit aborder. Quoique le mouvement insurrectionnel des habitants de cette ile soit presque général, il est des points où il n'a pas été assez marqué pour attirer les forces de l'Angleterre et où cependant la première occasion

favorable le fera nécessairement éclater. C'est sur l'un de ces points que le Directoire a pensé que vous deviez descendre, afin de trouver la moindre opposition possible de la part de l'ennemi, de faire facilement la distribution de vos armes, et de rassembler sous vos drapeaux tous les Irlandais que leurs sentiments et l'appareil de vos forces porteront à se soulever.

Toutes les dispositions nécessaires pour le débarquement devront être faites à l'avance : vous vous concerterez avec le chef de division Savary pour que les individus et les choses soient mis à terre dans l'ordre le plus prompt et le plus convenable, et de manière à repousser le plus efficacement possible les attaques du dedans et du dehors.

Si vous ne pouviez, pour un motif quelconque, effectuer votre débarquement sur un des points indiqués au commandant de la division, vous ferez tous vos efforts pour descendre sur une autre partie de la côte. Dans tous les cas, vous ne débarquerez les armes et les habits qu'après avoir pris connaissance de l'esprit des habitants du pays et de la situation des Anglais. Pour obtenir ces renseignements, il sera nécessaire qu'aux attérages vous vous empariez des bateaux pilotes ou des pêcheurs que vous pourrez rencontrer, que vous en interrogiez les équipages et que vous ne négligiez aucun moyen de savoir positivement la force et la position respective des deux partis. Je dois vous prévenir aussi qu'un certain nombre d'Irlandais-Unis se sont rendus à l'avance dans leur patrie pour annoncer les dispositions du Directoire exécutif en leur faveur, que plusieurs d'entre eux doivent se présenter à vous, soit au moment où vous débarquerez, soit dans le cours de votre marche ; et que, pour éviter toute surprise, je suis convenu avec eux d'un mot d'ordre que vous trouverez ci-joint, et qui vous servira mutuellement de reconnaissance.

Lorsque votre débarquement aura été opéré, vous chercherez à savoir si la division qui porte le général Hardy est arrivée ; vous l'informerez à l'instant de votre situation, de celles des forces anglaises et irlandaises sur la partie des côtes

où vous aurez descendu, et vous prendrez ses ordres sur ce que vous devrez faire ultérieurement. Si vous précédez le général Hardy, vous ne négligerez rien pour être instruit sans délai de son arrivée, et vous lui rendrez compte de ce que vous aurez fait en attendant ses instructions.

Je n'entrerai pas dans le détail de vos opérations militaires ; mais dans tous les cas, vous dirigerez votre marche et l'emploi de vos troupes avec la plus grande prudence, jusqu'à ce que vous ayez rallié le général Hardy ou un parti d'Irlandais assez considérable pour tenter des opérations importantes. Vous aurez soin de vous entourer d'hommes connus par leur dévouement à la cause de la liberté, de correspondre avec les chefs des patriotes qui vous offriront une garantie sur laquelle vous puissiez vous reposer, et d'agir, autant que possible, de concert avec eux. Pour éviter les piéges que l'ennemi pourrait vous tendre, vous interrogerez fréquemment et séparément les hommes qui pourraient vous suivre ou vous donner des avis ; en un mot, vous veillerez constamment à ce que vos troupes et vos munitions ne soient pas compromises.

Vous ferez afficher et circuler un grand nombre des proclamations ci-jointes ; vous les ferez réimprimer partout où vous en trouverez les moyens, et vous vous annoncerez soit comme le précurseur, soit comme un parti détaché de l'armée que le Directoire exécutif envoie au secours des Irlandais-Unis.

Lorsque vous obtiendrez des succès, vous aurez soin de les publier par tous les moyens possibles pour exciter la confiance et le courage des patriotes ; vous récompenserez tous ceux qui seront sous vos ordres, soit français, soit étrangers, lorsqu'ils se seront distingués par des talents ou des actions d'éclat ; vous établirez parmi vos soldats la plus stricte discipline, de manière qu'ils servent de modèle aux troupes irlandaises. Dites souvent à vos compagnons d'armes qu'ils doivent considérer les Irlandais-Unis comme des frères, comme des citoyens du monde, persécutés par un gouvernement féroce, ennemi de tous les hommes libres ; et que, com-

battant pour la même cause, ils doivent être unis par les mêmes liens et les mêmes sentiments.

Il vous est expressément recommandé, citoyen général, de respecter et faire respecter les mœurs, les usages et les pratiques religieuses des Irlandais, et de ne souffrir, dans aucun cas, qu'il soit porté atteinte aux personnes et aux propriétés. Tout officier ou soldat qui s'écarterait de la ligne des devoirs que l'hospitalité commande, devra être puni d'une manière exemplaire, et vous aurez soin de publier le nom du coupable et le jugement qu'il aura subi.

Vous correspondrez avec moi par toutes les occasions qui vous offriront sûreté et célérité, et vous me rendrez compte de vos opérations antécédentes et de votre situation dans le moment. Je vous indiquerai des moyens d'assurer cette correspondance et d'en dérober le secret à l'ennemi.

Vous garderez pour vous seul les présentes instructions, ainsi que les ordres qui vous seraient transmis ultérieurement, soit par moi, soit par le général Hardy.

Le Directoire exécutif ne doute pas, citoyen général, que vous ne répondiez à sa confiance. Il espère que vous vous montrerez également redoutable aux Anglais et dévoué aux intérêts des Irlandais-Unis ; que vous saurez multiplier vos forces et vos ressources, et que votre présence en Irlande sera le présage des triomphes que la cause sacrée de la liberté y doit obtenir.

IV

Bruix, ministre de la marine, au général Humbert, à la Rochelle,

12 thermidor an V (30 juillet 1798).

Le Directoire me charge, citoyen général, de vous transmettre l'ordre de partir sans délai, si le moment est favorable, sans attendre qui que ce soit.

Il est en effet très important que les braves généraux

qui ont affermi la liberté en France paraissent bientôt en Irlande pour la faire triompher. Vous êtes appelé par la confiance du Directoire à ce grand œuvre et vous réussirez, j'en suis sûr, parce que je connais votre audace et votre talent. Partez donc bien vite, mon cher général, je n'ai besoin que de savoir votre arrivée là-bas pour être assuré que les Anglais en seront chassés. Nos vœux vous accompagnent et l'estime de tous les amis de la liberté vous attend.

Le général Humbert au Ministre de la Guerre.

La Rochelle, 18 thermidor, an VI (5 août 1798).

Je vous remets ci-joint l'état des troupes que je viens de faire embarquer. Je ne peux vous exprimer la gaîté et le dévouement de mes braves camarades. Ils brûlent d'envie de connaître leur destination et de justifier devant l'ennemi le choix que le gouvernement a fait d'eux. Nous comptons mettre à la voile aussitôt que les vents seront bons, et quoique les Anglais se montrent et nous observent tous les jours, j'espère que nous arriverons à notre but et que bientôt je pourrai, en vous écrivant, dater orgueilleusement mes lettres de la terre d'Irlande.

Recevez, citoyen ministre, etc.

HUMBERT.

Le même, au Ministre de la marine.

A bord de la *Concorde*, 19 thermidor, an VI (6 août 1798)

Nous appareillons, mon cher ministre, et partons dans une minute. Tout est bien disposé pour remplir vos intentions et celles du gouvernement. Comptez sur mon zèle et le courage des braves troupes que j'ai l'honneur de commander. Adieu, je vous embrasse.

HUMBERT.

P. S. Quels que soient les évènements qui surviennent, comptez que je ferai respecter les armes françaises.

V

Humbert au Directoire,

Au quartier général de Killala en Irlande,
6 fructidor an VI (23 août 1798).

Citoyens Directeurs,

Nous sommes maitres de Killala, malgré quelques obstacles qu'il a fallu vaincre pour y parvenir. Tout me promet les plus heureux succès. Que ne puis-je vous parler d'après de grandes forces ! Mais vous savez qu'avec le peu de troupes que vous m'avez confiées, je ne puis que vous assurer de mon dévoûment. Néanmoins, j'ose vous asssurer que je servirai les vues du gouvernement dans toute leur étendue, et que si vous daignez alimenter mes moyens, je peux vous certifier que dans peu l'Irlande sera libre.

Je dois vous faire connaître le dévouement des officiers de marine qui nous ont conduits sur ces côtes. Vos intérêts ne peuvent être en meilleures mains. Ils ont fait honneur au choix du ministre de la marine.

VI

Proclamation d'Humbert aux Irlandais.

(TRADUCTION DE L'ANGLAIS)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, UNION !

Irlandais,

Vous n'avez pas oublié Bantry-Bay ; vous savez quels efforts la France a faits pour vous venir en aide. Son affection pour vous, son désir de vous venger de tant d'iniquités et d'assurer votre indépendance ne peuvent jamais être altérés.

Après quelques tentatives infructueuses, voici enfin les Français arrivés au milieu de vous,

Ils viennent soutenir votre courage, partager vos dangers, unir leurs armes et mêler leur sang aux vôtres dans la cause sacrée de la liberté.

Braves Irlandais, notre cause est commune ; comme vous, nous abhorrons la politique avide et sanguinaire d'un gouvernement oppresseur ; comme vous, nous regardons comme imprescriptible le droit de toutes les nations à la liberté ; comme vous, nous sommes persuadés que la paix du monde sera toujours troublée aussi longtemps qu'on laissera le ministère anglais faire impunément trafic de l'industrie, du travail et du sang du peuple.

Mais en dehors des mêmes intérêts qui nous unissent, nous avons de puissants motifs pour vous aimer et vous défendre.

N'avons-nous pas été le prétexte de la cruauté exercée contre vous par le cabinet de Saint-James ? La cordiale sympathie que vous avez rencontrée dans les grands évènements de notre révolution, ne vous a-t-elle pas été imputée à crime ? Est-ce que les tortures et la mort ne sont pas continuellement suspendues sur vous pour être gravement soupçonnés d'être nos amis ? Unissons-nous et marchons à la gloire.

Nous jurons le plus inviolable respect pour vos propriétés, vos lois et toutes vos opinions religieuses. Soyez libres ; soyez les maîtres dans votre pays. Nous ne voulons pas d'autre conquête que celle de votre liberté, pas d'autres succès que les vôtres.

Le moment de briser vos chaînes est arrivé ; nos armées triomphantes volent à présent aux extrémités de la terre pour couper dans leurs racines la richesse et la tyrannie de nos ennemis. Ce terrible colosse se réduit en poussière dans chacune de ses parties. Peut-il y avoir des Irlandais assez bas pour abandonner, dans une si heureuse conjoncture, les grands intérêts de son pays ? S'il y en a un, braves amis, qu'il soit chassé du pays qu'il trahit, et que ses biens retournent aux hommes généreux qui savent combattre et mourir.

Irlandais, souvenez-vous des dernières défaites que vos

ennemis ont essuyées sous les coups des Français ; souvenez-vous des plaines de Hondschoott, de Toulon, de Quiberon et d'Ostende ; souvenez-vous de l'Amérique, qui fut libre du moment qu'elle voulut l'être.

La lutte entre vous et vos oppresseurs ne peut être longue.

Union ! liberté ! la République irlandaise ! tel est notre cri. Marchons, nos cœurs vous sont dévoués ; notre gloire est dans votre bonheur.

Salut et fraternité,

HUMBERT, général.

VII

Au quartier général à Castlebar,
Le 11 fructidor, (28 août),
an VI de la République, une et indivisible.

Le général Humbert au Directoire exécutif,

Je vous dois, citoyens directeurs, le rapport de mes opérations depuis mon arrivée en Irlande.

Le 4 fructidor, l'armée a été nommée l'armée d'Irlande dès que j'ai aperçu les attérages de Brodhaven. Les vents étant contraires, il n'a pas été possible d'approcher terre de ce jour. Le 5, la division de frégates, après avoir lutté pendant douze heures contre les vents et les courants, a mouillé dans la baie de Killala vers les trois heures de l'après-midi. Comme le pavillon anglais était arboré, nous avons eu la visite de plusieurs personnes de marque et de quelques officiers anglais dont l'étonnement à notre vue ne peut se dépeindre. A quatre heures, le débarquement a été ordonné. L'adjudant-général Sarrazin à débarqué le premier à la tête des grenadiers. Je lui ai donné l'ordre de marcher sur Killala, dont il s'est emparé à la bayonnette. Je l'ai nommé général de brigade sur le champ de bataille. L'ennemi a été dérouté complètement. De ce poste gardé par deux cents hommes, une ving-

taine se sont sauvés à travers les marais ; les autres ont été pris ou tués. Presque tous les prisonniers ont demandé à servir avec nous; je le leur ai accordé avec plaisir. Le débarquement était totalement effectué vers les dix heures du soir.

Le général Sarrazin a été reconnaître Balayna (Ballina) et il n'a eu qu'une légère escarmouche, la cavalerie ennemie s'étant retirée au grand galop pendant plus de deux lieues.

Le 7, j'ai marché avec l'armée sur Balayna. Le général Sarrazin, à la tête des grenadiers et d'un bataillon de ligne, a culbuté ce qui s'est opposé à son passage. L'adjudant-général Fontaine a été chargé de tourner l'ennemi. Son attaque a très bien réussi et il a fait plusieurs prisonniers. J'ai poursuivi pendant longtemps la cavalerie avec le 3e régiment de chasseurs à cheval.

Le 8, l'armée française a été jointe par un corps d'Irlandais-Unis qui ont été armés et habillés sur le champ. Vers les huit heures du soir, je me suis porté sur Rappa. J'ai gardé cette position jusqu'à deux heures après minuit.

Le 9, l'armée a marché sur Balayna où elle a pris position ; elle en est partie à trois heures de l'après-midi. Après une marche de quinze heures, je suis arrivé le 10 à six heures du matin sur les hauteurs en arrière de Castlebar. J'ai reconnu la position de l'ennemi qui était très forte ; j'ai ordonné au général Sarrazin de commencer l'attaque. Les tirailleurs de l'ennemi ont été repoussés vivement ; le chef de bataillon Dufour les a chassés jusqu'au pied de la position de l'armée ennemie. Les grenadiers se sont portés au pas de charge sur la ligne de bataille, l'infanterie de ligne les a suivis. Le déploiement des colonnes s'est opéré sous le feu de douze pièces de canon. Alors le général Sarrazin fait attaquer la gauche de l'ennemi par un bataillon de ligne qui est obligé de se replier, essuyant le feu de plus de 2000 hommes. Le général Sarrazin vole à son secours à la tête des grenadiers et repousse l'ennemi. Les Anglais font pendant une demi-heure un feu terrible de mousqueterie. Le général Sarrazin

défend de riposter. Notre contenance fière déconcerte le général anglais. Dès que l'armée est toute arrivée, j'ordonne l'attaque générale. Le général Sarrazin à la tête des grenadiers culbute la droite de l'ennemi et s'empare de trois pièces de canon. Le chef de bataillon Ardouin force la gauche à se replier dans Castlebar.

L'ennemi, concentré dans la ville et soutenu par son artillerie, fait un feu terrible Le 3e régiment de chasseurs effectue une charge dans la grande rue de Castlebar et force l'ennemi à passer de l'autre côté du pont. Après plusieurs charges très meurtrières de cavalerie et d'infanterie dirigées par le général Sarrazin et l'adjudant-général Fontaine, l'ennemi a été chassé de toutes ses positions et poursuivi encore pendant deux lieues.

L'ennemi a perdu 1800 hommes dont 600 tués ou blessés et 1200 prisonniers, dix pièces de canon, cinq drapeaux, 1200 fusils et presque tous les équipages. Le drapeau de la cavalerie ennemie a été enlevé dans une charge par le général Sarrazin que j'ai nommé général de division sur le champ de bataille. J'ai aussi nommé, pendant l'action, l'adjudant-général Fontaine, général de brigade, les chefs de bataillon Azémard, Ardouin, et Dufour, chefs de brigade, le capitaine Durival, chef d'escadron, et les capitaines Toussaint, Zimmermann, Planon, Huette, Babin et Ruty chefs de bataillon.

Je vous prie, citoyens directeurs, de confirmer ces nominations et de faire expédier les brevets le plus tôt possible, cela produira un très bon effet.

Officiers et soldats, tous ont fait des prodiges. Nous avons à regretter d'excellents officiers et de bien braves soldats. Je vous enverrai bientôt d'autres détails. Il me suffit de vous dire que l'armée ennemie, forte de 5 à 6000 hommes, dont 600 de cavalerie, a été totalement déroutée.

Salut et respect.

HUMBERT.

Le chef de bataillon Dufour a repoussé les tirailleurs et est entré un des premiers dans les retranchements de l'ennemi.

Quelques personnes ont pu trouver fort exagérés les chiffres donnés dans le rapport ci-dessus. Les historiens anglais ont donné sur les pertes qu'ils ont éprouvées des chiffres ridiculement affaiblis. On ne peut les contrôler par eux-mêmes.

Fontaine, qui a fait une relation imprimée en 1801, donne les chiffres suivants. « L'ennemi a eu 400 tués ou blessés, 1200 prisonniers, a perdu toute son artillerie, 5 drapeaux, ses équipages et ses magasins. La victoire nous coûta 40 hommes, 180 blessés ».

Sarrazin, dans ses *Notes*, dit : Notre perte a été de 40 tués et 90 (190 ?) blessés. Celle de l'ennemi a été évaluée à 600 tués ou blessés et environ 1200 prisonniers.

Jobert, dans son *Journal de l'expédition d'Irlande*, dont je possède le manuscrit, dit que l'ennemi perdit 17 (erreur manifeste) pièces de canon, leurs caissons, tous les bagages, une grande quantité de fusils abandonnés par les fuyards ; les morts et les prisonniers, un drapeau et plusieurs guidons ; 574 prisonniers dont 31 officiers de divers grades. Le nombre des tués et des blessés du côté de l'ennemi s'éleva à peu près à 480 et notre perte fut de 186, tant tués que blessés, parmi lesquels 7 officiers et 63 grenadiers (sur 159 officiers compris). « Une centaine de prisonniers, qui étaient irlandais, demandèrent à servir avec nous. »

Au quartier général à Castlebar,
le 11 fructidor (28 août), an VI

Le général Humbert, commandant en chef l'armée d'Irlande, au Ministre de la marine.

Je vous envoie, citoyen Ministre, copie de ma lettre au Directoire exécutif. Elle vous prouvera que nous faisons tous nos efforts pour remplir les vues du gouvernement. J'ai fait

plusieurs nominations d'après les actions d'éclat et les talents militaires des individus qui en sont l'objet. Je vous prie d'en solliciter la confirmation auprès du Directoire exécutif.

Les Irlandais-Unis m'ont rejoint au nombre de six cents le 8 fructidor. Ils ont été armés et habillés sur-le-champ.

Le 10, ils sont venus jusque sur les hauteurs en arrière de Castlebar. Ils ont pris la fuite au premier coup de canon. Je m'y attendais ; leur terreur panique n'a nullement dérangé mes opérations. La victoire de Castlebar a produit un bon effet. Je pense avoir sous trois jours un corps de deux à trois mille hommes du pays.

L'armée anglaise que j'ai battue hier est commandée par le général Houghton (1). Son quartier-général est à Twam. Il se propose de réunir vingt-cinq mille hommes pour prendre sa revanche. De mon côté, je mets tout en usage pour le bien recevoir et même aller à son devant, en raison des circonstances. Nous sommes en possession de Killala, Balayna (Ballina), Foxford, Castlebar, Newport, Ballinrobe et Westport. Dès que le corps d'Irlandais-Unis que je veux réunir à moi sera armé et habillé, je marcherai à l'ennemi. Je me dirigerai vers Roscommon où l'insurrection a de chauds partisans. Dès que l'armée anglaise aura évacué la province de Connaught, je passerai le Shannon et tâcherai de faire joindre l'armée par les insurgés du Nord. Cette réunion étant effectuée, j'aurai assez de forces pour marcher sur Dublin et livrer une bataille décisive.

Les Irlandais ont tâtonné jusqu'à ce jour. Le comté de Mayo n'a jamais été en insurrection. Aussi mes progrès ne sont pas aussi rapides qu'ils l'eussent été partout ailleurs. Comme il est possible que la poignée de Français succombe sous le nombre et que nos nouveaux soldats soient effrayés par le bruit du canon comme à Castlebar, je vous demande

(1) Lisez Hutchinson. Humbert ne savait que le général Lake était venu la veille prendre le commandement des troupes.

un bataillon de la 3e demi-brigade, un de la 10e demi-brigade de ligne, 150 hommes du 3e régiment de chasseurs à cheval, 100 canonniers d'artillerie légère, 15,000 fusils et un million de cartouches. Avec le renfort que j'évalue à 2,000 hommes, je crois pouvoir vous assurer qu'un mois après son arrivée l'Irlande sera libre. La flotte pourra mouiller dans la baie de Tarboy par les 53° 55′ de latitude au sud de l'île Mullet. Le débarquement s'effectuera sans obstacle. Je ne puis trop faire l'éloge du corps de troupes à mes ordres. Je recommande mes braves camarades à la reconnaissance nationale et à votre sollicitude paternelle.

Salut et respect,

HUMBERT.

VIII

French Hill.

La prise de Castlebar fut suivie d'un épisode qui ne doit pas passer inaperçu. Les écrivains anglais, orangistes ou protestants, l'ont passé sous silence ou étrangement dénaturé. Nous l'avons rétabli intégralement dans notre *Biographie du général Humbert* et nous avons les témoignages des officiers supérieurs Sarrazin et Fontaine et de quelques patriotes irlandais. Nous en extrayons et résumons les passages suivants :

Les Anglais en déroute sont poursuivis pendant une heure, la baïonnette dans les reins par la cavalerie. L'infanterie, exténuée de fatigue, ne peut suivre la cavalerie, dont une trentaine d'hommes, ayant à leur tête Humbert et Sarrazin, continuent la charge. Ceux-ci rencontrent deux escadrons de cavaliers ennemis qui se rangent sur un des côtés de la grande route. Peu effrayés de leur nombre, les Français leur crient de se rendre. Des officiers anglais s'avancent en disant : « Nous nous rendons », et ils remettent un drapeau au général et en signe de bonne foi une poignée de main. Alors Hum-

bert envoie Teeling en parlementaire avec une petite escorte, pour sommer le général anglais de mettre bas les armes. Teeling gravit une légère colline et disparaît de l'autre côté ; les Anglais, perfides ou honteux de s'être rendus à une poignée d'hommes, se précipitèrent sur les chasseurs qui, surpris et accablés par le nombre, durent reculer un moment. L'infanterie française accourut au bruit et repoussa vigoureusement les traîtres qui s'enfuirent. Un seul chasseur avait été tué dans la bagarre. Les troupes françaises, harassées de leur marche de nuit et d'une journée de combat, s'en retournèrent à Castlebar.

Teeling de son côté, descendant la colline, est vu des *Fox-hunters* de Lord Roden qui venaient de protéger avec si peu d'éclat la retraite du général Lake et regagnaient leur armée au grand galop. Ils se retournent et abattent deux ou trois des chasseurs ; les autres fuient et Teeling est fait prisonnier ; son drapeau de parlementaire est lacéré et brûlé par l'officier qui les commande.

A cette nouvelle, Sarrazin se hâte d'envoyer un chasseur d'ordonnance avec une lettre pour le commandant des dragons, réclamant Teeling et menaçant de faire fusiller un colonel anglais, fait prisonnier, si on ne le lui rend sur-le-champ.

Teeling, avec une grande fermeté, refusa de parler à d'autres qu'au général en chef et brava toutes les menaces quand il fut en face de lui. « Vous êtes Irlandais, Monsieur, lui dit Lake, je vous traiterai en rebelle. » Mais il contint sa fureur et rendit la liberté à Teeling qui voulut être reconduit derrière les lignes, non par une escorte de soldats anglais, mais par le général Hutchinson, auquel seul il confia son salut.

Les chasseurs furent pieusement enterrés sur le lieu même où ils étaient tombés, par les mains seules de quelques paysans du voisinage, et pendant près de quatre-vingts ans, le lieu de cette sépulture ne fut marqué que par l'entassement de quelques pierres des champs. En 1876, un *meeting* de dix

mille personnes, que l'administration anglaise ne put empêcher malgré ses violents efforts, résolut d'élever sur cette tombe ignorée un monument qui pût servir d'enseignement aux générations nouvelles et de témoignage de l'union de cœur de la France et de l'Irlande. Grâce à l'activité, à l'énergie de quelques citoyens du Mayo et de Dublin (*), on érigea au *French hill* (le côteau français), en 1876, une pyramide, faite en pierres dures de trapp, dont j'ai pris le dessin ; la base est d'un peu moins de trois mètres et la hauteur d'environ sept mètres. Je suis allé lui faire ma visite en 1878 et je suis peut-être le premier français qui l'ait vu ; j'ai vu aussi près de là, au hameau pittoresque de Logofoil, un vieillard de près de quatre-vingt-dix ans qui a aidé à mettre en terre les chasseurs français ; M. O'Hea a bien voulu me donner le récit de ce brave homme dont je ne comprenais pas le langage. Il avait vu la scène de ses yeux d'enfant, mais il n'est pas toujours très net dans son récit un peu trop court.

Voici l'inscription gravée sur la pyramide (traduction littérale). Elle est très touchante :

Elevé par souscription publique
en souvenir reconnaissant des braves soldats français
qui furent tués ici en 1798
en combattant glorieusement pour la liberté de l'Irlande.
Élevé en juillet 1876.

IX

Barthelemy Teeling

Teeling, auquel on donnait aussi le nom de Biron, était venu en Irlande avec Humbert en qualité d'aide de camp. C'était un homme distingué de caractère et d'esprit, qui avait

(*) Je citerai entre autres M. O'Hea, rédacteur du *Connaught telegraph* qui avait fait en 1870 la campagne contre les Prussiens dans l'armée française.

acquis de belles connaissances classiques et littéraires. Quand on lit les traits d'humanité et de courage qu'il montra dans la campagne de 98, on a lieu de regretter de ne pas connaître les détails de sa vie en France. Nous le trouvons en Irlande chargé d'une mission secrète où il déploya de l'énergie et des talents. Il était naturellement lié à Paris avec les Irlandais-Unis les plus considérables. En novembre 1797, il reçoit un jour à sa table, outre les intimes, Desaix, Hédouville, Watrin, Mermet et Dufalga. « Notre dîner, dit Tone dans son aimable journal, fut superbe et tout s'y passa très bien. Nous avions le fort de Kehl représenté au dessert, en l'honneur de Desaix. »

Teeling combattit avec une remarquable bravoure à Ballinamuck à côté d'Humbert. Il se trouva parmi les prisonniers. Plusieurs officiers anglais étaient particulièrement liés avec lui ; aucun d'eux ne laissa voir qu'il le connaissait et n'avertit les autorités anglaises que l'aide de camp du général français était un sujet anglais. Quand il fut mis à part, Humbert fit d'inutiles représentations et réclama son officier au nom de son gouvernement. Il fut conduit à Dublin pour être jugé.

Humbert écrivit quelques jours après la lettre suivante :

Humbert, général en chef, commandant l'armée française, au Président de la Cour martiale.

« Monsieur, j'ai écrit il y a quelques jours à lord Cornwallis relativement à la noble conduite qu'a tenue mon aide de camp Teeling depuis son arrivée dans votre pays.

« J'ose espérer, Monsieur, qu'il prêtera quelque attention à ma lettre et qu'il ne vous laissera pas ignorer les détails qu'elle contient. Je viens moi-même vous les faire connaître, bien persuadé que vous y aurez quelque égard.

« Teeling, par sa bravoure et sa généreuse conduite, a empêché dans toutes les villes que nous avons traversées les insurgés de se livrer aux plus cruels excès. Ecrivez à Killala, à Ballina, à Castlebar, il n'y a pas un habitant qui ne lui rende

la plus grande justice. Cet officier a été commissionné par mon gouvernement, etc. »

Humbert termine en espérant tout de la justice de la Cour.

Ni les antécédents de Teeling, ni cette lettre, ni la noblesse et la simplicité de sa défense ne purent toucher ses juges. La politique anglaise exigeait une nouvelle victime ; il fut condamné à mort comme traître.

X

Proclamation du général Humbert.

ARMÉE D'IRLANDE

Liberté Egalité

Au quartier général à Castlebar, le 14 fructidor, an 6 de la République française, une et indivisible.

Le général Humbert, commandant en chef l'armée d'Irlande, désirant organiser dans le plus bref délai un pouvoir administratif pour la province de Connaught, arrête ce qui suit :

1° Le gouvernement de la province de Connaught résidera à Castlebar jusqu'à nouvel ordre.

2° Le gouvernement sera composé de 12 membres qui seront nommés par le général en chef de l'armée française.

3° Le citoyen John Moore est nommé président du gouvernement de la province de Connaught. Il est spécialement chargé de la nomination et réunion des membres du gouvernement.

4° Le gouvernement s'occupera sur le champ d'organiser la milice de la province de Connaught et d'assurer les subsistances des armées française et irlandaise.

5° Il sera organisé huit régiments d'infanterie chacun de 1200 hommes, et quatre régiments de cavalerie, chacun de 600 hommes.

6° Le gouvernement déclarera rebelles et traîtres à la patrie tous ceux qui, ayant reçu des armes et des habits, ne rejoindront pas l'armée dans les vingt-quatre heures.

7° Tout individu, depuis seize ans jusqu'à quarante inclus, est requis au nom de la République irlandaise de se rendre de suite au camp français pour marcher en masse contre l'ennemi commun, le tyran de *l'Irlande anglaise* (anglicised), dont la destruction peut seule assurer l'indépendance et le bonheur de *l'antique Hibernie.*

Le général commandant en chef,

HUMBERT.

Outre cette organisation générale, les Français établirent une municipalité de huit membres. Quoique le but de cette institution fût de leur fournir du pain, ils en manquèrent presque toujours ; on avait en abondance des pommes de terre et de la viande. Le bœuf et le mouton d'Irlande sont délicieux ; les insurgés en ont fait un gaspillage étonnant.

Il était ordinaire de voir cinq à six paysans assommer un bœuf superbe, en prendre chacun quarante à cinquante livres, et en laisser perdre plus de la moitié.

(*Notes de* SARRAZIN).

XI

Le général Humbert, commandant l'armée française à son Excellence lord Cornwallis.

Monsieur le général,

Permettez-moi de vous témoigner, au nom du gouvernement français, mes plus sincères remerciements de tous les procédés honnêtes dont vous nous avez comblés. Votre grandeur généreuse m'enhardit à vous prier, au nom de mes camarades prisonniers, de nous faire délivrer une somme quelconque pour subvenir à nos premiers besoins (1). Le désintéressement des troupes confiées à mes soins a quelques droits à la bienveillance de votre gouvernement. Vous pouvez

(1) La somme remise à Humbert, le même jour, était de 5000 fr.

être persuadé, M. le géneral, de la loyauté et de l'empressement que mettra mon gouvernement à remplir les engagements que j'aurai contractés en son nom avec vous.

Je suis avec la plus parfaite considération,

HUMBERT.

A Dublin, ce 28 fructidor, an VI (14 septembre 1798).

XII

Le général Humbert au citoyen Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Après avoir fait respecter les armes républicaines et avoir obtenu les plus grands succès pendant mon séjour en Irlande, comme vous serez à même d'en juger par les rapports que je vous en ferai, j'ai enfin succombé sous une force majeure d'environ 30,000 hommes commandés par le lord Cornwallis en personne.

Je suis actuellement prisonnier sur parole d'honneur. Veuillez, je vous prie, vous intéresser pour moi auprès du Directoire pour que je sois échangé de suite.

Je suis avec respect,

HUMBERT.

A Lichfield, le 2 vendémiaire,
An VII (23 septembre).

FIN

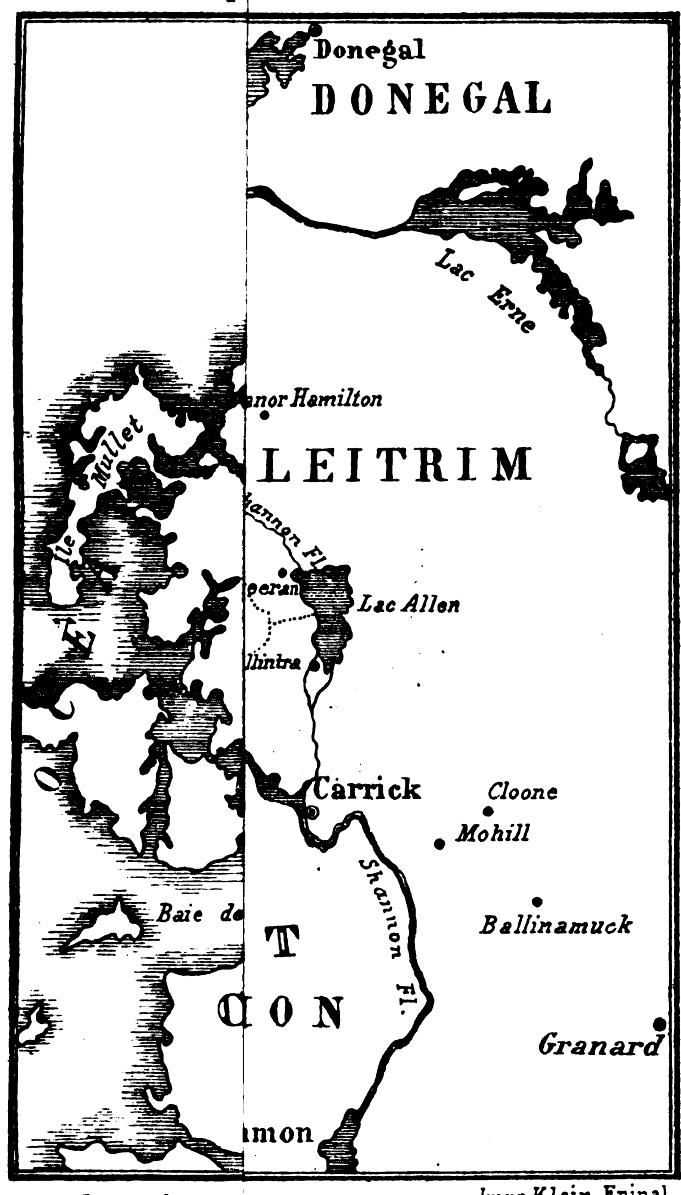
Durant l'impression de ces pages, M. Guillon, professeur d'histoire au collège Rollin, qui était allé en Irlande chercher des documents officiels sur l'expédition du général, y apprit que depuis quelques années j'avais dû à peu près épuiser tout ce qui la concernait. Il prépare une thèse sur un sujet fort intéressant « *la France et l'Irlande sous le Directoire* », et il en fera certainement une publication à part, à laquelle on peut prédire le meilleur accueil ; elle s'occupe plus des rapports diplomatiques et politiques des deux pays que du tableau descriptif des faits. Je mis à sa disposition les nombreux documents que je possédais, et j'ai été assez heureux, m'a-t-il dit, pour lui faire modifier, dans l'intérêt de la vérité, le chapitre qu'il consacre à l'expédition française de 1798. Dans ma « *Biographie du général Humbert* », j'entrerai, comme on a déjà pu le voir ailleurs, dans les détails les plus curieux et les plus intéressants de cet épisode si peu connu, et qui mérite de l'être, de l'histoire de la révolution française.

Sur l'indication de M. Guillon, je viens de trouver dans les archives de Dublin un document qui n'était pas spécialement noté dans l'inventaire ; c'est la lettre du général Humbert à lord Cornwallis, qu'on peut lire ci-dessus ; je m'empresse de la publier. Et ici je dois rendre un hommage sincère à sir Bernard Burke, roi d'armes de l'Irlande et directeur général des archives de l'État, pour sa parfaite obligeance et l'amabilité de son accueil. J'aurais tort de ne pas confondre dans le même égard MM. Mac Enniry et Mac Sweeney, qui, à l'Académie irlandaise, m'ont toujours ouvert les trésors de la bibliothèque avec une égale et sympathique bienveillance.

Jouve.

Dublin, 30 juillet 1887.

pT, en 1798.



L. Jouve fecit. Impr. Klein, Epinal


UNIV.
OF
MICH.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

DES ASSEMBLÉES

DE

COMMUNAUTÉS D'HABITANTS

EN LORRAINE

avant 1789

L'origine de la plupart des communautés lorraines est fort ancienne. Sans entrer dans des détails que ne comporte pas notre sujet restreint, nous pouvons dire que, même avant le XIIe siècle, elles nous apparaissent déjà constituées à l'état de personnes morales, ayant des biens, des charges et des droits distincts de ceux des habitants qui les composent. Les villes sont fort rares ; les *communes jurées,* ces sortes de républiques qui ont joué un si grand rôle dans la France du Nord, sont tout à fait exceptionnelles : on ne rencontre donc, à peu près exclusivement, sur l'étendue du territoire lorrain au moyen-âge, que de petites agglomérations rurales.

Depuis une époque fort reculée, les habitants se réunissent en *assemblées,* sans doute dès l'origine même de la communauté dont ils font partie. Mais ces assemblées, objet de la présente étude, peuvent avoir deux buts bien différents : l'administration de la justice ou la gestion des affaires communes.

Les justices rurales se sont modelées sur les plaids de l'époque franke : c'étaient alors tous les guerriers de la tribu qui constituaient le tribunal, sous la présidence du chef. Pareillement, à l'origine, les cours des paysans étaient composées par tous les habitants de la communauté. Dans la plupart des provinces françaises, les justices rurales perdirent assez promptement ce caractère, qui se maintint au contraire

en Lorraine, sur beaucoup de points, jusque dans le cours du XVIIe siècle. D'abord, dans les cantons limitrophes de l'Alsace, partout où la communauté constituait une *colonge*, association plus étroite entre les tenanciers d'un domaine, on sait, depuis les beaux travaux de M. Hanauer, que la participation de tous ces tenanciers (les *Huber*), forme un des caractères de la cour colongère. Parmi les colonges lorraines, on peut citer celle d'Amange ou Insming, dont la *mère-court* subsista, ainsi constituée, jusqu'en 1606.

Dans un grand nombre d'autres localités, où jamais n'exista la colonge, on voit pareillement l'universalité des habitants participer à l'administration de la justice; mais il est souvent difficile de déterminer la nature et l'importance de cette intervention. On voit bien que presque toujours les habitants sont convoqués par le magistrat, et qu'on demande leur avis, tant en matière civile que criminelle; seulement on ne discerne pas aisément si cet avis lie les juges ou s'ils conservent la faculté de décider dans un sens contraire à celui de la majorité. Quoi qu'il en soit, les sentences ainsi rendues en assemblée plénière n'ont jamais un caractère définitif: les affaires sont dites jugées *par semblant*, à cause de la forme usuellement employée dans le prononcé de la décision: « Il a semblé que..... »; le droit de trancher la difficulté d'une manière irrévocable ou d'appliquer définitivement la peine est réservé à une juridiction supérieure (1).

Si donc nous voyons fréquemment, jusqu'au XVIIe siècle, les habitants se réunir tous ensemble pour l'administration de la justice, il est douteux que leurs décisions aient eu force exécutoire en dehors des colonges. D'ailleurs, le mode de convocation, le lieu et les formes des délibérations, tous ces détails, sont les mêmes que pour les assemblées communales proprement dites; nous les retrouverons plus loin.

Malgré les nombreux exemples que l'on peut citer de cours rurales constituées par l'universalité des habitants, ce n'était, en somme, qu'une exception, et la règle ordinaire nous montre

une transformation très prompte de l'ancien type des plaids de l'époque franke. Presque toutes les chartes du XIIIe siècle et des âges postérieurs mentionnent l'existence d'une *justice*, c'est-à-dire d'un nombre restreint de personnes, exclusivement chargées de dire le droit et d'infliger des peines, sans participation des autres habitants. Ce sont les *échevins*, auxquels il faut joindre le maire, *mayeur* ou *maïour*, leur président, investi en outre de la gestion des intérêts du seigneur, — et le *doyen*, qui joue le rôle d'huissier. Il est impossible de donner une règle générale pour le choix de ces membres de la justice : quelquefois ils sont élus par l'*universalité*, c'est-à-dire l'assemblée générale des habitants, plus ordinairement le seigneur intervient, soit pour exercer son *veto*, soit pour choisir sur une liste de présentation qui lui est soumise (2).

Un second motif de la convocation des habitants en assemblées, c'est la nomination de certains officiers, la plupart chargés de la surveillance des biens communaux ou de l'ensemble des propriétés rurales. Ainsi les forestiers et les bangards. Il faut y joindre les messiers et les pâtres ; puis les *pauliers* qui lèvent les dîmes ; les *tailleurs* ou *asseyeurs* dont la mission est d'asseoir la taille seigneuriale et plus tard l'impôt public ou *subvention*. Enfin, dans un ordre un peu différent, le maître d'école, choisi avec l'assentiment du curé (3). Toutes ces élections se font généralement pour un an.

Mais il est rare que la communauté soit assemblée uniquement pour y procéder. Presque toujours elles ont lieu à l'occasion d'une réunion solennelle appelée *plaid* ANNAL ou *banal*, d'un caractère mixte, et que l'on trouve mentionné depuis le XIIIe ou le XIVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. (4) Cette assemblée annuelle est convoquée sur l'initiative du seigneur, qui a surtout intérêt à son fonctionnement : son but essentiel est la proclamation publique des droits de la seigneurie, suivie de l'adhésion des tenanciers ou de leurs observations si les droits prétendus leur semblent contraires

à la charte et à la possession ancienne. Accessoirement, on y nomme les juges et autres officiers ; on y rend la justice, et surtout on procède à la reconnaissance des limites des chemins et autres propriétés publiques : c'est la *serche* ou *faulté*, juridiction commune en matière de bornages, à laquelle les particuliers peuvent aussi avoir recours sans attendre l'époque du plaid. D'après quelques chartes, ces réunions, au lieu d'être annales, comme l'indique leur nom, ont lieu à des intervalles plus fréquents. Leurs formes sont d'ailleurs les mêmes que celles des assemblées communales proprement dites, sauf l'initiative plus marquée du seigneur ou de son représentant, et la sanction pénale plus rigoureusement exigée en cas d'absence de quelques membres de la communauté.

En dehors du plaid annal, nous trouvons parfois d'autres réunions solennelles des habitants, à l'occasion de quelque fait grave, de quelque changement important dans les relations de la communauté avec son seigneur. Il s'agit, par exemple, d'un transfert de l'autorité seigneuriale pour cause de mort ou d'aliénation du domaine : le nouveau seigneur convoque ses tenanciers pour assister à sa prise de possession, et l'on recommence la proclamation des droits dans la même forme qu'au plaid proprement dit. Pareillement pour toutes les transactions au sujet de la mainmorte, des redevances, des corvées : les modifications à l'état antérieur sont arrêtées et sanctionnées dans des assemblées spéciales, où l'on ne s'occupe que de l'affaire extraordinaire qui a motivé la convocation. (5)

Arrivons enfin à la gestion proprement dite des intérêts communaux. La nomenclature des affaires de ce genre, traitées en assemblées, est fort variée : vente d'immeubles, partage de forêts, location ou acensement de pâtis et de friches communales, concession d'usage forestier à charge de redevance, actions judiciaires ou transactions au sujet de poursuites dirigées contre la communauté, vente d'arbres de futaie, établissement d'une taxe sur les nouveaux entrants ;

tels sont les exemples de décisions prises par l'assemblée des habitants dans un intérêt vraiment communal. Ce sont toutes des affaires importantes, qui se présentent rarement pour une même communauté et qui se résolvent par la rédaction d'un contrat notarié, au pied duquel sont apposées les signatures ou les marques de tous les habitants. (6)

Telles sont les différentes circonstances dans lesquelles nous voyons se réunir les assemblées de communautés.

Ces assemblées se composent de tous les habitants du lieu, désignés par leurs noms, surnoms et professions, dans l'acte qui constitue la résolution prise. De pareilles énumérations sont très curieuses, surtout lorsqu'elles sont anciennes ; on peut y étudier la formation des noms de famille, la diversité des métiers ruraux, l'importance relative des races romande et germanique, etc. Très fréquemment, à la suite des hommes se trouvent des listes plus ou moins longues de noms de femmes. Quelles sont donc les conditions requises pour prendre part aux délibérations ? Nulle part ces conditions ne sont spécifiées : nous devons croire qu'aucune durée de résidence n'était imposée ; tout nouveau venu, accepté pour bourgeois et payant les taxes communales, était donc admis. Il n'y avait pas non plus de condition de fortune : quelquefois les signataires s'intitulent les *laboureurs* du lieu, et on pourrait croire alors que les seuls propriétaires peuvent voter, à l'exclusion des *manœuvres* ou prolétaires ; mais, outre que cette mention est exceptionnelle, elle n'est pas assez explicite pour qu'on en puisse tirer une déduction formelle. Nous pensons donc que l'on appelait toûs les chefs de ménage, et quant aux femmes, les veuves et les filles ayant un feu à part ou une exploitation personnelle.

Dans les actes signés en assemblée, les participants prennent toujours soin de spécifier qu'ils contractent non seulement pour eux personnellement, et pour leurs hoirs, mais comme composant la communauté, constituant au moins *la majeure et plus saine partie d'icelle*, ayant reçu mandat des ab-

sents ou se portant forts pour eux : de telles formules démontrent bien le caractère de la réunion et des intérêts qui s'y débattent.

Presque toujours, en tête de l'énumération des habitants, se trouvent les membres de la justice et tout d'abord le maire. Occupent-ils ainsi seulement une place honorifique, ou bien interviennent-ils d'une manière plus complète que les autres habitants dans la gestion communale ? Nous inclinons pour la seconde hypothèse, surtout en ce qui concerne le maire. Il faut remarquer d'abord que les fonctions de la justice étaient limitées autrefois moins strictement que de nos jours : les échevins n'étaient pas seulement des juges, ils avaient aussi le pouvoir d'édicter des règlements de police en matière urbaine ou rurale, et de veiller à leur observation. Quant au maire, bien que son caractère prédominant fût d'être l'homme du seigneur, son représentant et son agent d'affaires, il était aussi, plus généralement, la personnification du pouvoir exécutif au sein de la communauté. C'est ainsi que, présidant le tribunal des échevins, d'ordinaire sans voix délibérative, il était chargé de l'exécution de la sentence, de même qu'il avait le pouvoir d'appréhender les prévenus, comme l'officier de police judiciaire ou le membre du ministère public de notre organisation moderne. Pareillement, dans les assemblées de communautés, l'initiative et le droit de police lui semblent pleinement dévolus, au moins pendant les premiers siècles du moyen-âge. Dans la montagne des Vosges, les villages sont souvent groupés en *bans* ou *mairies*, quelquefois *foresteries*, et les plaids ou autres assemblées sont composées des habitants de tous les villages ainsi réunis. A la tête du ban se trouve un grand maire, maire du ban ou grand forestier, et chaque village ou hameau est commandé par un petit maire ou simple forestier. Cette modalité dans l'organisation ne change rien d'ailleurs aux attributions respectives. (Voir à ce sujet notre livre *Les Forêts lorraines*, p. 64.)

De tout temps le seigneur fut investi d'un pouvoir de sur-

veillance sur l'administration de la communauté. Ce pouvoir se traduit notamment par la disposition de l'article 28, titre XV de la coutume de Lorraine, qui défend l'aliénation des biens communaux sans l'autorisation du haut-justicier. En ce qui concerne les assemblées, c'est le maire seigneurial, ailleurs le prévôt, qui convoque les habitants et qui par conséquent a seul l'initiative, quant à l'opportunité et la fréquence de ces réunions. C'est à lui aussi sans doute que la présidence est dévolue, ainsi que l'application des amendes contre les défaillants ; nous ne trouvons, il est vrai, ces amendes ordonnées qu'en cas d'absence ou de refus de comparaître aux plaids annaux ; il n'en est pas fait mention pour les assemblées communales proprement dites. Nous verrons que plus tard cette initiative du maire a pu être moins complète : du moins, on a toujours exigé que le seigneur fût prévenu de l'assemblée des habitants ; sinon, c'est une grave injure et une entreprise illégale contre les droits de la seigneurie, qui ne manque pas d'être réprimée par des peines considérables. (7)

Les formes de la convocation sont partout les mêmes, qu'il s'agisse de plaids annaux ou d'assemblées proprement dites. Seulement, la date du plaid annal est généralement déterminée par la charte locale ; on peut donc se dispenser de toute notification personnelle : le jour arrivé, les habitants se réunissent « à cloches sonnant, » on fait l'appel nominal et la séance s'ouvre, par devant les membres de la justice et le représentant du seigneur. Lorsque l'assemblée est convoquée pour une affaire spéciale, il faut de plus indiquer au préalable le jour et le lieu de réunion : on emploie dans ce but le ministère du doyen, qui donne rendez-vous à chacun dans la forme habituelle des citations judiciaires. Enfin, quant au lieu de ce rendez-vous, il est toujours le même dans une communauté déterminée : parfois la maison seigneuriale, plus fréquemment un endroit non couvert, une place, par exemple : c'est ainsi qu'en 1482, les habitants de Malzéville

comparaissent « sous l'orme et devant la fontaine », pour affirmer leurs franchises.

Sauf pour le plaid annal, on ne peut assigner aucune périodicité aux assemblées d'habitants. Il résulte en effet de la nature des affaires qui s'y trouvaient traitées, qu'en raison de leur gravité, elles devaient se présenter assez rarement : on ne convoquait donc que lorsque le besoin d'une réunion se faisait sentir. Il ne nous est pas resté de traces des délibérations intervenues dans les mêmes circonstances : nous n'en connaissons que le résultat, le contrat qu'il s'agissait précisément de dresser, qui d'ordinaire a été libellé par les soins d'un notaire et que complètent les signatures des parties. Pourvu que l'assemblée se fût passée légalement, c'est-à-dire avec l'autorisation du seigneur ou à l'assistance de ses officiers, on doit croire que la décision prise était exécutoire immédiatement, sans qu'il fût besoin d'homologation : du moment en effet où le contrôle supérieur avait pu s'exercer, quant à la défense d'aliéner inscrite dans la coutume, les habitants avaient la faculté entière de régler comme ils l'entendaient leurs affaires intérieures; cette faculté ne devait être restreinte qu'à partir du XVIIe siècle, sous l'administration des intendants royaux.

Tels sont donc les caractères généraux des assemblées communales, pendant tout le moyen-âge : elles sont relativement rares, exigent le concours des membres de la justice, statuent définitivement sur les questions qui leur sont soumises, sauf la surveillance générale de l'autorité seigneuriale.

L'étude de ces assemblées ne donne toutefois qu'une idée imparfaite de l'administration des communautés : elle ne nous fournit pas les éléments de la gestion journalière, qu'il était indispensable d'assurer d'une manière simple et prompte à la fois. Ce n'était pas au moyen de réunions annuelles ou convoquées à plusieurs mois d'intervalle que cette gestion pouvait être suffisante ; d'autre part, on comprend l'inconvénient de déranger par trop fréquemment une population

toute entière pour lui demander une décision sur les affaires d'ordre très secondaire. Il y avait donc nécessairement un rouage intermédiaire dans l'administration communale, et nous devons en parler ici, car nous serons ainsi conduit à signaler une transformation importante que subirent les assemblées d'habitants, dans les deux derniers siècles de l'ancien régime.

La besogne journalière, l'administration courante, fut de bonne heure, — peut-être dès l'origine, — enlevée aux assemblées pour être remise à des délégués, qui se bornaient à rendre compte de leur gestion, au moment de quitter leurs charges. Il s'agit ici d'une délégation générale, émanant de l'assemblée des habitants, s'étendant à tout ou partie de la gestion communale, confiée pour un temps assez long, généralement pour l'espace d'une année. Il y a donc dans cette mission toute autre chose qu'un mandat exprès, pour une affaire déterminée : ainsi, lorsqu'il s'agit de passer un contrat dans un lieu éloigné, comme il est impossible de transporter hors du village la communauté toute entière, l'assemblée donne à quelques uns de ses membres mandat de la représenter : c'est une procuration qui reste annexée à l'acte que les mandataires ont signé, et tel est l'unique but de leur intervention. Mais pour la gestion communale, ce sont de vrais officiers, qui restent en fonctions pendant tout le temps qui leur est imparti. (8)

Leur dénomination et leur nombre varient suivant les communautés ; ce sont tantôt des gouverneurs (*heimbules* ou *humbriels*, dans les pays de langue allemande), un ou deux commis de ville, ailleurs un maire de commune, fonctionnaire purement municipal, qu'il ne faut pas confondre avec le maire du seigneur. Le premier gère les immeubles communaux, le second perçoit les redevances seigneuriales, fait exécuter ses corvées et engrange ses dîmes. Le maire de commune est toujours à la nomination de l'assemblée des habitants ; le maire du seigneur est désigné, comme les autres

membres de la justice, avec la participation, diversement réglée, du seigneur et de la communauté.

On employait le même moyen pour l'administration des biens des églises et des hôpitaux : la communauté nommait des échevins spéciaux ou gouverneurs, qui rendaient leurs comptes à l'assemblée générale. (8 bis.)

Cette situation se généralisa peu à peu par l'institution du *syndic*, que l'on rencontre dans chaque commune, vers la fin du xviie siècle. Ce syndic n'est autre que le maire de commune, dont nous venons de préciser le caractère : il est choisi pour un an par la communauté, et rend ses comptes à l'assemblée, habituellement à l'occasion du plaid annal, lors de l'expiration de ses pouvoirs. Bien que ce nom de syndic apparaisse déjà avant les guerres du xviie siècle, cependant l'institution, régularisée comme elle le fut dans la suite, nous semble être d'importation française ; la fonction existait depuis longtemps, en effet, dans les provinces limitrophes. Ce fut sans doute pendant l'occupation de Louis XIV que les communautés lorraines en prirent l'habitude ; peut-être même les charges occasionnées par les mouvements de troupes et les contributions de guerre démontrèrent aux habitants la nécessité d'un agent permanent, spécialement investi des rapports avec les chefs d'armée. Ainsi, nous avons relevé les comptes, dressés pour 1691-95, des charges de l'occupation dans la communauté de Bénaménil : François Puttegnat, le *rendant compte*, est un véritable syndic, bien qu'il n'en ait pas le titre : il fournit aux réquisitions des hommes, de l'argent, des denrées et des attelages, comme pouvaient le faire naguère nos maires de villages dans les tristes circonstances de la dernière invasion. (9)

Un arrêt du Conseil de 1738 ordonne à chaque communauté d'avoir un syndic pour s'occuper de ses affaires, et dispose que les comptes seront soumis au visa de l'intendant de la province. Ce texte est important, parce qu'il nous indique une modification grave dans l'administration communale :

avant le XVIIIe siècle, le commis ou syndic ne relevait que de l'assemblée des habitants; cette assemblée approuvait ses comptes, et sauf la surveillance générale du seigneur haut justicier, c'était elle, en somme, qui décidait souverainement des affaires communes. Au XVIIIe siècle, l'ingérence du pouvoir central se manifeste par les attributions de l'intendant; c'est ce haut fonctionnaire qui, désormais, tient la communauté en tutelle; l'assemblée des habitants ne décide plus que sauf son approbation, le syndic lui soumet ses comptes. Quant au maire seigneurial et aux autres membres de la justice locale, qui, autrefois, jouaient un certain rôle, il n'est plus question d'eux : les convocations se font, en dehors du plaid annal, par le syndic, avec autorisation de l'intendant de la province.

Il résulte de cet exposé que l'assemblée de la communauté a persisté en Lorraine jusqu'à la fin de l'ancien régime; l'institution des syndics ne l'a nullement supprimée. En dehors de la séance annuelle où il rend ses comptes, le syndic ne manque pas, comme jadis le maire, de réunir les habitants, aussitôt qu'une affaire grave se présente, ou lorsqu'il veut mettre à couvert sa responsabilité, avant de proposer à l'intendant une mesure considérable. Jusqu'à la fin, la communauté toute entière a donc été appelée, pour délibérer au moins sur ses intérêts et sur la gestion de son patrimoine.

Il nous reste à signaler une exception à ces règles de l'organisation communale; elle concerne les localités dans lesquelles fut introduite l'institution des *Conseils de ville*. C'est l'inauguration du système représentatif, auquel répugnait si fort le moyen-âge : on n'admettait pas facilement autrefois que des droits, politiques ou autres, pussent être l'objet d'une délégation absolue, et dans les Etats généraux, par exemple, on convoquait jusqu'au XVIIe siècle tous les nobles et tous les membres du clergé qui en faisaient partie. Par suite du même principe, c'étaient tous les habitants de la communauté qui constituaient l'assemblée. Mais à partir du XVIIe siècle, une

vraie représentation municipale est parfois constituée ; antérieurement à cette date, il est quelquefois difficile de distinguer si les délégués choisis ne sont autres que des commis de ville dont nous avons précédemment déterminé le caractère. Peu à peu, une nouvelle situation se dessine : les membres du Conseil de ville sont nommés par les bourgeois, mais la délégation qui leur est donnée est complète, absolue ; ces délégués administrent sans avoir besoin de recourir à leurs mandants. Lorsqu'ils rendent leurs comptes à leurs successeurs, les bourgeois peuvent se trouver à la séance, si bon leur semble, mais ils n'y sont que spectateurs et n'ont pas voix au chapitre. Plus tard encore, c'est le pouvoir central qui nomme ce conseil municipal ; parfois même les charges des titulaires sont érigées à titre d'office. L'abdication des assemblées de communautés est ainsi complète ; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette transformation est généralement demandée comme une faveur par les bourgeois eux-mêmes. (10). Il convient cependant de remarquer que les Conseils de ville furent toujours relativement rares et ne furent accordés qu'aux *villes* proprement dites et aux bourgades de quelque importance.

Nous pouvons donc conclure que, sauf cette exception des Conseils de ville, les assemblées de communautés ont joué un rôle fort important depuis l'origine jusqu'à la Révolution française.

Il découle enfin des détails qui précédent un parallèle intéressant entre l'administration de la justice et celle des intérêts communaux. Primitivement, la forme est identique, et la généralité des habitants intervient, aussi bien pour trancher les différends et appliquer les peines, que pour gérer le patrimoine commun. Mais la justice se concentre bien vite entre les mains des échevins, sauf dans les colonges, où la pratique ancienne est plus longtemps conservée. En ce qui concerne au contraire les intérêts communaux, l'assemblée ne cesse pas de constituer jusqu'à la fin l'élément essentiel,

même depuis l'institution de commis de la ville et des syndics, et malgré l'ingérence toujours plus active de l'autorité centrale.

On peut aussi remarquer que nulle part la séparation entre les fonctions administratives et judiciaires n'est aussi bien tranchée que de nos jours. Surtout dans les petites communautés, les mêmes officiers cumulent souvent des attributions d'ordres très divers ; dans les villes, où le partage est plus fréquent, aucun principe ne préside à cette répartition des charges, et il faut arriver jusqu'à notre temps pour que l'administration communale se sépare nettement de la justice, en application des règles posées par les théoriciens du XVIII[e] siècle.

Ch. GUYOT.

Nancy, 8 avril 1886.

Pièces justificatives

(1) Au XIVe siècle, à Obersteinbach « le schultheis ou prévôt tient siège et justice, quand il en est requis par quelque partie ; pour laquelle justice assembler, fait sonner la cloche, et à ce son s'assemblent tous les habitants, sous un orme de l'église... et n'y a d'autres échevins que toute la communauté, laquelle donne les sentences, et pour cette cause est appelée ladite justice *Hubergericht.* » (Thilloy, *les Institutions judiciaires de la Lorraine allemande*, Metz, 1864, p. 61). — Déclaration des droits de Mgr le duc à Lebeuville, en 1580. « Tous procès, tant en action personnelle que réelle, se plaident devant les deux maires, celui de notre souverain seigneur et celui du sieur prieur de Bainville, et l'échevin du lieu, qui est créé par les deux maires (comme aussi le doyen), juge par son avis et celui des habitants *par semblant.* L'appel en première instance va à la halle de Châtel... » *(Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage, vo *Lebeuville). —* Ordonnance de Charles III, du 30 mars 1606, sur la *mère court* d'Amange : » Les gens de justice d'Amange nous ont remontré qu'ils sont 17, exerçant à la *mère court :* quatre de notre domaine, deux du château de Bitsch, notre mayeur à Germingen appelé le *schier meyer...*, lesquels perçoivent pour leurs jugements six gros. Pour les appellations que les justices inférieures interjectent à ladite *mère court*, ou quand il est gestion d'importance et que les 17 se trouvent d'opinions contraires, le grand maire et le maire de Saint-Denys font assembler sur la halle dudit lieu un et chacun qui possèdent héritages au ban, appelés les *Heybert* ou portariens, lesquels sont tenus de comparoir ; et étant assemblés en cette multitude environ de 300 personnes, on fait commandement de se retirer à ceux qui sont partials ou parents des parties litigantes. Lecture de la cause est faite hautement, voir à deux et trois fois ; puis se présentent les dits portariens auxdits de justice assis en leurs sièges de judicature, et demandent à quelle partie on donne le plus de voix ; puis deux sergents recueillent les voix des portariens et la partie qui en a le plus obtient gain de cause. » (Bibl. de Nancy, Mss. lorrains, no 189, tome III, à sa date). — Droits seigneuriaux du duc à Rozelieures, en 1612 :

« ... Des actions intentées, tant personnelles que réelles, le siége de la justice se tient par-devant la maison du maire, et se plaident les causes par-devant lui, son échevin et le doyen présents, qui se jugent *par semblant* comme suit. Quand les deux parties sont couchées en droit, après avoir eu l'avis des hommes de la seigneurie, assistant à la séance, l'échevin en juge *par semblant* en première instance ..... desquels jugements on appelle à la halle de Châtel, par-devant le maire, échevins et *bourgeois* d'illec... » *(Communes de la Meurthe,* v° *Rozelieures).* — Réglement pour la justice à Remiremont, du 14 mars 1616 : « Art. 16. On ne pourra donner aucun appointement en moindre nombre que de deux jurés avec le grand échevin, et jugement interlocutoire et définitif, à moins que de trois, avec ledit grand échevin, les habitants présents appelés, et les voix recueillies à pluralité, comme d'ancienneté. — Art. 25. Toutes informations criminelles se feront par ledit mayeur et grand échevin avec deux jurés, et se jugeront les crimes *en assemblée de communauté,* à la pluralité des voix et à la place des ceps, comme d'ancienneté... » (*Documents de l'histoire des Vosges* VIII, 219). — Voir aussi sur le jugement des *semblans* en Lorraine, notamment dans le balliage de Vôges, D. CALMET, *Histoire de Lorraine,* tome V, *additions sur l'ancienne jurisprudence.*

(2) Charte de Montiers-sur-Saulx, en 1266 : «..... Les prud'hommes éliront quatre en la ville, chacun an quinze jours avant la Toussaint, pour échevins, et les présenteront devant moi quand ils seront élus, et j'élirai un des quatre pour être maïour. Si je n'avais élu le maïour dans la quinzaine, les quatre échevins éliraient l'un d'eux. Si les prud'hommes n'avaient pas élu, je les élirais et mettrais en métier. Ces quatre prud'hommes jugeront sur saints qu'ils garderont ma droiture et celle de la ville...» Notice par M. BONNABELLE, aux Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1880, p. 51.— Charte pour la neuve ville de Saulxerotte, en 1242 : «... Quand le maire sera à faire par *l'université* de ladite ville, il se fera du consentement de l'une et de l'autre partie (l'évêque de Toul et le comte de Vaudémont), et fera féaulté aux deux parties...» (*Communes de la Meurthe.* v° *Saulxerotte*). — Charte de Mousson, en 1365 : «... Voulons

que nos bourgeois ensemble puissent faire et élire justice pour eux gouverner, à savoir maïour et échevin, en la manière que nos bourgeois de Pont en usent et ont usé. » (*Communes de la Meurthe*, v° *Mousson*). — Charte pour Borville, en 1551 : «... Les seigneurs ont la création du maire et du doyen. Lesdits maire, doyen *et les habitants* ont la création de un écrivain juré... » (*Communes de la Meurthe*, supplément, v° *Borville*). — Déclaration des droits seigneuriaux à Vathiménil, en 1605 : « L'office du maire se laisse par admodiation par l'officier de Mgr..... Les habitans, convoqués au plaid annal, choisissent neuf d'entre eux, desquels ils font présentation à l'officier, qui fait choix pour l'année (d'un échevin)... De la même façon se fait le doyen... » (*Communes de la Meurthe*, v° *Vathiménil*). — En 1617, le duc Henri II maintient la communauté de Rosières dans le droit d'élire aux offices de maître échevin, échevin et clerc juré... (*Communes de la Meurthe*, v° *Rosières-aux-Salines*).

(3) Droits des bourgeois de Lunéville et des villages voisins, au XIIIe siècle : « Les prud'hommes peuvent nommer leurs pâtres, pour les grosses bêtes et pour les petites. Ils nomment aussi les messiers et les forestiers pour garder leur *foueresse*... Ils nomment deux *tailleurs* pour lever la taille... Ils nomment leur échevin et leur clerc juré... » (M. A. JOLY, *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1868. p. 127-151). — Procès-verbal des plaids annaux de Donnelay, XVIIe siècle : «... Le maître d'école sera choisi par la communauté, du consentement du curé. Sera élu un ou deux *humbriels* pour négocier les affaires de ville, du consentement et avis de la justice. » (*Communes de la Meurthe*, v° *Donnelay*). — Droits des habitants de Blénod-les-Toul, XVIIe siècle : « Les bois sont surveillés par des gardes nommés par la maîtrise de Metz ; la communauté leur adjoint, quatre surveillants dits *petits forestiers*, dans une assemblée dite *la fourté*... » (*Statistique de la Meurthe*, par M. H. Lepage, v° *Blénod-les-Toul*).

Arrêt de la Cour souveraine, du 19 juillet 1701 : les communautés choisissent les bangards et forestiers, et mettent le ban aux fruits champêtres (*Recueil des Edits de Lorraine*, I, 259). — Arrêt du conseil du 10 mars 1753 : les habitants nomment les bangards, pauliers, etc. (*Recueil des Edits* ; IX, 37).

(4) Plaids annaux du Val de Senones, en 1328 : « Cette année, l'abbé Bencelin tint les plaids annaux dans son abbaye : ce sont les plus anciens dont nous ayons les actes. Il les tint le 12 décembre, à l'heure de tierce, dans la salle où l'on avait accoutumé de les tenir, en présence du notaire apostolique et impérial qui les a rédigés par écrit. Lorsqu'on fut assemblé, l'échevin établi par l'abbé exposa les droits et usages de la seigneurie, en présence de l'abbé, de plusieurs religieux, et des peuples du Val... » (*Histoire de Senones* par D. Calmet p. 173, aux *Documents de l'Histoire des Vosges*). — Déclaration des habitants de Pont-sur-Madon et Xaronval, en 1425 : « Le dimanche dans l'octave de l'Assomption Notre-Dame, fut tenu le plaid banal des hommes du Pont et de Xennevaux, appartenant à Mme la Secrète (de l'abbaye de Remiremont) à cause de son office, Jehan Mourel étant maire... Ils disent que sont en tel usage, etc... » (*Documents de l'Histoire des Vosges*, vii, 56). — Droits de l'abbesse de Sainte-Glossinde de Metz à la Croix-sur-Meuse, en 1433 : «... Les portériens lui doivent faire *faulté*... ; la *faulté* et tous les portériens doivent trois fois l'an les plaids, savoir vingt-un jours après Noël, vingt-un jours après Pâques et à la Saint-Remy. Celui qui n'y serait est condamné à cinq sols d'amende... La *faulté* Madame et celle Saint-Michel doivent ensemble borner les chemins, aux champs et à la ville... Tous lesquels droits ainsi lus, lesdits habitants les reconnurent, et témoignèrent être vrais et que de toute ancienneté on a coutume de lire et renouveler, et firent tous les portériens serment à l'abbesse... » (*Mss. de Dufourny*, I, p. 13, à la Bibl. de Nancy). — Du 28 décembre 1472. Instrument de l'obéissance faite au roi de Sicile par Henri de Neufchâtel, pour la seigneurie de Châtel et de Bainville-aux-Miroirs : Le lieutenant du roi de Sicile ayant requis Me Jean Vincent, fondé de pouvoirs du seigneur Henry de Neufchâtel, d'ordonner et commander aux nobles, franches gens, bourgeois et autres de la ville de Châtel, qu'ils fassent leur devoir, « après lequel propos, lesdits nobles, franches gens et bourgeois, c'est à savoir Ferry et Thiébaut de Châtel et Henry de Barbey écuyers, Mengin, Vautrin procureur en ladite seigneurie, Antoine Guinart lieutenant de bailli dudit Châtel, Huguenin, Parmentier maire, Mougeot échevin,

Mengin Chuinon grand doyen, Antoine Ferry lieutenant de prévôt, Jehan Laudes, Nicolas Walhey, Thiéry le corvisier, Jacques Lorit, Jehan d'Angley, Antoine Thiéry, Jehan receveur, et grande quantité d'autres bourgeois et peuple de ladite ville, assemblés par manière de communauté, après que ledit Me Jehan Vincent leur eut ordonné de faire leurs devoirs... » (*Documents de l'Histoire des Vosges*, VIII, 90). — Chartres de la ville de Bayon : « Sachent tous que, l'an de grâce notre Seigneur 1551, le 14e jour du mois de décembre, au lieu de Bayon, en présence de moi tabellion souscrit, et des témoins ci-après nommés, comparurent de leurs propres personnes, à savoir : honnête homme Jean Braul, prévôt fermier de Bayon, Mathis Meunier, maître échevin, Demenge Poiresson, échevin, Didier Brisat, doyen audit lieu, le chastellain Horry... (suivent des noms d'hommes, au nombre de cent), faisant et représentant tout le corps des habitants dudit lieu ; lesquels habitants et chacun d'eux, tant conjointement que divisément, pour eux et leurs successeurs, habitant audit Bayon, présents et à venir, ont reconnu et confessé, et par ces mêmes présentes reconnaissent, non séduits ni circonvenus d'aucuns, ains de leur plein gré, pures franches et libérales volontés, après le serment à eux enjoint et prêté en général : que haut et puissant seigneur Loys de Dommartin... Messeigneurs de Chambley... et Messire Jean Philippe, comte sauvage du Rhin et de Salm... ont, tant audit Bayon que sur les corps, personnes et biens desdits reconnaissants et successeurs, les autorités, hauteurs, prééminences et droitures seigneuriaux ci-après déduites, à savoir... Tous lesquels articles ci-devant écrits et un chacun d'eux lesdits habitants reconnaissent et confessent être véritables, avec ce qu'ils et leurs successeurs, manans, habitans et résidans audit Bayon, sont chargés et affectés des charges, redevances et servitudes y déclarées...» (*Archives de la Meurthe*, no 843).

— Du 14 juin 1565. Pied de terre et dénombrement de la seigneurie de Mangonville. «Nous, Françoise de Ludres, humble abbesse de l'église de Notre-Dame de Bouxières..., avons délibéré de faire dresser au plus bref que possible un pied de terre contenant déclaration de nos droits, autorités, fonds de terre,

cens et revenus de notre dite église... Cejourd'hui, arrivée en notre village et seigneurie de Mangonville devant Bayon, ou étant, avons le lendemain fait assembler et comparaître pardevant nous, en notre maison seigneuriale, nos mayeur, manans et habitans dudit lieu, pour leur faire entendre notre intention... Lesquels mayeur, manans et habitans qui pour cejourd'hui se sont trouvés audit village, assavoir le maire Claudon Harrouy, Mangin Miquel, Colas Hawix, Bastien Harrouy, Jean Otthin, Jean Thiéry, Claudon Raysey, Pierrot Humbert, Demenge Pierson, Bastien Collas, Collette, veuve de feu Otthin Jean Jacquot, Biétrix, veuve de feu le maire Mengin, Agathe Mengeotte, veuve du feu Colas maire, et Marguerite, veuve de feu Watremin Ranvier ; nous ont dit, relaté et volontairement affirmé qu'à notre dite église compète et appartient... » (*Archives de la Meurthe*, H. 3003). — Droits de l'abbesse en la ville et seigneurie de Remiremont, 1594 : « .. .. Madame a seule droit et autorité de faire tenir au mois de décembre le plaid banal de Remiremont ; auquel Madame a la création du mayeur, et sont tenus les officiers de justice, jurés et *commune* dudit Remiremont y assister, à peine d'amende de 18 deniers...» (*Documents de l'Histoire des Vosges*, I, 106).—Confirmation des coutumes de La Bresse, en 1603 : « ..... Le plait banal se tient chaque année au mois de mars, à jour fixé par les receveur et contrôleur d'Arches. La veille, le maïeur doit faire ajourner tous les habitants de s'assembler le soir au siége de justice, afin d'ouïr les rapports de l'année. Le lendemain lesdits rapports sont reçus. Les habitans nomment trois d'entre eux pour être maire, lesquels les receveur et contrôleur peuvent refuser trois fois et enfin des derniers élus choisissent le maïeur. De même pour le doyen. Pour les huit jurés, les officiers en élisent quatre et les habitans de même. Les serments prêtés, les officiers font *bannir* le plaid par le doyen, puis le maire et les jurés s'asseyent, tiennent la justice et la distribuent à qui la demande... Auquel plaid le maire fait élire par les banvards précédents deux hommes de la commune pour être banvards pendant l'année... » (*Documents de l'Histoire des Vosges*, I, 233). — Voir sur la tenue des plaids annaux, pour l'administration de la justice, l'arrêt du Conseil du 10 mars 1753 (*Recueil des Edits*, IX, 37).

(5) Chartes de Bourlémont et Frebécourt, en 1357 : « Comme de tout temps les habitants eussent été taillables et exploitables haut et bas à volonté, chacun an, au seigneur de Bourlémont, et aussi eussent été de mainmorte envers ledit seigneur, et encore fussent chargés de plusieurs autres dettes et servitudes: sachent tous que devant moi, juré établi de par le roi notre sire, sont venus en leurs propres personnes, d'une part noble homme messire Pierre de Beauffremont, et d'autre part Guardin, maire de Bourlémont et Frebécourt, Jehan Lermite (suivent plusieurs autres noms)..... tous habitants desdites villes *sans aucun défaut* et hommes de Mgr Pierre. Et ont déclaré avoir traité et accordé ensemble pour toujours mais les conditions qui s'ensuit... » (*Documents de l'histoire des Vosges*, IV, 106.) — Transaction de 1372, entre les habitants de Midrevaux et les religieux de Mureau : « ... Et sont venus de leurs propres personnes, pour accorder les choses ci-après nommées, Marcelot le neuf maire (suivent plusieurs noms)... tous habitants de Midrevaux, faisant *toute* la communauté de ladite ville... et ont confessé, tant pour eux que pour l'avenir, traité et accordé avec les religieux les choses ci-dessous... » (*Documents de l'histoire des Vosges*, IV, 31). — Charte de 1389, pour les habitans de Vigneulles : « ..;.. Se sont assemblés devant la maison de Jean l'échevin, appelés par semonce du doyen, du commandement du maire, à cloche sonnant, et par la manière accoutumée, selon l'us et coutume du pays et du lieu, les maire, échevins, justiciers, manans et habitans de la ville de Vigneulles, ci-après dénommés, faisant et représentant *communauté*, à savoir Jean Waicon, maire, Jehan, échevin... (suivent quarante noms, dont quatre noms de femmes), lesquels ont reconnu et confessé, sans contrainte ni violence, qu'ils ont pris pour toujours, perpétuellement et héréditablement, la garde très haut et puissant prince Robert, duc de Bar, comme auparavant et de longtemps leur communauté l'avait, par ainsi... » (Dumont, *Ruines de la Meuse*, I, 136.) — Déclaration des franchises d'Houdelmont, en 1411 : « Pardevant nous... notaires publics de l'autorité impériale et jurés de la cour de Toul, en présence des témoins ci-dessous, Henri, maire de présent de la ville de Houdelmont, Amirellon, jadis maire, Hawis sa femme... (suivent d'autres

noms), tous habitans de ladite ville, représentans la communauté des habitans, et faisans la plus grande et saine partie d'icelle, assemblés pour faire les choses ci-après écrites, tant en leur propre nom qu'au nom commun desdites ville et communauté, reconnaissent et confessent eux et leurs hoirs être vrais hommes et femmes, sujets et naturels, de noble et puissant seigneur Mgr Ferris de Lorraine et de Madame la comtesse de Vaudémont sa femme et de leurs hoirs. Et font cette présente reconnaissance portant que lesdits seigneurs les ont du temps passé bien gardés, soutenus et défendus leur ville et leurs biens, et fera ainsi au temps avenir... » (*Communes de la Meurthe*, v° *Houdelmont.*)

Abolition de la mortemain à Dommartin-les-Toul, en 1463 : « Savoir faisons... que aujourd'hui, en l'église de Toul, pardevant vénérables seigneurs... chanoines prébendés de ladite église... comparurent en leurs propres personnes, Alart, maire, Mengin Baillars, doyen, Martin Aubry, Jehan Boyleaue, Renard Malrion, Mengin Alexandre, Mengin Jaquot, Hemonet fils dudit Alart, Martin de Maron, Jehan Warin, Jehan Malrion, Willaume Vincent, Jehan de la Touche et Regnauld Gauthier, tous hommes et sujets desdits vénérables et église de Toul, manans et habitans de leur ville de Dommartin-devant-Toul, illec assemblés, comme ils disent, à son de cloche et par ajournement du doyen de l'autorité et commandement desdits de justice du lieu, faisans et représentans la plus grande et saine partie de la communauté dudit lieu, et eux faisans et portans forts, quant aux choses que s'ensuit, de Gérardin, Barrois, Jehan Verrene, Menget Lanffrignon et Jehan de Chaudeney, leurs cohabitans dudit Dommartin, tous absens. Lesquels... » (*Archives de la Meurthe.*, G. 1333.)

Déclaration des franchises des habitants de Malzéville en 1482 : « ... Le 24 novembre, deux heures avant midi, sont comparus sous l'orme et devant la fontaine, les habitans de Malzéville, d'une part, et le gros Thouvenin, arbalétrier de Frouart, avec Alison, neveu et nièce de feu Martin, lesquels demandent aux deux maires et à tous les habitans si eux-mêmes étaient serfs et s'ils oyérent oncques dire si leurs ancesseurs fussent de serve condition et si les héritages dudit Malzéville le sont.

Sur quoi fut dit que tous les habitans dudit Malzéville, de quelque état qu'ils soient, ni leurs ancesseurs, ni leurs héritages, ne sont ni ne furent de serve condition, mais que ladite ville est la plus franche ville champêtre du duché... » (*Statistique de la Meurthe*, par M. H. Lepage, v° *Malzéville*.) — Règlement de 1627, pour la prestation des corvées dans la châtellenie de Dieuze : « ... Nous, Jean-Philippe de Bourgongne, commis par la teneur dudit arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine... De ce est-il que, cejourd'huy 15 février 1627, lesdits habitants de Cutting s'étant présentés devant nous au lieu de Dieuze, au logis de la Croix-Blanche, par Michel Sonich, leur envoyé, fondé de pouvoirs pour les cinq villages de ladite mairie, aurions déclaré nos lettres de commission à l'effet de faire appeler tant lesdits de Dompnon que les autres sujets de S. A. sous ladite châtellenie que nous croyions avoir intérêt, lesquels comparant par leurs mayeurs et autres envoyés : premièrement, pour la prévôté d'Arnange, Hans Veltin, Nickel Boubel... se portant forts de leurs co-habitans... représentans les communautés avant dites et se faisant forts d'icelles... » (*Trésor des Chartes de Lorraine*, Layette *Dieuze*, II, n° 2.) — Prise de possession de la seigneurie de Laxou, en 1662 : « Cejourdhuy, 15e de septembre, nous soussigné, conseiller et auditeur de la Chambre des Comptes de Lorraine, commis et député en cette part... nous étant transporté au lieu de Laxou, avons fait assembler la communauté dudit lieu, comparant par Luc Mengin, maire, Claude Pariset et Noël Louis, échevins, Claude Poirel, sergent, Henri Louis et Mengin Jacquemin, commis de ville, Jean Dombrot... (suivent treize noms d'hommes), tous habitans dudit Laxou et faisant la plus grande partie de la communauté ; en présence desquels avons déclaré que nous mettions les RR. PP. prieur et religieux chartreux de Sainte-Anne en la possession réelle et actuelle de ladite seigneurie de Laxou... et ont nommé lesdits RR. PP., pour premier échevin Ch. Pariset ; pour second Séb. Mouchot, et pour sergent Fiacre Dombrot, desquels ils ont pris et reçu serment ; comme aussi pour procureur d'office Me Estienne Tapissier, procureur à Nancy, avec le serment au cas requis et nécessaire. De tout quoi avons fait dresser le présent acte par ledit Tapissier, greffier à ce faire par nous commis... » (*Archives de la Meurthe*, H. 667.)

(6) Accord de 1343, entre le prieur de Flavigny et les habitants du lieu, touchant leurs bois. (Nous donnons intégralement le préambule de cette pièce qui comprend *tous les noms* des habitants d'une communauté lorraine au XIVe siècle). « Sachent tous que religieuse personne et honnête frère Gérart de Baraille, prieur du prieuré de Flavigny en la diocèse de Toul, d'une part, et les hommes de ladite ville de Flavigny, c'est assavoir : Richier Bataille, Jehan li charpentier li bourgeois, Richier Connus, Collin fils Poirson, Mengin li Paiges, Remy Baus, Demenge Olliers, Collin genres l'eschevin, Jehan li amers, Simonnin Monentin, Peresse li parmentier, Collin Mercamonde, Jacque le taixeran, Collas porteil dou four, Godeffroy Harta, Colin de Messin, Aubry li masson, Thybault Mengin li baillis, Jehan Vanners, Colas grand barbe, Jobars li Masson, Gerardin li paxières, Mengin fils Gérardin, Mattheus fils lou verte, Colin fils Mainart, Vattier vairiers, Gérardin li Juif, Philippus li moine, Richier genre lou moine, Jehan Bagard, Jaquemin Rapant, Jehan Gremellon, Cuny fils Nontiers, Mengin Vallehey, Jehan li Crovesier, Mattheus Noirey, Jehan fils Gremel, Jehan Gremel, Cuny li paxières, Husson fils Houdion, Demenge fils Barromin, Olry fils Betervan, Cunin genre Jolinet, Coulas li merus, maistre Jehan li charpentier, Demenge berhetri (ou berbéri ?), Poirel Luciate, Arnould Boxars, Simonin Wantiers, Husson li faulx, Jehan li taixeran, Jacquommin li rouzey, Jacquemin donart, Demengin Marchand, Vairesson Baretei, Vatterin li abbés, Jehan li rouche, Jehan Pillar, Mengin Vannerdonay, Pierron l'eschevin, Colleis li doyen, Jehan li alleman, Simmonnin li taxeres, Richier li vacaire, Mengin li corvesier, Poiresson Vespres, li convers Malchassier, Arnould, Henry li uzerier, Jehan Guérard, Mengin Chabaut, Philippin li pannetier, Jacquommin petit bourgeois, Jehan fils Gaillard, Jehan Goudard, Jehan fils Richier, Poirson Noirville, Simonnin Porraite, Jehan Guenat, Mattheus Gaillard, Mengin li genre Ménard, Jehan Pommerés, Bascelnis, Vuillermus abeltrière, Jacommin li ollier d'Azelay, Thouvenin Toutehaiste, Olrion prodons, Valtrin li compte, Thiriey Contault, Valtrin Valtrin, Collin cul-de-buef, Poirson Marsit, Demengin li permos, Jehan li belley, Aubry li noiré,

Mengin li marcotte, Jehan li Bourguignon, Henry li hos, Jehan fils Raimbaut, Mengin li febvre, Gérardus Richières, Mengeney, Androuin Tochart, Raignières li charpentier, Jobart fils Vuillermin, Demenge li camus, Aubert li febvre, Mattheus li pottier, Louvion Vareil, Louvion li bergier, Poirson Maigredos, Colas Xadey, Vuiry li munier, Raignières fils Andart, Vuiney, Simon fils Vias, Parixelt fils lou camus, Jehan chaude-eauë, Vuillemin li penières, Androuin li fils Hazard, Thouvenin li rousset, Olry li charton, li grand Jehan, Eloy dit li chièvre, — Izabelle Hennemont, li femme Mengenet, Sibille li camuse, Alison li sauvage, Ideite li femme Lorel, Agnès et Arembourt, Hauviotte fille Frappant, Alison femme lou Vespre, Aubouts li fontière, Biétrix femme Thouvenet, Alison Kedoux, Avenait femme Thirion, Alison bonnes-reliques, Pointine femme Ferry et li braweracs ; — espécialement appelés sur ce qui s'ensuit, au son de la cloche par la manière accoutumée pour eux èt pour leurs hoirs, et faisans toute la communauté de ladite ville de Flavigny, comme se contient, d'autre part ; — ont reconnu et confessé, de leur propre et franche volonté. sans contrainte nulle, qu'ils ont fait accord entre eux sur ce qui s'ensuit. C'est assavoir que li bois appartenant aux parties dessus dites et étant du ban de ladite ville, soient partis et se partissent entre ledit prieur et la dite communauté en la forme et manière que s'ensuit...» (Copie du XVIII[e] siècle sur l'original ancien, *Archives de la Meurthe,* H. 124).

Vente de 1363, faite par les bourgeois de Nancy à un citain de Metz, d'immeubles appartenant à la ville. (C'est, dit M. Noël, le plus ancien titre relatif au domaine communal de Nancy) : « Sachent tous que Simonin de Nancy, bailli de Lorraine, Jean le receveur, Louis le prévôt, Husson de Marcheville procureur de M[gr], Jean bourse-trouée, Robert le boulanger..... tous bourgeois, manans et habitants de ladite ville de Nancy, faisans communauté pour eux et leurs hoirs, et toute la communauté de la ville de Nancy, sans nul excepter ni fuers mettre, ont reconnu... » (Noël, *Mémoire* n° 6, note 27, p. 65). — Concession d'un droit d'usage, en 1556, aux habitants de Rorthey : «... Savoir faisons que comme François Marchal, notre mayeur audit Rorthey, Jean Thevenin son sergent.....

(suivent cinq noms d'hommes et cinq de femmes), tous habitans notre village de Rorthey, nous ont remontré que le lieu est maigre et stérile... et n'ayant aucuns droits d'affouages pour leurs nécessités,... Avons par les présentes affranchi leurs maisons et héritages..... et leur permettons de prendre leurs affouages du côté de Bardemont... » (*Documents de l'Histoire des Vosges*, VII, 223). — Loix des bois de Rouillis aux habitans de Bulligny, en 1571 : « Savoir faisons qu'en présence de Nicolas Raguet, notaire public juré, ont été personnellement constitués en leurs propres personnes, Gérard Vauthier mayeur, N. échevin, Thiéry Caillon sergent (suivent les noms)... tous manans et habitans de Bulligny, village appartenant à vénérables seigneurs doyen et chapitre de l'église de Toul... assemblés par édit publié et comme on a accoutumé à jour des plaids bannaux tenus cejourdhuy audit Bulligny, appelés à tour de rôle par le dit Caillon sergent, et présents, faisans et représentans la communauté entière dudit lieu, et soi portant fort d'autres qui pourraient être absens. Lesquels ont duement reconnu et confessé... pour et ès noms d'eux, de ladite communauté et de leurs successeurs demeurans audit Bulligny, avoir pris et retenu par titre de ferme et admodiation, pour toujours perpétuellement... le bois dit communément le Rouillis... » (*Archives de la Meurthe*, G. 1333). — Bail des bois de Landécourt aux habitans, en 1732 : « Sachent tous que comme ainsi soit que MM. les vénérables abbé, prieur et religieux de l'église et monastère Notre-Dame de Beaupré... aient laissé et admodié à titre de laix et admodiation, pour le terme et espace de 61 ans, aux maire, manans et habitans de Landécourt, savoir... (suivent 28 noms, dont un de femme), un bois dépendant de ladite église... » (*Archives de la Meurthe*, H. 389). — Reconnaissance des habitans de Villey-Saint-Etienne, pour les abus commis dans leurs bois, en 1582 : «... Savoir faisons que ... comparurent personnellement : vénérable sieur Messire Claude Ducis, chanoine en l'église de Toul, prévôt dudit Villey, et scientifique personne Messire Anthoine Rabouret, docteur ès droit, procureur général d'icelle église, d'une part, — et les manans, habitans et communauté dudit Villey, assavoir... (suivent les noms), faisans et représentans l'entière commune dudit Villey,

d'autre part. Lesquels sieurs Ducis et Rabouret ont déclaré auxdits manans et communauté... » (*Archives de la Meurthe*, G. 1333).

Acte de soumission fait en 1607 par les habitants de Vannecourt au sujet des dégradations commises dans leurs bois communaux : « Sachent tous que... information fut commencée par les sieurs George Féret, chanoine en l'église Notre-Dame de Nancy, et messire Daniel Guillemin, licencié ès-droits, commis et députés en cette part par les vénérables chanoines de ladite église, comme seigneurs justiciers hauts, moyens et bas dudit Vannecourt, sur les abus, mésus et dégradations de leurs bois communaux... Lesdits habitans ayant supplié lesdits sieurs commissaires de mettre état de surséance à leur besogne, sous les déclarations et soumissions ci-après, ladite surséance ayant été accordée : de ce est-il que lesdits habitans et communauté, comparant par Andreu Genat, mayeur, Toussaint Didon, maître échevin, Jacques du Hault, échevin, Mengin Térlatin, sergent en la justice dudit Vannecourt, Demenge Adam, *maire de commune*, Claus Marchal, Hanus Biétrix, Mengin Charrier, Hanus Leisse, Jean Didon, Mengin Claudin, Adam Grosdidier, Nicolas Terlatin, Hanus Gossel, Fleurentin Recouvreur, Nicolas Parmentier, Philippe Recouvreur, Piéron Parmentier, tous faisant la plus saine et entière partie des habitans dudit Vannecourt, et se portans forts de leurs co-habitans absens, ont convenu... » (*Archives de la Meurthe*, G, 421.) — Statut des habitans de Jarménil, en 1615, touchant les nouveaux entrants : « Sachent tous que Christophe Gehel, maire, Remy Gaudel et Colin Pierel, *commis* audit lieu, Nicolas Olriel (suivent vingt-quatre noms d'hommes)..., faisant la plus grande et saine partie de la commune du lieu, et se portant forts des absens... lesquels, assemblés pour aviser aux affaires de leur dite commune, considérant... ont statué... » (*Documents de l'Histoire des Vosges*, V, 43). — Location des pâtis communaux de Vannecourt, en 1617 : « Pardevant nous, gens de la justice de Vannecourt, aurait été représenté un acte et procès-verbal contenant le consentement de la communauté dudit Vannecourt, du moins de la plus grande et saine partie d'icelle, d'engager pour quelques années un pâtis appartenant à ladite commune... » (*Archives de la Meurthe*, G. 498.)

Feuille de la *Subvention* pour l'année 1700 : « ... Laquelle somme sera imposée par un seul et même rôle, le fort portant le faible, lequel rôle sera tiré et jeté par des *asseyeurs* qui seront choisis en corps de communauté, à la pluralité des voix... » (*Placards de Lorraine,* vol. II, bibl. de Nancy, Mss. lorrains.) — Vente d'arbres dans les bois communaux de Marainviller et Thiébauménil, en 1727 : « Nous, noble François Petitdidier, juge-garde de la terre et seigneurie de Marainviller et Thiébauménil, nous sommes transporté en la maison seigneuriale dudit Marainviller, où, étant, sont comparus pardevant nous les maire, habitans et communautés desdits lieux, par François Thouvenin, maire, Pierre Vanier, échevin, Nicolas Bajolet, *commis* de ville, Jean Massin, laboureur, Jean Chatton, lieutenant de maire, et autres habitans desdits lieux. Lesquels nous ont dit qu'il leur est permis de faire procéder pardevant nous... à la vente de 260 arbres... » (*Archives de la Meurthe,* H. 1307.) — Déclaration du 22 janvier 1788, des friches appartenant à la communauté de Jaulny, lesquelles ayant été mises depuis peu en nature de vignes par différents habitans, il a été délibéré cejourdhuy, les cultivateurs présens et appelés au son de la cloche, qu'il était important d'acencer auxdits particuliers les parties qu'ils ont mises en valeur... (*Archives de la Meurthe,* C. 464.)

(7) A Obersteinbach, au XIVe siècle, c'est le *schultheiss,* représentant du seigneur, qui assemble la communauté. (Voir note 1.) — En 1593, amende infligée à plusieurs bourgeois de Raon, lesquels. *par voie monopolieuse,* et sans permission du magistrat, se seraient assemblés sous la halle, à son de cloche, pour consulter entre eux des moyens de s'exempter de certains impôts demandés. (*Archives de la Meurthe,* B. 8868.) — Ordonnance de Charles III, en 1601, sur les attributions des officiers à Foug : « ... Pourront (lesdits maître échevin et échevins) assembler en corps de communauté les habitans du lieu, pour le bien et utilité des affaires de ladite communauté, en avertissant notre prévôt... » (*Communes de la Meurthe,* vo *Foug.*) — Plaids annaux de Vergaville, en 1699 : « Lesdits maire et commis... n'entreprendront aucune chose sans nous en avoir communiqué, avant

que de le proposer en corps de communautés. (*Communes de la Meurthe*, v° *Vergaville.*) — Arrêt du conseil du 10 mars 1753, sur la tenue des plaids annaux : « Art. 8. Les maires feront convoquer les habitans... et leur enjoint S. M. de comparaître auxdites assemblées, à peine contre chacun défaillant, n'ayant excuse légitime, de cinq francs d'amende pour la première fois, de dix francs pour la seconde et d'amende arbitraire dans les cas de plus grande récidive... » (*Recueil des Edits de Lorraine*, IX, 43.)

(8) Déclaration des franchises d'Houdelmont, en 1411 : « Les habitants promettent payer audit seigneur 25 francs de rente annuelle... pour lesquels distribuer, traire et lever, un chacun suivant sa puissance et faculté. iceux habitans éliront chacun an *deux hommes* de ladite ville, lesquels jugeront ès saints Evangiles de bien et léaument distribuer... » (*Communes de la Meurthe*, v° *Houdelmont.*) — En 1480, à l'occasion d'un procès intenté par le commandeur de Saint-Jean aux habitants de Virrecourt, ceux-ci déclarèrent « *par leur procureur*, qu'ils étaient justiciables, hommes, sujets et mainmortables, du seigneur commandeur... » (*H.* v° *Virrecourt.*) — Emprunt contracté, en 1557, par la communauté de Lützelbourg : « Le prévôt de Lützelbourg, le *heymeyer* et les gens de justice dudit lieu, du consentement du receveur du comté, cèdent à la léproserie de Saverne une rente annuelle de cinq florins. monnaie de Strasbourg..... moyennant la somme de cent florins, que les gens de Lützelbourg reconnaissent avoir reçue... et pour sûreté, les *représentans* de Lützelbourg hypothèquent conventionnellement le village, son territoire, ses communaux... » (D. Fischer, *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1871, p. 185.) — Partages de bois communaux, en 1576 : « Sont comparus en leurs personnes Bastien Parisot... *gouverneurs* des communautés de Maisey, Gerbeuville, Senouville et Marvinay, *avoués* comme ils se disaient desdites communautés... ont fait et passé les divisions de leurs bois en la manière suivante .. » (Dumont, *Ruines de la Meuse*, I, 229.)

Procès-verbal des plaids annaux de Donnelay (XVII° siècle) : « Sera élu un ou deux *humbriels* pour négocier les affaires de

ville, du consentement et avis de la justice... » (*Communes de la Meurthe*, v° *Donnelay*.) — Acensement, en 1614, aux habitants de Trondes : « Savoir faisons... qu'Élophe Noël, mayeur, Didier de Bouvée et Florentin Georgin, greffier de Trondes, comme *commis* et *députés* des manans, habitans et communauté dudit Trondes, par procuration spéciale du 16e février 1614, ont reconnu et confessé, avoir repris et retenu, reprennent et retionnent par acensement à perpétuité de MM. les vénérables doyen et chapitre de l'église de Toul..., les bois du Hazoy... » (*Archives de la Meurthe*, G. 1333.) — Voir ci-dessus note 5, la mention du *commis de ville* de Laxou, en 1662, intervenant pour la prise de possession de la seigneurie du lieu. (*Archives de la Meurthe*, H. 667.) — Acensement des bois de Landécourt, en 1697 : « Pardevant le notaire royal résidant à Gerbéviller... comparut en personne D. Pierre Charlot, prieur en l'abbaye de Beaupré..., lequel a reconnu avoir laissé et acencé pour vingt années consécutives aux maire, habitans et communauté de Landécourt, comparans et acceptans par François Dombrot, maire audit lieu, *fondé de procuration* des habitans (laquelle procuration) sur lui passée sous seing privé et attachée aux présentes et ledit Dombrot assisté de Paul Pariset, échevin et Jean Pariset, laboureur audit Landécourt, présens et acceptans au nom de ladite communauté, savoir : les bois... » (*Archives de la Meurthe*, H. 389.) — Plaids annaux de Vergaville, en 1699 : «... Pour les affaires de la communauté de Vergaville, voulons qu'elles soient traitées par le maire et deux *commis de ville* choisis par la communauté chaque année... » (*Communes de la Meurthe*, v° *Vergaville*.)

Voir aussi, à la note 6, la mention d'un *maire de commune* à Vannecourt, en 1607, — d'un *commis* à Jarménil, en 1615, — enfin d'un *commis de ville* à Marainvillers en 1727.

(8 *bis*). Pour l'administration du temporel des paroisses : les *échevins* de l'église de Puttigny, en 1445. (*Communes de la Meurthe, hoc* v°.) — En 1495, transaction pour les dîmes entre le prieur de Mousson, le curé de Sainte-Geneviève et les *échevins* de l'église paroissiale des Ménils. (*Communes de la Meurthe*, v° *Les Ménils*.)

Pour les hôpitaux, voir l'acte de fondation de l'hôpital de Mirecourt, en 1455, par Richard le Favart : « ... Et pour accomplir les choses dessus dites... il est de nécessité, pour le profit et utilité dudit hôpital, qu'il y ait trois bourgeois de la bonne ville de Mirecourt et non autres, qui soient ordonnés et députés de par toute la ville, qu'ils soient commis pour gouverner, garder et défendre ledit lieu..., recevoir les biens et les distribuer aux pauvres, et d'iceux rendre compte une fois ou deux en l'an, selon les ordonnances de la ville,,. » (M. Laprevote, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1087, p. 166.)

(9) Jura præpositi de Sancto-Michaele et de Condato (XIVe siècle ?) : « Debet (propositus monachus) creare in locis suprà scriptis omnes officiarios qui regunt dominium directum, videlicet majores scabinos seu *sindicos*, decanos messarios, ac forstarios, quos debet renovare in plebiscitis annualibus,.. » (*Histoire de Saint-Mihiel*, p. 462).

« Au XVIIIe siècle (?) Maizières-les-Vic est administré par un maire et un *syndic* pour ceux du comte de Réchicourt, et par deux échevins. Le maire et les échevins s'occupent plus exclusivement de l'administration civile, veillent au maintien de la police et à l'observation des lois. Le *syndic* fait les recettes et dépenses au nom de la communauté ; il rend compte de sa gestion aux autorités locales... » (Notice sur Maizières, par M. l'abbé Guillaume, reproduite aux *Communes de la Meurthe, hoc v°*).

Règlement du duc Henri, en 1612, pour le val de Liepvre : «... Pourra la commune du Val élire chacun an deux ou trois hommes de bien pour procureurs et *syndics*, qui auront le maniement des affaires communes, mais ne pourront rien conclure sans le surintendant préalablement ouï... » (Bibl. de Nancy, Mss. lorrain, n° 189, tome III, à sa date). — A Mazerules, en 1658, « le droit de créer des *syndics de ville* appartient au seigneur ; ils se créent le lendemain des plaids annaux. » (*Communes de la Meurthe*, v° *Mazerules*). — Compte-rendu par français Puttegnat, habitant de Benaménil à ses co-habitans, pour les dépenses faites à cause de la guerre par la communauté, en 1691-95 (*Archives de la Meurthe*, H. 1531). Nous nous

bornons à extraire de ce compte quelques articles indiquant la nature des dépenses : « Mai 1691. Pour une journée que le rendant-compte a employée à apporter de l'argent à M. le prévôt, pour satisfaire aux travailleurs de Belfort, 4 fr. — 1692. Payé 3 louis d'or, de 12^l 5^d l'un, à M. le prévot de Lunéville pour les avoines que les habitans étaient obligés de fournir à Verdun, qui font en monnaie de Lorraine 85 fr. 9 gros... — Janvier 1693. Payé 41 écus 4 sols de 3 livres l'un, pour la cote desdits habitans, fournis avec ceux d'Emberménil pour le convoi de l'armée d'Allemagne, ce qui fait 217 fr. 6 gros barrois... »

A Blénod-les-Toul, au XVIIIe siècle, les champs sont surveillés par quatre gardes choisis entre les nouveaux mariés par le *syndic royal*, les *syndics ordinaires* et les notables... (*Statistique de la Meurthe*, v° *Blénod-les-Toul*. — Déclaration des habitans de Viterne, en 1738 : « La communauté a toujours pratiqué un usage ancien, qui est qu'annuellement, au commencement de mai, on choisit à la pluralité des voix un *syndic* pour régir les affaires de la communauté, lequel rend ses comptes en présence des gens de justice. » (*Communes de la Meurthe*, v° *Viterne*.) — Arrêts du Conseil des 3 mai 1733 et 9 janvier 1740. (*Recueil des Édits*, III, 43 et VII, 122) : « Le syndic est choisi par la communauté pour faire ses affaires ; il rend compte à son successeur, et ce compte est approuvé par l'intendant ; c'est l'intendant qui autorise toute entreprise, dépense, procès, tant en demandant qu'en défendant. »

Voir aussi, sur les syndics, A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, p. 45.

(10) En 1497, création de quatre *gouverneurs* ou jurés, nommés par les bourgeois de Nancy, et agréés par le duc, pour l'administration de la ville et des hôpitaux. (*Communes de la Meurthe*, v° *Nancy*.) — En 1594, le duc Charles III crée une chambre de *Conseil de ville*, composée de douze bourgeois, réduite à sept en 1598 (*Statistique de la Meurthe*, v° *Nancy*.) — En 1555, règlement des *gouverneurs* de Saint-Nicolas, « présenté au peuple assemblé au lieu accoutumé, communément appelé la féaulté. » C'est un tarif d'amendes pour les mésus ruraux (*Communes de*

la Meurthe, v° *Saint-Nicolas*.) — Charte du duc Charles III pour Condé, en 1581 : « Seront tenus les habitans s'assembler chacun an le lendemain de Noël, pour élire un personnage de bonne vie comme *maimbourg* ou *gouverneur* qui aura charge de traiter toutes affaires concernant le bien de la communauté, avec l'avis néanmoins de six *adjoints* élus le même jour, et *sans qu'il soit besoin d'avoir autre consentement de toute la commune.* » (*Communes de la Meurthe*, v° *Condé*.) — Voir Digot, *Histoire de Lorraine*. V, 106, sur l'organisation des villes lorraines, à la fin du xvie siècle : les bourgeois de Nancy élisent leur conseil de ville, dont moitié se renouvelle tous les ans ; c'est un véritable conseil municipal, avec les attributions les plus étendues pour la police municipale, l'administration des biens et revenus de la cité ; la plupart des villes lorraines ont une organisation semblable : à Vézelise, un mayeur, deux jurés ordinaires, deux nobles et quatre roturiers ; à Mirecourt, douze bourgoois, outre le mayeur, élus par toute la communauté, sans différence de qualité, à la condition que quatre doivent être choisis parmi les nobles... — L'établissement de l'*hôtel de ville* de Mirecourt résulte en outre d'une ordonnance du duc Henri, de 1609, lequel se borne à autoriser : « certains articles digérés entre les bourgeois. » Quant aux attributions des douze : « leur charge consistera principalement délibérer pour toutes affaires, communales et publiques, les poursuivre ou terminer, faire bâtiments nouveaux, réfections ou réparations... ; ménager et dispenser le revenu de la ville, en faire baux et contraindre les fermiers au paiement... ; asseoir et donner prix aux vivres qui se débiteront ès ville et fauxbourgs .., faire que les rues soient nettes d'immondices... ; arrêter les comptes de la ville, tant du mayeur qu'autres ayant charge des deniers publics, desquels jours les bourgeois seront avertis, pour s'y trouver, si bon leur semble...» (*Documents de l'histoire des Vosges*, I, 54.) — En 1687, les habitans de Gerbéviller, réunis en corps de communauté, avec la permission de M. le marquis, représentent que le concours de tous les bourgeois aux assemblées rend la collection des voix presqu'impossible. Ils supplient M. de Tornielle d'autoriser l'établissement d'un *conseil de ville* composé de douze bourgeois qui administreront les affaires... » (*Communes de la Meurthe*, v°

Gerbéviller.) — En 1698, ordonnance portant rétablissement de l'*hôtel de ville de Nancy*, composé de neuf conseillers, dont trois bourgeois, tous à la nomination du duc, plus un substitut du procureur. (*Communes de la Meurthe*, vº *Nancy*.) — Création d'un conseil de ville à Lunéville, par édit du 5 mai 1701. (*Recueil des Édits*, I, 283.) — A Montiers-sur-Saulx, en 1706, il y a deux syndics et sept clercs conseillers de ville, pour délibérer des affaires communes devant le prévôt, en présence du procureur. (Notice par M. Bonnabelle, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880, p. 85.) — Composition du corps de ville de Phalsbourg, en 1756 : un maire royal, un lieutenant de maire, deux échevins alternatifs, un procureur, un avocat du roi, un contrôleur et un greffier, tous créés en titre d'office ; plus onze conseillers-maires et douze conseillers-échevins. (*Statistique de la Meurthe*, vº *Phalsbourg*.)

NOTE

SUR

QUELQUES COLLECTIONNEURS VOSGIENS

Au siècle dernier

L'HISTOIRE NATURELLE

PAR

M. A. BENOIT, Membre correspondant

Ces quelques pages pourront être utiles à l'histoire des sciences naturelles dans le département des Vosges. Elles montreront les premières étapes des collectionneurs vosgiens dans les recherches géologiques, entomologiques et autres après les grandes guerres du XVIIe siècle, sous les règnes pacifiques des deux derniers ducs de Lorraine et du roi de Pologne.

Si, de nos jours, l'histoire naturelle est devenue populaire dans les vallées de la Moselle et de la Meurthe, on doit en reporter l'honneur aux modestes amateurs du siècle dernier et surtout aux professeurs lorrains des Universités de Pont-à-Mousson et de Nancy. Ces derniers n'ont pas acquis la célébrité de leurs confrères de l'Ecole de Strasbourg. Il est inutile d'en discuter les raisons, mais on ne doit par oublier qu'au commencement de ce siècle, le mérite reconnu des professeurs nancéiens avait fixé un moment dans leur ville le siège si envié de l'Université pour les départements de l'Est, lorsqu'on rétablit ces grands centres d'instruction ; et cependant plusieurs professeurs strasbourgeois étaient correspondants de l'Institut.

Actuellement, les chercheurs vosgiens, unis dans le même but que leurs confrères d'Alsace, se livrent aux mêmes études : faire l'éloge des uns, c'est louer les autres. Les mêmes recueils scientifiques contiennent leurs travaux, leurs noms figurent bien souvent l'un à côté de l'autre. C'est surtout à eux que se rapporte cette noble devise

Vitam impendeve vero.

Vers le milieu du siècle dernier, un des amateurs vosgiens était le curé de Girecourt, l'abbé Charroyer, dont Voltaire, en 1754, eut occasion d'admirer la riche bibliothèque. Selon le docteur Buch'oz, le curé recherchait aussi les fossiles et les fluors des Vosges, « il a, dit-il, une suite de plus de quatre-vingt façons de cornes d'Atmmon, et une suite de mines de fer, et des perles trouvées dans la Vologne.

Flumina gemmifera distinguit Vologna,

comme écrit en 1702, « LeopoLDo prIMo regnante orgIa refeCta, dans son poème latin rarissime intitulé : Orgia Alicapella, in-12, 28 pages » (1), le président Bourcier.

Le curé pouvait facilement augmenter sa collection de fossiles ; on trouvait sur le territoire de sa paroisse des buccinites, des chamites, des oursins, des huitres pétrifiées, des peignes, du pyrite dur, des cornes d'Ammon, etc., d'après l'auteur du *Vallerius Lotharingiæ* (Nancy, 1769).

Outre ses coquilles plus ou moins intéressantes, ses médailles et monnaies trouvées dans les environs, ses livres, le curé Charroyer avait des dessins au crayon rouge, œuvre d'un de ses paroissiens, que l'on vendait à des prix très élevés comme étant des Claude Gelée. Ils échurent au comte Louis

(1) Le docteur Godron, « les Perles de la Vologne, Nancy, 1869 », attribue cette pièce de vers à Sommier, grand prévôt de Saint-Dié, et Noël (4503) prétend que l'auteur est M. de Bourcier.

d'Ourches (1), le célèbre bibliophile lorrain, lorsqu'il acquit la bibliothèque de l'abbé.

La collection numismatique des frères Charroyer était bien connue, car Mory d'Elvange la cite souvent et Gravier donne le dessin d'une monnaie de leur collection.

Châtel-sur-Moselle (2), est la patrie du docteur Maurice Grandclas, professeur de botanique et doyen de la faculté des arts de Pont-à-Mousson. Le polygraphe Buch'oz le loue surtout de son zèle infatigable et de son talent ; « il était, dit-il, d'une clarté et d'une précision inimitable, dans ses écrits et dans ses leçons ». Il est l'auteur d'une « Dissertation sur les différentes températures de la Lorraine et leur influence sur la santé. Nancy, 1728 » ouvrage dédié au duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas et cité par Dom Calmet *(Bibliothèque lorraine)*.

Au mois d'août 1777, le jésuite Feller se rendait à cheval en Suisse ; le 13, il couche à l'établissement thermal de Bussang et le directeur François Thevenay, nommé le 4 juin de l'année précédente censitaire de la source, lui présente « différentes mines de cuivre, de plomb, de fer, d'argent « trouvées dans les environs, des pétrifications curieuses, des « laves prétendues » que le voyageur croit être des stalactites.

Feller part le lendemain, content de ses bons hôtes, qu'il

(1) Sa précieuse collection de livres, riche surtout en incunables, manuscrits et imprimés sur velin, fut vendue par les soins de Ch. Brunet, à Paris en 1811. Le catalogue est un des meilleurs qui parut sous le premier empire.

(2) Gérard le jeune était médecin stipendié a Châtel ; il était membre de la Société royale de médecine de Nancy, ainsi que les médecins Clément et Garnier, conseiller médecin ordinaire du roi de Pologne à Neufchâteau ; Pierre Thouvenel, le médecin connu de Contrexéville ; Mourot et Toussaint, médecin du roi à Bussang, Finiels directeur de l'établissement à Bains, Loth et Martin à Bruyères, Pierrot à Epinal, Cuisnier et Brocard à Charmes, Thouvenin à Châtel, etc. Les chirurgiens Bastien à Epinal, et Royer à Mirecourt étaient correspondants de la Société royale de chirurgie de Nancy.

oblige avec beaucoup de peine à accepter quelque chose et « quittant (1) avec regret cette paisible et agréable solitude. »

Le docteur Christophe Gérard, l'aîné, membre correspondant du collège royal de médecine de Nancy, était stipendié de la ville de Rambervillers ; il avait remplacé, en 1750, le médecin Montigny, dont il était l'adjoint depuis deux ans. Il reprit en 1752 la lutte contre les chirurgiens qui débitaient des remèdes et il obtint définitivement gain de cause par jugement et par une lettre du chancelier la Galaizière au magistrat de la ville (2).

Gérard était un botaniste ; il présenta à l'Académie de Nancy une savante dissertation sur le Putiet (*Cerasus racemosa fructu non eduli*).

Le pharmacien que le docteur Gérard prit sous sa protection se nommait Charles Renaud, établi à Rambervillers depuis 1742. C'est le père de Gabriel-François Renaud, né en 1751, pharmacien à Saint-Dié en 1775 et membre de la Société royale de médecine de Paris, juste récompense de ses observations météorologiques et de ses heureuses applications de l'électricité à la thérapeutique, qui firent beaucoup de bruit dans le temps et dont les procès-verbaux se trouvent dans les papiers de l'Intendance de Nancy (3).

Il fut attaché quelques années aux armées de la République. Il décéda le 28 août 1821, ayant continué jusqu'à son

(1) Voyages. Paris, 1820, t. II, p. 401.

Dr Grand Claude. Des Eaux de Bussang. Paris, 1838. Thevenay fit construire de nouveaux bâtiments pour les malades.

(2) Dr A. Fournier. La lutte d'un apothicaire contre les chirurgiens et les bourgeois de Rambervillers. (*Bulletin de la Société philomatique vosgienne*. Saint-Dié, 1881).

(3) En 1783, le docteur Félix Poma, médecin des hôpitaux militaires, aida puissamment Renaud dans ses cures électriques. Poma a laissé d'excellentes topographies médicales des villes où il exerça. (Boulay, Bruyères, Saint-Dié.) En 1791, il brigua une place à la faculté de médecine de Nancy ; mais les universités allaient disparaître. Le docteur Charles-François Aubry le remplaça à Saint-Dié.

dernier jour à s'occuper de recherches scientifiques. Ses études sur l'électricité seront toujours citées. M. H. Bardy, président de la Société philomatique vosgienne, est le troisième successeur de Renaud dans sa pharmacie. M. Bardy a donné à la bibliothèque de cette société les manuscrits de son respectable prédécesseur, l'un intitulé *Concordance de la botanique,* trois volumes in-folio formant ensemble 2640 pages, et l'autre écrit aussi d'une manière très serrée, intitulé *Les Synonimes des plantes d'après divers auteurs,* un volume de même grandeur de 372 pages (1).

Puisque nous sommes à Saint-Dié, mentionnons « le jardin fameux » d'un chanoine que Louis XIV visita avec toute sa cour et qu'il trouva « le plus joli du monde », lorsqu'il passa par cette ville en se rendant en Alsace.

La partie lorraine de Sainte-Marie-aux-Mines était le siège d'une prévôté royale relevant du bailliage de Saint-Dié ; elle doit donc faire partie de notre travail. Elle a donné le jour à Jean-Daniel Saur, né le 2 juin 1716. Après avoir suivi les cours de l'académie de Lunéville, il fit son droit, dit Chevrier. De retour dans sa ville natale, il se livra complètement à l'étude de la minéralogie. Envoyé en Saxe pour se perfectionner, il s'y fit remarquer par son application. On lui doit l'analyse de toutes les mines de la province et particulièrement des observations sur les gîtes de houille situés près de Sarrelouis. La place de directeur général des mines, en Lorraine, fut la récompense de ses travaux (2). Il mourut à Sainte-Marie.

Son frère, Jean-Jacques, naquit le 11 mars 1721 ; il fit de rapides progrès dans la minéralogie et l'histoire naturelle et, le 8 mai 1748, il fut nommé correspondant de l'académie

(1) Voir la Notice sur le pharmacien Renaud, par M. H. Bardy. *(Bulletin de la Société philomatique,* 6e année.)

(2) Hommes illustres de Lorraine. Bruxelles, 1754, t. II, p. 185. — Grandidier-Reber. Histoire de la vallée de Liépvre. S. M. M. 1810.

royale des sciences de Paris. Il n'eut pas longtemps ce titre honorable, car il mourut en Espagne en 1752. On doit regretter la perte des manuscrits des deux frères ; ils y traitaient de toutes les mines qui leur avaient été concédées.

Buch'oz signale encore le directeur des mines Christian Fréderic Schreiber, né en Alsace. Il fut associé de l'entreprise des mines de Sainte-Marie, en 1734 ; il en était directeur depuis 1725. Son fils aîné, Théophile, le remplaça en 1766. A la mort de ce dernier, son frère Christian demanda en vain sa place.

Bon nombre de mineurs alsaciens suivirent Schreiber à la Croix-aux-Mines. Ce fut le noyau d'une petite population protestante, relevant de la paroisse luthérienne de Sainte-Marie (Alsace).

M. Mathieu des Essards, procureur du roi de la prévôté de Sainte-Marie (Lorraine), était en correspondance avec Buffon et l'abbé Nollet. Il enrichit le cabinet du roi d'une belle collection de minéraux et de cristallisations, tous tirés des environs de la ville qu'il habitait. Le 13 avril 1766, il proposa à Dom Fanget, abbé de Senones, qui continuait, comme son oncle, à augmenter le cabinet d'histoire naturelle que ce dernier avait créé dans son monastère, et qui était un des plus considérables de la Lorraine, il lui proposa, dis-je, de lui céder contre des tableaux et des encadrements « une pyra-« mide avec des grottes renfermant tout ce qui se fait dans « les mines, pilons, lavoirs, fonderies, etc., le tout en cristal-« lisations et pétrifications. » L'abbé dut rester sourd à la proposition, car peu après M. des Essards lui offrit gratuitement sa pyramide avec d'autres minéraux qu'il avait achetés (1).

On trouve dans le *Vallérius* lorrain une description du ca-

(1) GUILLAUME. Correspondance de Dom Calmet. Nancy, 1873. G. SAVE. Mémoire sur la principauté de Salm, par Fachot l'aîné, en 1784. Saint-Dié, 1883.

binet de l'abbaye de Senones. Le catalogue se trouve à la bibliothèque de Saint-Dié (manuscrit in-folio de 64 pages). Lorsque Fachot l'aîné visita cette importante collection, il la trouva dans le plus grand désordre, à son grand étonnement. Elle était répartie dans plusieurs salles, il n'y avait pas de raretés, observe-t-il, quelques pétrifications, des agates, des madrépores, des silex (1), des cailloux, etc., rien de remarquable en conchyliologie. Les objets les plus disparates étaient côte à côte et les séries *Naturalia* étaient aussi fantaisistes que les *Artificialia* du catalogue. Dom Calmet avait commencé en 1745 ce cabinet en achetant pour 3000 livres de France le cabinet du bailli de Ribeauvillé Voille (curiosités naturelles et artificielles, coquillages de mer, fossiles, minéraux, tableaux, etc.).

Un moine de l'abbaye de Moyenmoutier, nommé Dom Claude Fleurant, entré en religion en 1771, originaire du département des Vosges, s'occupa spécialement d'entomologie ; il fit de très intéressantes observations dans tous les monastères qu'il habita. Un manuscrit d'Etival, écrit en 1734, du temps de l'abbé Hugo, lui fut surtout utile, dit-il. Ce *Codex* est aujourd'hui perdu. Dom Fleurant mourut bien après la Révolution. Ses deux manuscrits entomologiques intitulés *Insectes de Lorraine*, 2 volumes in-4°, papier, écrits en 1774 et en 1778, sont à la bibliothèque de Saint-Dié. M. H. Bardy les a analysés. Dans l'un deux, on voit encore des ailes de papillons.

Nous avons déjà parlé du chanoine écolâtre de l'abbaye de Remiremont, Louis-Joseph Renaud, né dans cette ville le 21 janvier 1724, chez lequel Dom Failly vit une bibliothèque bien choisie, quelques tableaux, un cabinet de curiosités et d'histoire naturelle riche en échantillons de lithologie et de minéralogie. L'estime dont il jouissait près de ses conci-

(1) Il serait curieux de voir si dans cette série il n'y a pas d'objets dits préhistoriques.

toyens l'avait fait nommer juge au tribunal de conciliation. Mais, ayant refusé le serment, il fut envoyé à la prison du couvent des Annonciades d'Epinal, au mois de janvier 1793. Il mourut dans sa ville natale vers la fin de cette année, dans une chambre de l'abbaye transformée en lieu de détention.

Les deux frères Bexon sont bien connus ; leur collaboration à l'œuvre de Buffon a été signalée dès le premier jour. L'aîné, l'abbé Gabriel Léopold Charles Amé, né en 1747, devint grand chantre de la Sainte Chapelle. Il ne jouit pas longtemps de ce riche bénéfice, car il mourut à Paris en 1784. Buffon disait de lui : « Je le regarde comme l'homme du monde, « dont la façon de voir, de juger et d'écrire a plus de rapport « avec la mienne ; je l'ai engagé à se charger de la plus grande « partie des oiseaux » (1). Et en effet, ce fut le collaborateur aimé du grand naturaliste.

Dans son « Histoire naturelle des minéraux, » Buffon cite souvent un « Mémoire sur l'Histoire naturelle de la Lorraine » qui lui a été communiqué par l'abbé Bexon.

François de Neufchâteau s'est souvenu de son ami dans son poème des *Vosges :*

Pourrais-je t'oublier, homme aimable et profond,
Ami de mon enfance, élève de Buffon,
Qui fut digne, sous lui, de peindre la nature,
Qui voulut avec moi chanter l'agriculture.
Aux arts, à tes amis, à ta mère enlevé,
Et de ta gloire, hélas ! avant le temps privé !
Pour les Vosges, surtout, ô perte irréparable !.....
C'était toi, cher Bexon..... ! ô destin déplorable !
Il eût peint son pays. Il l'aurait fait aimer.

Mais, dois-je à mes regrets me laisser consumer ?
Je crois de cet ami voir l'ombre vénérée,
Qui cherche dans mes vers sa patrie adorée...
Qui m'ordonne, en pleurant, d'achever mon projet,
Et fait grâce à mon style, en faveur du sujet.

(1) Paillart. L'abbé Bexon, Nancy, 1868.

Son frère l'avocat Scipion-Jérôme Bexon (1), né en 1753, eut la plaisante aventure de la Bresse. En 1790, il était conseiller intime et procureur fiscal de la dame abbesse de Remiremont. Juge à Paris, il montra une grande indépendance de caractère dans le procès Moreau-Pichegru, aussi fut-il destitué quelques années plus tard ; il mourut en 1825.

Les eaux célèbres de Plombières firent connaître bon nombre de médecins de Remiremont, outre ceux attachés à l'établissement thermal. Le Maitre, médecin du noble chapitre, 1748 ; de Guerre père et fils, 1747-1773 ; Courtois, Ch. Gabriel, J. B. Grosjean, 1755-1835, Martinet, Didelot, correspondant de la Société royale de médecine, etc.

Il n'y avait, à la fin du siècle dernier dans les Vosges, qu'un cabinet de physique, c'était celui du collège royal d'Epinal, établissement supprimé à la chute des jésuites et rétabli le 1er août 1768 sur la demande des habitants. Les chanoines réguliers firent les classes et une chaire de physique fut créée en 1777. En 1787, il y a comme professeur le P. Gouyer et en 1789, le P. Hesselat, de Lunéville, qui, à la fermeture du collège, s'engagea dans le corps du génie. Il fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Il fut retraité comme chef de bataillon et il mourut à Strasbourg. En 1796, il avait assisté au siège d'Huningue avec le commandant Foy et le général Abatucci.

Lors de la création de l'Ecole centrale, Florent Parisot, un des fondateurs de notre société, fut nommé au choix professeur de physique en l'an IV (1796). Le professeur d'Histoire naturelle, nommé aussi aux choix comme du reste tous les professeurs et le bibliothécaire P. E. Chenin, était le natu-

(1) Au moment de la Révolution, il dut avoir quelques démêlés avec ses concitoyens, car il publia à Paris en 1789, la brochure suivante « Réflexions d'un Vosgien ou le député au coin du feu » : on y répondit par « Liberté de la Presse. Faits pour J. B. Brissot, contre M. Bexon, ci-devant représentant de la municipalité de Remiremont », 20 septembre 1790, in-8°.

raliste Sébastien Gérardin, né en 1731 à Mirecourt, mort à Paris en 1816.

Il comptait 39 élèves dans sa classe, d'après *L'almanach des Vosges pour l'an VIII :* il y avait cours tous les jours de deux à quatre. L'administration départementale voulut bien une fois lui accorder soixante livres *en numéraire* pour acheter des objets curieux pour le cabinet d'histoire naturelle de l'école.

Gérardin est l'auteur d'un tableau élémentaire d'ornithologie : son portrait a été lithographié (in-8°).

Il est étonnant que M. de Sivry, auteur du voyage minéralogique dans les Vosges, imprimé à Nancy en 1782, n'ait pas songé à parler des collections locales qu'il fut à même de visiter, et principalement des cabinets du prince de Salm-Salm et des bénédictins de Senones. C'était cependant le véritable complément de son excursion faite sur l'instigation d'un amateur, le comte de Tressan, ancien grand maréchal des logis du roi Stanislas, qui avait engagé les académiciens de Nancy, de la part de l'Académie royale des Sciences de Paris, à coopérer à la description minéralogique de la France.

En lisant les observations de l'avocat de Nancy, que nous avons encore eu l'honneur de voir dans sa charmante villa de Remicourt près de Nancy, on pourrait supposer que l'on ne trouvait pas dans les Vosges, au siècle dernier, des amateurs de curiosités naturelles de la contrée ; ces quelques pages montreront que, déjà à cette époque, comme de nos jours, il y avait des zélés collectionneurs de tout ce qui était remarquable dans les pittoresques vallées vosgiennes.

RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES

A MARTIGNY-LES-GERBONVAUX ET A AUTIGNY-LA-TOUR

Le dimanche matin, 30 mai 1886, un cultivateur de Martigny-les-Gerbonvaux, regrettant qu'une extrémité de son champ fût restée en friche, à cause de la nature rocailleuse du sol, commençait à extraire les pierres sur ce point, lorsqu'il rencontra des os sous la pioche.

Ce fait inattendu excitant sa curiosité, il continua la fouille, et reconnut bientôt l'existence de huit squelettes couchés dans des sarcophages grossièrement entaillés dans la roche calcaire du sous-sol. Quatre de ces squelettes étaient accompagnés de riches parures en bronze, telles que bracelets, anneaux de jambes, fibules, etc. Les corps avaient les pieds tournés au levant, inhumés sous une surface de quelques mètres carrés seulement.

Ayant visité l'emplacement, je reconnus tout d'abord que les inhumations avaient eu lieu dans un vrai tumulus très régulier. Il avait 1 mètre de hauteur sur 17 de diamètre. Il s'étend sur deux champs contigus et porte le nom traditionnel de Château-Gaillard. Formé de pierraille et de terre amoncelées, il offre ce caractère très rare dans la région, qu'il avait été entouré d'un fossé de 0m 35 de profondeur sur 0m 80 de largeur taillé dans le roc, pour constituer l'enceinte sacrée. Il est situé entre Punerot et Martigny, à quarante pas du chemin venant de cette dernière commune à Vicherey, à cent cinquante pas de la voie romaine de Langres à Toul. Cette voie, parfaitement conservée dans ces environs, s'élève parfois à 4 mètres au-dessus des champs.

Après avoir fouillé tout le tumulus, je reconnus que le dixième au plus de sa surface avait contenu des inhumations. Je constatai que plusieurs fosses vides avaient été simplement préparées pour recevoir des corps. Au centre du tertre, je rencontrai un assez vaste foyer à 80 centimètres de profondeur : il avait 0m 20 d'épaisseur.

La majeure partie des objets trouvés fut acquise par un amateur très obligeant, M. Chapier, industriel à Neufchâteau. qui voulut bien me les communiquer. Le reste fut retrouvé par moi. Je suis donc en mesure de décrire complètement cette riche trouvaille.

Le tumulus intact renfermait dans quatre fosses, autant de squelettes dépourvus d'attributs et un nombre égal de corps soigneusement parés. Les ossements ayant été brisés par les fouilleurs avant mon arrivée, les constatations que je pus faire se réduisent aux suivantes : l'un des squelettes avait dû appartenir à un homme de forte taille, à en juger par un pariétal gauche que le docteur Contal a conservé. Les autres personnages paraissent avoir été deux femmes d'assez petite taille, dont j'ai retrouvé deux maxillaires très caractérisés et un enfant d'une dizaine d'années. L'une des femmes avait la cavité olécranienne des humérus percée ; signe ethnique très rare chez les races gauloises. J'ai retrouvé et déposé un de ces humérus au Musée des Vosges.

Le squelette d'homme portait un bracelet à olives très rapprochées et à tampons. Près de la tête, se trouvait un petit vase en terre noirâtre, à peine cuite, sur l'épaule gauche, une grande fibule, avec ressort à boudin et balancier en forme d'arbalète : la main gauche portait une bague en forme de serpent, décorée de dessins (Planch. II, n° 4, 4 bis, 4 ter.)

Les parures des autres corps, deux femmes et un enfant, consistaient en deux bracelets et autant d'anneaux de jambe pour chacun des personnages. En outre, il y avait quatre fibules. Parmi les bracelets de femme, il y en a deux pareils qui sont fort gracieux et d'un dessin que je n'ai jamais ren-

contré (Planche IV, fig. 2, et 2 bis). Ils sont légers, cylindriques à l'intérieur. A l'extérieur, de minces bourrelets sont formés par des faisceaux imitant la tige d'une graminée, séparés par des lanières plates. Ce sont évidemment des imitations ingénieuses en bronze de bracelets empruntés au règne végétal. J'ai pu recueillir intact un de ces précieux spécimens que j'ai déposé au Musée des Vosges. Un autre objet des plus curieux avait été trouvé. C'est un crochet de suspension en bronze recourbé en forme de tête d'oie et assez semblable à nos breloquets actuels (Pl. IV, fig. 5, et 5 bis). A côté de ces objets, il a encore été recueilli près de ces corps : une rouelle à quatre rayons (pl. IV, fig. 4), cinq anneaux. (Pl. 11) une agrafe rectangulaire à côtés concaves (Pl. XI, fig. 3 et 3 bis), des fragments d'une sorte de bandeau très mince, et enfin la chose capitale de toute la trouvaille, une petite tête à sept rayons, représentant une femme à face plutôt ronde qu'ovale. Elle forme admirablement le pendant d'une tête à cinq rayons, conservée au Musée des Vosges, et représentant le Dieu soleil. La première se dresse sur un cou qui émerge de trois feuilles de lotus ; pour l'autre buste, il y a cinq feuilles. Elles sont d'un travail si semblable qu'elles paraissent dues au même sculpteur, ou au même mouleur. Je les crois toutes deux postérieures aux sépultures précitées, qui me paraissent être contemporaines des sépultures de la Marne, sans contredit antérieures à la conquête romaine. Enfin l'ornement gravé en forme de cercles minuscules, qui se retrouve si souvent sur les bijoux mérovingiens, se voit deux fois sur le cou du buste précité, représentant la lune et de même sur plusieurs bracelets à olives de nos sculptures. J'avais observé le même ornement sur des anneaux contemporains trouvés sous des tumuli des environs de Vittel et conservés au Musée des Vosges. Il sera utile de comparer l'importante trouvaille que nous venons de décrire avec celle de Domèvre-en-Haye, un peu postérieure et qui renferme déjà un peu de fer et de verre, avec celle de Chaumousey,

qui nous montre le fer et les anneaux creux estampés, comme on peut s'en assurer au Musée des Vosges, où j'ai déposé tous ces objets, enfin avec les sépultures de Villers Saint-Etienne, dont les bijoux se voient au Musée lorrain et datent d'une époque un peu antérieure.

A trois cents pas, au nord du tumulus précité, je reconnus l'existence de deux grandes villas romaines dont l'une m'a fait voir un bassin carré de 1 mètre de profondeur formé d'une couche de béton très épaisse. Des tuyaux de plomb conduisent à ce réservoir souterrain. A deux kilomètres vers le nord, je visitai le lieu dit « Château-Madame », dont le nom m'avait alléché par son analogie avec celui du tumulus gaulois. J'espérais rencontrer une tombelle importante. Au lieu de cela, je trouvai une très grande pierre de taille ayant servi de montant à la porte d'un établissement romain, des tuiles, etc... Un autre point plus voisin de Martigny attira mon attention, c'est une tertre considérable très régulièrement formé en manière de tumulus et presque contigu à la forêt et au lieu-dit « La Friche des Morts »; je reconnus bientôt que cette dernière dénomination n'indiquait qu'un cimetière de pestiférés et le grand tertre, l'emplacement d'un ancien four à chaux.

De là, je visitai la commune voisine, Autigny-la-Tour, où j'appris qu'un berger, assis sur un monceau de pierres, au sommet du plateau des *Echamées*, avait remué quelques-uns de ces blocs, en s'aidant de sa houlette, et rencontré des ossements à une faible profondeur. Je me fis indiquer l'emplacement de ce tas de pierres, au lieu-dit « Casse-Tête », et je fus étonné d'y reconnaître d'abord un vrai tumulus environné de plus de cinquante autres monticules semblables, parmi lesquels il y en avait de plus de deux mètres de hauteur. Des lignes de pierres que je parcourus ensuite me parurent diviser le sommet de la montagne en compartiments. A ces divers signes, je reconnus une grande nécropole gauloise. Je remarquai que la plupart de ces tumulus étaient

formés de pierres de moyenne grosseur amoncelées et soutenant de distance en distance d'autres dalles posées sur champ et placées avec grand soin. Je fouillai douze de ces tumulus et je rencontrai dans chacun de grossiers sarcophages de *laves* exécutés avec précaution, mais en partie effondrés. Au fond de ces sarcophages une terre noire, onctueuse, contrastant singulièrement avec le maigre sol blanc de la montagne, était mêlée d'une poudre jaunâtre, seul reste de squelettes humains qui avaient dû être consumés par le temps.

L'un de ces tumulus renfermait dans un des sarcophages une tête de hache percée, en pierre très dure (pl. V, fig. 2) et quelques silex taillés (pl. V, fig. 6) ; un autre de ces tertres avait conservé d'un cheval de très petite taille, analogue à celui des Celtes, quelques dents seulement (Pl. V, fig. 5).

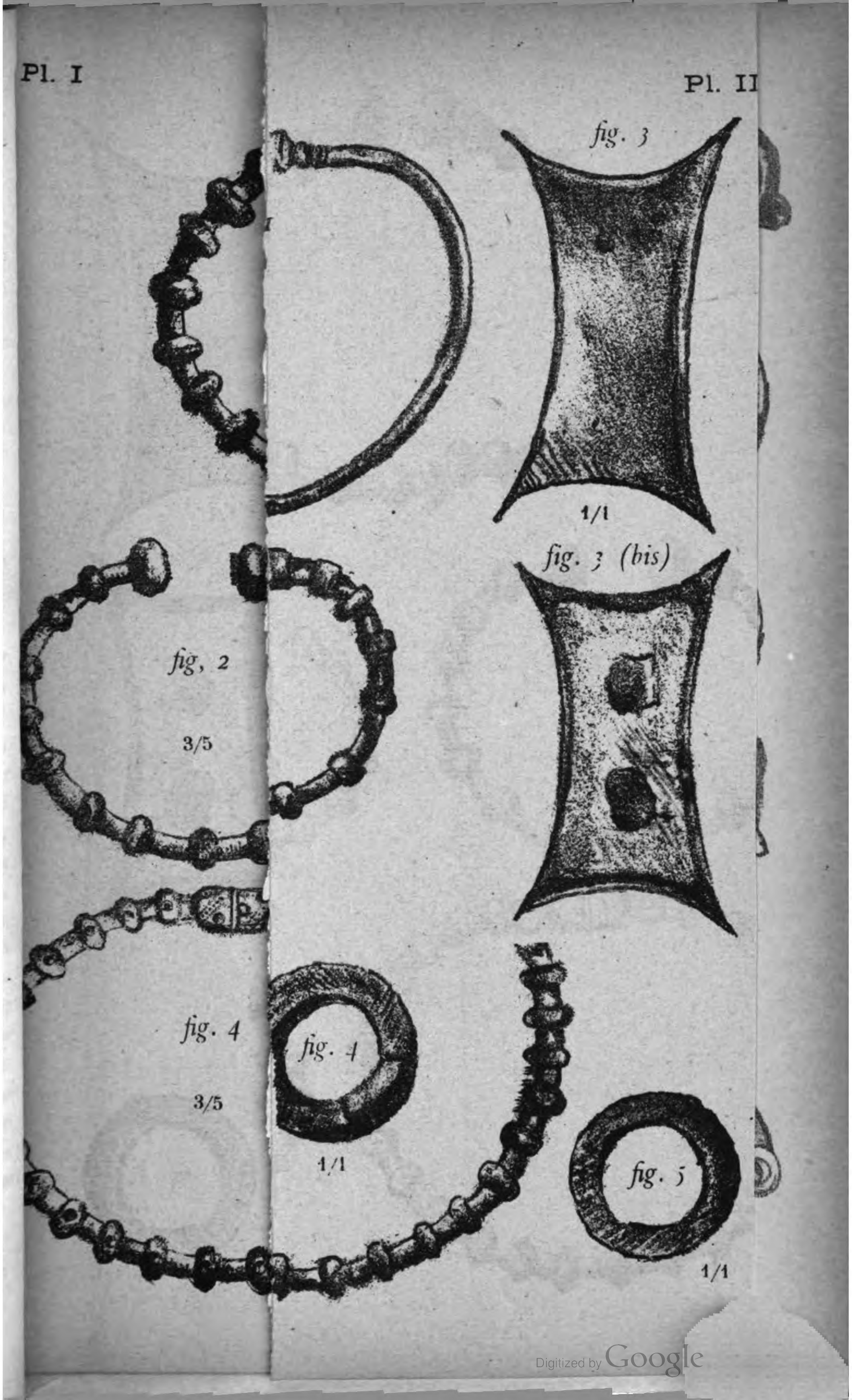
Enfin, l'un d'eux, où je trouvai encore trois squelettes fort décomposés, m'a livré quelques débris de poterie noire provenant d'un vase déjà brisé récemment, un petit grattoir en silex, un bracelet de fer (pl. V, fig. 1), deux bracelets de bronze (pl. V, fig. 3, et 3 bis) et deux anneaux de jambe de même métal (pl. V, fig. 4, et 4 bis). Les trois premiers objets de métal provenaient d'un enfant, les deux derniers d'une femme âgée. Ces anneaux, fermés, forment un cylindre arrondi sur lui-même et légérement aplati à l'intérieur. Le même tumulus avait déjà livré, au berger précité, deux bracelets et deux anneaux de jambe en bronze semblables aux précédents et recueillis dans une fosse pratiquée bout à bout avec l'une de celles que j'ai fouillées. Toutes les fosses de ce tumulus, comme du Château-Gaillard, avaient leur fond au niveau du sol environnant. Les sépultures d'Autigny, si elles sont toutes contemporaines, devaient appartenir à la partie de l'époque gauloise où le fer était encore peu commun et employé de préférence comme bijou. Il en est de même, sans doute, au moins pour une partie, d'un centaine de tombelles toutes semblables aux dernières et qui s'élèvent sur un plateau voisin, la côte Juan, tant dans le soi-disant camp

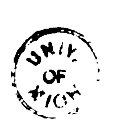
romain de Julien l'Apostat, que sur le versant de la montagne.

Trois ou quatre abris sous roche d'une certaine importance, tout voisins, pourraient bien recéler des restes des peuplades habitant les cavernes et dont les Nécropoles précitées conservaient les successeurs.

Epinal, le 15 juin 1887.

F. VOULOT.


Pl. I
Pl. II
fig. 3
1/1
fig. 3 (bis)
fig, 2
3/5
fig. 4
3/5
fig. 4
1/1
fig. 5
1/1


UNIV.
OF

Pl. III

fig. 1

1/1

fig, 2

1/1

fig. 3

fig. 4

1/1

1/1

1/1

1/1

fig, 4 (bis)

fig. 5

fig. 6

1/1

fig. 4 (ter)

fig. 7

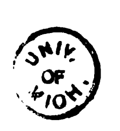
1/1

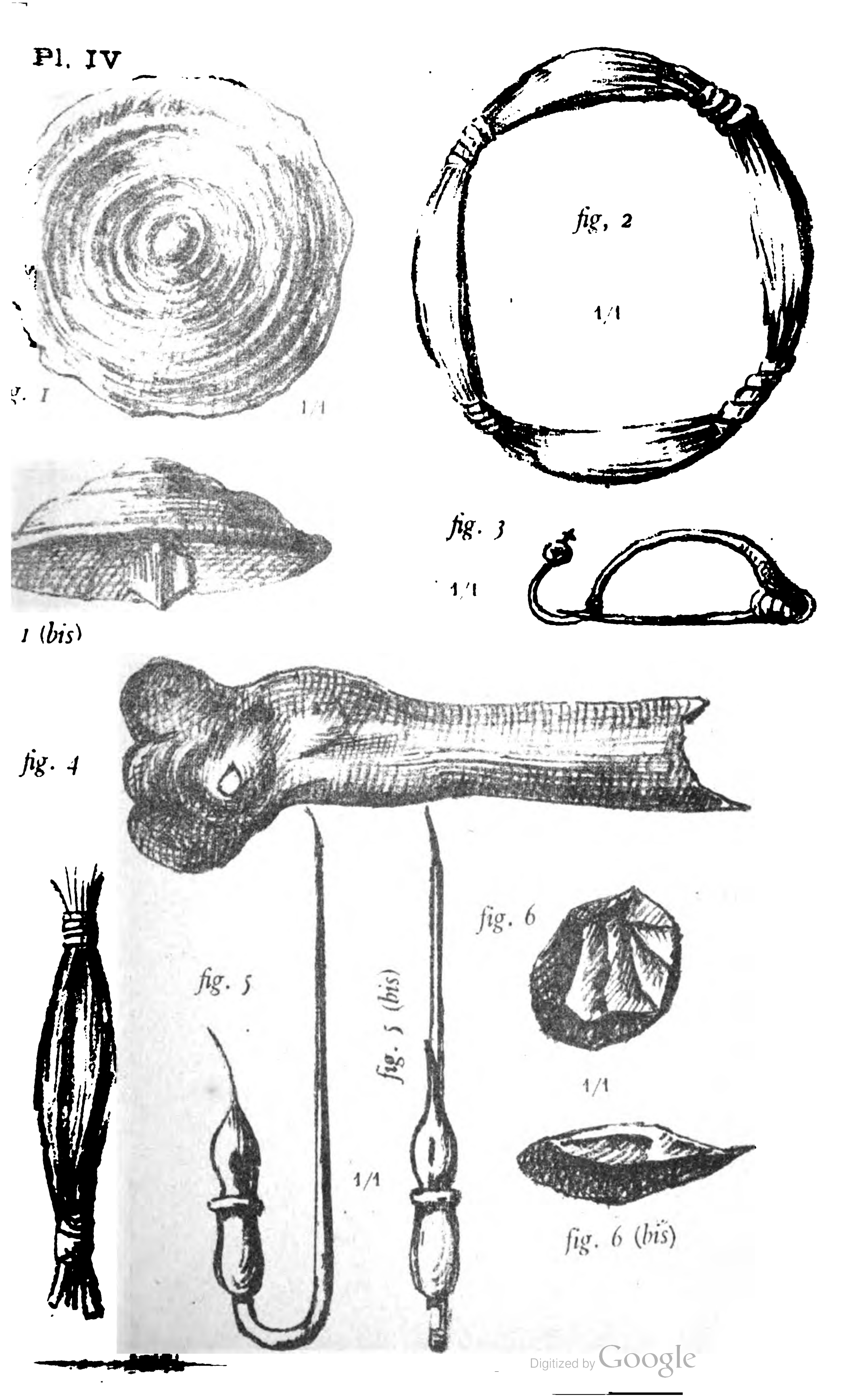
fig, 9

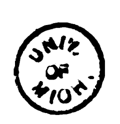
1/1

fig. 8

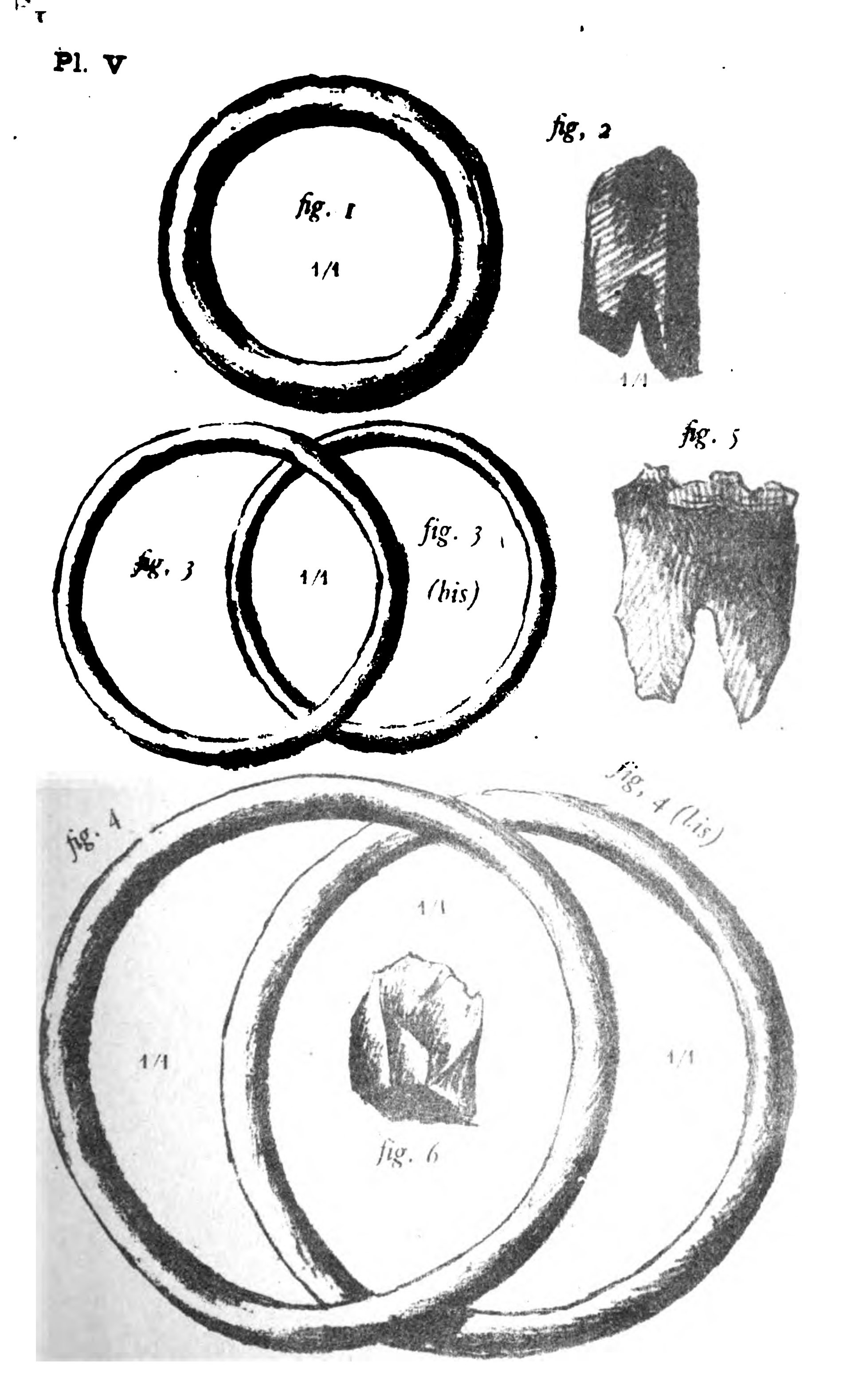
1/1

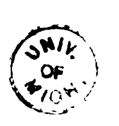

UNIV. OF MICH.


Pl. IV
fig, 2
1/1
g. 1
1/1
1 (bis)
fig. 3
1/1
fig. 4
fig. 5
fig. 5 (bis)
1/1
fig. 6
1/1
fig. 6 (bis)


UNIV.
OF
MICH.

Pl. V


fig. 1
1/1
fig, 2
1/1
fig. 5
fig. 3
1/1
fig. 3
(bis)
fig. 4
fig. 4 (bis)
1/1
1/1
1/1
fig. 6


UNIV.
OF
MICH.

RAPPORT OFFICIEL ANNUEL

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE

Au Préfet des Vosges

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser un résumé succinct des changements et améliorations qui ont eu lieu au Musée départemental depuis une année. Je commence par mettre sous vos yeux la liste des principaux dons que nous avons reçus.

1. — Ethnographie, anthropologie et histoire naturelle

Pyrogue monoxyle des nègres du Gabon, avec ses pagaies : don de M. Colin, marbrier à Epinal.

Humérus (fragment) à cavité olécrânienne percée, tiré d'un tumulus gaulois de Martigny-les-Gerbonvaux : don de M. Voulot.

2. — Beaux-Arts.

Deux mantes, (feuille vivante) de Java : don de M. Kampmann, industriel ; une mante d'une autre espèce : don de M. Blanc, compositeur typographe à Epinal.

Série de gravures minuscules d'Israël Sylvestre, d'après Callot, réunies en un cadre : don de M. de Beauffremont, duc d'Atrisco, par l'entremise de M. Chapellier.

3 — Sigillographie et numismatique.

Cachet de famille seigneuriale du XIV[e] siècle : don de M. Vautrin, bijoutier à Thaon.

Florin d'or de Jean de Maxon, archevêque de Mayence ; trois monnaies d'argent de Charles IV de Lorraine, et une de Marie d'Anjou : don de M[me] veuve Laurent, à Aire-sur-l'Adour.

4. — Archéologie

Trusatile en arkose, trouvée près du tumulus récemment fouillé au bois de Trusey : don de M. Simon, entrepreneur à Golbey.

Trusatile en arkose, trouvée à Gorhey : don de M. Couzot, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Epinal.

Deux bracelets de bronze, un de fer, deux anneaux de bronze pour jambe, et maxillaire inférieur de la femme qui les portait. (*Fouilles Voulot dans les tumulus d'Autigny-la-Tour*) : don de la Société d'Emulation des Vosges. Tête de hache percée en pierre, etc., même provenance.

Fragment d'inscription romaine votive paraissant dédiée à Faustine (la mère ou la fille) provenant de Soulosse : don de M. Guinot, notaire à Maxey-sur-Meuse.

Rognon de calcaire percé de deux ouvertures et paraissant travaillé par l'homme préhistorique quaternaire. Ce spécimen a été trouvé à 3 mètres 10 de profondeur, au sommet d'une colline à Golbey : don de M. Aubertini, monœuvre.

Moulage peint, exécuté par M. Voulot, d'un petit buste de bronze, radié de sept rayons et paraissant représenter la déesse Lune. L'original a été trouvé dans un tumulus à Martigny-les-Gerbonvaux : don de M. Chapier.

Deux petits bracelets de bronze ouverts et une grande épingle de bronze à tête ouvragé, trouvés sous un tumulus voisin du dernier, fouillé par M. Voulot au bois de Trusey : don de M. Félix Voulot.

Moulage d'une face d'un groupe équestre à ophiopode, du Musée de Saint-Germain : don de M. F. Voulot.

Cette année, M. le Préfet, nous n'avons reçu aucun don de l'Etat, sculpture ou peinture. La lenteur excessive des restaurations de nos tableaux anciens confiés à M. Malgras sur l'exercice 1885, ne nous a pas permis de nous adresser à lui pour les travaux à exécuter en 1886. De plus, cette lenteur nous a fait perdre le bénéfice du crédit voté pour 1886. D'accord avec toute la Commission du Musée, je crois devoir vous prier, M. le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil

général le report de la somme de 400 fr. dont il se compose. Nous avons en effet parmi nos meilleurs tableaux des réparations nécessaires et même urgentes à exécuter. Le crédit de 1887 étant disponible, nous avons pris le parti de nous adresser à un autre restaurateur de tableaux, M. P. Kiewert de Paris, sur lequel nous avions les meilleurs renseignements. Nous lui avons confié deux des toiles les plus détériorées de nos galeries, et nous avons l'espoir de les faire voir remises en bon état au Conseil général, lors de sa prochaine réunion. J'avais mentionné dans mon rapport de l'an dernier un buste magistral sculpté en pierre blanche et représentant le « Père Eternel », que je venais de découvrir et d'obtenir pour le Musée. Je le considérai comme étant de la manière de Sigisbert Adam le fils. Une étude attentive des œuvres de ce grand artiste me permet aujourd'hui de lui attribuer celle-ci d'une manière presque certaine. Je puis ajouter qu'elle a été l'objet des appréciations les plus avantageuses de la part de nos premiers critiques d'art. L'an dernier, j'exprimai le vif regret qu'aucun voyage de recherche n'étant possible au Conservateur du Musée, faute d'un crédit spécial, les nombreux objets qu'on pourrait ainsi acquérir à notre établissement reviennent souvent à des amateurs ou à d'autres musées. La perte que je signalais d'une importante trouvaille gauloise, a été suivie cette année-ci d'une perte bien plus grande encore pour notre département, auquel se rapportait un objet unique de l'époque romaine trouvé à Grand.

J'avais découvert à Serécourt un cimetière mérovingien, et indiqué au possesseur du terrain la manière de le fouiller avec fruit. Le riche mobilier funéraire d'un chef mérovingien ayant été offert au Musée pour une somme insignifiante, j'ai vivement regretté que ma proposition à cet égard n'ait pas été accueillie. Toutefois, j'ai pu obtenir ailleurs à vil prix, deux bracelets gaulois dont l'un, très gracieux, est d'un modèle unique jusqu'à ce jour. J'en publie les dessins dans les *Annales* de la Société d'Emulation qui donne ma

notice sur les récentes découvertes de l'époque gauloise faites à Martigny-les-Gerbonvaux et à Autigny-la-Tour. Il est fort regrettable que des motifs particuliers aient dû me décider à ne faire aucune absence depuis plusieurs mois. Cette situation m'a obligé à ajourner des fouilles et des acquisitions que la Société d'Emulation d'une part, de l'autre la Commission du Musée m'avaient autorisé à faire.

Enfin, les travaux de culture ont fait exhumer à Escles un couronnement de cippe gallo-romain du plus haut intérêt. Il porte une dédicace à un Mars oriental. La tête barbue du dieu y figure sous une arcade géminée, et deux dauphins sculptés avec goût servent d'amortissement quadrangulaire à un fronton. Le zèle si connu de notre honorable député, M. Ed. Bresson, pour nos antiquités vosgiennes a décidé le propriétaire du monument à le conserver et à transporter le volumineux spécimen lapidaire à Monthureux-sur-Saône où j'ai pu l'étudier.

J'ai proposé à la Commission la restauration du grand chapiteau corinthien brisé en 85 morceaux, lorsqu'on le sortait de la salle de dessin. Je demandai et obtins aussi l'installation sur un fût, de ce chapiteau et du chapiteau ionique sorti de la même salle. La restauration précitée a donné les meilleurs résultats.

La galerie de sculpture doit être prochainement débarrassée des quatres vitrines d'antiquités et de deux meubles anciens qui l'encombrent et empêchent toute circulation. Pour atteindre ce but, il n'y a qu'à les transférer dans la partie du bâtiment occidentale du Musée restée disponible entre la salle Lagarde, récemment préparée, et le logement du concierge. La nouvelle galerie a besoin de quelques travaux de restauration indispensables. J'espère que le Conseil général voudra bien voter d'urgence le petit crédit extraordinaire nécessaire à ces travaux.

La salle de sculpture a été organisée de manière à recevoir dans une moitié les moulages originaux de l'antiquité grecque

et romaine, dans l'autre moitié les œuvres modernes. Pour espacer les spécimens de sculpture, un certain nombre de bustes ont été élevés sur des consoles et une ligne de centre a été établie, permettant de circuler librement autour de diverses statues, tandis que les autres peuvent se voir plus commodément de plusieurs points de vue : enfin des titres en grands caractères permettent au public de se rendre compte immédiatement de ce qu'il visite.

La dépense occasionnée par tous les travaux de remaniement et d'appropriation, exécutés en 1886, avait paru un instant dépasser les crédits de l'année. J'avais prévu et il a été constaté que c'était une erreur, une partie de la dépense ayant dû être prise sur les crédits afférents à l'ouverture d'une nouvelle salle.

Toutefois, il a fallu comme les années précédentes, tout en restant dans les strictes limites du crédit total appliqué à notre établissement, prendre sur certains crédits partiels, pour suppléer à l'insuffisance d'autres crédits partiels tels que celui de l'entretien des collections. Pour éviter cet inconvénient à l'avenir, il serait absolument nécessaire d'augmenter, avec application de la mesure, à partir du 1er janvier 1888, le crédit de l'entretien des collections de 300 fr. Sur cette somme, 200 fr. seraient pris sur le crédit du chauffage et de l'éclairage, et 100 fr. sur l'accroissement des collections.

Telles sont, M. le Préfet, les principales additions et améliorations dont le Musée a été l'objet depuis une année.

Epinal, le 30 juillet 1887.

Le Conservateur,

F. VOULOT.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES [1]

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Lebrunt* (I. ✪) professeur en retraite.

VICE-PRÉSIDENTS { M. *Gley* (G.), (I. ✪), professeur en retraite.
M. *Le Moyne* (O. ✵, A. ✪), directeur des postes et télégraphes.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant,* avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE ADJOINT, M. *Châtel* (A. ✪), industriel.

TRÉSORIER, *M. Mangin,* directeur des contributions indirectes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE ADJOINT, M. *Chevreux* (A. ✪), archiviste du département.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *Burel,* président, *Huot,* vice-président, *Ména,* secrétaire, *Gazin, Guyot, Lapicque, Le Comte.* Membres adjoints : MM. *Claudot, Figarol.*

(1) La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 20 octobre 1829.

2e COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. *Chevreux* président, *Gazin*, secrétaire, *Ganier*, *Gley* (Gérard), *Mangin*, *Ohmer*, *Voulot*. Membres adjoints, MM. *Ballande*, *Figarol*.

3e COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. *Ohmer*, président, *Gley* (Emile), secrétaire, *Baradez*, *Châtel*, *Claudot*, *Gley* (Gérard), *Le Moyne*.

4e COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Le Moyne*, président, *Châtel*, secrétaire, *Burel*, *Huot*, *Kampmann*, *Ména*, *Retournard*. Membre adjoint : M. *Thomas*.

5e COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. *Ganier*, président, *Chevreux*, secrétaire, *Ballande*, *Clasquin*, *Kampmann*, *Pellerin*, *Tourey*. Membre adjoint : M. *Châtel*.

6e COMMISSION D'ADMISSION

M. *Mottet*, président, *Retournard*, secrétaire, *Garnier*, *Gazin*, *Gley* (Gérard), *Gley* (Emile), *Guyot*. Membre adjoint : M. *Mangin*.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire perpétuel les changements de domicile, et toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Ballande, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur de dessin, 8, rue Claude Gelée (1884). (1)

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Baradez, docteur en droit, substitut, 4, rue Lormont (1885).

Berher, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Brenier (M. l'abbé), curé de la paroisse (1874).

Burel, conservateur des forêts, chevalier du mérite agricole, 6, rue Claude Gelée (1885).

Châtel (A. ◐), industriel, président de l'Association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal, juge suppléant au tribunal de commerce, 39, avenue des Templiers (1877).

Chevreux (A. ◐), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département, rue des Forts (1880).

Collot, ancien professeur d'histoire, imprimeur, 13, rue du Boudiou (1874).

Douliot (I. ◐), licencié ès-sciences, principal du collège et directeur de l'école industrielle (1881).

Ganier (A. ◐), docteur en droit, juge d'instruction, 1, rue de l'Ecole normale (1880).

Garnier (I. ◐), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gazin (Edgard) (A. ◐), docteur en droit, avocat, secrétaire de la Société de géographie de l'Est (section vosgienne), 22, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart, pharmacien, secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département des Vosges, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley (Emile), ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Gley (Gérard) (I. ◐), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

Grisouard, commis principal des postes et télégraphes, 35, rue des Petites Boucheries (1882).

Guyot, directeur des contributions directes, 3, rue Gilbert (1883).

Haillant, avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Huot (✻), ancien maire de la ville, 33, avenue des Templiers (1882).

Kampmann (✻), industriel, juge au tribunal de commerce (1885).

Kiener (Roger), fils, industriel, 20, rue de la Préfecture (1879).

Lapicque, vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ❶), professeur en retraite, adjoint au maire de la ville, 43, rue de la Préfecture, (1856).

Le Comte (I. ❶) bibliothécaire de la ville, 8, rue de Crottez (1883).

Le Moyne (O. ✻, A. ❶), directeur des postes et télégraphes 14, rue de la Préfecture (1864).

Mallarmé (✻), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole Normale (1875).

Mangin, directeur des contributions indirectes, 24, rue de la Préfecture (1885).

Maud'heux (A. ❶), avocat, docteur en droit, chevalier du Mérite agricole, président du Comice agricole d'Epinal, 16, rue des Forts (1854).

Ména, inspecteur des forêts, 34, rue de la Préfecture (1884).

Merklen, docteur en droit, notaire, 6, rue Thiers (1880).

Merlin (I. ❶), commis principal de l'inspection académique, 11, place des Vosges (1862).

Mottet (✻), ancien directeur des postes de la Seine, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Ohmer (✻, I. ❶), proviseur honoraire du lycée Charlemagne, maire de la ville, 17, rue Thiers (1882).

Retournard, inspecteur des contributions directes, 1, rue Gilbert (1881).

Tourey (A. ❶), professeur et compositeur de musique, 3, rue d'Ambrail (1882).

Voulot (A. ❶), conservateur du Musée départemental, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique (1876).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM.

Ancel (A.), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877).

Ballon, pharmacien, 9, rue de la Paix (1887).

Barbier (Charles), receveur de l'enregistrement, 3, rue de la Calandre (1884).

Bour, juge suppléant, 32, rue Rualménil (1887).

Bourgeois (Alfred), élève de l'École des Chartes, 9 rue de la Calandre (1887).

de Cardo, numismate, directeur des douanes, 16, rue de la Préfecture (1886).

Clasquin, architecte départemental, 3, rue Gilbert (1886).

Claudot, garde général des forêts, 36, rue Rualménil (1886).

Dalsace, inspecteur des forêts, 5, rue de l'Ecole Normale (1882).

Denys (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin des Corvées (1887).

Doley (Henry), fils, avocat, 2, quai de Juillet (1886).

Gazin, (Auguste), inspecteur adjoint des forêts, 7, rue du Pont (1887).

Geistodt (Daniel), ancien élève de l'École polytechnique, industriel, avenue des Templiers (1887).

Gentil (Elie), préfet des Vosges (1887).

Goguel, pasteur, 31, cours Gambetta (1882).

De Golbéry (Gaston), avocat, ancien juge suppléant, 35, rue Thiers (1887).

Kiener (Christian), (✻, A.), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Louis (Léon) (A.), chef de division à la préfecture des Vosges, 11, rue Thiers (1886).

Noël (I.), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue d'Arches (1883).

Pellerin (A.), imprimeur imagiste, 14, rue Léopold-Bourg (1877).

Sonrel, fils, propriétaire, rue de Crottez (1887).

Stein, licencié en droit, notaire, 7, rue de la Préfecture (1882).

Teutsch, trésorier-payeur général des Vosges, ancien député, 21, rue d'Ambrail (1885).

Thierry, propriétaire à Bellevue (Epinal) (1879).

Thomas (✻), sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, 5, rue Claude-Gelée (1886).

Thouvenin (✻, I. ⓘ), inspecteur d'Académie, 5, cours Gambetta, (1885).

MEMBRES ASSOCIÉS

dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Arnould, industriel, capitaine au 43e régiment d'infanterie territorial, à Saint-Maurice-sur-Moselle. (1877).

Bailly (✻), docteur en médecine, membre du conseil général, maire de Bains, (1882).

Boucher (Henry), licencié en droit, industriel, membre du Conseil général, à Kichonpré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumié (A. ⓘ), licencié en droit, maire de Vittel (1883).

De Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite, à Docelles (1877)

Bourguignon, propriétaire et agriculteur, chevalier du Mérite agricole, à Vrécourt (1864).

Bresson (A. ⓘ), député des Vosges, à Monthureux-sur-Saône, ou Hôtel du Louvre, 166, rue de Rivoli, Paris (1882).

Buffet (Louis) (✻), sénateur, ancien ministre, à Ravenel (Mirecourt), ou 2, rue Saint-Pétersbourg, à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé à Jeanménil (Rambervillers) (1886).

Chevreuse (A. ⓘ), docteur en médecine à Charmes (1843).

Colin, agriculteur à Ménil-sous-Harol, par Ville-sur-Illon (1875).

Conrard, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire (1878).

Cosserat, docteur en médecine à Padoux, par Rambervillers (1880).

Daviller, docteur en médecine à Plombières (1883).

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Defrance, agriculteur à Langley, par Charmes (1868).

Dubois (Jules), conseiller d'arrondissement, propriétaire à Martigny-les-Bains (1876).

Ducret (Gustave), rentier, délégué cantonal à Bulgnéville. (1886).

Edme (Louis), à Rouceux, par Neufchâteau (1873).

Favre (Auguste), dit *Balthazard*, chevalier du Mérite agricole, agriculteur à Neufchâteau (1879).

Ferry (Léopold), agriculteur à Corcieux (1887).

Figarol (A.), agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel à Aydoilles, par Girecourt (1882).

Forel, père (✱, A.), ancien président du Comice agricole de Remiremont, à Rupt (1877).

Forel (Paul), industriel à Rupt (1877).

Fournier (A.), docteur en médecine à Rambervillers (1875).

Gautier, ancien capitaine du génie, industriel à Monthureux-sur-Saône (1878).

George, (✱), agriculteur à Mirecourt (1864).

Guinot, ancien curé de Contrexéville (1861).

Hénin (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Henry (Auguste), homme de lettres, membre du Comice agricole, à Neufchâteau (1885).

Humbel (✱), ancien capitaine adjudant major aux chasseurs à pied, industriel à Eloyes (1881)

Krantz (Léon), industriel, maire de Docelles (1866).

Krantz (Lucien), industriel, à Docelles (1880).

Leblanc, directeur de la Ferme-Ecole du Beaufroy, près Mirecourt (1879).

Le Beuf, professeur départemental d'agriculture, à Mirecourt (1862).

Leclerc (Lucien) (O. ✳), médecin-major en retraite à Ville-sur-Illon, associé correspondant de la Société des antiquaires de France (1864).

Lederlin (I. ✪), directeur des établissements industriels de Thaon (1867).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1878).

Liégeois, docteur en médecine à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1882).

Liétard (✳), médecin-inspecteur des eaux de Plombières (1862).

Louis (A. ✪), principal du collège de Bruyères (1858).

Lung (Albert), industriel, membre du Conseil général, à Moussey. (1876).

Martin (Camille), compositeur et professeur de musique, membre de la Société des auteurs, éditeurs et compositeurs de musique, organiste à Charmes (1887).

Mazure, industriel à Arches (1879).

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse, par Vagney (1883).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1846).

Moitessier, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt (1870).

Morlot, agriculteur, conseiller d'arrondissement, vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, à La Neuveville-sous-Châtenois, par Châtenois (1879).

Mougeot (Antoine) (✳, A. ✪) docteur en médecine, ancien secrétaire de la Société mycologique de France, à Bruyères (1839).

Mougeot (Henri) fils, ingénieur civil, industriel à Laval, par Bruyères (1881).

Perdrix, agriculteur, chevalier du Mérite agricole, président du Comice de Neufchâteau, à Bazoilles (1863).

Pernet (Léon), (✳, A. ✪) négociant, membre du Conseil général, ancien maire de Rambervillers (1876).

Perrin (Sulpice), botaniste, agriculteur, à Crémanvillers, près Vagney (1861).

Petit (✳, I. ✪), ancien principal du collège, à Neufchâteau (1856).

Petit, (Louis), agriculteur à Darney (1886).

De Pruines (Victor) (✻), maître de forges à Sémouze, par Xertigny (1842).

Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape (1882).

Renault (A. ✪), pépiniériste à Bulgnéville, conseiller d'arrondissement, chevalier du Mérite agricole (1859).

Resal, père ( ), ancien député, avocat à Dompaire (1836).

Resal, fils, docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Dompaire (1862).

Richard (Alfred), licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Sauvage, inspecteur des forêts à Remiremont (1884).

Trompette-Flageollet, membre du Comice agricole, maître d'hôtel, à Châtel (1879).

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant hors du département des Vosges (1)

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Adam (Lucien), (✻) président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine) (1862).

Amaral B. de Toro (Don José do), membre de l'association royale des architectes et archéologues portugais, à Vizeu-Alfacache, (Portugal) (1881).

D'Arbois de Jubainville (A. ✪), conservateur des forêts, chevalier du Mérite agricole, à Niort, (Deux-Sèvres) (1881).

*_Aubry_ (Félix) (O. ✻), propriétaire, faubourg Poissonnière, 35, à Paris (1838).

Barbier (A. ✪), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales* de la Société.

*Barbier de Montaut, prélat de la maison de sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875).

Bataillard, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✠), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loire) (1854).

Baudrillart (✠), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris (1855).

De Bauffremont-Courtenay (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871).

De Bauffremont-Courtenay (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube) (1874).

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

Benoit (Arthur), archéologue à Berthelming (Lorraine) (1870).

Benoit (Charles), (✠) doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy 1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

Boegner (O. ✠, I. ⓘ), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

De Blignières (O. ✠), ancien préfet des Vosges, au Ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bonnardot (I. ⓘ), sous-inspecteur du service historique à la Préfecture de la Seine (Hôtel-de-Ville), 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boucher de Molandon (✠, I. ⓘ), homme de lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Orléans, rue Pothier (1883).

Boudard (I. ⓘ), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Boudier (A. ⓘ), correspondant de l'Académie de médecine de France, président de la Société mycologique de France, à Montmorency (Seine-et-Oise) (1884).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathémathiques au lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) 1861.

**Bouvier* (Félix), (O. ❶) chef de bureau au ministère des Finances, rue Miromesnil, 78, à Paris (1883).

Braconnier (✠), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

**De Braux*, historiographe à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle) (1880).

**Bretagne* (F.), contrôleur principal des contributions directes à Nancy, 41, rue de la Ravinelle (1880).

**Burger*, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, à Meaux (Seine-et-Marne (1881).

Burtaire, professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Cahen ( ), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Charleville (Ardennes) (1876).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1862).

Campaux (✠), professeur de littérature à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg St-Georges, 15 bis (1863).

**Chapellier* (I. ❶), instituteur public en retraite, quai de Choiseul, 12 bis, à Nancy (1850).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

De Clinchamps, ( ), inspecteur des enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867.)

Cournault (Ch.), (✠), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, par Nancy (1849).

**Daguin*, (A. ❶), délégué cantonal, homme de lettres, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 140, rue de la Pompe, à Paris (1880).

Darcy ( ), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G.O. ✠), membre de l'Institut (Académie des sciences) directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

**Dauzat* (A. ❂), inspecteur d'Académie à Auxerre (Yonne) (1883).

Debidour (✻, A. ❂), doyen de la Faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est, 5, rue de Lorraine, à Nancy (1879).

Delétang (✻), ingénieur des chemins de fer de l'Est à Charleville (1856).

**Delorme* (Paul), naturaliste, au château de Rochevilliers, près Chaumont (Haute-Marne) (1884).

**Denis*, Charles, ancien sergent au 4e bataillon de chasseurs, élève stagiaire à l'École d'administration à Vincennes (1884).

Desbœufs (✻), statuaire, rue N.-D. de Lorette, 47, à Paris (1847).

D'Estocquois (✻), professeur honoraire de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon (1846).

Didier-Laurent, (l'abbé), directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims (Marne) (1886).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck, (Alsace-Lorraine) (1880).

Dompmartin, docteur en médecine à Dijon (1843).

Druhen, aîné (I. ❂), professeur à l'Ecole de médecine, Grande Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ❂), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle à Colmar (1875).

Finot, avocat, archiviste du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille. (1879).

**Fliche*, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue St-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

**Forquignon* (L.), docteur ès sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, ancien archiviste de la Société mycologique de France, 9, route de Saint-Seine, à Dijon (1884).

Français (O. ✻), peintre paysagiste boulevard Montparnasse, 37, à Paris (1870).

Gabé (O. ✻), directeur général des forêts, chevalier du Mérite agricole, 8, rue de Provence, à Versailles (1878).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gasquin (✻), proviseur du lycée de Reims (1863).

Gaudel, inspecteur des forêts, 23, rue Michâtel, à Toul (1874).

Gauguet (I. ✪), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur de clinique obstétricale et d'accouchement à la Faculté de médecine de Lille (1880).

Génin (A. ✪), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

Gérard, (C.-A). conservateur des hypothèques à Baume-les-Dames (1876).

Germain (Léon), (A. ✪) bibliothécaire archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy 1880).

Gigault d'Olincourt, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc (1844).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux (Denis), greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône) (1876).

Giraud. président du tribunal civil à Niort (Deux-Sèvres) (1863).

Gley (C. ✻), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, (René), sous-inspecteur des domaines, à Beaune (1878).

Des Godins de Souhesmes (Gaston), publiciste, rue Chah-Kouli, 20, au Téké-Pérà de Constantinople, (Turquie) (1876).

Grad (Charles), député au Reichstag, membre correspondant de l'Institut de France, au Logelbach (Alsace) (1869).

De Grandprey (✻), inspecteur général des forêts en retraite, rue Saint-Honoré, 41 bis, à Paris.

**Guyot*, (Charles), inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, chevalier du Mérite agricole, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle), (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique) (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (Nord) (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875).

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (✻, I. ⓘ), proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris (1860).

Jouve (Louis) (I. ⓘ), sous-bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kintzel*, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Commercy (Meuse) (1879).

**Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Gueblange, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris (1855).

Lafosse (✻), sous-intendant militaire à Alger (1872).

Lahache, juge de paix à Clary (Nord) (1859).

**Lamblé*, inspecteur des forêts, 8, rue de la Monnaie à Nancy (1884).

Landmann (A. ⓘ), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé), (I. ⓘ), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Le Bègue*, directeur de l'asile public des aliénés, à Bron, près Lyon (1878).

Leblanc (O. ✻), inspecteur général des ponts et chaussées, 14, rue des Vignes, à Paris-Passy (1872).

**Lebrun*, architecte à Azerailles, par Baccarat (Meurthe-et-Moselle) (1849).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne, canton de Vaud Suisse (1867).

**Lepage* (Henri) (✻), archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, Hôtel de la Monnaie, à Nancy (1844).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻). inspecteur général des mines, rue Bellechasse, 44, à Paris (1847).

Lévy (A. ✪), grand rabbin, à Vesoul (1866).

L'Héritier (✻), inspecteur des eaux thermales de Plombières (1853).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849).

Liron d'Airolles, (Jules de) sécrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao P'ée, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, procureur de la République à Barbézieux (1878)

Maire (A. ✪), inspecteur des forêts, à Gray (1881).

Malte-Brun (✻, A. ✪), secrétaire général honoraire de la Société de Géographie, rue Jacob, 16, à Paris (1864).

**Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859).

Maréchal (A. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, à La Châtre (Indre) (1871).

**Marqfoy* (✻), trésorier payeur général à Toulouse (1881).

Martins (O. ✻), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier (1847).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1854).

Maxe-Verly (I. ✪), archéologue, associé correspondant de la

Société des antiquaires de France, correspondant du Ministère, rue de Rennes, 61, à Paris (1876).

Monchablon (✻), artiste peintre, 12, rue Pergolèse, à Paris (1881).

**Morand* (O. ✻), médecin principal de 1re classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13 à Paris (1859).

Mortillet (Gabriel de) (✻), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

**Moullade*, pharmacien au Puy (Haute-Loire) (1883).

Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville (Somme) (1878).

**Muel* (A. ✪), inspecteur des forêts à Paris, 13, boulevard La Tour Maubourg (1878).

Naville (Adrien), praticulteur à Genève (1841).

Nicolas, juge de paix, rue Saint-Nicolas, 31, à Nancy (1874).

Noël (Ernest), industriel à Paris (1868).

Nolen, recteur de l'Académie de Douai (1879).

Oustry (O. ✻, A. ✪), ancien préfet des Vosges, conseiller d'Etat, 8, avenue de l'Alma, Paris (1876).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✪), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie) (1876).

Pâté, professeur d'agriculture, à Nancy (1864).

De Pfluck-Harttung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Pinel, avocat à la Cour d'appel, rue Laffite, 34, à Paris (1839).

Poirel (✻), président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens (1844).

Ponscarme (✻), graveur, professeur à l'école des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton* (✻, I. ✪), chevalier du Mérite agricole, directeur de l'Ecole forestière, 12, rue Girardet, à Nancy (1876).

Quélet (A. ✪), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesles (Somme) (1869).

Rance (l'abbé) (A. ✪), docteur en théologie, professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld (F.) pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler, (O. ✻), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1856).

Ristelhüber, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg (1870).

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

**Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Riquet, à Toulouse (1884).

**Salmon* (✻), conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris [1842].

Schumann, (G). homme de lettres, receveur buraliste au Bourget (Seine), (1886).

Seillière (Frédéric), ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris [1878].

Simon (Max), médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon [1883].

Simonet (A. ✪), principal du collège de Longwy (1878).

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau [1867].

Thévenin, conseiller à la Cour d'appel de Paris, boulevard St-Michel, 45 à Paris [1853].

Thévenot, lauréat de l'Institut, publiciste à Epinal, ancien vérificateur des poids et mesures [1869].

Trouillet, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine) [1858].

Valkenaër (baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube) [1875].

Vatin (A. ✪), préfet de Loir-et-Cher, à Blois [1882].

Verjon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André des Arts, à Paris [1862].

Ville (Georges), (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris [1879].

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

Danis, architecte, 8, rue de Médicis, à Paris (1853).

Germain (Al.) (O. ✻), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, (1878).

Jutier (✻), inspecteur général des ponts et chaussées, rue Pasquier, 11, à Paris (1858).

Lapaix, graveur héraldique, passage du Casino, à Nancy (1869).

Laprévote (Charles), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, faubourg Saint-Jean, 23, à Nancy (1877).

Lescuyer (F.), licencié en droit, ornithologiste, à Saint-Dizier (Haute-Marne) (1880).

Meaume (✻), avocat, ancien professeur à l'Ecole forestière, grande avenue, 45, à Neuilly-sur-Seine (1852).

Olivier (Charles), imprimeur imagiste à Epinal (1881).

Plassiard, ingénieur civil, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, rue Saint-Léon, 2, à Nancy (1872).

Terquem (O. ✻), ancien administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy [1862].

Turck, docteur en médecine, ancien représentant du peuple, à Gray (Haute-Saône) [1825].

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1887





